

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto





RATIONAL
OU
MANUEL DES DIVINS OFFICES

DE

GUILLAUME DURAND,
ÈVÈQUE DE MENDE AU TREIZIÈME SIÈCLE.

*Tout volume qui ne serait pas revêtu de la signature du traducteur
annotateur, sera réputé contrefait.*

Ch. Barthélemy



RATIONAL

OU

MANUEL DES DIVINS OFFICES

DE

GUILLAUME DURAND,

Évêque de Mende au treizième siècle,

OU

RAISONS MYSTIQUES ET HISTORIQUES

DE LA LITURGIE CATHOLIQUE;

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS, DU LATIN EN FRANÇAIS,

Par **M. CHARLES BARTHÉLEMY** (de Paris),

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Correspondant du Ministère de l'Instruction
publique pour les Travaux historiques;

PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET SUR LES ÉCRITS DE DURAND DE MENDE;

SUIVI

D'UNE BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES QUI TRAITENT
DE LA LITURGIE CATHOLIQUE,

AVEC UN GRAND NOMBRE DE NOTES A LA SUITE DE CHAQUE VOLUME.

Littera enim occidit, spiritus autem vivificat.

La lettre tue, c'est l'esprit seul qui vivifie.

(S. PAUL, II ad Cor., III, 6.)

TOME CINQUIÈME.

PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue Cassette, n° 23.

1854



OCT 23 1944

12785

RATIONAL

OU

MANUEL DES DIVINS OFFICES

DE

GUILLAUME DURAND,

ÉVÊQUE DE MENDE AU TREIZIÈME SIÈCLE.



LIVRE SEPTIÈME.

—

CHAPITRE PREMIER.

DES FESTIVITÉS DES SAINTS.

Après avoir parlé d'abord des offices divins en général, des offices des dimanches et des festivités du Seigneur en particulier, il est utile que nous ajoutions quelque chose touchant les offices des festivités des Saints dans cette septième partie.

I. Assurément, l'Eglise célèbre les fêtes des saints pour un grand nombre de raisons : premièrement, afin que nous leur rendions la pareille ; car ils célèbrent eux-mêmes des fêtes à notre sujet, puisque les anges de Dieu et les ames des saints éprouvent grande joie et grande allégresse pour un seul pécheur qui fait pénitence (1 distinct. *Quia tua*). Secondement, parce qu'en les honorant nous faisons nos propres affaires ; car leur festivité est aussi la nôtre ; d'où vient que l'Apôtre dit : « Tout est à nous, et nous, nous sommes au Christ. » Car la charité met tout en commun. Troisièmement, afin qu'ils intercèdent en notre faveur ; d'où vient qu'on lit dans le troisième livre des Rois (chap. 1) que Bersabée, qui, par in-

terprétation, signifie *le puits de la satiété*, c'est-à-dire l'Eglise triomphante, obtint le royaume pour son fils. Quatrièmement, afin que nous les imitions; car leurs exemples nous excitent à les imiter. Cinquièmement, pour augmenter notre sécurité et relever notre espérance; car si des hommes, mortels comme nous, ont pu être élevés si haut par leurs mérites, nous pouvions nous élever de même; car le bras du Seigneur n'est pas raccourci. Sixièmement, pour honorer la majesté divine que nous honorons dans les saints, quand nous les honorons, et que nous proclamons admirable Celui qui les a sanctifiés. Septièmement, afin qu'à la vue de leur beauté et de leur pureté l'homme reste confondu, en reportant ses regards sur ses propres péchés, et dédaigne les biens de la terre, comme ils l'ont fait eux-mêmes.

II. La huitième et principale raison, c'est que nous rappelons la mémoire des saints au jour anniversaire destiné à les honorer, pour notre propre utilité, parce qu'en eux nous honorons Dieu; car, comme ils sont parfaitement heureux, ils n'ont pas besoin de nos prières, puisqu'ils ont tout à souhait; bien plus, celui-là fait injure à un martyr qui prie pour lui (*Extra De celeb. mis. cum Marthæ*, § pen.).

III. Saint Jean Damascène, dans son quatrième livre (chap. vii), explique par d'autres raisons encore pourquoi on doit honorer les saints, et également leurs corps ou reliques. Parmi les raisons qu'il en donne, les unes ont rapport à la dignité de ces saints, d'autres ont trait à l'incalculable prix de leurs corps eux-mêmes. Ils sont dignes de notre vénération pour quatre motifs; car ils sont les amis de Dieu et les enfants de Dieu, les héritiers de Dieu et nos guides à nous. Touchant le premier motif saint Jean dit (chap. xii) : « Je ne vous appellerai plus serviteurs, etc. » Touchant le second le même saint dit (chap. i) : « Il leur a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu. » Sur le troisième (Rom., chap. viii) l'Apôtre dit : « *Si autem filii et heredes*, etc., « Vous êtes fils et héritiers. » Tou-

chant le quatrième il est dit : « Si quelqu'un se donne beaucoup de peine pour trouver un guide qui le conduise devant quelque roi mortel et qui plaide sa cause devant ce roi, à combien plus forte raison ne doit-on pas honorer les guides du genre humain, qui intercèdent pour nous auprès de Dieu, en leur érigeant des temples et en vénérant leur mémoire? » Le même Jean Damascène donne également quatre raisons du prix inestimable de leurs corps. En effet, les corps eux-mêmes des saints ont été les sanctuaires de Dieu, le temple du Christ, le vase renfermant le parfum spirituel des sources d'eaux vives. Saint Augustin donne une cinquième raison, savoir : c'est qu'ils sont l'organe de l'Esprit saint. Sur la première qualité il est dit : « Car ils sont les sanctuaires de Dieu, les cénaclés de l'Esprit saint. » Sur la seconde : « Car Dieu a habité dans leurs corps par l'intellect ou intelligence; » d'où vient que l'Apôtre dit : « Ne savez-vous pas que vos corps sont les temples de l'Esprit saint? » Or, Dieu est esprit : il faut donc honorer les temples animés de Dieu ; si l'homme se réjouit de la construction des murs, Dieu, de son côté, se réjouit de la conversion des saints ; d'où le psaume : « Seigneur, j'ai chéri la splendeur de ta maison; » la splendeur, savoir celle que lui donne, non la diversité des marbres, mais la variété des grâces. Sur la troisième il dit : « Si l'eau s'est échappée du rocher pour couler dans le désert, si elle a jailli de la mâchoire d'un âne pour apaiser la soif de Samson, il n'est pas incroyable qu'un parfum odoriférant ne s'échappe des reliques des martyrs, et que la vertu des saints ne coule pour désaltérer ceux qui ont soif du Seigneur. » Sur la quatrième il dit : « Car ces saints vivent dans la vérité, se tiennent auprès de Dieu par leur libre présence ; et le Christ dominateur nous a donné les sources salutaires de ses saints, leurs reliques qui, semblables à un ruisseau qui féconde la terre, nous comblent de bienfaits qui se présentent sous mille formes diverses. » Touchant la cinquième saint Augustin dit, dans le livre de la Cité de Dieu : « Il

ne faut point mépriser, mais au contraire honorer beaucoup les corps des saints, dont l'Esprit saint s'est servi comme d'organes pour opérer tout bien, lorsqu'ils étaient sur la terre ; » d'où vient que l'Apôtre dit : « Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jésus-Christ qui parle par ma bouche ? » De son côté, le bienheureux Ambroise dit dans l'Hexaméron : « Ce qu'il y a de plus précieux, c'est que l'homme soit l'organe de la voix divine et que les lèvres de son corps expriment les célestes oracles. »

IV. Or, il y a dans le Nouveau-Testament quatre genres différents de saints que nous honorons pendant le cours de l'année. En effet, il y a les apôtres, les martyrs, les confesseurs et les vierges ; et ils sont désignés, d'après Raban, par les quatre parties du monde. L'orient marque les apôtres, le midi les martyrs, l'aquilon les confesseurs, et l'occident les vierges.

V. Mais, bien que l'on doive célébrer les festivités des Saints et construire des autels en leur mémoire, cependant nous ne devons sacrifier à aucun d'eux, ni même aux anges : nous ne devons le sacrifice qu'à Dieu seul. Car jamais prélat, dans les lieux où se trouvent les corps des saints, jamais prélat, se tenant à l'autel, n'a dit : « Nous t'offrons ce sacrifice (*Offerimus tibi*), Pierre, Paul ou Cyprien ; » mais ce qui est offert, est offert à Dieu qui a couronné les saints, en mémoire de ceux qu'il a couronnés, afin que l'affection qu'ils ont pour leurs propres corps ait pour effet d'augmenter à notre profit la charité des saints que nous voulons imiter et l'amour de celui par qui nous pouvons être secourus. Car ni les saints, ni les anges ne veulent que nous leur rendions le culte de Patrie qu'ils savent n'être dû qu'à Dieu seul. C'est pourquoi Paul et Barnabé, voyant que certaines personnes, impressionnées par les miracles qu'ils faisaient, voulaient leur offrir des sacrifices comme à des dieux, déchirèrent leurs vêtements en confessant qu'ils n'étaient que des hommes mortels et non des dieux, et

leur défendirent d'en agir de la sorte ; et on lit aussi dans l'Apocalypse qu'un ange , après avoir empêché Jean de l'adorer, dans une vision lui dit : « Garde-toi d'en agir de la sorte ; car je suis ton frère et le compagnon de tes frères ; adore Dieu : » car déjà le Christ avait été élevé au-dessus des anges. Mais, auparavant, on lit que les anges étaient adorés, comme il a été dit dans la quatrième partie, sous la particule du Canon, à ce mot *Servitutis*. Mardochee aussi refusa d'adorer Aman, parce que ce dernier voulait qu'on lui payât un tribut d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu.

VI. On doit donc honorer les saints par imitation, et non les adorer par religion ; on doit les honorer d'un honneur de charité et non de servitude, comme il a été dit à ce mot *Servitutis*. Nous prions donc les saints pour trois raisons, comme on l'a dit dans la précédente partie, au chapitre des Rogations. Et remarque que nous devons prier les saints en nous tenant debout, comme il a été dit dans la préface de la cinquième partie, où il est question du répons. Or, parmi les jours, il y a des jours ouvrables et des jours de fête ou solennels. Ceux-là sont ouvrables qui ne sont signalés par aucune solennité spéciale, et on les appelle *profesti*, ouvrables, comme si l'on disait : *procul a festis*, loin des fêtes.

VII. Et remarque que les Hébreux donnent un nom particulier aux jours de la semaine, les Gentils et leurs prêtres un autre, et les chrétiens un troisième. Les Hébreux nomment tous les autres jours *a sabbato*, « du sabbat, » qui est leur principal jour. Ainsi, le jour qui suit le sabbat, ils l'appellent *prima sabbati*, « le premier jour après le sabbat ; » l'autre, ils le nomment « le second jour après le sabbat ; » et ainsi de suite. Le septième jour, ils l'appellent simplement *sabbat*, et quelquefois *sabbat* « des sabbats. »

VIII. La sixième férie, ils l'appellent *parasceve*, de *παρά, pra*, *σκήνη, struction*, et comme *præstructio, præparatio*, préparation ou préparatifs, parce que les Juifs y préparaient leur nour-

riture pour le jour du sabbat, selon ce qui leur avait été ordonné au sujet de la manne, savoir : « Le sixième jour, vous en recueillerez le double des autres jours, » parce qu'il ne leur était pas permis de préparer de nourriture ni de ramasser de la manne le jour du sabbat. Pour nous, ce nom de parascève qui est commun à toutes les veilles du sabbat des Juifs, nous le donnons au vendredi d'avant Pâques, parce qu'alors est préparée pour nous la nourriture ou manne dont l'Eglise militante jouit maintenant et jouira alors qu'elle sera triomphante et dans l'éternel repos. Et remarque que *παρασκευή* est un mot grec; mais les Juifs, par suite de leurs diverses captivités se trouvant dispersés parmi les Grecs, empruntèrent aux Grecs certains termes, tels que *παρασκευή* et *συναγωγή*, et certains autres.

IX. Les Gentils, soit le vulgaire, soit les philosophes, nomment les jours d'après les planètes; c'est pourquoi, selon eux, le premier jour est appelé jour du soleil; le second, jour de la lune, etc. L'écriture sainte n'a point admis ces noms, quoiqu'ils soient aujourd'hui d'un usage vulgaire. Il est question de cela dans la huitième partie, où l'on traitera de la Semaine. Or, le peuple les nommait ainsi, parce qu'il croyait que le soleil, la lune, Mars et les autres planètes dont ils donnaient les noms aux jours, étaient des dieux. Or, les philosophes les nommaient de la sorte, parce que c'est le nom des planètes, qui, selon eux, par leurs révolutions et leur nature, donnent à tout la végétation et la vie.

X. Or, les chrétiens ne désignent pour ainsi dire que deux jours par des noms propres, car ils appellent le samedi *sabbatum*, simplement samedi ou sabbat, à cause de l'autorité de la langue hébraïque; et le jour suivant, ils l'appellent jour du Seigneur ou dimanche, à cause de sa primauté, dont on parlera bientôt; ou bien parce que ce jour est ainsi nommé dans la légende de saint Jean, où il est dit : « Jean, le dimanche après la messe (*die dominica*), descendit dans le lieu qui avait été creusé pour sa sépulture. » Le dimanche pourrait encore

être appelé première férie (*feria prima*); car on appelait le jour qui suivait le dimanche seconde férie, le surlendemain troisième férie, et ainsi des autres jours jusqu'au samedi.

XI. Or férie, par interprétation, signifie pour ainsi dire jour solennel et vient *a feriando*, de vaquer; d'où il suit que le premier jour de la semaine est solennel. Donc, on appelle les jours fériés *a feriando*, de vaquer, parce qu'en tout temps nous devons férier, c'est-à-dire nous abstenir des vices, et non qu'il faille s'abstenir des travaux nécessaires à la vie; ou bien ce mot vient *a fando* ou *a loquendo*, de parler, parce que, comme il est dit dans la Genèse: « Le Seigneur parla, et tout fut créé. » En effet, le bienheureux Sylvestre, ne voulant point imiter les Juifs qui disent *prima sabbati*, *secunda sabbati*, etc., ni les Gentils qui disent *dies solis*, *dies lunæ*, etc., inventa ce nom de *feria*, férie.

XII. Cependant, à la fin de la semaine, il a conservé le samedi, *sabbatum*, pour la raison ou pour la figure représentée par ce samedi, sabbat, parce que samedi, sabbat, par interprétation, signifie *requies*, repos; car alors le Seigneur se reposa de tous les travaux qu'il avait exécutés; d'où vient que nous aussi, pendant tout le temps de notre vie qui est révolu dans l'espace de sept jours, nous devons travailler et faire les plus grands efforts pour arriver au repos et à la béatitude.

XIII. Donc, le jour reçoit une triple dénomination: premièrement, en lui-même, comme jour de la lune, jour de Mars, etc.; secondement, d'après l'usage de l'Eglise, comme première férie, seconde férie, etc.; troisièmement, relativement aux mois, et cela de trois manières: premièrement, le jour des calendes, la veille des calendes, le trois des calendes; secondement, le jour des ides, la veille des ides, le trois des ides; troisièmement, les nones, la veille des nones, le trois des nones.

XIV. Or, le dimanche obtient la primauté et est le plus grand entre les autres jours, parce que le Christ fut annoncé,

ressuscita et envoya le Saint-Esprit aux apôtres en ce jour, et que Dieu en ce jour aussi fit le monde, c'est-à-dire le ciel et la terre. C'est dans ce même jour aussi, dit-on, que le monde sera anéanti. Et on l'appelle *dominica*, dimanche, à cause de la résurrection du Seigneur que nous célébrons en ce jour. Or, bien que certains dimanches l'emportent sur tous les autres, comme les dimanches de Pâques et de la Pentecôte, et cela à cause de la résurrection et de l'envoi de l'Esprit saint, cependant il y en a cinq autres que l'on appelle principaux et solennels, dans lesquels on change les offices; ce sont le premier dimanche de l'Avent, le dimanche dans l'octave de Pâques, le dimanche dans l'octave de la Pentecôte, le dimanche où l'on chante *Lætare, Jerusalem*, et le dimanche des Rameaux. D'autres ajoutent un sixième dimanche, savoir celui où l'on chante *Invocavit me*, etc. Certains autres dimanches sont appelés privilégiés, savoir qui ont des offices qui leur sont propres.

XV. Et remarque qu'il y a certains jours qui sont privilégiés dans le temps de Carême, savoir quatre mercredis; le mercredi des Cendres, le mercredi de la semaine suivante, le mercredi d'après *Lætare, Jerusalem*, et le mercredi d'avant la Cène de notre Seigneur ou Jeudi saint. Il y a de même quatre samedis, savoir le samedi de la première semaine, quand on célèbre les ordres; le samedi de la quatrième, le samedi de la cinquième et le samedi ou veille de Pâques. Il y a encore trois dimanches, savoir les dimanches *Invocavit me; Lætare, Jerusalem*; et le dimanche des Rameaux. Il y a un jeudi, savoir le Jeudi saint (dans la Cène du Seigneur). Il y a un vendredi, savoir le Vendredi saint (Parascève). Il y a aussi toute une semaine, savoir la dernière qui est la plus grande, comme il a été dit au chapitre du Dimanche des Rameaux. On a parlé en son lieu de ces privilèges. Et remarque que Pâques et la Pentecôte sont des festivités hebdomadaires, comme il a été dit dans la sixième partie, au chapitre des Sept Jours après Pâques et au chapitre de la Pentecôte.

XVI. Le jour naturel, suivant les Egyptiens, commence au coucher du soleil ou au commencement de la nuit, et dure jusqu'au soir du jour suivant, d'après ces paroles : « Et le soir et le matin formèrent un jour. » Selon les Perses, les Grecs et l'usage reçu du peuple, il commence au lever du soleil ; selon les Romains, au milieu de la nuit ; suivant les Athéniens, les Arabes et les astronomes, à partir de la sixième heure du jour. Nous imitons tous ces divers usages ; car, pour la célébration des offices divins, le jour commence à vêpres, d'après ces paroles : « Vous célébrerez vos sabbats d'un soir à l'autre soir » (*Extra De feriis*, c. 1) ; quant à l'observation de la trêve, au lever du soleil (*Extra De treuga et pace*, c. 1 ; ff. *De judiciis*, L. *More*). Pour ce qui est des contrats, le jour commence et se termine au milieu de la nuit ; quant à la manducation des viandes, le jour commence après le souper, jusqu'au point du jour (*De consec.*, d. III, *De esu*). Quant aux jugements, il commence le matin et se termine le soir, à la fin du jour, avant les ténèbres de la nuit (*De offic. dele. consuluit et in authentica de judiciis*, § *Sedebunt*). Or, la supputation des Egyptiens paraît être vraie, puisqu'elle contient le lever et le coucher des astres ; cependant l'on peut dire que, selon l'Eglise, le jour naturel commence au milieu de la nuit, parce que c'est alors que le vrai soleil, c'est-à-dire le Christ, s'est levé, d'après ces paroles : *Dum mediums silentium*, etc., ou bien plus véritablement à vêpres, comme il a été dit ci-dessus, parce que la nuit a précédé et que le jour s'est ensuite approché. Car encore, bien que naturellement les jours précèdent les nuits, cependant dans la nuit pascale c'est l'inverse qui a lieu, comme on l'a dit dans la sixième partie, au chapitre du Samedi saint.

XVII. Or, les jours solennels ou de fête sont ceux pendant lesquels, en l'honneur de Dieu et des saints, il faut s'abstenir de toute œuvre servile et passer le temps à chanter les louanges de Dieu. Et il faut remarquer que la solennité est une fête communément instituée pour quelque prérogative ; et ce mot

se dit *a solo*, du sol, qui est commun à tous, ou *ab absoluto*, de ce qui est achevé, c'est-à-dire ferme et solide, parce qu'on ne doit pas changer les solennités pour un motif de religion ; ou bien encore solennité se dit de ce qu'on a coutume de célébrer dans l'année les solennités (*solet in anno*). On lui donne le nom de célébrité, car on ne s'y occupe pas des choses terrestres, mais seulement des choses du ciel. Or, autre est la solennité des festivités, autre celle des stations, autre celle des litanies, autre celle des jeûnes. Parlons successivement de toutes ces solennités. La solennité des festivités, qui est la mort des saints, est désignée sous plusieurs appellations ; car on l'appelle festivité, fête, célébrité, nativité, *natalis*, *natale* ou *natalitium*, jour de la naissance, passage ou sortie, voyage ou mort (*obitus*), passion, assomption, déposition, sommeil, *obdormitio*.

XVIII. Festivité se dit des jours de fête, *a festis diebus*, et comme festivité, *quasi festivitas*, parce que, pendant les jours de festivité, on ne s'occupe que des choses divines, ce qui est le contraire de *fasti*, fastes, jours où l'on rend la justice, *ubi jus fatur*. On dit encore festivité, comme si l'on disait *sancti nativitas*, nativité d'un saint. On appelle proprement nativité la fête de la naissance qui a lieu dans la chair et dans le monde ; et, d'après cela, on ne dit seulement nativité que pour la naissance du Christ, de la bienheureuse Marie et du bienheureux Jean-Baptiste, les seules nativités qui soient célébrées dans l'Eglise. Pourquoi dit-on que les saints naissent quand ils meurent ? C'est ce que nous verrons tout-à-l'heure ; et nous en parlerons encore en traitant de l'Octave. On a déjà parlé de la célébrité ; on appelle *natale*, *natalis*, *natalitium*, naissance, la sortie des saints de ce siècle, parce qu'alors ils naissent à Dieu et passent du siècle à la gloire par cette nativité qui tend à la vie éternelle. On emploie indifféremment ces termes : *natalis*, *natale* ou *natalitium*. *Transitus*, le passage, se dit de la fête de la mort des saints, parce que leurs âmes, au sortir de leurs

corps, passent par diverses régions qui leur sont inconnues (XIII, q. II., *Tempus*), comme par exemple à travers l'espace céleste, l'air éthéré et cristallin ou transparent, pour arriver enfin à l'empirée.

XIX. Et remarque que la fête du passage de quelque saint est plus grande que toute autre. Nous parlerons de cela au chapitre de la Fête de l'Assomption. On dit encore *obitus*, voyage que l'on fait à la rencontre de quelqu'un, parce qu'alors les anges viennent à la rencontre de l'ame du saint, comme on le dit touchant saint Martin. On dit encore *passio*, *passio*, parce que le corps souffre surtout alors, et même l'ame, quand ces deux substances sont séparées violemment l'une de l'autre; le voyage de chacun ou la mort de chacun peut se nommer *passio*, parce que nulle ame ne se sépare de son corps sans amertume et sans quelque violence. Assomption se dit proprement du voyage de la bienheureuse Marie. Déposition se dit spécialement de la déposition du bienheureux Jean l'évangéliste, qui, comme on l'a dit ci-dessus, entra vivant au lieu de sa sépulture et ainsi se déposa lui-même. On appelle *sommeil*, *obdormitio*, la mort des saints, qui est comme un repos. Car, de même qu'après le sommeil on est plus vigoureux et plus fort, de même les saints ressuscitent sans difficulté dans des corps glorifiés, comme s'ils se réveillaient de leur sommeil. D'où vient que le Seigneur dit de Lazare qui était mort : « Notre ami Lazare dort » (XIII, q. II., *Tempus*); ce qui fait que l'Apôtre dit : *Nolumus vos ignorare de dormientibus*, etc. « Nous ne voulons pas que vous soyez dans l'ignorance sur les dormants » (morts). Il nous reste à parler des Stations.

XX. *Statio*, station selon saint Isidore, c'est l'observation des jours ou des temps marqués ou déterminés : des jours (*statutorum dierum*), comme le jeûne des quatrième et sixième fêtes ordonné d'après l'ancienne loi. Touchant cette station il est dit dans l'Évangile : « Je jeûne deux fois, le sabbat, » c'est-à-dire le quatrième et le sixième jour du sabbat : des temps, sa-

voir de ceux qui ont été déterminés à époques préfixes par les institutions de la loi et des prophètes, comme le jeûne du quatrième mois, du cinquième, du septième et du dixième ; ou, selon qu'il est dit dans l'Évangile : « Ces jours où l'époux a été offert. » On nomme encore station la procession que l'on fait vers quelque église, pour rendre grâces à Dieu ; et on l'appelle station, parce que nous devons alors prier debout (*stantes*) et rendre à Dieu des actions de grâces, sans fléchir les genoux. Alors on ne jeûne pas et on ne prend pas le temps de la supplication ; toutes choses qui se pratiquent dans la litanie, où l'on revêt des vêtements qui marquent l'humilité.

XXI. Il paraît que les stations tirent leur origine de l'ancienne loi, parce qu'alors le peuple juif et aussi un grand nombre de Gentils se rassemblaient dans les grandes solennités, savoir à Pâques et à la Pentecôte, afin de prier dans le temple, de rendre et d'offrir à Dieu des actions de grâces, ce que l'Église observe encore, surtout en Italie où, pendant les semaines de Pâques et de la Pentecôte, le peuple des villes et des campagnes voisines se rassemble à l'église épiscopale. D'autres stations ont pris leur origine chez les Romains, qui les pratiquent souvent. Ce peuple, après avoir échappé à de grands périls par l'intercession des saints dont il réclamait les suffrages, venait en procession à l'église du saint par le patronage duquel il avait été délivré, et glorifiait Dieu avec des actions de grâces. Saint Isidore dit dans le sixième livre de ses *Ety-mologies* que station est une importation militaire, ou tire son nom d'un exemple militaire, en ce que, comme il n'y avait aucun agrément dans les camps, on imagina les stations militaires, pour dissiper la tristesse des soldats. -

XXII. Or, il y a deux espèces de stations, car il y en a de générales et de particulières. Les stations générales sont celles qui se font dans les deux semaines précitées à l'église cathédrale. Les stations particulières sont celles qui se font dans diverses églises, pour la raison précitée. On fait encore quelque-

fois les stations comme observance, si aucun autre motif ne s'y oppose, comme lorsqu'à la fête de quelque saint la procession se rend de l'église principale à l'église de ce saint. On les célèbre encore quand, les divers jours de fête, on se dirige en procession à divers autels, pour vénérer les saints. L'institution des stations est évidente, d'après ce que nous avons dit, en ajoutant toutefois ceci que, de même que les Romains établirent les stations à Rome pour se soustraire aux périls; de même aussi, d'autres peuples les instituèrent dans leurs villes pour des motifs analogues. Aux jours des stations, on fait entendre des chants ou cantiques d'allégresse, savoir les répons ou les antiennes, ou quelque chose de semblable. Quelquefois aussi on célèbre alors la messe dans l'église où l'on se rend, et, d'autres fois, il n'en est pas ainsi; mais, après la station, on s'en retourne quand l'oraison est terminée.

XXIII. Et remarque que le peuple commence par se rassembler dans quelque église voisine du lieu où l'on doit faire la station, comme il a été dit dans la quatrième partie, au chapitre de l'Oraison. Le bienheureux Grégoire, qui régla les stations dans la ville de Rome, ordonna qu'on y dirait, en divers temps ou à diverses reprises, vingt homélies de l'Évangile, et que diverses personnes les prononceraient successivement et à tour de rôle, pour éviter ainsi la fatigue de l'estomac. On a parlé de la solennité des litanies dans la sixième partie, au chapitre des Rogations.

XXIV. Remarque cependant qu'on fait les stations pour les périls passés, tandis que les litanies, que l'on interprète par rogations ou supplications, se font pour éviter des périls à venir, comme on l'a dit ci-dessus. Nous avons parlé de la solennité des jeûnes et des vigiles des saints dans la sixième partie, à la quatrième férie du quatrième dimanche de l'Avent. Remarque encore que Noël est la fête du Père, parce que c'est par lui que le Fils a été connu dans le monde. « Car en cela s'est montrée la charité de Dieu, en ce qu'il nous a donné son

Fils, » comme dit le bienheureux Jean. Cependant la fête du Père est la fête du Fils et de l'Esprit saint; car, en disant *Verbum*, le Verbe ou la parole, on entend le Père du Verbe ou de la parole; et encore par une autre raison, c'est que le Fils a manifesté le Père au monde. La fête de Pâques est la fête du Fils, parce qu'alors le Christ est ressuscité d'entre les morts et a apparu vrai Dieu.

XXV. Et remarque que la solennité de Pâques se dit par antonomase la solennité des solennités, comme on dit le Saint des saints et le Cantique des cantiques, parce que le Saint des saints a la primauté sur toutes les choses saintes, comme le Cantique des cantiques l'emporte sur tous les autres cantiques. De là vient que nous la recommençons (ou réciproquons) tous les dimanches, c'est-à-dire que tous les dimanches sont les octaves de la fête de Pâques. On l'appelle encore festività des festivitàs, tant parce qu'elle est la première de toutes les festivitàs, que parce que tous les fidèles doivent communier en ce dimanche. Cependant, en certains endroits, on appelle Pâques toutes les grandes fêtes, comme l'on dirait passage, *transitus*, parce que nous devons passer des vices aux vertus. La Pentecôte est la fête de l'Esprit saint; et chacune de ces solennités appartient à toute la Trinité, parce que les œuvres de la Trinité sont indivisibles (*De consec.*, d. III, c. fin.), quoique, comme on l'a déjà dit, chacune de ces solennités convienne plus spécialement à une personne qu'à l'autre.

XXVI. Il ne faut pas non plus ignorer que le peuple d'Israël célébrait trois solennités principales. La première était le jour de la pâque ou le jour des azymes, ce qui est la fête de Pâques, parce qu'alors Dieu les délivra de la puissance de Pharaon, de la servitude d'Égypte et des coups de l'Ange exterminateur, en leur ordonnant de teindre leurs portes avec le sang de l'agneau immolé; car il n'y eut point de maisons d'Égyptiens où il n'y eût des morts; il n'y eut que les maisons des Israélites où il n'y en eut aucun. La seconde fête était celle de la Pentecôte,

parce que ce fut alors que les Israélites reçurent la loi, comme il a été dit dans la sixième partie, au chapitre de cette même fête. La troisième était la skénopégie, dans le mois de septembre; c'est un mot grec qui signifie la dédicace ou la construction des tabernacles ou tentes, car le peuple d'Israël habita quarante ans sous des tentes. En mémoire de quoi les Juifs célèbrent encore cette fête, comme s'ils vivaient sous la tente. Σκηνος en grec se dit *tabernaculum*, tente, en latin, ou tabernacle; ces fêtes qui étaient prolongées pendant sept jours étaient dites principales, et le sabbat qui s'y trouvait enclavé était appelé *sabbatum sabbatorum*, sabbat des sabbats, c'est-à-dire *sabbatum sanctorum*, sabbat des saints ou des fêtes saintes par excellence.

XXVII. Mais ils y ajoutèrent encore d'autres fêtes, à cause de divers événements, comme les *Encœnia* ou la fête de la Dédicace, que les Hébreux célébraient dans l'hiver, savoir en octobre; et ils appelaient *encœnia* la nouvelle dédicace du temple; car Νέον en grec se dit *novum*, nouveau, en latin. C'est de là qu'on appelle *encœnia* toutes les dédicaces d'objets nouveaux que l'on fait; car si quelqu'un revêt une tunique nouvelle, il est dit *encœnion* ou étrenner un nouveau vêtement. Pour nous, nous conservons deux de ces fêtes, savoir Pâques et la Pentecôte, mais pour une autre raison que les Juifs. Car ceux-ci célèbrent la pâque, parce que ce fut alors qu'ils furent délivrés de la servitude des Egyptiens; mais nous, parce que nous avons été rachetés par le Christ. Les Juifs célébraient la Pentecôte en mémoire de la loi qu'ils reçurent alors, et nous, parce qu'en cette fête nous recevons l'Esprit saint. Les Juifs reçurent la loi gravée extérieurement sur des tables de pierre, pour marquer la dureté de leurs cœurs, parce qu'ils n'arrivaient point à comprendre le sens spirituel de la lettre; mais l'Esprit saint a été donné aux soixante-douze disciples, et le doigt de Dieu grava dans leur cœur l'intelligence du sens spirituel. Nous célébrons encore en quelque sorte la skénopégie à la fête de l'Ascension

du Seigneur ; car, par tabernacle, nous entendons le corps du Seigneur, dans lequel la divinité réside cachée sous l'humilité, d'après ces paroles du Psalmiste : « Il a établi sa tente dans le soleil. » Ainsi le Christ n'a pas fixé sa tente dans une chair mortelle, puisqu'il a bondi comme un géant pour fournir sa carrière, volant de lieux en lieux pour accomplir le mystère de l'exécution duquel il était chargé ; mais alors il a fixé définitivement sa tente, c'est-à-dire son corps, lorsqu'il a été enlevé aux cieux où il est assis à la droite de Dieu le Père et où il repose au sein du patrimoine de son Père céleste, jusqu'à ce qu'il se serve de ses ennemis comme de marchepied. C'est donc avec raison que nous célébrons ces trois fêtes d'une manière spirituelle dans l'Évangile ou la loi nouvelle. Car, d'après le Psalmiste, le Christ a brisé les fers de la captivité, quand, ressuscitant à Pâques, il tira ces captifs enchaînés du lac aride et sans eau. Il s'est élevé au sein de l'empirée, quand dans son ascension il est monté au-dessus des cieux, à l'Orient. Il a fait aux hommes ses présents, quand, le jour de la Pentecôte, il a fait pleuvoir son Saint-Esprit sur toute chair. Or, la quatrième férie après le dimanche de la Passion appartient à la fête des *Encœnia* ou de la Dédicace, comme on l'a dit dans la sixième partie. Il y avait encore quatre autres solennités, mais toutefois moins solennelles que les précédentes, savoir le sabbat, la fête des trompettes, la fête de propitiation et les néoméniés, c'est-à-dire *nouvelle lune*. Chez les Hébreux, en effet, on disait *néoménié*, parce qu'on supputait les mois suivant le cours de la lune. Μηνίς en grec signifie lune ; de là, *neomenia*, c'est-à-dire nouvelle lune. Chez nous, les néoméniés sont les calendes ; chez les Hébreux, les jours mêmes des calendes étaient solennels, d'après l'institution légale.

XXVIII. L'empereur Constantin, en visitant les parties d'outre-mer de l'empire, vit Eusèbe, évêque de Césarée, homme d'une grande sainteté et lui dit : « Demande-moi de quoi

enrichir ton église?» Celui-ci répondit : « Mon église est assez riche; mais voici la demande et la prière que je t'adresse, c'est que tu envoies dans toutes les parties du monde des légats chargés d'écrire les noms des saints, le temps de leur passion, sous quel empereur, comment et où ils ont souffert; » ce qui fut exécuté. Et Eusèbe rapporte qu'à chaque jour de l'année il y a plus de cinq mille fêtes de saints qui coïncident, excepté le jour des calendes de janvier, jour que les Gentils consacraient aux festins et aux solennités, et non à martyriser les saints; et le bienheureux Jérôme dit la même chose dans l'épître qui précède son calendrier; ce qui fait dire à Grégoire : « Tout le monde est rempli de saints. » Et Haymon dit également des anges que, si quelqu'un pouvait voir les créatures spirituelles, il les verrait tourbillonner dans l'air, semblables aux moindres atomes qui paraissent au sein des rayons du soleil.

XXIX. Et remarque qu'aucun ne doit être inscrit sur le catalogue ou au nombre des saints, à moins que ce ne soit par le pontife romain et avant que l'on ait une connaissance qui exclue le plus petit doute sur sa vie et ses miracles (*Extra De reliq. et venerat. sanct.*, c. 1; *Extra De testamen. venerabili*). Or, catalogue vient de *κατά*, *circa*, sur, et de *λόγος*, discours. La litanie ou calendrier, où sont énumérés les saints approuvés par l'Eglise romaine, se nomme discours universel. Au reste, d'après le décret du Concile d'Afrique [*Africanum*] (*De consec.*, d. 1, *Placet*), « on ne doit honorer ou solenniser la mémoire d'aucun martyr, si ce n'est là où sont le corps et les reliques authentiques du martyr, ou bien là où il demeura originairement et dans l'endroit où on le posséda. » Car sont entièrement réprochés les autels que l'on élève en quelque endroit que ce soit, par suite des songes et des révélations imaginaires de quelques individus. De même, il a été statué dans le Concile d'Orléans (*De consec.*, d. III, *Episcopus*), « que l'évêque, à moins qu'il n'en soit empêché par quelque infirmité, ne doit

pas manquer de se trouver le dimanche à l'église la plus proche, comme est l'église épiscopale. »

XXX. Quelles festivités doivent être célébrées? — Le Concile de Lyon nous l'apprend (*De consec.*, d. III, c. 1, *Extra De fer.*, c. fin) dans le décret suivant : « On doit célébrer les dimanches de vêpre à vêpre, des premières aux secondes vêpres; de même, les fêtes de la nativité du Seigneur, de saint Etienne, de saint Jean l'évangéliste, des Innocents, de saint Sylvestre, de la Circoncision, de la Théophanie ou Epiphanie; Pâques, avec toute la semaine précédente et les suivantes, les trois jours des Rogations, l'Ascension du Seigneur, la Pentecôte et les deux jours suivants; la Saint-Jean-Baptiste, les fêtes des douze Apôtres et de saint Laurent, les festivités de la bienheureuse Marie, tous les dimanches, la dédicace de saint Michel, la fête de tous les saints (la Toussaint), la fête de saint Martin et toutes les festivités, savoir de saints canonisés, dont chaque évêque ordonne et décrète la célébration au clergé et au peuple dans les églises de son diocèse. Pour ce qui est des autres festivités de l'année, on ne doit ni contraindre ni empêcher les peuples de les célébrer ou fêter. » On a dit dans la cinquième partie, au chapitre des Nocturnes, le nombre des psaumes, des répons ou leçons que l'on dit dans les fêtes, et pourquoi on les dit.

XXXI. Or, il y a certaines fêtes qui sont doubles (en tout), d'autres simplement doubles, certaines semi-doubles; certaines sont dites doubles dans certaines églises, parce que les répons majeurs, aussi bien que les répons brefs et les versets, sont chantés à deux voix; parce que tout ce qui doit être entonné l'est par deux voix, et parce qu'encore on redouble les antiennes aux matines et aux vêpres; car on les dit entièrement avant et après le psaume, comme à la fête de Noël, de saint Etienne, premier martyr; de saint Jean l'évangéliste, de la Circoncision du Seigneur, de l'Epiphanie, de la Purification, de l'Annonciation, de la Résurrection, de l'Ascension, de la

Pentecôte, de saint Jean-Baptiste, des apôtres Pierre et Paul, de saint Laurent, de l'Assomption de la bienheureuse vierge Marie, de la Nativité de la même, et de la Dédicace de l'Eglise.

XXXII. Les fêtes précitées sont des doubles-majeures. Les doubles-mineures sont la seconde et la troisième férie dans l'octave de la Résurrection, de même la seconde et la troisième férie dans l'octave de la Pentecôte, la Commémoration de saint Paul, l'octave des apôtres Pierre et Paul, de saint Laurent, de l'Assomption, et toute fête que chaque église veut que l'on célèbre comme double-majeure.

XXXIII. Les fêtes semi-doubles sont celles où l'on n'observe point entièrement les règles précitées, et où le troisième, le sixième et le dernier répons seulement sont chantés par deux chantres. L'intonation ne se fait pas à deux voix ; on ne double point les antiennes, quoique les versets et les répons brefs soient dits à deux voix. Ces fêtes semi-doubles sont les fêtes des saints : de saint André, de saint Nicolas, de sainte Lucie, de saint Thomas, apôtre ; des saints Innocents, de l'octave de l'Epiphanie, de sainte Agnès, de la Conversion de saint Paul, de sainte Agathe, de saint Mathias, de la Chaire de saint Pierre, de saint Grégoire, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Philippe et saint Jacques, de saint Marc, évangéliste ; de l'Invention de la sainte Croix, de la Révélation de saint Michel, de l'octave de l'Ascension, de saint Jean-Porte-Latine, de saint Barnabé, apôtre ; de l'octave de saint Jean-Baptiste, de sainte Marie-Madeleine, de l'apôtre saint Jacques, de saint Pierre-aux-Liens, de l'octave de saint Laurent, de saint Barthélemi, apôtre ; de la Décollation de saint Jean-Baptiste, de l'octave de la Nativité de la bienheureuse Marie, de l'Exaltation de la sainte Croix, de saint Mathieu, apôtre ; de saint Luc, évangéliste ; des apôtres saint Simon et saint Jude, de saint Martin, de sainte Cécile, de sainte Catherine et autres, suivant la coutume de chaque église. Or, on conserve cette variété dans les fêtes ; car, comme

dit l'Apôtre : « De même qu'une autre diffère d'une étoile en clarté, ainsi en sera-t-il à la résurrection des morts. » Or, comme, selon le bienheureux Denys, la hiérarchie ecclésiastique représente en quelque sorte en ses actions et ordonnances la hiérarchie céleste, dans laquelle les saints sont disposés suivant la diversité de leurs mérites, c'est pour figurer cela que l'on trouve dans notre sainte Église la variété des divers offices.

XXXIV. Or, quelles fêtes doit-on appeler doubles en totalité; quelles sont celles que l'on doit appeler semi-doubles? C'est ce qui ressort évidemment de l'intelligence mystique. Car, d'après les saints Pères, la vision de Dieu sera la récompense des bienheureux. Or, cette vision sera plus grande ou plus petite, suivant que sur la terre ils auront plus ou moins progressé dans la charité, qui est la racine et la source de tous les mérites. Cependant il y a quelques mérites spéciaux d'après lesquels, dans la gloire future, quelques récompenses spéciales seront accordées à ceux qui auront des mérites spéciaux. Ainsi une récompense spéciale et plus excellente (*super essentielle*) sera accordée aux martyrs, aux docteurs et aux vierges, laquelle récompense est dite auréole. Ainsi, quant à cela, quelques saints auront une double récompense, savoir l'essentielle, que l'on appelle la vision de Dieu, et l'accidentelle, qui est l'auréole. Et, d'après cela, les fêtes des saints peuvent être dites majeures ou mineures, c'est-à-dire où l'on peut trouver plus ou moins de motifs de récompense. Comme donc la bienheureuse Vierge jouit d'une récompense plus excellente que tous les autres saints quant à la récompense essentielle, et que les motifs de récompense accidentelle lui conviennent également, c'est pourquoi sa fête est dite entièrement double. Il en est de même des festivités établies en l'honneur du Christ. Or, comme après eux les anges occupent le premier degré, après viennent les apôtres et les martyrs, puis les autres; c'est pour cela que, selon leur plus grand ou plus petit nombre de récompenses, essentielles et accidentelles, leur fête doit être par suite célébrée,

ou entièrement double, ou semi-double, ou simple, par l'Eglise militante qui marche sur les traces de l'Eglise triomphante.

XXXV. Quelquefois aussi les fêtes sont appelées doubles, par une autre considération, savoir quand deux fêtes coïncident le même jour; et alors la moindre le cède à la plus considérable; car, en ce jour, on célèbre l'office de la fête qui l'emporte en excellence, et on se contente de faire mémoire de la moins importante, dont l'office est remis au jour suivant, comme il arrive pour les bienheureux Pierre et Paul. Si donc plusieurs fêtes de saints coïncident le même jour, et que tous ces saints soient martyrs, on devra célébrer l'office de celui qui, parmi tous les autres, a le plus grand renom. Si l'un est confesseur et l'autre martyr, ou qu'il y ait plusieurs martyrs; si le confesseur a plus de célébrité que le martyr, ou est privilégié comme le bienheureux saint Martin, et que l'Eglise ait généralement adopté son office, il faut dire l'office du confesseur et faire mémoire du martyr; autrement il faut célébrer l'office du martyr. De même, si la fête de saint André arrive au premier dimanche de l'Avent, on la célébrera le lundi.

XXXVI. Nous disons la même chose pour chaque fête d'apôtres et de martyrs qui pourrait coïncider avec les premiers dimanches privilégiés. De même, si une fête ayant une vigile tombe un lundi, on célèbre l'office de la vigile, et on jeûne le samedi précédent (*Extra De observ. jejun.*, c. 1). Et si la fête d'un apôtre ou de quelque martyr distingué, ou d'un autre saint qui a un office propre, arrive en quelque autre dimanche parmi les dimanches privilégiés, c'est-à-dire ceux qui ont une histoire ou un office propre, il faut examiner si la semaine suivante ou chaque jour de cette semaine a un office propre. S'ils en ont un, on fera l'office du dimanche, et on remettra au lundi l'office du saint; s'ils n'en ont pas, on fera l'office de la fête le dimanche, et l'office du dimanche sera remis au lundi. Ainsi le dimanche cède quelquefois le pas à la fête, et réciproquement.

XXXVII. Au sujet des vigiles des saints, nous avons dit, dans la sixième partie, au Mercredi de la troisième Semaine de l'Avent, pourquoi on les appelle ainsi et quelle est leur origine. Touchant les fêtes qui coïncident avec la Septuagésime ou le temps de la Passion, ou qui arrivent avant ce temps, comme les fêtes de sainte Agathe, de la Chaire de saint Pierre, de saint Mathias, de l'Annonciation du Seigneur, de la fête de saint Grégoire; si l'une de ces fêtes arrive, ou même la fête patronale, la fête anniversaire de quelque église ou la pâque annotative, c'est-à-dire la fête anniversaire du baptême, nous disons qu'il est généralement adopté que l'on doit chanter dans ces fêtes les cantiques de joie, savoir le *Te Deum laudamus*, etc.; le *Gloria in excelsis Deo*; l'*Ite, Missa est*, et tout ce que l'on chanterait dans ces festivités, si elles arrivaient en d'autres temps, excepté pourtant *Alleluia*, parce que les fêtes où on le chante appartiennent au temps pascal. Mais pourquoi ne dit-on pas *Alleluia* alors, puisque l'on chante les autres cantiques d'allégresse? Je réponds que l'*Alleluia* est plutôt un cantique d'allégresse que les autres chants en question, qui sont plutôt des expressions de respect ou une manière de rendre à Dieu nos hommages (*observationes*), des actions de grâces plutôt que des cantiques de joie et d'allégresse, quoique ces cantiques ne soient pas dépourvus de quelque joie, surtout dans l'expression du chant. Si l'on oppose que le *Gloria in excelsis*, qui est un chant propre à la naissance du Seigneur; l'*Ite, Missa est*, qui est le cantique ou la louange de la résurrection; et le *Te Deum laudamus*, qui désigne la joie pour la drachme retrouvée, ne doivent pas être chantés à la fête de l'Annonciation du Seigneur, attendu que lesdits cantiques n'existaient pas encore (n'avaient pas encore leur temps) lors de l'avènement du Seigneur, ou dans le temps qui précéda l'avènement du Seigneur et qui correspond à l'Avent; parce que le Seigneur n'avait pas encore justifié ces chants suivant le cours ordinaire des choses humaines, ou bien n'avait pas encore atteint l'époque où pa-

rurent ces cantiques suivant les révolutions ordinaires du temps; ceux qui prétendent que l'on doit alors chanter ces cantiques répondent que cette fête, savoir la fête de l'Annonciation du Seigneur, est comme la source, l'origine ou le principe de toutes les fêtes du Christ, attendu que, si la naissance ou la passion du Seigneur et la découverte de la drachme n'étaient point un fait accompli en réalité et sous le rapport du temps, c'était un fait accompli en espérance, car les prodiges qui nous les faisaient espérer avaient commencé par précéder leur réalisation.

XXXVIII. La pâque annotative a lieu quand quelqu'un célèbre annuellement le jour anniversaire de son baptême, coutume qui peut-être vient des Gentils qui fêtaient, sous le nom de *Natalitium diem* (fête à l'occasion de la naissance), le jour où ils étaient nés à la misère de ce siècle. Dans cette fête on doit chanter l'office de Pâques, excepté l'*Alleluia*, si l'on est en Carême. Et remarque que ces trois cantiques, savoir *Te Deum laudamus*; *Gloria in excelsis Deo*, et *Ite, Missa est*, se suivent et s'accompagnent; en voici la raison. Le *Gloria in excelsis* désigne cette ineffable joie que l'Ange annonça aux bergers en leur disant: « Je vous fais part de la nouvelle d'une grande joie: c'est qu'aujourd'hui il vous est né un sauveur. » L'*Ite, Missa est*, qui, comme on l'a dit, signifie: « Allez à vos affaires ou allez chez vous, la Messe est terminée, » désigne les pasteurs s'approchant du lieu de la naissance du Christ, et disant à l'envi, après l'annonce faite par l'Ange: « Passons jusqu'à Bethléem, et voyons ce qui est arrivé et ce que le Seigneur nous a fait connaître. » Comme l'approche des bergers de la crèche suivit la nouvelle que l'Ange leur avait annoncée, c'est pourquoi, quand le prêtre dit *Gloria in excelsis*, en quoi il représente l'Ange précité, il doit aussi et avec raison dire l'*Ite, Missa est*. De même, quand on dit ou qu'on omet ces deux cantiques, on dit ou l'on omet aussi à nocturne le *Te Deum laudamus*, parce que dans ce cantique sont désignées la joie et les louanges du

ciel et de la terre, du créateur et de la créature, de la tête et des membres, comme dans le *Gloria in excelsis* on nomme avec louange et allégresse le ciel et la terre, le créateur et la créature, la tête et les membres ; bien plus, presque tout ce qui est renfermé explicitement dans le premier est renfermé implicitement dans le second. C'est donc avec raison que, quand on dit l'un, on ne doit pas omettre l'autre. Cependant les cantiques précités ne s'accompagnent pas toujours. En effet, dans la fête de la Chaire du bienheureux Pierre, même quand son incidence est dans le Carême, il y a des églises qui disent le *Te Deum laudamus* et suppriment les autres cantiques de louange, parce que nous avons coutume de chanter ce cantique pour l'intronisation des évêques dans leurs sièges ; et le bienheureux Pierre, le même jour, fut intronisé sur le siège d'Antioche. De même, le Jeudi saint, on dit le *Gloria in excelsis* et l'*Ite, Missa est*, quand l'évêque est présent et célèbre l'office du chrême. Et le Samedi saint, on dit le *Gloria in excelsis* et non l'*Ite, Missa est*. Cependant, en ces mêmes jours, on ne dit point *Te Deum laudamus*. De même, le jour de la Nativité, on dit *Gloria in excelsis* à la première messe ; mais on ne dit pas *Ite, Missa est*, de peur que le peuple, se croyant congédié, ne s'éloigne sans avoir entendu matines ; c'est pourquoi il y en a encore qui suspendent la collecte finale de la première messe, jusqu'à la fin de matines, et terminent ensuite la messe par *Benedicamus Domino*. Mais on donne une autre raison dans la quatrième partie, au chapitre de la Dernière Oraison. Ils terminent aussi la seconde messe de la même manière. Cependant, dans certaines églises on dit alors : *Ecce completa sunt omnia* ; et l'on ne donne pas au peuple la permission de se retirer, afin qu'il sache qu'il doit entendre une troisième messe, dans laquelle enfin on dit *Ite, Missa est*. Dans d'autres églises où l'on suit l'office ambrosien, on ne célèbre la festività d'aucun saint dans le temps du Carême ; on se contente d'en faire mémoire, et d'anciens décrets prescrivait la même

chose dans les autres églises, et anciennement cette coutume était communément établie. Dans d'autres églises encore on consacre, avant de lire ou de chanter l'évangile (XXXIV, q. iv, *Non oportet*, et cap. seq.). Nous avons parlé dans la sixième partie, au chapitre du Temps de l'Avent, de l'office des fêtes qui coïncident avec le temps de l'Avent.

XXXIX. Touchant les fêtes qui ont lieu dans le temps de la Résurrection jusqu'à l'octave de la Pentecôte, c'est une règle généralement observée dans certaines églises de chanter à toutes les fêtes des saints l'histoire (ou antienne) *Beatus vir*; et cela a lieu pour les apôtres, les martyrs, les confesseurs et les vierges, quand il n'y a qu'un saint et quand il y en a plusieurs; car ce *Beatus vir*, ce bienheureux, c'est le Christ qui, comme la cigogne, est tout à la fois le chef et les membres. Car c'est lui qui est le martyr dont il est dit dans l'antienne : *Filiæ Jerusalem*, que Dieu l'a couronné dans son chef, c'est-à-dire comme étant le chef, de la robe d'immortalité dans ce temps de solennité et d'allégresse, et le couronnera ensuite en ses membres, dans le temps désigné par le temps pascal et qui sera le temps de l'éternité et de la gloire. Car c'est lui qui parle dans l'office que l'on célèbre en ce temps, savoir : *Protextisti me, Deus*; c'est lui qui est la vraie vigne et les saints en sont les rejetons, comme il est dit dans l'Évangile : *Ego sum vitis vera* (Jean, chap. xv), que l'on lit aussi dans ce temps; et, d'après ce que nous avons déjà dit, il est évident que dans les fêtes de deux ou de plusieurs saints, on doit dire dans l'antienne précitée : « Filles de Jérusalem, venez et voyez le martyr, » c'est-à-dire le Christ, et non pas les martyrs, *martyres*, ni mettre le reste au pluriel comme le font certains. Dans ce temps, pour les festivités des saints, nous chantons des offices identiques, pour désigner ou signifier que le dernier sera le même pour tous, et parce qu'alors nous serons glorifiés dans l'unité avec le Christ, glorifié en ce temps.

XL. Mais on demande pourquoi, dans le temps pascal, nous

ne célébrons pas les fêtes des saints qui sont ressuscités avec le Christ ou qui sont montés au ciel avec lui. Car nous devons nous réjouir de leur glorification et la solenniser, comme nous le faisons pour les autres saints, puisque nous sommes certains qu'ils sont montés au cieux. Je réponds que nous ne solennisons point les fêtes de ces saints, parce qu'ils sont descendus dans les limbes; car nous fêtons la naissance des saints, savoir quand ils sont nés pour le ciel, comme il a été dit ci-dessus, mais non quand ils sont descendus en enfer ou quand ils sont nés pour les limbes; ce dont nous avons parlé dans la sixième partie, au Vendredi saint. On peut encore dire que nous devrions fêter leur glorification en ame à Pâques, ou du moins à l'Ascension; mais nous ne le pouvons pas, à cause de l'autorité et de la solennité des offices de ces jours; car la solennité de ces saints serait écrasée et disparaîtrait sous l'autorité d'une solennité plus considérable, parce qu'à l'arrivée du prince le magistrat est effacé. C'est pourquoi il a été décrété que dans d'autres temps de l'année on célébrerait leurs fêtes le jour de la dédicace des églises placées sous leur vocable. Ou bien, selon Bède, on fait leur fête à la dédicace de l'Eglise, en laquelle on dit neuf leçons, comme la fête de saint Jean-Baptiste se fait à la fin d'août, bien que ce saint soit mort vers la fête de Pâques; et celle de saint Jacques de Compostelle, en juillet, bien qu'il ait été mis à mort dans le temps pascal. Ce fut aussi en ce temps que fut incarcéré le bienheureux apôtre Pierre. Le changement des fêtes précitées a été fait, car telle était la grandeur de la festivité du prince de tous les saints, qu'on ne pouvait célébrer alors les fêtes de ses satellites, d'après cet adage : *Cede majori*, « Cède le pas au plus digne. »

XLI. Cependant, dit-on, on célèbre en Grèce et à Venise les fêtes des saints de l'Ancien-Testament, comme Abraham, Isaac, David, Daniel et les autres; on dit qu'en ce pays il y a des églises dédiées aux Machabées, comme on le verra à l'article de ces Saints. Pour ce qui est des octaves, il faut remar-

quer que le Lévitique semble insinuer le huitième jour, ou bien la célébration de l'octave, en disant : « Le huitième jour sera le plus célèbre et le plus saint, » ou bien, très-illustre et très-saint.

XLII. Assurément, on célèbre les octaves des saints, parce que, de même que le premier jour désigne la nativité des saints, c'est-à-dire comment ils naissent pour le ciel et pour être reçus dans la société des anges et des saints Pères, quand leurs âmes sont séparées de leurs corps; ainsi, dans les octaves rappelant la résurrection des corps, nous nous réjouissons avec eux de la résurrection de ces corps.

XLIII. Et remarque que nous fêtons l'octave de certains saints; et afin que ce mystère (de la résurrection des corps) ne devienne pas trop commun, nous ne la fêtons pas (l'octave) pour tous les saints; car si nous ne pouvons célébrer les fêtes de tous les saints, à plus forte raison ne célébrerons-nous pas leurs octaves? Et si d'autres saints ont des octaves solennelles, à bien plus forte raison l'octave du Saint des saints, c'est-à-dire de la nativité du Seigneur, sera-t-elle solennelle? Mais il semble que la nativité du Seigneur n'a pas d'octave, puisqu'elle tendait à sa mort, ou qu'elle avait sa mort pour but. En effet, on donne une octave à la mort des saints, parce qu'en mourant ils naissent de cette naissance qui les conduit à la vie éternelle. Car c'est après cette nativité qui arrive à la mort, que l'on doit espérer la gloire de la résurrection qui est donnée dans l'octave; mais cela n'a pas lieu après la naissance qui doit aboutir à la mort. D'après cela, il paraît encore que les nativités de la bienheureuse Marie et de saint Jean-Baptiste n'ont pas d'octave, ni même la résurrection du Seigneur, dans laquelle le Seigneur a reçu la robe de son corps, qui sera donnée généralement à tous les fidèles dans l'octave ou au huitième âge, car déjà la résurrection du Seigneur avait eu lieu en réalité.

XLIV. Comme donc il est diverses églises qui célèbrent l'oc-

tave de diverses festivités, nous disons, pour ne pas paraître les en blâmer, qu'il y a une double octave, savoir une de respect, de vénération ou de dévotion, et une d'institution. L'octave de révérence ou de vénération est celle de Pâques, de la Pentecôte, des naitivités de la bienheureuse vierge Marie et du bienheureux Jean-Baptiste; car on célèbre ces octaves par dévotion seulement, et non pour une autre raison mystérieuse. L'octave de dévotion a lieu aussi pour les saints patrons des églises, comme pour saint Nicolas, la bienheureuse Marie-Madeleine et autres semblables qui n'ont pas d'octaves; mais certaines églises célèbrent ces octaves par dévotion. Pour ce qui est de l'octave d'institution, elle se subdivise en quatre octaves, qui sont l'octave de signification, l'octave de supplétion, l'octave de signification d'une autre chose, ou qui désigne une autre chose, et l'octave de future glorification.

XLV. L'octave de signification est, par exemple, celle des saints qui ont une vigile et celle de la fête de la Dédicace, qui se fait pour marquer que l'Eglise sera dédiée ou consacrée, c'est-à-dire sera consacrée alors par une dernière et bien plus complète dédicace, c'est-à-dire qu'elle sera unie au Christ: car être consacré ou dédié, c'est être uni; et aussi celles des martyrs, parce que, et par les souffrances qu'ils ont endurées, et par le peu de cas qu'ils ont fait de cette vie, ils ont témoigné qu'il y a une vie immortelle. On peut aussi appeler l'octave des Innocents une octave de signification, parce qu'elle désigne notre résurrection, comme on le dira au chapitre de leur Fête. On peut en dire autant des octaves des bienheureux Pierre et Paul et de quelques saints, qui figurent la seconde robe, c'est-à-dire la glorification dont nous jouirons dans le huitième âge. Mais pourquoi, pour la même raison, ne fait-on pas ou ne célèbre-t-on pas l'octave de la Passion du Seigneur? Car, de même que le Christ, qui est né soleil de justice, n'est pas né pour lui, mais pour éclairer de sa lumière nos âmes plongées au sein des ténèbres; de même aussi qu'il a été baptisé, non pour lui, mais

pour nous purifier de nos péchés ; de même il est mort, non pour lui, mais afin que nous mourussions au péché et qu'ainsi il nous arrachât à la mort. Je réponds que c'est parce que la festivité d'allégresse qui survient couvre et fait disparaître tout souvenir de tristesse. En outre, bien que l'on explique la cause et la raison des octaves précitées, cependant il n'est point de rigueur que l'on célèbre partout des octaves pour de semblables festivités ou en pareil cas ; car le Christ a été circoncis dans sa chair, afin que nous observassions la circoncision spirituelle. Il a jeûné, afin que nous jeûnassions ; il a lavé les pieds, pour que nous en fissions autant ; car nous célébrons non-seulement l'octave de ces fêtes de saints ou autres semblables, mais on célèbre encore l'octave des saints pour des raisons différentes, comme il a été dit ci-dessus. De plus, il y a encore une autre raison pour laquelle n'a pas lieu le mystère ou le ministère de l'octave. On lui en donne pourtant une, à cause des huit béatitudes que l'on reçoit dans cette solennité, comme il a été dit en son lieu. L'octave de la Pentecôte aussi n'est célébrée que pour marquer la consommation des œuvres de l'Esprit saint.

XLVI. Il existe encore une raison générale de toutes les octaves : c'est que l'octave revient à la même chose que le premier jour de la fête ; ce qui a lieu pour les huit béatitudes, dont la huitième rentre dans la première. Dans le livre « de la Doctrine chrétienne » saint Augustin assure que le huitième jour ou octave du Seigneur est la même chose que le premier jour ; c'est pourquoi la résurrection du Seigneur est dite avoir eu lieu dans l'octave, c'est-à-dire le jour du Seigneur, le dimanche. Or, nous observons aussi la célébration des octaves, afin que nous retournions au premier état d'innocence, en souvenir de laquelle innocence, le huitième jour, on pratiquait la circoncision, afin que l'âme fût circoncise de toute contagion charnelle.

XLVII. L'octave de supplétion est l'octave de la nativité du

Seigneur, parce que dans cette octave nous suppléons à ce qui a manqué à la fête de la Nativité. En effet, comme dans la Nativité il a été beaucoup question de l'enfantement et peu de l'accouchée, c'est pourquoi dans l'octave on traite plus pleinement de l'accouchée, comme on peut le voir dans les répons, dans les antiennes de laudes et dans l'office de jour de la même octave. C'est pour la même raison que l'on célèbre l'octave de l'Épiphanie. L'octave de signification d'une autre chose est également l'octave de la Nativité, comme nous venons de le dire, et l'octave de sainte Agnès; car dans cette dernière octave on représente et on figure que la bienheureuse Agnès apparut glorieuse à quelques fidèles, le huitième jour, comme on le dira à sa fête. L'octave de la future glorification est, par exemple, l'octave de la mort de quelque saint.

XLVIII. Remarque aussi que les bienheureux Etienne et Laurent ont seuls des octaves d'institution parmi les martyrs, et seul le bienheureux Martin parmi les confesseurs. On a parlé dans la sixième partie, au chapitre de Pâques, des octaves de Pâques, de l'Ascension et de Noël. Or, bien que, régulièrement dans l'octave des festivités, l'office de la messe soit le même que l'office des festivités elles-mêmes, puisque l'octave est censée faire un même jour avec la fête, cependant ceci induit en erreur dans l'octave des apôtres Pierre et Paul, dans laquelle on dit l'office des Martyrs; car, bien que tous deux aient souffert ensemble et le même jour, l'Église ne solennise pas le même jour la fête de ces deux apôtres, comme nous le dirons au chapitre de leurs Fêtes. Or, l'office de l'un et de l'autre ne peut se faire dans l'octave, puisque tous deux n'ont qu'un seul jour pour octave; il a donc fallu que dans leur octave se trouvât quelque office commun; et comme leur martyre a été d'un mérite excellent, c'est pourquoi on dit en leur honneur l'office des Martyrs, quoique dans l'office même il soit fait mention des principaux actes de l'un et de l'autre. Cela induit encore en erreur dans l'octave de saint Laurent, qui se rendit surtout

recommandable par trois choses, savoir sa charité à faire l'aumône, sa fermeté invincible dans la confession de la foi et son martyre spécial. Il est question de la première chose dans sa vigile, de la seconde dans sa fête, et c'est pour cela qu'il a fallu qu'il fût question de la troisième dans l'octave.

XLIX. Or, bien que dans la préface de la sixième partie nous ayons parlé des offices de l'Eglise, en commençant par l'Avent du Seigneur, temps de rénovation; cependant, dans cette partie, adoptant une méthode plus simple, nous traiterons, en suivant le calendrier et à partir de janvier, de quelques festivités de l'année, y entremêlant successivement quelques festivités spéciales, savoir celles de SS. Fabien et Sébastien, de sainte Agnès, de la Conversion de S. Paul, de S. Julien, de sainte Agathe, de la Purification de la bienheureuse Marie, de la Chaire de saint Pierre, de l'Annonciation de la bienheureuse Marie, de saint Philippe et saint Jacques, de l'Invention de la sainte Croix, de la Révélation de S. Michel, de SS. Gervais et Protais, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul, de la fête des sept Frères, de saint Jacques, apôtre; des sept Dormants, de saint Pierre-aux-Liens, des Machabées, de l'Invention de saint Etienne, de la Transfiguration du Seigneur, de saint Laurent, de l'Assomption de la bienheureuse Marie, de saint Barthélemy, de la Décollation de saint Jean, de SS. Félix et Audacte, de la Nativité de la bienheureuse Marie, de l'Exaltation de la sainte Croix; de saint Mathieu, apôtre; de saint Maurice et ses compagnons, du bienheureux Luc, des bienheureux Simon et Jude, de la fête de tous les Saints, de l'office des Morts, des quatre saints Couronnés, de saint Martin, de saint André, de saint Nicolas, du vénérable Bède, prêtre; de saint Thomas, apôtre; des fêtes de saints Etienne et Jean l'évangéliste, des Innocents, des Apôtres, des Evangélistes, des Martyrs, des Confesseurs, des Vierges, enfin de l'office de la fête de la Dédicace de l'Eglise.

CHAPITRE II.

DE SAINTS FABIEN (1) ET SÉBASTIEN (2).

I. Dans la fête des bienheureux Fabien et Sébastien, on dit deux collectes dans certaines églises; et d'ordinaire on les termine toutes deux sous un seul *Per Dominum nostrum*, tant parce que c'est par la médiation du Fils unique de Dieu, Jésus-Christ même, que tous deux obtinrent la palme du martyre, que parce que, bien qu'ils aient souffert en divers temps, l'Eglise, cependant, à cause des grands mérites de l'un et de l'autre, les fête tous deux également et principalement, et termine les deux collectes par une fin commune.

CHAPITRE III.

DE SAINTE AGNÈS.

I. La fête de la bienheureuse Agnès manque d'octave, savoir d'octave d'institution; cependant elle possède une octave de signification d'une autre chose, comme on l'a déjà dit dans la préface. Donc, ce qui est dit dans le Calendrier d'Agnès (chap. II) n'est point dit en ce sens, que l'on célèbre la fête de l'octave de cette sainte : l'octave d'Agnès n'est point reconnue dans l'Eglise, ni inscrite sur le Calendrier. C'est une autre solennité que l'on réitère en l'honneur de la même sainte, à cause d'un certain miracle qui arriva huit jours après sa mort, à son tombeau, à la vue de ses parents éplorés. Tel est ce qu'on entend donc par *secundo*, seconde, c'est-à-dire seconde fête d'Agnès; ce qui fait qu'il serait mieux de dire : *Secundo Agnetis*. On a déjà parlé de ceci à l'article quatre du Symbole.

II. Et comme le fils du préfet l'aima avec passion, c'est pourquoi, et avec beaucoup de raison, on chante à sa fête l'introit *Me expectaverunt peccatores*.

CHAPITRE IV.

DE LA CONVERSION DE SAINT PAUL.

I. La conversion de saint Paul, apôtre, eut lieu la même année que le Christ souffrit et qu'Etienne fut lapidé, non pas en l'année naturelle, mais en l'année émergente (*emergente anno*). Car le Christ souffrit le VIII des calendes d'avril; saint Etienne fut lapidé la même année, le troisième jour d'août, et saint Paul se convertit le VIII des calendes de février. Or, on célèbre sa conversion plutôt que celle des autres saints, pour trois raisons.

II. Premièrement, pour servir d'exemple, afin que personne, quelque grand pécheur qu'il soit, ne désespère de son pardon, en voyant un si grand pécheur être devenu si grand saint et si comblé de la grâce. Secondement, par un motif de joie; car, de même que l'Eglise a souffert grande affliction par la persécution de Saul, de même elle a éprouvé la plus vive joie de la conversion de Paul. Troisièmement, à cause du miracle que le Seigneur a manifesté en faisant du plus cruel persécuteur le plus fidèle des prédicateurs.

III. En cette fête on dit l'épître *Sanctus adhuc*, etc., (Act., chap. IX), et l'évangile *Dixit Simon Petrus ad Jesum* (Math., chap. XIX). On dit encore aux heures le capitule *Erat quidam discipulus*, etc. (Act. des apôtres, chap. IX).

CHAPITRE V.

DE SAINT JULIEN (3).

I. Ce Julien, dont la fête se célèbre le v des calendes de février, fut évêque du Mans. On dit qu'il était ce même Simon que le Seigneur guérit de la lèpre et qui invita Dieu à un festin. On dit encore qu'il est ce Julien que les voyageurs invoquent pour trouver un bon gîte, parce que le Seigneur reçut l'hospitalité dans sa maison. D'autres disent qu'il fut ce Julien qui tua son père et sa mère et dont on rapporte ce qui suit : « il y eut encore un autre Julien, originaire d'Allemagne, qui, brûlant de souffrir le martyre, se présentait de lui-même aux persécuteurs, ce qui fit que le proconsul Crispinus ordonna qu'on le mit à mort. En entendant cette sentence, Julien aussitôt s'élança dehors, se présenta intrépidement au bourreau et reçut aussitôt le coup mortel. » Il y eut en outre un autre Julien, frère du bienheureux Julien qui, avec la permission de l'empereur Théodose, renversait avec son frère les temples des idoles, et à la parole duquel un homme qui faisait le mort sur un chariot mourut en réalité. Il y eut encore un quatrième Julien qui, sans le savoir, tua son père et sa mère; puis, après une longue pénitence, il reçut sous la forme d'un lépreux mendiant un ange dans sa maison, et mérita d'entendre de sa bouche que le Seigneur avait agréé sa pénitence. Il y eut encore un cinquième Julien qui, loin d'être un saint, fut le plus scélérat des apostats. D'abord moine, il fut ensuite empereur romain, comme on le dira à la fête de l'Invention de la sainte Croix.

CHAPITRE VI.

DE LA BIENHEUREUSE AGATHE (4).

I. La bienheureuse Agathe, après de nombreux supplices, mourut en prison. A la tête de cette sainte, dans son tombeau, un ange posa visiblement une tablette avec cette [inscription] : *Mentem sanctam, spontaneam, honorem Deo et patriæ liberationem*, « Ame sainte, pleine de bonne volonté, l'honneur de Dieu et le salut de sa patrie. » C'est pourquoi la coutume s'est établie de faire la procession avec cette tablette, qui contient la description de ses vertus.

CHAPITRE VII.

DE LA PURIFICATION DE SAINTE MARIE (5).

I. Parmi tous les saints, la glorieuse mère de Dieu, Marie toujours vierge, occupe le premier rang comme étant la plus digne et la plus excellente de toutes les créatures (*Extra De pœnit. et remiss. nova*).

II. L'Eglise, en son honneur, célèbre à quatre époques de l'année quatre festivités solennelles, savoir l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité et la Purification. Car, en tout temps, nous devons avoir en notre mémoire Celle qui, en tout temps, intercède auprès de son Fils pour nous, pécheurs. Deux de ces festivités sont communes à la Vierge et à notre Seigneur : ce sont la Purification et l'Annonciation. Or, ces quatre festivités se font suivant les quatre bénédictiones qui sont renfermées dans la salutation de l'Ange à la Vierge elle-même. La première bénédiction est : *Ave, Maria, gratia plena*, « Salut, Marie, pleine de grâce, » qui convient à la première festivité, qui est l'Annonciation, savoir quand l'Ange salua la Vierge,

et qu'elle conçut par l'opération du Saint-Esprit, étant devenue ainsi pleine de grâce. La seconde est : *Dominus tecum*, qui se rapporte à l'Assomption, savoir quand elle fut élevée au ciel, parce qu'alors elle fut avec son Seigneur, c'est-à-dire son Fils, qu'elle vit comme le Seigneur; car auparavant elle ne l'avait pas vu, en sa qualité de Seigneur Dieu, si manifestement en son essence.

III. La troisième bénédiction est : *Benedicta tu in mulieribus*, « Tu es bénie parmi les femmes, » qui convient à la Nativité, parce qu'alors elle naquit après avoir été sanctifiée dans le sein de sa mère. Car il n'y a aucune femme qui ait été sanctifiée dans le sein de sa mère, et c'est pour cela qu'elle a été appelée *castrum*, « forteresse, » à cause de son privilège spécial; car les démons n'ont jamais brisé ou envahi ce fort. La quatrième bénédiction est : *Benedictus fructus ventris tui*, « Béni est le fruit de ton ventre, » qui s'adapte à la quatrième festi- vité, savoir à la Purification, parce qu'alors elle offrit ce fruit béni dans le temple.

IV. Il en est encore qui célèbrent une cinquième fête, savoir celle de la Conception de la bienheureuse Marie, en disant que, de même qu'on célèbre la fête de la mort des saints, non à cause de cette mort, mais parce qu'alors ils ont été admis aux noces éternelles, de même on peut célébrer la fête de la conception de la Vierge, non à cause de sa conception elle-même, puisqu'elle a été conçue dans le péché, mais à cause de sa conception comme mère de Dieu, assurant que cela fut révélé à un certain abbé qui avait fait naufrage; ce qui cependant n'est pas authentique : c'est pourquoi on ne doit pas l'approuver, puisque la Vierge a été conçue dans le péché, c'est-à-dire par un commerce charnel, *per concubitum maris et feminae* (*De consec.*, dist. iv, *Firmissime*). Cependant, bien qu'elle ait été conçue dans le péché, ce péché d'origine a été effacé en elle, puisqu'elle a été sanctifiée dans le sein de sa mère, comme Jérémie et saint Jean-Baptiste; c'est

pourquoi et avec raison on célèbre sa nativité et celle du bienheureux Jean-Baptiste. J'entends parler ici de la nativité ou naissance du sein de la mère, c'est-à-dire quand les enfants viennent à la lumière ou au monde. Mais leur nativité dans le sein de la mère, c'est-à-dire quand leurs ames ont été infusées dans leurs corps, n'est point célébrée, comme il a été dit ci-dessus. Il y a encore une sixième fête, qui est la festivité de l'accouchée, *parientis*, c'est-à-dire la fête de Noël; mais comme c'est en même temps la fête du Fils et qu'elle exige un office plein et qui ait de l'unité, c'est pourquoi on ne la solennise pas en l'honneur de la Vierge, excepté dans l'octave, où il en est ainsi, comme on l'a déjà dit dans la préface de cette partie. Il y a encore une septième fête de la bienheureuse Marie aux martyrs, dont on parlera à la fête de tous les Saints. Or, comme la fête de la Purification, d'après la division de cette septième partie, précède dans l'ordre du temps les autres fêtes de la Vierge, c'est pourquoi nous parlons ici de cette fête.

V. Or, il y a aujourd'hui une double fête. Premièrement, quant à la couche (la fête de la couche), que l'on appelle l'*Hypante*, c'est-à-dire *obviatio* (la rencontre), parce que dans cette solennité Anne la prophétesse et Siméon rencontrèrent la bienheureuse Marie qui venait présenter et offrir au temple le Christ son Fils. Car le mot grec *ὄπιπτεν*, qui se dit en latin *obviatio*, rencontre, vient du verbe qui correspond à *ire*, aller, et de *αὐτί*, *contra*, à la rencontre. L'arrivée du Seigneur dans le temple désigne son arrivée ou son entrée dans l'Eglise et dans l'ame de tout fidèle, qui est un temple spirituel. Le Seigneur a prédit cette arrivée ou cette entrée, ou cet événement, par le prophète Malachie (c. III) : « Voilà que j'envoie mon ange devant ta face, et il préparera la voie devant ma face, et aussitôt le dominateur viendra à son temple; » ou bien on dit *ὄπιπτεν*, c'est-à-dire *presentatio*, (présentation), parce que le Christ dans cette fête a été présenté au temple.

VI. La seconde fête est (quant à l'accouchée) celle de l'accouchée, et elle est dite fête de la Purification, parce que la bienheureuse Vierge, bien que n'ayant pas besoin de purification, bien que n'étant pas astreinte à la loi de la purification, puisqu'elle n'avait rien d'impur en elle, n'ayant point enfanté suivant les règles ordinaires de la nature (*nec peperit suscepto semine*), a cependant voulu remplir le précepte de la loi. En effet, il est dit dans le Lévitique (chap XII) : « La femme qui, après avoir conçu, mettra au monde un enfant mâle, sera impure pendant sept jours. » Elle était séquestrée du commerce des hommes et était éloignée de l'entrée du temple, ou ne pouvait entrer dans le temple. Les sept jours écoulés, elle était pure quant au commerce des hommes, c'est-à-dire qu'elle pouvait fréquenter la société des hommes. Cependant elle était encore impure quant à son entrée dans le temple, jusqu'au trente-troisième jour, jusqu'à ce qu'elle fût purifiée *menstrui fluxus*, aux termes de la loi. Et, après l'accomplissement des quarante jours, le quarantième jour elle entra dans le temple et offrait son enfant avec des présents. Si elle était accouchée d'une fille, on doublait le temps de sa séquestration d'avec les hommes et de son éloignement du temple, de même que le temps de la formation d'une enfant femelle est double de celui de la formation d'un enfant mâle.

VII. Car le corps d'un enfant mâle est complètement organisé en quarante jours, et le plus souvent, au bout de quarante jours, son ame descend en son corps par infusion. Mais il faut quatre-vingts jours pour l'organisation du corps d'une fille, et son ame vient animer son corps au bout de ce temps, comme il arrive le plus souvent. Ainsi donc, si une femme avait enfanté un mâle, l'entrée du temple lui était interdite pendant quarante jours, à partir du jour de la naissance de l'enfant, et pendant quatre-vingts jours, si c'était une fille. Cependant, aujourd'hui, il lui est permis d'entrer aussitôt dans l'église, de peur que ce qui n'est qu'une peine ne lui soit imputé comme

une faute (v d. § *Hæc si*, et c. seq.; Extra *De purif. post part.*, cap. uno). Cependant une femme qui se sent prise des douleurs de l'enfantement ne doit pas entrer dans l'église, ou du moins doit prendre ses précautions pour ne pas la polluer. Or, le prêtre doit souvent avertir de se confesser la femme qui est près de son terme, afin que, lorsqu'elle sera pressée par les douleurs de l'enfantement, elle soit disposée à recevoir l'eucharistie : car il ne serait pas décent que le prêtre restât longtemps avec elle dans le temps de l'accouchement.

VIII. Or, c'est pour trois raisons que le Seigneur ordonna que l'enfant fût présenté au temple le quarantième jour. Premièrement, pour marquer que, de même que le quarantième jour l'enfant est conduit dans le temple matériel, ainsi, le quarantième jour après sa conception, l'âme est introduite dans son corps comme dans son temple, comme il est dit dans l'histoire scolastique, quoique les médecins (*physici*) disent que le corps n'est organisé qu'au bout de quarante-six jours. Secondement, afin que l'âme qui, le quarantième jour, introduite dans le corps, est souillée par ce même corps, soit purifiée par des victimes ou des offrandes, en entrant au temple le quarantième jour après la couche. Troisièmement, pour insinuer que ceux-là méritent d'entrer dans le céleste temple qui ont observé les dix préceptes du Décalogue avec la loi des quatre évangiles. Donc, lorsque les jours de la purification étaient accomplis, l'accouchée entra dans le temple, offrant son fils ou sa fille et des présents pour elle, c'est-à-dire pour le péché, le petit d'une colombe ou une tourterelle ; pour son fils ou pour sa fille, elle offrait un agneau d'un an en holocauste. Celle qui ne pouvait se procurer un agneau offrait deux tourterelles ou deux petits de colombes ; l'une en holocauste pour sa couche, l'autre pour elle-même, c'est-à-dire pour son péché. C'est pourquoi il est dit dans l'Évangile qu'elles offraient une paire de tourterelles, etc., suivant l'usage de la loi, c'est-à-dire comme la loi paraissait l'exiger. Les femmes donc, en cela, imitent la bien-

heureuse Vierge, lorsqu'en certains endroits, après leurs couches, elles entrent dans l'église au bout de quarante jours, désignant que si elles imitent la Vierge, après la vie présente elles entreront avec elle dans la vie éternelle. On célèbre donc cette fête quarante jours après la nativité du Seigneur, parce que la bienheureuse Vierge, quarante jours après la nativité du Christ, vint au temple et y présenta son fils aux termes de la loi.

IX. Cette fête vient encore après les festivités de Noël, de la Circoncision et de l'Epiphanie, par la raison du mystère, comme par la raison du mystère aussi, ou par une raison mystérieuse, le Seigneur voulut être présenté au temple, et cela pour deux raisons ou motifs (mystérieux). Voici le premier mystère. Il consiste en ce que d'abord Dieu naît dans l'homme par la foi; et la circoncision suit : car, lorsque la foi est dans l'homme, l'homme est purifié; d'où vient qu'on lit dans les Actes des apôtres : *Fide purificans corda eorum*, « Purifiant leurs cœurs par la foi. » Or, ceux qui ont une foi bonne et sincère abandonnent toutes œuvres mauvaises, et alors Dieu se manifeste; mais alors aussi on doit faire pénitence, afin qu'il reste en nous comme dans son temple. Puis on y fait une offrande d'une paire de tourterelles, c'est-à-dire qu'on lui offre la pureté du cœur et du corps, ce qui ne peut avoir lieu que par un deuil continu, comme la tourterelle gémit au lieu de chanter. On offre encore deux petits de colombes, c'est-à-dire la double simplicité.

X. Le second mystère, c'est qu'il vint dans le temple en ce jour pour marquer par là son avènement dans l'âme de tout fidèle ou dans l'église, où il est toujours prêt à entrer. C'est pourquoi dans l'introït il est dit : *Suscipimus, Deus, misericordiam*, etc., « O Dieu, nous avons reçu la miséricorde au milieu de ton temple, » parce que le Christ est le bois de vie au milieu du paradis, prêt à subvenir aux besoins de tous également et à leur départir ses biens : *Secundum nomen tuum, Deus, ita et laus*

tua, etc., comme si l'on disait : Comme tu as créé et réparé ou régénéré tous les hommes, ainsi tu dois être loué par tout le monde. Ceci a encore été expliqué dans la sixième partie, au huitième dimanche après la Pentecôte. Or, afin que le Seigneur descende dans notre ame, l'Eglise exhorte ses enfants à aller à sa rencontre. Ainsi elle dit au commencement de l'office du matin, savoir dans l'invitatoire : « Voici que le Seigneur, le Dominateur vient en son saint temple : réjouis-toi, tressaille d'allégresse, Sion, et marche à la rencontre de ton Dieu, » savoir par la foi et les bonnes œuvres ; et c'est pour cela que cette fête se nomme l'*Hypante*, c'est-à-dire *obviatio* (la rencontre), parce que, si nous voulons le recevoir dans notre ame, il nous faut y recevoir son image ; c'est pourquoi il est dit dans le premier répons : « Orne ton lit nuptial, ô Sion, » c'est-à-dire purifie-toi par les vertus ; et *suscipe*, « et reçois, » c'est-à-dire les vertus ; « et c'est ainsi qu'il viendra en toi. » L'épître est : *Ecce ego mitto angelum*, etc., de Malachie (dernier chapitre). L'évangile : *Postquam impleti sunt dies*, est de saint Luc (chap. 11), et aussi la postcommunion *Responsum accepit Simeon* (Luc, c. 11).

XI. Et remarque que du temps de l'empereur Justinien il y eut une grande mortalité à Constantinople, et c'est pourquoi alors on établit la solennité de la purification de Marie, par vénération pour la Vierge, pour les raisons précitées. Mais comme il y a encore une infinité d'hérésies qui pullulent, on a coutume de demander comment peut être vrai ce qui est dit dans le neuvième répons, que la bienheureuse Vierge a exterminé toutes les hérésies. A cela nous répondons qu'elle l'a fait autant qu'il était en elle, parce que c'est elle qui a rendu visible celui qui était invisible. Car d'abord on ne pouvait le trouver ; les uns le cherchaient parmi les délices de la chair, les autres au sein des richesses, d'autres dans les livres de philosophie, et il ne s'y trouvait pas. D'où il est dit dans le Cantique des cantiques : « Je l'ai cherché et ne l'ai pas trouvé. » Maintenant

personne ne peut s'égarer dans la voie, à moins qu'il ne le veuille ; d'où il est dit manifestement dans Isaïe : « Voici qui sera la voie droite, » afin que l'insensé lui-même ne puisse s'égarer dans son chemin. Et quelle sera cette voie ? « Voici que je donnerai mon salut en Sion et ma gloire en Jérusalem. » On dit aujourd'hui le capitule *Ecce ego mitto* (Malachie, c. iii), et celui-ci : *Eradicavi* (Ecclés., chap. iv), et celui-ci : *Quasi cedrus* (du même endroit).

XII. En ce jour on doit faire une procession générale qui désigne la procession que la bienheureuse Marie et Joseph firent au temple. Ceux qui, à la procession, chantent devant les balustres *Responsum accepit*, etc., figurent les prophètes annonçant la nativité du Seigneur et sa miséricorde. La mélodie de ceux qui leur répondent est la joie de ceux qui reçoivent cette miséricorde de Dieu ; tenant des cierges dans nos mains, disons donc : « O Dieu, nous avons été comblés de ta miséricorde, etc. » Ce que l'on chante à la procession et dans l'évangile *Accepit eum Simeon*, etc., « Siméon le prit dans ses bras, » montre que nous devons non-seulement le porter dans notre cœur, mais encore dans nos bras. C'est pourquoi, dans le Cantique des cantiques il est dit : « Place-moi comme un cachet sur ton bras et comme un sceau sur ton cœur ; » car, comme dit saint Paul aux Corinthiens : « Vous avez été achetés à grand prix ; c'est pourquoi glorifiez et portez Dieu dans votre corps. » Nous devons donc non-seulement porter la divinité ou l'humanité, mais l'une et l'autre, comme fit Siméon ; ce qui est désigné par le cierge que nous portons à la procession ; car la cire que les abeilles produisent avec le miel par une œuvre toute virginale (car cette production n'est due à aucune union impure) désigne l'humanité ou la chair que le Christ a prise dans le sein de la Vierge. La lumière du cierge marque la divinité, parce que notre Dieu est un feu qui consume (Deut., chap. iv). La mèche qui se trouve dans la cire désigne son ame, la plus pure et la plus blanche de toutes, ou

la divinité cachée dans la chair, ou, selon d'autres, la mortalité.

XIII. Le cierge allumé que l'on porte à la main désigne encore la foi avec les bonnes œuvres; car, de même que l'on dit d'une chandelle sans lumière qu'elle est morte, et que la lumière ne peut briller par elle-même et à part du cierge, mais paraît être morte, de même les œuvres sans la foi, et la foi sans les œuvres, sont dites mortes. La mèche cachée dans la cire est l'intention droite. D'où vient que Grégoire dit : « Agissez de telle sorte devant les hommes, que votre intention reste dans le secret. » Or, on bénit les cierges afin que tous les portent dignement; car il en est beaucoup qui portent les ténèbres au fond de leur cœur, bien qu'extérieurement ils paraissent briller. Ceux-là portent dignement les cierges, qui, de même qu'ils brillent au dehors par la lumière qu'ils portent dans leurs mains, brillent aussi au dedans par une foi vraie et sincère; c'est en cela que consistent la festivité et la grande allégresse. On porte à la procession des cierges allumés, pour six raisons.

XIV. Premièrement, afin que chacun s'illumine et s'éclaire et donne aux autres l'exemple de ses œuvres, manifestées par la lumière; secondement, afin que la religion chrétienne change, en l'améliorant, une coutume observée chez les Gentils; car les Romains, de cinq ans en cinq ans, aux calendes de février, en l'honneur de Februa, mère de Mars, qu'ils considéraient comme le dieu de la guerre, illuminaient la ville pendant toute la nuit avec des cierges et des torches ardentes, afin que Mars, son fils, leur accordât la victoire sur les ennemis, par égard pour les honneurs solennels qu'ils rendaient à sa mère. Cette fête était nommée *Ambarvale*. Dans le mois de février, ils sacrifiaient encore à Februus, c'est-à-dire à Pluton, et aux autres divinités infernales, pour les âmes de leurs défunts; ils offraient des victimes solennelles à ces dieux, afin qu'ils fussent propices à ces morts, et les dames romaines

elles-mêmes passaient toute la nuit à chanter leurs louanges, et célébraient la fête des lumières. Car les Gentils, en ce qu'il est dit que Pluton, devenu amoureux de la belle et incomparable Proserpine, l'enleva au commencement de ce mois et la fit déesse, et que Cérès, sa mère, et ses parents, ayant allumé des torches, la cherchèrent la nuit pendant longtemps sur l'Etna, montagne de Sicile, comme le marquent les fictions des poètes; c'est pourquoi eux-mêmes, au commencement de février, en mémoire de cet événement, ils parcouraient de nuit la ville, et y circulaient, portant des torches ardentes; car les idolâtres, comme il est dit au livre de la Sagesse, faisaient des choses cachées ou mystérieuses.

XV. Le pape Sergius, changeant et améliorant ces usages et ces illuminations (ou ces usages des Gentils de faire des illuminations), établit dans le même mois la fête de la Purification en l'honneur de la Mère de Dieu et décréta que l'on ferait alors des processions, afin que tout le peuple, portant des cierges allumés dans ses mains, marchât en procession dans les églises, en souvenir du royaume céleste, alors que tous les élus, avec les lampes brillantes de leurs bonnes œuvres, iront au-devant de l'Époux et entreront bientôt après avec lui dans la salle des noces de la cité céleste.

XVI. Troisièmement, afin que par là nous imitions les vierges sages dont la bienheureuse Vierge est le chef; afin que, portant allumée en nous la lampe de la chasteté et des bonnes œuvres, nous méritions d'entrer avec elles dans le temple de gloire, auprès du véritable Époux. Quatrièmement, parce que c'est en ce jour, comme le dit Siméon, qu'a été présentée la lumière pour servir de flambeau aux Gentils. Donc, cette procession figure celle de Siméon. Cinquièmement, pour marquer la divinité et l'humanité du Christ, comme il a été dit ci-dessus. Sixièmement, pour montrer la pureté de la Vierge, de peur qu'entendant parler de sa purification, on pût croire qu'elle avait besoin d'être purifiée. Nous portons donc des cier-

ges allumés, comme si l'Eglise disait par ce fait même : La bienheureuse Vierge n'a pas besoin de purification, mais elle est toute brillante, toute resplendissante. Et, pour les raisons précitées, on appelle cette fête la *Chandeleur* (*Candelaria*).

XVII. Cette fête n'a pas d'octave, parce que, bien que le Christ, aux termes de la loi, ait été présenté dans le temple, cependant aucun docteur ne nous donne comme d'obligation, de présenter les enfants dans le temple quarante jours après leur naissance. Ainsi, de même que la présentation des enfants au temple, d'après l'ancien rit, est tombée en désuétude, puisqu'elle a lieu dans le baptême, de même aussi il n'y a pas d'octave de l'Hypante. Car, de même que par le premier jour on rappelle ce qui s'est fait dans l'octave, de même par l'octave on rappelle la chose pour laquelle ce qui s'est fait a eu lieu. Nous parlerons en leur lieu des fêtes de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge.

CHAPITRE VIII.

DE LA CHAIRE DE SAINT PIERRE.

I. L'Eglise solennise la fête de la Chaire de saint Pierre, honneur qu'il obtint à Antioche, sur le siège de laquelle ville on rapporte qu'il fut élevé. Certains prétendent qu'il fut promu à cette dignité par Théophile, prince d'Antioche, dont Pierre ressuscita le fils, mort à l'âge de quatorze ans. Pierre convertit aussi le peuple de la ville, qui, à cause de cela, y éleva une église au milieu de laquelle on plaça une chaire élevée, et il y intronisa l'Apôtre qui, ainsi élevé, pouvait être entendu et vu de tout le monde. Il y siégea pendant sept ans. L'Eglise donc fait la solennité de cet honneur rendu à Pierre, parce que c'est alors que les prélats de l'Eglise commencèrent à avoir des places de distinction et à recevoir les honneurs dus à leur di-

gnité. Alors fut accomplie cette parole du Psalmiste : « Que l'on relève sa gloire dans l'assemblée du peuple, etc. » Et remarque que Pierre fut élevé ou exalté de trois manières ; c'est pourquoi on lui fait une triple fête.

II. Premièrement, il fut exalté dans l'Eglise militante, dont il fut le chef et qu'il gouverna d'une manière digne d'éloges dans la foi et dans les mœurs ; et c'est à cette élévation que se rapporte la festività de ce jour, comme on l'a dit. Secondement, dans l'église ou l'assemblée des malveillants et des impies, savoir en les dispersant et en les convertissant à la foi. C'est à cela que se rapporte la seconde fête qui est dite : *ad vincula [aux liens]* (la Saint-Pierre-aux-Liens) ; car alors il dissipa l'église des malveillants, et convertit un grand nombre d'hommes à la foi. Troisièmement, dans l'Eglise triomphante, savoir en y entrant heureusement, ce à quoi a rapport la troisième fête, c'est-à-dire celle de son martyr ou de sa passion.

III. On lui fait encore une triple fête pour cinq autres raisons. Premièrement par privilège, car il fut privilégié par-dessus tous les autres ; et c'est pourquoy il est plus honoré et en plus grande considération, car il fut le Prince des apôtres et reçut les clefs du royaume des cieux. Son amour pour le Christ fut aussi plus ardent et son pouvoir plus efficace, car son ombre guérissait les malades. Secondement, à cause de sa charge ou dignité ; car il a eu la dignité ou la charge de prélature sur l'Eglise universelle, prélature qui se répandit sur les trois parties du monde, savoir l'Asie, l'Afrique et l'Europe. C'est pour cela que l'Eglise célèbre pendant l'année trois solennités en l'honneur de saint Pierre. Troisièmement, à cause de ses bienfaits, parce que cet apôtre, qui eut le pouvoir de lier et de délier, nous délivre de trois genres de péchés, savoir des péchés de pensées, de paroles et d'actions, ou parce que nous péchons envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes ; ou bien ce bienfait peut être un triple bien que le pécheur acquiert dans l'Eglise par la vertu ou le pouvoir des clefs. Le premier

est l'absolution du reat (*reatus*) ou de la coulpe. Le second est la commutation de la peine du purgatoire en peine temporelle. Le troisième est la relaxation en partie de la peine temporelle. Quatrièmement, à cause de la dette, savoir parce que Pierre donna et nous donne une triple pâture, celle de la parole, celle de l'exemple et celle du secours temporel. Cinquièmement, à cause de l'exemple, afin que personne ne désespère, quand même il aurait renié le Christ trois fois, comme Pierre, pourvu qu'il veuille aussi, comme Pierre, confesser Dieu de cœur, de bouche et par les œuvres.

IV. Il ne faut pas omettre que cette fête de l'Intronisation de saint Pierre était autrefois appelée la fête du festin (*epularum*) du bienheureux Pierre. Car c'était autrefois un usage chez les Gentils, d'après maître Jean Belet, chaque année au mois de février, d'offrir en ce jour à Dieu du vin et des mets sur le sépulcre de ses parents, mû peut-être par ce précepte de Tobie (liv. III) : « Place ton pain et ton vin sur la sépulture du juste ; » lesquels mets étaient mangés pendant la nuit par les démons. Cependant les païens pensaient que ces mets étaient absorbés par les âmes errant autour des sépulcres, et qu'ils nommaient ombres. Les saints Pères, voulant abolir cet usage, décrétèrent que l'on célébrerait la fête de l'Intronisation (*incathedratio*) de saint Pierre, tant de celle qui eut lieu à Rome que de celle d'Antioche, en ce même jour où les Gentils observaient ces cérémonies. C'est de ces mets que la coutume est venue d'appeler cette fête *Festum epularum beati Petri*, « Fête des mets du bienheureux Pierre. » Cependant, en ce jour, on ne dit qu'une collecte qui a trait à l'intronisation faite à Antioche.

V. Or, on dit l'épître *Petrus apostolus* (I saint Pierre, chap. I). L'évangile est : *Venit Jesus in partes* (Mathieu, chap. XVI). Le trait est : *Tu es Petrus* (Math., chap. XVI). Aux heures, on dit *Petrus apostolus* (I saint Pierre, chap. I). A la fête du bienheureux Mathias, apôtre, on dit l'épître *Exurgens*

Petrus in medio (Act. des Apôtres, chap. 1), et l'évangile est : *Confitebor tibi, Pater.*

CHAPITRE IX.

DE L'ANNONCIATION DE LA VIERGE MARIE (6).

I. La fête de l'Annonciation de la bienheureuse vierge Marie est celle où l'Ange annonça à Marie la bonne nouvelle à la suite de laquelle elle conçut le Sauveur. Alors furent accomplies les prophéties. C'est pourquoi l'Eglise lit et chante des extraits des prophètes. C'est pourquoi on chante encore l'introït *Rorate, cæli, desuper et nubes*, « Cieux, laissez échapper votre rosée, et que les nuées, » c'est-à-dire les prédicateurs, *pluant*, « pleuvent, » c'est-à-dire annoncent le Juste, c'est-à-dire le Christ, parce que par antonomase le Christ est appelé le Juste ; *aperiatur terra*, « que la terre s'entr'ouvre, » c'est-à-dire la bienheureuse Vierge ; qu'elle s'entr'ouvre, dis-je, par son consentement ; *et germinet*, « qu'elle conçoive le Sauveur, » c'est-à-dire le Christ. On a parlé de cela au Premier Dimanche de l'Avent. L'épître est : *Egredietur virga*, (Isaïe, chap. xi). Cependant d'autres églises disent : *Locutus est Dominus ad Achaz* (Isaïe, chap. vii). L'évangile est : *Missus est Gabriel* (Luc, chap. 1) ; et les paroles suivantes de cet évangile : *Et hic mensis est*, etc., sont ainsi expliquées : *Hic mensis*, « Ce mois, » savoir le mois de mars, dans lequel la bienheureuse Vierge a conçu, *est sextus illi*, « est le sixième de celle, » c'est-à-dire depuis la conception de celle, savoir d'Elisabeth, *quæ vocatur sterilis*, « qui est appelée stérile, » parce qu'Elisabeth conçut le bienheureux Jean-Baptiste le viii d'avant les calendes d'octobre. On dit encore pendant les heures, le capitule *In diebus illis, notum faciet Deus* (Jérémie, chapitre xxx).

II. Cette fête convient bien à l'époque du printemps, car c'est dans le printemps que Dieu s'est fait homme et que tout a été renouvelé. Or, cette fête appartient au Seigneur et à la bienheureuse Marie ; c'est pourquoi Noël et l'Annonciation du Seigneur ont une même préface. On a coutume d'intituler cette fête : Annonciation du Seigneur. On ne doit pas chanter dans cette fête le *Gloria in excelsis*, l'*Ite*, *Missa est* et le *Te Deum laudamus*. Nous en avons exposé la raison dans la préface de cette partie. Si cette fête vient à tomber le dimanche de la Passion ou des Rameaux (*olivarum*), on la remet au lundi. Ceci se fait généralement dans les dimanches privilégiés. Si elle arrive pendant les trois jours d'avant Pâques, on la célébrera par anticipation le samedi d'avant les Rameaux, selon quelques-uns ; mais il en est qui la remettent à l'octave. De même, si elle tombe le jour de Pâques, on ne pourrait célébrer convenablement dans cette semaine l'office de cette fête, qui est compilé ou extrait de l'Avent ; c'est pourquoi il vaut mieux la renvoyer au lundi après l'octave de Pâques.

III. En ce jour, à divers laps de temps, on dit que Dieu a opéré un grand nombre d'œuvres, ce qu'un poète a rendu avec concision dans les beaux vers suivants :

Salut, jour de fête, qui fermes nos blessures,
 Où l'Ange fut envoyé, où le Christ souffrit et fut mis en croix,
 Jour de la création et tout à la fois de la chute d'Adam.
 En ce jour, à cause des mérites de son offrande, Abel périt par le glaive de Cain;
 Melchisédech offre son sacrifice, et Isaac est placé sur le bûcher.
 En ce jour est décollé le bienheureux Jean qui baptisa le Christ;
 Pierre est mis en croix ; Jacques mis à mort sous Hérode ;
 De nombreux corps de saints ressuscitent avec le Christ.
 En ce jour le larron reçoit de la bouche du Christ une si consolante assurance. *Amen* (a).

(a) Voici ces vers tels que les donne Durand, sans dire d'où il les a tirés :

Salve, festa dies, quæ vulnera nostra coerces.
 Angelus est missus : est passus et in cruce Christus.
 Est Adam factus, et eodem tempore lapsus.
 Ob meritum decimæ cadit Abel fratris ab ense.
 Offert Melchisedech : Isaac supponitur aris.
 Est decollatus Christi Baptista beatus.

CHAPITRE X.

DES SAINTS APOTRES PHILIPPE ET JACQUES.

I. Le temps pascal, comme on l'a déjà dit souvent, désigne le huitième âge, où le bien qui appartiendra à chacun, dans une charité inégale, appartiendra à tous, parce que chacun se réjouira des biens des autres comme des siens propres.

II. Donc, pour que le temps pascal s'accordât avec les solennités qui arrivent dans ce temps, et surtout parce que les apôtres n'avaient pas de solennités particulières dans la primitive Eglise, il a été décrété qu'on célébrerait dans les calendes de mai des solennités en l'honneur de tous les apôtres, afin que divers jours de solennisation ne parussent pas séparer ceux qu'une même dignité et l'apostolat ont élevés dans la gloire céleste. On dit que les Grecs célèbrent cette festività à la fête des apôtres Pierre et Paul. C'est encore en ce jour que se trouve la fête des apôtres Philippe et Jacques, peut-être parce qu'ils souffrirent en ce jour. Ce Jacques est appelé le Mineur, pour le distinguer de saint Jacques de Compostelle, fils de Zébédée, qui est appelé le Majeur, non par son âge, mais par sa vocation, comme il arrive pour les évêques qui remplacent les apôtres, parce que celui qui a été consacré le premier l'emporte en quelque sorte sur les autres qui ont la même dignité

Est Petrus erectus : Jacobus sub Herode premissus.

Corpora sanctorum cum Christo multa resurgunt.

Latro per Christum tam dulce suscipit amen.

Nous retrouvons ces vers, avec quelques variantes, dans l'édition de Leipzig de la *Legenda aurea* :

Salve, *justa* dies, quæ vulnera nostra coerces !

Les autres vers comme dans Durand ; le premier est ainsi :

Latro dulce *tamen* Christum suscipit amen.

(Chapitre 51, p. 221.)

que lui, ou qui sont aussi grands que lui en dignité (xvii d., § fin.); car Jacques-le-Majeur a été appelé le premier par le Seigneur, il s'est attaché à lui le premier et lui est devenu plus intime. Et il appelait dans ses secrets Jacques-le-Majeur, savoir quand il fut transfiguré et quand il ressuscita un mort au nom du Seigneur.

III. Ce Jacques est encore appelé fils d'Alphée, parce qu'il était, en effet, fils d'Alphée. Il est encore appelé frère du Seigneur selon la chair (*De consec.*, d. 1, *Jacobi*), parce que l'on dit qu'il lui ressemblait de visage, ou parce qu'il était fils d'Alphée, frère de Joseph, époux de la bienheureuse Marie, et de Marie, sa sœur; car ceux qui étaient cousins des deux côtés étaient appelés frères chez les Juifs; et Jésus était fils supposé de Joseph. Ou bien il est appelé frère du Seigneur, c'est-à-dire son cousin, parce qu'il est le fils de la sœur de la bienheureuse Marie. Les Toscans conservent encore cet usage. Mais Joseph est aussi appelé parent du Seigneur, ou parce qu'il est son père supposé, ou parce qu'il était parent du Seigneur du côté de sa mère, la bienheureuse Marie.

IV. Or, pour établir l'évidence plus incontestable des choses précitées, il faut remarquer que Joachim, père de la bienheureuse Marie, épousa Anne, qui avait une sœur nommée Imérie. Et cette Imérie engendra Elisabeth et Eliud; Elisabeth engendra Jean-Baptiste; d'Eliud naquit Eminéud; d'Eminéud saint Servatius, dont le corps repose à Maëstricht-sur-Meuse, évêché du pays de Liège. Or, on dit qu'Anne eut trois époux: Joachim; Cléophas, frère de Joseph, et Salomon. Du premier elle eut une fille, savoir Marie, mère du Seigneur, qu'elle maria à Joseph. Celle-ci engendra le Christ. On a parlé de la génération de Joseph et de Marie dans la sixième partie, au chapitre de la Fête de Noël. Après la mort de son premier mari, Anne eut encore du second une autre fille, nommée Marie, et la donna en mariage à Alphée, dont elle eut quatre fils, savoir Jacques-le-Mineur, Joseph-le-Juste,

aussi appelé Barsabas; Simon et Judas; de son troisième mari, Salomon, qu'elle eut après la mort du second, elle eut deux fils, Jacques-le-Majeur et Jean l'évangéliste.

V. Or, ce Jacques est surnommé le Juste, par le mérite de sa naissance ou de sa condition; car on dit qu'il fut saint dès le sein, ou qu'il fut sanctifié dans le sein de sa mère. Il fut ordonné premier évêque de Jérusalem par les apôtres Pierre, Jacques et Jean (xvi d. *Pono*). C'est lui qui, avec Basile, évêque de Césarée, nous a laissé dans ses écrits une liturgie du sacrifice de la messe (*De consec.*, d. 1). Suivant la tradition, saint Jacques célébra la première messe à Jérusalem, après la pâque du Seigneur, et saint Pierre, la première à Antioche. Saint Jacques ne buvait pas de vin ni d'autre boisson fermentée. Il ne mangeait point de viandes. Jamais il ne se rasait ni ne se soignait; jamais il ne prit de bain; il pria si longtemps, les genoux en terre, que ses genoux étaient plus durs qu'une peau de chameau.

VI. Les Juifs le précipitèrent du haut du temple, lorsqu'il prêchait le nom du Christ, et il fut tué à coup de perches de foulon. Or, le foulon est l'ouvrier qui blanchit les pièces de lin. Certains ont dit que c'était à cause du crime de ce meurtre que les Juifs avaient été détruits, comme corps de nation, par Tite et Vespasien; et ainsi ils n'attribuent point leur destruction à leur déicide (la mort du Christ).

VII. Dans cette fête il y a des églises qui disent l'introït *Exclamaverunt* (Néhémie, chap. ix); l'épître *Stabunt justi*, (Sagesse, chap. v). L'évangile est: *Non turbetur cor vestrum*, de saint Jean (chap. xiv); et la postcommunion: *Tanto tempore* (Jean, chap. xiv). Aux heures, on dit le capitule *Stabunt justi* (Sagesse, chap. v); et celui-ci: *Nos insensati*, du même livre; puis cet autre: *Non esurient* (Apocalypse, c. vii).

CHAPITRE XI.

DE L'INVENTION DE LA SAINTE CROIX (7).

I. Notre seconde espérance est dans la sainte Croix du Seigneur. Car, de même que la bienheureuse Vierge porta le Seigneur, la sainte Croix le porta aussi à sa manière. Et comme le Seigneur donne aux eaux du baptême et aux autres sacrements la vertu qui sanctifie, de même, par son contact avec la chair du Seigneur, le bois de la Croix a été sanctifié, afin qu'à sa manière elle pût nous sanctifier; et comme la Croix nous sauve par de semblables effets et par la vertu qu'elle possède, c'est pourquoi on chante en son honneur :

II. « O croix ! plus brillante que les astres, etc., qui seule as été digne (c'est-à-dire après en avoir reçu le privilège) de porter le prix de la rédemption du monde.... etc. » Et comme la fin de la Croix est la gloire, c'est pourquoi, à la fin d'un grand nombre d'antiennes de la Croix, on dit *Alleluia*. On dit pendant les heures le capitule *Mihi absit gloriari* (Galat., dernier chapitre).

III. On célèbre deux fêtes de la Croix, savoir celle de l'Exaltation, dont on parlera en son lieu, et celle de l'Invention, parce que la sainte Croix fut trouvée du temps du pape Eusèbe par la bienheureuse Hélène, mère de Constantin, par le moyen d'un nommé Judas, qui alors était Juif. C'est pourquoi, dans le canon du même Eusèbe (*De consec.*, dist. III, *Crucis*) on lit ceci : « Nous ordonnons que la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vient d'être découverte dernièrement, le v d'avant les calendes de mai, sous notre pontificat et notre gouvernement de la sainte Eglise romaine, soit célébrée par une festivité, le jour susdit des calendes de son invention. » Or, cette fête est plus grande que la fête de l'Exaltation, comme on le dira ici.

IV. Or, on lit touchant le Judas précité que, s'étant converti à la foi, il devint ensuite évêque de Jérusalem, et ayant changé de nom, il prit celui de Quiriace. On dit que le diable prophétisa ainsi à son égard : « Judas livra le Christ à la mort ; mais ce Judas-ci a exalté le Christ mort, et découvert ou dévoilé l'art des magiciens. Mais Julien, mon intime et mon ami, deviendra bientôt roi et me vengera de lui ; » c'est ce qui arriva (XI, q. III, *Julianus*, I et II).

V. Car le moine Julien, ayant apostasié et abandonné son monastère et son ordre, et acquis le consulat à Rome par le crime, devint ainsi empereur et persécuteur des chrétiens, les affligea de diverses peines et les fit mettre à mort. On lit encore qu'un certain soldat nommé Quiriace tua ensuite ce Julien. On lit sur ce Julien qu'il s'échappa encore de sa tombe, à Constantinople, une puanteur insupportable.

VI. Si l'on demande pourquoi on fait une fête de la croix sur laquelle le Christ a été honni et flagellé, et non pas celle de l'ânesse sur laquelle il fut très-honoré, et aussi des choses que le Seigneur a touché, on peut répondre à cela que les louanges et les honneurs qui lui furent rendus sur l'ânesse sont transitoires et de ce monde ; de plus, ce n'est pas de là qu'est sorti notre salut, et il ne faut pas en avoir souci. En outre de cela, on ne dit pas que ces autres choses que le Seigneur a touchées aient opéré des miracles et des guérisons ; ce n'est pas par elles non plus que nous avons été rachetés, tandis que les outrages que le Christ a soufferts sur la croix ont produit notre rédemption. Aujourd'hui, on dit l'introït *Nos autem* (aux Galates, dernier chapitre) ; et on lit l'épître *Confido de vobis in Domino*, parce que l'on y dit *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini Jesu Christi*, « Loin de moi la pensée de me glorifier, si ce n'est dans la croix du Seigneur Jésus-Christ. » D'autres églises disent : *Hoc sentire* (aux Philipp., II). L'évangile est : *Simile est regnum cœlorum*, « Le royaume des cieux est semblable à un trésor caché dans un champ, etc., »

parce que la croix du Seigneur a été trouvée littéralement dans un champ, ou bien moralement dans le champ de l'Eglise. La croix du Seigneur est appelée trésor, parce que c'est par elle que le royaume des cieux nous a été acheté. Celui qui voit ce trésor dans l'Eglise va et vend tout ce qu'il a, c'est-à-dire tous les plaisirs passagers, et il achète ce champ de l'Eglise. D'autres disent : *Erat homo ex Pharisæis* (chap. III). Et il faut remarquer que la fête de la Croix se fait toujours avec la fête des Martyrs, parce que la croix désigne le martyr. Et c'est pour cela que dans les festivités de la sainte Croix on lit, dans certaines églises, six leçons des martyrs, et il y a mélange des deux offices. Nous avons parlé du signe de la croix dans la préface de la cinquième partie.

CHAPITRE XII.

DE LA RÉVÉLATION DE SAINT MICHEL.

I. L'Eglise célèbre la fête des anges pour deux raisons. La première, c'est parce qu'ils nous aident de leur ministère ; car ils sont tous les ministres de l'Esprit saint, chargés d'une mission auprès de ceux qui prennent et reçoivent l'héritage du salut, comme on le lit dans la 1^{re} aux Hébreux. La seconde raison, c'est parce qu'ils combattent en notre faveur contre les anges mauvais, et ils ne permettent pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. Touchant ce combat il est dit dans l'Apocalypse : « Un combat eut lieu dans le ciel. » Cette guerre aura lieu surtout dans le temps de l'Antechrist, et a eu lieu à la mort des martyrs, et elle existe toujours. « Et le dragon, c'est-à-dire le diable, fut chassé du ciel, » c'est-à-dire loin des hommes célestes, et renvoyé dans le cœur des méchants. Or, le chef de cette guerre est le très-bienheureux Michel ; c'est pourquoi on célèbre une fête en son honneur, bien qu'il soit de la dernière hiérarchie, c'est-à-dire de l'ordre inférieur

des anges ; car il y a neuf ordres d'anges , comme il a été dit dans la quatrième partie , au chapitre de la Préface ; il y a , dis-je , neuf ordres d'anges qui , bien que tous soient envoyés , puisqu'ils sont les ministres de l'Esprit et qu'on lit dans Isaïe (chap. vi) qu'un des séraphins fut envoyé vers lui , cependant sont rarement envoyés .

II. D'où vient que Daniel dit : « Des milliers de milliers le servaient, etc. » Michel est le prince de ceux qui sont envoyés ; Michel fut le prince de l'Eglise des Juifs , comme on le voit dans Daniel ; maintenant il est le prince de l'Eglise des chrétiens , car l'Eglise qui est maintenant chez les chrétiens fut jadis chez les Juifs .

III. Or cette fête , qui est la commémoration de la victoire de saint Michel , tire son origine du fait suivant . Pendant que les Barbares ravageaient l'Apulie , les chrétiens , par un jeûne de trois jours , qui avait été prescrit , implorèrent l'assistance de saint Michel . Par le secours visible de cet ange , trois fois les Barbares furent mis en fuite et les chrétiens remportèrent la victoire . On l'appelle encore la fête de la Révélation , parce que ce fut sur le mont Gargan , comme on va le voir , que se révéla saint Michel . Assurément Michel , Gabriel , Raphaël , sont des noms personnels qui appartiennent à des anges ; mais il y a d'autres noms qui appartiennent aux ordres des anges , comme il a été dit dans la quatrième partie , au chapitre de la Préface .

IV. Mais , puisque cette fête est commune à tous les anges , pourquoi spirituellement l'appelle-t-on la fête de saint Michel et non de Gabriel ou de Raphaël ? Je réponds : Michel est l'ange qui a été envoyé en Egypte , qui a fait ces fameuses plaies d'Egypte , qui a séparé la mer Rouge , qui a dirigé le peuple à travers le désert et l'a conduit dans la terre de promesse . C'est lui qui est le chef et le gardien du paradis ; c'est lui qui est chargé de recevoir les ames et qui est le prince de l'Eglise ; c'est pourquoi nous devons le vénérer plus que les autres . La seconde raison , c'est qu'il a fondé l'Eglise et consacré l'autel ;

d'où il est dit : « L'ange se tint près de l'autel du temple, etc. » Cela eut lieu sur le mont Gargan. Ensuite l'ange le révéla aux hommes par le moyen de l'évêque de cette région. La troisième raison, c'est afin que les hommes, vénérant les anges, parviennent à partager leur sort; et c'est pour cette raison que, les dimanches et les fêtes solennelles, on chante neuf psaumes, neuf leçons et neuf répons, afin que par ce chant nous parvenions à la société des neuf ordres des anges, dont la charge est de célébrer Dieu dans leurs chants.

V. Or l'Eglise, partageant la joie des anges, leur dit dans l'introït : « Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses anges, » *Benedicite Dominum*, etc. Et comme les anges louent Dieu, nous devons également le louer; c'est pourquoi suit le verset *Benedic, anima mea, Dominum*, « Mon ame, bénis le Seigneur. » L'épître, tirée de l'Apocalypse, est : *Significavit Deus*, etc. (c. 1), où suivent ces mots : *Joannes septem ecclesiis*, etc., « Jean aux sept églises, etc. » Par les sept églises ou par les sept esprits, quant à l'intelligence ou au sens qui appartient à ce jour, on entend l'universalité des anges, et par les sept jours on entend le cours de la vie présente. Suit le répons *Benedicite* et le verset *Benedic*, par la raison donnée ci-dessus. L'*Alleluia* est : *In conspectu angelorum psallam tibi*, « Je te chanterai et te célébrerai en présence des anges. »

VI. Or, l'Eglise parle ainsi, parce que les anges sont prêts à porter nos prières devant le trône de Dieu. Car sans cesse ils se tiennent à nos côtés, nous regardent et nous épient; d'où vient qu'on lit dans le Cantique des cantiques : « Toi qui habites dans le jardin de l'ami, les anges te regardent. » Leur compassion pour les bons, et la souffrance et l'espèce de jalousie et de chagrin qu'ils éprouvent à l'occasion des méchants, sont cause qu'ils ont sans cesse les yeux sur nous. Suit l'évangile : *Accesserunt*, etc. (Math., chap. viii), dans lequel on nous ordonne de bien nous garder de scandaliser les petits enfants, parce qu'il y est fait mention des anges. « En vérité, y est-

il dit, je vous le déclare, leurs anges dans les cieux, voient toujours la face de mon Père qui est dans les cieux. »

VII. On montre dans l'offertoire qu'ils sont toujours prêts à porter devant Dieu nos prières : *Stetit Angelus juxta aram templi* (Apocalypse, chap. viii); *et data sunt ei incensa multa*, « et on lui donna beaucoup d'encens, » c'est-à-dire les prières allumées au feu de la charité; *et ascendit fumus aromatum*, « et la fumée des aromates monta, » c'est-à-dire la prière monta jusqu'au trône de Dieu, présentée par l'Ange. Dans la postcommunion, il a plu à l'Eglise de bénir comme précédemment; c'est pourquoi il y a des églises qui disent : *Benedicite, angeli, Dominum*. Or, ce que l'on dit, savoir que saint Michel combattit contre le dragon, s'entend dans un sens allégorique. Dans ce sens, Michel signifie le Christ. Dans le sens historique, on lit ou l'on décrit dans l'Eglise que le diable, en faveur des fidèles ou à cause des fidèles, fut chassé par le ministère de Michel et des autres anges. En cette fête on dit le capitule *Significavit*; et celui-ci, *Beatus qui luget*; et celui de Jean, *Septem quæ sunt* (Apocalypse, chap. i).

CHAPITRE XIII.

DE SAINTS GERVAIS ET PROTAIS (8).

I. A la fête de saints Gervais et Protas, on chante, d'après l'institution de Grégoire, l'introït *Loquetur Deus*, « Le Seigneur parlera aux anges le langage de la paix, au milieu de son peuple. » Car ce fut en ce jour que la paix fut cimentée entre l'empereur des Romains et Agisulphe, roi des Lombards, que la reine très-chrétienne, Théodoside, sa femme (à laquelle Grégoire écrivit un livre de dialogues), convertit à la foi. Or, les offices des saints se rapportent, partie aux saints eux-mêmes, partie aux événements qui se sont passés à l'époque de leur fête.

CHAPITRE XIV.

DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

I. Comme parmi les enfants des femmes aucun ne s'éleva à un degré plus élevé que Jean-Baptiste, l'Eglise avec raison célèbre sa fête. Elle célèbre deux festivités en son honneur, savoir celle de sa Nativité et celle de sa Décollation. De sa Nativité, pour quatre raisons. Premièrement, à cause de l'histoire, parce que le Seigneur dit de lui par la bouche d'un ange, comme on le voit dans l'Evangile : « Beaucoup se réjouiront à sa naissance ; » ce qui a été dit aussi pour les Sarrasins, qui, rapporte-t-on, célèbrent cette fête. Secondement, à cause de l'allégorie et de son ministère, parce que par Jean est figurée l'origine de la grâce que le Christ nous a apportée ; car Jean a précédé le Christ par son annonce, sa nativité, sa prédication, sa passion et sa descente aux enfers. Troisièmement, parce que comme la bienheureuse Vierge a été sanctifiée dans le sein de sa mère, ainsi le fut Jean-Baptiste. Quatrièmement, parce que le premier il a annoncé les joies éternelles, et c'est pourquoi il est appelé Lucifer et tourterelle ; d'où vient que dans les Cantiques il est dit : « La voix de la tourterelle a été entendue dans notre terre. » Et Job (chap. xxxviii) dit : « Feras-tu briller Lucifer en son temps ? » Et sa nativité fut annoncée par Gabriel.

II. Or, Jean a été nommé Lucifer, *Luciferum*, parce qu'il a inauguré le temps nouveau. De là vient que dans certaines églises on dit la messe le matin, parce que la nativité de Jean fut comme l'aurore, et la nativité du Christ fut comme le lever du soleil. Ou bien on dit la messe au lever du jour, parce qu'on lit dans l'évangile de saint Luc que Jean fut sanctifié et rempli de l'Esprit saint dans le sein de sa mère. C'est pourquoi

c'est à juste titre que l'on doit louer, au commencement du jour, son Créateur qui a daigné l'honorer dans le sein de sa mère.

III. Il a encore une autre messe propre comme les autres saints, que l'on dit vers l'heure de tierce. Ou bien la première messe est de la vigile de l'Évangéliste; ou bien encore on célèbre une autre messe (ou deux messes), parce que Jean-Baptiste fut tout à la fois martyr et précurseur; d'où cette messe est d'un seul martyr, et l'introït : *Justus ut palma florebit in domo Domini*, « Le juste fleurira comme le palmier dans la maison du Seigneur. » Car sur lui ont prophétisé Isaïe et Jérémie : Jérémie, par sa propre vie, qui fut semblable à celle de Jean; et Isaïe, comme on le voit dans l'épître de ce jour : *Audite, insulæ*, « Iles, écoutez; » et *attendite, populi, de longe*, « peuples lointains, prêtez une oreille attentive » (Isaïe, XLIX), où l'on dit dans la suite de la prédication, le passage d'où est tiré l'introït *De ventre*, etc. Suivent encore ces mots : « Il a placé dans ma bouche comme un glaive aigu. » Le glaive aigu, c'est la langue du prédicateur qui retranche les superfluités. Puis ces paroles : « Il m'a placé comme une flèche choisie. » La flèche choisie, c'est le prédicateur qui pratique ses propres enseignements. Jean fut une flèche aiguë, lorsqu'il dit : « Race de vipères, qui vous apprendra à vous soustraire à la colère future? » Le répons est : *Priusquam formarem*, etc. (Jérémie, chap. 1), et a trait à la nativité de Jean. L'Alleluia est : *Tu puer* (Luc, chap. 1), et celui-ci : *Inter natos*, etc. (Mathieu, chap. IX); l'évangile, *Elisabeth impletum*, etc. On dit en ce jour le capitule *Audite, insulæ* (Isaïe, chap. XLIX); et celui-ci : *Priusquam te reformarem* (Jérémie, chap. 1); et cet autre : *Reges videbunt* (Isaïe, chap. XLIX).

IV. Or, nous jeûnons à la vigile du bienheureux Jean-Baptiste, comme pour compatir à son jeûne dans le désert et à sa vie austère. Et sa vigile même a un office plein, parce que, après la décollation de Jean, le Christ mangea l'agneau, et fut

crucifié. Car Jean fut comme la pierre angulaire, c'est-à-dire la pierre cimentant dans une union commune l'Ancien et le Nouveau-Testament. C'est pourquoi nous solennisons alors, plus à cause du mystère qu'à cause de la personne même du saint; et parce qu'il tint le milieu entre l'un et l'autre Testament, qu'il fut la fin de l'Ancien et le commencement du Nouveau; car la loi et les prophètes s'étendent jusqu'à Jean inclusivement; de là vient que l'office de ce jour appartient, partie à l'Ancien et partie au Nouveau-Testament.

V. Or, ce fut en ce jour que mourut Jean l'évangéliste; mais sa festivité a été transportée, comme on le dira au chapitre de sa Fête. L'Eglise ne solennise pas la fête de la Décollation au même degré que celle-ci, comme on le dira. Saint Jean fut donc, comme il a été dit ci-dessus, sanctifié dans le sein de sa mère, comme Jérémie : c'est pourquoi on lit des extraits de Jérémie; ce qui est prouvé par ce qui est dit dans l'évangile *Et repleta est*, etc., « Et Elisabeth fut remplie de l'Esprit saint, » et « l'enfant a tressailli dans mon sein. » Mais nous ne lisons pas de quel genre de sanctification Jean fut sanctifié.

VI. Cependant il en est qui disent qu'il fut purifié de tout péché; mais dans la Glosse faite sur ce passage : *Tu vis a me baptizari*, « Tu veux être baptisé par moi; » *ego a te debeo baptizari*, « c'est moi qui dois être baptisé par toi, » c'est-à-dire être purifié du péché originel; il est dit que Jean parlait dans la personne de tous les hommes en général. Cependant il fut conçu dans le péché originel comme la bienheureuse Vierge. On a parlé de cela au chapitre de la Purification, et on a dit pourquoi sa nativité est célébrée.

VII. Paul Diacre, historiographe de l'Eglise romaine, moine du Mont-Cassin, voulant un jour bénir le cierge pascal, sa voix devint enrôlée, de sonore qu'elle était auparavant; et, afin que sa voix lui fût rendue, il composa en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste l'hymne *Ut queant laxis resonare fibris*, au commencement de laquelle il demande que sa voix

lui soit rendue ; ce qui lui fut accordé (comme jadis à Zacharie) par les mérites de saint Jean.

VIII. En cette fête on ne chante pas fréquemment *Alleluia*, comme on le fait aux festivités de Pierre et de Paul et des autres, dans les derniers nocturnes desquels on le fait retentir. La raison de cela, c'est que Jean-Baptiste figure la loi, et que sa naissance précéda la résurrection du Christ et notre joie ou la joie de l'Évangile. Il en est cependant qui célèbrent l'office sans *alleluia*, au commencement de la nuit, à cause de la figure de la loi ; et ensuite ils redoublent l'office avec l'*alleluia*, au milieu de la nuit, et le terminent au commencement du jour, en mémoire de l'antique observance. Nous en avons parlé et nous avons dit dans la cinquième partie, au chapitre de Nocturnes, pourquoi en cette fête on chante les nocturnes au commencement de la nuit.

IX. Remarque qu'anciennement on avait coutume de célébrer un carême avant cette fête, et un autre avant la Nativité du Seigneur ; mais dans la suite, à cause de la fragilité humaine, on le réduisit à trois semaines avant Noël et trois avant cette fête ; d'où vient qu'il a été interdit dans les décrets (XXXIII, q. iv, *Non oportet*, et cap. seq.) de célébrer des noces pendant ces trois semaines. Mais ceci a été aboli, comme il a été dit au chapitre des Sacrements, dans la première partie.

X. Trois cérémonies spéciales ont lieu dans cette fête. Dans certains pays, la veille de cette fête, pour se conformer à une antique observance, les hommes et les enfants ramassent des os et d'autres vils objets (*et quedam alia immunda*) et les font brûler ensemble pour qu'il s'en élève une épaisse fumée. Ils portent aussi des brandons ou torches qu'ils promènent à travers les champs. En troisième lieu, ils font rouler une roue. Ceux qui brûlent ces objets impurs et leur font produire de la fumée, tiennent cette coutume des Gentils ; car anciennement les dragons, excités au plaisir à cause de la chaleur de la sai-

son, laissaient souvent tomber leur sperme (*spermatizabant*), en volant par les airs, dans les puits et les fontaines; ce qui corrompait les eaux. Alors, l'année était funeste par sa mortalité, parce que ceux qui buvaient de ces eaux périssaient ou contractaient de graves maladies. C'est pour cela que les philosophes avaient ordonné que l'on fit fréquemment çà et là des feux autour des fontaines et des puits, et que des objets impurs fussent brûlés pour en obtenir une impure fumée.

XI. Ils savaient que cette fumée pouvait mettre en fuite les dragons; et comme c'est dans ce temps surtout que ceci se faisait, c'est à cause de cela que certains observent encore cette pratique. Les dragons sont des animaux, et c'est à cause de cela qu'on lit, dans le psaume, *Laudate Dominum, de terra dracones*, et non pas *thracones*, c'est-à-dire les fissures de la terre, (*meatus terræ*), comme l'ont interprété quelques-uns. Or, ces animaux volent dans l'air, nagent dans les eaux, parcourent la terre; ils ne supportent rien d'impur et sont mis en fuite par la fumée résineuse, comme les éléphants par leur propre grognement.

XII. Il y a une autre raison pour laquelle on brûle des os d'animaux; c'est en mémoire de ce que les os de Jean-Baptiste furent brûlés par les Gentils dans la ville de Sébaste; ou bien ceci peut se rapporter au Nouveau-Testament. Les enfants jettent et brûlent les anciens objets, pour désigner qu'à l'arrivée de la loi nouvelle l'Ancien-Testament doit cesser; car il a été dit: « Vous ne mangerez point les nourritures anciennes et vieilles; et, lorsque vous en aurez de nouvelles, vous jetterez les anciennes. » On porte des brandons ou torches ardentes, et l'on fait des feux, pour signifier que saint Jean fut la lumière, la lampe allumée, le prédécesseur et le précurseur de la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. C'est pourquoi il est dit en saint Jean (chap. vi): « Il est la lumière allumée qui brille devant le Seigneur, qui a préparé la voie au Seigneur dans le désert. »

XIII. On roule une roue en certains endroits, pour désigner que, de même que le soleil, quand il est arrivé au plus haut point de sa course, ne peut plus s'élever, mais redescend alors dans son cercle ; de même aussi la renommée de Jean, qui était regardé comme le Christ, diminua quand celui-ci eut paru, selon qu'il le dit lui-même : *Me oportet minui, illum autem crescere*, « Il faut que je descende, et que lui il s'élève. » Quelques-uns disent que c'est parce qu'en ce temps les jours commencent à décroître, tandis qu'ils croissent de nouveau à la nativité du Christ. Mais comme ils décroissent avant la fête de saint Jean et qu'ils recommencent à croître avant la Nativité, on doit entendre ces paroles de la nativité dans le sein de sa mère, savoir quand l'un et l'autre, le Christ et Jean, furent conçus ; car Jean fut conçu au moment de la décroissance des jours, en septembre, et le Christ au moment de leur croissance, en avril ; ou bien encore, ceci peut s'entendre du jour de la mort de l'un et de l'autre ; car le corps du Christ fut élevé sur la croix, et Jean-Baptiste fut décapité (*minortum capite*).

CHAPITRE XV.

DE SAINTS PIERRE ET PAUL.

I. La question qui se présente touchant ces deux saints, c'est s'ils souffrirent le même jour. Henri le Solitaire semble vouloir que saint Paul ait souffert le même jour, mais un an après. Les papes Pélage et Nicolas, saint Ambroise et les autres saints Pères veulent qu'ils aient souffert le même jour et à la même heure, sous l'empereur Néron, savoir la quatorzième année de son règne ; autrement, les histoires écrites sur ces deux apôtres seraient fausses. Toutefois, ils ne souffrirent ni dans le même endroit de Rome, ni ne subirent le même supplice. Saint Pierre fut crucifié dans la ville même ; mais saint

Paul, qui était citoyen romain, comme on le lit dans les Actes des apôtres, bien qu'il fût de Tharse, fut décapité hors des murs de la ville, supplice qui paraissait plus honorable. Et on lit que de son corps s'échappa du lait au lieu de sang. Plus tard, l'empereur Constantin ayant élevé des églises en l'honneur des deux apôtres, le pontife romain voulut séparer leurs corps; et comme on était dans le doute sur l'identité de leurs reliques, une voix céleste se fit entendre qui dit : « Les plus grands ossements appartiennent au prédicateur et les plus petits au pêcheur. » C'est ainsi que l'on distingua leurs reliques, que l'on plaça dans les églises qui leur étaient respectivement dédiées. Ensuite le pape Sylvestre, voulant consacrer ces églises, pesa également et avec un grand respect les os petits et grands, en plaça la moitié dans l'une, et l'autre moitié dans l'autre église. C'est pourquoi il en est qui font la fête de cette division aux nones et au huitième jour avant les ides de juillet, parce que c'est en ce jour que cette division eut lieu. D'autres la célèbrent le quinzième ou le seizième jour du même mois. D'autres disent que la fête de la division de saint Pierre et de saint Paul se fait en ce jour, à cause de leur séparation qui eut lieu à Jérusalem après douze ans, ou douze ans après l'Ascension, quand ils se séparèrent pour aller prêcher les Gentils; en cette fête ils chantent la grande séquence *Cæli enarrant gloriam*, et l'évangile de l'Ascension : *Recumbentibus*, etc., commençant à la fin : *Dominus quidem Jesus*, *postquam*, etc.

II. Encore bien que les fêtes des deux apôtres tombent le même jour, cependant le bienheureux Grégoire a décrété que l'on ne dirait en ce jour que l'office du bienheureux Pierre, tant parce que c'est en ce jour que l'église du bienheureux Pierre fut dédiée, et parce qu'il se convertit le premier, que parce qu'il fut plus élevé en dignité, ayant obtenu le pontificat dans l'Eglise romaine; et l'on dit à la messe l'introït *Nunc scio* (Act., XII). La collecte est commune aux deux apôtres, *Deus qui hodierna die*; c'est pourquoi on ne fait pas mémoire

de saint Paul. L'épître est : *Misit Herodes* (ibid.) ; l'*alleluia* est : *Tu es Petrus* (Math., xvi) ; l'évangile, de saint Mathieu également, est : *Venit Jesus in partes*, où on lit ces paroles : *Quem dicunt*, etc. ? « Qui dit-on que soit le Fils de l'homme ? » D'après Jérémie, dans le texte hébreu, on lit : *Filius Adæ*, « Le fils d'Adam. » Pendant les heures on dit le capitule *Misit Herodes, rex magnus*, etc. (Act., c. xii) ; et celui-ci : *Angelus Domini* ; et celui-là : *Et Petrus ad se reversus*, du même chapitre des Actes des apôtres. Le jour suivant, on célèbre la fête de saint Paul, et l'on dit à la messe l'introït *Scio cui*, (II ad. Timoth., c. ii) ; la collecte *Deus qui multitudinem*, et le graduel *Qui operatus est Petro* (Galat., chap. i). Le verset est : *Gratia Dei* (aux Corinth., chap. xv) ; l'épître, *Notum vobis facio* (aux Galat., chap. i) ; l'*alleluia* est : *Tu es vas electionis* (Act., chap. ix) ; l'évangile, *Dixit Simon Petrus* (Math., chap. xix). Dans d'autres églises on dit : *Hoc est præceptum* (Jean, chap. xv). La communion est : *Amen dico vobis* (Math., chap. xix). De même, à l'office de nuit du bienheureux Paul, on fait précéder de certains petits versets les antiennes de laudes, comme il a été dit dans la sixième partie, au chapitre de la Trinité, et on dit le capitule *Bonum certamen* (II ad Timoth., chap. iv).

III. A l'octave de ces apôtres, on dit celui-ci : *Confitebor tibi, Domine, rex Ecclesiæ* (cap. ult.) ; mais dans la vigile on dit l'introït *Dicit Dominus* (Jean, dernier chapitre), et l'épître *Petrus et Joannes* (Act., iii). L'évangile est : *Dixit Jesus Simoni Petro* (Jean, dernier chapitre). Cette fête renferme trois choses : le jeûne, la solennité et une octave. Le jeûne, parce que si nous voulons régner avec ces apôtres, il nous faut souffrir avec eux. Le jour de la fête, nous nous réjouissons de leur glorification. Dans l'octave, déjà certains de la béatitude de leur ame, nous nous réjouissons de la béatitude future de leur corps, et nous attendons le mérite de la glorification éternelle. On a parlé de cette octave dans la préface de cette partie. Et

remarque que le pape Léon II, priant pour les citoyens de Naples, qui combattaient sur mer contre les Sarrasins, composa la collecte *Deus cujus dextera beatum Petrum*, etc. Après avoir achevé de fortifier la ville Léonine, en plaçant des serrures aux portes, il pria et fit cette collecte : *Deus qui beato Petro, collatis clavibus*, etc. A la fête de sainte Madeleine, on dit l'épître *Mulierem fortem quis inveniet* (Paraboles, dernier chapitre)? L'évangile est : *Rogabat Jesum* (Luc, chap. vii).

CHAPITRE XVI.

DES SEPT FRÈRES (9).

I. Touchant la fête des sept Frères, il faut noter qu'il y eut trois mères qui eurent chacune sept enfants et souffrirent après le supplice de leurs enfants, savoir : la mère des Machabées, dont on ignore le nom ; Félicité, mère des sept frères ; et Symphonienne, femme vertueuse, qui est au nombre des saints.

CHAPITRE XVII.

DE SAINT JACQUES.

I. Jacques-le-Majeur, fils de Zébédée, frère de Jean l'évangéliste, fut envoyé pour évangéliser les Espagnols ; mais, n'ayant pu y convertir qu'un seul prince, il revint à Jérusalem. Enfin, il fut décapité par Hérode, et de nouveau transporté en Espagne : ceux qu'il ne put convertir pendant sa vie, par un miracle divin, il les convertit après sa mort.

II. On célèbre sa fête le viii d'avant les calendes d'août, parce que ce fut en ce jour qu'il fut transporté à Compostelle ; et non qu'il mourut alors, puisqu'il fut mis à mort par Hérode dans les jours des azymes, savoir le viii avant les calendes d'a-

vril, à l'Annonciation du Seigneur, savoir vers la fête de Pâques, comme on l'a lu dans l'épître de ce jour : *Misit Herodes*, etc. Et ainsi il n'eut point de fête alors, à cause de ces jours mêmes. Or, il fut enseveli dans les calendes de janvier, parce que la construction de son tombeau se prolongea depuis le mois d'août jusqu'à l'époque où on célèbre sa fête.

III. Ou bien l'on fait cette fête le VIII d'avant les calendes d'août, parce que c'est en ce jour que l'on dédia à saint Jacques une église à Compostelle. On a dit, à la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, pourquoi ce saint est appelé saint Jacques-le-Majeur. Cette fête n'a pas de vigile ou de jeûne, comme il a été dit dans la sixième partie, au Mercredi de la troisième semaine de l'Avent. En ce jour, certaines églises disent l'épître *Jam non estis* (aux Eph., chap. II); d'autres, *Benedictus Deus et Pater*, etc. (aux Eph., I); et l'évangile *Accessit ad Jesum* (Mathieu, chap. XX).

CHAPITRE XVIII.

DES SEPT DORMANTS.

I. Il nous faut parler maintenant des sept Dormants. Six d'entre eux furent puissants à Ephèse du temps que le César Decius persécuta l'Eglise de Dieu. Aussitôt qu'ils entendirent parler de la persécution, ils s'enfuirent sur une montagne et se cachèrent dans une caverne, emportant avec eux une grande somme d'argent, mais peu de nourriture. Leurs noms étaient Maximien, Marc, Martinien, Denys, Jean, Sérapion et Constantin. Etant dans la caverne, le premier jour, ils consommèrent tout ce qu'ils avaient à manger et dirent à leur serviteur : « Demain, tu nous achèteras des vivres, car nous avons peu mangé aujourd'hui ; » et ensuite ils s'endormirent. Et Decius les chercha, car il apprit qu'ils étaient chrétiens. On lui rap-

porta qu'ils s'étaient enfuis dans d'autres pays ou qu'ils s'étaient cachés dans la montagne ; instruit de cela, Decius fit boucher la caverne avec des pierres. Longtemps après, environ trois cents ans plus tard, un homme voulut construire une étable près de cette caverne ; il fit un grand feu qui calcina les pierres qui obstruaient l'entrée de la caverne, et aussitôt la lumière du feu brilla dans le souterrain. Les sept Dormants se réveillèrent, et les six qui étaient riches dirent au septième qui était leur esclave : « Le jour a paru, va nous acheter des vivres ; » car ils croyaient n'avoir dormi qu'une nuit. L'esclave s'en alla donc à la ville et vint au marché, étonné outre mesure de voir des croix dans les bourgs, sur les places et dans les carrefours. Après avoir acheté sa viande, il offrit la pièce de monnaie qu'il avait. Les bouchers, ne la connaissant pas, lui dirent : « Où as-tu eu cet argent ? » — « Je l'ai acquis par mon travail, » répondit-il. — Ils lui repartirent : « D'où es-tu ? » — « De ce pays, » répondit-il. Alors ils lui demandèrent : « Qui sont tes parents ? » — Il leur répondit : « Ce sont tels et tels. » Et les bouchers ne connaissaient aucun de ceux qu'il nommait, car leurs noms depuis longtemps étaient ensevelis avec eux. Ils lui dirent ensuite : « Sous quel empereur es-tu né ? » — « Sous Decius, » répondit-il. Alors ils furent surpris tant à cause de la pièce de monnaie, qu'à cause des paroles que leur rapportait l'esclave qu'ils prenaient pour un insensé. Ils l'attachèrent et le conduisirent devant l'évêque de la ville ; celui-ci l'ayant interrogé avec soin et lui ayant demandé qui il était, où il avait trouvé cette pièce de monnaie et plusieurs autres choses encore, l'esclave lui rapporta tout ce qu'il avait raconté. Alors l'évêque, avec tout le peuple de la ville, s'étant dirigé vers la caverne, trouva les six autres dormants qui s'étaient encore endormis. On les réveilla, et, après les avoir conduits à la ville, l'évêque les interrogea sur tout ce qui leur était arrivé. On se convainquit qu'ils étaient restés dans la caverne pendant près de trois cents ans. On trouva encore dans la ca-

verne les bandes de plomb qu'y avaient placées ceux que Decius avait envoyés pour en boucher l'entrée. Les empereurs qui régnaient alors étaient Honorius et Arcadius, qui auparavant doutaient de la résurrection des morts, et ils y crurent fermement, à la vue de ce prodige. Les sept jeunes gens précités restèrent pendant quelques jours avec l'évêque et moururent ensuite sans douleur (*morte libera*). On les appela martyrs, à cause de ce long séjour dans la caverne.

CHAPITRE XIX.

DE LA FÊTE DE SAINT PIERRE-AUX-LIENS.

I. La fête du bienheureux Pierre-aux-Liens fut instituée de la manière suivante, selon Bède. Théodosie, épouse de l'empereur Théodose II, allant à Jérusalem, vit à Alexandrie une fête que l'on célébrait, aux calendes d'août, en l'honneur de César-Auguste, en mémoire de son triomphe sur Cléopâtre, reine d'Egypte, et Marc-Antoine, son époux. Théodosie se plaignit vivement que l'on rendit un si grand honneur à un damné et à un gentil. Etant arrivée à Jérusalem, elle fit l'acquisition des chaînes qui avaient attaché saint Pierre, sous Hérode; et, de retour à Rome, elle les présenta au pape qui fit apporter les autres liens qui avaient enchaîné l'apôtre, sous Néron. Ces chaînes, par le contact, adhèrent et se réunirent ensemble d'une manière miraculeuse, comme si elles avaient toujours été les mêmes. Donc Théodose bâtit une église en l'honneur de saint Pierre et y plaça ces chaînes. Sa dédicace se fit aux calendes d'août, afin que la solennité du pêcheur effaçât celle de l'empereur, et que la chaîne de Pierre éclipsât le collier d'Auguste.

II. Le seconde raison de l'institution de cette fête, c'est le souvenir de la délivrance du bienheureux Pierre qu'un ange

tira de sa prison, en brisant les liens dont il avait été chargé par ordre d'Hérode Agrippa, comme on le lit dans l'épître de ce jour; et, d'après cela, il paraît que cette fête devrait être appelée *festum a Vinculis*, « fête ès-Liens » et non pas « aux Liens. »

III. La troisième raison, c'est que le tribun Quirinus, ayant une fille affligée d'un goître, celle-ci, sur l'ordre du pape saint Alexandre, sixième successeur du bienheureux Pierre, demanda les entraves ou chaînes qui avaient chargé le bienheureux Pierre à Rome, sous Néron; et, les ayant embrassées, elle fut guérie. Quirinus fut baptisé avec toute sa famille. Alors ledit pape Alexandre décréta qu'on célébrerait cette fête aux calendes d'août, et bâtit en l'honneur du bienheureux Pierre une église dans cette ville, où il déposa les chaînes. Il nomma cette église *ad Vincula*, « aux Liens, » et la consacra aux calendes d'août. Dans cette festivité le peuple, à Rome, baise ces liens en ce jour.

IV. Une quatrième raison peut-être, c'est que le Seigneur délivra miraculeusement Pierre de ses liens et lui donna le pouvoir de lier et de délier (a). Pour nous, nous sommes enchaînés et retenus dans les liens du péché, et nous avons besoin d'absolution. C'est pour cela que dans cette solennité, qui se nomme *ad Vincula*, « aux Liens, » nous honorons saint Pierre, afin que, de même qu'il a mérité d'être délivré de ses chaînes et qu'il a reçu du Seigneur le pouvoir d'absoudre, de même aussi il obtienne que nous soyions délivrés des liens de nos péchés.

V. En ce jour on lit l'épître *Misit Herodes* (Actes des apôtres, chap. xii). L'évangile est : *Venit Jesus in partes* (Mat., chap. xvi).

(a) Les anciens ne se servaient que de cordes pour fermer leurs portes : ce furent les Lacédémoniens qui inventèrent les clefs. Quand notre Seigneur parle des clefs qu'il donne à ses Apôtres, il fait allusion aux anciennes clefs qui pouvaient servir à lier ou à délier les cordes qui fermaient les portes; car il attribue aux clefs la facilité de lier et de délier; ce qui n'aurait aucun sens, appliqué à nos serrures et à nos clefs modernes.

CHAPITRE XX.

DES MACHABÉES (a) (10).

I. Ces Machabées sont ceux de la famille de laquelle fut Judas Machabée, dont il est question dans le deuxième livre des Machabées. Bien que l'Eglise d'Occident ne célèbre plus la fête d'aucun saint de l'Ancien-Testament, comme il a été dit au commencement de cette partie, cependant elle fait mémoire de la fête des Machabées et des Innocents. Elle fait mémoire des Machabées pour quatre raisons.

II. Premièrement, parce qu'ils souffrirent pour l'observation de la loi, car ils refusèrent de manger de la chair de porc prohibée par la loi. Secondement, à cause de la prérogative du martyr, comme on lit dans l'Histoire scolastique, parce qu'ils endurent des supplices inouïs et souffrirent plus que les autres saints de l'Ancien-Testament : c'est pourquoi ils sont privilégiés, en ce que l'on célèbre leur passion. Troisièmement, parce qu'ils furent sept frères et que le nombre sept est le nombre de l'université : c'est pourquoi en eux sont désignés tous les martyrs de l'Ancien-Testament dignes de mémoire, et tous sont vénérés dans la personne des Machabées. Quatrièmement, parce que les Machabées sont présentés et proposés comme exemple aux martyrs du Nouveau-Testament, afin que, de même qu'ils ont souffert pour l'observance de l'ancienne loi, de même nous surtout, s'il est nécessaire, nous soyons préparés à souffrir pour l'Evangile ; et, d'après cela, cette fête est plutôt célébrée pour la chose signifiée que pour la chose signifiante. Il en est qui ont dit que ces Machabées sont ces sept frères qui furent les enfants de Félicité.

(a) Un admirable sermon de S. Augustin (voyez la note 10, à la fin de ce volume) explique très-éloquentement les raisons qui ont fait admettre les Machabées dans le Martyrologe de l'Eglise catholique.

CHAPITRE XXI.

DE L'INVENTION DE SAINT ÉTIENNE.

I. L'invention de saint Etienne, premier martyr, se fit en ce jour où l'on célèbre sa passion ; et il souffrit le jour où l'on célèbre son invention, savoir en août. Mais sa fête fut transférée par l'Eglise, pour quatre causes. Premièrement, parce que, comme le bienheureux Etienne fut premier martyr, et que le martyr des saints c'est leur naissance pour le ciel, c'est avec raison qu'aussitôt après la Nativité du Seigneur on célèbre celle du premier martyr Etienne. Secondement, à cause de la dignité ; car la fête de la mort est plus digne qu'une autre, et c'est pourquoi elle a été placée avec raison, comme plus digne, après la Nativité. Troisièmement, parce que l'office de sa passion s'accorde avec l'office de Noël ; d'où ces mots : *Heri natus est*, « Hier, le Christ est né sur la terre ; aujourd'hui, Etienne naît pour les cieux » (a) (11). Quatrièmement, parce qu'à son Invention assista une immense multitude, qui, voyant les nombreux miracles que fit Dieu en cette occasion, célébra cette fête annuelle avec plus de solennité que le jour même de la mort de ce saint. Donc, les saints Pères décrétèrent que la fête de sa Passion serait reportée au jour de son Invention, et qu'à la fête de l'Invention serait reportée la fête de sa Passion, parce que la fête de sa Passion est digne d'une plus grande vénération, afin que le peuple célébrât le jour qui suit Noël avec plus de ferveur qu'il n'aurait fait, le jour de la fête du même saint, dans le mois d'août. On en donnera encore une autre raison au chapitre de saint Etienne.

(a) Tel est le début d'une homélie de S. Fulgence sur S. Etienne. Nous l'avons traduite tout entière dans la note 11, à la fin de ce volume.

CHAPITRE XXII.

DE LA TRANSFIGURATION DU SEIGNEUR.

I. Suit la fête de la Transfiguration du Seigneur, qui se trouve le jour du bienheureux Sixte, non que la transfiguration ait eu lieu en ce jour, mais parce qu'elle fut manifestée, publiée et prêchée alors par les apôtres qui se trouvaient avec le Seigneur sur la montagne. Car le Seigneur leur avait défendu d'en parler à personne avant qu'il fût ressuscité des morts. Ils en gardèrent le secret jusqu'à ce jour ; car il est constant que la transfiguration eut lieu vers le commencement du printemps, savoir le jour où l'on dit l'évangile de la transfiguration, c'est-à-dire dans la seconde semaine de Carême.

II. Et remarque qu'en certains endroits, en ce jour, on consacre le sang du Christ avec du vin nouveau, si on peut en trouver, ou du moins on exprime dans le calice un peu de jus d'une grappe mûre. On bénit aussi les grappes de raisin avec lesquelles le peuple communique, et en voici la raison. Le jour de la Cène, Jésus-Christ dit à ses disciples : « En vérité, je vous le dis, je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à ce que je le boive nouveau dans le royaume de mon Père. » Comme donc le mot *nouveau* qu'il prononça et aussi la transfiguration appartiennent à cette glorieuse innovation que le Christ posséda après sa résurrection, et dont jouiront les fidèles, c'est pourquoi en cette fête on consacre le sang du Christ avec du vin nouveau, et à cause de cela aussi on bénit en ce jour les grappes nouvelles.

III. Le pape Euticien décréta que les premiers fruits et les fèves seraient bénits sur l'autel en ce jour.

CHAPITRE XXIII.

DE SAINT LAURENT.

I. Le bienheureux Laurent a une vigile, parce qu'après le bienheureux Etienne il possède la primauté parmi les autres martyrs, non pas qu'il ait supporté un plus grand supplice que les autres ; car un grand nombre, comme saint Vincent et le bienheureux Grégoire, souffrirent autant que lui ; mais, à cause de l'office de la prédication et du lieu de son martyre, qui fut à Rome, et à cause de sa bonne administration des trésors de l'Eglise.

II. C'est pourquoi l'introït de sa vigile est : *Dispersit, dedit pauperibus*. Le jour, il a un office propre, savoir : *Confessio et pulchritudo*, etc. ; et on dit cela, parce qu'il fut brûlé sur un gril et élevé, pour avoir confessé la foi ; et sa sainteté s'est manifestée, lorsqu'il n'a pas craint de souffrir ce supplice pour le Christ. Or, comme il était rempli d'allégresse au milieu des tourments, et qu'il chantait les louanges de Dieu, c'est pourquoi suit le verset *Cantate Domino canticum novum*. Dans cette collecte : *Da nobis, quæsumus, Domine*, etc., l'Eglise prie et demande à être délivrée par le Seigneur du feu des vices, et à ce que ses vices soient anéantis en elle, comme le bienheureux Laurent fut délivré du feu des tourments ; ce qui fait qu'il disait au tyran : « Apprends, malheureux, combien est grande la vertu de Dieu ; car ces charbons, loin de me causer de la douleur, me procurent du rafraîchissement. » Dans l'épître *Qui parci* (II Corinth. , chap. vi), il s'agit de l'aumône qu'on doit faire aux pauvres, précepte que remplit avec exactitude le bienheureux Laurent, qui donna aux pauvres les trésors de l'Eglise ; et, afin que nous l'imitions en cela, on dit ces mots : *Justitia ejus manet in seculum seculi*. Le répons à

trait à sa passion et à ce qu'il fut éprouvé par le feu, comme l'or est éprouvé dans la fournaise, et c'est ce qu'il dit : *Probasti cor meum*, etc., parce qu'à la lettre il fut grillé de nuit et visité visiblement par le Seigneur; et c'est pour cela qu'il disait : « Ma nuit ne connaît pas d'obscurité, mais tout est resplendissant de lumière. » Le verset est : *Ignem me*, etc., « Tu m'as éprouvé par le feu, et l'iniquité n'a pas été trouvée en moi, » c'est-à-dire l'inégalité, parce que, et toujours et parfaitement, il fut constant dans la foi. L'*alleluia* a trait à son noble ministère. Et comme il était le principal ministre, c'est pourquoi il opérait principalement par la vertu du Seigneur. « Le lévite Laurent (dit-il) a opéré une bonne œuvre, lui qui, par le signe de la croix, a illuminé les aveugles. »

III. Lévite a la même signification que élevé, ou transporté et offrant, *offerens*, parce que, littéralement, le bienheureux Laurent fut élevé au ministère divin. C'est pourquoi il est rapporté qu'il dit au bienheureux Sixte : « Où vas-tu sans ton fils, mon père? As-tu trouvé que j'avais dégénéré (de toi); éprouve-moi d'une manière certaine, et assure-toi si tu as choisi un diacre digne de la promesse que tu lui as faite de consacrer le sang du Seigneur. » Il fut encore lévite, c'est-à-dire en s'offrant lui-même. C'est pourquoi, au sein des tourments, il disait : « Je me suis offert à Dieu, comme une victime en odeur de suavité. » Et c'est pourquoi l'Eglise, dans l'office nocturne, chante de lui : *Meruit esse*, etc., « Le bienheureux Laurent a mérité d'être une victime, lui qui, tandis qu'il était rôti, ne renia pas le Seigneur. » Et c'est pourquoi il a été trouvé un sacrifice de louanges. Et comme Dieu doit être loué pour une si grande patience accordée au martyr, c'est pourquoi on chante les paroles précitées à l'*alleluia*.

IV. Dans l'évangile *Nisi granum frumenti cadens in terram bonam*, de saint Jean (chap. xii), le Seigneur parle de ses ministres et de leur récompense, en disant : Premièrement, touchant leurs œuvres : « Que celui qui me sert me

suive. » Et ensuite, touchant la récompense de ses ministres : « Et là où je suis, il sera mon ministre ; si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera, etc. » Donc, comme le bienheureux Laurent était le premier parmi les ministres, c'est pourquoi on chante cet évangile à sa festivité ; et comme la prédication et la confession du nom du Seigneur devant les rois et les princes sont un ministère privilégié, c'est pourquoi suit l'offertoire *Confessio et pulchritudo in conspectu*, etc. Et dans la postcommunion il s'agit aussi des ministres et de leurs mérites : *Qui mihi ministrat me sequatur*. Aux heures, on dit le capitule *Qui parci* (II Corinth., c. ix).

V. Et remarque que ce saint, à cause des trois prérogatives dont nous avons parlé ci-dessus dans le commencement, est privilégié. Premièrement, parce que lui seul, parmi les martyrs, a un jeûne d'institution. Secondement, parce qu'il a une octave, et il est le seul parmi les martyrs, avec saint Etienne, qui jouisse de ce privilège, comme le bienheureux Martin parmi les confesseurs. On a parlé de cette octave à la fin de la préface de cette partie. Troisièmement, à cause de la répétition ou reprise des antiennes ; car dans cette fête on fait précéder les antiennes de certains petits versets, comme il a été dit dans la sixième partie, au Dimanche de la Trinité. Le bienheureux Laurent fut archidiaque de Rome, et personne après lui, dit-on, ne fut archidiaque de cette ville.

CHAPITRE XXIV.

DE L'ASSOMPTION DE LA GLORIEUSE VIERGE MARIE (a) (12).

I. Saint Jérôme rapporte comment la bienheureuse Marie fut ravie aux cieux. Fut-ce en corps, fut-ce hors de son corps,

(a) Nous avons reproduit à la fin de ce volume, note 12, un petit poème faussement attribué par Jacques de Varagio à S. Jean l'évangéliste ; il est de S. Jean de Damas ou Damascène. Le moyen-âge l'a popularisé en le peignant sur ses verrières et en le sculptant aux flancs des églises dédiées à N. D.

je l'ignore, Dieu le sait. Saint Augustin dit que ce fut en corps. Cependant la vérité est que d'abord elle fut ravie en ame ; mais son corps resta-t-il sur la terre , c'est ce qui est incertain. Il vaut mieux douter pieusement que d'affirmer quelque chose de téméraire à ce sujet. Cependant on doit croire pieusement qu'elle fut ravie en corps et en ame. Une certaine femme très-pieuse, nommée Elisabeth, de la Saxe, assura qu'il lui avait été révélé que le corps de la sainte Vierge fut ravi aux cieus quarante jours après l'assomption de son ame, et elle composa à ce sujet un certain traité qui, cependant, n'est pas authentique. Ephirius rapporte que la bienheureuse Vierge, quand elle conçut le Christ, était âgée de quatorze ans, qu'elle le mit au monde dans sa quinzième année et qu'elle resta avec lui trente-trois ans ; et, après la mort du Christ, elle lui survécut de vingt-quatre ans ; et, d'après cela, elle était âgée de soixante-douze ans quand elle mourut.

II. Il paraît plus probable, selon d'autres, qu'elle survécut à son fils de douze années, et ainsi son assomption eut lieu lorsqu'elle était sexagénaire. Les apôtres prêchèrent autant d'années dans la Judée et les pays d'alentour.

III. En cette fête on dit certaines choses que l'on chante à la dédicace des églises, parce qu'elles se rapportent à la Vierge. On chante aussi des extraits du Cantique des cantiques, savoir *Osculetur me osculo*, etc. Les répons, les antiennes et les leçons sont tirés du même livre. Ce livre traite de l'amour, parce que la Vierge, dans sa chair, eut un amour supérieur à celui de toute créature vivante dans la chair, excepté le Christ. C'est pourquoi, à cause de la charité excellente qu'elle eut sur la terre, elle a mérité de monter au-dessus des anges ; car vivre dans la chair, comme si l'on était hors de la chair, ce n'est pas une vie terrestre, mais une vie céleste.

IV. Cette fête convient bien à la saison d'été, parce que la charité monte par la chaleur du feu. On lit et l'on chante encore des extraits du Cantique d'amour, parce que la bienheu-

reuse Vierge figure l'Eglise. Car, de même qu'elle est mère, vierge et épouse, de même aussi l'Eglise est la mère des saints, elle a le nom de vierge et d'épouse; elle est vierge, dis-je, par l'esprit et la foi qui l'emportent sur la virginité de la chair; épouse, puisqu'elle est l'épouse du Christ. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « J'ai promis de vous donner à un seul époux, au Christ, comme des vierges chastes. » Or, il en est qui disent qu'on doit lire la moitié du Cantique jusqu'à l'octave, et réserver l'autre moitié jusqu'à la Nativité de la même Vierge. Joignez à cela que vers cette fête on lit très-convenablement les livres de Salomon, et qu'on fait précéder les antiennes de certains petits versets, comme il a été dit dans la sixième partie, au chapitre du Dimanche de la Trinité. Dans le Concile de Chalcédoine, que tint le bienheureux Léon, il fut statué que la vierge Marie serait appelée mère de Dieu. Cependant d'autres disent que ce fut dans le Concile d'Ephèse, tenu par ordre du pape Célestin I^{er}.

V. Remarque encore que l'épître ou l'écrit du bienheureux Jérôme, qui commence ainsi : « Vous me contraignez, ô Paule et Eustochie, etc. ; » que certains lisent dans l'église, est dite en cette fête, mais ne doit l'être que dans le réfectoire ou capitule, parce qu'elle fut composée pour cela. On dit aux heures le capitule *In omnibus requiem quæsi* (Eccles., chap. xxiv). A la vigile de l'Assomption, on dit l'épître *Ab initio, et ante secula* (Eccles., chap. xxiv). D'autres églises disent *Ego quasi*, tirée du même livre. L'évangile est : *Exurgens Maria* (Luc, chap. 1). D'autres églises disent : *Loquente Jesu ad turbas* (chap. xi). L'offertoire est : *Oratio mea munda* (Job., chap. xvi). Au reste, à la messe du jour, on lit l'épître *In omnibus requiem quæsi*, « J'ai cherché le repos en tout ; » car en tout et partout elle a cherché la vie éternelle, et c'est pourquoi elle l'a obtenue. Suivent ces mots : *Et qui creavit me, etc.*, « Et mon créateur s'est reposé dans mon tabernacle ou ma tente, » c'est-à-dire dans mon sein. Et comme le Seigneur s'est reposé

dans le sein de la bienheureuse vierge Marie, c'est pourquoi il lui a donné, lui aussi, son tabernacle, c'est-à-dire le ciel. Et comme la Vierge a élevé à Dieu un trône sublime et illustre, c'est pourquoi elle dit elle-même : « Mon ame glorifie le Seigneur ; » et il est dit dans le troisième livre des Rois (chap. x) : « Le roi Salomon éleva un trône magnifique en ivoire. » De même aussi, le Seigneur lui a fait un trône magnifique dans le ciel, en l'élevant au-dessus des anges.

VI. On lit l'évangile de Marthe et Marie, savoir *Intravit Jesus* (Luc, chap. x), qui, au premier abord, ne paraît point convenir au sujet et qui cependant lui convient bien, dans le sens allégorique. Car Jésus entra dans un certain château ou dans une certaine bourgade, *quoddam castellum*, c'est-à-dire dans la bienheureuse Vierge, qui est appelée *castellum* (château fort), car elle est redoutable aux démons, et s'est fortifiée soigneusement contre les démons et les vices. Or, elle est appelée *castellum*, qui est un diminutif, à cause de son humilité ; on dit *quoddam*, « un certain, » parce qu'elle est unique, et que jamais on n'en vit et on n'en verra jamais une semblable. Marthe, c'est-à-dire la vie active, reçoit le Seigneur. Car la Vierge, avec les soins les plus empressés, nourrit son fils et le porta en Egypte. Et d'abord elle fit ses preuves dans la vie active, en allant visiter Elisabeth et en la servant. Et de même qu'elle fut Marthe dans la vie active, de même aussi elle fut Marie-Madeleine dans la vie contemplative. C'est pourquoi, dans un autre évangile, il est dit : « Marie conservait toutes ces paroles et les méditait dans son cœur. »

VII. Les deux sœurs, Marthe et Marie, désignent la vie active et la vie contemplative, qui se trouvèrent réunies au suprême degré dans la bienheureuse vierge Marie ; et c'est par là qu'elle reçut le Christ en elle-même, d'une manière sublime et pleine d'honneur, et souverainement agréable. Or, il faut remarquer qu'il y a quatre évangiles qui traitent de la bienheureuse vierge Marie.

VIII. Le premier est : *Missus est angelus Gabriel*, qui ne doit être dit que dans l'Avent du Seigneur et à son Annonciation. On peut chanter les trois autres toutes les fois que l'on chante une messe particulière, ou spéciale, ou propre en l'honneur de la Vierge, et cela indistinctement. Ce sont : *Extollens vocem mulier*, etc. ; *Abiit Maria in montana*, etc. ; et *Stabat juxta crucem*, etc.

IX. Remarque encore que cette fête est jeûnable et a une octave, ce qui n'a pas lieu pour les autres fêtes de la Vierge ; car cette fête est la plus solennelle de toutes celles qui se célèbrent en son honneur. De même, pour tout autre saint, la fête de la mort est plus grande que toute autre que l'on peut célébrer en son honneur (parce qu'il est passé de la misère à la vie), excepté pour saint Jean-Baptiste.

X. La légende de la Vierge indiquera pourquoi on recueille et bénit les herbes en cette fête. C'est que la bienheureuse Marie est comparée à la rose et au lis ; d'où ce vers :

Le buisson de Judée a donné naissance à la rose Marie.

L'office de la bienheureuse vierge Marie doit être dit tous les jours, et solennellement le samedi, comme on a dit dans la sixième partie, au chapitre de l'Avent. Cependant, dans certaines églises on ne le dit pas, depuis le Jeudi saint de la Cène du Seigneur jusqu'à l'octave de la Pentecôte, alléguant pour motif qu'alors, dans l'Eglise, tout doit être court. Pourtant on lit qu'un certain prêtre qui, n'en sachant pas d'autre, célébrait tous les jours la messe de la bienheureuse Vierge, ayant été interdit par l'évêque, la bienheureuse Vierge en fit à ce dernier les plus graves réprimandes ; c'est pourquoi il releva ledit prêtre de son interdit (a) (13).

(a) On sait assez de quelle dévotion nos rois de France ont entouré la Reine des Anges ; mais peu de personnes connaissent les termes du fameux vœu de Louis XIII, qui déposa aux pieds de Marie son sceptre, sa couronne et son royaume ; vœu remis en vigueur par Louis XVIII. On trouvera donc avec intérêt ces deux pièces, sous la note 13, à la fin de ce volume.

CHAPITRE XXV.

DE SAINT BARTHÉLEMI, APOTRE.

I. Le bienheureux Barthélemi, au rapport du bienheureux abbé Théodore, prêcha d'abord en Lygdonie, puis dans l'Inde, ensuite en Albanie, cité d'Arménie, où d'abord il fut écorché et ensuite décapité. Après il fut, dit-on, transporté à Bénévent, quoiqu'on dise aujourd'hui qu'il est à Rome. Il en est qui célèbrent la fête de son excoriation, et d'autres celle de sa décollation, comme on l'a dit dans la sixième partie, au Mercredi de la troisième semaine de l'Avent.

II. Et remarque que, comme on recherchait le bienheureux Barthélemi, le démon donna ainsi son signalement, en disant : « Ses cheveux sont noirs et frisés, sa peau est blanche, ses yeux grands, son nez bien proportionné et droit; sa barbe longue a quelques rares poils blancs. Sa taille est bien prise. Il porte un long *collobium* blanc, il est vêtu de pourpre et porte un manteau blanc qui, à chaque coin, est orné de perles couleur pourpre. »

CHAPITRE XXVI.

DE LA DÉCOLLATION DE SAINT JEAN-BAPTISTE (14).

I. L'Eglise célèbre la fête de la Décollation du bienheureux Jean-Baptiste, parce qu'il est mort pour la vérité; mais elle ne la fête pas si solennellement que celle de sa Nativité, parce qu'il est descendu dans les limbes, comme dit Grégoire sur ce passage : « Est-ce toi qui dois venir, ou devons-nous en attendre un autre ? » Il fut décapité dans le temps pascal par le roi Hérode, l'an trente-deux de la naissance du Seigneur, savoir l'année qui précéda la passion du Seigneur; et il commença lui-même à prêcher à trente ans, et ainsi cette fête est celle de sa Décollation.

II. Et remarque qu'il y eut trois Hérode que leur atroce cruauté a rendus fameux. Le premier est appelé Hérode l'Ascalonite ; c'est sous cet Hérode que naquit le Seigneur, et ce fut lui qui fit massacrer les Innocents. Le second est Hérode Antipas, qui fit trancher la tête au bienheureux Jean-Baptiste ; le troisième, Hérode Agrippa, qui fit mettre à mort saint Jacques et emprisonner saint Pierre. D'où l'on a fait ces vers :

L'Ascalonite massacre les enfants ; Antipas met Jean à mort ;
Agrippa fait périr Jacques et enfermer Pierre dans un cachot.

III. Ce qui est certain, c'est qu'après la décollation de Jean ses disciples ensevelirent son corps à Sébaste, ville de Palestine, et son chef fut inhumé à Jérusalem près du tombeau d'Hérode. Dieu opérait une infinité de miracles à l'endroit où son corps avait été enseveli, ce qui y attirait un immense concours de chrétiens. Ce que voyant Julien l'Apostat, il ordonna aux Gentils, pour déshonorer saint Jean, de briser son tombeau et de disperser ses ossements à travers les champs ; ce qu'ils exécutèrent. Mais comme les chrétiens s'y rendaient encore et que les miracles ne cessaient point, les Gentils ramassèrent les ossements, qu'ils brûlèrent ; mais on ne put parvenir à brûler le doigt avec lequel le saint avait montré le Seigneur lorsqu'il se dirigeait vers le Jourdain, en disant : « Voici l'Agneau de Dieu, etc. » Cependant un grand nombre de moines chrétiens de Jérusalem, se trouvant au milieu des Gentils qui ramassaient ces ossements, en gardèrent autant qu'ils en purent cacher, et les portèrent à Philippe, évêque de Jérusalem, qui les envoya par le diacre Julien à Anastase, évêque d'Alexandrie. Dans la suite, Théophile, évêque de cette même ville, les déposa dans un temple de Sérapis, et consacra une basilique en leur honneur. De là vient que l'Eglise, selon maître Guilbert, célèbre cette fête de la Décollation et aussi de la combustion des ossements de saint Jean, comme s'il avait souffert un second martyre après le premier, parce qu'il souffrit en quelque sorte dans ses os. D'autres disent que la bienheureuse Thècle apporta

d'outre-mer, dans la Maurienne, le doigt du bienheureux Jean qui n'avait pu être brûlé; et là, elle fonda, en l'honneur du bienheureux Jean, une église, laquelle église lui a été dédiée en ce jour. C'est pourquoi il a été décrété par le seigneur pape que, dans tout l'univers, ce jour serait toujours célébré en l'honneur du bienheureux Jean; et, d'après cela, il paraît que l'on doit appeler cette fête fête de la Dédicace.

IV. De plus, le bienheureux Jean révéla l'endroit où son chef était inhumé à deux moines d'Orient, qui étaient venus à Jérusalem pour honorer le saint (ou peut-être pour adorer le saint sépulcre). Ils le trouvèrent près du palais d'Hérode, le vii des calendes de mars. Mais dans la suite d'autres moines le transportèrent en la ville d'Edesse; il y fut caché sans honneur dans une caverne, jusqu'à ce que cet endroit fût de nouveau révélé au prêtre Marcel et rendu aux honneurs qu'il méritait par l'évêque de cette même ville, le iv des calendes de septembre. A partir de ce temps, on commença à célébrer dans cette même ville la décollation du bienheureux Jean, le jour, je pense, où son chef fut révélé ou découvert; et ainsi cette fête peut être appelée fête de la Révélation. Cette fête peut donc être appelée fête de la Décollation ou de la Réunion des ossements de saint Jean, ou de la Dédicace de l'église bâtie en son honneur, ou fête de sa Révélation.

V. En ce jour il en est qui disent l'épître *Expectatio* (Proverbes, chap. x), et l'évangile *Misit Herodes* (Marc, chap. vi), et l'*Alleluia* : *Erat lucerna* (Jean, chap. v).

CHAPITRE XXVII.

DE SAINTS FÉLIX ET AUDACT.

I. Il faut savoir que, lorsque le bienheureux Félix était traîné à la mort pour le nom du Christ, un certain homme se produisit tout-à-coup au milieu de la foule et s'écria : « Je suis chré-

« tien. » Les bourreaux s'écrièrent : « Eh bien ! tu nous accompagneras aussi ; » et comme on ignorait son nom , il fut appelé Audact, comme s'étant audacieusement associé au bienheureux Félix, de même que le bienheureux Jean, évêque d'Alexandrie, a été surnommé l'Aumônier, à cause de son excellente charité envers les pauvres du Christ. Sa fête est célébrée le IX des calendes de février.

CHAPITRE XXVIII.

DE LA NATIVITÉ DE LA BIENHEUREUSE MARIE.

I. La fête de la Nativité de la bienheureuse vierge Marie, c'est-à-dire du jour où elle vint au monde, est célébrée par la raison que la Vierge fut sanctifiée dans le sein de sa mère, d'après ces paroles du Psalmiste : « Le Très-Haut a sanctifié son tabernacle. » Dans cette fête on lit la généalogie du Sauveur, qui est aussi celle de la bienheureuse Marie, puisqu'elle a eu la même généalogie ; d'où on lit l'évangile de saint Mathieu (chap. 1) « Livre de la génération de Jésus-Christ, » dont il a été parlé dans la sixième partie, à Noël, et sous la fête des apôtres Philippe et Jacques. Et l'épître est : *Ego quasi* (Eccles., c. xxiv). D'autres églises disent : *Dominus possedit me* (Prov., c. viii). On chante aussi l'histoire des louanges de la vierge Marie. Cependant, dans certaines églises on lit le Cantique des cantiques, qui convient plutôt à la fête de l'Assomption de la vierge Marie, comme il a été dit en son lieu. On dit aussi, aux heures, le capitule *Ego quasi vitis* (Eccles., c. xxxiv).

II. Assurément, jadis on ne célébrait point cette fête ; mais un certain homme religieux, pendant plusieurs années, entendit les anges qui solennisaient cette fête cette nuit dans les cieux ; et comme il en demandait la cause, il lui fut révélé que les anges se réjouissaient à cause de la naissance de la bienheureuse

Marie, qui avait eu lieu en cette nuit. Le pape s'étant assuré de l'authenticité de cette révélation, décréta que l'on solenniserait cette fête, pour se conformer à l'usage de la cour céleste, ou pour s'unir d'intention à la cour céleste, en célébrant cette solennité.

III. Cette fête n'a pas de jeûne d'institution; elle peut cependant en avoir un de dévotion. Autrefois encore, elle n'avait pas d'octave; mais le pape Innocent IV en institua une : car le siège de Rome étant devenu vacant par la mort du pape Grégoire, comme les nouveaux cardinaux ne pouvaient se réunir et que les Romains, qui les tenaient renfermés (dans le conclave) depuis plusieurs jours, leur causaient mille désagréments, ces cardinaux promirent par vœu à la Reine des cieux que si, par ses mérites, ils pouvaient se réunir et se retirer librement, ils décrèteraient ensuite la célébration de l'octave de sa Nativité, depuis longtemps négligée; et ainsi leur choix tomba sur le pape Célestin, et ils furent délivrés. Mais le même Célestin ne vécut que dix-huit jours et ne put accomplir ce vœu, et ce fut le pape Innocent, qui fut élu ensuite pour lui succéder, qui l'accomplit.

IV. Et remarque que l'Eglise solennise trois nativités, savoir celle de saint Jean-Baptiste, celle de la bienheureuse Marie et celle du Christ. En effet, Jean fut pour ainsi dire Lucifer, l'étoile du matin; car, de même que cette étoile précède le jour, ainsi lui-même il précéda le Christ, et le premier il prêcha publiquement. Marie fut l'aurore du jour, et la nativité du Christ a été le lever du soleil, parce qu'en lui a apparu la splendeur du Père. Or, les trois nativités précitées désignent les trois nativités spirituelles : car, avec Jean, l'homme renaît dans l'eau; avec Marie il renaît par la pénitence, et avec le Christ nous renaissions dans la gloire. Donc, comme il est nécessaire que la contrition précède la nativité du baptême dans les adultes, et également la nativité dans la gloire, c'est pourquoi, avec raison, ces deux nativités de Jean et du Christ ont des vigiles.

Mais comme la pénitence tout entière remplace la vigile, il n'a pas été nécessaire que la Nativité de la Vierge fût précédée d'une vigile, et c'est pourquoi cette fête n'a point de vigile ou de jeûne. Et il faut savoir que le bienheureux Fulbert, cardinal-évêque, composa ces trois répons : *Stirps Jesse; Solem justitiæ; et Chorus novæ Jerusalem.*

CHAPITRE XXIX.

DE L'EXALTATION DE LA SAINTE CROIX.

I. Voici l'origine de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. Chosroës, roi de Perse, vint à Jérusalem, en emporta avec lui l'étendard de la croix, et, s'étant fait construire un palais qui représentait le ciel, il y fit construire un trône. A la droite du trône, il plaça la croix, qui tenait lieu du Fils; à sa gauche un coq, qui représentait le Saint-Esprit, et lui, se tenant au milieu, se fit appeler Dieu. A cette nouvelle, Héraclius, empereur romain, se porta avec une armée sur le Danube, fleuve de Perse (ce n'est point le fleuve qui prend sa source chez les Suèves, mais un autre du même nom), vainquit le fils de Chosroës dans un combat singulier et s'empara de la croix du Seigneur. Comme il approchait de Jérusalem en grande pompe, un ange ferma les portes de la cité pour lui en interdire l'entrée; et comme Héraclius en était très-étonné, une voix du ciel se fit entendre, qui disait que le roi des rois n'était pas entré ainsi équipé à Jérusalem, quand il y était venu pour souffrir pour tous les hommes, mais bien avec humilité et assis sur une ânesse. Reconnaissant aussitôt son orgueil, l'empereur descendit de cheval et s'humilia profondément, et les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes devant lui. Il entra pieds nus dans la ville, et à son entrée, un grand nombre de personnes affligées de divers genres de maladies furent guéries par la Croix. L'empereur lui-même fit entendre ces louanges pleines de

piété en l'honneur de la Croix, et s'écria : « O Croix, plus brillante que tous les astres, plus célèbre que tous les grands hommes du monde, etc. ! » Il exalta donc la Croix, et ordonna, d'accord avec les évêques, qu'on solenniserait désormais, dans son empire, le jour de l'Exaltation de la Croix. Le pape Sergius, longtemps après, trouva dans le sanctuaire du bienheureux Pierre un coffre ou boîte d'argent, et dans ce coffre une croix faite en grande partie du bois salutaire de la Croix, ou qui porta le salut du monde, et ornée de pierres précieuses. Cette Croix, placée dans la basilique du Sauveur, est adorée par le peuple le jour de l'Exaltation.

II. Or, la fête de l'Invention est plus grande que celle de l'Exaltation, à cause de l'autorité de celui qui l'institua. Car la première fut instituée par un pape, savoir le pape Eusèbe, et l'autre par un empereur.

III. En cette fête on dit l'épître qui se chante au dimanche des Rameaux, parce que dans cette épître il s'agit de l'exaltation de la sainte Croix. D'autres lisent celle-ci : *Christus factus est* (aux Philippiens, chap. II). Dans quelques églises on lit encore l'évangile où il s'agit de l'avènement du Christ, *Sicut fulgur erit*, etc., « Comme un éclair, » qu'on a coutume de dire dans le temps de l'Avent. Dans d'autres églises on lit l'évangile qui a trait à Nicodème, que quelques-uns disent à la fête de l'Invention de la sainte Croix, et où il est dit : « Comme Moïse a exalté le serpent dans le désert, ainsi il faut que le Fils de l'homme soit exalté. » Au commencement, cependant, on dit (ce qui est préférable) l'évangile *Nunc judicium est mundi* (Jean, chap. XII), où il est dit : « Lorsque j'aurai été élevé de terre (*exaltatus*), j'attirerai tout à moi. » On lit la préface qui se dit avant Pâques, pendant quinze jours, ou, en certaines églises, pendant cinq jours seulement, ou bien, comme d'autres le veulent, celle qui se lit dans le temps pascal. On dit aussi aux heures le capitule *Christus factus est pro nobis* (aux Philippiens, chap. II).

CHAPITRE XXX.

DE LA FÊTE DE SAINT MATHIEU, APOTRE ET EVANGÉLISTE.

I. Le bienheureux Mathieu était de la race de Lévi. Il était donc hébreu, et il a écrit en hébreu pour les Hébreux, en Judée. Mais dans la suite son livre fut traduit en grec, et ensuite en latin. Et remarque que l'évangile qu'il a écrit de ses propres mains, l'an quarante du Seigneur, fut trouvé avec les ossements du bienheureux Barnabé. Le bienheureux Barnabé portait avec lui cet évangile, et, le plaçant sur les malades, ils étaient aussitôt guéris, tant par la foi de Barnabé que par les mérites du bienheureux Mathieu. Saint Mathieu proclama ou prêcha l'évangile à Aquilée, l'an quarante-quatre du Seigneur. On dit aujourd'hui l'épître *Unicuique vestrum* (Ephés., chap. iv) ; d'autres disent : *Similitudo vultus* (Ezéch., chap. i). L'évangile est : *Dum transiret Jesus* (Math., chap. ix). A la vigile, on dit l'évangile *Vidit Jesus publicanum* (Luc, chap. v).

II. Saint Mathieu prêcha sous l'empereur Caius Caligula, ainsi nommé parce qu'il naquit pendant une expédition militaire, et qu'il était chaussé de la bottine militaire nommée *caliga*. Jean écrivit sous Nerva, Marc sous Néron. On n'est pas certain de l'époque à laquelle écrivit saint Luc : il en est pourtant qui disent que ce fut sous Néron.

CHAPITRE XXXI.

DE SAINT MAURICE ET DE SES COMPAGNONS.

I. Pendant que les Gaulois faisaient la guerre aux Romains, le préfet d'Égypte leva une armée dont Maurice faisait partie ; et il commandait une légion composée de 6,666 hommes. Comme

ils étaient à l'armée, le tyran voulut les contraindre à adorer les idoles; ils s'y refusèrent. C'est pourquoi le tyran les décima, c'est-à-dire qu'il en fit périr la dixième partie. Ce que voyant, le bienheureux Maurice s'adressa à ses compagnons et les pria de persévérer avec courage. Ainsi animés par Maurice, ils souffrirent le martyre. Or, ils avaient été baptisés avant de venir à Rome.

II. Et remarque, au sujet de Maurice et de la légion Thébaine, que l'on trouve plusieurs Thèbes. Il y en a une en Egypte, habitée par les Maures; une autre en Grèce, où sont les Thébains; une autre dans l'Inde, où sont les Thesbytes. Les compagnons de Maurice étaient d'Egypte.

CHAPITRE XXXII.

DE LA FÊTE DE SAINT LUC, ÉVANGÉLISTE.

I. Saint Luc était syrien d'origine, et il fut patriarche d'Antioche et prêtre en Bithynie, où il termina sa vie de sa mort naturelle, et non par le martyre. Il fut encore peintre et médecin, et, selon saint Jérôme, il fut disciple des apôtres et non du Seigneur, car il n'embrassa la foi qu'après la résurrection du Seigneur, comme on le lit dans la Glosse sur l'Exode, bien que quelques-uns aient dit qu'il était au nombre des soixante-douze disciples du Seigneur. Il écrivit son évangile en Achaïe. Or, il vécut quatre-vingt-quatre ans. Il composa l'Évangile et les Actes des apôtres.

II. Il fut disciple du bienheureux Paul, de qui il apprit ce qu'il enseigna, comme le bienheureux Marc fut instruit par le bienheureux Pierre. Cependant, dans le prologue de son évangile on trouve qu'il apprit beaucoup de choses de certaines personnes qui, dans le commencement, vécurent avec le Seigneur. Mais le bienheureux Paul ne fut pas dès le commencement avec le Seigneur : donc il n'apprit pas de lui ce qu'il en-

seigna. Voici la solution : Il apprit certaines choses de Paul, certaines autres par les autres , mais c'est surtout par le bienheureux Paul qu'il fut instruit. Cependant on croit qu'il eut recours à la bienheureuse Vierge , comme à l'arche du Testament, et qu'il reçut d'elle un grand nombre de renseignements, surtout pour ceux qui la concernaient elle seule, par exemple touchant l'annonciation de l'Ange, la nativité du Christ et autres événements de ce genre , dont traite saint Luc seul parmi les évangélistes.

CHAPITRE XXXIII.

DE LA FÊTE DES APOTRES SIMON ET JUDE.

I. Jacques-le-Mineur, frère du Seigneur, et Simon et Jude, et Joseph, qui a été surnommé Barsabas et le Juste, afin qu'on ne s'imaginât pas qu'il a été repoussé de l'apostolat par injustice, étaient frères, et les enfants de Marie Cléophas, qui fut mariée à Alphée. Or, ce Simon a été appelé Zélotès et Simon le Cananéen, de Cana, bourg de Galilée, ce qui signifie la même chose; car Cana, par interprétation, signifie *zelus*, zèle, ardeur, émulation; car il eut une grande ardeur pour le salut des ames.

II. Or, Jude reçut un grand nombre de surnoms; car Jude a été appelé « de Jacques, » supplée « frère, » comme il a été dit précédemment. Il fut encore appelé Thaddée, de *tracha*, pourpre, qui est un habit royal, et Dieu, ou *Thaddeus*, qui, par interprétation, signifie : « qui saisit le prince. » Car il fut lui-même un vêtement royal par les ornements des vertus,⁶ par lesquelles il sut prendre le prince Christ. Il est encore appelé *Læbeus*, mot qui signifie *cor*, cœur, ou *corculum*, c'est-à-dire qui cultive le cœur, *cordis cultor*. On tira au sort pour savoir lequel on choisirait pour apôtre, de Joseph précité et de Mathias,

et c'est de Simon que l'on dit qu'il mourut crucifié. D'autres, cependant, disent que ce ne fut pas celui-là, mais que c'est le Simon, fils de Cléophas, qui fut crucifié.

III. Ce Simon prêcha en Egypte ; ensuite il vint à Jérusalem et y fut évêque, après le bienheureux Jacques-le-Mineur, appelé frère du Seigneur, et y fut crucifié. Or, il vécut cent vingt ans, et, avant son trépas, ressuscita trente morts ; d'où vient que dans sa légende on trouve qu'il rendit à la vie humaine trente morts qui avaient péri dans les flots. Il rendit aussi à la vie le fils de son hôte qui s'était noyé. Il mourut dans le *Bothoro* et non dans le Postophore, qui est, comme certains le veulent, le portique du temple où couchaient les gardes du temple. Pour saint Jude, il prêcha chez les Perses et les Mèdes, et mourut chez les Arméniens.

CHAPITRE XXXIV.

DE LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS (LA TOUSSAINT).

I. Comme chacune des idoles des Romains ne pouvait avoir un temple à Rome, les Romains en construisirent un en l'honneur de Cybèle, mère des dieux, et en l'honneur de tous les dieux eux-mêmes. Ce temple fut appelé *Pan-Teon* (en grec) ; Panthéon, de *Pan*, tout, et *Théos*, Dieu. Dans la suite des temps, le pape Boniface demanda à Phocas, empereur de Constantinople et qui gouvernait les Romains, de lui donner ce temple.

II. L'ayant obtenu, il en fit enlever les idoles et le consacra, le iv des ides de mai, en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie et de tous les martyrs ; et cette solennité fut appelée fête de la bienheureuse Marie-aux-Martyrs. Car on ne célébrait pas encore la fête des confesseurs, mais seulement celle des martyrs. D'où vient qu'alors fut instituée la fête du bienheureux

Jean-Porte-Latine, à cause du martyre qu'il supporta, autant qu'il fut en lui. Donc, le même pape statua que chaque année, en ce jour, on célébrerait la fête des martyrs, comme, les calendes du même mois, on célébrait la fête des apôtres; et en l'honneur de la bienheureuse Marie et de tous les martyrs on chanta : « Ce lieu est terrible et le salut s'y trouve, etc., » chant qu'on n'a coutume de dire qu'à la Dédicace de l'Eglise seulement.

III. Mais Grégoire IV transféra cette fête des Martyrs aux calendes de novembre, afin qu'alors que les fruits de la terre sont ramassés, on pût convenablement, pour cette fête, trouver avec plus d'abondance les choses nécessaires à la vie, instituant qu'alors on ferait la fête, non-seulement des apôtres et des martyrs, mais encore de la Trinité et des anges, des confesseurs et généralement de tous les saints et saintes, et aussi des élus, comme on peut le voir dans l'hymne; et il régla l'office de cette fête.

IV. Cette fête fut instituée pour quatre raisons. Premièrement, à cause de la consécration précitée du Panthéon. Secondement, pour suppléer aux fêtes omises; car, à cause de la multitude des saints, nous ne pouvons tous les fêter d'une manière spéciale. Troisièmement, à cause de notre négligence dans les fêtes que nous célébrons; et pour l'expiation de nos fautes. Et cette raison est touchée dans le sermon que l'on récite en ce jour dans l'Eglise, où il est dit : « Il a été décrété qu'en ce jour on ferait mémoire de tous les saints, afin de suppléer dans cette sainte solennité à tout ce qui aurait pu manquer dans les fêtes des saints, par suite de l'humaine fragilité, par ignorance, négligence, et par suite de l'embarras des choses temporelles. » Quatrièmement, afin que nos prières soient plus facilement exaucées. Car nous obtiendrons plus facilement ce que nous demandons, si tous les saints en même temps intercedent pour nous : car il est impossible que la multitude ne soit pas exaucée. C'est pourquoi dans l'oraison de ce jour on

dit *Multiplicatis intercessionibus largiaris*, « Afin que tu nous accordes ce que nous demandons par l'intercession multipliée des saints. » Nous avons dit dans la préface de cette partie pourquoi on célèbre les fêtes des saints.

V. Cette fête a un jeûne d'institution, et personne en ce jour ne doit manger que le soir, ni changer le jeûne, comme le font quelques-uns, à cause de saint Quentin.

VI. Or, comme cette fête est commune à tous les saints, l'office en varie à raison de la variété de tous les saints. En effet, on chante la première antienne, la première leçon et le premier répons, en l'honneur de la Trinité, parce que c'est la fête de la Trinité; en second lieu, on chante en l'honneur de la bienheureuse Marie; en troisième lieu, en l'honneur des saints anges; quatrième, des prophètes; cinquième, des apôtres; sixième, des martyrs; septième, des confesseurs; huitième, des vierges; neuvième, de tous à la fois.

VII. L'autorité de cet office s'observe dans les leçons; car en cette fête, dans certaines églises, le plus ancien dans l'église, savoir l'évêque s'il est présent, lit la leçon de la Trinité, savoir la première; ou bien c'est le doyen, ou du moins un prêtre, et on continue ainsi les leçons par ordre, descendant des personnes mûres jusqu'aux enfants. C'est un enfant qui lit la huitième leçon des vierges; car il appartient toujours au plus élevé en dignité ou en âge de chanter la neuvième. On dit aussi le huitième répons en l'honneur des vierges, savoir : *Audivi vocem*, qui est chanté par cinq enfants devant l'autel de la bienheureuse Vierge. Ils tiennent dans leurs mains des cierges, s'il y en a là, pour représenter les cinq vierges prudentes; ayant leurs lampes fournies et allumées.

VIII. On dit aussi le capitule *Vidi turbam* (Apocalypse, chap. viii). A la messe, on lit l'épître *Ecce ego Joan.*, etc. (Apocalypse, chap. v). L'alleluia est : *O quam gloriosum* (Apocalypse, chap. vii); l'évangile, *Videns Jesus turbas*.

(Math., c. v). A la vigile, on dit l'épître *Ecce ego Joan.* (Apocalypse, chap. v). L'évangile est : *Descendens Jesus* (Luc, chap. vi).

CHAPITRE XXXV.

DE L'OFFICE DES MORTS.

Ici il nous faut parler de l'Office des Morts.

I. Quelquefois il s'appelle *Agenda*, du verbe (*ago, agis*) *je fais*, parce que, entr'autres significations de ce mot *agere*, faire est la même chose que *celebrare*, célébrer. D'où vient que l'office établi pour les défunts et en leur mémoire est appelé *Agenda*; quelquefois encore on le nomme *exsequiæ*, funérailles, du verbe *exsequor, exsequeris*, exécuter, accomplir, rendre les derniers devoirs, parce que, entr'autres significations, *exsequi* veut dire la même chose que *extra alia sequi*, suivre hors ou en dehors d'autres choses, ou par delà d'autres régions, par delà la vie, ou suivre jusqu'à la fin. Donc l'office ou service pour la sépulture des morts se nomme *exsequiæ*, parce qu'on le célèbre pendant que l'on porte les morts hors des vivants, pour les ensevelir; ou parce qu'on y observe des cérémonies spéciales et particulières, en dehors des heures canoniques. Cet office se rattache à la fête de tous les saints; car ces deux offices, qui durent trois jours, expriment ou désignent trois mystères différents, ou bien ont trois raisons mystiques différentes. La vigile de tous les saints est le jour de l'affliction, la solennité est le jour de l'allégresse, et le jour dont il est question ici est celui de la prière. Dans le premier, nous nous mortifions par le jeûne; dans le second, nous nous réjouissons et nous prenons part à la béatitude des saints, rendant à Dieu des actions de grâces; dans le troisième, nous prions pour les âmes qui sont retenues dans le purgatoire, demandant d'obtenir pour elles, par nos prières, soit un soulagement à leurs peines, soit un entier pardon.

II. Or, l'Eglise a établi que l'on ferait en ce jour la commémoration de tous les fidèles défunts, afin qu'ils fussent aidés par le bienfait général de la prière de tous les autres fidèles; car dans le purgatoire ils ne sont plus capables de faire des actes méritoires et d'obtenir ainsi les biens spirituels (*De cons.*, distinct. 1, *Visum*), comme il a été déjà dit au chapitre de la Toussaint. Car, comme le dit Pierre Damien, saint Odilon, ayant appris qu'auprès du mont Etna, en Sicile, on entendait souvent la voix et les hurlements des démons qui se plaignaient que les âmes des défunts étaient arrachées de leurs mains par les aumônes et les prières, ordonna que dans ses monastères, après la fête de tous les saints, on célébrerait la commémoration des morts; ce qui fut dans la suite approuvé et confirmé par toute l'Eglise. Premièrement donc, examinons par qui l'office des morts a été institué; secondement, où il a commencé; troisièmement, comment on doit le célébrer; quatrièmement, comment on doit ensevelir les morts.

III. En premier lieu, il fut institué par les apôtres; mais, comme l'atteste saint Isidore dans ses Offices ecclésiastiques, il fut augmenté et en grande partie réglé et disposé par Origène; de là vient que saint Augustin le recommande dans son *Enchiridion*, en disant que, dans l'organisation des offices ecclésiastiques, il vient immédiatement après les apôtres.

IV. Cet office a commencé dans l'ancienne loi; car, comme le dit saint Ambroise (XII, q. 11), après la mort de Jacob, Joseph et ses autres frères, avec un grand nombre d'Egyptiens, le ramenèrent à Ebron; mais, auparavant, ils le pleurèrent pendant quarante jours en Egypte, et ensuite ils le pleurèrent sept jours dans le champ d'Achad (*Gen.*, ch. L). De même, on lit dans le Deutéronome (dern. chap.) qu'après la mort de Moïse le peuple d'Israël le pleura pendant trente jours, et qu'il fit la même chose pour Aaron et pour Marie. De même, le deuil pour la mort du fils sage durera sept jours, dit Salomon; le deuil pour le fils insensé durera éternellement, parce qu'il est mort pour l'éternité.

V. Or, remarque que certains font mémoire pour les défunts pendant trois jours, pour représenter les trois jours de la sépulture du Seigneur, ou par égard pour la résurrection du Christ qui ressuscita le troisième jour, souhaitant par là aux morts de ressusciter avec le Christ; ou bien encore à cause de la Trinité, ou bien afin que, comme pendant leur vie ils ont péché de trois manières, savoir : par pensées, par paroles et par actions, leurs péchés leur soient remis par la Trinité. D'autres célèbrent la messe sept jours ou pendant sept jours, et l'un et l'autre sont montrés dans le livre des Nombres (c. XIX), où il est dit que celui qui aura touché le cadavre d'un mort sera impur pendant sept jours; c'est pourquoi il sera aspergé d'eau pendant dix jours, et ainsi il sera purifié (*De consec.*, d. 1, *Aqua*). Assurément, la pollution ou l'impureté contractée par l'attouchement du cadavre d'un homme mort désigne l'ame souillée par les œuvres mortes.

VI. Or, on célèbre cet office pendant sept jours : premièrement, afin que le défunt puisse parvenir au sabbat de l'éternel repos; secondement, afin que lui soient remis tous les péchés qu'il a commis en sa vie, qui est renfermée dans l'espace de sept jours; troisièmement, à cause des sept éléments qui composent l'ame et le corps. En effet, l'ame possède trois forces, savoir la faculté raisonnable (ou du raisonnement), la concupiscible et l'irascible; le corps est composé de quatre éléments. Afin donc que les péchés que l'homme a commis pendant cette vie, qui est comprise dans l'espace de sept jours, soient détruits et anéantis, on célèbre pour les morts un office de sept jours. Quatrièmement, de même que les fils de Jacob pleurèrent la mort de leur père pendant sept jours, comme il a déjà été dit plus haut, de même aussi l'Eglise célèbre un office de sept jours pour les morts.

VII. Il en est qui font la novendinale, c'est-à-dire un office de neuf jours, afin que par cet office les ames des morts, délivrées de leurs peines, soient associées aux neuf ordres des

anges. Or, il en est quelques-uns qui n'approuvent point cela, pour que nous ne paraissions pas imiter les Gentils, de qui cette coutume paraît être tirée; car ils pleuraient leurs morts pendant neuf jours, et, le neuvième, ils renfermaient leurs cendres dans des pyramides ou des bustes.

VIII. D'autres célèbrent un office de trente jours ou célèbrent le trente-et-unième jour pour les défunts : premièrement, parce que les enfants d'Israël pleurèrent Moïse et Aaron pendant autant de jours, comme il a été dit précédemment; secondement, parce que trois fois dix font trente; par le nombre trois, nous entendons la Trinité, et par le nombre dix, les dix préceptes du Décalogue. Nous observons donc pour les morts un office de trois dizaines de jour, afin que les fautes qu'ils ont commises dans l'observation ou contre l'observation du Décalogue ou des préceptes du Christ, et contre la Trinité, leur soient pardonnées par la miséricorde divine; troisièmement, parce que le nombre ou le cours de la lune s'achève dans l'espace de trente jours; c'est pourquoi l'office pour les morts dure pendant trente jours, afin que l'on comprenne que leurs œuvres sont pleines devant le Seigneur.

IX. Il y en a encore qui font durer l'office des morts quatre fois dix jours, ou quarante jours, afin que les péchés qu'ils ont commis contre la doctrine des quatre évangélistes et contre les dix préceptes de la loi leur soient pardonnés.

X. Ceux qui observent quarante jours d'office représentent la sépulture du Seigneur, souhaitant que les morts partagent la gloire du Christ, qui resta dans le sépulcre quarante heures, y compris l'heure à laquelle il rendit l'esprit et la dernière heure de la nuit du dimanche où il ressuscita, selon saint Augustin. Ils représentent encore qu'après la mort de Jacob, ses enfants le pleurèrent pendant quarante jours, comme il a été dit précédemment.

XI. D'autres le célèbrent pendant cinquante jours, parce que, comme le disent Bède et Grégoire, dans la Glose sur

l'endroit où l'on dit qu'Abraham demanda au Seigneur qui voulait détruire Sodome : « S'il y en a cinquante (cinquante justes), les feras-tu périr ? » et le Seigneur lui répondit : « Non. » Le nombre cinquante est un nombre parfait et désigne l'année jubilaire, c'est-à-dire le huitième âge où se trouveront la rémission des péchés et la pleine liberté. Afin donc que les âmes des défunts acquièrent une pleine liberté et la rémission de leurs péchés, on célèbre pour eux un office de cinquante jours. En outre, il est dit dans saint Marc : « Un seul grain rapportait, l'un trente, l'autre cinquante, un autre cent pour un. »

XII. D'autres font un office de soixante jours, parce que la Sexagésime désigne la douleur de l'Eglise à cause de l'absence de l'Époux, et que, pour la consoler, deux ailes lui sont données, comme il a été dit dans la sixième partie, au chapitre du Dimanche de la Quadragésime (Carême). Ainsi, ceux qui agissent de la sorte marquent la douleur qu'ils éprouvent de l'absence de leurs défunts ; pour se consoler et pour la purification de l'âme du défunt, ils offrent au Seigneur un sacrifice, et donnent aux pauvres des aumônes.

XIII. Quelques-uns encore célèbrent le centième jour, afin que les morts passent de la gauche à la droite, du combat au triomphe, de la terre au ciel, de la misère à la gloire, de la mort à la vie ; car ils leur souhaitent l'éternelle béatitude, désignée par le nombre cent, au-delà duquel il n'y a plus de nombre.

XIV. Certains font l'anniversaire pour trois raisons. Premièrement, afin que les défunts passent des années du malheur aux années de l'éternité ou à la vie éternelle, qui est sans fin et, semblable à l'année, tourne sur elle-même ; ou bien, parce que là où existe l'identité ne se trouve aucune variété.

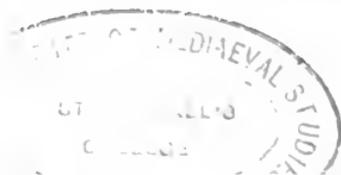
XV. Secondement, parce que, de même que nous célébrons l'anniversaire des saints pour leur honneur et notre propre utilité, comme il a été dit dans la préface de cette partie, ainsi

nous célébrons l'anniversaire des défunts pour leur utilité et pour nourrir notre dévotion.

XVI. Troisièmement, on célèbre le jour anniversaire des défunts, parce que, selon saint Augustin, nous ignorons quel est leur état dans l'autre vie, et il vaut mieux pour eux que nos bienfaits soient surabondants et superflus que de leur faire défaut (XIII, q. II, *Non æstimamus*). Or, si l'anniversaire tombe un dimanche ou coïncide avec quelque solennité, on ne doit pas le remettre au jour suivant, comme on le fait aux solennités des saints, mais on doit le célébrer le jour précédent, afin qu'au plus vite on soulage les peines que les défunts souffrent dans le purgatoire; car les défunts ont besoin de notre secours et de nos bienfaits, tandis que les saints n'en ont pas besoin.

XVII. On ne doit point faire l'anniversaire des morts un jour de fête, ni dire la messe pour eux, à moins que le corps ne soit présent, parce qu'en tout temps on peut dire la messe pour les défunts quand le cadavre est présent, excepté le jour la Parascève; car on ne peut ni inhumer le corps, ni dire la messe pour le défunt, puisqu'alors on ne doit pas consacrer le corps du Christ. On doit attendre au lendemain, et alors, c'est-à-dire le samedi, on peut chanter la messe pour lui et ensevelir son corps. De même, si quelqu'un meurt le jour de Pâques, on doit garder jusqu'au lendemain son corps sur la terre et l'ensevelir alors, après avoir dit la messe pour lui. Car on ne doit pas ensevelir un corps sans avoir dit la messe pour lui, quoique le contraire ait lieu dans la plupart des endroits.

XVIII. Or, selon le concile de Chalons (*De consecrat.*, d. 1), il a paru à propos et convenable que l'on dût prier et offrir le sacrifice pour les défunts. Cependant, dans les jours précités, ce sont les amis des défunts qui s'acquittent de cela spécialement. Or, il en est qui en tout temps, excepté seulement les jours de fête, prient généralement pour les défunts à l'office du soir et du matin. D'autres célèbrent la messe tous les jours



pour eux. D'autres, au commencement du mois, chantent neuf psaumes, neuf leçons et neuf répons. Or, c'est une sainte et salutaire pensée que de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. Dans certains endroits on ne dit point dans l'église l'office des morts depuis le Jeudi saint jusqu'à l'octave de la Pentecôte, parce que tous les offices de ce temps doivent être courts, ni les jours de dimanche. Or, on dit qu'un certain abbé empêcha ses moines de célébrer les dimanches pour les défunts; mais les morts, pour cela, le maltraitèrent et l'accablèrent des plus rudes coups : c'est pourquoi il révoqua sa défense.

XIX. Et remarque que les suffrages qui se font dans l'Eglise pour les défunts (a) (15) qui n'ont plus de fautes à expier, sont des actions de grâces; car ces âmes, qui sont parfaitement pures lorsqu'elles sortent de leurs corps, s'envolent aux cieux, et elles n'ont pas besoin de notre secours (Extra *De celeb. miss. cum Marthæ*, ad fi. ; XIII, q. II, *Tempus*). Les prières qui se font pour celles qui sont entièrement mauvaises tournent toutes à la consolation ou à l'avantage des vivants; car le secours de nos prières ne leur est d'aucune utilité, puisque ces âmes descendent aussitôt en enfer. Pour celles qui ne sont qu'à moitié bonnes, c'est-à-dire qui sont dans le purgatoire, nos prières leur servent à l'expiation de leurs péchés. Pour celles qui sont médiocrement mauvaises, savoir qui sont dans les limbes, nos prières leur sont propices ou causent un adoucissement à leurs peines; car, selon saint Augustin, nos prières leur sont utiles ou leur servent à obtenir une complète rémission, ou certainement rendent leur condamnation plus supportable (XIV, q. II, *Tempus*, in fine). Certains, cependant, rangent sur la même ligne ceux qui sont médiocrement bons et ceux qui sont médiocrement mauvais, qu'ils appellent *non valde bonos* (pas

(a) Voir, note 15, un admirable travail de Gilbert Grimaud, savant et très-orthodoxe théologien du XVII^e siècle, sur le *Memento* des trépassés, qui a lieu chaque jour à la Messe.

très-bons), savoir qui entrent dans le purgatoire ; qui, pendant leur vie, n'ont pas accompli la pénitence qui leur était enjointe, et auxquels sont utiles les aumônes, les prières, les jeûnes et les sacrifices que l'on fait à leur intention ; car, disent ces derniers, tous ces actes ne servent de rien à ceux qui sont dans l'enfer.

XX. Remarque encore que, d'après saint Jérôme (*De consec.*, d. v, *Mediocriter*), lorsque l'on dira un psaume ou une messe pour toutes les âmes à la fois, elles ne reçoivent pas moins que si on les disait pour chacune d'elles en particulier. Pourtant, à ce sujet, l'on peut dire que si l'on fait les suffrages pour certaines âmes en particulier, ces suffrages servent plus à celles pour lesquelles ils sont faits spécialement qu'aux autres. Si on les fait en général ou en commun, ils servent plus à celles qui, pendant leur vie, ont plus mérité qu'ils leur fussent utiles, comme on peut le voir dans ledit chapitre (*Non aestimemus*) et le chapitre (*Tempus si in æquali vel majori necessitate existunt*) ; car encore, bien que, selon saint Augustin (XIII, q. II, *Non aestimemus*), ces suffrages ne servent pas à tous ceux pour lesquels ils se font ; cependant, comme nous ne connaissons point à qui ils sont utiles ou non, on doit les faire pour tous, de peur qu'on ne vienne à en priver quelqu'un à qui ils seraient utiles ; car il vaut mieux qu'ils soient superflus pour ceux auxquels ils ne nuisent ni ne servent, que de faire défaut à ceux auxquels ils sont utiles ; et c'est pour cela que le jour de l'anniversaire se fait, comme il a été dit plus haut.

XXI. Mais est-ce que les suffrages de celui qui, à cause du péché mortel, n'est pas dans la charité servent à celui qui est mort dans la charité ? Je réponds : Les œuvres sacramentelles, comme la messe, l'office des morts, les collectes et autres choses telles, faites par celui qui est en cet état, sont valables et utiles aux morts (*Extra De cleric. excomm. mini.*, cap. *Si*), tant parce que c'est de Dieu et non de celui qui les fait qu'elles tirent leur efficacité, que parce que celui qui fait ces œuvres

ne les fait pas en son propre nom, mais comme le syndic ou le délégué de tous ; c'est-à-dire qu'il agit ainsi au nom de toute l'Eglise, selon ce qu'on a dit dans la préface de la quatrième partie. Mais si, comme une personne privée, il fait d'autres suffrages, ou s'il agit ainsi en un autre nom ou en son propre nom ; si c'est au nom d'autrui, comme si, par l'ordre d'un défunt ou d'un autre qui vit dans la charité, il fait l'aumône pour lui, comme ministre, avec ses biens, alors certainement il lui est utile, parce qu'alors il est censé agir par ordre de celui au nom duquel il agit (*Extra De sent. excom. mulieres*), et c'est celui qui commande d'exécuter, qui est censé exécuter lui-même (ff. *De solu. qui mandato*). De là vient qu'un vœu de pèlerinage étant émis par quelqu'un, un autre, par son ordre, peut accomplir ce vœu (*Extra De voto licet*). Il en est de même quand deux personnes, dont une est dans la charité et l'autre n'y est pas, lisent le psautier pour un défunt, et quand quelqu'un donne l'aumône à un juste, afin qu'il prie pour un défunt. En effet, dans ces circonstances, il est utile au défunt, à cause de la charité du juste qu'il s'est adjoint (ff. *Quod cum sal. tut. vel act.*, § *Extra De elect. illa contra* ; *extra De offic. deleg. cum nupt.*) ; mais si c'est en son nom particulier et de son propre bien que quelqu'un fait l'aumône, prie, jeûne et fait d'autres austérités pour un défunt, les théologiens s'accordent presque tous à dire que ces actes ne servent de rien au défunt ; car on lit dans saint Jean (c. ix) : « Nous savons que Dieu n'exauce pas les pécheurs ; » mais ces paroles sont celles de l'aveugle et non pas de l'évangéliste. Et Isaïe (chap. i) : « Lorsque vous aurez multiplié les prières, je ne vous exaucerai point, car vos mains sont pleines de sang, » c'est-à-dire de péchés. Bien plus, selon le bienheureux Augustin (IV, q. vii, *In gravibus*), « Pendant que celui qui déplaît à Dieu l'intercède, il provoque l'ame du juge irrité à plus de sévérité encore, car Dieu méprise les dons des injustes et n'exauce que les prières des justes. » De même, le Seigneur dit, par la bouche du prophète Amos :

« Je ne recevrai point les vœux de ceux qui ont la graisse de la terre, » c'est-à-dire des pécheurs (XXIV, q. 1, *Odi*). Mais comme il en est peu qui vivent sans crime (*De pœnit.*, dist. II, *Si enim in princ.*, l. dist.) et qu'un tel sentiment, qui prive les défunts de la miséricorde et de tant de suffrages, et refroidit pour eux la charité des vivants, est trop dur et trop sévère, c'est pourquoi il ne paraît point qu'on doive le suivre (L d., *Penderet*; extra *De renun.*, *Nisi*, § I); car si nous condamnons les suffrages des hommes qui ont la conscience chargée du péché, les défunts n'auront plus qu'un bien petit nombre de fidèles pour les soulager.

XXII. Il paraît donc qu'on doit dire que, bien que les suffrages de celui qui est en état de péché n'aient pas lieu dans la charité, cependant ils ont lieu dans la foi, et que s'ils ne sont pas utiles à celui qui est mort dans la charité, par le défaut de mérites d'une sainte vie; cependant, comme ces suffrages ont lieu suivant la doctrine de l'Eglise et sont produits par celui qui demeure dans la foi et pour celui qui a mérité de recevoir une pareille grâce, le mérite de la foi et la charité de l'Eglise qui inspire à la personne qui produit ces suffrages la pensée de les produire, celle du défunt qui en tire le fruit et qui est capable de le recevoir; de plus, la libéralité de Dieu, plein de compassion pour nous, qui, selon le bienheureux Ambroise (*De pœn.*, dist. 1, *Quantumlibet*), ne révoque point les bienfaits, bien plus qui amoncelle les trésors de sa libéralité et qui, par un effet de cette libéralité, considère l'œuvre faite par autrui comme si elle avait été opérée par celui pour qui elle se fait; tout cela, dis-je, supplée au défaut de charité de l'agent; car, d'après le droit ou d'après les lois, quand une personne paie la dette d'une autre, le débiteur lui-même est libéré de la dette (ff. *De pig. act. solutum*, § *Solutam*); et si la liberté a été accordée à un esclave, et que Titius se soit engagé à payer dix écus pour sa délivrance, de quelque manière que Titius s'acquitte de son engagement, l'esclave est libre (ff. *De*

sta. ho. Arethusa). Mais, de plus, une personne peut acquérir pour autrui un legs et un héritage qu'il est incapable d'acquérir pour lui-même (ff. *ad Treb.*, L. I, *Cogi*, § *Hi qui*; ff. *Si quis, aliquem testari pr.*, L. I, § *Sed si legatum*); et celui qui, par suite d'un crime qu'il a commis, est incapable de demander pour lui-même, est admis à demander pour les autres et pour ceux dont il a la tutelle (III, q. VII, § *Tria*). D'après saint Augustin (I, q. 1, *Si fuerit*), bien qu'un canal de pierre ne produise rien, cependant l'eau qui passe par ce canal féconde la terre. Et saint Jérôme (*De pæn.*, dist. 1, *Potest fieri*; et d. III, *Pium*) : « Si parfois vous voyez parmi beaucoup d'œuvres mauvaises quelque pécheur en faire quelques-unes qui sont justes, cependant Dieu n'est pas injuste au point d'oublier le peu de bien qu'ils font, à cause du grand nombre de leurs iniquités. »

XXIII. Assurément, les défunts connaissent de quatre manières, selon saint Augustin, les suffrages qui se font à leur intention : premièrement, par révélation divine, savoir quand Dieu le leur révèle; secondement, par la manifestation ou la révélation des bons anges; car les anges ici-bas sont continuellement avec nous, et, considérant tous nos actes, ils peuvent en un instant pour ainsi dire descendre jusqu'à eux et leur en faire part aussitôt; troisièmement, par l'intimation des âmes qui en sortent; quatrièmement, par expérience, savoir quand ils sentent un soulagement à leurs peines.

XXIV. Or, il faut savoir que les défunts très-méchants ne savent ce qui est fait par les vivants qu'autant qu'on le leur permet. Il en est de même pour ceux qui sont à peu près bons, qui sont dans les flammes du purgatoire, qui ne jouissent pas encore de la vision de Dieu, si ce n'est qu'en tant qu'il leur est permis de le savoir de la manière précitée. Mais ceux qui sont entièrement purifiés, qui déjà jouissent de cette béatitude, savent bien ce qui se passe dans la patrie céleste, d'après ces mots de saint Grégoire : « Qu'est-ce que peuvent ignorer

ceux qui voient Celui qui voit tout ? » Il en est cependant d'autres qui disent qu'ils savent tout ce qui leur est nécessaire et pas autre chose ; d'où vient qu'Isaïe dit, dans la personne du peuple affligé : « Abraham, notre père, a ignoré ces choses » (XIII, q. II, *De mortuis*).

XXV. Mais les morts s'occupent-ils des vivants ? Saint Augustin s'étend sur ce sujet dans son livre « Sur le soin que l'on doit avoir des morts, » comme il le dit encore (XIII, q. II, *Fatendum*). Beaucoup croient qu'il est des morts qui, soit en songe, soit de quelque autre manière, apparaissent aux vivants, et que souvent ils les ont avertis de l'endroit où leur corps était inhumé, ou de leur construire des sépultures et d'autres choses innombrables. Et on trouve que ceci est vrai dans les Dialogues de Grégoire et dans d'autres écrits, authentiques pour la plupart. Cependant, comme le dit le même saint Augustin dans le livre précité, quoique les morts paraissent dire et demander de pareilles choses en songe, il ne faut pas penser, à cause de cela, que ces choses soient la réalité : car les vivants aussi, pour la plupart du temps, apparaissent en songe à ceux qui sont plongés dans le sommeil, tandis qu'eux-mêmes ignorent qu'ils apparaissent, quand ils entendent dire de ceux qui ont eu ces songes qu'il les avaient vus faire ou dire quelque chose en songe. D'où vient, comme il le dit, qu'il faut croire que ce sont des opérations des anges, qui, par une disposition de la Providence divine, servent à apporter quelque consolation aux vivants ; car le Concile d'Ancyre (XXVI, q. X, *Episcopi*, in princ.) dit que la plupart sont souvent trompés par les illusions et les fantômes produits par les démons.

XXVI. L'office des morts est l'imitation complète des trois jours de la sépulture du Christ ; car, comme dans ces trois jours, de même dans cet office nous supprimons tous les cantiques de louange et toute solennité. Car, à la messe, nous ne demandons pas les bénédictions de l'évêque et nous ne disons pas l'*Agenda* : *Domine, labia mea aperies*, etc., ni *Deus, in*

adjutorium, ni *Benedicamus*, ni l'invitatoire, à moins que le corps soit présent, et même aux vigiles; ni *Gloria Patri*, aux répons et à la fin des psaumes; nous ne demandons ni ne donnons pas de bénédiction au commencement des leçons. Nous ne disons ni le *Tu autem*, ni le *Deo gratias*. On ne dit à la messe ni *Alleluia*, ni *Gloria in excelsis*, ni *Ite, Missa est*. Car, dans l'ancienne loi, il était défendu d'offrir pour le péché l'huile de la joie et l'encens de la suavité. Et la mort est la vengeance du péché; d'où ces mots: « Là où est le péché, là sont les ténèbres; » et on ne doit point faire paraître d'allégresse ni chanter des cantiques de joie là où règnent le deuil et la tristesse du cœur; et on célèbre avec deuil et tristesse les funérailles des morts.

XXVII. Nous supprimons encore les laudes, parce qu'ignorant où les morts passent, nous ne savons si nous devons louer Dieu, de sa justice, ou de sa miséricorde; nous réprimons la joie, parce que nous entrons tristes dans ce monde et que tristes nous en sortons: on ne doit donc pas dire la séquence, qui est un cantique d'allégresse.

XXVIII. De plus, quoiqu'à la messe pour les vivants tous doivent être encensés, pour marquer que leurs prières s'élèvent dans la patrie céleste; cependant, dans la messe pour les morts, l'encens ne doit point être porté dans le chœur, ni être offert; c'est-à-dire l'autel ne doit point être encensé, mais on doit seulement encenser le contour du corps du Seigneur, parce que cela a été prohibé par la loi, comme il a déjà été dit précédemment. Personne donc n'est encensé dans cet office, pour marquer que les morts ne peuvent mériter en rien par leurs prières; d'où le Psalmiste dit: « Les morts ne te loueront point, Seigneur. » Mais on encense les corps des défunts et on les asperge d'eau bénite, non pour que leurs péchés soient effacés, parce qu'ils ne sauraient l'être alors par ce moyen, mais pour éloigner d'eux tout esprit immonde. On le fait encore, pour marquer la société et la communion des sacrements qu'ils ont

partagées avec nous tant qu'ils ont vécu ; de là vient que Denys dit qu'anciennement les vivants embrassaient les morts , en signe de l'unité qu'ils avaient eue avec eux . Or , ces choses et autres semblables leur seront ou sont utiles , en tant que , par de telles cérémonies , c'est à Dieu lui-même que l'on rend honneur . Dans l'introït pour les morts il se trouve un double verset , savoir *Te decet* , et *Exaudi orationem meam* , etc ; on l'a dit dans la sixième partie , au Samedi de la troisième semaine de Carême . De même , à la messe pour les morts , on ne doit pas entremêler de prières pour les vivants , comme il a été dit dans la quatrième partie , au chapitre de l'Oraison .

XXIX. On ne donne pas la paix pour trois raisons . Premièrement , parce que cet office , comme il a déjà été dit , est la représentation des trois jours de la sépulture du Seigneur , où l'on ne la donne point , par horreur pour le baiser de Judas . Secondement , parce que nous ne communiquons pas avec les morts et qu'ils ne nous répondent point ; car nous sommes dans le sixième âge , et eux dans le septième .

XXX. De là vient que le corps des morts ne doit jamais être dans l'église , tant que dure la célébration de la messe du jour . Bien plus , s'il s'y trouvait auparavant , on doit le porter hors de l'église dans le vestibule , quelles qu'aient été son autorité et sa dignité pendant sa vie , et ensuite le rapporter pour la messe des morts .

XXXI. Troisièmement , parce que , de même qu'un seul pain est composé de la réunion d'un grand nombre de grains , et qu'on tire le vin d'un grand nombre de grappes de raisin , ainsi l'Eglise se compose de l'agglomération d'un grand nombre de fidèles , dont certains sont bons et d'autres mauvais . Or , comme nous ignorons si le mort se trouve actuellement en union ou en conformité avec l'Eglise , s'il a la paix avec son créateur et s'il est réconcilié avec lui , c'est pourquoi nous ne donnons point la paix à la messe ; et nous ne louons point Dieu pour les morts ou à cause des morts , car nous n'avons pas

sujet de le faire, puisque leur repos est encore incertain pour nous. La quatrième raison a été donnée dans la quatrième partie, à l'endroit où l'on traite du Baiser de paix.

XXXII. Il faut encore remarquer que l'office des morts commence par vêpres. Après suivent les vigiles, dont il y a trois sortes; car, dans quelques églises, on lit neuf leçons de Job, dont la première est *Parce mihi, Domine*. Dans d'autres on lit des leçons tirées de la Sagesse, et elles commencent par celle-ci : *Melius est ire ad*, etc. Dans d'autres encore on les extrait d'un sermon de saint Augustin. Mais, quelle que soit la source d'où on les tire, on les dit absolument sans *Jube, Domne, benedicere*, et sans *Tu autem, Domine*; ou bien ailleurs elles commencent et se terminent comme dans les funérailles que nous célébrons dans les trois jours précités de la sépulture du Christ. Cependant, dans quelques églises on remplace le *Tu autem* par *Beati mortui qui in Domino moriuntur*, etc., « Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur, » paroles tirées de l'Apocalypse (chap. xiv).

XXXIII. Dans cet office on dit le psaume *Te decet hymnus, Deus*, parce qu'il s'agit du retour des enfants d'Israël de la captivité dans la terre de promesse; de même, les défunts aussi sortent de la misère de la captivité, pour entrer dans la vie éternelle. On dit aussi le psaume *Domine, ne in furore tuo arguas me*, etc., qui, bien qu'étant le sixième dans l'ordre du psautier, est cependant intitulé : *Pro octava*, (Pour l'octave), comme si par ce psaume nous implorions Dieu pendant six âges, afin que nous puissions être les ornements du septième et parvenir à l'octave de la gloire, ou bien parvenir à la gloire du huitième. L'office des morts n'a pas de secondes vêpres, comme il a été dit dans la sixième partie, au chapitre de Vêpres.

XXXIV. Dans le Concile de Tolède (XXVI, q. v, *Quicumque*) il a été statué que le prêtre qui célébrerait la messe des défunts, afin que son ennemi trouvât la mort, serait déposé, et

que tant lui-même que celui qui l'exciterait à un tel acte serait puni du bannissement à perpétuité. Maintenant il faut voir comment le corps doit être enseveli. Or, quand une personne paraît être à l'agonie, on doit la placer à terre sur de la cendre, ou au moins sur de la paille, par où on insinue qu'elle est cendre et qu'elle retournera en cendres ; et ceci se fait à l'exemple du bienheureux Martin qui, pour donner aux autres un modèle à suivre en sa personne, termina sa vie, couché sur la cendre. Et si le mourant est un savant ou lettré, on doit lire devant lui la passion du Seigneur ou du moins une partie de la passion, pour qu'ainsi il soit excité à une plus grande componction ; et on doit dresser la croix à ses pieds, afin que, mourant à sa vue, il soit plus contrit et se convertisse. Il doit encore être couché sur le dos, afin que sa face regarde toujours le ciel, à l'exemple du bienheureux Martin ; et, avant qu'il expire, on recommandera son ame au Seigneur.

XXXV. Lorsqu'il aura rendu le dernier soupir, on doit sonner les cloches, comme il a été dit dans la première partie, où l'on traite des Cloches. Ensuite, si son corps n'a pas tout récemment, avant sa mort, reçu les dernières onctions, on doit le laver, pour marquer que si l'ame, par la confession et la contrition, a été purifiée du péché, l'un et l'autre, savoir l'ame et le corps, acquerront au jour du jugement la glorification et la splendeur, et pour désigner que ceux-là, comme le dit Job, meurent vraiment dans le Seigneur et sont bienheureux qui n'emportent aucune tache du péché, mais laissent par la pénitence toute souillure dans ce monde. Mais comme il n'est question de cette locution ni dans l'Ancien-Testament, savoir dans le Lévitique (chap. x), ni dans le Nouveau (Act., c. iii), il ne faudrait pas, au dire de certains, s'en préoccuper beaucoup. Saint Augustin dit dans son livre Sur le soin qu'on doit prendre des morts : « Les devoirs que l'on rend au corps humain après sa mort, ne sont point une assurance de salut, mais un devoir d'humanité. » Cependant, lorsque Marie-Madeleine oi-

gnit le Seigneur avant sa passion (Math., c. xxvi), elle fit pour Jésus qui allait mourir ce qu'elle n'eût pu faire pour le Seigneur mort. « Elle a par avance, dit le Seigneur, enseveli mon corps, » par où l'on peut prouver que les corps des morts doivent être lavés; car, comme le dit saint Jérôme dans son *Original* ou Explication de saint Mathieu (chap. vi), à ce passage : *Unge caput tuum*, « Oins ta tête. » Pour ces parties du corps, on se servait de parfums au lieu de bains. Le treizième canon du Concile de Tolède (XIII, q. II, *Qui divina*) a statué que ceux qui, appelés par Dieu, sortent de ce monde, seront portés au lieu de leur sépulture, accompagnés seulement du chant des psaumes et des voix de ceux qui psalmodient.

XXXVI. Or, le défunt doit être porté par des gens de sa profession; s'il est diacre, par des diacres; s'il est prêtre, par des prêtres, s'il s'en trouve de présents; autrement, il n'y a pas obligation absolue qu'il en soit ainsi, parce que nécessité fait loi (*De consec.*, d. I, *Sicut*; extra *De observatione jejun.*, ca. II, *Clericus a clericis, catholicus a catholicis*). S'il appartient à quelque confrérie, il sera porté par ceux qui appartiennent à la même confrérie. Or, il n'est point permis aux femmes de porter les corps, de peur de les mettre dans le cas de découvrir leur corps, ce qui pourrait nous exciter à l'impureté, et ce qui pourrait arriver facilement. Or, tandis que l'on transporte le corps de la maison à l'église ou au lieu de sa sépulture, suivant la coutume de quelques pays, on fait trois pauses dans le chemin. Premièrement, pour marquer que le défunt, tandis qu'il vivait sur la terre, afin de pouvoir se présenter dignement devant le Seigneur et jouir de l'éternel repos avec les autres saints, s'est exercé principalement à trois choses, savoir à l'amour de Dieu, à la charité pour le prochain et à la garde de soi-même; ou bien qu'il a vécu et terminé sa vie dans la foi de la sainte Trinité. Secondement, pour représenter que le Seigneur s'est reposé trois jours dans le sein de la terre. Troisièmement, on fait trois pauses dans le chemin, afin que, par la

triple cessation de la psalmodie qui a lieu dans ces trois haltes, il reçoive la triple absolution, alors prononcée, des péchés qu'il a commis de trois manières : par pensées, par paroles et par actions. (Exod., III) : « Nous marcherons pendant trois jours dans la solitude. »

XXXVII. Ensuite on le place dans le tombeau ou la fosse, où en certains endroits on met de l'eau bénite et des charbons avec de l'encens. On y met de l'eau bénite, pour que les démons, qui la craignent beaucoup, ne s'approchent point du corps ; car ils ont coutume d'exercer leur fureur sur les corps des morts, afin que ce qu'ils n'ont pu leur faire pendant leur vie, ils le leur fassent du moins après leur mort. On y place de l'encens, pour éloigner ou dissiper la mauvaise odeur du corps, ou bien afin que le défunt soit censé avoir offert à son créateur le parfum agréable des bonnes œuvres, ou bien pour montrer que les prières des fidèles servent aux défunts. On y met des charbons, pour marquer que cette terre ne peut plus servir à un usage profane, car le charbon subsiste plus longtemps sous la terre que toute autre matière. On y met aussi du lierre ou du laurier, et autres choses de ce genre, qui toujours conservent leur verdure dans le tombeau, pour désigner que ceux qui meurent dans le Christ ne cessent pas de vivre ; car, quoiqu'ils meurent au monde corporellement, cependant, sous le rapport de l'âme, ils vivent et revivent en Dieu. Cependant, pour une autre considération, les anciens se servaient du cyprès dans les funérailles, parce que, de même que le cyprès une fois coupé ne pousse plus de nouveaux rejetons, mais meurt tout entier ; de même, suivant les païens, l'homme mort ne revit plus. On observe encore ces cérémonies, non que les cadavres aient le sentiment, mais en figure, c'est-à-dire parce que l'on espère la résurrection ou la miséricorde de Dieu ; ou bien pour provoquer sa bienveillance à de pareils actes de miséricorde, ou bien parce que de tels honneurs rendus aux morts plaisent à Dieu.

XXXVIII. On doit ensevelir le mort de telle sorte que sa tête soit tournée à l'occident et ses pieds à l'orient. En cette position, pour ainsi dire, il prie, et ceci insinue qu'il est disposé à se diriger en toute hâte d'occident en orient, du monde ou de la terre au siècle futur. Et en quelque lieu hors du cimetière que le chrétien soit enseveli, on doit toujours placer une croix à la tête de sa sépulture, pour marquer qu'il a été chrétien, parce que le diable redoute beaucoup ce signe et craint de s'approcher de l'endroit qui resplendit du signe de la croix.

XXXIX. On doit aussi ensevelir les fidèles chrétiens, après les avoir enveloppés d'un suaire, comme l'observent les Provençaux, ce qu'ils ont emprunté de l'évangile où l'on parle du suaire et du linge dans lesquels on ensevelit le Christ. Il en est d'autres qui cousent les morts dans un cilice, pour représenter par là les insignes de la pénitence, car la cendre et le cilice sont les armes des pénitents. On ne doit point les revêtir d'habits communs, comme on fait en Italie; et, comme quelques-uns le disent, on doit leur chausser les jambes et leur mettre aux pieds des chaussures (*sotulares*), pour désigner par là qu'ils sont prêts à paraître au jugement.

XL. Les clercs, s'ils sont ordonnés, sont revêtus ou parés des insignes de leurs ordres. S'ils ne sont pas dans les ordres sacrés, on les inhume comme les laïques. Cependant, dans les ordres ou pour les autres ordres, cela souvent sera omis, si le défunt est pauvre. Cependant, pour un prêtre et pour un évêque, il ne faut jamais l'omettre; car les habits sacerdotaux désignent les vertus, ornés desquelles ils doivent être en un plus haut degré que les autres et se présenter à Dieu tous deux. Le pape Eutycien décréta que nul n'ensevelirait les martyrs sans la dalmatique ou le *collobium* de pourpre.

XLI. A ce sujet, il faut considérer si le Christ s'est revêtu d'habits après sa résurrection et s'il est monté au ciel, vêtu; s'il est apparu vêtu aux deux disciples allant à Emmaüs et aux autres femmes et aux disciples. En effet; on lit que les anges

apparurent vêtus, d'après ces paroles de Jean : « Elle vit des anges assis qui étaient vêtus de blanc ; » et ailleurs : « Voici que deux hommes se dressèrent debout auprès d'eux, vêtus de blanc, qui leur dirent : Ce Jésus qui a été élevé au ciel du milieu de vous, viendra de la même manière que vous l'avez vu monter. » Or, le Christ est monté vêtu aux cieux, d'après ces paroles : « Quel est celui qui vient d'Edom, et dont les vêtements sont teints de la pourpre de Bosra ? » De même, les anges dirent : « Pourquoi ton vêtement est-il rouge ? »

XLII. On demande encore si les hommes seront nus après le jour du jugement ou s'ils seront vêtus, car les anges ont toujours coutume d'apparaître vêtus. Le Christ, après sa résurrection, apparut vêtu, et il en fut de même dans sa transfiguration, puisque ses vêtements parurent blancs comme la neige. Il paraît, au contraire, que les hommes seront nus, et c'est un sentiment qui fait autorité que nous serons dans la même forme et le même état que celui d'Adam avant de pécher, et dans un état meilleur encore. Mais alors Adam fut nu ; donc nous serons nus. Solution : Nous ne définissons rien touchant le vêtement ; mais nous nous contentons de dire que là il n'y aura ni difformité, ni aucune adversité, et que nous serons vêtus et parés des ornements des vertus. Or, qui doit être enseveli et dans quel lieu ? Le lieu de la sépulture confère-t-il quelque chose ou procure-t-il quelque avantage ? Nous avons traité de cela dans la première partie, où il est question du Cimetière. Or, remarque que, comme il est écrit dans le Lévitique (chap. XXI) : « Le pontife n'ira jamais visiter aucun mort, pas même son père et sa mère, et il ne sortira point des lieux saints ; » de là vient que le pontife romain n'entre dans la maison d'aucun défunt. De même, comme il est encore dit dans le même livre (ibid.) : « Les prêtres ne raseront point leur tête ni leur barbe, ni ne couperont leurs cheveux en aucune façon. » C'est pourquoi ceux qui sont affligés de la mort de ceux qui leur sont chers laissent croître leur barbe, ne rasant point

leurs cheveux et portent encore des vêtements noirs, afin que, par la couleur noire et leur douleur, ils paraissent être ensevelis avec le mort qu'ils regrettent.

XLIII. On peut encore demander ici si les morts parlent et ont une voix; et il paraît que oui, d'après cette parole du Prophète : « Les louanges et les chants d'allégresse sont dans leur bouche. » Le pape Hormisdas (1, d., *Si quis diaconus*) dit que ceux pour lesquels nous aurons eu une fausse indulgence nous accuseront devant le tribunal du Christ; et le bienheureux Augustin (XIII, q. 11, *Faciendum*) dit que les défunts qui ne savent pas ce qui se passe sur la terre au moment où les choses se passent, l'apprennent ensuite de ceux qui, en mourant, s'éloignent de cette terre. Mais l'Apôtre semble dire le contraire, lorsqu'il dit que « alors les langues cesseront; » et le Psalmiste, que « les morts ne loueront pas le Seigneur. » Et remarque, selon saint Augustin, que pendant le temps qui se trouve entre la mort de l'homme et la dernière résurrection, les âmes habitent des lieux cachés, c'est-à-dire cachés à nos yeux. Enfin remarque, selon maître Jean Belet, que les anciens avaient coutume de dire que, quand les âmes des hommes sont renfermées dans leurs corps, on les appelle âmes; dans les enfers, manes; dans les cieux, esprits. Quand les morts étaient nouvellement ensevelis, ou quand l'esprit errait autour des sépultures, ils l'appelaient ombre. D'où le Psalmiste dit : « Quand je marcherais au sein des ombres de la mort, je ne craindrais aucun mal, puisque tu es avec moi. » C'est pourquoi alors ils plaçaient du pain et du vin sur les tombeaux des morts, comme il a été dit au chapitre de la Chaire de saint Pierre.

XLIV. A la messe des morts, on dit quelquefois l'épître *Vir fortissimus Judas* (II Machab., c. 11); quelquefois aussi, *Nolumus vos ignorare de dormientibus sicut et cæteri qui spem non habent* (I Thessal., c. 1v); d'autres fois, *Audivi vocem de cælo* (Apoc., c. 14); d'autres fois aussi, *Ecce mysterium vobis dico* (I Cor., c. 13). On dit quelquefois l'évangile *Amen dico*

vobis quia venit (Jean, c. v); quelquefois, *Dixit Martha ad Jesum* (Jean, c. II); d'autres fois, *Sicut enim Pater suscitavit mortuos et vivificat*, etc. (Jean, c. v); et d'autres fois encore, *Omne quod dat mihi Pater* (Jean, c. vi); et quelquefois aussi, *Ego sum panis vivus qui de cælo descendi*, du même évangile (ibid.).

CHAPITRE XXXVI.

DES QUATRE-COURONNÉS, MARTYRS.

I. On trouve cela de remarquable sur les Quatre-Couronnés, qu'ils étaient cinq et étaient venus pour construire un temple. Dioclétien ayant appris qu'ils étaient chrétiens, ils furent couronnés par le martyre; et comme leurs noms étaient connus, c'est pourquoi ils sont placés dans la collecte. Deux ans après, quatre autres reçurent le martyre, et leurs corps furent ensevelis près de ceux des cinq martyrs précités; et comme leurs noms étaient inconnus, le pape Melchiade décréta qu'on célébrerait leur fête sous les noms des cinq martyrs susdits. C'est ainsi que leur festivité a été appelée fête des Quatre-Couronnés.

II. Dans la suite leurs noms furent révélés à un certain religieux; ils s'appelaient Sévère, Severin, Carpophore et Victorin. Cependant le nom de leur fête ne fut pas changé pour cela; ce jour n'est point non plus consigné dans le Calendrier.

CHAPITRE XXXVII.

DU BIENHEUREUX MARTIN, ÉVÈQUE ET CONFESSEUR.

I. Touchant le bienheureux Martin il faut savoir qu'on le dit égal aux apôtres, non parce qu'il ressuscita certains morts, comme quelques-uns le pensent, puisque beaucoup d'autres

martyrs et confesseurs ont fait la même chose ; ni à cause de la multitude de ses miracles, mais spécialement à cause d'un seul miracle. Car, lorsqu'il était archevêque de Tours, il vint à lui un pauvre qui lui demanda une tunique. Martin lui accorda sa demande, et commanda à son intendant d'en acheter une. Celui-ci alla au marché et, sans se presser, il revint, portant avec lui une mauvaise tunique qui ressemblait à une casaque ou à une pénule (*penula*), et que l'on pouvait bien appeler presque nulle (*pene nulla*). Le saint homme demanda à la voir. Or, elle se trouvait courte et ne venait qu'aux genoux, et les manches ne venaient que jusqu'au coude. Martin ôta la sienne, la donna au pauvre, et lui-même se revêtit de ladite pénule. Peu de temps après, il se prépara à célébrer la messe, et, se tenant devant l'autel, comme c'est la coutume à la préface, il éleva ses mains vers le Seigneur, ses larges manches retombant en arrière, car ses bras n'étaient pas gras ni charnus ; et comme ladite pénule ne lui venait que jusqu'au coude, ses bras restèrent nus. Alors des bracelets d'or vinrent miraculeusement les couvrir décemment, et un globe de feu apparut sur sa tête, par où l'on vit que l'Esprit saint était descendu sur lui pour lui conférer la force, comme il était descendu sur les apôtres à la Pentecôte. C'est pour cela qu'à juste titre il a été nommé l'égal des apôtres. Il leur est aussi égal dans son office.

II. Il faut considérer que lui seul, parmi les confesseurs, a une octave d'institution, comme le bienheureux Laurent parmi les martyrs ; car ce dernier a dit : « Tu m'as éprouvé par le feu, et l'iniquité n'a pas été trouvée en moi ; » et Martin, de son côté, sur le point de mourir, dit au démon qui se tenait près de lui : « Tu ne trouveras rien en moi, bête cruelle. » Voilà l'accord ou les rapports qui règnent entre ces deux saints : l'un, martyr éminent, ce qui fait que, de préférence à tous les autres, il a une octave et une vigile ; l'autre, confesseur excellent ; c'est pourquoi, au-dessus de tous les autres confesseurs, il a

une octave. Les rois des Français ont coutume de porter sa chape dans les combats, comme il a été dit dans la seconde partie, où l'on traite du Prêtre. Le poète Fortunat, homme remarquable par sa vie et son génie, étant venu d'Italie à Tours, écrivit les faits et gestes du bienheureux Martin, au temps du pape Jean III.

CHAPITRE XXXVIII.

DU BIENHEUREUX ANDRÉ, APOÏTRE.

I. Saint André était brun de couleur, sa barbe était longue, sa taille petite. On dit ceci, afin que l'on connaisse comment il doit être représenté dans l'église ; ce qu'il serait à souhaiter que l'on sût pour chacun des apôtres et pour un grand nombre d'autres saints.

II. Il prêcha dans l'Achaïe et à Athènes, et dans les pays d'alentour. Il possédait un mérite et des vertus excellentes ; et ce n'est point sans raison que le bienheureux Grégoire avait tant de dévotion pour lui, qu'il composa pour lui un office propre, et qu'il fonda un monastère en son honneur et s'y fit moine. Cette fête n'a pas de jeûne d'institution, parce qu'elle se trouve dans le temps des jeûnes ; c'est pourquoi il n'a pas été nécessaire d'y instituer une vigile. La même chose se pratique pour le bienheureux Thomas, apôtre. Or, les ossements de ce saint et ceux du bienheureux Luc, évangéliste, furent, dans le temps de l'empereur Constantin II, transportés à Constantinople.

III. En ce jour on dit l'épître *Corde creditur ad justitiam* (Rom., c. x) ; l'évangile *Ambulans Jesus juxta mare* (Math., chap. iv) ; et la postcommunion *Venite ad me*, qui est du même. A la vigile, l'introït est : *Dominus secus mare* (Math., c. iv) ; l'évangile, *Stabat Joannes et ex discipulis* (Jean, chap. 1) ; et la postcommunion, *Dixit Andréas* (Jean, chap. 1).

CHAPITRE XXXIX.

DU BIENHEUREUX NICOLAS.

I. On lit que dans une église appelée Sainte-Croix, dépendante du monastère de la bienheureuse Marie-de-la-Charité, on ne chantait pas encore l'histoire nouvelle, ou l'office nouveau du bienheureux Nicolas. Les frères de ce monastère supplièrent instamment leur prieur de leur permettre de le chanter ; mais il le refusa positivement, disant que ce serait une chose inconvenante de changer les anciens usages pour y substituer des nouveautés. Et comme ils redoublaient leurs instances, il leur répondit avec emportement : « Laissez-moi, je ne veux pas que l'on chante des cantiques nouveaux, je dis plus, des chansons qui sont de pur amusement, dans mon église. » Advient cependant la grande fête annuelle de saint Nicolas, et les frères achevèrent les matines de la vigile, l'ame triste. Quand tous se furent remis dans leurs lits, voici que le bienheureux Nicolas apparut au prieur avec un visage terrible, et, le tirant par les cheveux hors du lit, le coucha sur les dalles du dortoir, et entonnant l'antienne *O pastor æterne*, à chaque note, avec les verges dont il était armé, il redoublait les coups les plus terribles sur le dos du prieur gémissant ; il chanta ainsi lentement l'antienne jusqu'au bout. Les moines, réveillés en sursaut par les cris du coupable, le reportent à demi-mort dans son lit, et quand il fut enfin revenu à lui-même, il leur dit : « Allez et chantez à grand chœur la nouvelle histoire de saint Nicolas. » (16).

II. Au temps de l'empereur Henri IV, les os du bienheureux Nicolas furent transportés à Benevent.

CHAPITRE XL.

DU VÉNÉRABLE BÈDE, PRÊTRE.

Le vénérable Bède, prêtre et moine, illustre commentateur, florit en Angleterre vers l'an du Seigneur 666.

I. Bien qu'il soit compris dans le Catalogue des saints, cependant l'Eglise ne l'appelle pas Saint, mais Vénérable, pour deux raisons. Premièrement, parce qu'étant aveugle, et à cause de son extrême vieillesse, il se faisait conduire par les campagnes et les bourgades et prêchait partout la parole de Dieu. Comme un jour il passait par une vallée couverte et semée de grandes pierres, un de ses guides lui dit par dérision qu'il y avait là un grand peuple rassemblé, qui attendait en silence et avidement. Alors Bède se mit à prêcher avec ardeur; lorsqu'il eut conclu par : « Dans tous les siècles des siècles, » aussitôt toutes les pierres, dit-on, se mirent à s'écrier : « Amen, vénérable père ; » et c'est pour cela qu'il est appelé le Vénérable.

II. D'autres assurent que les anges répondirent : « Tu as bien parlé, vénérable père. » La seconde cause, c'est qu'après sa mort un certain clerc, qui avait beaucoup de dévotion pour lui, désirait faire un vers qu'il avait l'intention de faire graver sur son tombeau. Ce vers commençait ainsi : *Hæc sunt in fossa*, « Dans cette fosse reposent ; » et il voulut le terminer par *Bedæ sancti ossa*, « les os de saint Bède. » Mais comme une pareille fin de vers ne s'accordait guère avec la prosodie, il se creusait l'esprit avec ardeur et ne trouvait pas une fin convenable. Une nuit, après y avoir beaucoup réfléchi, il se dirigea en toute hâte le matin vers le tombeau du saint,

et trouva son vers écrit de la main des anges et ainsi terminé :

Hæc sunt in fossa Bedæ venerabilis ossa.

En cette fosse sont les restes du vénérable Bède (a).

On dit que son corps est honoré à Gènes avec une dévotion convenable.

CHAPITRE XLI.

DE SAINT THOMAS, APOTRE.

I. L'histoire ou légende de saint Thomas, apôtre, avec les extraits qu'on en peut trouver dans les répons ou antiennes, est considérée comme apocryphe (b) (17). En cette fête on lit à la messe l'évangile *Thomas, unus ex duodecim* (Jean, chap. xx).

(a) Ce pieux personnage, fort savant et auquel on doit, entre autres choses, la première chronique des *Angles*, dont il fut le Grégoire de Tours, naquit en 673 et mourut en 763, à l'âge de 90 ans. Voici une épitaphe plus étendue qu'on lui fit au moyen-âge, mais nous ne savons en quelle année :

Beda, Dei famulus, monachorum nobile sidus,
 Finibus e terræ profuit Ecclesiæ.
 Solers este Patrum scrutando per omnia sensum
 Eloquio vîguit, plurima composuit.
 Annos hac vita ter duxit rite triginta.
 Presbyter officio, utilis ingenio.
 Jani septenis viduatus carne calendis,
 Angligena angelicam commeruit patriam.

« Bède, serviteur de Dieu, astre brillant parmi les moines, né aux confins de la terre, fut utile à l'Eglise. Mangeur délicat des Pères, il donna de la force à son style en scrutant dans tous leurs ouvrages le sens qui y est caché ; et il composa un très-grand nombre d'écrits. Il passa saintement trois fois trente ans dans cette vie ; prêtre par sa charge, utile par son talent. Devenu veuf de la chair, aux viii^mes calendes de Janus (*janvier*), l'Angle mérita d'habiter la patrie des anges. »

(b) On trouvera, note 17, ces détails précieux sous le rapport de la tradition.

CHAPITRE XLII.

DE SAINT ETIENNE , DE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE,
ET DES SS. INNOCENTS.

Le jour qui suit la Nativité du Seigneur , on célèbre la fête de la mort du bienheureux Etienne , premier martyr ; et cependant il souffrit le martyre dans le mois d'août. Nous avons dit, au chapitre de l'Invention de ce saint, pourquoi on célèbre cette fête de son Invention.

I. On demande pourquoi ces trois fêtes, savoir de saint Etienne, de saint Jean et des saints Innocents, sont rangées immédiatement après la fête de la Nativité du Seigneur ? Je réponds : Premièrement, afin que tous ses compagnons soient réunis au Christ, le chef et l'époux ; car le Christ, époux de l'Eglise, quand il est venu en ce monde, à sa nativité, s'est adjoint trois compagnons, dont il est dit dans le Cantique des cantiques : « Mon bien-aimé, qui est blanc et rose, est choisi entre mille. » Il est blanc dans la personne de Jean, vierge et confesseur ; rose dans la personne d'Etienne, premier martyr ; choisi entre mille, dans la personne de la phalange innombrable des Innocents. Secondement, afin qu'ainsi l'Eglise réunisse à la fois tous les genres de martyrs, du martyre desquels la nativité du Christ fut la cause.

II. Car il y a trois genres de martyres : le premier est le martyre de volonté et d'œuvre, et tel fut le martyre du bienheureux Etienne ; et c'est le genre de martyre le plus digne et le plus méritoire. Or, nous disons ceci : certaines circonstances peuvent faire qu'il y ait des confesseurs qui aient plus de mérites que certains martyrs. C'est pour cela que la fête d'Etienne précède celle des autres martyrs et fait suite à la fête de la Nativité du Seigneur ; d'où vient que dans cette fête même on dit que la mort que le Sauveur a daigné souffrir pour tous, Etienne, le

premier au-dessus de tous, l'a rendue au Sauveur; et, de plus, le Christ est né hier sur la terre, afin qu'Etienne naquît aujourd'hui dans les cieus.

III. Dans la fête du bienheureux Etienne, l'introït dit : *Et enim sederunt principes, et adversum me loquebantur*, « Les princes, assis sur leurs tribunaux, ont prononcé contre moi. » Par où l'on montre les embûches que les princes des Juifs tenaient au bienheureux Etienne. L'épître, tirée des Actes des apôtres (chap. vi) : *Stephanus, plenus, etc.*, « Etienne, plein de grâce et de force; » cette épître, comme le dit le bienheureux Augustin dans son sermon de ce jour, n'est pas moins admirable et digne sous le rapport de la forme que sous celui du mystère; on y raconte tant la passion du martyr que la cause de cette passion, et ses mérites ou sa récompense; ce qui est aussi insinué et représenté dans le répons, qui est : *Sederunt principes, etc.*; et dans celui-ci : *Video cœlos, etc.*, « Je vois les cieus ouverts, et Jésus se tenant à la droite de Dieu » (Act., chap. viii); et dans l'offertoire et la postcommunion : *Video cœlos apertos* (Act., chap. vii). Dans l'office de nuit aussi on trouve la même chose, à savoir que souvent et très-souvent les princes des prêtres tinrent conseil pour le faire périr.

IV. L'évangile est : *Ecce ego mitto ad vos* (Mat., chap. xiv). On y voit ces mots : « Jérusalem, Jérusalem, qui mets à mort les prophètes et qui les lapides, etc. ; » car Etienne fut lapidé. On y lit aussi : *A sanguine Abel*, « Depuis le sang du juste Abel. » Car, de même qu'Abel fut le premier martyr de l'Ancien-Testament, ainsi en fut-il d'Etienne dans le Nouveau-Testament.

V. Alcuin, maître de Charlemagne et son chapelain, a composé l'office de saint Etienne (ou peut-être a composé un office de saint Etienne); il a pris les antiennes nocturnes des psau-mes qui les accompagnent. Le reste est tiré des Actes des apôtres. Les antiennes de laudes sont aussi précédées de versets, comme il a été dit dans la sixième partie, au chapitre du Dimanche de la Trinité. On dit aussi souvent l'*alleluia* dans les

petits versets, ou à cause de la solennité de la Nativité du Seigneur, ou bien pour exprimer notre joie de ce que saint Etienne partage la société des anges. Or, on dit le capitule *Stephanus, plenus gratia*, etc. ; et celui-ci : *Surrexerunt quidam*, qui sont tirés des Actes (chap. vii) ; et cet autre : *Cum esset Stephanus* (Act., chap. vii).

VI. Le second martyr est le martyr volontaire ou de volonté, et non effectif, comme fut le martyr de saint Jean l'Evangéliste, qui fut martyr, comme il paraît évidemment par cette antienne : *In ferventis olei*, etc. , « Saint Jean fut jeté dans une chaudière d'huile bouillante ; » d'où il sortit intact, protégé par la grâce divine, afin que de même qu'il ne ressentit pas l'aiguillon de la chair, puisqu'il fut vierge et sous le rapport de l'ame et sous le rapport du corps, ainsi il ne ressentit pas le bouillonnement le plus ardent de l'huile. Or, le jour de sa naissance, dans certaines églises on chante la messe au point du jour, pour marquer qu'ayant reçu la lumière de ce monde, il a toujours offert à Dieu le sacrifice de sa virginité ; et comme il ne pouvait avoir deux vigiles, à cause de la fête du bienheureux Etienne, il fut décrété qu'il aurait deux messes.

VII. Dans la messe du bienheureux Jean, l'épître est : *Qui timet Dominum faciet bona*, etc. (Eccles., chap. xv). L'évangile est : *Dixit Jesus Petro* (Jean, dern. chap.) ; et on chante l'alleluia : *Valde honorandus est*, etc. , où il est dit que Jean, lors de la Cène, reposa sur la poitrine du Seigneur ; il est tiré de Jean (dern. chap.). L'introït est : *In medio ecclesiæ aperuit* (Eccles., chap. iv) ; et le répons, *Exiit sermo inter fratres*, etc. (Jean, chap. vi). L'alleluia est : *Hic est discipulus* (dern. chap.) ; la communion, *Exiit sermo* (du même chapitre). On dit encore aux heures le capitule *Cibavit* (Eccles., chap. xv) ; et celui-ci : *Benedictus Deus et Pater* (Ephés., chap. i) ; et celui-ci : *Qui timet Dominum* (Eccles., chap. xv).

VIII. Et remarque que le bienheureux Jean-Baptiste mou-

rut le jour de la fête du bienheureux Jean l'Évangéliste ; mais comme on ne pouvait alors célébrer sa fête , elle fut transférée trois jours après la naissance, ou le troisième jour de la naissance du Seigneur , afin que l'époux eût tous ses compagnons avec lui, comme il a été dit ci-dessus. Et la fête du bienheureux Jean-Baptiste est restée en son jour, et ce n'est pas étonnant , parce que ce jour fut annoncé ou désigné par l'autorité d'un ange , pour s'y livrer à la joie de la nativité du Précurseur ; et il ne faut pas dogmatiser ni prétendre que Jean l'Évangéliste a cédé le pas à Jean-Baptiste comme au plus grand et au plus digne, et déduire cette opinion de ce que l'on lit : « Parmi les enfants des femmes, aucun n'a été plus grand que Jean-Baptiste. » Car il a été révélé d'une manière divine qu'il ne fallait pas disputer sur leur prééminence. Deux maîtres, dont l'un préférait Jean-Baptiste et l'autre Jean l'Évangéliste, ayant désigné un jour pour une discussion solennelle à ce sujet, tous deux recherchèrent avec le plus grand soin les autorités et les raisons les plus propres à faire prévaloir le Jean qu'ils préféraient ; enfin, le jour de la discussion, chacun des deux saints apparut à son partisan ou zéléteur, en disant : « Nous sommes bien unis dans les cieux ; ne disputez pas à notre sujet sur la terre. » Alors les deux adversaires se firent part mutuellement de cette vision, qu'ils annoncèrent ensuite au peuple, et ils bénirent le Seigneur. Ou bien encore, cette fête fut transférée au troisième jour après la Nativité du Seigneur, peut-être parce que ce fut en ce jour qu'une basilique fut dédiée à saint Jean l'Évangéliste, ou parce que, peut-être, ce fut en ce jour qu'il revint de l'île de Pathmos, ou qu'il reçut la mitre (*infulatus*), car il fut patriarche d'Ephèse.

IX. Il en est qui disent que le bienheureux Jean, étant descendu au tombeau après la célébration de la messe, disparut aux yeux des assistants ; et comme l'eau jaillit de la terre en cet endroit, ils ajoutent que Jean vit sous cette terre, et que c'est son haleine qui forme cette source qui sort de la

terre. D'autres prétendent qu'il fut ravi aux cieux. Donc l'office de ce jour est composé, partie de l'évangile, partie des tribulations qu'eut à supporter saint Jean. Dans ce dernier répons, savoir *In medio ecclesie*, tiré du livre de la Sagesse, et où il s'agit de l'esprit d'intelligence, on termine par un neune, parce que ce fut par l'esprit d'intelligence qu'il parla du Verbe ineffable, c'est-à-dire du vrai Dieu.

X. Le troisième martyr est le martyr effectif et non volontaire, tel que fut celui des Innocents, qui tient le troisième rang en dignité et parmi les fêtes des martyrs (a) (18). Mais pourquoi la fête des Innocents est-elle célébrée avant la fête de l'Étoile, c'est-à-dire de l'Épiphanie, puisqu'ils ont été mis mort après l'apparition de l'étoile, savoir quand Hérode vit qu'il avait été joué par les mages? A cela on répond qu'Hérode, ayant appris les bruits qui se répandaient touchant le Christ, en fut fort troublé, craignant de perdre sa couronne; ce qui lui suggéra la pensée de mettre à mort tous les enfants, pour qu'ainsi le Christ n'échappât point; mais il en fut empêché alors; car César-Auguste lui ordonna de venir le trouver, avec Aristobule et Alexandre, son fils, pour se justifier devant lui; et comme il n'osa point désobéir, il s'y rendit. Lorsqu'il fut de retour, un an révolu après la naissance du Seigneur, il fit mettre à mort tous les enfants, à partir de l'âge de deux ans et au-dessous. Or, $\Delta\epsilon\iota\tau\alpha$ en grec, espace de deux ans, se dit *biennium* en latin.

XI. On demande pourquoi, dans la festivité des Innocents, à la messe, on ne chante pas *Gloria in excelsis*, ni *Alleluia*, ni les autres cantiques d'allégresse. Les maîtres disent que c'est parce que les Innocents sont morts avant la passion du Christ, et qu'ainsi ils sont descendus dans les limbes; mais, par une semblable raison, ils devraient les supprimer aussi à la fête du bienheureux Jean-Baptiste. Il faut donc dire que ceci arrive,

(a) Voyez, note 18, une belle homélie du pape S. Léon-le-Grand, sur les saints Innocents.

parce que l'auteur de l'office a voulu que nous nous unissions en cette festivité aux ames des femmes dévotes gémissant et se lamentant de la mort des Innocents. C'est à cause de leur tristesse que nous supprimons les cantiques de joie. C'est pourquoi on lit la prophétie de Jérémie relative aux Innocents (chap. xxxi) : « Une voix a été entendue dans Rama. » Ces mots s'entendent à la lettre des Benjamites qui furent exterminés à cause de la femme du lévite qu'ils avaient outragée. Et Rachel fut mère de Benjamin. Ou bien par Rachel, qui s'interprète brebis (*ovis*), ou *videns* (voyant), on entend l'Eglise qui pleure ses trois sortes d'enfants. Les premiers sont les martyrs. En considérant qu'ils lui ont été arrachés, elle ne veut point s'en consoler dans les temps présents, « parce qu'ils ne sont plus ; » mais toutes ses consolations, elle les garde pour l'avenir. Les seconds enfants que pleure l'Eglise, ce sont ceux qui meurent dans le sein de leur mère avant de voir la lumière, ou bien qui viennent avant leur terme ; en quoi l'Eglise souffre un avortement. Les troisièmes sont ceux qui, après avoir été régénérés dans le baptême, reculent ou marchent en arrière par le péché. L'Eglise pleure les uns et les autres, parce qu'ils ne sont plus, c'est-à-dire parce qu'ils sont damnés. C'est pourquoi l'Eglise gémit, et supprime les cantiques de joie. On peut encore en apporter une autre raison. Car les cantiques de joie doivent proprement se chanter après la victoire ; d'où il fut dit à Ezéchiel : « Fais tes dispositions dans ta maison, parce que tu mourras, » pour n'avoir pas chanté les chants de joie après la victoire ; mais les Innocents n'ont pas remporté de victoire ; car, où il n'y a pas de combat, il n'y a pas de victoire. La seconde raison est la meilleure. Certains, cependant, au lieu d'*Alleluia*, chantent à la messe : *Laus tibi, Christe* ; d'autres, *Cantemus, eia !*

XII. Et l'on dit l'épître *Vidi super montem Sion agnum stantem* (Apoc., c. xiv), et l'évangile *Angelus Domini apparuit in somnis*, etc. (Math., c. ii). Si cette fête tombe un di-

manche, on ne supprime aucun chant d'allégresse, à cause de la joie de la résurrection. Dans l'octave aussi on chante les cantiques d'allégresse, pour marquer la joie dont ils seront comblés dans l'octave, c'est-à-dire à la résurrection, parce que, bien qu'ils soient descendus dans les limbes, cependant ils ressusciteront avec nous dans la gloire. En effet, les octaves des festivités sont célébrées en mémoire de la résurrection générale qu'elles désignent. En ce jour encore, comme on a représenté la tristesse des femmes, les diacres, en un grand nombre d'églises, ne revêtent point la dalmatique, ni les sous-diacres la subtile ou tunicelle, pour marquer que les Innocents, aussitôt après leur mort, n'ont pas reçu la première robe, mais sont descendus dans les limbes. On a parlé de cela dans la troisième partie, au chapitre des Couleurs.

XIII. En cette fête on dit ce capitule : *Vidi supra montem* (Apoc., c. xiv) ; et celui-ci : *Hi sunt qui cum mulieribus, etc.* ; et celui-là : *Hi empti sunt* (au même endroit). Et remarque que les anciens nocturnes sont tirés des psaumes ; le reste, de l'épître et de l'évangile. Lorsque l'on parle de ce nombre cent quarante-quatre mille, on parle du fini pour l'infini, parce que Dieu comprend tous les élus sous un nombre certain. Ce que l'on dit encore : « Je vis sous l'autel de Dieu les ames de ceux qui avaient été mis à mort, » doit être pris dans ce sens que Jean vit sous l'autel les ames de ceux qui avaient été mis à mort, c'est-à-dire qui inclinaient leur tête, ou bien parce qu'il vit cela (*in absconso*), dans le mystère, au sein des ténèbres du mystère ; car personne ici-bas ne peut pénétrer ce qui se passe dans les cieus.

XIV. Mais pourquoi l'Eglise solennise-t-elle la mort des Innocents, qui n'ont pas eu la volonté de souffrir ? Car il paraît, par la même raison, que si un tyran mettait à mort un pareil nombre d'enfants, l'Eglise devrait également célébrer pour eux une solennité, ce qui n'est pas vrai. On peut répondre que cette fête doit être célébrée pour trois motifs, bien que les In-

nocents n'aient pas eu la volonté de souffrir. Premièrement, parce que c'était le Christ qu'on cherchait et qu'on mettait à mort dans leur personne ; secondement, parce que, en eux, le Christ était caché au diable et à Hérode ; troisièmement, parce qu'ils ont confessé le nom du Seigneur, non en parlant, mais en mourant ; parce qu'ils ont été mis à mort pour le Christ et à la place du Christ. Ils étaient innocents parce qu'ils avaient été circoncis, car la circoncision était alors le remède contre le péché originel, bien qu'elle n'eût pas la même efficacité que possède maintenant le baptême.

XV. Or, il faut savoir que dans certaines églises, le jour de la Nativité du Seigneur, les diacres, quand les vêpres sont achevées, forment un branle (*in tripudio*), et, en dansant, ils chantent l'antienne de saint Etienne, qui fut le plus excellent des diacres ; et un prêtre dit la collecte. Ils célèbrent les nocturnes et l'office du lendemain ou pour le lendemain, et ils donnent les bénédictions aux leçons, ce que cependant ils ne doivent pas faire. Les prêtres font de même à la fête du bienheureux Etienne, à vêpres, en l'honneur du bienheureux Jean, parce qu'il fut prêtre. Le soir de la fête de saint Jean, les enfants en agissent de même en l'honneur des SS. Innocents. Les sous-diacres, en certaines églises, fêtent le jour de la Circoncision, comme on l'a dit en cet endroit ; d'autres fêtent à l'Epiphanie, d'autres à l'octave de l'Epiphanie, ce qu'on appelle la fête des Fous. Mais comme, dès l'antiquité, la physionomie de cet ordre est très-incertaine ; car dans les anciens canons (*Extra De natura et qualitat.*) beaucoup appellent cet ordre *sacré*, et un grand nombre disent le contraire ; c'est pourquoi les sous-diacres n'ont pas de jour certain et arrêté pour le fêter. L'office de leur fête est fort confus.

CHAPITRE XLIII.

DES APOTRES.

I. Le mot grec Ἀπόστολος, apôtre, se dit *missus* (envoyé) en latin. C'est de là qu'est venu le nom des apôtres, parce que le Christ les a envoyés évangéliser par tout l'univers. Il est certain que l'Eglise célèbre en commun les apôtres et chante à matines *Ecce ego mitto vos*, etc., parce que tous furent élus en même temps par le Seigneur, après le sermon qu'il leur fit sur la montagne, comme on le voit dans saint Mathieu et dans saint Marc. Or, ils furent élus au nombre de douze. Cependant, l'Eglise fait un office propre pour certains d'entre eux, par exemple pour saint Pierre, à cause du privilège de sa dignité; pour saint Paul, quoiqu'il ne fasse pas partie des douze, à cause du privilège de la prédication; pour le bienheureux Jean, à cause du privilège de l'amour ou de la virginité, et pour le bienheureux André, à cause du privilège de la croix qu'il prêcha, qu'il souhaila avec tant d'ardeur et qu'il obtint.

II. Pendant les heures, on dit ce capitule: *Jam non estis hospites*, « Maintenant vous n'êtes plus des hôtes et des étrangers » (Ephésiens, II), et celui-ci: *Non vos me elegistis*, « Ce n'est pas vous qui m'avez élu » (du même endroit); et celui-ci: *Beatus vir qui suffert tentationem* (Jac., c. I); et celui-là: *Magnificavit eum in timore inimicorum* (Eccl., c. XLV); et cet autre: *Statuit illi Dominus testamentum sempiternum* (ibid.); et celui-là: *In fide et lenitate illius sanctum fecit illum* (ibid.); et celui-ci: *Ibant apostoli gaudentes etc.* (Act., c. V); et celui-là: *Nam quos præscivit, hos et prædestinavit conformes* (Rom., c. VIII); et cet autre: *Corpora sanctorum in pace sepulta sunt* (Eccl., c. XLIV); et celui-ci: *Non esurient neque sitient am-*

plius (Apoc., c. vii); et *Nos insensati, vitam illorum* (Sagesse, c. v); et celui-là : *Ipsa summo angulari lapide Christo Jesu* (Ephés., ii).

III. Or, ils ont des vigiles et des octaves parce que « si nous souffrons avec eux nous régnerons avec eux. » Nous avons parlé de cela dans la quatrième partie, au Mercredi de la troisième semaine de l'Avent. Cependant il y a instance ou nécessité à la fête du bienheureux Jean-l'Évangéliste, quant au jeûne qui incombe; tant parce que, au dire de quelques-uns, il ne fut martyr que d'intention, qu'à cause de la fête du bienheureux Étienne, qui se trouve à la vigile de la vigile-jeûne de saint Jean.

IV. A la vigile des Apôtres, on dit l'épître *Benedictio Domini super caput ejus* (Prov., c. xv, et Ecclés., c. xlv); et celle-ci : *Per manus autem apostolorum fiebant signa et prodigia* (Act., c. v); et l'évangile *Ego sum vitis vera* (c. xv).

V. A la fête des Apôtres, on dit l'épître *Jam non estis hospites et advenæ* (Eph., c. v); et celle-ci : *Hi sunt viri misericordiæ* (Ecclés., c. xlv); celle-ci également : *Scimus quia diligentibus Deum* (Rom., c. viii); puis celle-ci : *Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi* (Ephés., c. i); *Spectaculum facti* (Cor., c. iv); celle-là : *Unicuique vestrum data est* (Ephés., c. iv); de même l'alleluia : *Ego vos elegi* (Jean, xv); et celui-ci : *Venite ad me omnes qui laboratis* (Math., c. xi). L'évangile est : *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem*, etc. (Jean, c. xv); et celui-ci : *Hoc mando vobis* (ibid.); et cet autre : *Ecce ego mitto vos* (Math., c. x); et celui-ci : *Facta est contentio inter discipulos Jesu* (Luc, c. xxii); puis celui-là : *Designavit Dominus quod alios* (Luc, c. v); et celui-là : *Ego sum vitis vera* (Jean, c. xv); et cet autre : *Dixit Simon Petrus* (Math., c. xix). La postcomunión est : *Amen dico vobis, quod vos qui re* (Math., c. xix); et celle-ci : *Væ vobis qui secuti estis*, qui est du même endroit.

VI. Et remarque qu'on lit qu'il n'y eut que trois apôtres qui

vécurent à Rome, savoir, Pierre, Paul et Jean, et les trois évangélistes Jean, Marc et Luc. Il faut remarquer encore que les apôtres ou disciples du Christ n'ont pas seulement souffert parce qu'ils prêchaient le Christ, mais encore parce qu'ils le disaient être Dieu (*Deificatum*) sans l'autorité romaine, et contre sa défense. L'Eglise jadis ordonna que l'on ferait une fête commune pour tous les apôtres, aux calendes de mai, comme il a été dit dans cette partie, à la fête des apôtres Philippe et Jacques.

CHAPITRE XLIV.

DES ÉVANGÉLISTES.

I. Après les apôtres, l'Eglise vénère encore les évangélistes, qui non-seulement ont prêché, mais encore ont écrit les évangiles. On lit dans la Genèse (chap. iv) qu'un fleuve sortait du lieu de délices pour arroser le paradis; ce fleuve se partage en quatre principaux, savoir : le Physon, le Gyon, le Tigre et l'Euphrate. Il est certain que, dans le sens allégorique, ce fleuve est la prédication évangélique, qui procède du Christ, de qui généralement découle toute volupté. « Venez, dit-il, à moi, vous tous qui souffrez et êtes chargés, et je vous restaurerai, et vous trouverez le repos de vos ames, car mon joug est suave et mon fardeau léger. Goûtez et voyez combien le Seigneur est agréable ! Bienheureux l'homme qui espère en lui. »

II. Or, c'est avec raison que cette prédication est comparée à un fleuve, tant parce qu'elle restaure, purifie et féconde, que parce qu'un fleuve est appelé une eau courante; et, comme le dit Salomon, « les paroles qui sortent de la bouche de l'homme sont une eau profonde, et la source de la sagesse est un torrent qui inonde » et qui s'est tellement répandu au loin et au large, qu'il a rempli l'univers entier, d'après cette parole : « Allez partout le monde, prêchez l'Évangile, etc. » C'est

pourquoi « le son de leurs voix a retenti par toute la terre et leurs paroles ont pénétré jusqu'aux confins de l'univers. » C'est là ce fleuve qui arrose le paradis, c'est-à-dire féconde l'Eglise, d'après ce que dit l'Apôtre : « C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé, et c'est Dieu qui a fait croître la semence. » C'est là la source des jardins, le puits des eaux vives qui coulent avec impétuosité des hauteurs du Liban. Or, ce fleuve se divise en quatre bras principaux, parce que la prédication de Jésus-Christ remplit les quatre évangiles ; car, bien qu'un grand nombre aient écrit des évangiles, puisqu'au témoignage de saint Luc « beaucoup se sont efforcés de raconter par ordre les événements qui se sont accomplis en nous (ou pour nous, ou chez nous), » cependant l'Eglise n'en a reçu que quatre, savoir : ceux de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean.

III. Or, elle en a agi ainsi pour quatre raisons : Premièrement, pour montrer l'accord des deux Testaments ; car, de même que dans l'Ancien-Testament il n'y eut qu'un seul législateur, savoir Moïse, et quatre grands prophètes, savoir : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel, et douze petits prophètes, et un grand nombre de sages, savoir : Job, David, Salomon et Jésus-Syrach ; ainsi dans le Nouveau-Testament, il y a eu le Christ, quatre évangélistes, douze apôtres, et beaucoup d'autres docteurs comme Jérôme, Augustin, Ambroise et Grégoire, pour montrer par là que tout est renfermé au milieu de la roue ; et les deux chérubins, placés en face l'un de l'autre, se regardent, le visage tourné vers le propitiatoire. Secondement, pour conduire le char ou quadrigé d'Aminadab, dont l'épouse dit dans le Cantique des cantiques : « Mon ame a été troublée à cause des quadriges d'Aminadab, » car Aminadab, par interprétation, signifie *spontaneus Domini*, volonté, spontanéité du Seigneur ; c'est le Christ qui s'est fait homme, qui s'est offert parce qu'il l'a voulu. La doctrine évangélique est son quadrigé, par où sa renommée fait le tour du monde. Les

quatre roues de ce char sont les quatre évangélistes; par ce char, l'épouse, c'est-à-dire l'Eglise, est troublée par une douleur salutaire et excitée à la pénitence. Troisièmement, pour désigner la délivrance du genre humain des quatre genres de mort, c'est-à-dire des quatre transgressions. La première transgression fut la désobéissance au précepte de Dieu dans le paradis, la seconde est celle de la loi naturelle, la troisième celle de la loi écrite, la quatrième celle de l'Évangile; ou plutôt, le péché de fragilité par impuissance, le péché de simplicité par ignorance, le péché de sécurité par négligence, et le péché de malice par envie; car c'est par ces quatre sortes de péchés que l'ame meurt et est séparée de Dieu. Quatrièmement, pour le ministère de la forme du quadrigé; car, de même que la forme carrée est la plus solide et la plus ferme de toutes, ainsi, de toutes les doctrines, c'est la doctrine évangélique qui persévère et dure de la manière la plus inébranlable et la plus stable, car elle règne et domine partout; et c'est pour cela qu'on lit dans l'Apocalypse (chap. xxi) que la cité est bâtie en forme de carré; et cette doctrine évangélique, à cause de sa stabilité, est appelée éternelle, et c'est elle qui rend l'homme carré, inébranlable dans les mœurs, et qui l'affermirait dans les vertus. Au reste, les évangiles des quatre évangélistes ont été reçus de préférence à ceux des autres, tant parce qu'ils ont écrit avec plus de soin et de clarté l'histoire évangélique, tant parce que, quoique leurs écrits soient différents et présentent entre eux de la variété, pourtant ils ne sont jamais contradictoires ni opposés, que parce qu'ils ont été préfigurés par les figures des quatre animaux, que Jean et Ezéchiel aperçurent en vision.

IV. Mathieu a la figure d'un homme, parce que son intention et son but principal sont de décrire l'humanité du Christ. C'est pourquoi son livre commence à la naissance humaine du Christ, et il dit : « Livre de la génération de Jésus-Christ. » Marc est figuré par un lion rugissant dans le désert, parce qu'il

se propose surtout de décrire la résurrection du Christ. C'est pourquoi son évangile, par antonomase, est lu le jour de la résurrection. Or, il est dit que le lion, par un long et fort rugissement, ressuscite ses petits le troisième jour ; ainsi Dieu le Père, par son immense puissance, a ressuscité son Fils le troisième jour : c'est pourquoi Marc commence par un cri, c'est-à-dire par la prédication de saint Jean dans le désert. Et sache que Marc avait un nez long, que ses sourcils étaient froncés, ses yeux beaux, sa tête chauve, sa barbe longue ; il avait une excellente constitution, était entre les deux âges, et commençait à blanchir. Luc est désigné par un veau, parce qu'il se propose principalement de décrire la passion, où le Christ, tout à la fois prêtre et victime, s'offrit, comme une victime, à Dieu son Père. Le veau était la victime sacerdotale ; c'est pourquoi saint Luc commence par le sacerdoce, en disant : « Il y eut, dans les jours d'Hérode, roi de Judée, un prêtre, etc. » Saint Jean est figuré par l'aigle, parce que, tandis que les autres évangélistes marchaient avec le Seigneur, sans quitter la terre pour ainsi dire, lui il a pris son vol vers les cieux, pour décrire la divinité du Christ, en disant : « Au commencement était le Verbe. » Nous avons parlé de cela dans la première partie, au chapitre des Peintures. Les quatre intentions principales des évangélistes sont donc désignées par les figures des quatre animaux. Or, chacun de ces animaux, d'après la vision d'Ezéchiel, avait quatre faces, c'est-à-dire qu'avec sa propre face il avait celles des trois autres ; parce que tous les évangélistes, quoique certains traitent des points spéciaux dans leurs écrits, rentrent l'un dans le domaine de l'autre, surtout quand tous parlent du Christ, à qui conviennent les quatre figures : car il fut homme en naissant, veau en mourant, lion en ressuscitant, aigle en montant aux cieux. Afin que tu comprennes mieux, figure-toi par l'imagination un animal ayant une tête carrée, et à chaque surface imagine une figure, savoir : pardevant, la figure d'un homme ; à droite, celle d'un lion ; à gau-

che, par derrière, celle d'un veau, et celle d'un aigle par dessus ou dans la partie supérieure. Or, comme la figure de l'aigle paraissait dominer les autres à cause de la longueur du col, c'est pourquoi on dit qu'elle était au-dessus des autres ; chacun de ces animaux avait quatre ailes (*De pœnit.*, d. II, *Pennatu*), car figure-toi chaque animal pour ainsi dire carré. Dans un carré il y a quatre angles, et à chaque angle se trouvait une aile.

V. Or, ces quatre évangélistes ont été désignés par les quatre fleuves susdits. Le Physon désigne Jean, le Gyon Mathieu, le Tigre Marc, l'Euphrate Luc ; car c'est ainsi que le pape Innocent III parle avec évidence et clarté, dans un sermon sur les évangélistes.

VI. Ils sont encore désignés par les quatre anneaux de l'Arche, qui étaient d'or et ronds. Dans l'or se trouve l'éclat ; la rotondité, qui n'a pas de commencement ni de fin, désigne l'éternité : car les évangélistes décrivent l'éternelle splendeur et la splendide éternité. Par les deux anneaux de gauche sont marqués deux évangélistes, savoir Mathieu et Jean, qui furent instruits par le Christ lui-même. Il en est cependant qui, par les deux anneaux de gauche, désignent Mathieu et Jean, parce qu'ils adhérèrent ou crurent au Christ encore passible et mortel. Par les deux de droite, ils entendent Marc et Luc, qui, après l'ascension, adhérèrent ou crurent au Christ devenu alors impassible et immortel ; car la gauche marque la mortalité, et la droite l'immortalité, d'après ces paroles : « Sa gauche se placera sous ma tête, et sa droite me donnera une étreinte. » Et c'est pourquoi, dans les peintures des églises, Paul est placé à la droite et Pierre à la gauche du Sauveur ; et sur le cachet ou la bulle du pape, la tête de Paul est à la droite, et celle de Pierre à la gauche de la croix.

VII. Or, dans certaines églises, l'antienne à *Magnificat*, dans leur office, est : *Ecce ego Joannes vidi ostium*, etc. (Apocal., chap. IV). Pendant les heures on dit le capitule *In medio Ecclesie aperuit os ejus* (Ecclés., chap. XV) ; et celui-ci : *Cibavit*

illum Dominus pane vitæ, etc. (ibid.); et cet autre : *Jucunditatem et exaltationem thesaurisant* (ibid.). Tous les répons sont tirés d'Ezéchiel. Le premier a trait à la vision de Dieu, savoir : *Vidi conjunctos*, etc. A laudes, il est question du ministère de leur prédication : *Dilecti Deo et hominibus*, etc. (Ecclés., chap. XLV). L'introït de la messe est proprement : *Os justi meditabitur sapientiam*.

VIII. Cependant Jean-l'Évangéliste a un introït propre, à cause du privilège de l'amour et de la dignité, savoir : *In medio Ecclesiæ aperuit os ejus*, etc., parce qu'il fut non-seulement évangéliste, mais encore prophète; ce qui paraît évidemment au commencement du livre de l'Apocalypse, où il est dit : « Bienheureux celui qui lit et qui entend les paroles de cette prophétie, et conserve dans son cœur ce qui a été dit dans ce livre. » Cependant, il faut remarquer que cet introït, à cause du privilège de la prédication, convient encore secondairement aux bienheureux Augustin, Grégoire, et autres docteurs.

IX. En certaines églises, l'épître a trait à la figure des quatre animaux : *Ecce ego Joannes vidi ostium apertum* (Apoc., chap. IV). D'autres églises disent celle-ci (Ezéch., chap. I) : *Similitudo vultus*. Le répons est : *Beatus vir qui timet Dominum*, etc. Le verset est : *Potens in terra erit semen ejus*, etc., ce que l'on doit entendre de la semence de la parole de Dieu, et des œuvres des justes. Suit *Generatio rectorum benedicetur*, parce que les évangélistes engendrent des enfants de Dieu, qui sont bénis. L'*alleluia*, dans certaines églises, est : *Primus ad Sion dicet ecce ass. et Jerusalem, evang. dabo* (Isaïe, ch. XLI). Dans d'autres églises, on dit l'*alleluia* : *Beatus vir*. L'évangile est : *Designavit Dominus et alios*, etc. (Luc, chap. X.) Sui-vent ces mots : « Et il leur disait : La moisson est abondante, mais il y a peu d'ouvriers » (XX dist.; *In novo*). L'offertoire est : *Posuisti Domine super caput*, etc.; et la postcommunion, *Magna est gloria ejus in salutari*, etc.

CHAPITRE XLV.

DES MARTYRS.

I. *Μαρτυρ*, en grec, signifie *testis* en latin (témoin). Car les martyrs sont témoins que le Christ a souffert pour tous, et eux-mêmes ont souffert pour lui. Or, seul le bienheureux Laurent, parmi les martyrs, a une vigile et une octave, comme il a été dit au chapitre de sa fête; car tous les martyrs particuliers ont des offices communs, excepté les bienheureux Etienne, Laurent, Jean-Baptiste, et certains autres.

II. L'introït de la messe est : *Gloria et honore coronasti eum, Domine*; ou bien *Sapientia sanctorum* (Ecclés., chap. XLIV); ou *Judicabunt sancti* (Sag., III); ou *Sacerdotes Dei* (Dan., III). Cependant ceux-ci, dans le temps pascal, ont un autre office, parce qu'en ce temps il faut souvent répéter *Alleluia*, à cause de la joie de la résurrection; et alors l'introït est : *Protexisti me a conventu malignantium*, etc. Et, comme la couronne leur est due en qualité de vainqueurs, c'est pourquoi souvent on fait mention de leur couronne. D'où vient que Etienne est interprété couronné. On dit quelquefois l'épître pour un martyr : *Justus cor suum* (Ecclés., chap. XXXIX); quelquefois celle-ci : *Beatus homo, qui invenit sapientiam* (Prov., chap. III); quelquefois *Justorum animæ* (Sagesse, chap. III); quelquefois celle-ci : *Justus in morte*, du même auteur (chap. IV); quelquefois celle-ci : *Beatus vir qui in sapientia* (Ecclés., c. XXIV et XV); quelquefois celle-ci : *Benedictus Deus et pater*, etc. (aux Corinth., chap. I); d'autres fois celle-ci : *Memor esto* (II^e à Timoth., chap. II); ou celle-là : *Nemo militans* (ibid.); ou *Beatus vir qui inventus est* (Ecclés., chap. XXXI); ou *Benedictio Domini super caput* (Prov., chap. XXV); ou bien *Stabunt justi* (Sagesse, chap. V). On dit quelquefois l'évangile *Si quis vult post me venire* (Math.,

chap. xvi); ou bien, *Si quis venit ad me* (Luc, chap. xiv); quelquefois, *Misi granum frumenti eamdem in terram* (Jean, chap. xii); ou bien, *Nolite arbitrari* (Math., chap. x); ou *Nihil opertum* (ibid.); ou bien, *Si quis venit ad me, et non odit* (Luc, chap. xiv).

III. Or, pour plusieurs martyrs on dit quelquefois l'épître *Lingua sapientium* (Prov., chap. xv); quelquefois celle-ci : *Benedictus Deus et pater Domini Jesu Christi* (I^o, Pierre, c. 1); ou bien, *Rememoramini pristinos dies* (Hébr., chap. xi); quelquefois, *Justorum animæ in manu Dei sunt* (Sag., c. iv); d'autres fois, *Sancti per fidem* (Hébr., chap. xi); d'autres fois, *Expectatio justorum lætitia* (Prov., chap. xi); quelquefois, *Hi sunt viri* (Ecclés., chap. xliii); d'autres fois, *Absterget Deus* (Apoc., chap. vii); d'autres fois encore, *Reddet Deus* (Sagesse, chap. x); ou bien, *Justi autem in perpetuum vivent*; ou *Quis separabit nos a charitate Christi* (Rom., chap. viii). L'alleluia est : *Hi sunt duæ olivæ* (Apoc., cap. ii). L'évangile est quelquefois : *Cum audieris prælia* (Luc, chap. xxi); ou bien, *Descendens Jesus de monte* (Luc, chap. vi); ou *Videns Jesus turbas* (Math., chap. v); quelquefois, *Egrediente Jesu de templo* (Marc, chap. xiii); ou *Attendite a fermento Pharisæorum* (Luc, chap. xii); ou celui-ci : *Sedente Jesu super montem Oliveti* (Math., xxiv); quelquefois, *Væ vobis qui ædificatis* (Luc, chap. xii); ou bien, *Qui vos audit* (Luc, ch. x); ou bien, *Confitebor tibi, pater, etc.* (Math., chap. xxvi). On dit la postcommunion *Amen dico vobis, quod uni* (Math., chap. v); quelquefois, *Etsi coram hominibus* (Sagesse, ch. iii); ou bien encore, *Quicumque fecerit* (Math., chap. xii); ou bien, *Dico autem vobis* (Math., chap. x); ou bien, *Signa autem* (Marc, dern. chap.); et encore, *Multitudo* (Luc, chap. vi).

IV. Dans l'office de nuit, le premier répons est : *Iste sanctus pro lege Dei sui certavit usque ad mortem*, « Ce saint a combattu jusqu'à la mort pour la loi de son Dieu, etc. » Et il est du cinquième ton, parce qu'en eux fut réprimée et sacrifiée

la pétulance des cinq sens. Dans le temps pascal, le premier répons est : *Beatus vir qui metuit Dominum*, et il est du huitième ton, à cause de l'octave, qui désigne la gloire de la résurrection. Or, comme les saints martyrs ont montré une invincible constance à souffrir les tourments, et que la constance vient de Dieu seul, c'est pour cela que l'on chante en leur honneur ce répons : *O veneranda martyrúm*, etc., et il est du cinquième ton, parce que les martyrs ont immolé à Dieu leurs cinq sens. En l'honneur des martyrs, on chante encore ce répons : *Fulgebunt justi et tanquam scintillæ in arundinetis discurrunt. Judicabunt nationes et dominabuntur populis*, etc. (Sagesse, chap. III); et en voici le sens :

V. Les justes brilleront dans le siècle futur et jouiront de diverses béatitudes, mais auparavant ils fourniront leur course dans ce siècle, c'est-à-dire, parcourant çà et là les diverses parties du monde, ils annonceront aux autres la parole divine, et ils agiront de la sorte à la manière des étincelles qui errent çà et là dans un lieu où croissent des roseaux. Car, de même que les étincelles ou la braise réduisent en cendre et anéantissent la matière fragile des roseaux, de même les saints, par leur prédication brûlante, c'est-à-dire embrasée par le feu divin, anéantiront les vices, qui sont fragiles par rapport à la force des vertus. Ils jugeront, c'est-à-dire ils domineront les nations, c'est-à-dire ceux qui ont persisté dans leurs péchés, et ils régneront éternellement, c'est-à-dire dans l'éternité, avec Dieu; ils recevront l'immortalité, l'impassibilité et les autres vertus.

VI. On exprime encore, par ces paroles, la robe de la chair que les saints recevront, laquelle robe consiste dans ces quatre qualités : la clarté, la subtilité, l'agilité et l'impassibilité. Car ils brilleront glorieux, et, comme des étincelles légères dans un endroit semé de roseaux, ils voleront et se transporteront avec agilité d'un lieu à l'autre, et leur Seigneur régnera éternellement, et eux-mêmes seront impassibles avec Dieu;

car Dieu « essuiera toute larme des yeux des saints ; » bien plus , ils se réjouiront dans la gloire , et ils bondiront d'allégresse dans le lieu de leur repos. Quant à la robe de l'esprit, il est dit que les saints la recevront aussi.

VII. Et remarque que l'*arundinetum* est un endroit planté de beaucoup de roseaux et de cannes , comme sont les marais ; et quand le vent du midi vient à souffler, ces roseaux s'enflamment par un continuel frottement, les étincelles voltigent de toutes parts, et l'*arundinetum* est embrasé. Ceci arrive d'une manière allégorique dans les saints. On chante encore pour les martyrs : *Circumierunt in melotis* (Hébr., chap. xi) (q. d. *In petra*).

VIII. La *mélote* est un vêtement fait des poils ou de la peau de quelque animal qu'on appelle *mélote* ou *taxus*. Or, c'est un vêtement nécessaire pour le travail.

IX. Pendant les heures encore, on dit le capitule *Beatus vir qui suffert* (Jacques, chap. 1) ; et celui-ci : *Beatus vir qui inventus est sine macula* (Ecclés., chap. xxxi) ; et celui-ci : *Beatus vir qui in sapientia morabitur* (Ecclés., chap. xiv) ; et celui-là : *Justorum animæ* (Sagesse, chap. v) ; et cet autre : *Justi autem in perpetuum vivent* (ibid.) ; et cet autre encore : *Sancti per fidem* (Hébr., chap. xi) ; et celui-ci : *Potuit enim transgredi, et non est transgressus* (Ecclés., chap. xxxi) ; et celui-là : *Corona aurea super caput ejus* (Ecclés., chap. xlv) ; ou bien : *Stolam jucunditatis induit* (ibid.), où cependant il est dit : *Stola gloriae* ; ou bien : *Sancti ludibria et verbera* (Héb., chap. xi) ; ou encore : *Tanquam aurum in fornace* (Sagesse, chap. iii) ; ou celui-ci : *Hi sunt qui venerunt de tribulatione* (Sagesse, chap. vii) ; et celui-là : *Non esurient neque sicient* (ibid.) ; et cet autre : *Justi tulerunt spolia impiorum* (Sagesse, c. x) ; ou bien : *In bonis justorum exaltabitur civitas* (Prov., chap. xi). Il faut encore savoir que l'Eglise célèbre la fête de quelques martyrs de l'Ancien-Testament, comme il a été dit à l'article des Machabées.

CHAPITRE XLVI.

DES CONFESSEURS.

I. Ceux qui louent le Seigneur et célèbrent sa gloire sont appelés confesseurs, parce que tant les martyrs et les vierges que tous les saints sont les vrais confesseurs du Christ. Cependant, les martyrs qui remportent la victoire contre l'irascible ont un grade transcendant, surpassent les confesseurs, et acquièrent encore ce nom spécial de martyrs; ils surpassent les vierges, parce qu'ils remportent un triomphe sur le concupiscible, et ils acquièrent, en plus, le nom de vierges; ils surpassent les docteurs, parce qu'ils l'emportent sur les autres par le raisonnement, et acquièrent encore le nom de docteurs. De là vient que les martyrs, les vierges et les docteurs seront parés de l'auréole.

II. Il est certain que les confesseurs sont distingués en évêques et en prêtres. Pour les évêques on dit l'introït *Statuit* (Ecclés., chap. XLV) et l'épître *Ecce sacerdos magnus* (Eccl., chap. XLIV). Car eux-mêmes sont des grands-prêtres, et il est dit des évêques : « J'ai trouvé David, mon serviteur; je l'ai oint de mon huile sainte; » parce que non-seulement ils ont été oints dans le baptême et la confirmation, mais encore dans leur ordination sacerdotale, et, de plus, dans la consécration épiscopale, pour avoir une miséricorde surabondante. Ces offices que commencent les prêtres (*sacerdotes*), conviennent proprement aux évêques; le reste est commun; et il y a plusieurs répons du huitième ton, parce qu'ils ont macéré et crucifié leur chair, avec les vices et les concupiscences, en vue de l'octave de la résurrection.

III. On dit encore quelquefois pour les confesseurs l'épître *Dilectus Deo* (Ecclés., XLV); quelquefois, *Testificor coram Deo*

(II^e à Timoth., iv); quelquefois, *Plures facti sunt sacerdotes* (aux Hébreux, chap. vii); d'autres fois, *Dedit Dominus confessionem* (Ecclés., chap. xlv); ou bien, *Justus cor suum* (Ecclés., chap. xxxix); ou *Sapientia laudabit animam* (Ecclés., xxiv); ou *Justum deduxit Dominus* (Sagesse, chap. x); ou encore, *Doctrinis variis* (aux Hébreux, chap. xxiii); quelquefois, *Ego enim jam delibor* (II^e à Timoth., iv); l'alleluia est : *Justus germinabit* (Isaïe, chap. xxxv). Or, on dit quelquefois l'évangile *Sint lumbi vestri præcincti* (Luc, xii); quelquefois, *Vigilate* (Math., xxiv); quelquefois encore, *Homo quidam peregre* (Math., ii); d'autres fois, *Videte et vigilate* (Math., xiii); d'autres fois, *Homo quidam nobilis* (Luc, xi); d'autres fois encore, *Nemo accendit lucernam* (Luc, chap. xi); ou bien, *Vos estis sal terræ* (Math., v); ou encore, *Nolite timere, pusillus grex* (Luc xii). La postcommunion est : *Quinque talenta* (Math., xxv); et quelquefois, *Fidelis servus* (Math., xxiv; Luc, ix).

IV. Pendant les heures, on dit le capitule *Ecce sacerdos* (Ecclés., chap. liv); et celui-ci : *Benedictionem omnium gentium* (ibid.); et celui-ci : *Cognovit eum* (ibid.); et celui-là : *Justum deduxit* (Sag., chap. x); et celui-là : *Justus cor suum* (Ecclés., xxxix); et cet autre : *Magnificavit eum in conspectu regum* (Ecclés., chap. xxv); mais ici on dit *Magnificavit*, et ailleurs *Glorificavit*; et celui-ci : *Labia sacerdotis custodivit* (Malachie, chap. ii); et celui-là : *Non est inventus similis illi* (Eccl., xxiv); et *Fungi sacerdotio et habere laudem* (Eccl., lv); et cet autre : *Talis decebat ut esset nobis pontifex* (ibid.); et cet autre encore : *Collaudabunt multi sapientiam ejus, et usque in sæculum non recedet memoria ejus* (Ecclés., xxxix); et celui-ci : *Honestavit illum in laboribus* (Sagesse, x); et celui-là : *Custodivit illum ab inimicis* (ibid.).

V. Il faut remarquer que, si plusieurs fêtes tombent le même jour, on célèbre l'office de celui qui a une plus grande renommée. On a parlé de cela dans la préface de cette partie.

CHAPITRE XLVII.

DES VIERGES.

I. L'office du matin, des vierges, est tiré en grande partie du psaume épithalamique *Eructavit cor meum*, où l'on traite des louanges de l'époux et de l'épouse. Car les vierges sont les épouses du Christ; elles suivent l'Agneau partout où il va, en corps et en ame, à cause de l'intégrité de leur corps et de leur ame. Il faut remarquer que ce répons, qui se rapporte à l'époux, savoir *Audivi vocem de caelo*, etc., que l'on dit dans quelques églises, est du premier ton, parce que le Christ est l'unique époux des ames; il est tiré de Mathieu (c. xxv). Cet autre, qui a trait au mépris du monde, savoir *Regnum mundi et omnem ornatum sæculi contempsi*, est du cinquième ton, parce que l'on y montre la mortification des cinq sens foulés aux pieds.

II. Or, pour les vierges, on chante *Fulcite me floribus* (Cantiq., II), qui a été expliqué dans la cinquième partie, au chapitre de Sixte. Dans certaines églises, on dit ce petit verset pour les vierges : *Elegit eam Deus et præelegit eam*. Mais d'autres, considérant, avec plus de raison, que la bienheureuse vierge Marie seule, a été préélue, ne disent ce verset qu'en son honneur; et pour les autres vierges ils récitent *Elegit eam Deus, et dilexit eam*. Aux heures, on dit le capitule *Qui gloriatur* (I^{re} Corinth., chap. II et X); et celui-ci : *Æmulor enim* (I^{re} Corinth., chap. II); et celui-là : *Sapientia vincit* (Sag., VIII); et celui-ci : *Memorati sunt, Domine, misericordie tuæ* (Ecclés., chap. XV); et cet autre : *Liberasti me a perditione* (ibid.); et cet autre encore : *Accinxit fortitudinem lumbos suos* (Prov., chap. XXXI).

III. Dans l'office de la messe, si c'est une vierge et martyre,

l'office propre est : *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum*, etc. Le reste est commun, excepté l'introït, que l'on dit pour la bienheureuse Agathe :

IV. *Gaudeamus omnes in Domino, pro eo quod ipsa excellenter lætissima venit ad passionem, sicut de ea scriptum est : Agatha lætissime et glorianter ibat ad carcerem ; ideo ejus lætitiæ nostram lætitiæ sociemus, et cum ea in Domino congaudeamus ;* « Réjouissons-nous tous dans le Seigneur de ce que Agathe, remplie d'allégresse, est venue pour souffrir d'une manière excellente, comme il a été dit d'elle : Agathe allait à la prison avec la plus grande joie, et comme en triomphe. C'est pourquoi mêlons notre joie à sa joie, et réjouissons-nous avec elle dans le Seigneur. » Pour la bienheureuse Agathe, l'office de la messe est : *Me expectaverunt peccatores*, et on peut en voir la raison dans sa légende.

V. Et remarque que pour les vierges on dit quelquefois l'épître *Confitebor tibi, Domine* (Ecclés., c. LI); quelquefois aussi : *Qui gloriatur* (II^e Cor., x); d'autres fois : *Domine Deus meus, exultasti* (Eccl., II); quelquefois : *Sapientia laudabit animam* (Sag., xxiv); ou bien : *Sapientia vincit malitiam* (Sag., VIII); ou bien encore : *De virginibus* (I^e Cor., VII); quelquefois : *Dominus possedit me* (Prov., c. VIII); l'*alleluia* et la postcommunion sont : *Quinque prudentes* (Math., c. XXV); quelquefois on dit l'évangile *Simile est regnum cælorum thesauro abscondito in agro* (Math., c. XXIII); d'autres fois : *Simile est regnum cælorum decem virginibus* (Math., c. XXV).

CHAPITRE XLVIII.

DE LA FÊTE ET DE L'OFFICE DE LA DÉDICACE DE L'ÉGLISE.

Puisque nous avons dit, dans la première partie, comment on doit consacrer une église, il nous reste à ajouter ici quel-

que chose sur l'office que l'on dit à la fête de la Dédicace des églises.

I. Cette fête donc est célébrée solennellement par l'Eglise. A ce sujet il est dit en saint Jean : « Les encénies eurent lieu, c'est-à-dire la fête de la Dédicace fut célébrée à Jérusalem, et Jésus se promenait dans le temple, dans le portique de Salomon » pour la confirmation de cette fête (*De consec.*, dist. 1, *Solemnitates*); et on appelle cet endroit portique de Salomon, parce que Salomon avait coutume d'y prier, et y pria le jour de la dédicace du temple.

II. Cette fête se célébrait aussi dans l'Ancien-Testament, d'où vient qu'on lit dans le 1^{er} livre des Machabées (c. iv) : « Judas Machabée choisit des prêtres sans tache, et ils purifièrent les choses saintes » ou le temple; car l'Eglise militante peut être purifiée, mais non l'Eglise triomphante, comme saint Augustin le dit dans une homélie sur les mots précités : *Facta sunt encenia*. Les Juifs célébraient solennellement ce jour où le temple fut consacré.

III. Or, les Juifs célébrèrent les encénies pendant huit jours; d'où il paraît que nous devons aussi pendant huit jours solenniser la fête de la Dédicace, comme on le voit dans le chapitre précité des Machabées (*Solemnitates*, § 1). Mais il est surprenant que les Juifs aient célébré les encénies pendant huit jours, puisqu'ils ne solennisèrent la Pâque et la skénopégie que pendant sept jours seulement (*Ut. de cons.*, d. 1). A ceci nous répondons que cette festività désigne spécialement la dédicace éternelle, dans laquelle l'Eglise, savoir l'ame sainte, sera tellement dédiée, c'est-à-dire unie à Dieu, qu'elle ne pourra servir à d'autres usages, ce qui arrivera dans l'octave de la résurrection. Et c'est pour cela que dans le Nouveau-Testament cette fête a une octave. Cette église est construite par le baptême, la doctrine et la pénitence. C'est là qu'on entend la hache et les ferrements de tout genre, c'est-à-dire tous les genres de fléaux et toutes les disciplines, savoir dans l'Eglise

militante, qui est figurée par la tente de Moïse ; car les tentes sont pour les soldats. Or, ce temple de Salomon désigne l'Eglise triomphante, dans laquelle on n'entend pas ces bruits.

IV. Dans l'office du matin on dit les psaumes où il est fait mention des portes, qui sont spécialement la crainte et l'amour, comme on le voit dans le psaume *Domini est terra*, à ces mots : *Attollite portas, principes, vestras*, etc. On dit de même ceux où l'on fait mention de l'autel, comme dans ce psaume : *Judica me, Deus, et discerne causam* ; de même ceux où il est question de la cité, comme ceux-ci : *Deus noster refugium et Magnus Dominus noster* ; de même ceux dans lesquels on fait mention des vestibules et des portes, comme ceux-ci : *Quam dilecta tabernacula tua et Fundamenta ejus in montibus sanctis*. Mais on demande pourquoi alors on dit le psaume *Domine Deus salutis meæ*. A cela, certains ont répondu que c'est parce qu'il y est fait mention des sépulcres ; mais cette raison ne vaut rien, parce qu'il n'y est pas fait mention des sépulcres où habitent et sont ensevelis les corps des fidèles près de l'église, mais des sépulcres des méchants ; d'où nous prétendons que l'on dit ce psaume, parce que c'est un psaume pénitentiel, et il est spécialement question ici de l'oraison qu'on doit faire dans l'Eglise ; d'où il est dit ici : « Que ma prière s'élève en ta présence. » Or, le Seigneur dit, touchant l'Eglise : « Ma maison sera appelée une maison de prière. » Le huitième psaume est : *Qui habitat in adjutorio Altissimi*, « Celui qui demeure dans l'asile du Très-Haut, » c'est-à-dire dans l'Eglise, parce qu'il y est dit : *Altissimum posuisti refugium tuum*, « Tu as pris le Très-Haut pour ton refuge et pour ton asile, » car l'Eglise a été fondée sur toutes les montagnes, sur le sommet des montagnes.

V. Or, la dernière antienne, c'est-à-dire celle de *Magnificat*, à vêpres, est : *Pax æterna*, etc., parce que l'on célèbre la Dédicace afin que nous soyons dédiés ou consacrés et que nous

ayons cette éternelle paix. Or, pendant les heures on dit ce capitule : *Vidi civitatem* (Apoc., chap. XXI); et celui-ci : *Ecce tabernaculum* (ibid.); et celui-ci : *Unusquisque propriam mercedem* (I^{re} Cor., III); et celui-là : *Fundamentum aliud nemo potest ponere* (Cor. III). Assurément, à cette fête se rapporte ce que vit Jacob, savoir, l'échelle et les anges montant et descendant; c'est-à-dire qu'il vit toute l'Eglise dans une vision, et érigea une pierre, c'est-à-dire le Christ, qui est la pierre placée aux fondations, et il est la pierre angulaire et le fondement qui soutient tout l'édifice. Il l'a élevée, dis-je, comme un titre, comme un souvenir triomphal, en répandant de l'huile dessus. En effet, Jacob, c'est-à-dire le prélat, a versé l'huile sur la pierre, qui est le Christ, pour montrer son chrême ou son onction. Jacob a prophétisé la même chose, en disant : « Ce lieu-ci est terrible, ce n'est rien moins que la maison de Dieu et la porte du ciel. Le Seigneur est vraiment dans ce lieu et je ne le savais point, » car l'Eglise est terrible aux démons, à cause de la ressemblance qu'elle a avec Dieu, qu'elle possède. C'est pourquoi, à la messe, l'introït est : *Terribilis est locus iste* (Genèse, chap. XXVIII).

VI. Suivent ces mots : *Et vocabitur aula Dei*, « Il sera appelé le palais de Dieu. » C'est le bienheureux Grégoire qui a ajouté cela de lui-même, parce qu'ici Dieu est prêt à exaucer, comme le Seigneur l'a dit à Salomon (III^e liv. des Rois, XIII) : « J'ai exaucé ta prière, etc. » Or, pourquoi est-il terrible ? On le montre dans le petit verset : « Le Seigneur a régné, il s'est revêtu de sa splendeur, » c'est-à-dire dans ses membres, et c'est pour cela que l'Eglise est terrible aux démons. Or, dans la consécration de l'autel, l'introït est : *Dicit Dominus sermones mei* (Isaïe, chap. XIX et XVI). L'épître est tirée de l'Apocalypse (chap. XXI) : *Vidi civitatem sanctam Jerusalem*, etc. Le répons est : *Locus iste*, « Ce lieu, » c'est-à-dire l'église matérielle, « est saint, » parce qu'elle a été sanctifiée, afin que le Seigneur y exauçât les prières, et c'est pourquoi il recommande

la sainteté à ceux qui prient; car Salomon pria pour que le Seigneur y exaucât ceux qui l'y prieraient, et le Seigneur lui dit : « Ta prière a été exaucée. » Or, ceci a été désigné dans le III^e livre des Rois (chap. viii), quand Salomon, après avoir consacré le temple, dit : « Quiconque aura prié dans ce lieu, tu l'exauceras dans le lieu de ton tabernacle (dans le ciel); et quand tu l'auras exaucé, tu lui seras propice. » L'*alleluia*, dans certaines églises, est : *O quam metuendus est* (Gen., c. xxviii); l'évangile, *Egressus Jesus* (Luc, chap. xix), parce qu'il y est dit : *Hodie salus*, etc., « Aujourd'hui le salut est venu pour cette maison. » Dans certaines églises, cependant, on lit l'évangile de saint Mathieu, où il est dit : « Et ils ne purent renverser cette maison, car elle était bâtie sur la pierre la plus solide. » Suit l'offertoire, tiré des paroles de David dans les Paralipomènes (I^{er} liv., dern. chap.), ou, selon d'autres, des paroles de Salomon : « Seigneur, je t'ai offert avec joie toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur; » car il avait offert des sacrifices inestimables, qui désignent les bonnes œuvres ou les bons désirs, qui sont des biens inestimables et pour le nombre et pour le prix. Suit la postcommunion *Domus mea*, etc. (Isaïe, chap. lvi; Math., chap. vii).

VII. Remarque que si la fête de la Dédicace de l'Eglise arrive dans la passion du Seigneur, on la célèbre la semaine suivante. Si c'est à l'Ascension, on en fait l'office, et celui de la Dédicace est différé; car Salomon dédia le temple le douzième jour du mois, et la skénopégie se trouvait le dixième jour du mois. Il célébra la Dédicace du temple pendant sept jours; il prorogea la skénopégie jusqu'après la Dédicace.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

DU COMPUT, DU CALENDRIER, ET DE CE QUI S'Y RAPPORTE. *

I. Les prêtres, comme le dit le bienheureux Augustin (XXX, d. viii, *Quæ ipsis*), sont tenus de savoir le Comput; autrement, à peine mériteraient-ils le nom de prêtres. Sous ce mot de Comput, nous comprenons la connaissance du cours du temps, de la lune et du calendrier.

II. Or, le Comput est une science qui a pour objet de faire connaître le temps d'après le cours et la marche du soleil et de la lune; c'est pourquoi, dans cette huitième et dernière partie, nous dirons, dans un abrégé clair et concis, quelques mots du Comput, tel que l'on sait qu'il est en usage dans l'Eglise, pour l'instruction des prêtres ignorants.

III. Le mot Comput vient de *computo*, supputer, compter, non que dans le Comput nous apprenions l'art de supputer et de compter, mais parce que dans le Comput nous procédons par la supputation, par la science de l'arithmétique, qui nous est alors utile et nécessaire. Il y a deux sortes de Computs, savoir : le Comput astronomique ou philosophique, et le Comput vulgaire ou ecclésiastique; mais il n'est pas question présentement du Comput astronomique. Le Comput vulgaire est la science qui a pour objet de distinguer, de diviser le temps d'une manière fixe ou certaine, ou bien la science qui divise le temps suivant l'usage de l'Eglise.

(*) Ce livre est fort beau et important, et très-nécessaire aux clercs et aux laïques. (Note de Guillaume Durand.)

IV. Le temps ici est pris, suivant Cicéron, pour une certaine portion ou quantité de l'année, du mois, du jour ou d'un autre espace quelconque. Ou bien encore, le temps est le délai ou l'intervalle que mettent les choses variables à exécuter leur mouvement et à fournir leur course. Le temps est divisé en dix parties, qui sont : l'année, le mois, la semaine, le jour, le quart [de jour], l'heure, le point, le moment, l'once et l'atome ($\alpha\text{-}\tau\epsilon\mu\nu\alpha$, indivisible). L'année renferme douze mois, cinquante-deux semaines et un jour, ou trois cent soixante-cinq jours et six heures. Le mois se compose de quatre semaines ou un peu plus, la semaine de sept jours, le jour de quatre quarts [de jour], le quart de six heures, l'heure de quatre points, le point de douze moments, le moment de douze onces, l'once de quarante-sept atomes ; l'atome est indivisible ; car le mot grec $\alpha\tau\acute{o}\mu\omicron\varsigma$ signifie *indivisio* ; ce qu'on ne peut diviser : d'où $\alpha\tau\acute{o}\mu\omicron\varsigma$ en grec se dit *indivisio* en latin. Donc le mois est à peu près la douzième partie de l'année solaire ; la semaine est à peu près le quart du mois ; le jour naturel est la septième partie de la semaine ; le quadran, la quatrième partie du jour naturel ; l'heure, le sixième du quadran ; le point, le quart de l'heure ; le moment, le dixième du point ; l'once, le douzième du moment ; l'atome, le quarante-septième de l'once. Le temps se divise encore autrement : en éternité (*ævum*), espace de temps indéterminé et plus considérable que le siècle ; en âge, en siècle, en lustre, en olympiade et en indiction. Nous parlerons ci-dessous de ces diverses divisions.

V. Il y a trois temps d'années ou trois sortes d'années : l'année solaire, l'année lunaire et la grande année (*magnus*), dont nous avons eu l'intention de traiter dans ce huitième livre, qui renferme deux parties principales. Dans la première partie, nous traitons de l'année solaire et de la grande année ; dans la seconde, de l'année lunaire.

CHAPITRE II.

PREMIÈRE PARTIE. — DE L'ANNÉE SOLAIRE.

I. Dans la première partie de cet ouvrage, on traite de l'année solaire. Cette partie se subdivise en quatre particules. Dans la première particule on examine ce que c'est que l'année solaire ; on y traite du commencement de l'année, des diverses sortes d'années, des douze signes du Zodiaque, de l'année bissextile, des quatre-temps de l'année, des jeûnes des quatre-temps, des solstices, des équinoxes, de la grande année, de l'ère, de l'olympiade, du lustre, de l'âge, du siècle, de l'âge indéterminé ou éternité.

II. Dans la seconde partie on traite du mois, des calendes, des nones, des ides ; d'où vient, et quelle est la dénomination des jours ; des jours égyptiens et caniculaires.

III. Dans la troisième on traite de la semaine ; on explique quelle est la lettre des calendes de chaque mois, en quel jour de la semaine commence chaque mois ; on traite des lettres dominicales, des nombres solaires réguliers ou invariables, des nombres concurrents et de l'Indiction.

IV. Dans la quatrième on traite du jour, du moment et de l'heure. A l'occasion de l'heure, nous parlerons de la quantité des heures brillantes de la nuit.

CHAPITRE III.

QU'EST-CE QUE L'ANNÉE SOLAIRE?

I. L'année est le cours ou circuit du soleil, qui, au bout de trois cent soixante-cinq jours, revient au même endroit du ciel d'où il était parti. On dit année, parce que, les mois

retournant sur eux-mêmes, l'année roule autour d'un cercle (*Volvitur, ab am. ; am.* est synonyme de *circum*, autour). L'année roule à partir d'un point du circuit, fait comme le tour, et revient au point d'où elle était partie, d'une manière en quelque sorte circulaire. D'où vient que l'on dit encore année, comme l'on dirait un anneau, un cercle, parce qu'elle revient sur elle-même, semblable à un cercle. C'est pourquoi Virgile a dit :

Atque in se sua per vestigia volvitur annus.

« Et l'année revient en roulant sur elle-même, en suivant la route par où elle a passé précédemment. »

C'est pourquoi, avant l'invention des lettres, chez les Egyptiens on marquait ou désignait l'année de la manière suivante : Ils représentaient un dragon qui mordait sa queue, parce que l'année se recourbe et revient sur elle-même. Et c'est ainsi que quelques-uns la figurent encore. D'autres font dériver le mot *annum*, année, *ab innovatione*, de renouvellement : car l'année se renouvelle incessamment.

II. L'année, suivant divers peuples, a divers commencements. Car les Arabes et les Egyptiens la commencent après le solstice d'été, c'est-à-dire à partir de septembre, par la raison qu'on lit qu'au commencement du monde les arbres portèrent du fruit, et que les arbres portent du fruit en septembre ; ils pensent que le monde fut créé à cette époque, c'est pourquoi ils commencent alors l'année. Numa Pompilius et les Romains commençaient l'année en janvier, parce qu'alors, ou un peu auparavant, le soleil commence à se rapprocher de nous. Les Juifs la commençaient en mars, parce que le monde fut créé en ce mois, et c'est pour cela que l'on dit que son dix-huitième jour est le premier jour du siècle. Ceux qui s'occupent du Comput, les calculateurs, imitent tous ces peuples en quelques points ; car ils commencent, à partir du mois de septembre, les nombres réguliers lunaires, les embolismes, les épactes et toutes les années lunaires ; ils commencent, à partir de janvier, le nombre d'or et certaines lettres

dominicales ; à partir de mars, les nombres réguliers solaires, les nombres concurrents et certaines lettres dominicales, comme on le verra dans la seconde partie. Il est certain que quelques modernes, par respect pour le Sauveur, commencent l'année à partir de sa Nativité, d'autres à partir de son incarnation, c'est-à-dire de la Conception de la bienheureuse Marie, quand elle dit à l'Ange : « Voici la servante du Seigneur, etc. » Car aussitôt, le Christ fut homme et plein de l'Esprit saint.

III. Il y a différentes années : l'année naturelle, l'année usuelle, l'année légitime, l'année émergente, l'année solaire, la grande année, l'année olympiade, l'année lustrale, l'année d'indiction, l'année jubilaire, l'année de bonté, l'année de l'éternité et de la gloire. L'année naturelle est celle où la lune est placée devant ou en face du soleil, ce qui fait que le soleil est éclipsé. L'année usuelle ou temporelle est celle qui commence d'après l'usage des hommes, par exemple à partir de janvier jusqu'au mois de janvier suivant. L'année légitime ou cérémonielle est celle qui est supputée ou calculée selon les lunaisons, d'avril en avril ; car avril est le premier mois chez les Hébreux. L'année émergente est celle où il est arrivé quelque grand événement aux Juifs ou aux autres peuples. En mémoire de cet événement, ils commencent à compter l'année à partir de ce fait, ou d'un jour quelconque.

IV. L'année solaire est l'espace dans lequel le soleil fait son circuit autour des douze signes du Zodiaque. Il fait ce circuit dans l'espace de trois cent soixante-cinq jours et presque six heures, comme il a déjà été dit. J'ai dit presque (*fere*), à cause de certains moments qui sont ajoutés, comme il sera dit plus bas. Or, ces six heures, de quatre en quatre années, forment un jour naturel bissextile. Cette année est commune à toutes les nations ; elle commence à un jour quelconque, et se termine à un certain jour, quand les jours précités sont accomplis ; et ce jour peut être aussi appelé naturel.

V. Or, les signes précités sont : le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons ; d'où ces vers :

« Voici les signes célestes qui sont toujours la route que parcourt le soleil :

« Le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge et la Balance, le Scorpion, Chiron, le Capricorne, l'Urne (le Verseau), les Poissons. » Et remarque que l'habitation céleste ou la voûte des cieux est séparée ou partagée en zones ou ceintures de cercles. Il y a cinq zones, qui sont appelées zones ou cercles, parce qu'elles se trouvent dans la circonférence de la sphère. Le Zodiaque est un cercle qui est formé de cinq angles de lignes et d'une seule ligne. Le mot grec *Zodiacos* signifie animal, à cause de l'image des animaux ou signes du Zodiaque ; ou bien, en latin *Zodiacos* se dit *signum*, signe, d'où Zodiaque se dit animal, ou cercle qui porte des signes, *circulus signifer*, parce qu'au milieu du firmament il y a douze signes placés en travers ou en flanc, qui sont également coupés ou séparés par le cercle, et qui sont désignés par la figure et le nom d'animaux ; car le soleil, entrant dans ces signes, jouit en quelque façon des propriétés de ces animaux ; ou bien encore parce que les étoiles sont disposées en signes sous la figure d'animaux (19). Un signe se dit la douzième partie du Zodiaque. Le soleil entre dans quelqu'un de ces signes chaque mois, le quinze d'avant les calendes, selon l'Eglise. Ainsi, en mars le soleil entre dans le Bélier, le quinze d'avant les calendes d'avril ; en avril, il entre dans le Taureau, le quinze d'avant les calendes de mai ; et ainsi par ordre des mois et des signes.

VI. Or, le premier signe est le Bélier, dans lequel on dit que le soleil fut créé. Le soleil entre dans ce signe vers le commencement du printemps. Ce signe est ainsi appelé, parce que le bélier est faible dans sa partie postérieure et a quelque

vigueur dans sa partie antérieure ; de même, en ce temps, la partie postérieure du soleil a une faible chaleur, et le froid affaiblit la force de ses rayons ; mais la partie antérieure, qui regarde l'été, ou qui est tournée du côté de l'été, a quelque force, c'est-à-dire quelque chaleur ; ou bien encore, de même que le bélier, en hiver, se couche sur le côté gauche et commence au printemps à se coucher sur le côté droit, ainsi le soleil, avant ce temps, reste au côté gauche du firmament, c'est-à-dire au midi, mais alors il entre dans le côté droit, c'est-à-dire vers l'aquilon ou le nord. Les anciens appelaient ce signe Jupiter, à cause de ses amours, et ceux qui font des statues images de ce dieu le représentent avec des cornes de bélier sur la tête.

VII. Le second signe est le Taureau, ainsi nommé parce que, de même que le taureau est plus fort que le bélier, ainsi en ce temps le soleil a plus d'ardeur dans sa partie antérieure que postérieure. Il est plus ardent dans sa partie antérieure que dans sa partie postérieure, et en cela ressemble au taureau. (Ou peut-être encore le soleil est plus ardent lorsqu'il monte dans le ciel que lorsqu'il descend.) Les anciens ont placé le taureau au nombre des astres, pour honorer Jupiter ; car la fable a imaginé que ce dieu se changea en taureau, quand il enleva Europe.

VIII. Les Gémeaux sont le troisième signe, qui est ainsi nommé parce qu'en ce temps l'ardeur du soleil est doublée. Car il commence effectivement à être chaud et à dessécher la terre ; ou bien encore parce que c'est alors (*geminando*), en s'accouplant que tout se reproduit ou se multiplie dans la nature, car les oiseaux et les animaux font leurs petits ; ou bien à cause du double degré ou des deux degrés d'élévation de terre, que le soleil possède de plus sous ce signe que sous le précédent. Les anciens ont appelé ce signe *Gemini*, Gémeaux, à cause de Castor et Pollux, qu'ils placèrent, après leur mort, parmi les astres les plus fameux.

IX. Le quatrième signe est le Cancer ou l'Écrevisse, ainsi appelé parce que l'écrevisse marche à reculons, et que le soleil aussi rétrograde et s'éloigne de nous après s'en être d'abord approché.

X. Le cinquième est le Lion, ainsi appelé parce que le lion est un animal cruel et qui a toujours la fièvre; de même ce temps est malsain et engendre des fièvres. De plus, parce que Hercule, dans la Grèce, mit à mort le lion le plus fort; c'est pourquoi les Grecs, à cause de son courage, l'ont placé au nombre des douze signes du Zodiaque.

XI. Le sixième est la Vierge, qui n'engendre rien. De même, ce temps est stérile et ne produit rien; mais il fait mûrir ce qui a été produit antérieurement, car c'est le temps des jours caniculaires.

XII. Le septième signe est la Balance. Il est ainsi appelé de l'égalité de ce mois, parce qu'alors le soleil équilibre les jours et les nuits, car c'est l'équinoxe d'automne.

XIII. Le huitième est le Scorpion; et, de même que le scorpion est venimeux et pique, de même ce temps est morbide, à cause de l'irrégularité de la température; car le matin il fait un froid piquant, et à midi une chaleur dévorante.

XIV. Le neuvième est le Sagittaire, parce que c'est presque toujours alors que les archers se livrent à l'exercice de la chasse, ou bien à cause des éclairs qui tombent souvent alors, et que les Italiens appellent *sagittas*, flèches ou *carreaux*.

XV. Le dixième est le Capricorne. Car, de même que le capricorne broute sur les montagnes escarpées et les bords élevés des précipices, de même alors le soleil est à son degré le plus élevé vers le midi; ou, de même que le capricorne a coutume de gravir les montagnes, ainsi le soleil commence à monter par rapport à nous. De plus, les anciens placèrent la figure du Capricorne parmi les signes du Zodiaque, à cause de la chèvre nourrice de Jupiter; et ils figurèrent la partie postérieure du capricorne sous la forme d'un poisson, pour

désigner les pluies, que presque toujours le même mois a coutume d'amener à sa fin.

XVI. Le onzième est le Verseau. Ce signe est ainsi désigné, parce que ce temps est très-pluvieux, et venteux.

XVII. Les Poissons sont le douzième signe. Car, de même que le poisson est un animal aquatique, de même ce temps est abondant en eau, à cause de la grande quantité des pluies; ou bien parce qu'alors, quand les eaux sont débarrassées des glaces, vient le temps de la pêche. Mais bien que, comme il est évident par les choses précitées, les signes soient égaux selon les astronomes, l'Eglise, cependant, ne les considère pas, ne les donne pas comme égaux; car quelquefois un signe renferme plus de jours qu'un autre, puisqu'il y a des mois qui renferment plus de jours que d'autres, d'où vient qu'il y a des signes qui renferment plus de degrés que d'autres. On appelle degré (*gradus*) l'espace où le soleil, par son mouvement, passe dans le Zodiaque, au jour naturel. D'après ce que nous avons déjà dit, on peut savoir en quel degré quelconque d'un signe se trouve le soleil à un jour donné.

XVIII. Or, le jour dissextille ou bissextille, dont il a été parlé, est appelé bissextille par les philosophes ou selon les philosophes, comme si l'on disait qu'il est produit de la réunion de deux tiers de moments, ce qui pourra ainsi se comprendre; car le soleil reste en chaque signe pendant trente jours et le tiers de trente heures, puis les deux tiers de trente moments. Or, le tiers est la troisième partie d'un tout, qui est formé de trois parties; les deux tiers sont deux parties de ce tout; mais, en multipliant trente jours par douze, nous avons trois cent soixante jours. Le tiers de trente heures est de dix heures, qui, multipliées par douze, font cinq jours. Les deux tiers de trente moments font vingt moments (il faut ici supposer que trente a été divisé par vingt-quatre) et par conséquent deux points (puisque le point se compose de dix moments); mais en multipliant deux points par douze, nous avons six heures, de

la réunion des deux tiers des moments, qui de quatre en quatre ans constituent un jour qu'on appelle bissextile.

XIX. De plus, selon saint Isidore, chaque année s'accroît du quart de l'as, *assis*, ou bien du quart de $\frac{11}{12}$, dont se composait la livre romaine. Et remarquons ici que l'as se prend pour divers objets susceptibles de division; ici c'est une subdivision du temps, et un *as* signifie un jour. Et lorsque, la quatrième année ou au bout de quatre ans, l'as a été complété, c'est-à-dire qu'on a obtenu les $\frac{4}{4}$ de $\frac{11}{12}$ ou les quatre quarts d'un jour, on obtient un jour bissextile; et c'est pour cela que tous les quatre ans on ajoute un jour bissextile. Or, selon le même saint Isidore, ce mot vient de *bis sexies*; six multipliés par deux donnent douze, ce qui constitue l'as, qui est un jour. (Si saint Isidore veut parler de l'as comme poids et mesure, et qui, s'appliquant à la division du temps, peut en ce sens signifier un jour, il faut sous-entendre, après *bis sexies*, le mot *heures*, au lieu du mot *onces*. Peut-être aussi faut-il entendre le mot *as* pour le nombre six, comme faisait Pythagore; mais alors les jours seraient de vingt-quatre heures, tandis qu'ici saint Isidore semble parler d'un jour de douze heures, *bis sexies*.)

En quel lieu du calendrier doit-on placer ce jour? C'est ce que déclarent les deux vers suivants :

*Bissextum sextæ Martis, tenuere Calendæ.
Posteriore die, celebrantur festa Mathiæ.*

C'est-à-dire que sur la lettre où, dans le calendrier, se trouve le sixième des calendes de mars, on doit placer le jour bissextile, et alors nous nous tenons ou nous demeurons deux jours sur cette lettre, et la fête de saint Mathias, qui devrait être célébrée en ce jour, c'est-à-dire le vingt-quatre février, est remise au jour suivant, de telle sorte cependant qu'entre la fête et la vigile il n'y ait aucun intervalle (*Extra De verborum signis quæsit*). Toutefois il n'importe point que la fête ait lieu le premier ou le second des jours précités; mais en cela on doit

conserver l'usage de chaque pays. Saint Isidore dit que le jour bissextile provient et dérive du cours de la lune, depuis le six des nones de mars jusqu'au jour des calendes de janvier.

XX. Mais si nous voulons savoir quand a lieu l'année bissextile, nous devons diviser les années du Seigneur par quatre, autant de fois que nous le pouvons; et, s'il n'y a point de reste, alors nous sommes dans l'année bissextile. S'il y a un reste, nous n'y sommes pas, d'où les vers suivants :

*Anni divisi Domini per quatuor æque,
Monstrant bissextum, qua ratione scias.*

« Les années du Seigneur, divisées également par quatre, indiquent le moyen par lequel tu trouveras l'année bissextile. »

Or, ceci est vrai d'après ceux qui divisent les années du Seigneur en commençant à partir de la Nativité, ou à partir de janvier, mais non d'après ceux qui commencent à partir de l'Incarnation. Il y a encore un autre moyen pour trouver l'année bissextile, dont on parlera plus bas, quand on traitera des Nombres concurrents.

XXI. Les temps ou parties de l'année solaire sont au nombre de quatre, savoir : le printemps, l'été, l'automne, l'hiver, comme il a été dit dans la sixième partie, à la quatrième férie de la troisième semaine de l'Avent. Or, on dit temps ou saisons, à cause de l'action que ces diverses époques ont sur le tempérament, par l'humidité, la sécheresse, la chaleur et le froid; et on les appelle *curricula* (chars ou chariots), parce qu'ils ne restent pas immobiles, mais marchent et courent sans cesse. Le printemps est ainsi appelé, parce que c'est en ce temps que la sève se développe et que tout verdoie. L'été, *æstas*, est ainsi nommé de la chaleur (*æstu*), d'où l'on dit *æstas* (été), comme si l'on disait *usta* (brûlé), *arida* (aride). *Autumnus*, l'automne, est ainsi nommé *a tempestate*, temps, saison, tempête; ou bien *tempestatas* se dit encore de quelque chose qui arrive à temps, en temps opportun, à propos, à maturité; car c'est alors que les feuilles tombent et que tout mûrit. L'hiver est ainsi appelé par

rapport à l'hémisphère, parce qu'alors le soleil tourne autour d'un cercle beaucoup plus rétréci : de là vient que ce temps est appelé *bruma*, comme si l'on disait *brachus*, c'est-à-dire *brevis*, bref, court ; ou bien encore, hiver vient *a cibo*, de nourriture, parce qu'alors on est doué d'un plus grand appétit ; car *edacitas*, voracité, se dit en grec *bruma* (hiver). Les saisons de l'année, d'après le système de l'Eglise, sont renfermées dans ces vers :

*Festum Clementis, hyems caput est orientis.
Cedit hyems retro, cathedrato Simone Petro,
Ver fugat Urbanus ; æstatem Symphorianus.
Id tibi, quod restat autumnū tempora præstat.*

Ce qui signifie que la fête de saint Clément, qui est le huit des calendes de décembre, est le commencement de l'hiver, qui dure jusqu'à la fête de la Chaire de saint Pierre ; alors commence le printemps ; et cette dernière fête est le huit des calendes de mars, et le printemps se prolonge jusqu'à la fête de saint Urbain, qui est le huit des calendes de juin. Alors commence l'été, qui dure jusqu'à la fête de saint Symphorien, qui est le huit des calendes de septembre. L'automne commence alors, et dure jusqu'à la fête de saint Clément, à laquelle commence l'hiver.

XXII. A chacune de ces quatre saisons on observe un jeûne de trois jours, ce qu'on appelle les jeûnes des quatre-temps. Le jeûne du printemps se trouve dans la première semaine de Carême, savoir en la quatrième férie après les Cendres. Le jeûne d'été est le premier mercredi après la Pentecôte. Le jeûne d'automne est le troisième mercredi de septembre, savoir le mercredi après la fête de la sainte Croix. Le jeûne d'hiver se trouve le mercredi après la fête de la bienheureuse Luce ; d'où ces vers :

*Vult Crux, Lucia, Cineres, Charismata dia
Ut det vota pia quarta sequens feria.*

« La sainte Croix, la bienheureuse Lucie, les Cendres et le saint Carême exigent que le mercredi suivant rende à Dieu des vœux pleins de piété. »

XXIII. Or, ces jeûnes ont lieu le mercredi, parce que ce fut dans la quatrième férie (le mercredi) que le Christ fut trahi et vendu par Judas ; dans la sixième férie, parce que ce fut en ce jour qu'il fut crucifié ; et le samedi, parce qu'alors nous représentons la tristesse des apôtres, affligés de la mort du Sauveur : « car, si nous souffrons avec lui, nous régnerons avec lui » (*De consec.*, dist. III, *Jejunia et sabbato*). Nous avons dit, dans la sixième partie, au chapitre de l'Avent, quand on célèbre l'Avent du Seigneur.

XXIV. Dans l'année solaire, il arrive encore deux solstices et deux équinoxes. Les solstices arrivent en été et en hiver, et les équinoxes au printemps et en automne. Le solstice est une inégalité considérable entre le jour et la nuit, ou bien l'entrée du soleil dans les signes du Capricorne et du Cancer. Et on dit solstice, *solstitium*, comme on dirait *solis statio*, station, état de repos, immobilité, halte du soleil, parce qu'alors le soleil s'arrêtant dans sa marche rétrograde, les jours ou les nuits croissent.

XXV. L'équinoxe est la plus grande égalité du jour et de la nuit, parce qu'alors l'entrée du soleil dans le signe du Bélier ou de la Balance a lieu dans un égal espace d'heures ou aux mêmes heures. Où doit-on placer les solstices et les équinoxes ? C'est ce qu'on verra dans les deux vers suivants :

Solstitium decimo Christum præit, atque Joannem.
Æqua Crucis festum dat tempora Martis et idus.

Ce qui signifie que le solstice d'hiver se trouve dix jours avant la Nativité du Christ, savoir le dix-huit des calendes de janvier, temps dans lequel le soleil commence à décrire des cercles plus élevés, et le solstice d'été se trouve autant de jours avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, savoir le dix-huit des calendes de juillet, temps dans lequel le soleil commence à décrire des circuits moins élevés ; d'où l'on trouve que le plus grand jour de l'année est celui du solstice d'été, et le jour le plus court

celui du solstice d'hiver. Mais, selon les Egyptiens le solstice d'hiver est le douze des calendes de janvier, et le neuf selon les Grecs. Selon les Egyptiens le solstice d'été est le douze des calendes de juin, et le neuf suivant les Grecs. De même à la fête de la Croix, et, selon d'autres, le douze des calendes d'octobre, se trouve l'équinoxe d'automne. Et quand on dit *dans les calendes*, et lorsqu'on se sert de l'expression *dans les calendes*, ou bien (en cet endroit on dit *dans les calendes*) l'équinoxe du printemps se trouve aux ides de mars, ou, selon d'autres, le douze des calendes d'avril; car jadis l'année n'était divisée qu'en deux parties seulement, savoir le solstice d'été et le solstice d'hiver, et en deux hémisphères.

XXVI. Pour ce qui est de la grande année, elle s'accomplit quand toutes les planètes reviennent au lieu de leur création, ce qui n'a pas lieu en moins de cinq cent trente ans. Or, la grande année du monde aura lieu quand toutes les étoiles seront retournées en leur position primitive, révolution qui aura lieu après quinze mille ans. Le maître des sentences dit, dans l'histoire de la Genèse, au passage où il traite de l'ivresse de Noé, que la grande année est accomplie dans le cours de six cents ans.

XXVII. L'ère dont se servent les Espagnols se compose d'une année, et a été établie par César-Auguste quand il fit faire le premier recensement de l'univers. Or, le mot ère, *æra*, vient de *ære*, airain, monnaie, parce que l'univers entier se confessa tributaire de la république romaine: d'abord existèrent les indictions, ensuite les ères (*indictio*, indiction, signifie impôt extraordinaire).

XXVIII. L'olympiade, *olympias*, a été établie chez les Grecs dans la ville d'Elide. D'autres nations établirent des jeux et des combats quinquennaux. Les jeux étaient séparés par quatre années, ou bien il y avait quatre années d'intervalle entre ces jeux, qui avaient lieu dans la cinquième année; c'est pour cela que le temps des jeux d'Elide fut appelé olympiade, et on

comptait un espace de quatre ans pour une seule olympiade, c'est-à-dire depuis une olympiade jusqu'à l'autre olympiade, qui avait lieu la cinquième année.

XXIX. Le lustre est l'espace de cinq ans, *quinquennium*, *pentaiteris*. Le lustre se complétait dans la cinquième année, et il fut institué par les Romains, à l'imitation de l'olympiade des Grecs; car alors, à Rome, on ne connaissait ni les consuls, ni les ères (*aræ*). Or, ce temps a été nommé quinquennal, parce que, après avoir achevé le cens quinquennal dans la république, on parcourait (*lustratur*) la ville de Rome.

XXX. Chez les Romains, il y a l'année d'indiction, qui renferme quinze ans, comme on le dira plus bas, et comme on l'a déjà dit.

XXXI. Les Hébreux ont l'année jubilaire ou de rémission, qui se complète et se célèbre après sept semaines d'années. Nous en avons parlé dans la sixième partie, au chapitre de la Quinquagésime.

XXXII. Chez les Chrétiens, il y a l'année de bonté (*benignitatis*) et de grâce, dans laquelle le Christ est venu et nous a rachetés par sa seule bonté. Pour les saints qui jouissent de la présence de Dieu, qui comprennent Dieu (*comprehensores Dei*), existe l'année de l'éternité et de la gloire, où les saints se réjouiront dans une gloire qui n'aura pas de fin. De plus, les siècles sont formés de générations qui se suivent; car à mesure que les hommes meurent, d'autres leur succèdent continuellement. Certains appellent ce temps la cinquantième année, que les Hébreux appellent année jubilaire, comme on l'a déjà dit. C'est pour cette raison que l'Hébreu aimant son maître à cause de sa femme et de ses enfants, a l'oreille percée, est réduit en servitude et contraint de rester esclave pour un siècle, c'est-à-dire jusqu'à ce que la cinquantième année soit arrivée.

XXXIII. L'âge, la plupart du temps, se prend pour un an, pour sept ans, pour cent ans et pour un temps indéterminé;

d'où vient que l'âge, *ætas*, est composé de plusieurs siècles. C'est pourquoi on dit âge comme l'on dirait *ævitas*, ævité (fraction de l'éternité), éternité, à cause de la similitude avec le mot *ævum*, éternité, car l'*ævum*, l'éternité, est l'âge perpétuel, éternel, qui dure toujours, dont on ne connaît ni le commencement ni la fin. Le mot *ævum* est dérivé de *aïôn*, qui chez les Grecs a l'acception tantôt de siècle, tantôt d'éternité. Age, *ætas*, se dit proprement de deux manières, savoir : l'âge d'un homme, comme l'enfance, la jeunesse, la vieillesse; on dit aussi l'enfance, la jeunesse, la vieillesse du monde. Le premier âge du monde s'étend depuis Adam jusqu'à Noé; le second, depuis Noé jusqu'à Abraham; le troisième, depuis Abraham jusqu'à David; le quatrième, depuis David jusqu'à la captivité de Juda à Babylone; le cinquième, depuis la captivité de Juda jusqu'à l'avènement du Sauveur dans la chair; le sixième a lieu maintenant jusqu'à la fin de ce monde. Nous avons dit, dans la sixième partie, au chapitre de la Septuagésime, combien il y a d'années depuis l'origine du monde.

CHAPITRE IV.

COMMENCEMENT DE LA SECONDE PARTIE, ET, PREMIÈREMENT,
DU MOIS.

Après avoir parlé de l'année, il nous reste à parler du mois.

I. Or, le mois est un espace de temps où la lune, s'éloignant du soleil, vient se réunir à lui après avoir achevé son cercle ou terminé son cours; et on dit mois, *mensis*, *a mensurando*, de mesurer, parce que le mois sert de mesure à l'année ou sert à mesurer l'année. Ou bien on dit mois, de *menis*, *μηνις*, qui signifie manque, défaut, éclipse; parce que la lune, chaque mois, est éclipsée ou plutôt disparaît à nos yeux. Ou bien, selon saint Isidore, mois vient de *μηνη*, mot grec qui signifie lune,

luna en latin. Chez les Grecs, les mois légitimes ne sont pas comptés par le cercle du soleil, mais par le cours de la lune, ce qui a lieu de l'heure de none à l'heure de none (de neuf en neuf heures).

II. Or, l'année est partagée en douze mois, parce que le soleil, en parcourant le Zodiaque, passe par douze régions de signes, où il demeure l'espace de douze mois. Cependant Romulus voulut qu'il n'y eût seulement que dix mois dans l'année, en commençant par le mois de mars, qu'il consacra à Mars, dieu de la guerre, qu'il croyait être son père; ce qui a fait dire à Ovide, dans le premier livre des Fastes :

*Tempora degereret, cum conditor urbis, in annum
Instituit menses quinque bis esse suos.*

« Il vivait lorsque le fondateur de la ville établit que l'année aurait deux fois cinq mois. »

III. Mais Numa Pompilius, voyant que l'année était incomplète par ce nombre de dix mois, y en ajouta deux, au commencement, savoir janvier et février. Janvier, *januarius*, se dit de *janua*, porte (LXXXI, d. 1, *Jejunium*), parce que, de même que c'est par la porte que nous entrons dans une maison, ainsi c'est par le mois de janvier que nous entrons dans l'année, car c'est le seuil ou le commencement de l'année; ou bien janvier, *januarius*, se dit du dieu Janus (*a Jano*), que les anciens disaient être le principe et la fin de toutes choses. En effet, ce mois lui fut consacré par les Gentils; de là vient que ce même Janus est représenté avec un double visage, pour désigner qu'il est le commencement et la fin de l'année. Nous avons parlé de cela dans la sixième partie, au chapitre de la Circoncision.

IV. Février, *februarius*, se dit des fièvres (*a febribus*), qui alors se contractent facilement, ou bien *a febris*, c'est-à-dire *a purgationibus*, des purifications. Or, les *februa* sont des offrandes faites pour les morts. Les Romains, en ce mois, faisaient la mémoire des ames et les purifiaient, en célébrant les funé-

railles des morts. D'où vient que, selon saint Isidore, février vient de *februus*, c'est-à-dire de Pluton, auquel on sacrifiait en ce mois.

V. Mars, *martius*, est ainsi nommé du dieu Mars, père de Romulus; ou bien encore, parce que c'est en ce temps que tous les animaux *aguntur ad marem* (*mas, maris*, mâle), c'est-à-dire c'est en ce temps que les femelles recherchent les mâles, et sont entraînées par le besoin de s'accoupler. On appelle aussi quelquefois ce mois *mensis novorum*, mois de la nouvelle année, parce qu'il est le commencement de l'année; ou bien *novum ver*, nouveau printemps, parce que c'est en ce temps que verdissent les fruits, ce qui prouve que les anciens sont tombés de l'arbre.

VI. Le mois d'avril, *aprilis*, est ainsi nommé comme si l'on disait *aperilis*, qui ouvre, parce qu'alors la terre ouvre son sein pour laisser passer les germes des semences qui lui ont été confiées. Les fleurs s'entr'ouvrent aussi, et les arbres commencent à pousser des rejetons. Ou bien avril se prend dans le sens de Vénus, comme si l'on disait *aphrilis*, dérivant de *Αφροδιτη*, en latin *Venus*.

VII. *Maius*, mai, se dit *a majoribus natu*, des aînés, des anciens, qui étaient les princes de la république, ou de *Maia*, mère de Mercure.

VIII. *Junius*, juin, se dit *a junioribus*, des plus jeunes, car jadis, dans la ville de Rome, les anciens, c'est-à-dire les plus vieux, qui étaient appelés pères, restaient toujours dans la ville et pourvoyaient à son gouvernement; *minores*, les plus jeunes, combattaient pour la défense de la république. C'est pourquoi mai reçut son nom des anciens, juin des jeunes gens, et ces deux mois furent établis en leur honneur; ou bien encore *junius*, juin, vient de Junon (*a Junone*).

IX. *Julius*, juillet, est ainsi appelé *a Julio Cæsare*, de Jules César, qui naquit dans ce mois, ou bien parce que ce fut alors qu'il triompha de ses ennemis; car il vainquit alors Cléo-

pâtre, reine d'Égypte, avec Marc-Antoine, son mari, dans un combat naval. (Ici l'auteur, ou plutôt ses copistes, attribuent par erreur à César ce qui ne doit l'être qu'à Auguste, c'est-à-dire le gain de la bataille d'Actium.) Auparavant, le mois de juillet était appelé *quintilis*, quintile, parce qu'il est le cinquième, (*quintus*) à compter de mars, qui, d'après Romulus, était le premier mois de l'année.

X. *Augustus*, août, est ainsi appelé *ab Octaviano Augusto*, d'Octavien Auguste, qui naquit alors, ou parce qu'il vainquit alors ses ennemis. Auparavant on l'appelait *sextilis*, sextile, parce qu'il est le sixième (*sextus*) à compter de mars.

XI. *September*, septembre, est ainsi appelé du rang qu'il occupe dans la série des mois, dont il est le septième, à partir de mars (*septenus*), et de *imber*, pluie, parce qu'il est pluvieux.

XII. De même, les mois d'octobre, *october*, novembre, *november*, décembre, *december*, ont reçu leur nom de l'ordre qu'ils conservent dans le nombre des mois, et des pluies auxquelles ils sont sujets (20). Décembre est placé le dernier de tous, parce que le nombre dix termine le nombre des mois précédents, à partir de mars. On peut voir dans les vers suivants le nombre de jours que renferme chaque mois :

*Junius, aprilis, september, novemberque tricenos :
Plus unum reliqui, sed habet februs octo vicens ;
Cui si bissextus fuerit, superadditur unus.*

C'est-à-dire : « Juin, avril, septembre et novembre ont trente jours ; les autres mois en ont trente-un ; mais février n'en a que vingt-huit, et vingt-neuf dans les années bissextiles. »

XIII. Or, il faut savoir que primitivement chaque mois avait trente jours, qui, multipliés par douze, donnent trois cent soixante. Des cinq jours qui restent, on en donne un à janvier, parce qu'il est le commencement de l'année, et aussi en raison du nombre lui-même, parce que le nombre impair (*est mundus*), est pur ou simple, et que *numero Deus impare gaudet* (et que Dieu se réjouit du nombre impair) (XXXII, q. 1,

Nuptiæ). Le second a été accordé à mars, à cause de cette même imparité ; le troisième à mai, le quatrième à juillet, le cinquième à octobre. Or, César Auguste, voulant que le mois qui lui est consacré fût égal en nombre de jours au mois de juillet, retrancha un jour au mois de février, mois de tristesse et de deuil, et l'ajouta au mois d'août ; et ainsi février n'eut plus que vingt-neuf jours, et août en eut trente-un. Enfin, les astrologues romains retranchèrent un autre jour du mois de février, et le reportèrent au mois de décembre, pour que la fin correspondît au commencement de l'année. De cette sorte, février n'eut plus que vingt-huit jours, et décembre en eut trente-un. Cependant, pour compenser en quelque sorte le mois de février, un jour, c'est-à-dire un jour bissextile, a été rendu à ce mois, de quatre en quatre ans. On dira, au chapitre de la Semaine, en quel jour ou à quelle férie commence le mois.

XIV. En chaque mois, il y a trois jours remarquables, qui seuls ont des noms spéciaux, et les autres tirent leurs noms de ceux-ci ; ces jours principaux sont les calendes, les nones et les ides, que les Romains établirent à cause des jours de fête et des offices des magistrats. Car en ces jours on se rassemblait dans les villes (*De consec.*, I, *Si quis*).

XV. On appelle calendes, les premiers jours du mois, comme si l'on disait *colendæ*, jours devant être honorés, respectés ; parce qu'alors avait toujours lieu la fête de Junon, d'où ce vers d'Ovide :

Vendicat Ausonias Saturnia Juno Calendas.

« Junon, fille de Saturne, revendique ou s'approprie les Calendes d'Ausonie ; »

ou parce qu'alors les commencements des mois étaient célébrés par le peuple romain, comme le font les Hébreux (XXVI, q. ult., *Non licet*, et seq.), d'où vient qu'Ovide dit :

*Salve, festu dies, meliorque revertere semper,
A populo rerum, digna potente coli.*

« Salut, jour de fête, reviens-nous toujours meilleur, jour digne d'être honoré par le peuple maître de l'univers. »

Ou bien encore, calendes vient de $\kappa\alpha\lambda\omega\acute{\iota}$, *voco*, j'appelle ; car, au premier jour du mois, un hérault avait coutume d'appeler le peuple *ad nundinas*, aux nondines, marchés qui avaient lieu tous les neuf jours. Ils criaient autant de fois $\kappa\alpha\lambda\omega\acute{\iota}$, *voco*, qu'il y avait de jours jusqu'aux nones. C'est pour cela que l'on dit *calendæ*, calendes, au pluriel, à cause des diverses appellations que l'on faisait alors. Ou bien encore, calendes vient de $\kappa\acute{\alpha}\lambda\omicron\upsilon$, qui est le bon présage, le bon augure que l'on devait conserver pendant tout le mois (XXVI, q. ult., *Non observetur*). Car alors on se transmettait mutuellement un nouveau mois prospère (mot à mot la dédicace du mois).

XVI. Les nones sont les quatre ou six jours de chaque mois qui suivent les calendes, et on dit nones de *nundis*, nondes, comme si l'on disait *nundinæ*, nondines, marchés qui avaient lieu tous les neuf jours, parce que les Romains observaient les nondines. Or, dans certains mois, le commencement des nondines était tantôt le cinquième jour, tantôt le septième jour du mois, afin de ne pas laisser aux voleurs un temps fixe et connu d'avance pour tendre des embûches aux marchands. Ou bien encore, on dit nones de *nonis*, neuvièmes, parce que ce jour était le neuvième avant les ides ; ou bien de la négation *non*, parce qu'alors on ne célébrait aucune fête, d'où vient qu'Ovide a dit :

Nonarum tutela Deus erat.

« Un dieu était le protecteur des nones. »

Les ides sont les huit jours qui suivent après les nones.

XVII. Les ides se trouvent toujours le treizième ou le quinzième jour, suivant que sont placées les nones qui les précèdent. En effet, si le mois a quatre nones, les ides se trouvent le quinzième jour ; s'il en a six, les ides sont le treizième jour. Quand le Concile d'Antioche (xviii d., *Propter*) dit que les ides se trouvent le dixième jour, il considère les ides sous un autre rapport ; et ides se prend dans le sens de division, parce qu'alors on partageait ou divisait les nondines, ou bien parce

qu'aux ides a lieu la division du mois. On dit ides de *iduo*, *iduas*, c'est-à-dire *separo*, *as*, je sépare, tu sé pares. C'est de là qu'on dit *vidua*, veuve, comme si l'on disait *idua*, c'est-à-dire *divisa*, partagée. La plupart des Latins pensent que *idus*, ides, se dit *ab edendo*, manger, parce que ces jours, chez les anciens, étaient consacrés aux festins. Or, on appelle ainsi les jours qui suivent aussitôt après les calendes. Si c'est un mois qui a quatre nones, nous devons dire, dans le calendrier, *IV nonas*, le quatre avant les nones; le troisième jour, nous dirons le trois avant les nones; le quatrième, la veille des nones; le cinquième, nous dirons les nones, comme il paraît évidemment en janvier et autres semblables. Mais si le mois a six nones, nous devons dire, aussitôt après les calendes, le sixième jour après les nones; le troisième jour, le cinq avant les nones; le quatrième jour, le quatre avant les nones; le cinquième jour, le trois avant les nones; le sixième jour, la veille des nones; le septième jour, les nones, comme il paraît évidemment en mars et autres semblables.

XVIII. Or, les jours qui suivent après les nones sont ainsi dénommés en chaque mois, savoir : le huit avant les ides; le sept avant les ides; le six, le cinq, le quatre, le trois avant les ides; la veille des ides; les ides, comme ceci paraît manifestement dans le calendrier. Les jours qui suivent après les ides tirent leur nom *a calendis*, des calendes du mois suivant, de la manière que voici : Janvier a trente-et-un jours : retranche un de ces jours pour les calendes, huit pour les ides, quatre pour les nones; restent seulement dix-huit jours. Or, ajoute à ces dix-huit jours les calendes ou le jour des calendes du mois suivant, tu auras dix-neuf jours; de là vient que dans le mois de janvier nous devons, aussitôt après les ides, dire : Le dix-neuf des calendes ou avant les calendes de février; le jour suivant, le dix-huit, et ainsi par ordre jusqu'à la fin du mois, par ordre décroissant. Remarque cependant que l'on dit : La veille des ides, la veille des nones, la veille des calendes, et

non *secundo*, le second jour, parce que *secundo*, second, vient de *sequor*, je suis; or, ce jour ne suit pas les calendes, mais il les précède. Et la préposition *præ* signifie avant, c'est-à-dire *ante* (devant), *prius* (avant); d'où vient *pridie*, la veille, c'est-à-dire *priori die*, le premier jour ou plutôt le jour précédent; ou bien *præ*, c'est-à-dire avant le jour; et lorsqu'on dit *Quarto nonas*, on entend dire le quatrième jour avant les nones, *ante nonas*, et ainsi des autres.

XIX. On peut voir, par les vers suivants, combien il y a de jours qui reçoivent leur nom des nones, combien des ides, et combien des calendes de tous les mois :

*Sex nona Maius, October, Julius et Mars.
 Quatuor at reliqui : tenet idus quilibet octo;
 Janus et Augustus denos nonosque December,
 Julius, October, Mars, Maius hepta decemque.
 Junius, Aprilis, September et ipse November
 Ter senas retinet, Februsque bis octo Calendas.*

Ce qui signifie que les mois de mai, octobre, juillet et mars ont six jours pour les nones, mais que les autres mois n'en ont que quatre; et chaque mois a huit jours pour les ides, de même que janvier, août et décembre ont dix-neuf jours pour les calendes; mais juillet, octobre, mars et mai en ont dix-sept; juin, avril, septembre et novembre en ont dix-huit; février en a seize, et dix-sept si l'année est bissextile.

XX. Or, il faut remarquer qu'à chaque mois il y a deux jours égyptiens, c'est-à-dire tirés des Egyptiens; car en Egypte il y avait des astronomes qui, en ces jours, trouvèrent qu'il y avait certaines constellations nuisibles ou contraires aux actions des hommes, et c'est pourquoi ils ont voulu qu'elles fussent connues des hommes. Cependant, nous ne pouvons savoir ou connaître les points de ces constellations, à cause des erreurs de notre comput ou calendrier. Peut-être encore trouvèrent-ils que ces jours étaient bien étoilés, *bene constellatos*, ou mieux étoilés que les autres, et c'est pourquoi ils les ont indiqués dans le calendrier, afin qu'en ces jours, plutôt que dans d'autres,

on s'applique et on se livre aux entreprises. L'Eglise se garde bien de ce système, pour ne pas paraître les suivre et tomber dans leur erreur. Ou bien encore, on appelle ces jours jours égyptiens, suivant quelques-uns, parce que ce fut en ces jours que le Seigneur frappa et affligea des neuf plaies les Egyptiens. On peut voir, dans les vers suivants, quels sont les jours égyptiens, en supputant par le commencement ou par la fin du mois :

Augurior decies, audito lumine clangor :
Liquit olens abies, coluit colus, excute gallum.

Dans ces vers, il y a douze mots qui servent pour les douze mois ou qui correspondent aux douze mois. Le premier mot sert pour le premier mois, le second mot pour le second mois, et ainsi par ordre à partir de janvier; de sorte que le jour qui correspondra avec la première lettre de la première syllabe de quelqu'un de ces mots, dans l'alphabet, sera tout un jour égyptien, dans le mot auquel correspond ce mot en supputant à partir du commencement du mois en se dirigeant vers la fin. De même, le jour entier sera égyptien, qui correspondra à l'ordre numéral, dans l'alphabet, de la première lettre de la seconde syllabe, dans le mois auquel ce mot correspond en supputant de la fin au commencement [du mois]. Par exemple, *Augurior* est le premier mot, et il correspond au premier mois, savoir, au mois de janvier. *Au* est la première syllabe, et *a* est la première lettre de la même syllabe et est la première lettre de l'alphabet; donc le premier jour de janvier est un jour égyptien. De même, *gu* est la seconde syllabe, et *g* est la première lettre de cette même syllabe et la septième de l'alphabet; donc le septième jour de janvier est égyptien, en comptant à partir de la fin du mois et se dirigeant vers le commencement, et ainsi de suite pour les autres mots, en observant que l'*H*, en cet endroit, n'est point placé pour lettre, ou ne tient pas lieu de lettre (*sic*). Or, chacun de ces jours est appelé égyptien, à cause de son heure unique. On parle de cela à la fin de cet ouvrage.

XXI. Pour ce qui est des jours heureux ou malheureux que certains astronomes ont remarqués, il n'en est point question dans le présent opuscule, parce que l'Eglise défend d'ajouter foi à de pareilles superstitions (XXXVII, q. ult., *Non observetis*, et c. *Qui existimant*, et cap. seq.). Dans certains mois aussi, il y a certains jours qui sont appelés caniculaires, *a cane*, du chien, ou *a canicula stella*, de l'étoile Canicule, située au front du Lion et devant les genoux du Taureau. Dans les mois d'été elle se trouve au centre du ciel, et, lorsque le soleil est monté vers elle, elle se réunit à lui, s'en tient tout près, et double sa chaleur, qui est telle que les corps sont éternés, affaiblis et desséchés; de là vient que l'on dit *canis*, le chien, parce qu'en ce temps les corps sont très-sujets aux maladies; et pendant soixante-douze jours, à cause de la force de la chaleur du soleil, il est dangereux de se faire saigner et de prendre des potions médicinales. On peut voir, dans les vers suivants, quand commencent et finissent ces jours :

Incipiunt Julii pridie idus caniculares,
Et pridie nona Septembris fine resultant.

« Les jours caniculaires commencent la veille des ides de juillet, et finissent la veille des nones de septembre. »

Selon quelques-uns, ils commencent le quatorze avant les calendes d'août.

CHAPITRE V.

DE LA SEMAINE.

Parlons maintenant de la semaine.

I. La semaine renferme sept jours naturels dont la répétition forme les mois, les années et les siècles. Chez les Grecs, semaine se dit *hebdomada*, et chez les Hébreux *sabbatum*, sabbat. Semaine se dit *a septem*, de sept, et *a mane*, de matin. On prend la partie pour le tout, savoir le matin, *mane*, pour toute

la journée ; ou bien semaine vient de *manet*, demeurer, durer, parce qu'elle dure pendant sept jours ; ou bien on dit semaine, *septimana*, comme si l'on disait *septem luces*, sept lumières, sept jours ; car le matin, *mane*, brille la lumière, *lux*, le jour, selon saint Isidore. Le même espace est encore appelé *hebdomada*, semaine, *ἡβδομα*, de *epta*, mot grec qui signifie sept, et *ἡμέρας*, qui signifie jour, ou *modus*, qui signifie mesure ; et, d'après cela, *hebdomada* est un mot plus commun ou qui a une acception plus large que *septimana*, semaine ; d'où il est dit dans Daniel : « Après soixante-et-dix semaines, etc. » Ici on prend *hebdomada* dans le sens de semaines d'années, c'est-à-dire pour soixante-dix fois sept années. Or, les semaines ne peuvent avoir de noms fixes et certains, parce qu'elles n'ont pas de commencement positif, certain et fixe. En effet, chaque année elles diffèrent ou varient d'un ou deux jours qui quelquefois se trouvent en surplus des semaines entières.

II. Tous les jours des semaines sont inscrits suivant les sept premières lettres de l'alphabet. De même les jours, d'après les Gentils, reçoivent leur nom des planètes : *denominantur a planetis*. Le premier jour reçoit son nom du soleil, qui est le prince de tous les astres. Aussi le même jour est-il le chef, *caput*, de tous les autres jours. Le second jour emprunte son nom de la lune, qui, pour l'éclat et la grandeur, est l'astre qui se rapproche le plus du soleil et emprunte sa lumière de ce dernier astre ; le troisième tire son nom de l'étoile de Mars, que l'on appelle *Vesper* ; le quatrième, de l'étoile de Mercure, que certains appellent Cercle blanc, *Circulum candidum* ; le cinquième, de l'étoile de Jupiter, que l'on appelle Phaéton ; le sixième, de l'étoile de Vénus, que l'on appelle Lucifer, parce que, parmi tous les astres, c'est celui qui est le plus brillant ; le septième, de l'étoile de Saturne, qui, placée au sixième ciel, met trente années, dit-on, à achever son cours. Nous en avons parlé au commencement de la huitième partie.

III. Mais on demande pourquoi les jours ne sont pas rangés,

dans la semaine, dans le même ordre que les planètes le sont dans le ciel, puisque dans le ciel elles sont placées dans l'ordre indiqué par ce vers :

Sol, Ve., Mer., et Luna, Saturnus, Jupiter et Mars.

« Le Soleil, Vénus, Mercure, la Lune, Saturne, Jupiter et Mars ; »

ou par celui-ci :

Saturnus, Jove, Mars, Sol, cum Vene., Mer., Luna.

« Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure, la Lune. »

Voici la solution : nous disons que les jours, dans la semaine, ne sont point placés selon l'ordre des planètes, mais suivant leur influence ou leur règne en chaque jour ; de là vient que, comme les philosophes ont remarqué que le soleil régnait (ou avait sa plus grande influence) à la première heure du dimanche, c'est pourquoi ils ont nommé ce jour *a sole*, du soleil ; de même, comme ils s'aperçurent que la lune régnait ou avait sa plus grande influence à la première heure de la seconde férie, c'est pourquoi ils nommèrent ce jour *a luna*, de la lune, et ainsi des autres, comme il paraît évidemment par la distinction des heures du jour, faite par ordre successif. De plus, les philosophes ont emprunté des noms aux dites planètes, parce qu'ils ont voulu que chacune de ces planètes fût quelque chose dans l'homme ou eût du rapport avec les passions bonnes ou mauvaises de l'homme. Ils ont emprunté de Saturne, la candeur ; de Jupiter, la tempérance ; de Mars, l'ardeur ; du Soleil, l'esprit ; de Vénus, la volupté ; de Mercure, l'éloquence ; de la Lune, le cœur. Et comme l'ordre des planètes ne dépasse point le nombre septenaire, mais par une circonvolution revient ensuite au premier nombre, c'est pourquoi les sages n'ont placé que sept jours dans la semaine.

IV. Maintenant il faut voir en quel jour de la semaine entre ou commence chaque mois. Il y a pour cela deux manières de le savoir. La première est renfermée dans les vers suivants :

*Alta domat Dominus, gratis beat æqua gerentes,
Contemnit fictos, augebit dona fidei.*

« Le Seigneur dompte les orgueilleux, il donne une félicité gratuite à ceux qui pratiquent la justice, il méprise et dédaigne l'hypocrisie, et il comblera de dons l'âme fidèle. »

Dans ces vers il y a douze mots qui se rapportent aux douze mois ; le premier mot, au premier mois ; le second, au second ; et ainsi par ordre, en commençant à janvier ; de sorte que, quelle que soit la lettre initiale de quelques-uns de ces mots, la même lettre sera celle des calendes du mois auquel se rapporte ce mot ; par exemple, *Alta* est le premier mot, et *A* est la première lettre de ce mot *Alta* ; donc *A* est la première lettre de janvier ; de même, *domat* est le second mot, qui sert pour le second mois, savoir pour le mois de février, et *d* est la première lettre de ce mot ; donc *d* est la première lettre de février, et ainsi des autres. De même, le vers suivant indique par syllabes ce que le vers précédent indique par mots :

Adam degebat, ergo Κτινος ανδρινος.

Lorsque l'on a la lettre des calendes, on peut savoir facilement en quelle férie entre ou commence chaque mois. En effet, procède par la lettre dominicale de cette année, en supputant par les lettres subséquentes, jusqu'à la lettre qui se trouve aux calendes du mois dont tu désires savoir en quel jour il commence, et le jour qui accompagnera cette lettre sera celui du commencement du mois. La seconde manière de savoir en quel jour commence le mois a lieu au moyen des nombres réguliers et concurrents. Or, remarque que dans l'année solaire il y a cinquante-deux semaines et un jour, ou deux si l'année est bissextile, et c'est à cause du jour bissextile que varient chaque année les commencements des mois ; car, si en cette année janvier commence par un dimanche, pendant toute cette année, *A*, qui est la première lettre de janvier, sera dominicale. Or, lorsqu'on sera parvenu à la fin de l'année, l'*A* final du

calendrier, qui est inscrit devant le jour qui est en surplus des semaines entières, représentera le dimanche : donc l'A suivant, qui est encore la lettre initiale de janvier, représentera le lundi ; et ainsi cette variation subsistera pendant toute cette année. C'est de la même manière que chaque année les commencements des mois sont variables et arrivent à divers jours. Si l'année est bissextile , il y aura une double variation ; la première aux calendes de janvier, la seconde à la fête de saint Matthias. Or, afin de pouvoir connaître en quel jour, chaque année, commençait chaque mois, les calculateurs ont trouvé deux nombres : un invariable, qui est appelé régulier solaire, ferial ; l'autre variable, nommé concurrent, dont nous allons dire quelques mots.

V. D'abord il faut voir ce que c'est que le nombre régulier solaire d'où il tire son nom, son origine, et combien chaque mois a de nombres réguliers. Le nombre régulier solaire est un nombre invariable donné au mois, lequel nombre, réuni au nombre concurrent, marque en quel jour de la semaine commence chaque mois dont il est le nombre régulier. Or, on dit *regularis*, régulier, *a regula*, règle, parce qu'il est invariable comme la règle (III d., *Canon*). On l'appelle solaire, *solaris*, pour le distinguer du lunaire, *lunaris*, dont on parlera plus bas. Les nombres réguliers tirent leur origine du mois de mars, car dans le mois de mars il y a cinq nombres réguliers ou cinq nombres pour servir de règle, *pro regulari*. En effet, mars a commencé à la première année du monde ou du siècle ; bien plus, on dit que le monde a été créé en ce mois, le jour où l'on dit, ou bien où est marqué le quinze des calendes d'avril ; ou, selon d'autres, le huit des calendes (ou avant les calendes) ; car, si l'on compte dans un ordre rétrograde les jours de la semaine jusqu'aux calendes de mars, on trouvera que le monde a commencé un jeudi ou cinquième férie, si toutefois il a commencé avant mars, et c'est la raison pour laquelle mars a eu le nombre cinq pour régulier. Les nombres réguliers des

autres mois sont ainsi formés : additionne les nombres réguliers avec les jours du même mois, et soustrais de la somme le nombre sept autant de fois que tu le pourras, et le reste t'indiquera le nombre régulier du mois suivant. Par exemple : mars a cinq jours pour nombre régulier et trente-un jours ; additionne le tout, et tu auras *trente-six* ; retranche sept autant de fois que tu pourras, et il reste un jour que l'on donne au mois suivant pour nombre régulier. De même, avril a trente jours et un jour pour nombre régulier, qui font trente-un jours ; retranche sept autant de fois que tu pourras, et il restera trois, que l'on donne au mois de mai, pour nombre régulier ; et ainsi des autres jusqu'à mars. Nous pouvons encore savoir les nombres réguliers des mois, par les vers suivants :

*Est astris clara fulgentibus ara deorum,
Grata bonis extat, gratissima cuique fideli.*

Dans ces vers il y a douze mots qui servent pour les douze mois. Le premier mot pour le premier mois, le second pour le second, et ainsi par ordre, en commençant à partir de mars ; de sorte que le mois a autant de jours réguliers que la première lettre du mot qui s'y rapporte compte de chiffres ou de degrés dans l'ordre qu'elle occupe dans l'alphabet. Par exemple, *Est* est le premier mot qui sert pour le premier mois, qui est mars, et *E* est la première lettre de ce mot et la cinquième lettre de l'alphabet ; donc mars a cinq jours pour nombre régulier. De même, *astris* est le second mot et sert pour le second mois, c'est-à-dire pour le mois d'avril ; *A* est la première lettre de ce mot et la première lettre de l'alphabet ; donc avril n'a qu'un jour pour nombre régulier, et ainsi des autres.

VI. Parlons maintenant des nombres concurrents. On les appelle concurrents, parce qu'ils se rencontrent, *concurrunt*, ou se rapportent entre eux, comme il paraît dans leur formation, ou bien parce qu'ils concourent avec les nombres réguliers à démontrer le jour initial des mois, chaque année. Or,

le nombre concurrent est l'excédant d'un ou de plusieurs jours des cinquante-deux semaines de l'année solaire. J'ai dit *vel plurium*, « ou de plusieurs, » parce que dans l'année bissextile il y a un excédant de deux jours. Dans les autres années il n'y a qu'un excédant d'un seul jour, et c'est cet excédant qui est l'origine des nombres concurrents. Les autres nombres concurrents qui suivent après le premier sont formés en ajoutant un jour ou l'unité à chaque terme ou année, de telle sorte cependant qu'ils n'excèdent point le nombre sept, parce qu'il n'y a que sept fêtes ou sept jours dans la semaine. Toutes les fois que le septième jour est concurrent en cette année-là, les mois ont le même commencement que celui qu'ils ont eu dans la première année du monde, car chaque jour ou chaque fête de la semaine est éloignée d'elle-même par un intervalle de sept jours, ou bien revient tous les sept jours.

VII. Les nombres concurrents sont désignés dans cette ligne :

I. II. III. IV. VI. VII. I. II. IV. V. VI. VII. II. III. IV. V.
VII. I. II. III. V. VI. VII. II. III. IV. V. VI.

Car la première année du cycle solaire a un nombre concurrent, la seconde en a deux, la troisième trois, la quatrième quatre, la cinquième six, parce qu'elle est bissextile ; la sixième en a sept, la septième en a un, parce qu'on ne va pas au-delà du nombre sept, mais on revient au nombre un ; et nous devons aller ainsi jusqu'à vingt-huit années ; alors nous retournons à la première année du cycle, et nous procédons comme auparavant. Le cours ou l'espace de vingt-huit ans se nomme cycle solaire ou des nombres concurrents ; et l'on dit cycle, comme si l'on disait cercle, par similitude. Or, si nous voulons savoir quelle est l'année du cycle solaire, nous devons diviser les années du Seigneur par vingt-huit, autant de fois que nous le pouvons, et y ajouter neuf avant la division, parce qu'à la naissance du Christ ce cycle était arrivé à ce point, et que les

années qui restèrent de la division formèrent tout le cycle des années ; le nombre d'années qui restera après la division sera celui du cycle ; s'il n'y a point de reste, c'est que nous sommes dans la dernière année du cycle solaire ; d'où ces vers :

*Annis adde novem Domini, partire per octo
Viginti, cyclus sic tibi notus erit.*

« Ajoute neuf années aux neuf années du Seigneur, divise le tout par vingt-huit ; c'est ainsi que tu connaîtras le cycle. »

VIII. Nous pouvons donc savoir les nombres concurrents de chaque année par la lettre dominicale de cette année, comme le marquent les petits vers suivants :

*A, sex; B, quinque; C; quatuor; E, duo; tres, D;
Primus concurrents, F littera; septimus est G;*

et ainsi des autres.

Ce qui signifie que quand A est la lettre dominicale, cette année-là, il y a six pour nombre concurrent ; quand c'est B, c'est cinq ; quand c'est C, quatre ; quand c'est E, deux ; quand c'est D, trois ; quand c'est F, un ; quand c'est G, sept. Quand on a trouvé le nombre concurrent, on doit le joindre aux nombres réguliers du mois dont nous voulons connaître le jour des calendes, c'est-à-dire le commencement, et, si la somme ne dépasse pas sept, le mois commencera le jour de la semaine marqué par le résultat de cette somme totale ; mais si la somme dépasse sept, le mois commencera le jour de la semaine obtenu dans l'excédant de la somme. Or, les lettres dominicales varient comme les nombres concurrents. En effet, dans la première année du cycle solaire la lettre dominicale est F ; dans la seconde, E ; dans la troisième, D ; dans la quatrième, C ; dans la cinquième, A ; car alors, à cause de l'année bissextile, on passe outre la lettre B ; c'est ce qui est marqué dans ces vers :

*Fert ea dux, cor amet, gens, fautor eum coluit bis.
Ars genus est de corde bono, gignit ferreus ensis.
Dicta beant aqua gens, fons dat cunctis bonus author.*

Dans ces vers il y a vingt-huit mots , correspondant aux vingt-huit années du cycle solaire; le premier à la première , le second à la seconde , et ainsi par ordre , en commençant à partir de la première année du cycle ; de sorte que la lettre initiale de chacun de ces mots sera la lettre dominicale dans l'année à laquelle correspond ce mot. Par exemple : *Fert* est le premier mot et sert à la première année du cycle solaire , et F est la première lettre ; donc F est la lettre dominicale dans la première année du cycle solaire , et ainsi des autres. Et remarque que l'année à laquelle se rapporte quelque mot terminé en T , comme *Fert* , est bissextile ; et ainsi la première année du cycle est toujours bissextile , puisqu'elle se rapporte à un mot terminé en T , savoir *Fert*. C'est pourquoi la première lettre du mot terminé en T ne sera pas une lettre dominicale pour l'année à laquelle sert ce mot , si ce n'est ultérieurement , à partir de l'endroit bissextile , parce que la lettre dominicale change conjointement avec l'année bissextile , ou le jour , ou le mois. Or , à partir des calendes de janvier précédent jusqu'à l'endroit du jour bissextile , la lettre dominicale sera celle qui suit immédiatement dans le calendrier après celle qui devrait être la lettre dominicale. C'est pourquoi , dans la première année du cycle , F est la lettre dominicale depuis l'endroit bissextile jusqu'aux calendes de janvier suivant. Depuis les calendes de janvier précédent jusqu'à l'endroit du bissextile , G est la lettre dominicale , et ainsi des autres. Or , l'année à laquelle sert ce mot peut être connue par le moyen exposé plus haut touchant le cycle solaire. Or , le système de la lettre dominicale alors courante , commence et se termine de la même manière.

IX. Disons maintenant quelques mots de l'indiction : c'est un laps de temps que les empereurs romains marquaient aux nations pour payer le tribut. Si nous voulons savoir le quantité de l'indiction , nous devons ajouter trois années aux années du Seigneur , et ensuite diviser les années du Seigneur par quinze , autant de fois que nous le pouvons , et ce qui

restera d'années, après la division, sera toute l'indiction; s'il n'y a pas de reste, nous sommes dans la dernière année de l'indiction, et alors nous retournons à la première indiction, parce que l'indiction ne dépasse pas quinze années; d'où ces vers :

*Si, tribus adjunctis Domini, divideris annos,
Per te quinque datur indictio certificata.*

« Si, après avoir ajouté trois aux années du Seigneur, tu les divises par cinq, tu auras le quantième de l'indiction »

Nous avons traité plus complètement de l'indiction dans le *Speculum judiciale*; dans le traité *De instrumentorum edictione* (§ I, vers. *Post annos*). Nous en parlerons encore plus bas, en traitant des Cycles. Nous avons parlé plus haut de l'Ère.

CHAPITRE VI.

DU JOUR.

I. Quoique déjà plus haut on ait dit quelques mots du jour dans un grand nombre d'endroits, néanmoins on en parlera ici plus spécialement. Il faut donc savoir qu'il y a deux jours, savoir le jour naturel et le jour artificiel ou usuel. Le jour naturel est le laps de temps pendant lequel le soleil fait sa révolution autour de la terre d'orient en occident, c'est-à-dire le temps du jour et de la nuit, qui renferme toujours vingt-quatre heures. Le mot jour vient *a Diis*, des Dieux, dont les Romains donnèrent les noms à quelques astres; d'où vient qu'anciennement chaque jour était appelé du nom de quelque dieu, par exemple de Jupiter et des autres, comme on l'a dit au chapitre de la Semaine. Ou bien *dies*, jour, vient de $\delta\delta\omega$, qui signifie deux, parce que le jour contient deux temps distincts, savoir la nuit et le jour usuel. On a dit quand commence le jour, dans la préface de la septième partie. Le jour artificiel est l'espace de temps que le soleil demeure sur notre hémisphère, depuis

son lever jusqu'à son coucher ; et le jour , selon que le soleil monte et descend , croît et décroît également. On appelle encore le jour *claritas*, la clarté ; puis l'on dit usuel ou artificiel, parce que ce temps seul convient aux travaux et à l'exercice des diverses professions. L'autre partie de la nuit se dit *nox*, nuit, *a noceo*, je nuis, parce qu'elle nuit à la vue et est défavorable aux divers travaux. C'est pourquoi elle est appelée jour, à cause de la meilleure partie, et sans qu'on fasse mention de la nuit, d'après ces paroles : « Et le soir et le matin formèrent un jour. »

II. De plus, il y a trois parties du jour, selon saint Isidore, savoir le matin, le midi et la dernière partie du jour. Le matin a lieu quand la lumière est pleine et entière et que le crépuscule n'existe déjà plus. On dit *meridies*, midi, comme si l'on disait *medidies*, la moitié du jour, ou parce qu'alors le jour est plus pur. *Suprema* est la dernière partie du jour. La nuit est divisée en sept parties, savoir : *vespera*, le soir ; *crepusculum*, le crépuscule ; *conticinium*, le temps le plus calme de la nuit ; *intempestum*, le temps où la nuit est profonde [et dangereuse] ; *gallicinium*, le moment où chante le coq ; *matutinum*, le matin ou le point du jour. Le soir se dit *a vespere*, *vesper*, étoile occidentale qui précède les ténèbres qui viennent à sa suite ; et on dit ténèbres, comme si l'on disait *tenentes umbram*, tenant l'ombre. Le crépuscule se dit *dubia lux*, lumière douteuse, c'est-à-dire entre la lumière et les ténèbres. Le *conticinium* a lieu quand toute la nature est plongée dans le silence ; l'*intempestum* a lieu à minuit, quand on ne peut rien faire et que tous gardent le silence ; c'est comme si l'on disait *importunum*, temps fâcheux, incommode. On dit *gallicinium*, à cause du chant des coqs, les hérauts de la lumière. Le matin, *matutinum*, se trouve entre la retraite des ténèbres et l'apparition de l'aurore. Le point du jour, *diluculum*, se dit dans le sens d'une faible lumière qui commence et de l'aurore qui précède le soleil. Car l'aurore est le commencement du jour effectif et brillant.

III. Et remarque que, parmi les jours, les uns sont sidéraux, *siderales* (qui concernent les astres), et ce sont ceux dans lesquels les astres font leur révolution, marchent, *moventur*, et qui empêchent les hommes de naviguer; les autres concernent les combats ou sont favorables pour la guerre, *præliales*, dont il est question dans le livre des Rois; et ce sont ceux dans lesquels les rois ont coutume d'aller à la guerre; les autres *intercalares*, intercalaires, ajoutés; ce sont ceux que nous savons se trouver en surplus des douze mois; les autres caniculaires, les autres solstitiaux, les autres équinoxiaux; et nous en avons déjà parlé; les uns fastes, *fausti*, où la faveur souffle, les jours favorables; les autres néfastes, qui leur sont tout contraires; les autres sont les jours de fête, *festivi*, comme les jours des azymes, ouvrables, comme si l'on disait *procul a festis*, loin des fêtes, comme si l'on disait *feriales*, fériaux. D'autres sont appelés jours mauvais, parce que les hommes éprouvent plus de maux et d'affliction qu'à l'ordinaire dans ces jours; c'est de là que l'Apôtre dit: « Rachetons le temps, parce que les jours sont mauvais. » Les bons jours sont tout le contraire. D'autres sont égyptiens; nous en avons parlé plus haut. Il y a aussi le jour du salut; c'est celui dans lequel le Seigneur est venu pour nous sauver. Il y a encore le jour du jugement, dans lequel le Seigneur viendra pour juger les hommes. Pour les bons ce sera un jour d'allégresse, et pour les méchants un jour de calamité et de misère.

IV. Le moment est un temps fort court et très-petit, ainsi nommé du mouvement des astres; c'est la dernière ou une des dernières fractions de l'heure, divisée en courts intervalles; ce qui a lieu quand un instant vient après un autre et lui succède. Selon saint Isidore, *ωρα* est un mot grec, et cependant a le même son en latin (ou est aussi un mot latin); et c'est une division du temps (ou un terme qui exprime le temps), *finis temporis*. On a dit, dans le commencement de cette partie, combien le jour naturel renferme d'heures.

Rubrica, titre de la seconde partie, où l'on traite de l'année lunaire. Suit la seconde partie qui traite de l'année lunaire et du nombre de jours qu'elle contient. Secondement, on parle des nombres réguliers lunaires ; troisièmement, de l'Epacte ; quatrièmement, de l'Embolisme ; cinquièmement, du Nombre d'or ; sixièmement, du Terme pascal et des autres festivités mobiles ; septièmement, des Cycles.

CHAPITRE VII.

QU'EST-CE QUE L'ANNÉE LUNAIRE, ET COMBIEN CONTIENT-ELLE DE JOURS ?

I. On dit année lunaire dans trois sens : Premièrement, l'année lunaire est l'espace pendant lequel la lune (parcourt) tourne autour du Zodiaque tout entier, révolution qu'elle accomplit dans l'espace de vingt-sept jours et douze heures. Secondement, on appelle année lunaire l'espace de temps pendant lequel la lune fait sa révolution autour du soleil, d'une élévation à l'autre, *ab una ascensione ad aliam* ; et elle accomplit cette circonvolution en vingt-neuf jours et douze heures. Car, lorsque la lune se sépare du soleil pour parcourir le Zodiaque et qu'ensuite elle revient au même point d'où elle s'était séparée de lui, elle ne le trouve plus en cet endroit ; car le soleil a marché et s'est éloigné par son propre mouvement, et la lune s'efforce de le rejoindre, sans parvenir à l'atteindre, pendant deux jours et trois heures. Troisièmement, on appelle année lunaire l'espace de temps des douze lunaisons dans l'année commune, et de treize dans l'année embolismale, dont on parlera plus bas. Comme donc chaque lunaison se compose de vingt-neuf jours et douze heures, car l'Eglise ne tient pas compte des minutes, les douze heures de la lunaison précédente et les douze de la suivante forment un jour natu-

rel, qui toujours est attribué à la lunaison précédente ; de sorte que la lunaison du mois précédent a toujours trente jours, et celle du suivant vingt-neuf jours, à moins qu'il n'en soit autrement, à cause du bissexté, de l'embolisme, ou du saut de la lune. D'où les vers suivants :

*Luna parís mensis nunquam trigesima fiet;
Impar triceno, nunquam nisi fine carebit.
Tempore bissexti febrí, trigesima luna est,
Nam júlii luna tunc est vicesima nona.*

« La lune d'un mois pair n'aura jamais trente jours ;
Celle d'un mois impair en a trente, elle ne manquera jamais
D'en avoir trente, excepté quand elle finira d'exister ;
Quand février est bissexté, la lune a trente jours,
Car alors la lune de juillet n'en a que vingt-neuf. »

On dit mois pair, parce qu'en comptant à partir de janvier, par ordre, on rencontre des nombres pairs, comme en février, avril, juin, août, octobre et décembre, dont la lunaison est toujours de vingt-neuf jours, excepté février dont la lunaison est de trente jours, quand il est bissexté. Le mois est impair quand il rencontre un nombre impair, comme janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, dont la lunaison est toujours de trente jours, excepté juillet, qui, dans la dernière année du cycle solaire, n'a seulement que vingt-neuf jours, à cause du saut de la lune. Ces douze lunaisons forment trois cent cinquante-quatre jours dans l'année lunaire, et ainsi l'année solaire la dépasse de onze jours. C'est de cet excédant que vient toute la variété de l'âge de la lune ; de sorte qu'en quelque jour qu'ait lieu la première lune dans la première année, elle a toujours lieu le onze dans la seconde. C'est à cause de cette variété qu'on a inventé deux genres de nombres, savoir les nombres réguliers et les épactes, dont nous allons traiter en peu de mots.

CHAPITRE VIII.

DES NOMBRES RÉGULIERS LUNAIRES.

I. Parlons maintenant des nombres réguliers. Le nombre régulier lunaire est un nombre invariable donné pour trouver la lune du mois aux calendes de chaque mois. Ces nombres réguliers tirent leur origine des cinq jours qui, dans l'année solaire, dépassent trois cent soixante jours. C'est pourquoi on a donné cinq nombres réguliers à septembre, mois où commence l'année lunaire. Or, c'est de la manière suivante que l'on forme les nombres réguliers des autres mois : additionne les nombres réguliers du mois avec ses jours, et de cette somme soustrais la lunaison de ce mois, et le reste sera le nombre régulier de ce mois. Par exemple, septembre a cinq nombres réguliers et est formé de trente jours qui, réunis aux nombres réguliers, forment trente-cinq jours, et la lunaison de septembre est de trente jours : soustrais-la, il te reste cinq, qui sont les nombres réguliers du mois suivant, savoir du mois d'octobre ; et ainsi des autres, en revenant jusqu'à septembre. Car les Egyptiens commencent leur année à partir de septembre, et c'est pourquoi nous commençons notre année lunaire à partir de ce mois.

II. On donne le vers suivant pour les nombres réguliers :

Dic E, G bis; I, K bis; et post manet ordo.

Comme si l'on disait : Répète deux fois l'E, qui est la cinquième lettre de l'alphabet, c'est-à-dire que, pour les deux premiers mois de l'année lunaire, on donne à chaque mois cinq nombres réguliers. De même, dis deux fois G, qui est la septième lettre de l'alphabet, c'est-à-dire que le troisième et le quatrième mois ont chacun sept nombres réguliers. Dis de même

deux fois I, qui est la neuvième lettre de l'alphabet, c'est-à-dire que le cinquième et le septième mois ont neuf nombres réguliers. De même, dis deux fois K, qui est la dixième lettre de l'alphabet, c'est-à-dire que les sixième et huitième mois ont dix pour nombres réguliers. Et remarque qu'ici on passe de cinq à sept et de dix à huit, comme il paraît évidemment en formant les nombres réguliers, parce que janvier et mars ont neuf jours, février et avril dix. Mais après, l'ordre se rétablit, c'est-à-dire que mai en a onze, juin douze, juillet treize et août quatorze.

CHAPITRE IX.

DE L'ÉPACTE.

I. Suit : *De l'Épacte*. L'épacte est un nombre variable donné à l'année pour trouver la lune dans les calendes de chaque mois ; et on dit épacte de $\epsilon\pi\iota$, sur, et *aucta*, augmentée, parce que c'est une augmentation de l'année lunaire, fournie par l'excédant de l'année solaire. Et c'est pour cela que la première année du cycle lunaire n'a pas d'épacte, parce qu'il n'y avait pas d'année précédente d'où elle pût tirer le nombre onze. La seconde année a onze pour épacte, parce que l'épacte vient des onze jours dont l'année solaire dépasse l'année lunaire. La troisième année a vingt-deux jours, parce qu'on ajoute toujours onze jours, s'ils ne dépassent pas trente ; mais s'ils dépassent trente, c'est l'excédant de trente qui sera l'épacte de cette année. C'est pour cela que, dans la quatrième année, comme la somme (de onze) s'élève à trente-trois, on néglige le nombre trente, et c'est l'excédant trois qui est le jour de l'épacte. Le mot grec épacte se dit en latin additions lunaires annuelles qui, par le nombre onze, roulent sur elles-mêmes jusqu'au nombre trente. Les Egyptiens font ces

additions, afin que la mesure lunaire devienne égale à celle du soleil ; car la lune fait sa révolution dans l'espace de vingt-neuf jours et demi , temps où elle nous donne sa lumière ; ce qui fait que l'année lunaire a trois cent cinquante-quatre jours ; restent en surplus, pour le cours de l'année solaire, onze jours, que les Egyptiens ajoutent à l'année lunaire. Sans cela tu ne pourras trouver le quantième de la lune dans l'année, le mois, le jour. Les épactes de toutes les années du cycle lunaire sont indiquées par la table suivante, de telle sorte que le mot *nulla*, aucune, qui indique l'absence de l'épacte, correspond à la première année, et chaque année suivante répond à chaque année du cycle, jusqu'à vingt-neuf. *Sic : nulla , xi. xxii. iii. xiv. xxv. vi. xvii. ix. xxi. xii. xiii. v. xvi. xxviii. xix. xxx.*

II. C'est ce qu'indiquent encore les vers suivants :

*Annis adde nonos Domini ; partire per unde
Viginti lunæ cyclis, et inde patet ;*

ce qui signifie que si nous voulons savoir le quantième de l'année épactale ou du cycle , nous devons diviser les années du Seigneur par dix-neuf, autant de fois que nous le pouvons, et ajouter un, parce que, quand le Christ naquit, ce cycle seulement avait paru (il n'y avait que ce cycle qui eût paru), et la somme qui restera sera l'année du cycle épactal ; par exemple, nous sommes en l'année du Seigneur mil deux cent quatre-vingt-six, dont mil deux cent soixante-treize sont exactement divisés par dix-neuf ; reste treize sur le nombre précité ; ajoutons un, nous avons quatorze ; d'où cette année est la quatorzième année du cycle lunaire ; l'année suivante sera la quinzième, et ainsi jusqu'à dix-neuf. Ensuite on revient à un ; et cela est vrai, d'après ceux qui commencent à supputer les années du Seigneur depuis la nativité du Christ, ou aux calendes de janvier, mais non pour ceux qui les changent ou les comptent dans les calendes de septembre, et y font la division ; car alors il faut ajouter deux années.

III. On peut encore trouver l'épacte d'une autre manière. On compte, au moyen des trois articulations du pouce, la somme qui reste de la division précitée. Si le nombre se termine à la première jointure, on doit retrancher un du nombre lui-même; si c'est à la seconde, on doit ajouter neuf; si c'est à la troisième, on doit ajouter dix-neuf, et la somme provenant de ces nombres est l'épacte, si elle ne dépasse pas trente; sinon, on néglige les trente, et le reste est l'épacte; d'où ce vers :

Deme unum, post adde novem; post dena novemque.

Retranche un, puis ajoute neuf; ensuite dix-neuf.

Quand l'épacte est trouvée, nous devons la réunir aux nombres réguliers du mois dont nous voulons trouver la lune, et la somme qui en proviendra sera la lune ou le quantième de la lune dans les calendes de ce mois, pourvu qu'elle ne dépasse pas trente; si elle dépasse trente, l'excédant de trente sera l'âge de la lune; et si la somme est trente dans les calendes du mois, trente sera l'âge de la lune. S'il n'y a pas d'épacte, par exemple dans la première année du cycle lunaire; pour trouver la lune, le nombre régulier suffit; mais comme le système épactal trompe quelquefois, à cause de l'embolisme ou saut de la lune, c'est pourquoi parlons brièvement de l'embolisme.

CHAPITRE X.

DE L'EMBOLISME.

I. Touchant l'embolisme ou saut de la lune, il faut remarquer que *Εμβολισμος*, en grec, se dit en latin *super augmentum*, augmentation en plus, ou bien *super excrescentia*, excédant de l'année solaire sur l'année lunaire. Comme donc l'année solaire excède l'année lunaire de onze jours, c'est cet excédant qui forme les sept lunaisons dans les dix-neuf ans du cycle lu-

naire, en multipliant ces onze jours. On les appelle lunaisons embolismales; et chacune d'elles est de trente jours, et elles sont attribuées à sept années embolismales, de sorte qu'à chaque cycle lunaire il y a sept années embolismales et douze années communes.

II. Or, on dit année embolismale, parce que l'année embolismale, depuis la quatorzième lune de Pâques précédent jusqu'à la quatorzième lune de Pâques suivant, a treize lunaisons ou quatorze mois lunaires, c'est-à-dire trois cent quatre-vingt-quatre jours; et cette année a été révélée d'une manière divine au saint homme Moïse. L'année commune n'a que douze lunaisons, c'est-à-dire trois cent cinquante-quatre jours, dont ce vers indique la disposition.

Cur fles has lachrymas, odiosum quare tyrannum?

Dans ce vers il y a sept mots qui servent pour les sept années embolismales; le premier pour la première, le second pour la seconde, et ainsi par ordre; de sorte que l'année du cycle épactal, correspondant à l'ordre numéral dans l'alphabet de quelqu'un de ces mots, sera une année embolismale; par exemple, *Cur* est le premier mot et sert à la première année embolismale. C'est la première lettre de ce mot et la troisième de l'alphabet; donc la troisième année du cycle lunaire est embolismale; et ainsi des autres, en observant que le mot *has* doit être écrit avec un H.

III. On l'appelle l'année commune, *communis*, parce que souvent deux années marchent conjointement, de telle sorte qu'elles se suivent mutuellement dans la solennité pascalle; car l'année embolismale est toujours seule. L'ordre de ces années communes et embolismales paraît avec évidence dans les lignes suivantes :

Commune, commune, embolismale, commune, commune, embolismale, commune, embolismale, commune, commune, embolismale, commune, commune, embolismale, commune, commune, embolismale.

Lorsque l'on a l'année embolismale, on peut savoir en quel mois a lieu la lunaison embolismale, par le vers suivant :

Mobilis et Christum modo liber habeto cœnum.

Dans ce vers il y a sept mots qui servent pour les sept mois dans lesquels arrivent les lunaisons embolismales; le premier sert au premier, le second au second, et ainsi par ordre; de sorte que la lunaison embolismale correspondra au nombre occupé dans l'alphabet par la première lettre de quelqu'un de ces mots et arrivera en tout mois de l'année à laquelle sert ou correspond ce mot. De même, suivant l'ordre numéral de la première lettre de la seconde syllabe, dans l'alphabet la lunaison embolismale commence à tout jour du mois correspondant à cette lettre. Par exemple, *Mobilis* est le premier mot et sert pour la première lunaison qui arrive dans la troisième année du cycle lunaire. M est la première lettre de ce mot et la douzième de l'alphabet; donc la lunaison embolismale arrive dans le douzième mois. De même, B est la première lettre de la seconde syllabe et la seconde de l'alphabet; donc cette lunaison commence le second jour de ce mois, et ainsi des autres. Si tu veux t'assurer d'une manière plus complète de la vérité de cela, aie recours à l'épacte, et ainsi tu trouveras les nombres réguliers de l'année dont tu veux prendre connaissance et dont tu veux savoir les lunaisons embolismales.

IV. Voyons maintenant quand est-ce que l'épacte, jointe aux nombres réguliers, nous induit en erreur, à cause de l'embolisme ou du saut de la lune. A ce sujet, remarque que, quoique dans le cycle lunaire il y ait sept années embolismales, comme il a été dit plus haut, cependant l'épacte ne trompe qu'en trois années, la huitième, la onzième et la dix-neuvième; d'où ce vers :

Octavo, undecimo, postremo, fallit epacta.

« L'épacte induit en erreur, la huitième, la onzième et la dernière année. »

On peut voir dans les vers suivants en quel endroit ou quel

mois, ou en quels endroits trompe l'épacte unie aux nombres réguliers :

*Julius undenis, ter Maius, octo vicens,
Bissextus nisi sit, Mars peccat in unde tricens.
In totidem Maius, Augustus vero duobus.*

C'est-à-dire que, la huitième année du cycle solaire, l'épacte avec les nombres réguliers induit en erreur en mai et en juillet, puisque dans les calendes de mai, où la lune devrait être le 28, selon l'épacte, on ne la trouve que le 27, à cause de l'embolisme. De même, elle trompe dans les calendes de juillet, la même année, parce qu'alors la lune devrait se trouver le 30, d'après l'épacte, et cependant on ne la trouve que le 29, à cause de l'embolisme, et alors il faut se fier à l'embolisme et non à l'épacte. De même, l'épacte trompe dans la onzième année, parce que, dans les calendes de mars, d'après l'épacte, la lune devrait être le 29; mais, à cause de l'embolisme, elle n'est que le 28. Cependant, si le bissexté a lieu en cette année, l'erreur disparaît, parce qu'à cause du bissexté on ajoute un jour. De même, dans la dix-neuvième année, l'épacte trompe en deux endroits; car, selon l'épacte, la lune devrait être le 29 dans les calendes de mai; mais, à cause de l'embolisme, on ne la trouve que le 28. Et, dans la même année encore, elle trompe dans les calendes d'août, parce que, selon l'épacte, la lune en ce mois devrait être le 2; mais elle n'est que le 3, à cause du saut de la lune, parce que la lunaison de juillet, qui devrait être le 30, n'est que le 29, cette année-là, à cause de l'erreur de notre comput; et alors l'année est dépassée de deux jours par l'année solaire.

V. Voici un vers sur le saut de la lune :

Luna facit saltum quintilis luce suprema.

« La lune fait un saut le dernier jour du cinquième mois » (*quintilis*).

En effet, la lune retarde d'un jour, comme nous l'avons dit, à cause de l'erreur de notre comput, afin que, l'année suivante, la lune revienne, comme elle le doit, dans les calendes de septembre. Si l'on ne réunissait les sauts de la lune, voici l'er-

reur qui arriverait : c'est que , dans quatorze cycles , on dirait première lune , quand on serait dans la pleine lune. Or , on forme un jour de la manière suivante ; car chaque lunaison , pour que les lunaisons fussent égales , aurait 29 jours et un demi jour , moins quatre moments , puis une once et un atome. Or , il y a dans un cycle 235 lunaisons ; il y aura donc quatre fois autant de moments , qui sont en tout 960 , qui , divisés par 40 , donnent 24 heures et une demi - heure. Ensuite 235 onces font dix-neuf moments , plus six onces de reste ; et 335 atomes font cinq onces , lesquelles onces , réunies aux sept précédentes , font douze onces ou un moment , lequel , réuni aux dix - neuf moments obtenus ci-dessus , forme une demi-heure qui , réunie aux 23 autres heures , plus à l'autre demi-heure , forme un jour , qui , la dernière année , est retranché de la lunaison de juillet , et appelé saut de la lune. On peut encore former plus facilement ce jour , de la manière suivante. L'année lunaire est formée de 354 jours moins une heure , le quart d'une heure et le 76^e d'une heure , ou la 76^e quatrième partie d'une seule heure , ou la 76^e partie d'un quart d'heure. Donc , en dix-neuf ans , ceci nous fait 19 heures , 19 quarts d'heures et $\frac{19}{77}$ du $\frac{1}{4}$ d'une heure , qui font en 19 ans le $\frac{1}{4}$ d'une heure. Nous aurons donc $\frac{20}{4}$ d'heures , = 5 heures qui , réunies aux 23 heures obtenues auparavant , forment un jour.

VI. Le saut de la lune est donc un jour formé , dans l'espace de dix-neuf ans , de l'excédant qui est donné aux lunaisons ; et on dit saut de la lune , non que la lune saute plutôt ce jour-là qu'un autre , mais parce que nous , en calculant la lune , nous sautons ce jour ou nous omettons ce jour sur lequel , dans les autres années , la lunaison de juillet est dite *trigesima* , trentième ; car , dans la dernière année du cycle de dix-neuf ans , nous ne sautons que la dix-neuvième année et nous ne tenons pas compte de la lune dans la dernière année du cycle de dix-neuf ans de la lune. Or , on retranche ce jour de la lunaison de

juillet dans la dernière année du cycle de dix-neuf ans, parce que juillet est le dernier dans l'année épactale parmi les mois ayant trente jours dans la lunaison ; d'où vient que , dans la dernière année la lunaison de juillet n'a que vingt-neuf jours au lieu de trente. C'est pourquoi le nombre d'or de cette année, savoir 19, quoiqu'il croisse, suit sans intervalle le nombre plus petit, *minorem*, et par conséquent dans les autres mois suivants jusqu'à janvier, comme on le dira plus bas ; donc le saut de la lune fait qu'il y a également deux lunaisons de vingt-neuf jours. Or, pour corriger plus facilement les erreurs précitées, on a inventé le Nombre d'Or, dont il nous faut parler en peu de mots.

CHAPITRE XI.

DU NOMBRE D'OR.

I. Le nombre d'or est un nombre placé dans le calendrier pour indiquer en chaque mois la première lune, et il a été inventé pour corriger plus facilement les erreurs particulières. On dit nombre d'or par similitude, parce que, de même que l'or l'emporte sur tous les métaux, ainsi ce nombre l'emporte sur tous les autres moyens employés pour connaître la lune. Ce fut Jules César qui, dit-on, le trouva avec le plus grand soin, en commençant par chaque année du cycle lunaire ; là où il trouva la première lune dans la première année du cycle, il plaça J dans le calendrier, sur le côté extérieur, auprès des lettres fériales, savoir en chaque mois. La seconde année, là où il trouva la première lune, il plaça 2, pour n'importe quel mois ; la troisième, 3 ; et ainsi des autres. Et, dans les calendes de janvier, le nombre est ternaire, parce que c'est là que l'on trouve la lune dans la troisième année, le premier jour ; et on ne doit point y placer d'autre nombre que le nombre 3, parce que la

lune ne se trouve le premier jour des calendes de janvier que la troisième année du cycle de dix-neuf ans.

II. Cependant, dans certains calendriers, les nombres eux-mêmes sont désignés par les lettres de l'alphabet ; car, pour le nombre 1, on y interpose la lettre A ; pour 2, B ; pour 3, C ; et ainsi des autres nombres et des autres lettres, successivement jusqu'à la lettre T, qui est la dix-neuvième dans l'ordre alphabétique. On forme le nombre d'or du nombre ternaire qui est placé aux calendes de janvier. A ces 3 on ajoute 8, ce qui fait 11, lequel nombre doit être placé à la troisième lettre de janvier ; de même, à ces 11 on ajoute 8=19 ; ce nombre doit être placé, avec un intervalle, à la cinquième lettre de janvier ; à ces 19 on ajoute 8=27 ; mais comme le nombre d'or ne dépasse point 19, on laisse 19, et le nombre 8 doit être placé immédiatement après 19 ; et ainsi pour tout le calendrier. Il est donc évident que quand le nombre plus grand suit le plus petit, alors on doit séparer les deux nombres par une lettre ; quand c'est le contraire, on ne doit interposer aucune lettre ; d'où ces vers :

*De tribus octo canens superet de deno novemque ;
Major sit ternus, minor aureus esto secundus.*

III. Cependant cette formation trompe en tout mois dont la lunaison est de vingt-neuf jours, comme en février, avril, juin, août, octobre et décembre, dans lesquels le plus grand nombre, placé après le plus petit, le suit immédiatement vers le commencement du mois.

Ce qui paraît évidemment dans ce vers :

Mense brevis lunæ Februs est, ars dat cito Ganger.

Dans ce vers il y a six mots qui servent pour les six mois dont la lunaison est de vingt-neuf jours, en commençant au milieu du vers, au mot *Februs* ; de sorte que, quelle que soit la lettre initiale de quelqu'un de ces mots sur la même lettre dans le calendrier, le plus grand nombre suit le plus petit sans intervalle,

c'est-à-dire qu'aucune lettre n'est abaissée ou interposée dans le mois où sert ce mot. Par exemple, *Februs* est le premier mot et sert au premier mois dont la première lettre est F et la lunaison de vingt-neuf jours, savoir février; donc, sur le premier F du mois de février, le plus grand nombre suit immédiatement le plus petit. Il en est de même sur le premier E d'avril, et ainsi des autres. Sur le premier G de décembre, de mai, le nombre 23 suit immédiatement le plus petit, qui est 2, et sur la même lettre, parce que là il y a deux nombres d'or; ce que désigne le redoublement de la lettre G. Dans le mot *Ganger* de même, cette formation trompe en juillet et les autres mois jusqu'à janvier, dans lesquels, vers la fin, le nombre 19 suit immédiatement le nombre 11. D'où ces vers :

*Julius et reliqui qui restant dena novemque
Jungunt undeno; sic est ratus aureus ordo.*

« Juillet et les autres mois qui restent joignent dix-neuf à onze; ainsi a été établi le nombre d'or. »

Il faut savoir que quand le nombre 19 suit immédiatement le nombre 11, alors le huitième qui suit doit être mis en troisième lieu; d'où ces vers :

Quando continuas undenis dena novemque;

« Quand dix-neuf suit onze,

Majori trinus tunc octonarius esto.

« Le nombre huit vient en troisième lieu, après dix-neuf, qui est le plus grand. »

CHAPITRE XII.

DU TERME PASCAL.

I. On explique de trois manières le terme pascal. La première par les clefs de Moïse, la seconde par l'âge de la lune, la troisième par les tables manuelles. Nous les examinerons chacune. Parlons d'abord des clefs; nous verrons ce que c'est que la clef, d'où elle tire son nom et son origine, et pourquoi elle a été inventée.

II. La clef est un nombre variable donné à l'année pour trouver le commencement des cinq fêtes mobiles, qui sont la Septuagésime, le Carême, Pâques, les Rogations et la Pentecôte. C'est pourquoi il y a cinq clefs, et chacune des fêtes précitées a trente-cinq jours, dans lesquels elle est toujours célébrée; à partir du point de départ (*a sede*) de chaque clef, jusqu'au commencement de ces mêmes trente-cinq jours, on compte onze jours, comme on le verra plus tard. Et on dit clef par similitude; car, de même que les clefs servent à ouvrir les portes, ainsi ce nombre nous indique le commencement des dites festivités. Or, ces clefs des termes tirent leur origine des dix-neuf années du cycle lunaire et des sept jours de la semaine; d'où la première clef est 26. Les clefs des autres années sont ainsi formées: ajoutons toujours 19 de la clef de l'année précédente, et la somme nous donnera la clef de l'année suivante, si elle ne surpasse point 40. Si la somme surpasse 40, retranchons 30; le reste sera la clef de l'année suivante. Par exemple, la clef de la première année est 26, ajoutons-y 19, et nous aurons 45; retranchons-en 30, et il restera 15, qui est le nombre de la clef de l'année suivante; et on les forme ainsi par ordre jusqu'à la dix-neuvième année, parce qu'on ne dépasse pas le nombre 19: mais on revient à l'unité; ce qui fait que le cycle des clefs du nombre d'or et des épactes ne diffère pas en quantité; il diffère cependant au commencement, parce que le cycle des épactes commence à septembre, tandis que celui du nombre d'or et des clefs commence à janvier. C'est pourquoi, si nous voulons savoir le quantième de l'année, du cycle, du nombre d'or et des clefs, nous pouvons le savoir par la division des années du Seigneur, faite plus haut, au chapitre de l'Épacte. Après avoir trouvé le quantième de l'année des clefs, nous pouvons savoir qu'elle est la clef de cette année par cette autre méthode: le nombre qui reste de la division des années du Seigneur doit être compté sur l'extrémité des cinq doigts, en commençant par le pouce; et si le nombre se termine au

pouce, nous devons ajouter 25, et la somme qui en résultera, sera la clef de cette année. Mais si le nombre se termine à l'*index*, nous devons ajouter 13; 13 encore, si c'est au doigt du milieu; 19, si c'est à l'annulaire; 7, si c'est à l'auriculaire. Si la somme provenant de là = 40, nous en retrancherons 30, et le reste sera la clef. Cette addition est renfermée dans ces vers :

*Viginti quinque tredecim, plus esse tricenos,
Unde vicena epa, digitis pro clavibus apta.*

III. Le siège des clefs ne se trouve jamais dans le calendrier que sur la lettre G. Donc la première lettre G, de janvier, est la clef de la Septuagésime. La dernière lettre G, du même mois, est la clef du Carême; la seconde lettre G, de mars, est la clef pascalle; la troisième lettre G, d'avril, est la clef des Rogations; la dernière lettre G, d'avril, est la clef de la Pentecôte; d'où ces vers :

*Ultima G, prima Jani, Martisque secunda,
Aprilis terna tibi signat, et ultima clavem.*

Donc, après avoir obtenu la clef de l'année, commence à supputer depuis le siège de la clef, et complète-la en procédant par ordre et en suivant les jours du calendrier, et où elle se terminera, là sera le terme de la solennité; de telle sorte que le commencement de la solennité dont c'est la clef (dont tu as la clef) sera le plus proche dimanche, en suivant. Mais les Rogations commencent le jour suivant de la lune (le second jour); et si l'on est dans le bissextile, il faut ajouter un jour à chaque clef.

IV. Nous pouvons encore savoir les termes pascals par l'âge de la lune, dont nous suivons la méthode suivant la coutume des Juifs. Voici la règle que l'on donne à ce sujet : Prends la lune au point où elle est à la fête de l'Épiphanie et complète-la, en suivant par ordre les jours du calendrier jusqu'à *quarante*, et jusqu'à *quarante-un* si l'année est bissextile; le plus proche

dimanche suivant sera le commencement de la Septuagésime.

D'où ces vers :

A festo Stellæ numerando perfice lunam.

Quadräginta dies post Septuagesima fiet.

Bissextus, quando fuerit, superadditur unus.

Si cadit in lucem Domini, tunc sume sequentem.

Si cadit in feriam septenam, fitque bissextus,

Linque diem Domini, primum, sumasque secundum.

« Complète la lune, en comptant à partir de la fête de l'Étoile.

Quarante jours après, viendra la Septuagésime.

Quand le bissexté se rencontre, on ajoute un jour.

S'il tombe un jour de dimanche, prends le jour suivant.

Si le bissexté a lieu et tombe un samedi,

Laisse le premier dimanche, et prends le second. »

Or, une fois que l'on connaît la Septuagésime, on peut facilement trouver les termes des fêtes mobiles. Car, depuis la Septuagésime jusqu'à la Quadragesime, il y a trois semaines entières. Depuis le Carême ou Quadragesime jusqu'à Pâques, il y a six semaines entières; depuis Pâques jusqu'au lundi des Rogations, il y a cinq semaines et un jour; depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, cinq fois dix jours ou cinquante jours.

V. Tu peux encore connaître le terme pascal par ces vers :

Post nonas Martis, ubi sit nova, luna require,

Tertia lux Domini proxima Pascha tenet.

« Après les nones de mars, cherche où se trouve la nouvelle lune. Pâques se trouvera le troisième dimanche le plus prochain. »

De plus, quand on rencontre le quatorzième de la lune après le douze des calendes d'avril, on célèbre Pâques, le dimanche qui en est le plus proche. De même, à la fête de saint Benoît, ou le douze des calendes d'avril, prends la lune, telle qu'elle était aux calendes de janvier, et suppute-la jusqu'à son vingt-quatrième jour, là se trouvera la pâque des Hébreux.

VI. De plus, depuis le huit des ides de mars jusqu'aux nones d'avril, il y a vingt-neuf jours. Or, en celui de ces jours où sera la première lune, il faut l'amener jusqu'à son treizième jour, et là sera la pâque des Hébreux. Il y a encore un autre moyen de trouver Pâques par l'âge de la lune, en ce que si la lune a un jour, Pâques sera le premier dimanche après les no-

nes d'avril ; si la lune a deux jours, Pâques sera le premier dimanche après le huit des calendes d'avril ; si la lune a trois jours, Pâques sera le premier dimanche après les ides d'avril ; si elle a quatre jours, il sera le premier dimanche après les nones d'avril ; si elle en a cinq, il sera le premier dimanche après le onze des calendes d'avril ; si elle en a six, le dimanche après le quatre des ides d'avril ; si elle en a sept, ce sera le dimanche après le trois des calendes d'avril ; si elle en a huit, ce sera le premier dimanche après le quatorze des calendes de mai ; si elle en a neuf, ce sera le premier dimanche après le sept des ides d'avril ; si elle en a dix, ce sera le premier dimanche après le six des calendes d'avril ; si elle en a onze, ce sera le premier dimanche après le dix-sept des calendes de mai ; si elle en a douze, ce sera le premier dimanche après la veille des nones d'avril ; quand elle en a treize, Pâques se trouve le premier dimanche après le neuf des calendes d'avril ; si elle en a quatorze, c'est le premier dimanche après le deux des ides d'avril ; si c'est le quinze, ce sera le premier dimanche après les calendes d'avril ; si c'est le seize, ce sera le premier dimanche après le douze des calendes d'avril ; si c'est le dix-sept, ce sera le premier dimanche après le cinq des ides d'avril ; quand c'est le dix-neuf, Pâques se trouvera après le quinze des calendes de mai.

VII. Quelques-uns, comme Denys, Isidore et autres, fabriquent des tables manuelles pour trouver les termes pascals. Nous ne jugeons pas à propos de les donner présentement, de peur que la difficulté ne devienne trop forte et trop pesante. Les vers suivants que nous avons écrits ou composés suffiront pour le présent :

*Esse gravem nobis bello karmen kaveamus,
Bellum sæpe gereus, etiam puto dejicit hostem ;
Mox animæ lucrū invenies cum religiosus.*

Dans ces vers il y a dix-neuf mots pour les dix-neuf années du cycle lunaire : le premier pour la première ; le second pour la seconde, et ainsi par ordre, en commençant par la première an-

née du cycle. Tous les jours d'avril correspondant à toutes les premières lettres, dans l'ordre de l'alphabet, qui ne se terminent point en M, en supputant à partir du commencement du mois jusqu'à la fin, seront le terme de la pâque des Hébreux, c'est-à-dire le quatorzième de la lune; et le prochain dimanche suivant sera le jour de notre Pâques; or, cela a été dit avec détail dans la sixième partie, où nous avons traité de la Pâque. Là encore on démontre jusqu'à l'évidence pourquoi la résurrection du Seigneur est inscrite dans le calendrier au cinq des calendes d'avril. Or, si le mot se termine en M, tout le jour de mars, en supputant à partir de la fin du mois en allant vers le commencement, qui correspondra à l'ordre numéral de la première lettre dans l'alphabet, sera le terme pascal des Juifs; et le premier dimanche qui se rencontrera ensuite, en descendant vers la fin, sera notre Pâques, en observant avec le plus grand soin que *carmen*, et *caveamus*, dans les vers précités, doivent être écrits par K, et *hostem*, par H, qui en cet endroit est considérée comme lettre. On peut encore, d'une autre manière, trouver Pâques avec facilité: Place à la marge de ton calendrier le nombre d'or suivant, c'est-à-dire auprès du douze des calendes d'avril, place seize; auprès du onze des calendes, place cinq; auprès du neuf des calendes, place treize; auprès du huit, deux; auprès du six, dix; auprès du quatre, dix-huit; auprès du trois, sept; de même, auprès des calendes d'avril, quinze; auprès du quatre des nones d'avril, quatre; auprès du deux des nones, douze; auprès des nones, un; auprès du six des ides, dix-neuf; auprès du cinq des ides, dix-sept; auprès du quatre des ides, six; auprès du deux des ides, quatorze; auprès des ides, trois; auprès du dix-sept des calendes de mai, onze; auprès du quinze des calendes, dix-neuf; auprès du quatorze, huit.

VIII. Or, si tu veux trouver le terme de Pâques, ajoute un aux années alors courantes du Seigneur; ensuite divise-les autant de fois que tu pourras par dix-neuf, de telle sorte qu'il n'y

ait point de reste ; ou recours à ton calendrier , et le jour auprès duquel tu trouveras marqué dix-neuf sera la pâque des Hébreux, qu'ils célèbrent toujours à la quatorzième lune ; et, le dimanche suivant, aura lieu notre Pâques. Mais s'il y a un reste au dernier membre de la division par dix-neuf, par exemple cinq, dix ou quinze, alors la pâque des Hébreux sera le jour auprès duquel tu trouveras écrit cinq, dix ou quinze, et ainsi des autres nombres et jours précités ; et le dimanche suivant sera notre Pâques, qui ne peut être célébrée avant le onze des calendes d'avril, ni après le sept des calendes de mars : par exemple, nous sommes en l'année du Seigneur mil deux cent quatre-vingt-six, dont mil deux cent soixante-treize sont exactement divisés par dix-neuf ; il reste donc treize du nombre précité, auquel on ajoute un, ce qui donne quatorze. Or, là où tu trouveras ce nombre dans ton calendrier, là sera en cette année la pâque des Juifs ; mais, l'année suivante, elle sera là où tu trouveras écrit le nombre quinze, et ainsi jusqu'à dix-neuf. Ensuite on revient à la première année du cycle ; et il en sera ainsi indéfiniment.

IX. C'est encore de la même manière que tu pourras trouver le terme de la Septuagésime. En effet, place à la marge de ton calendrier, auprès du seize des calendes de février, le nombre dix-huit ; ensuite, sur la même ligne, place dix-neuf auprès du quinze des calendes de février ; place cinq auprès du treize des calendes, treize auprès du douze, deux auprès du dix, dix auprès du huit, huit auprès du sept ; auprès du cinq, quinze ; auprès du quatre, quatre ; auprès du deux, douze. De même, auprès des calendes de février, place dix-neuf ; auprès du trois des nones de février, six ; auprès du six des ides, trois ; auprès du cinq, trois ; auprès du trois, onze ; auprès des ides, dix-neuf ; puis, divisant les années du Seigneur par dix-neuf, comme il a été dit auparavant, vois le nombre qui reste sur dix-neuf ; et quand tu le trouveras dans le calendrier, là se trouvera le terme de la Septuagésime, qui est toujours à la onzième

lune, et le dimanche suivant nous célébrons la Septuagésime, qui ne peut être avant le quinze des calendes de février, ni après le neuf des calendes de mars. Ainsi le Carême ne peut être avant le six des ides de février, ni après le deux des ides de mars.

X. On peut trouver de la même manière le terme de la Pentecôte. Place à la marge de ton calendrier, auprès du sept des ides de mai, seize ; auprès du cinq, quatre ; auprès du treize, trois ; auprès du deux des ides, le dix des ides. De même, auprès du dix-sept des calendes de juin, dix-huit ; auprès du quinze, sept ; auprès du treize, quinze ; auprès du dix, trois ; auprès du douze, douze ; auprès du neuf, un ; auprès du sept, dix-neuf ; auprès du cinq, douze ; auprès du quatre, six ; auprès du deux, quatorze. De même, auprès des calendes de juin, trois ; auprès du trois des nones, onze ; auprès des nones, dix-neuf ; auprès du huit des ides, huit. Après avoir divisé les années du Seigneur par dix-neuf, cherche dans les lieux précités du calendrier le nombre qui restera sur dix-neuf, et là où tu l'auras trouvé, ce sera la Pentecôte des Hébreux, qui se trouve toujours dans la quatrième lune ; et le dimanche suivant sera notre Pentecôte, qui ne peut être avant le six des ides de mai, ni après les ides de juin, comme les Rogations ne peuvent être avant le sept des calendes de mai, ni après le trois des calendes de juin.

XI. On peut encore trouver autrement la Pâque, par cette table :

5, 15, 13, 2, 20, 2, 10, 30, 10, 8, 7, 17, 15, 4, 24,
12, 1, 21, 9, 29, 10, 7.

Ces nombres représentent certains jours d'avril et de mars dans lesquels arrive la pâque des Hébreux, en comptant ces jours à partir du commencement de ces mois précités ; de telle sorte que les nombres au-dessous de vingt correspondent à avril, et les nombres au-dessus de vingt correspondent à mars.

Cette table signifie que , dans la première année du cycle lunaire, la pâque des Hébreux se trouve dans le cinquième jour d'avril commençant (*intransis*). Dans la seconde année du même cycle, elle se trouve le quinzième jour de mars commençant, *intransis* (ou à partir du commencement de mars); et ainsi des autres, jusqu'à ce que les nombres de cette table soient complétés ou achevés; ensuite, on revient à la première année du cycle. Nous avons dit plus haut, au chapitre de l'Épacte, comment on trouve les années du cycle. Nous avons dit dans la sixième partie, au chapitre de la Fête de Noël, pourquoi les fêtes du Sauveur, excepté celle de Noël ou de la Nativité, sont mobiles. En dernier lieu, d'après saint Isidore, il faut savoir que, parmi les Latins et les Grecs, il y a sur le terme pascal une divergence qui vient de ce que les Latins recherchent la lune depuis le trois des nones de mars jusqu'au trois des nones du premier mois d'avril; et si le quinzième de la lune se trouve être un dimanche, ils remettent Pâques à un autre dimanche, comme il a été dit ci-dessus. Mais les Grecs comptent la première lune à partir du huit des ides de mars jusqu'au neuvième jour d'avril.

CHAPITRE XIII.

DU CYCLE.

Comme on a fait mention du cycle presque à chaque page de cette partie, nous en dirons quelques mots.

I. Il faut remarquer que le cycle est un espace de quelques années revenant sur elles-mêmes suivant quelques nombres; et il est dit ainsi par une double syncope, comme si l'on disait *circulus*, cercle; car on l'appelle cycle, parce qu'il forme une ellipse et qu'il se compte par un cercle d'années rangées successivement et uniformément.

II. Les cycles sont au nombre de six: le premier est solaire et commence le six des calendes de mars, à la fête de saint

Mathieu ; il se compose de vingt-huit années, contient les nombres concurrents et réguliers solaires, les dominicaux, les années bissextiles et les années communes.

III. Le second cycle est *décemnovénal* et contient dix-neuf ans ; il commence à janvier et renferme le nombre d'or et les clefs des termes.

IV. Le troisième est le cycle lunaire, qui commence également à janvier ; il renferme dix-neuf ans ; il commence la quatrième année du cycle décemnovénal. Ce sont les Romains qui l'ont inventé pour savoir à quelle heure la lune emprunte sa lumière du soleil. Mais comme, dans la suite des temps, cette découverte a été altérée, nous ne nous servons point de ce cycle.

V. Le quatrième est le cycle épactal, commençant le cinq des calendes de septembre ; il renferme simplement dix-neuf années, les nombres réguliers lunaires, les épactes, les années communes et embolismales.

VI. Le cinquième est le grand cycle, composé de cinq cent trente-deux ans, ou, selon d'autres, de cinq cent trente ans. C'est d'après ce cycle qu'est formée la table de Denys.

VII. Le sixième est le cycle indictionnal, composé de quinze ans ; il renferme les indictions. Comme il était difficile, des extrémités les plus éloignées du monde, de venir chaque année à Rome pour payer les tributs établis en chaque province, les Romains décidèrent qu'on les paierait au moins tous les cinq ans. Ainsi, la première indiction quinquennale, on leur apportait du fer pour fabriquer des armes ; la seconde, on apportait de l'argent pour la solde des troupes ; la troisième, de l'or pour fabriquer des statues ; et ainsi toujours, après l'or qu'on apportait. Au bout de quinze ans, recommençait l'espace de cinq ans ou l'indiction quinquennale, où l'on apportait encore le tribut consistant en fer, et c'était comme un cercle de temps ; et comme ce furent les Romains qui ordonnèrent que ceci se pratiquât ainsi, c'est pourquoi ces années furent nommées *in-*

dictions, comme on l'a dit plus haut. Cet espace de cinq ans a été nommé lustre, parce que quand les courriers des provinces arrivaient avec le tribut, ils parcouraient la ville avec des cierges et formaient un cortège magnifique (*lustrabant*).

CHAPITRE XIV.

CONCLUSION DE L'OUVRAGE.

Que personne ne s'imagine que les divers offices ont été suffisamment expliqués dans cet ouvrage, de peur que parfois, en élevant, en louant l'œuvre de l'homme, on ne ravale le sacrement ou le mystère divin; car, dans les divins offices de la messe, il y a tant et de si grands mystères cachés, qu'aucun, à moins qu'il ne soit éclairé par l'onction de l'Esprit saint, n'est capable de les expliquer. En effet, qui est celui qui connaît l'ordre du ciel et pourra en exposer le système sur cette terre? Car celui qui scrute la majesté sera écrasé par la gloire. Pour moi, qui ne prétends pas avec des yeux débiles contempler le soleil dans son mouvement de rotation, j'ai cru voir, comme en énigme et comme dans un miroir, la majesté d'un si grand mystère; et, sans pénétrer au sein du cénacle, mais content de rester à la porte et dans le vestibule, j'ai fait ce que j'ai pu (d'une manière qui laisse bien à désirer), et non ce que j'ai voulu (LXIX di., *Si officia*, in princ.). Car, chaque jour, embarrassé dans les soins presque infinis et inévitables des affaires du siège apostolique auxquelles nous sommes dans l'obligation de vaquer, et qui, semblables à des vagues, viennent accabler l'esprit de celui qui se livre à l'étude et qui veut s'élancer vers les sphères supérieures, ne sachant que faire, pour ainsi dire, et enlacé dans divers et inévitables liens, je n'ai pu me livrer tout entier à ce travail comme je l'aurais voulu; bien plus, à peine ai-je pu dicter et faire écrire ce que j'avais médité, bien loin de concevoir ce que j'avais à

méditer, ou bien de creuser et de me livrer à une méditation approfondie. Or, l'esprit de l'homme, quand il est distrait par diverses occupations, devient évidemment moins capable de remplir chacune d'elles en particulier. C'est pourquoi, non-seulement je m'empresse d'implorer la bienveillance du lecteur, mais, de plus, je désire être l'objet d'une critique indépendante; car je ne peux nier que beaucoup d'assertions de cet opuscule ne puissent être très-justement critiquées et blâmées sans aucune témérité (ix di., *Negare*). Que si l'on y trouve quelque chose à louer, qu'on l'attribue en tout à la divine grâce; car toute faveur insigne et tout don parfait nous viennent d'en haut, descendant du Père des lumières (I q. II, *Quam pio*). Si l'on y trouve quelque chose de répréhensible et d'incomplet et qui marque l'insuffisance, qu'on en rejette la faute sur la faiblesse humaine. Car le corps, qui est corrompu, accable l'âme, et cette enveloppe de terre écrase l'esprit, qui peut beaucoup de choses. Ce livre renferme, ou mes propres pensées, ou peut-être celles de ceux dont la plupart du temps je récite plutôt les sentences que je ne les approuve. J'ai recueilli laborieusement cet ouvrage, à l'exemple de la diligente abeille, tant des écrits contradictoires et des commentaires des autres, que de ceux que la grâce divine m'a suggérés elle-même; et, appuyé sur la protection de Dieu, j'ai présenté cette doctrine qui renferme un doux nectar, comme un rayon de miel, à ceux qui veulent se livrer à l'étude des divins offices; et, pour ce travail considérable, je n'attends des hommes d'autre récompense que le secours de leurs dévotes prières, pour obtenir le pardon de mes péchés auprès du plus miséricordieux des juges.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER LIVRE DU RATIONAL.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

NOTES.

NOTE 1.

Pour suppléer au peu de détails que donne Durand sur les divers saints dont il fait mention dans le septième livre de son *Rational*, nous emprunterons tantôt à la *Légende d'Or* de Jacques de Varagio, évêque de Gênes (1) et contemporain de Durand, quelques fragments remarquables, en ce qu'ils sont le reflet et l'écho fidèles des croyances pieuses et populaires du moyen-âge.

SAINT FABIEN (2).

On dit Fabien, comme si l'on disait *fabricans beatitudinem supernam*, fabriquant, formant la béatitude céleste, c'est-à-dire l'acquérant par trois titres : titre d'adoption, titre d'achat, titre de combat et de victoire.

Fabien était citoyen romain. Le peuple s'étant assemblé après la mort du pape pour en élire un autre, Fabien se mêla à la foule pour savoir l'issue de cette affaire. Aussitôt une colombe blanche descendit d'en haut et vint planer au-dessus de sa tête. La foule, étonnée de ce prodige, choisit Fabien pour pape. Ce fut lui, au rapport du pape Damase, qui envoya dans toutes les contrées du monde sept diacres aidés de sept sous-diacres, pour réunir les faits et gestes de tous les martyrs. Ce fut encore lui, comme le dit Haymon, qui résista à l'empereur Philippe, qui voulait assister à la vigile de Pâques et participer aux saints mystères, et il exigea auparavant qu'il confessât ses péchés et restât parmi les pénitents. Enfin, la treizième année de son pontificat, il fut décapité par l'ordre de Dèce et reçut ainsi la couronne du martyr. Il souffrit vers l'an du Seigneur 253.

(1) Nous suivons la magnifique édition donnée à Leipzig, en 1850, par le Docteur Th. Graesse, bibliothécaire du roi de Saxe. Un vol. in-8° de plus de 950 pages, revu sur tous les manuscrits de l'œuvre de Jacques de Varagio, plus connue sous le nom de *Légende dorée*; ce qui est une pâle traduction de *Legenda aurea*, et non *aurata*, que porte ce livre si populaire au moyen-âge. La traduction que nous donnons ici est complètement inédite et beaucoup plus exacte que l'essai de M. G. Brunet (dans la collection Charpentier), qui, du reste, a omis plus de la moitié de l'œuvre de Jacques de Varagio.

(2) Chapitre 22, p. 108 de l'édition de Leipzig.

NOTE 2.

SAINT SÉBASTIEN (1).

Sébastien était un homme très-chrétien, natif de Narbonne et citoyen de Milan. Il était si aimé des empereurs Dioclétien et Maximien, qu'ils lui confièrent le commandement de la première cohorte et qu'ils l'avaient continuellement auprès de leurs personnes. Il ne portait l'habit militaire que pour donner du courage aux chrétiens qu'il voyait fléchir ou défaillir au milieu des supplices. Au moment où les deux frères très-illustres, Marcellien et Marc, jumeaux, allaient être décapités pour leur foi au Christ, leurs parents se présentent à eux pour les détourner de leur résolution. Leur mère arrive, et, les cheveux épars, les vêtements déchirés, le sein découvert : « O mes enfants bien-aimés ! disait-elle, quel malheur inouï, quelle douleur insupportable viennent fondre sur moi. Ah ! malheureuse que je suis, je perds mes deux fils qui se présentent d'eux-mêmes à la mort. Si l'ennemi me les enlevait, je suivrais leurs ravisseurs au milieu des horreurs de la guerre ; si, par suite d'un jugement, la violence les jetait dans un cachot, je m'y précipiterais pour mourir avec eux. Voici un nouveau genre de mort, où l'on prie le bourreau de frapper, où l'on désire la fin de la vie, où l'on invite la mort à venir ; douleur et infortune toute nouvelle, où les enfants, dans la fleur de l'âge, sont moissonnés volontairement et où les parents sont forcés de traîner une misérable vieillesse. » Pendant que la mère parlait de la sorte, le vieux père arriva, soutenu par ses serviteurs ; la tête couverte de cendre et de poussière, il poussait ces plaintes vers le ciel : « Je viens dire adieu à mes fils qui marchent volontairement à la mort ; je viens, malheureux, je viens pour donner à la sépulture de mes fils ce que j'avais réservé pour ma sépulture. O mes enfants ! bâton de ma vieillesse, la double lumière de mes entrailles, les deux yeux de mon corps, pourquoi aimez-vous ainsi la mort ? Venez ici, jeunes gens, pleurez sur des jeunes gens qui se présentent volontairement à la mort. Venez ici, vieillards, gémissiez avec moi sur mes fils ; pères, approchez-vous ici, et ne souffrez pas que ce malheur arrive, ne le permettez pas ; que les larmes obscurcissent mes yeux, afin que je ne voie pas mes propres fils moissonnés par l'épée. » Pendant que le père parlait ainsi, surviennent leurs femmes, présentant à leurs regards leurs propres enfants, se lamentant et poussant des cris plaintifs. « A qui nous abandon-

(1) Chap. 23, p. 108-12.

nez vous? Qui seront les maîtres de ces enfants? Qui partagera vos grands biens? Hélas! cœurs de bronze, qui méprisez vos parents, méprisez vos amis, qui rejetez vos femmes et abdiquez le nom de pères pour vous livrer de plein gré aux bourreaux!» Cependant le courage des martyrs commençait à être ébranlé, quand Sébastien, qui se trouvait là, se frayant un passage au milieu de ces gens éplorés : « Courageux soldats du Christ, dit-il, n'allez pas perdre la couronne immortelle, par de vaines caresses, par une vaine sensibilité. » Puis, s'adressant aux parents : « Ne craignez point, leur dit-il, ils ne seront point séparés de vous, mais ils vont au ciel vous préparer des demeures éthérées ; car, dès l'origine du monde, cette vie a trompé ceux qui espéraient en elle ; elle a déçu ceux qui l'attendaient, elle s'est ri de ceux qui présumaient d'elle ; elle a été si incertaine et éphémère, qu'elle a prouvé à tous qu'elle était menteuse ; cette vie avertit le voleur de voler, l'homme emporté d'être cruel, le menteur de tromper. C'est elle qui commande les crimes, qui pousse aux forfaits, qui conseille les injustices ; la persécution que nous supportons ici sévit aujourd'hui, s'évanouit demain ; s'allume aujourd'hui, s'éteint demain ; une heure suffit pour l'éteindre. Mais la douleur éternelle se renouvelle sans cesse pour sévir, s'augmente pour brûler, s'enflamme pour punir. Ranimons maintenant toutes nos affections dans l'amour du martyr, car là le diable croit vaincre ; mais lorsqu'il prend, il est pris ; lorsqu'il tient, il est tenu ; lorsqu'il triomphe, il est vaincu ; tandis qu'il torture, il est torturé ; qu'il égorge, il est tué ; qu'il insulte, il est moqué. » Pendant que le bienheureux Sébastien prononçait ces paroles, soudain, pendant une heure environ, il fut illuminé par une lumière resplendissante qui venait des cieux, et sous cette lumière il était couvert d'un manteau d'une blancheur éblouissante et entouré de sept anges rayonnants de clarté. Un jeune homme apparut auprès de lui et lui donna la paix, en disant : « Tu seras toujours avec moi. » Pendant que le bienheureux Sébastien prononçait ces paroles et autres semblables, Zoé, femme de Nicostrate, dans la maison duquel les saints étaient gardés, Zoé, dis-je, qui avait perdu l'usage de la parole, se jetant aux pieds du saint, implorait son pardon par des signes. Alors Sébastien dit : « Si je suis serviteur du Christ, et si elles sont vraies les paroles sorties de ma bouche, que cette femme a entendues et auxquelles elle a cru, qu'il ouvre sa bouche Celui qui a ouvert la bouche de Zacharie, son prophète. » A ces mots, Zoé s'écria : « Béni est le discours qui est sorti de ta bouche, et bénis tous ceux qui croient à tout ce que tu as dit ; car j'ai vu un ange tenant devant toi un livre où se trouvait écrit tout ce que tu as dit. » Le mari de Zoé, entendant ces paroles, tomba aux

pieds de saint Sébastien, et, lui demandant pardon, il rompit aussitôt les liens qui enchaînaient les martyrs et les pria de s'en aller en liberté. Ceux-ci répondirent qu'ils ne laisseraient point leur victoire imparfaite, et qu'ils n'abandonneraient point la victoire qu'ils étaient sur le point de remporter. Donc le Seigneur avait donné tant de grâce et de force aux paroles de saint Sébastien, que non-seulement il fortifia Marcellien et Mare dans leur résolution et les encouragea à supporter constamment le martyre, mais encore il convertit à la foi leur père nommé Tranquillin, leur mère et un grand nombre d'autres. Ce fut le prêtre Polycarpe qui les baptisa tous. Tranquillin, affligé d'une grave maladie, fut guéri aussitôt après avoir reçu le baptême.

Or, le prévôt de la ville de Rome, qui lui-même était très-dangereusement malade, pria Tranquillin de lui amener celui qui lui avait rendu la santé. Le prêtre Polycarpe et Sébastien étant venus à lui, il les pria de lui rendre la santé. Sébastien lui dit qu'auparavant il lui fallait renoncer aux idoles et lui permettre de les mettre en pièces, et qu'ainsi il recouvrerait la santé. Le prévôt Chromatius lui ayant dit que ses serviteurs feraient cela, mais non lui-même, Sébastien lui dit : « Ceux qui manquent de courage redoutent de briser leurs Dieux ; mais si le diable profitait de cette circonstance pour les blesser, les infidèles diraient qu'ils l'ont été pour avoir brisé leurs dieux. » Ainsi Polycarpe et Sébastien s'étant armés, brisèrent plus de deux cents idoles ; puis ensuite ils dirent à Chromatius : « Tu aurais dû recouvrer la santé pendant que nous brisions les idoles, et tu ne l'as pas reconvrée ; c'est preuve, ou bien que tu n'as pas encore abjuré l'infidélité, ou qu'il te reste encore quelques idoles que tu ne nous as point déclarées. » Alors il avoua qu'il avait une chambre où se trouvait toute la science des étoiles (*disciplina stellarum*), pour laquelle son père avait dépensé plus de deux cents livres d'or, et au moyen de laquelle il découvrait l'avenir. Sébastien lui dit : « Tant que tu possèderas cette chambre, tu ne pourras recouvrer la santé ; » et, comme il consentait à la demande de Sébastien, Tiburce, son fils, illustre jeune homme, dit : « Je ne souffrirai point que l'on détruise un ouvrage aussi remarquable ; mais, pour ne point paraître m'opposer à ce que mon père recouvre la santé, qu'on allume deux fours, et après la destruction de l'ouvrage, si mon père ne reconvre pas la santé, qu'on brûle vif ces deux chrétiens. » Sébastien lui répondit : « Qu'il soit fait comme tu as dit. » Donc, pendant que l'on brisait l'ouvrage, un ange apparut au prévôt et lui annonça que la santé lui était rendue par le Seigneur Jésus ; et aussitôt, se sentant guéri, le prévôt courut après lui pour lui baiser les pieds ; mais l'ange l'en empêcha, parce qu'il n'avait

pas encore reçu le baptême ; et ainsi le prévôt , son fils Tiburce et quatorze cents personnes de sa famille , reçurent le baptême. Zoé fut prise par les infidèles , et , après avoir été longtemps torturée , elle rendit l'ame. A cette nouvelle, Tranquillin s'écria : « Des femmes nous précèdent à la couronne, et nous vivons ! » Lui-même fut lapidé peu de jours après.

Tiburce reçut l'ordre , ou de brûler de l'encens dans un brasier qu'on avait allumé , ou de marcher dessus pieds-nus. Le saint , faisant constamment sur lui le signe de la croix , marcha pieds-nus sur les charbons ardents , en disant : « Il me semble que je marche sur des roses au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. » Le prévôt Fabien lui dit : « Qui ne sait que le Christ t'a enseigné l'art de la magie. — Tais-toi , malheureux , lui dit Tiburce , tu n'es pas digne de prononcer ce som si saint et si doux. » Alors le prévôt irrité , le fit décapiter. Marcellien et Marc sont attachés à un tronc d'arbre , et , après y avoir été attachés , ils chantaient , disant : « Que c'est une chose douce et bonne que les frères soient unis ensemble , etc. — Malheureux , leur dit le prévôt , laissez-là vos folies , et délivrez-vous vous-mêmes. » Ils lui répondirent : « Jamais nous n'avons assisté à un festin qui fût plus délicieux ; plutôt à Dieu que tu nous permesses d'être ainsi , tant que nous serons revêtus de l'enveloppe de notre corps. » Alors le prévôt leur fit percer le flanc à coups de lance , et ainsi ils consommèrent leur martyre. Ensuite le préfet parla de Sébastien à l'empereur Dioclétien. Celui-ci le fit venir à lui et lui dit : « Je t'ai toujours placé parmi les premiers dans mon palais , et jusqu'à présent tu as conspiré secrètement contre mon salut et contre l'honneur des dieux , que tu as insultés. » Sébastien lui répondit : « J'ai toujours prié le Christ pour ton salut , et j'ai toujours adoré et honoré le Dieu qui est dans les cieux , pour la prospérité de l'empire romain. » Alors Dioclétien ordonna qu'il fût attaché dans le camp et servit de but aux flèches des soldats , qui le criblèrent de traits , au point qu'il ressemblait à un hérisson. Les soldats , le croyant mort , s'en retournèrent. Sébastien , délivré et guéri dans l'espace de quelques jours , vint se présenter sur les degrés du palais , et là il reprocha sévèrement aux empereurs les maux qu'ils faisaient souffrir aux chrétiens. Les empereurs dirent : « N'est-ce pas ce Sébastien que nous avons fait mettre à mort dernièrement à coups de flèches. » Sébastien leur répondit : « Le Seigneur a daigné me ressusciter pour m'envoyer vers vous , afin de vous reprocher les cruautés que vous faites souffrir aux serviteurs du Christ. » Alors l'empereur le fit fustiger jusqu'à ce qu'il rendit le dernier soupir ; puis il fit jeter son corps dans un cloaque , afin qu'il ne fût pas honoré comme martyr par les

chrétiens. Mais saint Sébastien, la nuit suivante, apparut à sainte Luce et lui révéla l'endroit où était son corps, et il ordonna qu'on l'ensevelit aux pieds des apôtres; ce qui fut exécuté. Il souffrit sous les empereurs Dioclétien et Maximien, qui régnèrent vers l'an 187 du Seigneur.

NOTE 3.

SAINT JULIEN L'HOSPITALIER ET JULIEN L'APOSTAT.

La *Légende d'Or* donne de curieux détails sur le saint Julien qui tua son père et sa mère, et sur l'homme du même nom, qui fut Julien l'APOSTAT (1).

Autant la première légende est suave et douce, autant la seconde est terrible. Tous deux ont conquis une immortalité diverse, l'un par la charité, l'autre par son astuce diabolique; et cette conduite infâme qui en ont fait un des précurseurs de l'Antechrist aux yeux des hommes du moyen-âge.

I.

Saint Julien l'Hospitalier.

Il y eut un Julien qui, sans le savoir, fut le meurtrier de son père et de sa mère. Ce Julien précité, jeune et noble, se livrait un jour avec ardeur au plaisir de la chasse et poursuivait un cerf qu'il avait éventé. Soudain, par une permission divine, ce cerf se tourna vers lui et lui dit : « Tu oses me poursuivre, toi qui dois être le meurtrier de ton père et de ta mère? » A ces mots, Julien fut frappé d'une grande terreur, et, afin que le malheur dont le menaçait l'animal ne se réalisât pas, il abandonna tout et se retira secrètement. Il arriva dans un pays très-éloigné, s'attacha au service d'un prince, et se comporta si bien partout, soit dans la guerre, soit dans la paix, que le prince le fit chevalier et le maria à une châtelaine qui était veuve et qui lui apporta son château en dot. Cependant les parents de Julien, extrêmement affligés de la perte de leur fils, erraient à l'aventure en tous pays et le cherchaient avec la plus grande sollicitude. Enfin, ils arrivèrent au château où Julien commandait. Julien se trouvait alors absent par hasard. Sa femme, les ayant vus, leur demanda qui ils étaient; ils lui racontèrent tout ce qui était arrivé à leur fils; elle comprit qu'ils étaient les parents de son mari, qui lui avait probablement raconté plus d'une fois toutes ces particularités. Elle les reçut donc avec bienveillance, et, par amitié

(1) Chap. 30, p. 142-45.

pour eux, elle leur abandonna le lit de son mari et plaça pour elle, dans un autre endroit, un lit plus petit. Le matin, la châtelaine se rendit à l'église, et Julien, le matin aussi, monta à sa chambre comme pour réveiller sa femme. En y entrant, il trouva dans son lit deux personnes endormies; et les prenant, l'une pour sa femme, l'autre pour un adultère, il tira silencieusement son épée et les perça toutes deux; puis, sortant de sa maison, il rencontra sa femme qui revenait de l'église. Surpris, il lui demanda quelles étaient les personnes qui étaient couchées dans son lit. Sa femme lui répondit : « Ce sont tes parents, qui t'ont cherché fort longtemps, et je les ai placés dans ton lit. » A demi-mort en entendant ces paroles, il commença à gémir et à verser des larmes : « Malheureux que je suis ! disait-il, que ferai-je ? J'ai tué mes parents, qui m'étaient si chers : voilà la prophétie du cerf accomplie ; en voulant l'é luder, je l'ai accomplie. O le plus malheureux des hommes ! Adieu ! ma chère sœur, désormais je n'aurai plus de repos jusqu'à ce que je sache que Dieu a accepté ma pénitence. — Loin de moi, ô très-doux frère ! lui répondit sa femme, loin de moi la pensée de t'abandonner ; tu ne partiras pas sans moi, et, après avoir partagé ta joie, je partagerai aussi ta douleur. » Alors tous deux se retirèrent auprès d'un vaste fleuve, où beaucoup de personnes couraient de grands dangers. Ils y élevèrent une sorte de grand hôpital, afin d'y faire pénitence, et afin de transporter incessamment d'un bord à l'autre tous ceux qui voulaient passer le fleuve, et d'y donner l'hospitalité à tous les pauvres. Longtemps après, au milieu de la nuit, pendant une forte gelée, Julien, épuisé de fatigue, se reposait, quand il entendit la voix d'une personne qui se lamentait misérablement et, d'un ton lugubre, suppliait Julien de la passer à l'autre rive. Julien, réveillé par cette voix, se leva, et trouvant la personne à demi-morte de froid, il la transporta en sa maison, alluma du feu et tâcha de la réchauffer; mais n'y pouvant parvenir et craignant qu'elle n'expirât en cet endroit, il la porta sur son grabat et la couvrit avec soin. Peu après, cet homme, qui avait paru infirme et aussi misérable qu'un lépreux, s'élevant au ciel tout brillant de lumière, dit à Julien : « Julien, le Seigneur m'a envoyé vers toi pour te faire savoir qu'il a accepté ta pénitence : bientôt ta femme et toi vous reposerez dans le Seigneur ; » puis il disparut. Peu de temps après, Julien et sa femme, pleins de bonnes œuvres et riches des aumônes qu'ils avaient faites, se reposèrent dans le Seigneur.

II.

Julien l'Apostat.

Il y eut encore un autre Julien ; celui-là ne fut pas un saint, au contraire, mais le plus scélérat des hommes, Julien l'Apostat. Ce Julien fut d'abord moine, avec tous les dehors d'une grande piété. Une femme, au rapport de maître Jehan Beleth dans sa *Somme des Offices de l'Eglise*, avait trois pots remplis d'or ; elle en avait couvert l'orifice de cendres, pour cacher le métal, et, devant quelques moines, confia ces pots à la garde de Julien, qu'elle considérait comme le plus saint des hommes. Elle ne lui indiqua pas d'une autre manière que ces vases renfermaient de l'or. Julien les reçut, et, y trouvant une si grande quantité d'or, il vola toute la somme et remplit de cendres les vases. Quelque temps après, la maîtresse du trésor vint chercher son précieux dépôt. Julien lui rendit les vases remplis de cendres. Elle chercha en vain son or. Mais elle ne put convaincre Julien de vol, car il n'y avait pas de témoins qui pussent attester que les vases étaient remplis d'or, et les moines devant lesquels elle avait confié sa fortune à Julien n'y avaient vu que de la cendre. Ainsi l'Apostat garda l'or. Il se rendit à Rome avec ces richesses, et s'en servit dans la suite pour obtenir le consulat. Plus tard il fut élevé à l'empire.

Comme dès l'enfance il avait été instruit dans la magie, il avait toujours avec lui plusieurs maîtres de cet art. Un jour, à ce qu'on voit dans l'Histoire Tripartite, lorsqu'il était encore enfant, son maître s'étant éloigné, il resta seul et commença à lire les évocations des démons. Bientôt un grand nombre de démons, noirs comme des Ethiopiens, se présentèrent devant lui. Effrayé à cette vue, Julien fit aussitôt le signe de la croix, et toute cette multitude de démons disparut. Quand son maître fut de retour, il lui raconta ce qui lui était arrivé. « Les démons, lui dit son maître, craignent et haïssent surtout ce signe de la croix. » Quand il fut élevé à l'empire, il se ressouvint de cet événement, et, comme il voulait se servir de l'art magique, il apostasia, détruisit partout le signe de la croix, et persécuta les chrétiens autant qu'il put, pensant que, s'il agissait autrement, les démons seraient moins soumis à ses ordres. Julien étant descendu en Perse, comme on le lit dans la Vie des Pères, il envoya un démon en Occident pour qu'il lui rapportât de là une réponse. Le démon, étant arrivé en un certain endroit, y resta immobile pendant dix jours, parce qu'il y avait en cet endroit un moine qui priaït jour et nuit. Etant revenu sans avoir pu

réussir, Julien lui dit : « Pourquoi as-tu tant tardé à venir ? » Le démon répondit : « J'ai attendu pendant dix jours pour voir si un moine (*monachum publicum*), un ermite, chargé de prier pour les fidèles, cesserait de prier ; et, comme il n'a cessé de prier, je n'ai pu passer et suis revenu sans avoir rien fait. » Alors Julien, entrant en fureur, dit que lorsqu'il passerait par là il se vengerait de cet ermite. Comme les démons lui promettaient qu'il vaincrait les Perses, son sophiste dit à un chrétien : « Que penses-tu que fasse maintenant le Fils du charpentier ? — Il fait un cercueil pour Julien, » répondit l'autre. Lorsque Julien fut arrivé à Césarée de Cappadoce, comme le rapporte Fulbert, évêque de Chartres, dans l'Histoire de saint Basile, saint Basile alla à sa rencontre et lui envoya en présent quatre pains d'orge ; mais Julien, indigné, dédaigna de les recevoir, et envoya à l'évêque du foin au lieu de pain, en lui disant : « Tu nous as envoyé ce qui sert de pâture aux animaux sans raison, reçois ce que tu as envoyé. » Basile lui répondit : « Nous t'avons envoyé ce que nous mangeons ; mais toi tu nous as donné ce qui sert de nourriture aux bêtes. » Julien, irrité, répondit : « Lorsque j'aurai soumis les Perses, je détruirai cette ville et ferai passer dessus le soc de la charrue, afin qu'on l'appelle plutôt *farrifera* (qui porte du grain) que *hominifera* (l'habitation des hommes). » La nuit suivante, Basile vit en songe, dans l'église de Sainte-Marie, une multitude d'anges, et au milieu d'eux une femme assise sur un trône et qui disait à ceux qui l'entouraient : « Faites-moi venir sur-le-champ Mercure, afin qu'il mette à mort Julien l'Apostat, qui blasphème avec orgueil contre moi et contre mon Fils. » Mercure était un soldat que Julien avait fait périr pour la foi du Christ, et qui avait été enseveli dans la même église. Aussitôt saint Mercure se leva de l'endroit où il reposait, avec ses armes que l'on conservait dans ce lieu, et, se présentant devant cette femme dont nous avons parlé, en reçut l'ordre de se préparer au combat. Basile, s'étant réveillé, se dirigea vers l'endroit où reposait saint Mercure ; il vit le tombeau ouvert et n'y trouva ni le corps ni les armes. Alors il demanda au gardien s'il les avait ôtées. Mais ce dernier assura par serment que, le soir, les mêmes armes se trouvaient à l'endroit où on les gardait toujours. Saint Basile se retira, et, étant revenu le matin, il trouva le corps de saint Mercure, ses armes, et sa lance, ensanglantée. Puis un soldat, qui revenait de l'armée, rapporta que lorsque Julien était à la tête de son armée, un guerrier inconnu, portant ses armes et tenant une lance, pressa son cheval de l'éperon, et, fondant sur Julien avec audace, brandit sa lance, et lui en donna un violent coup dont il le perça par le milieu du corps ; puis, s'éloignant aussitôt, il ne reparut plus.

Julien, respirant encore, prit du sang dans sa main, comme on le lit dans l'histoire Tripartite, et le lança en l'air, en disant : « Tu as vaincu, Galiléen, tu as vaincu ! » et en disant ces mots il expira misérablement. Son corps, laissé sans sépulture par ses soldats, fut pris par les Perses, qui l'écorchèrent, et l'on fit de sa peau un tapis pour le roi des Perses.

NOTE 4.

SAINTE AGATHE (1).

Le mot Agathe vient de *Agios*, saint, et de *Theos*, Dieu, comme si l'on disait : Sainte de Dieu ; car il y a trois choses, comme le dit saint Chrysostôme, qui servent à former un saint et qui se trouvent d'une manière éminente dans Agathe, savoir : la pureté du cœur, la présence du Saint-Esprit et l'affluence des bonnes œuvres. Ou bien encore Agathe vient de *A*, qui signifie sans, de *geas*, qui veut dire terre, et de *Theos*, Dieu, comme si l'on disait : Déesse sans terre, c'est-à-dire détachée de l'amour des biens de la terre. Ou bien encore Agathe vient de *Aga* (*loquens*, parlant), et de *than*, qui signifie consommation, comme si l'on disait : Parlant d'une manière accomplie dans la perfection, comme il paraît évident par les réponses de la sainte. Ou bien *Agathe* vient de *Agath*, qui signifie servitude, et de *thaas*, supérieure, comme si l'on disait : Servitude supérieure, et cela à cause des mots qu'elle prononça : « La plus grande noblesse est celle-ci, » etc. Ou bien encore Agathe dérive de *Aga*, qui signifie solennel, et de *than*, qui veut dire consommation, comme si l'on disait : Consommée, c'est-à-dire ensevelie solennellement, ce qui est évident, puisqu'elle fut ensevelie par les anges.

La vierge Agathe, noble, et d'une grande beauté de corps, honorait Dieu continuellement dans toutes les pratiques de la piété, au sein de la ville de Catane. Quintianus, gouverneur de Sicile, homme de basse extraction, libertin, avare et adonné au culte des idoles, s'efforçait de la faire arrêter, afin de se faire redouter en faisant arrêter une fille noble, parce qu'il était d'une basse extraction ; afin de jouir de sa beauté, parce qu'il était libertin ; de ravir ses richesses, parce qu'il était avare, et de la faire sacrifier aux idoles, parce qu'il était idolâtre. Il se la fit donc amener. Quand elle fut arrivée en sa présence et qu'il reconnut son invariable détermination, il la livra à une courtisane nommée Aphrodisie, et à ses neuf filles qui partageaient sa turpitude, afin que dans l'espace de trente

(1) Chap. 39, p. 170-3.

jours elles pussent l'influencer et ainsi changer sa résolution. Tantôt par de belles promesses, tantôt par de terribles menaces, elles espéraient la détourner de sa bonne résolution. La bienheureuse Agathe leur répondit : « Ma résolution est posée sur le roc et étagée sur Jésus-Christ. Vos paroles ressemblent au vent, vos promesses à la pluie, la terreur que vous voulez m'inspirer à un fleuve. Quels que soient leurs efforts et leur impétuosité, ma maison restera ferme sur ses fondements et ne pourra être renversée. » En disant ces mots elle pleurait, et chaque jour elle priait pour obtenir la palme du martyr, qu'elle désirait ardemment. Aphrodisie, voyant donc que sa résolution était inébranlable, dit à Quintien : « Il serait plus facile d'amollir les rochers et de donner au fer la malléabilité du plomb, que de changer cette jeune fille ou de la détourner de ses sentiments chrétiens. » Alors Quintien se la fit amener et lui dit : « Quelle est ta condition ? » Elle lui répondit : « Non-seulement je suis libre, mais encore d'une naissance illustre, comme toute ma parenté le prouve. » Quintien lui dit : « Si tu es noble, pourquoi te conduistu comme une esclave ? » Elle lui répondit : « Parce que je suis la servante du Christ, ce n'est pas une raison pour que je me conduise comme une esclave. » Quintien lui dit : « Si tu es noble, pourquoi te dis-tu servante ? » Elle lui répondit : « La plus grande liberté consiste à servir le Christ. » Quintien lui dit : « Choisis, ou de sacrifier aux dieux, ou de souffrir divers supplices. » Agathe répartit : « Que ta femme ressemble à Vénus ta déesse ! et toi puisses-tu ressembler à Jupiter ton dieu ! » Alors Quintien la fit souffleter en disant : « Garde-toi, téméraire, d'insulter ton juge. » Agathe lui répondit : « Je suis surprise que toi, qui es un homme prudent, tu en sois venu à ce point de démente, que tu appelles tes dieux des êtres que tu ne voudrais point que ta femme imitât et que tu rougirais d'imiter toi-même, au point que tu dis que l'on t'insulte quand on souhaite que tu imites leur manière de vivre ; car si tes dieux sont bons, je n'ai fait que te souhaiter du bien, et si tu abhorres leur société, tu es d'accord avec moi. » Quintien lui dit : « Tout ce flux de paroles est inutile ; sacrifie aux dieux, ou je te ferai périr par divers supplices. » Agathe lui répondit : « Si tu me fais exposer aux bêtes, elles perdront leur férocité en entendant prononcer le nom du Christ. Si tu veux me faire souffrir par le feu, les anges, du haut des cieux, feront tomber sur moi une rosée rafraîchissante qui me sauvera ; si c'est par les coups et les tourments, je possède en moi l'Esprit saint qui me fait mépriser toutes ces choses. » Alors Quintien la fit traîner dans un cachot, parce qu'elle le confondait publiquement par la sagesse de ses réponses. Agathe s'y dirigea avec une extrême joie et comme en triomphe ; on eût dit qu'elle était

invitée à un festin, et elle pria le Seigneur de terminer heureusement son combat. Le jour suivant, Quintien lui dit : « Renie le Christ et adore les dieux. » Comme elle refusa de lui obéir, il la fit placer sur le chevalet et torturer. Pour moi, dit Agathe, je me réjouis au sein de ces supplices comme celui qui apprend une bonne nouvelle, qui voit une personne qu'il désire voir depuis longtemps, ou qui a trouvé de nombreux trésors. Car le froment ne peut être placé dans le grenier, à moins que l'épi qui le renferme n'ait été fortement battu auparavant et réduit en paille. Ainsi mon ame ne peut entrer en paradis avec la palme du martyr, à moins que tu ne fasses soigneusement torturer mon corps par les bourreaux. »

Alors Quintien, irrité, lui fit tenailler les mamelles, et, après l'avoir longtemps torturée, ordonna qu'on lui coupât les seins. Agathe lui dit : « Impie, cruel et affreux tyran, tu ne rougis pas de faire couper sur une femme les mamelles que tu as sucées dans la personne de ta mère. Pour moi, je possède intactes en mon ame mes mamelles, avec lesquelles je nourris tous mes sens et que j'ai consacrées au Seigneur dès mon enfance. » Alors le tyran la fit reconduire en prison, en interdisant l'entrée aux médecins, avec défense à qui que ce fût de porter du pain ou de l'eau à la vierge. Mais au milieu de la nuit un vieillard, précédé d'un enfant qui portait un flambeau, se présenta à elle. Il avait avec lui divers remèdes, et dit à Agathe : « Quoiqu'un insensé proconsul t'ait fait subir de cruels tourments, il a plus souffert de tes réponses que toi de ses supplices. Il a, il est vrai, fait tenailler tes mamelles (*ubera*), mais cette fécondité (de supplices, *ubertas*), se changera pour lui en amertume. Comme j'étais présent au moment où tu as souffert, je me suis aperçu que tes mamelles pouvaient être guéries. » Agathe lui répondit : « Je n'ai jamais voulu recevoir sur mon corps de remède charnel, et il serait honteux pour moi de perdre maintenant ce que j'ai conservé si longtemps. » Le vieillard lui dit : « Ma fille, je suis chrétien, que ta pudeur ne s'effraie point. » Agathe lui répondit : « Comment ma pudeur pourrait-elle être effrayée, puisque tu es un vieillard avancé en âge? Du reste, j'ai été si cruellement déchirée, que ma vue ne saurait guère causer de pensées voluptueuses; mais je te remercie, vénérable père, de la sollicitude que tu daignes avoir pour moi. » Le vieillard lui dit : « Pourquoi ne veux-tu point permettre que je te guérisse? » Agathe lui répondit : « Parce que j'ai mon Seigneur Jésus-Christ, qui d'une seule parole guérit toutes les blessures et, par une seule parole, peut tout rétablir en son état primitif; s'il le veut, il peut me guérir sur-le-champ. » Le vieillard, souriant doucement, lui dit : « Et moi, je suis son apôtre, et il m'a en-

voyé vers toi, et sache que tu es guérie en son nom ; » et aussitôt l'apôtre Pierre disparut. La bienheureuse Agathe, tombant à genoux, rendit grâces et se trouva parfaitement guérie. Ses mamelles lui avaient été miraculeusement rendues. Ses gardiens, épouvantés par l'immense lumière qui inondait la prison, s'étant enfuis et ayant laissé la prison ouverte, plusieurs personnes priaient Agathe de fuir : « Loin de moi la pensée de fuir, dit-elle, pour perdre la couronne de patience et plonger mes gardiens dans la tribulation. » Quatre jours après, Quintien lui dit qu'elle se hâtât d'adorer les dieux, si elle ne voulait s'exposer à de plus grands supplices encore. Agathe lui dit : « Tes paroles sont folles et vaines, elles souillent l'air et révoltent par leur injustice. Misérable homme sans intelligence, comment veux-tu que j'adore des pierres et que je renonce au Dieu du ciel qui m'a guérie ? » — « Et qui t'a guérie ? » lui dit Quintien. « C'est le Christ, Fils de Dieu, » lui répondit Agathe. Quintien lui dit : « Tu oses encore parler du Christ, dont je ne veux point entendre parler ? » Agathe lui répondit : « Tant que je vivrai, j'invoquerai le Christ du cœur et des lèvres. » Quintien lui dit : « Eh bien ! je vais voir si le Christ te guérira. » Alors il ordonna qu'on jonchât la terre de tessons épars, qu'on plaçât dessous des charbons enflammés et qu'on roulât dessus le corps nu de la sainte. Pendant qu'on lui faisait subir ce supplice, il survint un fort tremblement de terre qui ébranla toute la cité, de telle sorte que le palais, tombant en ruines, écrasa deux conseillers de Quintien, et que le peuple, accourant auprès du préfet, s'écria que l'on souffrait ces fléaux à cause du supplice injuste d'Agathe. Le gouverneur, effrayé d'un côté du tremblement de terre, et craignant de l'autre une sédition du peuple, ordonna qu'on reconduisit Agathe en prison, où elle pria, en disant : « Seigneur Jésus-Christ, qui m'as créée, qui m'as conservée dès mon enfance, qui a préservé mon corps de l'impureté et éloigné de moi l'amour du siècle, toi qui tout-à-l'heure encore m'as fait triompher dans les tourments et donné alors la vertu de patience, reçois mon ame et fais-moi venir dans le sein de ta miséricorde. » Après avoir terminé cette prière, elle rendit l'ame en poussant un grand cri, vers l'an du Seigneur 253, sous l'empereur Dacien. Pendant que les fidèles ensevelissaient son corps avec des parfums et le plaçaient dans un sarcophage, un jeune homme vêtu de soie, accompagné de plus de cent hommes fort beaux et vêtus de blanc, qui jamais n'avaient paru dans ces contrées, s'approcha du corps, et, plaçant près de la tête de la vierge une tablette de marbre, disparut tout-à-coup aux yeux des assistants. Sur ladite tablette se trouvaient gravés ces mots : « Ame sainte, remplie d'une généreuse volonté (*spontaneam*), l'honneur de Dieu et le salut de la patrie ; » ce que l'on

peut interpréter ainsi : « Son ame fut sainte; elle s'offrit volontairement à Dieu, lui rendit honneur et fut le salut de la patrie. » Quand le bruit de ce miracle se fut répandu, les Gentils mêmes et les Juifs commencèrent à avoir beaucoup de vénération pour son tombeau. Pour Quintien, pendant qu'il allait à la recherche des richesses d'Agathe, il rencontra deux chevaux qui hennissaient et qui ruaient. L'un des deux le mordit, l'autre d'un coup de pied le précipita dans un fleuve, de sorte qu'on ne put jamais trouver son corps. Au bout d'un an, vers le jour de la naissance d'Agathe, une haute montagne, aux environs de la ville, vomit des flammes; les laves, s'échappant du cratère et liquéfiant la terre et les pierres, roulaient avec impétuosité vers la ville. Alors une multitude de païens descendit de la montagne, et, se réfugiant auprès du tombeau de la sainte, prit le voile qui couvrait le sépulcre et l'opposa à l'incendie, et aussitôt, le jour de la naissance de la vierge, le feu s'arrêta et n'avança pas plus loin. Saint Ambroise dit dans la Préface de cette vierge : « O heureuse et illustre vierge, qui as mérité, pour la gloire du Seigneur, d'illustrer son martyre en versant son sang fidèle! O illustre et glorieuse vierge, illustrée par une double gloire au milieu des tourments affreux qu'elle a supportés; qui, puissante entre tous par ses miracles et appuyée d'un suffrage mystique, as mérité d'être guérie par la visite de l'Apôtre (Pierre)! Les cieus ont reçu cette épouse du Christ avec tant de distinction, et ses restes mortels jouissent d'un si glorieux pouvoir, que les chœurs des anges honorent la sainteté de son ame et la proclament libératrice de la patrie. »

NOTE 5.

LA PURIFICATION.

Quarante jours après la naissance de Jésus-Christ, la sainte Vierge le porta à Jérusalem pour être présenté au Seigneur. On a donné plusieurs noms à cette fête. On l'appelait antrefois la fête de Siméon et d'Anne; on l'a aussi nommée la Présentation de Jésus-Christ au Temple. Les Grecs lui ont donné le nom d'*Hypante* ou *Hypapante*, qui signifie *aller au-devant* ou *à la rencontre de quelqu'un*. Enfin on l'appelle communément la fête de la Purification de la sainte Vierge, dite la *Chandeleur*.

I.

On prétend qu'une dame de Palestine, nommée Icelie, fut la première qui entreprit de faire célébrer cette fête à Jérusalem, vers le mi-

lieu du V^e siècle (1). Mais, outre que ce fait n'est pas fort certain, c'est que cette institution n'eut pas de suite. D'autres ont cru que cette fête était célébrée au moins à Jérusalem et en Palestine vers le même temps, d'après ce qui est rapporté dans la Vie de saint Théodosie le Cénobiarque (2), qui nourrit d'une manière miraculeuse une multitude de peuples venus à la solennité d'une fête de la sainte Vierge. Cependant il est sûr qu'il n'y a aucun fondement que ce fut la fête de la Purification.

On attribue communément à l'empereur Justinien l'établissement de cette fête (3). On en rapporte la cause à une mortalité extraordinaire qui dépeupla la ville de Constantinople. En 542, au rapport de Cedrenus (4), elle était déjà instituée à Antioche dès 527, après le tremblement de terre effroyable qui avait renversé la ville, l'année précédente. Mais il est certain que le pape Gélase, qui gouvernait l'Eglise plus de trente ans avant que Justinien fût empereur, établit la fête de la Purification de la sainte Vierge (5). Ce pape, ayant détruit les Lupercales (6) que les païens célébraient à Rome (7) et que les empereurs chrétiens n'avaient pu abolir entièrement, il introduisit la fête de la Purification, au lieu de ces restes honteux du paganisme, qui se célébraient au mois de février par des sacrifices qui portaient le nom de ce mois : *Februa sacra*. Ce pape écrivit un traité contre le sénateur Andromacus et les autres Romains qui voulaient qu'on célébrât ces fêtes (8).

(1) Allatius, in *Method.*

(2) Dans Surius, 11 januar., cap. 28.

(3) Nicéphore, *Hist.*, lib. 17, cap. 28. — Sigebert, *Chron.*, ad ann. 542.

(4) In *Comp.*, an. 9 Justiniani imperat.

(5) Constat Gelasium pontificem, hujus diei celebrandæ in occidentali Ecclesia aperuisse viam, dum Lupercalia mense februario agi solita, ut scribit Varro, Romæ ad ea tempora permanentia, legibus ecclesiasticis abrogavit (Baronius, *Martyrolog.*, 2 februar. — Thomassin, *Traité des Fêtes*, livre 2, chapitre 11, p. 291. — Baillet, 2 février. — Thiers, etc.)

(6) Les Lupercales étaient des fêtes que les Romains avaient coutume de célébrer le 15 du mois de février en l'honneur de Pan, dieu des bergers. On dit qu'un certain Evandre apporta d'Arcadie en Italie ces fêtes appelées Lupercales (Dyonisius Livius, Plutarque, etc. — Rossin, *Antiq. rom.*, lib. 4, cap. 6). — Il y en a qui croient que Romulus institua ces fêtes à Rome en l'honneur de Laurentia, femme du pasteur Faustulus, qui avait nourri Rémus et Romulus. Les prêtres luperques étaient nus pendant les fonctions de leur ministère, selon Ovide :

*Tertia post idus nudos aurora Lupercos
Aspicit, et Fauni sacra bicornis eunt.*

(7) Varron, lib. 5 *De Lingua latina*.

(8) Cet écrit se trouve dans la compilation des Conciles (t. 3), et Baronius (ad ann. 496, n° 30) le rapporte tout au long dans ses *Annales ecclésiastiques*.

Donc, comme le dit Baronius (1), la fête de la Purification fut instituée pour effacer, par la sainteté de ce grand mystère, la profanation que les païens faisaient pendant les Lupercales. Cela paraît encore plus certain, si l'on fait attention que les Lupercales ayant été célébrées jusqu'au temps de l'empereur Anastase, sous le règne de Théodoric, en Italie, vers l'an 496, il n'est plus fait mention de cette fête profane. Car ce fut en ce temps-là que le pape Gélase l'abolit et qu'il institua à sa place la solennité de la Purification. Mais, au lieu du 15 février destiné pour les Lupercales parmi les païens, ce pape fixa la fête de la Purification au second jour de ce mois, qui était le quarantième après la naissance de Jésus-Christ, et par conséquent le jour de sa Présentation au Temple et de la Purification de la sainte Vierge.

La fête des *Lupercales*, si l'on peut honorer de ce nom des infamies et des abominations, se faisait au mois de *février*, qui signifie *Purification* (2). Macrobe et Festus (3) remarquent aussi qu'on avait donné ce nom à ce mois, qui était le dernier de l'année chez les anciens Romains, ou parce qu'on avait coutume de purifier le peuple dans ce mois, à cause qu'on y célébrait la fête de Junon *la purifiée* (*februata*), et que les femmes, en ce jour, étaient purifiées par les prêtres avec une peau de chèvre (4). La superstition avait donc institué, sous le nom de *Lustration*, cette fête qui est aussi appelée *Expiation* ou *Purification*, comme l'a très-bien remarqué Plutarque (5).

Le docte P. Thomassin (6) dit que les historiens grecs et latins conviennent que ces purifications se faisaient en immolant des hommes à Saturne ; mais que dans la suite ils commencèrent à ne plus offrir à Saturne que des cierges allumés. Baillet (7) a suivi la pensée du P. Thomassin.

Mais ces deux auteurs ont confondu les *Saturnales* avec les *Lupercales*, quoique ces fêtes soient très-différentes. Les premières se faisaient

(1) Putamus usum illum superstitionis Gentilium sacris ritibus expiatum, sacrosanctum redditum, in Dei Ecclesiam esse laudabiliter introductum (in notis *Martyrolog.*, 2 februar.).

(2) Februarius nominatur a sacris febris Lupercorum (S. Augustin, lib. 18 *contra Faustum*, cap. 5).

(3) Februarius mensis dictus, quod tum id est, extremo mense anni populus februaretur, id est lustraretur (Macrobe, lib. 3 *Saturnal.*, cap. 13. — Festus).

(4) Ejusque sacra erant Lupercalia, quo die mulieres februantur a Lupercis amiculo, id est pelle caprina (ibid.).

(5) Lupercalia, si ad tempus respiciatur, illustrationis causa instituta videri possunt (in *Romulo*).

(6) *Traité des Fêtes*, l. c. sup.

(7) Loc. cit. sup.

en l'honneur de Saturne ; les secondes en l'honneur de Pan , dieu des bergers. Les premières se célébraient en Italie et en Grèce avant la fondation de Rome, ayant été instituées par le roi Janus, peu de temps après la mort de Saturne ; et les secondes reconnaissaient Romulus pour leur instituteur. Le mois de décembre était destiné pour les Saturnales, et elles furent d'abord fixées au 17 de ce mois. César ayant ajouté deux jours à ce mois, la fête fut ensuite transportée au 16 devant les calendes de janvier. Enfin, Auguste ordonna que cette fête durerait trois jours, depuis le 17 décembre jusqu'au 19. Pour les Lupercales, elles ont toujours été fixées au 15 février.

Enfin, les peuples de la Grèce, pendant les Saturnales, sacrifiaient anciennement des victimes humaines à Saturne; mais Hercule leur ayant représenté l'abomination de ces sacrifices, il leur conseilla de brûler des cierges en son honneur, au lieu de lui immoler des hommes (1). On ne peut donc pas trouver que les Romains aient jamais immolé des victimes humaines dans les fêtes des Lupercales (2). On ne sacrifiait que des chèvres, dont la peau servait pour faire des courroies dont se ceignaient les prêtres, ayant le reste du corps nu. On immolait aussi un chien, comme pour rendre grâces à la nourrice de Remus et de Romulus, en l'honneur de laquelle (3) les Lupercales avaient été instituées.

Il est vrai que, pendant les Saturnales, les Romains s'envoyaient aussi plusieurs présents, et, entre autres, des cierges et des bougies; coutume empruntée des Pélasgiens. On croit même que la pratique des Romains de s'envoyer des présents les uns aux autres durant les jours des Saturnales, a été l'origine des *étrennes* que l'on donne à peu près dans ce même temps. Mais on ne lit pas que les Romains se soient servis de cierges pendant les Lupercales.

Baillet (4) dit que les Lupercales se célébraient en l'honneur de Pan, mais que les sacrifices que l'on joignit depuis se faisaient au dieu *Februus*, qui était Pluton. Nous ne savons pas sur quoi se fonde cet auteur. Mais Macrobe (5) nous apprend que Numa ordonna que le mois de

(1) *Aras saturnias, non mactando viros, sed accensis luminibus excolentes. Quia non solum virum, sed et lumina, φωτῶν, significat. Inde mos per Saturnalia missitandis cereis cœpit* (Macrobe, *Saturn.*, lib. 1, cap. 7).

(2) Rossin, *Antiquitat. rom.*, ubi sup.

(3) Le nom de *Lupercales* vient du mot latin *Lupa*, louve. On a désigné la nourrice de Remus et de Romulus sous ce nom, à cause de ses débauches qui l'avaient fait comparer à la louve, animal auquel les anciens naturalistes attribuent une excessive lubricité.

(4) Apud Rossin, ubi sup.

(5) Ibid.

février n'aurait que vingt-huit jours, parce que ce mois était consacré au dieu des enfers, ou à Pluton. Cependant on ne trouve point qu'on lui fit des sacrifices le jour qu'on célébrait les Lupercales; mais seulement le 21 février, jour auquel on célébrait les *Ferales*. Les Romains faisaient cette fête en l'honneur des dieux Manes (1). Les cérémonies consistaient à jeter dans des bûchers que l'on allumait quelques petits présents, comme des couronnes, des bouquets; et de porter des viandes sur les sépulcres, où l'on immolait aussi quelques victimes. Macrobe rapporte à Numa l'institution de cette fête, quoiqu'elle soit plus ancienne, selon Ovide, qui dit qu'Enée en est l'auteur, comme on peut voir par les vers cités en note, où il raconte les cérémonies des *Ferales* (2).

Après ces remarques, il est facile de conclure que la fête de la Présentation de Jésus-Christ au Temple, ou de la Purification de la sainte Vierge, a été instituée pour abolir la mémoire des Lupercales, et non pas des Saturnales ou des *Ferales*, comme le P. Thomassin et Baillet le prétendent.

Saint Ildefonse (3), archevêque de Tolède, qui mourut en 667, et saint Eloi (4), évêque de Noyon, qui vivait dans le même temps, sont deux témoins irrécusables de la tradition, qui porte que la fête de la Purification fut instituée pour abolir les honneurs superstitieux que les païens rendaient à leurs dieux. « L'intention de l'Eglise, dit saint Ildefonse, fut de purifier par des expiations vraiment saintes, les expiations profanes qu'on faisait à Rome pendant le mois de février. » Le vénérable Bède (5),

(1) Macrobe, *Saturn.*, lib. 4, cap. 13.

(2) Est honor et humilis animas placare paternas,
Parvaque in extractas munera ferre Pyras.
Parva petunt Manes, pietas pro divite grata est
Munere, non avidos Styx habet ima deos.
Tegula porrectis satis est velata coronis,
Et sparsæ fruges, parvaque mica salis.
Nec majora veto, sed et his placabilis umbra est :
Adde preces positis et sua verba focis.
Hunc honorem Æneas, pietatis idoneus auctor,
Attulit in terras juste, Latine, tuas.
Ille patris genio solemnia dona ferebat :
Hinc populi ritus edidicere pios.
Perque vias urbis latosque ululasse per agros
Deformes animas, vulgus inane ferunt.
Postea præteriti tumuli redduntur honores,
Prodigiisque venit funeribusque modus.

(*Fast.* 2.)

(3) Serm. *De Purificatione*.

(4) Même sujet.

(5) *De tempor. Ratione*, cap. 10.

qui a vécu quelque temps après ces deux saints évêques, rapporte ce changement presque dans les mêmes termes.

Il faut bien remarquer que ces trois auteurs ne disent pas que l'Eglise ait substitué la fête de la Purification de la sainte Vierge aux Lupercales, mais aux lustrations de la ville de Rome, qui se faisaient par des sacrifices au mois de février, que les païens appelaient ainsi du nom de *Februus*, c'est-à-dire de Pluton. « Les Romains, ajoutent-ils, ayant subjugué toute la terre, ils imposèrent aux peuples vaincus une taxe qu'ils étaient obligés de payer tous les cinq ans. Après que tout le peuple avait payé ce tribut et qu'on avait achevé le dénombrement des personnes et de leurs biens, on purifiait toute la ville et on offrait des sacrifices aux dieux Manes » (1).

Il est difficile de concevoir par ces paroles quelle fête profane fut abolie par l'établissement de celle de la Purification de la sainte Vierge. Il semble qu'on a ici confondu deux fêtes très-différentes, les *Ferales* et les *Lustrations*. Les Lustrations étaient des solennités sacrées et des sacrifices d'expiation et de purification par lesquels les païens purifiaient les personnes et les choses souillées par quelque crime, par l'infection d'un cadavre, ou de quelque autre manière. Il y en avait de publiques et de particulières; celles-ci étaient d'un homme, d'une armée, d'un troupeau. Les publiques se célébraient par les Romains, après la revue générale qui se faisait par les censeurs, de cinq ans en cinq ans, de tous les citoyens et de tous leurs biens. Cet espace de temps s'appelle lustre; d'où vient qu'on donnait le nom de *Lustrations* aux purifications qui avaient lieu alors.

Denys d'Halicarnasse parle de l'institution de cette fête et des cérémonies qu'on y observait. « Tullius Servius, dit-il, ayant achevé le dénombrement du peuple, ordonna que tous les citoyens, étant armés, s'assembleraient dans le Champ-de-Mars, où, étant rangés selon leurs centurries, ce roi les purifia en sacrifiant des animaux de trois espèces, *solitaurilibus*. Ces victimes furent un taureau, un bélier et un bouc. Après qu'on eut conduit ces hosties trois fois autour du camp, on les immola au dieu Mars (2). C'est ainsi, conclut cet historien, que de nos

(1) *Quam lustrandi consuetudinem congrue et religiose christiana mutavit religio... Agitur hæc festivitas mense februario, quem Romani adhuc pagani a Februo, id est Plutone, sic vocaverunt. Februare enim purgare dicimus. Quo mense lustrabatur civitas. Cum enim Romani omnes gentes subjugassent, tributum eis imposuerunt eo tenore, ut quinto quoque anno idem tributum solveretur. Quo expleto et censu persoluto, ab omni populo civitas lustrabatur, et diis Manibus sacrificia offerebant (S. Ildefonse, S. Eloi et Bède, l. c. sup.).*

(2) Denys d'Halicarnasse, lib. 4, in *Hist. Servii Tullii*. — Tite-Live, lib. 4.

jours, après que la revue et le dénombrement sont faits, les Romains sont purifiés par le magistrat, ce qu'on appelle *lustre*. » Tite-Live, qui rapporte la même chose, ajoute qu'on immolait un pourceau ou une brebis, et qu'on ornait les victimes de rubans et de bandelettes.

Il ne faut que comparer la relation que ces deux auteurs profanes nous ont donnée des Lustrations avec ce que saint Ildéfonse et saint Eloi en ont dit, pour voir que ces deux saints se sont mépris (1).

Il paraît donc certain que la Purification de la sainte Vierge ne fut pas instituée pour abolir les Lustrations ou les sacrifices d'expiation que faisaient les Romains tous les cinq ans, mais plutôt les *Lupercales*, comme nous l'avons prouvé. Car les Lupercales sont différentes des Lustrations, soit quant au temps que les unes et les autres étaient célébrées, soit quant aux victimes immolées, soit quant au dieu auquel elles étaient offertes, soit enfin quant à la manière et à la fin des unes et des autres.

On peut remarquer trois choses qui rendent comme indubitable la tradition que nous soutenons : 1° Les *Lupercales* se célébraient encore vers la fin du V^e siècle, et il y a bien de l'apparence que les Lustrations ne se faisaient plus depuis quelques siècles. Au moins est-il sûr qu'on ignore comment et en quel temps elles ont cessé. 2° Nous avons des preuves certaines que le pape Gélase supprima les *Lupercales*; et personne, que nous sachions, n'a dit qu'il eût aboli les Lustrations. 3° Enfin, ce pape introduisit la fête de la Purification de la sainte Vierge, ou de la Présentation de Jésus-Christ au Temple, à la place des Lupercales. On ne désavoue pas cependant que quelques églises particulières faisaient peut-être cette fête, avant qu'elle fût établie dans l'Eglise par le pape Gélase.

Il y en a qui prétendent que le pape Serge a introduit l'usage des cierges pour la célébration de cette fête. Mais nous voyons par les écrits de saint Sophrone (2), patriarche de Jérusalem, qu'il était entièrement établi au VII^e siècle et avant que Serge occupât le siège de saint Pierre. Il y a cependant beaucoup d'apparence que ce pape est instituteur de la procession qu'on fait ce jour-là, ou qu'il en fut le régulateur définitif. L'Ordre romain nous apprend (3) que ce pape est auteur des litanies que l'on chantait pendant la procession qui avait lieu, ce jour-là, depuis l'église de Saint-Adrien jusqu'à celle de Sainte-Marie-Majeure.

(1) Voyez le P. H. de Sainte-Marie, t. 2, p. 333 et 334.

(2) Orat. *De Hyppaute*.

(3) Legitur quod Sergius papa præceperit litanias in die Præsentationis Domini in Templo (*Ordo roman.*, apud Baron., in *Martyrolog.*, 2 februar.).

II.

Lorsque la sainte Vierge présenta son Fils au temple, il y avait un homme juste et craignant Dieu, nommé Siméon, qui vivait dans l'attente de la consolation d'Israël, c'est-à-dire du Messie, et qui était rempli du Saint-Esprit. Il lui avait été révélé qu'il ne mourrait point qu'auparavant il n'eût vu le Christ du Seigneur. Il vint donc au temple par un mouvement de l'esprit de Dieu, dans le moment que Jésus y fut apporté par ses parents. Il y avait aussi une prophétesse, nommée Anne, déjà fort avancée en âge, qui survint dans le temple au même instant. Elle louait aussi le Seigneur et parlait de Jésus à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël (1).

Comme il y a eu plusieurs personnes, avant la naissance du Sauveur, qui ont porté le nom de Siméon, c'est ce qui a partagé les auteurs touchant le saint vieillard qui reçut le Fils de Dieu à la porte du temple. Plusieurs auteurs grecs (2) ont cru que ce Siméon était Siméon le Juste et l'un des Septante ou soixante-dix interprètes. Euty chius, patriarche d'Alexandrie, qui vivait dans le IX^e siècle, dit que, pendant que ce Siméon traduisait d'hébreu en grec la loi et les livres des prophètes, toutes les fois qu'il rencontrait un verset qui contenait quelque prophétie touchant le Sauveur et qu'il l'expliquait, il disait en lui-même, comme n'en croyant rien : « Cela ne se pourra pas faire. » C'est pourquoi, ajoute cet auteur, Dieu lui prolongea la vie jusqu'à trois cents ans, afin qu'il pût voir le Sauveur et qu'il fût guéri de son incrédulité. Aussi, dès qu'il aperçut le Sauveur, il s'écria : « Seigneur, laisse aller maintenant ton serviteur dans le lieu du repos, comme tu le lui as promis » (3).

Cette opinion n'a pour fondement que les méprises qu'on a faites, de confondre Siméon le Juste, dont parle saint Luc, avec un autre Siméon le Juste, grand-prêtre, fils d'Onias. Car l'on s'est imaginé que ces deux personnages n'étaient qu'un seul homme, encore qu'ils aient vécu dans des temps différents. Josèphe (4), qui est un excellent témoin dans ces sortes de choses, rapporte qu'Eléazar, que l'on a cru avoir en-

(1) S. Luc, chap. 2, vers. 22-38.

(2) Cedrenus, in *Synopsi*. — Damasc. Thessalonic., *Conc.* 4. — Euty chius et alii.

(3) Deus ergo vitæ terminum ipsi auxit, adeo ut annos trecentos quinquaginta viveret, donec Christum Dominum videret. Quem ubi vidisset : Nunc, inquit, dimitte, o Domine, servum tuum, secundum verbum tuum in pace (Euty chius, in *Annal.*).

(4) Lib. 12 *Antiq.*, cap. 2.

voyé les soixante-douze interprètes à Philadelphie, n'avait été élevé au pontificat qu'après la mort de son frère Siméon le Juste, fils d'Onias. Or, il est visible que ce Siméon de saint Luc n'a point été Siméon le Juste dont parle Josèphe; car, ce dernier étant mort avant qu'Eléazar fût grand-prêtre, il ne pouvait pas être l'un des interprètes, ni vivre jusqu'à Jésus-Christ.

Galatin (1), dans ses *Mystères de la vérité catholique*, s'est imaginé que le Siméon de l'Evangile a été Siméon le Juste, fils d'Hillel, précepteur de Gamaliel, dont saint Paul avait été disciple. « Ce Siméon, dit-il, entrant dans le Saint des saints, un vieillard vêtu de noir, qu'il s'imagina être le Sauveur du monde, lui apparut; ce qui lui fit croire qu'il mourrait cette année. Cette tradition, dit Galatin, est une forte preuve que Siméon avait prévu qu'il devait mourir, comme dit l'Evangile, parce qu'il avait vu le Seigneur » (2).

Mais saint Jérôme (3) et plusieurs autres Pères, et les savants les plus distingués de ces derniers siècles (4), ont établi que ce Siméon, dont parle Galatin, n'a commencé de gouverner comme chef de la Synagogue que la dixième année de Jésus-Christ, et même plus tard. Il est clair que ce personnage n'a pu être le Siméon dont parle saint Luc.

Quoique les savants conviennent que Siméon le Juste, de l'Evangile, ne soit pas le fils d'Onias, ni le fils d'Hillel, ils ne s'accordent pas cependant touchant la qualité de celui qui reçut le Sauveur entre ses bras. Les uns veulent que ce Siméon n'ait été ni grand-prêtre, ni simple prêtre, mais plutôt séculier, et un simple laïque, et qu'il ne paraît point du tout qu'il fût autre chose. Quoique ce sentiment ait quelque probabilité fondée sur de bonnes preuves, cependant nous n'avons pas cru devoir abandonner l'ancienne tradition, suivant laquelle d'autres auteurs prétendent que Siméon le Juste était prêtre, puisqu'il fit une fonction sacerdotale, quand Jésus-Christ fut présenté au temple.

Saint Méthode, évêque de Tyr (5), a donné la qualité de prêtre à Siméon : il l'appelle « le meilleur des prêtres, » *sacerdotum optime*; et, un peu après, il dit qu'il était « le plus pieux des prêtres, » *sacerdotum piissimè*. Saint Epiphane est du même sentiment. « Siméon, dit ce Père (6), était prêtre de la tribu d'Aaron... ; il prit le Seigneur entre

(1) Lib. 1, cap. 2 et 3.

(2) Ibid., lib. 4, c. 8.

(3) In *Isaiam*, cap. 8.

(4) Genebrard, lib. 2 *Chronicon*. — Le P. H. de Sainte-Marie, t. 2, p. 339 et suiv.

(5) Homil. in *Festo Purificationis*.

(6) Simcon sacerdos, ex Aaronis tribu, responsum accepit a Spiritu sancto,

les bras de sa mère, et, après l'avoir béni, il témoigna qu'il ne souhaitait rien tant que la mort... Enfin, étant mort très-vieux et plein de jours, il fut enseveli auprès des autres prêtres. »

Saint Cyrille de Jérusalem fait parler le saint vieillard Siméon à toutes les nations et à Israël : « Ecoute, Israël. Celui-ci est le Seigneur, que je porte entre mes bras, moi qui suis ton prêtre Siméon » (1). Sophrone, patriarche de Jérusalem, qui a fleuri vers le commencement du VII^e siècle, donne aussi la qualité de prêtre au vieillard Siméon (2). L'empereur Léon l'appelle aussi prêtre (3). Plusieurs savants modernes ont reconnu le sacerdoce de saint Siméon : ce sont Denys le Chartreux, Jean de Lyra, Ludolphe, Cajétan et Canisius, et ils répondent aux objections qu'on fait pour prouver qu'il n'était pas prêtre. Baronius soutient (4) que saint Luc insinue qu'il était prêtre, que les Pères l'ont reconnu et que c'est la tradition de l'Eglise.

Outre ces témoignages, on peut encore établir le sacerdoce de saint Siméon sur plusieurs conjectures qui méritent quelque attention. La première est qu'il prit entre ses bras le Sauveur et qu'il l'offrit à Dieu ; fonction qui ne pouvait avoir lieu que par les prêtres. La seconde, qu'il bénit ses parents dans le temple, comme il était ordonné aux prêtres. Cette bénédiction est bien différente de celle de Jacob, quand il bénit Pharaon ; car cette cérémonie de Jacob se fit dans le palais de ce prince, et celle de saint Siméon, dans le temple.

NOTE 6.

L'ANNONCIATION.

Dieu, voulant délivrer l'homme de la captivité du démon, envoya l'ange Gabriel vers Marie, pour lui annoncer qu'elle devait donner au monde Celui que tous les hommes attendaient depuis quatre mille ans.

non visurum se mortem, donec videret Christum Dominum in carne. Hinc est, qui Dominum ulnis suis gestavit, ac Deum glorificavit, dicens : Viderunt oculi mei salutare tuum. Nunc dimittis, etc. Mortuus demum, prope sacerdotis admodum senex ac plenus dierum sepultus est (*De Vitis Prophet.*, cap. 24).

(1) Audite, omnes nationes ; audi, Israel, Dominus hic est, quem ego tuus sacerdos Simeon in ulnis portans, prædico magna voce populo testificans in templo (*Oratio De Occursu Domini*).

(2) Ode in *Hypante* et Orat. Encomiast. in *S. Joan. Baptista*.

(3) Orat. *De Purificat.*

(4) Ad ann. 1, § 40.

L'ange, étant entré dans le lieu où elle était, lui dit : « Salut, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec toi, tu es bénie entre toutes les femmes. Tu concevras dans ton sein et tu enfanteras un fils, à qui tu donneras le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut » (1). C'est ce mystère que l'Eglise honore sous le nom de l'*Annonciation*, parce que l'ange y vint *annoncer* une nouvelle si heureuse pour toute la terre.

Après avoir établi par la tradition que la sainte Vierge conçut le Fils de Dieu le 25 du mois de mars et que l'Eglise, dès les premiers siècles, en a célébré la fête le même jour, nous examinerons si la maison où cet auguste mystère s'accomplit est bien celle qu'on voit encore en Italie, et qu'on appelle *la maison de Lorette*.

I.

Le savant P. Thomassin (2) soutient que le jour et le moment de l'incarnation étaient peu certains, et il prétend que les saints Docteurs ne les avaient fixés au 25 mars que sur la créance commune, qui veut que la conception précède la naissance de neuf mois. Or, selon lui, cette créance n'a rien d'exact ni d'incontestable.

« Il faut reconnaître, dit Tillemont, que, quand on met la conception de notre Seigneur le 25 de mars, c'est parce qu'on suppose qu'il est né le 25 de décembre et parce que les enfants ont accoutumé d'être neuf mois dans le ventre de leur mère. Mais comme ils y sont quelquefois plus de neuf mois et ordinairement moins, on ne peut dire qu'on sache assurément en quel jour Jésus-Christ a été conçu » (3).

Baillet dit (4) que cette opinion est très-probable, et, quoiqu'il semble d'abord s'en départir, il y revient pourtant et estime que l'Eglise n'en a usé de la sorte que parce qu'elle avait déjà choisi le 25 de décembre pour célébrer la fête de Noël.

Cependant nous sommes persuadés qu'on ne célèbre aujourd'hui la Conception miraculeuse du Verbe incarné, le 25 mars, que parce que la tradition constante de l'Eglise nous apprend que c'est dans ce jour fortuné que l'ange Gabriel annonça à la sainte Vierge l'incarnation du Fils de Dieu.

Il fallait bien, en effet, que ce fût la créance de l'Eglise, puisque, dès le III^e siècle, on trouve que des Pères ont fait des discours en ce jour

(1) S. Luc., 1, 26-38.

(2) *Traité des Fêtes*, liv. 2, chap. 12, n° 2.

(3) Note 1 sur Jésus-Christ.

(4) *Vies des Saints*, 25 mars. De l'*Annonciation de la sainte Vierge*, art. 7.

pour honorer la mémoire d'un si grand bienfait. Nous avons sur ce sujet quelques sermons de saint Grégoire, évêque de Néocésarée (1); et on ne saurait douter qu'il les ait prononcés en ce jour. Le premier commence en ces termes : « Aujourd'hui, les anges célèbrent les louanges du Seigneur, et la lumière de l'avènement du Christ éclaire les fidèles... Aujourd'hui s'accomplit l'oracle de David : les cieus se réjouiront et la terre tressaillira ; les campagnes et tous les arbres des forêts seront dans l'allégresse en présence du Seigneur, parce qu'il vient... Aujourd'hui Gabriel, ministre de Dieu, vient vers la très-chaste Vierge et lui annonce ce grand mystère, en lui disant : Salut, ô pleine de grâce » (2). Ce Père rapporte dans son second discours ce qui se passa, lors de l'annonciation, entre la sainte Vierge et l'ange Gabriel ; il fait l'histoire de la conception du Verbe et donne de grandes louanges à la sainte Vierge. Il ajoute dans ce même sermon que toutes les fêtes que nous célébrons sont comme autant de sacrifices que nous offrons à Dieu, et que : « la première de toutes les solennités est celle de l'Annonciation de la sainte Vierge, qui est renfermée dans ces paroles : Salut, ô pleine de grâce » (3) !

Nous avons encore les homélies de plusieurs autres Pères, qui ont été prononcées le même jour, et qu'on peut voir dans le P. Combéfis (4).

C'était la tradition commune de l'Eglise, du temps de saint Augustin, que Jésus-Christ avait été conçu le 25 mars (5). Anastase, évêque de Nicée, nous apprend que Jésus-Christ fut conçu le 8 des calendes d'avril (6). Orose est du même sentiment (7).

(1) Gerardus Vossius Borcholonius præpositus Tungrensis, inter opera sancti Gregorii a se collecta, edidit has duas homelias græce in Crypta-ferrata repertas ac collatas cum Vaticanis et Sirletanis exemplaribus (Henschenius, *Act. SS.*, t. 3, mart. die 25, p. 534).

(2) Hodie ab angelicis choris laudes divinæ celebrantur et lumen Christi adventus fidelibus illucescit..... Hodie Davidicum adimpletum est oraculum quod dicit : Lætentur cœli et exultet terra; gaudebunt campi et omnia ligna silvæ, a conspectu Domini, quoniam venit... Hodie Gabriel, qui Deo assistit, ad castissimam virginem veniens, illud Ave, gratia plena, ipsi annuntiat (S. Greg. Thaum., homel. 1).

(3) Primum autem omnium, Annuntiationem sanctissimæ Dei Genitricis, verbis illis comprehensa : Ave, gratia plena (id., hom. 2).

(4) Ces homélies sont tirées de S. Epiphane, évêque de Constance, dans l'île de Chypre; de S. Jean Chrysostôme ; de S. Cyrille, archevêque d'Alexandrie; de S. Achace, évêque de Mélitène; de S. Basile, évêque de Séleucie; de Tite, évêque de Bostre; d'Anastase, archevêque d'Antioche; d'Hésycybius, prêtre de Jérusalem, et de plusieurs autres (Combéfis, *Biblioth. Concionat.*).

(5) Sicut a majoribus traditum, suscipiens Ecclesiæ custodit autoritas, octavo calendas aprilis conceptus creditur (S. Augustin, *De Trinitate*, lib. 4, cap. 5).

(6) *Octavo calendas aprilis conceptus est* (lib. *Quæst.*, q. 92).

(7) Lib. 7, cap. 2.

L'auteur de la Chronique pascale (1), qui a vécu au commencement du VII^e siècle, remarque que ce fut le 25 mars que le Fils de Dieu fut conçu dans le sein de la sainte Vierge, et que l'Eglise catholique en a célébré la fête ce même jour, ayant reçu cet usage des saints Pères.

Cette ancienne tradition se trouve très-bien établie dans les Menées et les Menologes des Grecs. Les églises des Russes, des Egyptiens, des Syriens; les Coptes dans leurs calendriers, et les autres Orientaux, ont placé au 25 mars la fête de la Conception de Jésus-Christ (2).

On lit la même chose dans le Martyrologe à l'usage des églises d'Egypte, écrit en langue arabe, qui se conserve à Rome dans le collège des Maronites. Les plus anciens Martyrologes de l'Eglise latine marquent le 25 mars pour la fête de l'Annonciation. On lit : *Annuntiatio sanctæ Mariæ per angelum*, dans le Martyrologe de saint Jérôme, qui était à l'usage de la France (3). Le Sacramentaire de saint Grégoire porte : *Octavo calendas aprilis, annuntiatio angeli ad B. Mariam*. La préface est toute de l'Annonciation. On voit encore quelques calendriers du temps de Louis-le-Débonnaire, à l'usage de la France, qui mettent cette fête au 25 mars. Les Martyrologes du temps de Charles-le-Chauve, comme de Vandalbert, d'Adon et d'Usuard, tous dressés en France, la marquent au même jour et sous l'ancien nom de l'Annonciation. Henschenius fait mention de plusieurs autres Martyrologes où il est parlé de la même solennité, et dans le même jour.

Un des monuments les plus incontestables que nous ayons de la célébration de cette fête dans l'Orient est un canon du Concile *in Trullo*, qui fut tenu à Constantinople en 672. Dans ce canon, qui est le 52^e, il est défendu de dire la messe parfaite en Carême d'autres jours que le samedi, le dimanche et le jour de l'Annonciation : *præterquam sabbato, et dominica, et sancta Annuntiationis die*. Le canon de ce Concile suppose

(1) Hac igitur die, 25 martii, uti Romani numerant, catholica et apostolica Ecclesia Dei, accepto more a Patribus, celebrat sanctæ Mariæ virginis Annuntiationem. Sexto igitur mense respectu Elisabethæ, 25 martii, hoc ipso die, sanctissima et intemerata virgo deipara Maria, æternum ejusdem cum Patre et Spiritu sancto essentiæ unigenitum Filium, Verbum, Christum verum Deum nostrum in utero secundum humanitatem concepit, et statim in utero ejus incepit secundum Hypostasim unio (*Olympiad.*, civ).

(2) 25 martii, Commemoratio Annuntiationis sanctissimæ Dominæ nostræ Dei Genitricis, quando ab æterno secretum et absconditum et angelis incognitum mysterium divinæ Fili Dei Incarnationis, etc.

(3) Illud Martyrologium sancti Hieronimi, cujus modo quatuor apographa nacti sumus, et quod sæpius allegamus, horum antiquissimum habemus ante annos fere mille antiquo caractere Anglo-Britannico exaratum (Henschenius, *Acta SS.*, t. 3, mart. ad diem 25, p. 540 et suiv.).

que la fête de l'Annonciation était déjà établie dans l'Orient ; il fallait même qu'elle le fût longtemps auparavant, comme le remarque l'auteur de la Chronique d'Alexandrie et comme on en peut juger par les homélies des Pères que nous avons citées et qu'ils avaient prononcées dans la solennité de ce jour. Il y a bien de l'apparence que les anciens Martyrologes n'ont pas marqué au 25 mars l'Annonciation de la sainte Vierge, sans que l'Eglise n'en célébrât la fête.

Il fallait même que, du temps de saint Léon, cette solennité fût communément reçue, puisque ce Père, traitant de la distinction des fêtes, parle de l'Annonciation de la sainte Vierge, de la Naissance de Jésus-Christ, de l'Epiphanie, etc., comme de fêtes qui étaient alors célèbres (1). Mais, afin de s'assurer que ces paroles se doivent entendre d'une fête particulière, il n'y a qu'à faire attention à ces paroles que ce saint Docteur ajoute dans la même lettre, écrite aux évêques de Sicile : « Que si l'on ne distingue pas les actions que Jésus-Christ a faites après son baptême et qu'on veuille les honorer sans distinction, tous les temps seront pleins de fêtes, puisqu'ils sont tous remplis de miracles. »

On prétend même qu'on voit quelques vestiges de cette institution dans les écrits que les anciens Pères ont composés sur ce sujet, dès le temps même que l'Eglise ne faisait que commencer et qu'elle gémissait sous la tyrannie des empereurs païens ; de sorte que de la dévotion particulière des fidèles il se forma, sans aucun décret de Concile, un culte religieux pour la Conception de Jésus-Christ (2). Ainsi cette pratique volontaire de piété s'étant communiquée de lieux en lieux parmi les peuples, elle devint une observance universelle et nécessaire pour tous les fidèles.

II.

Le moment destiné pour la réconciliation des hommes avec le Créateur étant arrivé, Dieu envoya l'ange Gabriel dans une ville de Galilée, de la tribu de Zabulon, appelée Nazareth, à une Vierge dont le nom était Marie. Cette ville de Nazareth, qui est à trente lieues de Jérusalem, vers le septentrion, est située sur le penchant d'une montagne. C'est là qu'était la sainte Vierge, lorsqu'elle conçut dans son sein le Fils de Dieu.

Il s'agit maintenant d'examiner si cette sainte maison a été transportée en Italie. Mais avant toutes choses, il faut en peu de mots rapporter

(1) Unde aliud tempus est quo annuntiante angelo B. M. fœcundandam se per Spiritum sanctum credidit et concepit (epist 16, alias 4, cap. 2).

(2) Henschenius, *Acta SS.*, t. 3, ad 25 martii, p. 534.

ce que l'histoire nous apprend de cet auguste sanctuaire, depuis l'Incarnation jusqu'à l'année 1293, qu'elle fut transférée à Lorette, suivant la tradition de ces derniers siècles.

Pour reprendre la chose dès sa source, on croit que les apôtres firent une chapelle de cette maison et qu'ils y dressèrent un autel (1). On ne sait point en quel état resta ce saint lieu, jusque vers le commencement du IV^e siècle, que sainte Hélène le renferma dans l'enclos d'une église très-magnifique (2).

Saint Jérôme se retira à Nazareth, où ce saint lieu subsistait encore. Ce saint docteur nous apprend qu'il y avait de son temps deux églises à Nazareth : une dans l'endroit où l'ange salua la sainte Vierge, et l'autre où Jésus-Christ fut élevé (3). Le vénérable Bède, qui a vécu quelques années après saint Jérôme, fait mention de ces deux églises (4). Guillaume de Tyr remarque que celle qui fut bâtie sur la maison où la sainte Vierge conçut le Fils de Dieu, subsistait au VII^e siècle (5).

Il fallait bien que cette église fût encore sur pied vers le commencement du XII^e siècle, puisque Guillaume de Tyr, qui acheva son histoire en 1180, raconte que Tancredè, prince normand et qui fut fait gouverneur de Galilée en 1100, après la croisade publiée par le pape Urbain II, avait fait de grands présents à cette église (6).

Du temps des rois de Jérusalem, après la conquête de la Terre-Sainte, l'église de Nazareth fut érigée en archevêché (7). L'on voyait encore, au

(1) Quaresmius, *Elucidation. Terræ S.*, t. 2, lib. 7, cap. 1. — Adricomius, n^o 73. — Canisius, lib. 5, cap. 25, *De Maria virgine*. — Nicéphore, lib. 8 *Hist.*, cap. 30.

(2) Pervenit Nazareth, et salutationis angelicæ domo reperta peramœnum inibi condidit templum (Adricomius, l. c.).

(3) Est Nazareth, ubi Christus egit, viculus in Galilæa, juxta montem Thabor, unde et Dominus noster Jesus Christus Nazarennus vocatus est; habet ecclesiam in loco quo angelus ad B. Virginem evangelizaturus intravit, sed et aliam ubi Dominus est nutritus (epist. 27 *ad Eustochium*).

(4) Nazareth muros non habet, sed magna ædificia duasque grandes ecclesias : una est in medio civitatis, ubi quondam fuerat domus in qua Dominus est nutritus infans ; altera vero est ecclesia, ubi domus erat in qua angelus ad B. Mariam venit (*De Locis sanctis*, cap. 16).

(5) Lib. 4 *De Bello sacro*.

(6) Lib. 9.

(7) Ob hæc igitur, quæ in hac urbe operata sunt mysteria, apostoli post Christi in cælos ascensionem, B. M. V. domicilium, in quo ab angelo salutata Christum salvatorem concepit, sacris usibus dedicarunt... eodemque postmodum loco Dei Genitrici peramœnum et quod archiepiscopali cathedra præcelleret excitatum fuit templum (Adricomius, in *Zabulon*, de Nazareth loquens, n^o 73).

XVIII^e siècle, l'hôtel épiscopal et le cloître des chanoines aux environs des ruines de la grande église, mais tous détruits, n'y restant que quelques mesures.

Jacques de Vitri, qui était cardinal et patriarche de Jérusalem, faisant la description de la Terre-Sainte, déclare qu'il avait dit plusieurs fois la sainte messe dans cette église (1). Ainsi, elle était encore à Nazareth vers le milieu du XIII^e siècle, puisque ce cardinal mourut en 1244. Guillaume de Nangis, qui a vécu dans le XIII^e siècle, raconte que saint Louis étant en Palestine, alla à Nazareth, où il arriva la veille de l'Annonciation. Il jeûna ce jour-là au pain et à l'eau. Le lendemain, il entendit la grand'messe et communia dans l'auguste sanctuaire où l'ange annonça à la sainte Vierge le mystère de l'Incarnation (2).

En 1291, Seraf, sultan d'Egypte, s'étant emparé de la Terre-Sainte, ruina les villes, renversa les églises et chassa tous les chrétiens de la Palestine. Les fidèles n'ayant plus la liberté, qu'avec de grandes difficultés et des contributions excessives, de visiter les saints lieux et particulièrement la chapelle de Nazareth, cette sainte maison fut transportée par les anges, qui n'y laissèrent que les fondements et enlevèrent l'édifice, en Dalmatie, à huit cent lieues de Nazareth (3). Ils la posèrent sur une colline, proche du rivage de la mer Adriatique, vers minuit.

En 1294, trois ans et sept mois après la première translation, les anges transportèrent cette chapelle dans la Marche d'Ancône, en traversant la mer Adriatique, dont le trajet est d'environ cinquante lieues (4). Elle fut mise dans un bois appartenant à une pieuse dame appelée *Lorette*, dont elle prit le nom. Huit mois après, en 1295, cet édifice fut encore transporté par les anges hors du bois, sur une colline à une demi-lieue de là, vers le grand chemin. Cette colline appartenait à deux frères, qui étaient prêts d'en venir aux mains pour la possession de cette église (5), lorsque, quatre mois après, elle fut transportée sur une au-

(1) In *Descript. Terræ S.*

(2) Ibidem *rex devotus missa in altari Annuntiationis celebrata, sacram communionem accepit, et inde regressus est (De Gestis S. Ludovici, in Spicil. d'Achéry).*

(3) *Annales Illyrici.* — Hieron. Angelita. — Turselin, *Lauret. Hist.*, lib. 1, cap. 2. — Adricomius, ubi sup. — Mantuanus. — Canisius, lib. 5, cap. 25, *De Maria virgin.*

(4) Gio. Battista Magnati, *Glorie di santa Casa.* — Victorio Briganti, *Raguagli di santa Casa.* — Fulgentio Gallucci, *Grandezza di santa Casa*, et alii.

(5) Adricomius. — Hieronim. Angelita, *Hist. Virg. Lauret.* — Bensonius, et alii.

tre colline , à un trait d'arbalète de distance , en la même année 1295 , et c'est le lieu où elle est à présent.

Boniface VIII était alors sur la chaire de saint Pierre ; Adolphe gouvernait l'empire , Philippe IV régnait en France , Charles II à Naples , Philippe III en Hongrie ; Henri , dit le Bon , en Pologne , et Edouard I^{er} en Angleterre.

Il nous reste à examiner si cette église , qui est aujourd'hui en Italie dans la Marche d'Ancône et qu'on appelle *Notre-Dame-de-Lorette* , est la maison où était la sainte Vierge , lorsque l'ange lui annonça à Nazareth le mystère de l'Incarnation.

Mais , afin de donner à cette matière tout l'éclaircissement qu'elle réclame , nous établirons d'abord cette tradition par le témoignage des auteurs , ensuite par plusieurs conjectures , et puis par les règles de la plus sévère critique. Pour tous ces aperçus , le P. Honoré de Sainte-Marie , ce critique si éminent , sera notre guide ; il a approfondi la matière avec cette érudition et cette sagacité qui en font un des auteurs les plus distingués du siècle dernier , en France.

Il est certain , comme nous l'avons prouvé par le témoignage de plusieurs auteurs contemporains (1) , que cette sainte chapelle était à Nazareth sur la fin du XIII^e siècle. Cependant , en 1291 , elle se trouva en Dalmatie. Nicolas Frangipani , comte de Tersatte et gouverneur de Dalmatie pour l'empereur , ayant appris par le curé de Tersatte que la chapelle de Nazareth était en ce lieu , députa quatre personnes considérables pour aller à Nazareth , afin d'y reconnaître la vérité. Ces députés assurèrent à leur retour qu'ils avaient vu les fondements des murs de cette chapelle transportée en Dalmatie ; que les mesures s'en rapportaient entièrement , et que la chapelle de Nazareth avait disparu le même jour de l'année 1291 qu'on l'avait vue en Dalmatie (2).

Les peuples de la Marche d'Ancône prirent encore de plus grands soins pour s'assurer de la vérité de ce fait. La première année que cette église parut en Italie et cinq ans après son départ de Nazareth , c'est-à-dire en 1296 , on choisit seize personnes du pays pour aller ensemble en Dalmatie , à l'effet de s'informer de ce qui s'était passé à l'égard de cette chapelle et pour examiner tout ce qui la concernait. De là , ils passèrent en Galilée , où ils trouvèrent , aussi bien qu'en Dalmatie , que

(1) Guillaume de Tyr , Jacques de Vitri , Adricomius , Guillaume de Nangis , l. c. sup.

(2) Girol. Angelita. — Turselin. — *Alexandro vita Leone delle glorie Lauretane.*

toutes les mesures étaient conformes. Sur ces relations, on fit un acte authentique qui fut souscrit par tous les députés. L'original de cette pièce fut mis dans les archives de Recanati, après qu'on en eut tiré plusieurs copies collationnées (1).

En 1566, un gentilhomme de Recanati, nommé Bernardin Léopoldi, docteur en lois, conservait une de ces copies. Le pape Clément VII envoya trois de ses plus fidèles camériers à Nazareth, en Dalmatie, et dans la Marche d'Ancone, pour examiner si toutes les relations qu'on faisait de cette chapelle étaient conformes, et il trouva que tout s'accordait parfaitement (2).

Les mémoires qui se conservent dans les archives de Lorette, aussi bien que plusieurs écrivains, rapportent que Paul Rinalduci, habitant de Recanati, que Baptiste Mantouan appelle un homme « digne de foi et très-prudent » (3), étant examiné juridiquement, avait déposé sous serment que son aïeul lui avait dit plusieurs fois et qu'il avait appris de son grand-père, qu'il avait vu en l'air la sainte chapelle de Nazareth, lorsque les anges la transportèrent de la mer Adriatique dans les bois de Recanati, et que lui et plusieurs autres l'avaient souvent visitée dans cet endroit. Ce témoignage fut rendu en 1460, du temps du pape Pie II, en présence de Pierre George, dit Teremano, gouverneur de Lorette, qui fit mettre dans l'église cette relation, aussi bien que l'histoire de la translation de la sainte chapelle.

Voici un autre témoignage qui ne paraît pas moins convaincant. François, surnommé le Prieur, natif de Recanati, interrogé juridiquement, déposa sous serment que son aïeul, âgé de cent-vingt ans, racontait avoir plusieurs fois fait sa prière dans cette chapelle, lorsqu'elle était encore dans le bois, et même lorsqu'elle fut transportée de cet endroit sur la colline des deux Frères (4). Suivant les mêmes écrivains, on trouve une autre relation de l'an 1389, qui porte que deux personnes fort âgées assuraient avoir vu venir dans l'air cette église. Un gentilhomme de Recanati, nommé Marin Linzonetti, disait publiquement, en 1490, avoir trouvé dans sa maison un mémoire sur parchemin, écrit par son bisaïeul, où il y avait ces paroles : « J'ai vu la sainte chapelle de Nazareth, lorsque les anges la transportaient sur la mer » (5).

Un auteur (6) nous apprend qu'environ dix ans après la translation de

(1) Turselin, ubi sup., cap. 13. — Hieron. Angelita, et alii.

(2) *Histoire de N. D. de Lorette*, imprimée en 1682.

(3) *Perfectæ fidei et singularis prudentiæ*.

(4) Turselin, l. 1, c. 7.

(5) Id., l. 2, c. 4.

(6) Id., l. 1, c. 17.

la sainte chapelle à Lorette, l'évêque de Macerata fit l'histoire de ce transport miraculeux, arrivé de son temps, et dont la mémoire était encore toute fraîche, et même plusieurs personnes pouvaient aisément se souvenir de ce grand événement.

En 1440, Fabio Biondi (1), secrétaire d'Eugène IV, parle de cette translation dans la cinquième région d'Italie. Jean-Baptiste Mantouan, général de l'ordre des Carmes, fit une longue histoire de cette sainte maison, qu'il dédia, en 1481, au cardinal de la Rovère, neveu du pape Sixte IV et protecteur de Notre-Dame-de-Lorette. L'année suivante, un religieux de Valombreuse, nommé Barthélemi, en donna une autre relation. Mais Jérôme Angelita, très-habile historien et antiquaire de Recanati, que Canisius appelle un homme fort sincère et qui a cherché avec beaucoup de soin ce qui concerne cette histoire, en a écrit avec plus d'exactitude que tous les autres. Cet ouvrage fut dédié au pape Clément VII, en 1517.

Erasme, comme le remarque Canisius, fit un discours à la louange de Notre-Dame-de-Lorette. Nous laissons une foule d'autres auteurs qui ont écrit sur le même sujet; on peut voir leurs noms dans un livre imprimé à Lorette en 1682, qui porte pour titre : *La santa Casa abbellita del Signor Cap. Silvio Serragli da pietra santa di Toscano.*

Nous ne parlons pas non plus des papes qui font mention de ce célèbre sanctuaire dans les bulles, dans les brefs et dans les diplômes qu'ils ont donnés en faveur de Notre-Dame-de-Lorette. A peine en trouve-t-on quelqu'un, depuis Pie II, qui n'en ait parlé et qui ne lui ait accordé de nouveaux privilèges. Ce qui marque qu'ils n'ont pas douté de l'authenticité de cette translation. On trouve même que Sixte V, en 1587, érigea un ordre de chevalerie sous le nom de Notre-Dame-de-Lorette.

S'il était permis d'établir un fait historique sur des révélations et sur des miracles, celui-ci nous en fournirait un très-grand nombre : comme la révélation qu'eut le curé de Saint-Georges de Tersatte, quand la sainte chapelle fut transportée en Dalmatie; celle qui fut faite à un grand serviteur de Dieu, nommé Paul de la Forest, et plusieurs autres. Dieu a opéré tant de miracles pour autoriser le transport miraculeux de cette sainte chapelle, qu'on en ferait un gros volume. Il y en a de si bien avérés, si publics et si incontestables, que les hérétiques mêmes n'oseraient les révoquer en doute. On en trouve la relation détaillée dans Turselin, Canisius, l'Histoire de Lorette, imprimée en 1682, et dans plusieurs autres ouvrages.

(1) *Italia illustrata.*

« Quoique les conjectures tirées de la morale, pour autoriser un fait, ne soient guère du goût de nos critiques éclairés, je ne puis me dispenser, dit le P. H. de Sainte-Marie (1), d'en rapporter une de cette nature, qui fait une espèce de démonstration, que la chapelle que l'on révère à Lorette est la maison où Dieu a opéré le mystère de l'incarnation. Il semble que l'union admirable de la personne du Verbe avec la nature humaine, qui se fit dans ce saint lieu, y laissa une impression de sainteté et de vertu céleste que l'on expérimente encore tous les jours dans l'auguste sanctuaire de Lorette. Quels sentiments de tendresse, de dévotion et d'ardeur embrasent le cœur et éclairent l'esprit de ceux qui entrent ou qui s'approchent de cette vénérable maison ! On se sent pénétré d'une sainte horreur et d'une si vive présence de Dieu, qu'on avoue nettement qu'on n'a jamais rien expérimenté de semblable. Les plus grands pécheurs se sentent ramollis, les plus endurcis sont ébranlés, les impies sont touchés, les hérétiques même les plus obstinés sont émus. Ce sont les prodiges qui arrivent tous les jours aux pèlerins de Notre-Dame-de-Lorette. Il sort de ce saint lieu une qualité céleste qui pénètre si vivement tous les cœurs, que, quand nous n'aurions pas d'autre preuve de la vérité du fait que nous examinons, celle-là seule suffirait pour nous convaincre que la maison où la sainte Vierge conçut le Fils de Dieu est présentement à Lorette. Ces effets miraculeux sont si sensibles, si avérés, si publics, et éprouvés par tant de personnes, que je ne m'arrêterai pas à produire les auteurs qui les attestent » (2).

Autre conjecture : « Saint Louis, étant dans la Palestine, alla visiter la sainte chapelle de Nazareth et fit célébrer les saints offices avec tant de magnificence, qu'on n'avait jamais rien vu de semblable (3). Il y a

(1) Tome 2, p. 234 et 235.

(2) Annuntiationis locus spirituales aculeos et ardentis divini amoris igniculos quibus excitantur, inflammantur et illuminantur mortalium corda (*Cod. Lauretan.*). — Hinc divinus ille omnium pectoribus incutitur horror ad sacrosanctæ domus ingressum (Turselin, l. 1, c. 6). — Homines flagitiis obrutos, in Dei filios transformari, ut ex hæreticis, catholici, ex lupis oves evadant (Canisius, lib. 5). — Perditi homines hac in æde repente mutantur, impietatem ejurant hæretici; ultores iras simultatesque deponunt, ubi primum in Christi et ejus Matris vestigiis pedes posuerunt (Joan. Bonifac., *Hist. Virg.*). — Non arbitror quemquam unquam fuisse aut futurum tam scelestum, tam perditum quam non Lauretanæ Mariæ aspectus aliquo pietatis sensum commoverit (*Christophoro. Mariano August. Troph. Mariani*).

(3) Quam solemniter et gloriose fecerit celebrari vespæ, matutinas, missam et cætera quæ ad festivitatem tam celebrem pertinebant, attestari possunt, qui affuerunt, quod, postquam Filius Dei in eodem loco de gloriosa Virgine carnem sumpsit, nunquam tam solempne tamque devotum officium fuerit ibi factum (Guill. de Nangis, ubi sup.).

bien de l'apparence que, pour conserver la mémoire de cette grande solennité et de ce saint roi qui la fit faire, les chrétiens firent peindre sur un des côtés de la sainte chapelle la figure de saint Louis, qui est représenté debout, vêtu de pourpre à la royale, tenant un étendard et une épée. Cette peinture se voit encore à présent dans la chapelle de Lorette. Cependant il est certain qu'on n'a fait aucune peinture dans cette sainte chapelle, depuis qu'elle a été transportée en Italie, comme il est facile d'en juger par la disposition des murailles et par les peintures mêmes, qui paraissent faites dans la Palestine. D'où il est facile de conclure que le sanctuaire de Lorette est le même que saint Louis visita à Nazareth » (1).

S'il faut encore prouver cette merveilleuse translation par les règles de la plus sévère critique, il n'y a qu'à rappeler ici celles que nous avons remarquées ailleurs, lesquelles étant jointes ensemble peuvent faire une certitude morale et une preuve certaine et convaincante de la vérité d'un fait historique. Ces règles, les voici : 1° il faut que les faits tombent sous les sens et que les yeux ou les oreilles en puissent juger; 2° il faut qu'ils soient publics; 3° il faut qu'il y ait des monuments érigés en mémoire de ces faits. Il faut enfin que ces monuments aient été dressés dès le temps que les faits sont arrivés.

Faisons l'application de ces règles à notre sujet.

1° Il s'agit d'une maison qui est exposée aux yeux de tout le monde; ainsi ce fait est sensible et palpable.

2° Il est encore public; tous les habitants de Nazareth pouvaient avoir vu cette église avant sa translation, mais ensuite elle ne parut plus. Au contraire, les peuples de Dalmatie et d'Italie trouvent soudain cette maison dans des endroits où elle n'avait jamais été. Ainsi ce miracle s'est passé à la vue et en présence de tout le peuple de plusieurs provinces.

3° On peut mettre au rang des monuments publics qui furent érigés en mémoire de ce prodige l'église que fit bâtir Frangipani, gouverneur de Dalmatie. Cette église fut faite toute semblable à celle de Nazareth, et on la plaça dans l'endroit où celle-là était avant qu'elle fût transportée de Dalmatie. On voit à la porte de cette église un autre monument de ce miracle : c'est le mausolée de Frangipani, qui a fait bâtir cette chapelle et qui choisit cet endroit pour sa sépulture et pour celle de ses descendants. Enfin, la troisième est un marbre où il y a ces paroles : *Hic est locus in quo fuit sanctissima domus B. Virginis de Lau-*

(1) Le P. H. de Sainte-Marie, t. 2, p. 235 et 236.

reto, quæ nunc in Recinati partibus colitur. Enfin, tous ces monuments ne sont pas moins anciens que le prodige en mémoire duquel ils furent dressés.

Turselin (1), qui rapporte toutes ces particularités, dit que plusieurs personnes très-dignes de foi lui ont assuré avoir vu tous ces monuments, et tout porte à croire qu'ils subsistent encore aujourd'hui.

La chapelle de Lorette, lorsque les anges la transportèrent, était à la fois une église et une maison, car les chrétiens avaient changé cette maison en une église. Ils laissèrent cette maison en son entier et y ajoutèrent des ornements pour lui donner la forme d'église. C'est en cet état qu'elle était quand elle fut transportée de Nazareth en Dalmatie, et puis en Italie. Ce bâtiment n'avait que les murailles, sans fondement. Il était couvert d'un toit, et au-dessus un petit clocher. Il y avait au dedans une cheminée, qui se voit encore aujourd'hui. Le plafond était de bois peint en azur et orné d'étoiles dorées qui y étaient attachées. Il y avait des peintures, un autel et quelques autres ornements qu'on voit dans les églises (2). On a ôté ce plafond, à cause de la multitude des luminaires qui brûlent continuellement dans cette chapelle. Mais on a conservé quelques pièces de ce plafond, que l'on montre aux pèlerins.

Après que cette sainte chapelle fut transportée en Occident, les fidèles de la Palestine firent bâtir, sous le nom de l'Annonciation de la sainte Vierge, une église qui renfermait tout l'espace où était auparavant ce précieux sanctuaire, comme le rapporte François Alcarote, chanoine de Novare, dans son *Voyage de la Terre-Sainte*, écrit en italien (3). Cette église menaçant ruines, le P. Jacques de Vendôme, de l'ordre de saint François, qui avait été gardien de Nazareth depuis 1620 jusqu'en 1626, entreprit de la faire réparer depuis les fondements. En remuant la terre, on découvrit les fondations de la chapelle de Lorette, suivant la relation du P. Thomas de Novare, qui était alors à Nazareth (4).

Morisson, dans une relation historique d'un voyage qu'il fit au mont Sinaï, parlant de l'endroit où l'ange annonça à la sainte Vierge l'incar-

(1) L. c. sup., chap. 8.

(2) Id., lib. 4, cap. 2. — Angelita et autres.

(3) Lib. 2, cap. 19.

(4) Summa omnium exultatione plantæ sanctæ Lauretanæ domus, per omniæ æqualis inventus est Nazareth locus, et fundamenta muris, et domus fundamentis, locusque loco, situs situi, spatium spatio, Nazareth, inquam, et Loreti omnino convenire ac commensurari divina opitulante gratia, veraciter invenimus. His itaque ex eisdem fontibus pure haustis ad fidelium consolationem fideliter promimus, ut nullus deinceps in re tam gravi dubitandi locus supersit (apud Quaresm., t. 2 *Elucidat. Terræ S.*, lib. 7, cap. 5).

nation du Verbe, et d'un autre édifice qui faisait partie de cette maison, ajoute ces paroles remarquables : « Le reste de cette maison a été transporté à Lorette, et cette partie répond exactement aux dimensions des fondements restés à Nazareth. »

Morisson écrivait en 1704.

On nous dispensera de plus amples détails ; aussi bien nous en avons dit à la fois assez pour ceux qui croient et trop pour les incrédules *quand même*.

NOTE 7.

DE L'INVENTION DE LA SAINTE CROIX (1).

Cette fête est appelée l'Invention de la sainte Croix, car ce fut en ce jour, dit-on, que la sainte Croix fut trouvée (*inventata est*). Auparavant encore, la croix fut trouvée par Seth, fils d'Adam, dans le paradis terrestre, comme on le dit plus bas ; par Salomon, sur le mont Liban ; par la reine de Saba dans le temple de Salomon ; par les Juifs, dans l'eau de la piscine ; et en ce jour, dont il est présentement question, par sainte Hélène, sur le mont du Calvaire.

L'Invention de la sainte Croix eut lieu plus de deux cents ans après la résurrection du Christ. Or, on lit dans l'Évangile de Nicodème qu'Adam étant tombé malade, Seth, son fils, se rendit aux portes du paradis et demanda de l'huile du bois de miséricorde pour en faire des onctions sur son père, afin de lui rendre la santé. L'archange Michel lui apparut et lui dit : « Cesse de pleurer et sèche tes larmes, et ne prétends pas pouvoir maintenant obtenir l'huile de l'arbre de miséricorde ; car tu ne pourras l'en procurer que dans cinq mille cinq cents ans, » quoique, depuis Adam jusqu'à la passion du Christ, on croit qu'il ne s'est écoulé que cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf ans. On lit encore ailleurs que l'ange présenta à Seth un rameau, et lui ordonna de le planter sur le mont Liban. Dans une histoire des Grecs, quoique apocryphe, on lit que l'ange lui donna un rejeton de l'arbre qui avait conduit Adam au péché, en lui disant que, lorsque cet arbre porterait du fruit, son père serait guéri. Seth, de retour, trouva son père mort et planta le rameau sur sa tombe. Bientôt ce rameau devint un grand arbre et dura jusqu'au temps de Salomon. Ceci est-il vrai ou faux ? c'est là une appréciation que nous abandonnons au jugement du lecteur, puisqu'on ne trouve ces détails dans aucune chronique ou histoire authentique. Sa-

(1) Chap. 68, p. 303-11.

lomon, voyant cet arbre qui était si beau, ordonna qu'on le coupât et qu'on le plaçât *in domo saltus*... Cependant, au rapport de Jean Beleth, on ne pouvait lui donner de place nulle part, et il ne pouvait s'adapter à aucun endroit. Tantôt il était trop long, tantôt il était trop court; et, quand on l'avait diminué, ce semble, et proportionné à l'étendue de l'endroit où on voulait le placer, il paraissait si court, qu'il ne pouvait remplir en aucune façon le but qu'on se proposait. Les ouvriers, irrités, refusèrent de s'en servir désormais et le jetèrent sur un lac pour servir de pont aux passants. La reine de Saba, en venant pour admirer la sagesse de Salomon, voulut traverser ce lac. Elle vit en esprit que le Sauveur du monde serait attaché sur le bois; c'est pourquoi elle ne voulut point passer sur cet arbre, mais elle l'adora aussitôt. Cependant on lit dans l'Histoire Scholastique que la reine de Saba vit dans la maison du bois (*saltus*) l'arbre précité, et que, lorsqu'elle fut revenue chez elle, elle déclara à Salomon que sur ce bois serait attaché un personnage dont la mort serait la ruine du royaume des Juifs. Salomon le retira de l'endroit où il était et fit creuser dans les entrailles de la terre une fosse profonde où on l'enterra. C'est dans ce même endroit que, dans la suite, on fit la piscine probatique, où les Natinéens purifiaient les victimes; et l'on rapporte que c'était non-seulement à cause de la descente de l'ange, mais encore par la vertu de ce bois, que l'eau se troublait et guérissait les malades. Vers le temps de la passion du Christ, on rapporte que ce bois surnagea. Les Juifs, l'ayant vu, le prirent et en fabriquèrent une croix pour le Seigneur. On rapporte que la croix du Christ était composée de quatre sortes de bois, savoir du palmier, du cyprès, de l'olivier et du cèdre. De là ce vers :

Ligna crucis, palma, cedrus, cypressus, oliva.

« Le bois de la croix se composait du palmier, du cèdre, du cyprès, de l'olivier. »

Car la croix était composée de quatre pièces de bois : il y avait la pièce de bois verticale, la pièce horizontale, la partie où était placée l'inscription, et le tronc auquel adhérait la croix; ou, selon Grégoire de Tours, le bois transversal (*tabula transversa*), qui était sous les pieds du Christ; ce qui fait que chacune de ces pièces a pu être faite des bois précités. L'apôtre semble insinuer cette diversité de bois, lorsqu'il dit : « Afin que vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur. » Un docteur illustre commente ces paroles de la manière suivante : « La largeur de la croix du Seigneur, dit-il, se trouve dans la pièce de bois transversale, où les

maines sont étendues. La longueur est cette partie qui s'étend depuis la terre jusqu'à la largeur, et où est attachée toute la partie du corps, depuis les mains jusqu'aux pieds. La hauteur s'étend depuis la largeur jusqu'à la partie supérieure, c'est où la tête se trouve placée; la profondeur est la partie fixée en terre. »

Cette figure de la croix désigne que tout acte humain et chrétien doit être opéré dans le Christ, lui demeurer attaché avec les biens célestes et ne pas profaner les sacrements. Ce bois précieux de la croix resta caché sous terre pendant deux cents ans et plus : il fut trouvé de la manière suivante par Hélène, mère de l'empereur Constantin. En ce temps-là se trouvait réunie sur le Danube une multitude innombrable de barbares qui voulaient franchir le fleuve et soumettre à leur domination tous les pays qui s'étendent jusqu'à l'Occident. A cette nouvelle, l'empereur Constantin lève son camp et vient avec son armée se placer sur l'autre rive du Danube. Mais comme la multitude des barbares croissait sans cesse et passait déjà le fleuve, Constantin conçut une grande terreur, quand il vit qu'il faudrait en venir aux mains avec ces barbares. La nuit suivante, il fut réveillé par un ange qui lui dit de regarder en haut. Alors il vit dans le ciel le signe de la croix, resplendissant d'une lumière éclatante. Dessus, on lisait ces mots gravés en lettres d'or : « Tu vaincras par ce signe. » Ranimé par cette vision céleste, il fit faire un étendard sur lequel se trouvait une croix semblable, le fit porter devant son armée, et, fondant sur l'ennemi, il le mit en fuite et en tua un très-grand nombre. Alors Constantin fit appeler tous les pontifes des temples et les interrogea avec soin pour savoir à quel Dieu appartenait ce signe. Comme ils lui répondaient qu'ils l'ignoraient entièrement, quelques chrétiens arrivèrent et lui racontèrent au long le mystère de la sainte Croix et la foi de la Trinité. Dès-lors, Constantin eut une foi entière au Christ et reçut le baptême des mains du pape Eusèbe, ou, selon quelques livres, de l'évêque de Césarée. Mais dans cette histoire il y a beaucoup de particularités qui sont en contradiction avec l'Histoire Tripartite et Ecclésiastique, la Vie de saint Sylvestre et les Gestes (*gesta*) des pontifes romains. Selon quelques-uns, ce ne fut point ce Constantin empereur qui fut baptisé et converti à la foi par le bienheureux pape Sylvestre, comme quelques histoires paraissent l'insinuer; mais ce fut Constantin ou Constance, père de ce même Constantin, comme on le trouve dans quelques histoires. Car ce Constantin vint à la foi d'une autre manière, comme on le lit dans l'histoire de saint Sylvestre, et on ne dit pas qu'il fut baptisé par Eusèbe, mais par Sylvestre. Cependant, après la mort de ce même Constance ou Constantin; se

souvenant de la victoire que son père avait obtenue par la vertu de la sainte Croix, il envoya à Jérusalem Héléne, sa mère, pour trouver le bois de la croix du Sauveur, comme on l'a noté ci-dessus. Cependant l'histoire ecclésiastique rapporte autrement cette victoire. Elle dit que Maxence s'étant emparé du pouvoir à Rome, l'empereur Constantin s'approcha du pont Albin pour combattre Alexandre. Comme il était rempli d'inquiétude et qu'il levait souvent les yeux en haut pour implorer le secours du ciel, il vit pendant son sommeil, dans la partie orientale du ciel (du côté de l'Orient), le signe de la Croix briller d'un éclat éblouissant. Auprès de ce signe se tenaient les anges, qui lui disaient : « Constantin, tu vaineras par ce signe. » Et, pendant que Constantin, comme le rapporte l'Histoire Tripartite, était tout surpris et recherchait ce que pouvait être ce signe, le Christ lui apparut, la nuit suivante, avec le signe de la croix qu'il avait vu dans le ciel et lui ordonna d'en faire un semblable, qui lui serait d'un grand secours dans les combats. Constantin, devenu tout joyeux et déjà sûr de la victoire, imprima sur son front le signe de la Croix qu'il avait vu dans le ciel, et il changea les enseignes militaires en des *Labarum*, où brillait le signe de la Croix, et il porta dans sa main droite une croix d'or. Ensuite il pria le Seigneur de ne point permettre que sa main qu'il avait armée du signe salutaire de la Croix fût trempée et souillée de sang romain, mais de lui donner la victoire sur le tyran, sans effusion de sang.

Pour ce qui est de Maxence, il ordonna que l'on jetât sur le fleuve des ponts placés sur des bateaux, munis de trappes et de trébuchets ; pendant que Constantin s'approchait du fleuve, Maxence, avec un petit nombre de gens, s'avança rapidement vers lui, donnant ordre au reste des troupes de le suivre par derrière. Mais, oubliant son stratagème, il monta sur le pont, suivi de peu de gens et il fut pris au piège qu'il avait préparé pour son rival : il fut englouti dans le fleuve. Constantin fut unanimement reconnu par tout le monde ; et cependant, comme on le lit dans une certaine chronique assez authentique, Constantin ne se rangea pas alors entièrement à la foi du Christ. Il ne reçut point alors le baptême ; mais, quelque temps après, ayant vu les apôtres Pierre et Paul dans une vision, il fut régénéré dans les eaux du saint baptême par le pape Sylvestre ; et, après avoir été guéri de sa lèpre, sa foi dans le Christ fut désormais entière, et il envoya à Jérusalem Héléne, sa mère, pour chercher la croix du Seigneur. Cependant, saint Ambroise, dans l'épître sur la mort de Théodose, et l'Histoire Tripartite, disent que Constantin reçut le baptême, lorsqu'il était près de mourir, différant son baptême, afin de pouvoir être baptisé dans le fleuve du Jour-

dain. Saint Jérôme dit la même chose dans sa Chronique. Or, il est certain qu'il devint chrétien sous le pape Sylvestre. Cependant il est douteux qu'il ait différé son baptême, ce qui fait que l'on a douté également de cette légende de saint Sylvestre sur beaucoup de points. Donc, cette histoire de l'invention de la sainte Croix, que l'on trouve dans les histoires ecclésiastiques et à laquelle se rapportent les chroniques, paraît être plus authentique que celle qui est récitée par les églises. En effet, il est constant qu'il y a dans cette histoire beaucoup de choses qui ne sont pas conformes à la vérité, à moins que l'on prétende, comme il a déjà été dit plus haut, que ce n'était pas l'empereur Constantin, mais Constantin ou Constance, son père, ce qui, cependant, ne paraît pas très-authentique, quoique ce fait soit consigné dans quelques histoires d'outre-mer. Hélène, étant arrivée à Jérusalem, fit rassembler tous les sages parmi les Juifs qui se trouvaient dans tout le pays. Or, cette Hélène avait commencé par être servante d'étable; mais Constance, frappé de sa beauté, l'épousa, selon ce que dit en ces termes saint Ambroise : « Ondit qu'elle fut servante d'étable, mais elle épousa Constantin-le-Vieux, qui dans la suite fut élevé à l'empire. Bonne, excellente servante d'étable, qui chercha avec soin la crèche du Seigneur; bonne servante d'étable, qui n'ignora point ou qui connut bien ce valet d'étable qui guérit les plaies de celui qui avait été blessé par des voleurs; bonne servante d'étable, qui, pour gagner le Christ, ne balança pas à faire cas de ce qu'il y a de plus vil; c'est pourquoi le Christ la tira de la boue pour l'élever sur un trône. » Voilà ce que dit saint Ambroise; mais d'autres assurent, et on le lit dans une chronique assez authentique, qu'Hélène était la fille de Clohel, roi des Bretons. Constantin ou Constance, étant venu en Bretagne, épousa Hélène, qui était fille unique; ce qui le rendit possesseur de l'île après la mort de Clohel. Les Bretons assurent que ce fait est vrai, quoiqu'ailleurs on lise qu'Hélène était de Trèves. Donc, les Juifs se disaient les uns aux autres avec terreur : « Pourquoi pensez-vous que la reine nous mande vers elle ? » Un d'entre eux, nommé Judas, dit : « Je sais qu'elle veut apprendre de nous où se trouve le bois de la croix sur laquelle le Christ a été crucifié : faites attention à ce qu'aucun de vous ne lui en indique l'endroit; autrement vous devez être persuadés que c'en est fait de notre loi, et que les traditions de nos pères seront anéanties. Car Zachée, mon aïeul, a dit ces paroles à mon père Simon, qui me l'a dit en mourant : O mon fils! quand on recherchera la croix du Christ, ne l'expose pas à souffrir aucun tourment pour découvrir l'endroit où elle est. Car, désormais, c'en est fait du royaume des Juifs. Mais ceux qui adorent le Crucifié domineront, car le

Christ était Fils de Dieu. Je lui ai répondu : Mon père, si nos pères ont réellement reconnu que Jésus-Christ était Fils de Dieu, pourquoi l'ont-ils attaché à la croix? Il me répondit : Le Seigneur sait bien que je n'ai jamais pris part à leurs desseins et que souvent je les ai contredits. C'est pour avoir reproché aux Pharisiens leurs vices, qu'il a été crucifié par eux. Mais il est ressuscité le troisième jour et est monté aux cieux à la vue de ses disciples. Etienne mon frère a cru en lui, et, dans leur aveugle fureur, ils l'ont lapidé. Garde-toi bien, mon fils, d'avoir l'audace de blasphémer contre lui ou contre ses disciples. »

Or, il ne paraît point très-probable que le père de ce juif ait existé dans le temps de la passion du Christ, puisque depuis la passion du Christ jusqu'à Hélène, sous qui vivait ce Judas, il s'écoula plus de deux cent soixante-dix ans, à moins que peut-être on ne dise que les hommes alors vivaient plus longtemps que maintenant. Les Juifs dirent donc à Judas : « Nous n'avons jamais entendu parler de ces particularités ; cependant, si la reine t'interroge à ce sujet, garde-toi de la renseigner à cet égard. » Ces Juifs s'étant donc présentés devant la reine, elle leur demanda en quel endroit le Seigneur avait été crucifié. Comme ils refusaient de le lui indiquer, elle ordonna qu'on les fit tous brûler. Ceux-ci, effrayés, lui livrèrent Judas, en lui disant : « Cet homme, ô reine ! est le fils d'un juste et d'un prophète ; il connaît très-bien la loi et t'éclaircira sur tout ce que tu demanderas. » Alors Hélène les congédia tous et ne garda que le seul Judas, auquel elle dit : « La mort et la vie sont devant toi, choisis ce que tu préféreras ; montre-moi donc l'endroit que l'on appelle Golgotha, où le Seigneur a été crucifié, afin que je puisse trouver sa croix. » Judas lui répondit : « Comment pourrais-je connaître cet endroit, puisque deux cents ans et plus se sont déjà écoulés depuis la passion du Christ, et que je n'étais pas né à cette époque? » La reine lui dit : « Par le Crucifié, je te ferai périr de faim, si tu me caches la vérité. » Elle le fit jeter dans un puits desséché, pour y souffrir les tortures de la faim. Y étant resté six jours sans prendre de nourriture, il demanda à en être retiré le septième, promettant de montrer l'endroit où était la croix. Après qu'on l'eut retiré de ce puits, il alla à l'endroit où se trouvait la croix. Après qu'il eut prié, tout-à-coup la terre fut agitée et la fumée de parfums de la plus délicieuse odeur se répandit dans l'air, de sorte que Judas, étonné de ce prodige, applaudissait en frappant des deux mains, en disant : « O Christ ! tu es vraiment le Sauveur du monde. » Or, il y avait en cet endroit, comme on le lit dans les histoires ecclésiastiques, un temple de Vénus que l'empereur Adrien y avait fait construire, afin que si quelques chrétiens voulaient en cet endroit adorer le

Christ, ils parussent adorer Vénus. C'est pourquoi on avait cessé de fréquenter cet endroit, et il était presque tombé dans l'oubli. Hélène ordonna que l'on détruisît ce temple de fond en comble et qu'on passât dessus le soc de la charrue. Alors Judas, se ceignant, commença à creuser la terre avec ardeur, et, après avoir creusé l'espace de vingt pas, il trouva les trois croix qui étaient cachées et se hâta de les porter à la reine. Mais comme on ne pouvait distinguer la croix du Christ d'avec celles des deux larrons, on les porta toutes au milieu de la ville et l'on attendit que le Seigneur manifestât sa gloire. Vers la neuvième heure, on y apporta un jeune homme qui était mort. Judas déposa le cercueil et appliqua la première et la seconde croix sur le corps du défunt, mais sans résultat pour le mort. Alors il le fit toucher par la troisième croix, et aussitôt le mort revint à la vie. On lit dans les histoires ecclésiastiques qu'une des principales dames de la ville gisait sur son lit, à demi-morte. Macaire, évêque de Jérusalem, appliqua sur son corps la première et la seconde croix, sans aucun résultat. Alors il lui appliqua la troisième, et cette femme fut guérie aussitôt, ouvrit les yeux et se leva. Saint Ambroise dit que l'on reconnut la croix du Seigneur à l'inscription que Pilate avait fait placer dessus, inscription que l'on trouva et qu'il fut possible de lire. Or, le diable remplissait l'air de ses cris et disait : « O Judas ! pourquoi en as-tu agi de la sorte, tu as fait tout le contraire du premier Judas, mon serviteur ; car, à ma persuasion, il a livré le Christ, et toi tu m'as renoncé et tu as trouvé la croix du Christ. Par l'un, j'ai gagné et conquis un grand nombre d'ames ; par toi, il me semble que je perds tout ce que j'ai gagné. Par le premier Judas, je régnaï sur les peuples ; par toi, je suis chassé de mon trône. Cependant je me vengerai de toi et je susciterai contre toi un autre roi qui, abandonnant la foi du Crucifié, te fera renier le Crucifié au sein des supplices. »

Ceci paraît avoir été dit de Julien l'Apostat, qui tourmenta Judas, évêque de Jérusalem, par de nombreux supplices et en fit un martyr du Christ. Judas, entendant les cris du diable, ne craignit rien et maudit constamment le diable, en disant : « Que le Christ te précipite dans l'abîme du feu éternel. » Ensuite Judas est baptisé, on lui donne le nom de Quiriace, et, après la mort de l'évêque de Jérusalem, il est ordonné évêque et lui succède sur le siège de cette ville. Mais comme la bienheureuse Hélène n'avait point les clous de la croix du Seigneur, elle pria l'évêque Quiriace de se rendre au Golgotha et de chercher les clous de la croix du Seigneur. L'évêque y vint et se mit en prières. Aussitôt les clous, brillants comme l'or, apparurent à la surface de la terre. Quiriace les prit et les porta à la reine. Celle-ci, en les recevant,

nit les genoux en terre et, inclinant la tête, elle les adora avec beaucoup de respect. Hélène porta une partie de la croix à son fils, et elle en laissa une autre partie à Jérusalem, dans des coffrets d'argent. Les clous qui avaient attaché le corps du Seigneur, elle les porta à son fils. Constantin, au rapport d'Eusèbe de Césarée, en fit faire des freins ou mors, (*frenos*) dont il se servait à la guerre, ou en orna son casque de guerre. Quelques-uns, comme Grégoire de Tours, assurent que des quatre clous qui avaient attaché le corps du Seigneur, Hélène en plaça deux au frein de l'empereur, un troisième sur la statue de Constantin qui domine la ville de Rome, et jeta le quatrième dans la mer Adriatique, qui jusque-là avait été le tombeau des navigateurs, et ordonna que tous les ans on célébrerait solennellement la fête de l'Invention de la Sainte-Croix.

Or, voici ce que dit saint Ambroise : « Hélène chercha les clous de la croix du Seigneur, et, après les avoir trouvés, elle ordonna que de l'un de ces clous on fit des freins (*frenos*), et de l'autre un diadème. C'est avec raison que l'on porte un de ces clous sur la tête, la couronne, faite d'un autre de ces clous, sur la tête, et que l'on tient dans la main les rênes provenant d'un de ces clous, afin que le sens droit règne, que la foi brille, que la puissance gouverne. » Dans la suite, Julien l'Apostat fit périr saint Quiriace, évêque de Jérusalem, parce qu'il avait découvert la sainte Croix; car Julien s'efforçait partout de faire disparaître le signe de la Croix. Comme il marchait contre les Perses, il invita Quiriace à venir sacrifier aux idoles. Quiriace s'y étant refusé, l'Apostat lui fit couper la main droite, en disant : « C'est avec cette main qu'il a écrit tant de lettres, par lesquelles il a détourné tant de personnes des sacrifices des dieux. — Chien enragé, lui répondit Quiriace, tu m'as rendu un grand service; car, avant de croire en Jésus-Christ, souvent et très-souvent j'ai adressé aux synagogues des Juifs un grand nombre de lettres, afin que personne ne crût au Christ, et tu viens de retrancher le scandale de mon corps. » Alors Julien fit fondre du plomb, qu'on versa dans la bouche du saint évêque. Puis on apporta un lit de fer et on étendit Quiriace dessus, et au-dessous on jeta des charbons ardents, de la graisse et du sel. Mais comme Quiriace restait immobile, Julien lui dit : « Si tu ne veux sacrifier aux dieux, dis au moins que tu n'es pas chrétien. » Comme Quiriace, plein d'horreur pour le tyran, refusait d'obéir, Julien fit creuser une fosse profonde, y fit mettre des serpents venimeux et l'y fit jeter. Cependant les serpents moururent aussitôt. Alors Julien ordonna que l'on précipitât le saint dans une cuve pleine d'huile bouillante. Quiriace, faisant le signe de la croix, voulait y entrer de lui-même, et pria le Seigneur de le baptiser de nouveau du baptême du martyr. Alors Julien,

irrité, lui fit percer la poitrine avec un glaive, et c'est ainsi que le saint fut consommé dans le Seigneur. On voit combien est grande la puissance de la croix, par ce qui arriva à ce fidèle scribe ou secrétaire (*notario*), lequel fut trompé par un magicien, qui le conduisit dans un endroit où il avait évoqué les démons, en lui promettant d'immenses richesses. Il vit un certain Ethiopien, assis sur un trône élevé, autour duquel se tenaient d'autres Ethiopiens, armés de lances et de bâtons. Alors le premier Ethiopien dit au magicien : « Quel est cet enfant ? — Seigneur, c'est notre esclave, » dit celui-ci. Et le démon dit au secrétaire : « Si tu veux m'adorer et être mon esclave, je te ferai asseoir à ma droite ; renie donc ton Christ. » Mais celui-ci fit aussitôt le signe de la croix, et s'écria qu'il était librement le serviteur du Christ Sauveur. Aussitôt qu'il eut fait le signe de croix, toute cette multitude de démons disparut. Pus tard, le dit secrétaire étant entré une fois dans l'église de Sainte-Sophie avec son maître ; pendant que tous deux se tenaient devant l'image du Sauveur, son maître vit ladite image qui fixait ses regards sur le secrétaire et le regardait attentivement. A cette vue, le maître, plein d'admiration, fit placer le jeune homme à sa droite et vit que l'image tournait ses regards sur le notaire, de ce côté. Alors il le fit mettre à sa gauche, et l'image, dirigeant ses regards de ce côté, les tint fixés sur le notaire comme auparavant. Alors son maître conjura ce jeune homme de lui dire ce qu'il avait fait pour mériter que l'image le regardât ainsi. Celui-ci répondit qu'il ne se souvenait d'avoir fait d'autre bien que de refuser de renier Jésus-Christ devant le diable.

NOTE 8.

SAINT GERVAIS ET SAINT PROTAS (1).

Gervais, *Gervasius*, vient de *gerar*, qui signifie *sacrum*, sacré, et de *vas*, vase ; ou bien de *gena*, *incolatus*, exil ; et *syor*, qui signifie *parvulus*, petit enfant ; comme si l'on disait : saint par les mérites de sa vie ; vase, à cause des vertus qu'il amassa en lui ; pèlerin, *peregrinus*, à cause de son mépris du monde ; petit enfant, *parvulus*, à cause de son mépris pour soi-même.

Protas vient de *prothos*, qui signifie premier, et de *syos*, Dieu ou divin, *divinus* ; ou bien de *procul*, qui signifie loin, et de *stasis*, place, position ; comme si l'on disait : premier par sa dignité, divin par son amour ;

(1) Chap. 85, p. 354-6.

procul, placé loin de l'affection du monde. Saint Ambroise a découvert leur passion ou leurs souffrances racontées dans un petit écrit trouvé près de la tête de ces deux saints.

Gervais et Protas étaient les deux frères; ils étaient fils de saint Vital et de la bienheureuse Valérie. Ils donnaient tous leurs biens aux pauvres et restaient avec saint Nazaire, qui bâtissait un oratoire auprès d'Embrun, et le jeune enfant Celsus leur donnait les pierres. Peut-être est-ce par anticipation que l'on dit que Celsus se trouvait alors avec saint Nazaire, puisque l'on voit dans l'histoire de saint Nazaire que ce ne fut que longtemps après que Celsus se présenta à lui. Pendant qu'on les conduisait auprès de Néron, le jeune Celsus les suivait en poussant des cris perçants. Un des soldats ayant frappé l'enfant, Nazaire blâma vivement celui qui l'avait frappé; alors les soldats irrités frappèrent Nazaire à coups de pieds et ensuite le précipitèrent dans la mer. Ils conduisirent à Milan Gervais et Protas.

Nazaire, miraculeusement délivré, vint à Milan. Dans le même temps y arriva le comte Astasius, qui allait combattre les Marcomans. Les adorateurs des dieux vinrent à sa rencontre et l'assurèrent que les dieux refuseraient de leur répondre, si auparavant on n'immolait Gervais et Protas. Aussitôt on s'empare de leurs personnes et on les invite à sacrifier. Gervais ayant répondu au comte que toutes les idoles étaient sourdes et muettes, et que le Dieu tout-puissant seul lui donnerait la victoire, celui-ci, irrité, ordonna qu'on le frappât avec des verges plombées jusqu'à ce qu'il expirât. Ensuite il fit venir Protas et lui dit : « Malheureux, aie pitié de toi-même, prends soin de ta vie et fais en sorte de ne pas avoir la misérable fin de ton frère. » Protas lui répondit : « Quel est le malheureux, ou de moi qui ne te crains pas, ou de toi qui prouves que tu me redoutes? » Astasius lui dit : « Comment pourrais-je te craindre, malheureux? » Protas lui répondit : « La preuve que tu me crains et que tu me redoutes, c'est que tu veux me faire sacrifier aux idoles. Tu crains que je ne sacrifie point à tes dieux; car si tu n'étais point dominé de cette crainte, tu ne voudrais pas me contraindre de sacrifier aux idoles. » Alors le comte lui fit donner la torture du chevalet. Alors Protas lui dit : « Comte, je ne te veux pas de mal, car je sais que les yeux de ton cœur sont plongés dans l'aveuglement. Bien plus, j'ai pitié de toi, parce que tu ne sais ce que tu fais; continue ton œuvre, afin que le Sauveur me reçoive avec mon frère. » Alors le comte ordonna qu'on lui coupât la tête. Philippe, serviteur de Dieu, aidé de son fils, enleva les corps des deux martyrs et les ensevelit secrètement en sa maison dans un coffre de pierre, et plaça à leur tête un écrit qui rendait témoignage de leur

naissance et de leur vie. Ils souffrirent le martyre sous Néron, qui commença à régner vers l'an 57 du Seigneur. Leurs corps restèrent cachés pendant très-longtemps et furent trouvés de la manière suivante, du temps du bienheureux Ambroise. Pendant qu'Ambroise était en prière dans l'église des saints Nabor et Félix, il tomba dans un état qui n'était ni la veille ni le sommeil. Alors deux jeunes gens d'une miraculeuse beauté lui apparurent vêtus de blanc, c'est-à-dire vêtus du *collobium* et du pallium. Ils avaient à leurs pieds des chaussures militaires (*caligulis*), et priaient tout bas, les mains étendues. Saint Ambroise, fit une prière pour que cette vision se dissipât, si c'était une illusion, et pour obtenir une révélation, si c'était la vérité. Il vit encore la même apparition vers le chant du coq, et il aperçut encore les jeunes gens qui priaient avec lui. La troisième nuit, pendant que son corps était fatigué de ses veilles, et par l'absence du sommeil, ils lui apparurent encore; mais il vit avec étonnement qu'il y avait avec eux une autre personne qui ressemblait à l'apôtre Paul, d'après son portrait, qui existait sur une toile. Les jeunes gens gardèrent le silence; mais Paul dit à Ambroise : « Ces jeunes gens que tu vois n'ont point désiré les choses terrestres et ont suivi mes avertissements. Tu trouveras leurs corps à l'endroit où tu es; tu découvriras leur tombeau à une profondeur de douze pieds, et à leur tête un écrit attestant leur naissance et leur mort. » Saint Ambroise, ayant rassemblé tous les évêques voisins, commença le premier à creuser la terre et trouva tout ce que le bienheureux Paul lui avait indiqué; et, quoique cette sépulture remontât à plus de trois cents ans, cependant on trouva les corps des martyrs aussi bien conservés que si on les eût ensevelis à l'heure même; il s'en échappait une odeur suave, qui embaumait l'air de son précieux parfum. Un aveugle qui toucha leur tombeau recouvra aussitôt la vue, et un grand nombre d'autres personnes furent guéries par les mérites de ces saints.

Ce fut à la fête de ces deux martyrs que la paix fut cimentée entre les Lombards et l'empire romain; c'est pourquoi le pape Grégoire ordonna qu'on chantât dans l'introït de leur messe : « Le Seigneur parlera à son peuple le langage de la paix. » Et ainsi cet office convient soit à ces saints martyrs, soit aux événements qui arrivèrent en ces jours. Saint Augustin rapporte, dans le vingtième livre de *la Cité de Dieu*, qu'en sa présence, celle de l'empereur et d'une foule innombrable, un aveugle, à Milan, recouvra la vue auprès des corps des martyrs Gervais et Protais. Est-ce l'aveugle dont on a parlé précédemment, ou un autre aveugle? C'est ce qu'on ignore. Le même saint rapporte encore, dans le même livre, que dans la villa Victoriana, distante de trente milles d'Hippone, un

jeune homme qui lavait un cheval dans une rivière fut tout-à-coup saisi par le diable qui le tourmenta et le précipita dans le fleuve, comme s'il eût été mort.

Le soir étant venu, comme on chantait l'office dans l'église des bienheureux Gervais et Protais, qui était proche, ce jeune homme, frappé pour ainsi dire par ces chants, entra dans l'église avec un grand bruit, avec un grand frémissement; il tenait l'autel avec tant d'énergie, qu'on ne pouvait l'en séparer : on eût dit qu'il y était enchaîné. Lorsque l'on adjurait le démon de sortir de cet homme, il éclatait en menaces. Enfin, après les adjurations, il sortit; mais l'œil du possédé, hors de son orbite, ne tenait plus que par une petite veine. On replaça son œil dans son orbite le mieux que l'on put, et peu de jours après il fut complètement guéri par les mérites des saints Gervais et Protais. Saint Ambroise, dans sa préface, parle ainsi : « Ces deux grands saints, portant l'étendard céleste, et libres des choses de ce monde, avaient pris les armes victorieuses de l'Apôtre. Après avoir vaincu les armées des vices du détestable ennemi des hommes, libres de toutes entraves, ils suivirent le Seigneur Christ. O heureuse fraternité! qui, greffée sur les divines paroles, n'a jamais pu être brisée par aucune contagion. O combat! fondé sur de glorieux motifs, où sont pareillement couronnés ceux que le même sein maternel a allaités. »

NOTE 9.

DES SEPT FRÈRES QUI FURENT LES FILS DE LA BIENHEUREUSE
FÉLICITÉ (1).

Les sept frères étaient fils de la bienheureuse Félicité. Voici leurs noms : Janvier, Félix, Philippe, Sylvain, Alexandre, Vital et Martial. Le préfet Publius, par ordre de l'empereur Antonin, les fit tous appeler avec leur mère; et, employant le langage de la persuasion, il l'engagea à avoir pitié d'elle-même et de ses enfants. Félicité lui répondit : « Ni tes caresses, ni tes menaces ne seront capables de m'ébranler, car je suis fortifiée par l'Esprit saint qui est en moi. Vivante, je serai plus forte que toi; morte, je te vaincrai plus facilement encore. » Et, se tournant vers ses fils, elle leur dit : « Regardez aux cieux, mes fils, tournez vos yeux vers cette céleste patrie; c'est de là que le Christ nous regarde. Combattez courageusement pour le Christ, demeurez fidèles dans l'amour du Christ. » A ces mots, le préfet lui fit donner des soufflets.

(1) Chap. 91, p. 396.

Comme la mère et ses enfants paraissaient inébranlables dans la foi, tous périrent par divers supplices sous les yeux de leur mère, qui les encourageait. Saint Grégoire appelle cette bienheureuse Félicité plus qu'un martyr, parce qu'elle souffrit sept fois dans la personne de ses enfants et la huitième fois dans son propre corps. Saint Grégoire, dans ses Homélie, dit : « Bienheureuse Félicité, qui par sa foi a été la servante du Christ, qui en prêchant a été martyre du Christ, qui a craint de laisser ses enfants vivants dans la chair, autant que les parents charnels craignent de les voir les précéder dans la chair. Elle a enfanté spirituellement ceux qu'elle avait enfantés selon la chair, afin que par sa prédication elle enfantât à Dieu ceux qu'elle avait enfantés au monde selon la chair. Ses enfants, qu'elle savait être sa chair, elle ne pouvait les voir mourir sans douleur ; mais la force de l'amour intérieur qui dévorait son cœur surmontait la douleur de la chair. Je dis donc que cette femme a été plus qu'une martyre, puisqu'elle a souffert la mort autant de fois qu'elle avait de fils et qu'elle est morte elle-même avec une si vive ardeur. En obtenant la grâce de souffrir tant de martyres multipliés, elle a remporté plus que la palme du martyr ; et, pour son amour du Christ, sa mort seule eût été insuffisante pour son grand cœur. » Ces martyrs souffrirent vers l'an 110 du Seigneur.

NOTE 10.

SERMON DE SAINT AUGUSTIN POUR LA FESTIVITÉ DES MACHABÉES,
MARTYRS (1).

La gloire des Machabées nous a dotés de ce jour solennel. En lisant l'histoire admirable de leurs souffrances, de leur martyre, nos oreilles n'ont pas seulement été frappées, mais nous avons vu, nous avons contemplé ces martyrs. Cet événement s'est passé jadis avant l'incarnation, avant la passion du Seigneur, notre Sauveur Jésus-Christ. Ils faisaient partie de ce premier peuple de Dieu, au milieu duquel parurent les prophètes qui ont prédit les événements que nous connaissons aujourd'hui. Que l'on n'aille pas s'imaginer qu'avant l'existence du peuple chrétien, Dieu n'avait pas un peuple choisi. Bien plus, pour ainsi parler (car qu'importe à la vérité la différence des noms!), ce peuple fut le peuple chrétien d'alors. Car ce n'est pas après sa passion que

(1) *Inter opera S. Augustini*, edit. Bened., t. 5, col. 1218-21. — Sermo 300, 1^{er} sur les Machabées.

le Christ a commencé à posséder un peuple : mais son peuple était issu d'Abraham ; c'est à lui que le Seigneur, rendant témoignage , dit lui-même : « Abraham a désiré voir mon jour, il l'a vu et s'en est réjoui » (1). Il est donc né d'Abraham ce peuple qui a été esclave en Egypte , qui, par une main puissante, par le ministère de Moïse, serviteur de Dieu, a été tiré du lieu de sa servitude ; qui a traversé la mer Rouge , respecté de ses flots ; qui a erré dans le désert , qui a été soumis à la loi , qui ensuite a été constitué en royauté. Ainsi, comme je l'ai dit, les martyrs Machabées sortent de la même source qui a produit les prophètes. Le Christ, il est vrai, n'avait pas encore souffert la mort ; mais le Christ, avant de mourir lui-même, les a honorés de la gloire du martyre.

Je dois surtout recommander à Votre Charité de se garder, en admirant ces martyrs, de croire qu'ils n'étaient point chrétiens. Ils ont été chrétiens ; ils ont mérité par anticipation, par leurs actes, le nom de chrétiens, avant que ce nom fût répandu par le monde. Mais, quoiqu'ils n'aient point confessé le Christ et que le roi impie qui les persécuta ne les ait pas contraints à renier le Christ, ce qui arriva aux martyrs après l'établissement du christianisme, quand on voulait les y contraindre, et qui parvinrent à la même gloire pour avoir refusé d'obéir, cependant ils ont acquis la même gloire. En effet, les derniers persécuteurs du peuple chrétien voulaient forcer les chrétiens à renier le nom du Christ. Les chrétiens persévéraient constamment à confesser le nom du Christ et enduraient les mêmes supplices que souffrirent les Machabées, comme le rapporte l'histoire ; à ces milliers de martyrs nouveaux, dont le sang a arrosé la terre, les persécuteurs disaient : « Nous vous ordonnons de renier le Christ. » Ils refusaient d'obéir et souffraient les mêmes tourments qu'endurèrent les Machabées. On disait à ceux-ci : « Reniez la loi de Moïse? » Ils refusaient d'obéir et souffraient pour la loi de Moïse. Les uns souffraient donc pour le nom du Christ, les autres pour la loi de Moïse.

Mais si quelque juif venait nous dire : « Pourquoi comptez-vous au nombre de vos martyrs ces Machabées qui nous appartiennent ? Comment avez-vous l'impudence de célébrer leur mémoire ? Lisez leurs confessions, voyez s'ils ont confessé le Christ. » A ce juif nous répondrons : « Très-bien, parce que tu es un de ceux qui ont refusé de croire au Christ, de ceux qui, séparés de l'olivier, ne sont plus qu'un olivier sauvage et qui sont restés dehors (2), que prétends-tu dire, toi qui es au nombre de

(1) S. Jean, VIII, 56.

(2) Rom., II, 17.

ces perfides? Ils ne confessaient point ouvertement le Christ, car le mystère du Christ était encore voilé; l'Ancien-Testament est le voile qui couvre le Nouveau, et le Nouveau est la révélation de l'Ancien. Vois, vois ce que dit l'Apôtre Paul des Juifs infidèles, tes pères, et de tes frères dans le mal : Jusqu'à présent, lorsqu'on leur lit Moïse, un voile vient se placer sur leur cœur. Ce voile, lorsqu'ils lisent le vieux Testament, demeure toujours sur leur cœur, sans être levé, parce qu'il ne s'ôte que par Jésus-Christ. Mais, dit l'Apôtre, quand ton cœur se tournera vers le Seigneur, alors le voile sera ôté de ton cœur. Ce voile, dit l'Apôtre, tombe sur le cœur des Juifs quand on leur lit l'Ancien-Testament et ne sera ôté que par le Christ » (1). Ce n'est point la lecture de l'Ancien-Testament qui sera éclaircie (car elle est claire), mais c'est le voile qui s'y trouve qui sera rejeté. En un mot, ce n'est pas la lettre de l'Ancien-Testament qui disparaîtra; au contraire, elle sera complétée par Celui qui a dit : « Je ne suis point venu détruire la loi, mais l'accomplir » (2). Le voile donc disparaîtra, de sorte que ce qui est obscur sera compris. Or, elle était fermée la porte que la clef de la croix n'avait pas encore ouverte.

Enfin, considère la passion du Seigneur, représente-toi le Christ suspendu sur le bois de la croix et mourant comme un lion, volontairement, librement; mourant non par un effet de sa volonté, non par nécessité, pour tuer la mort par sa mort. Considère-le lui-même avec attention, vois ce qu'il a dit sur la croix : « J'ai soif, » (*sitio*) et lorsque les Juifs, ignorant ce qui se faisait par eux, ce qui s'accomplissait par leurs mains, attachèrent au bout d'un roseau une éponge imbibée de vinaigre et la lui présentèrent à boire, il dit, après y avoir goûté : « Tout est consommé; » et, ayant incliné la tête, il rendit l'esprit (3). Quel est celui qui meurt comme est mort le Christ? Quel est celui qui meurt après avoir dit avec tant de vérité et de puissance : « J'ai la puissance de perdre la vie et de la reprendre ensuite. Personne ne me la ravit; mais je la quitte et la reprends de moi-même » (4). Celui qui réfléchit convenablement à la puissance du Christ mourant reconnaît l'empire, la domination et la puissance du Christ vivant. Il avait dit aux Juifs eux-mêmes, par la bouche du Prophète : *Ego dormivi*, « Je me suis endormi » (5); comme s'il disait : Pourquoi vous vantez-vous

(1) II Cor., III, 14, etc.

(2) S. Mathieu, v, 17.

(3) S. Jean, XIX, 28.

(4) S. Jean, x, 18.

(5) Psalm. 3, 6.

de ma mort? pourquoi vous glorifiez-vous vainement, comme si vous m'aviez vaincu? « Je me suis endormi; » je me suis endormi, parce que je l'ai voulu, non à cause de votre cruauté, ni de vos supplices. J'ai accompli un acte de ma volonté; vous, vous êtes restés dans le crime. Donc, après avoir pris du vinaigre, il dit : « Tout est consommé. » Qu'est-ce qui est consommé et accompli? Ce qui a été écrit et prédit sur moi, qui a été écrit et prédit sur lui. « Ils m'ont donné du fiel pour nourriture, et, quand j'ai eu soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre » (1). Le Christ jetait donc un regard rétrospectif sur tout ce qui s'était passé dans sa passion. Déjà les Juifs avaient hoché la tête devant la croix; déjà ils avaient donné du fiel au Crucifié; déjà ils avaient compté les os de son corps suspendu et étendu sur la croix; déjà ses vêtements avaient été partagés; déjà sa tunique sans couture avait été tirée au sort. Ayant donc considéré et compté tout ce que les prophètes avaient prédit qui arriverait à sa passion, il restait je ne sais quoi qui manquait encore. « Et ils m'ont abreuvé de vinaigre dans ma soif. » Afin que le peu qui restait à accomplir fût accompli, il dit : « J'ai soif; » et, ayant achevé tout ce qui manquait, il dit : « Tout est consommé; » à ces mots, « il inclina la tête et rendit l'esprit. » Alors la terre fut ébranlée en ses fondements, alors les pierres se fendirent; le secret des enfers fut dévoilé. Alors les sépulcres rendirent les morts qu'ils renfermaient; et, pour tout dire et ne rien omettre, comme le temps était venu pour que tout ce qui était voilé par le mystère de la croix, tout ce qui était voilé dans l'Ancien-Testament fût révélé, le voile du temple se déchira en deux.

A partir de ce moment, le Christ, après sa résurrection, commença donc à être prêché ouvertement; les prophéties commencèrent à s'accomplir très-manifestement en lui. Les martyrs commencèrent à confesser son nom avec une invincible constance. Les martyrs confessèrent hautement et nommément Celui que les Machabées avaient confessé avant son apparition et comme dans le secret. Les uns sont morts pour le Christ révélé dans l'Evangile; les autres sont morts pour le nom du Christ voilé dans la loi. Les uns et les autres appartiennent au Christ. Le Christ a aidé les uns et les autres combattants, le Christ les a couronnés les uns et les autres. Le Christ a à son service les premiers et les derniers, semblable à un roi tout-puissant qui marche escorté d'une foule de ses serviteurs, dont les uns le précèdent et les autres le suivent. Vois-le plutôt assis sur le char de son corps. Ceux qui

(1) Psalm. 68, 22.

le précèdent lui obéissent et ceux qui le suivent lui sont dévoués. Or, afin que tu connaisses et que tu saches clairement que les martyrs de la loi de Moïse sont les martyrs du Christ, écoute le Christ lui-même, ô Juif, et que ton cœur s'ouvre enfin, que le voile tombe de tes yeux : « Si vous croyiez à Moïse, vous croiriez aussi en moi ; » entends ces paroles, et comprends si tu le peux ; vois si j'ai écarté le voile de tes yeux : « Si vous croyiez à Moïse, a dit le Christ, vous croiriez aussi à moi ; car c'est de moi que Moïse a écrit, et c'est moi qu'il a désigné » (1). Si Moïse, dans ses écrits, a désigné le Christ, celui qui véritablement est mort pour la loi du Christ a perdu la vie pour le Christ. « C'est moi, dit-il, que Moïse a désigné dans ses écrits. » Le Christ a été servi par la langue de ceux qui le confessaient et par la plume de ceux qui écrivaient la vérité. Mais comment pourrez-vous comprendre la plume de Moïse, vous qui l'avez trempée dans le vinaigre ? Plaise à Dieu qu'un jour vous buviez le vin de Celui que vous abreuvez encore de vinaigre par vos blasphèmes.

Les Machabées sont donc les martyrs du Christ. C'est pourquoi ce n'est pas sans raison ni hors de propos, mais au contraire très-convenablement, que les chrétiens célèbrent le jour de leur solennité. Les Juifs savent-ils célébrer de pareilles solennités ? Les saints Machabées, et nous nous en glorifions, sont honorés dans une basilique construite à Antioche, ville qui porte le nom du roi qui les persécuta ; car ce fut le roi Antiochus, l'impie persécuteur, qui les fit souffrir ; et la mémoire de leur martyre est célébrée à Antioche, afin que le nom de leur persécuteur ne soit pas séparé du souvenir de celui qui les couronna. Cette basilique appartient aux chrétiens ; elle a été bâtie par les chrétiens.

Nous avons donc à célébrer la mémoire de ces martyrs ; nous les possédons. Des milliers de saints martyrs dans l'univers entier ont imité les Machabées et ont souffert comme eux. Donc, mes frères, que personne n'hésite à imiter les Machabées ; qu'il n'aille point s'imaginer, lorsqu'il les imite, qu'il n'imite point des chrétiens. Que le désir de les imiter brûle au fond de nos cœurs. Que les hommes apprennent à mourir pour la vérité. Que les femmes apprennent à posséder cette patience, ce courage ineffable, à l'exemple de la mère des Machabées qui savait conserver ses fils. Elle savait avoir et conserver ce qu'elle ne craignait point de perdre.

Ses enfants ont souffert chacun en son propre corps ; mais leur mère a souffert dans chacun de ses enfants, en les voyant expirer sous ses

(1) S. Jean, v, 46.

yeux. Mère de sept martyrs, elle a souffert sept fois le martyre. Elle n'a pas été séparée de ses enfants, puisqu'elle a été témoin de leur mort, et son propre martyre a été ajouté à leur martyre. Elle les voyait tous, elle les aimait tous, elle supportait, en les voyant souffrir, les supplices qu'ils enduraient eux-mêmes dans leurs corps. Non-seulement elle n'en était pas effrayée, mais encore elle les exhortait à souffrir courageusement.

Le persécuteur Antiochus voulut employer auprès d'elle les moyens qui réussissent auprès des autres mères : « Persuade à ton fils de ne pas périr, » lui dit-il. Elle lui répondit : « Je persuaderai à mon fils de parvenir à la vie, en supportant la mort; et toi tu lui persuades de mourir, en l'engageant à épargner sa vie. »

Quels conseils ! quel langage ! qu'il est charitable ! qu'il est maternel ! que cette mère n'hésite guère à préférer l'esprit à la chair : « Aie pitié de moi, mon fils, dit-elle, aie pitié de moi qui t'ai porté dans mon sein pendant neuf mois, qui t'ai nourri de mon lait pendant trois ans ; aie pitié de celle qui t'a élevé jusqu'à cet âge » (1). Toutes les mères se seraient attendues aux paroles suivantes : « Mon fils, obéis à Antiochus, n'abandonne pas ta mère. » Au contraire, cette illustre mère lui dit : « Mon fils, obéis à Dieu, n'abandonne pas tes frères. Si tu fais comme si tu m'abandonnais, alors tu ne m'abandonnes point. Je te retrouverai dans un endroit où je ne craindrai plus de te perdre désormais. Là le Christ te conservera pour moi, et Antiochus ne pourra t'y atteindre. » Il craignit Dieu, écouta sa mère, répondit au roi, suivit ses frères et entraîna sa mère après lui.

NOTE 11.

SERMON DE SAINT FULGENCE SUR SAINT ÉTIENNE (2).

Hier, nous avons célébré la naissance, selon le temps, de notre roi éternel ; aujourd'hui, nous célébrons le martyre triomphant de son soldat. Hier, notre roi, revêtu de la robe de la chair et sortant comme d'un palais du sein d'une vierge, a daigné visiter le monde ; aujourd'hui, son soldat, quittant la tente du corps, est monté en triomphateur au ciel. Le premier, conservant la majesté de l'éternelle divinité, tout en prenant le vêtement d'esclave de la chair, est entré dans la lice de ce siècle pour le combattre ; le second, ayant quitté les habits cor-

(1) II Machab., VII, 27.

(2) V. Opera, édit. du P. Théophile Raynaud, p. 527 et 528.

ruptibles du corps, monte au palais du ciel pour y régner toujours. Jésus est descendu voilé par la chair, Etienne monte couronné par son sang comme d'un laurier; il monte au ciel pendant que les Juifs l'accablent de pierres, tandis que Jésus est descendu sur la terre aux chants de joie des anges.

« Gloire à Dieu au plus haut des cieux; » hier, les saints anges, transportés de joie, ont chanté ce cantique; aujourd'hui, joyeux, ils ont reçu Etienne dans leur compagnie. Hier, le Seigneur est sorti du sein d'une vierge; aujourd'hui, son soldat a quitté la prison de la chair. Hier, le Christ a été mis dans les langes pour nous; aujourd'hui, Etienne a été revêtu par lui de la robe d'immortalité. Hier, une étroite crèche a reçu le Christ enfant; aujourd'hui, l'immensité du ciel reçoit Etienne triomphant. Le Seigneur est descendu seul pour élever à lui une multitude d'hommes. Notre roi s'est humilié pour exalter ses soldats. Celui qui s'est préparé le sein d'une vierge pour y déposer son corps, a daigné ouvrir le ciel à son martyr. Le Seigneur Christ n'a pas dédaigné de se renfermer dans l'étroit espace d'un sein virginal, afin que le vaste ciel contint l'âme d'Etienne.

Cependant, très-chers frères, il nous est nécessaire de connaître de quelles armes s'est muni Etienne pour pouvoir vaincre la cruauté des Juifs et mériter un triomphe si heureux. Or, il faut grandement estimer une telle force et un si grand triomphe. Certainement, elles étaient bien trempées les armes qui lui ont donné le pouvoir de résister à un si terrible combat. Le propre d'une invincible vertu a brillé en lui; cette vertu n'a pas redouté la cruauté d'ennemis frémissants de rage et n'a pas succombé sous une grêle de coups, jusqu'au moment où il est tombé mort au milieu des cris de fureur, après avoir vu sans pâlir, les tortures de la lapidation, parmi lesquelles, plein de foi, il reprenait les Juifs de leur incrédulité et, rempli de bonté, priaït pour ceux qui le lapidaient. Quelles sont donc ces armes si fortes et si insurmontables dont Etienne s'est muni et avec le secours desquelles il reprenait les Juifs cruels? Car, loin de frapper à son tour ceux qui le lapidaient, il en triomphait par la patience. Même après qu'on l'eut tué, il entra vivant et couronné dans le palais du ciel. Sans aucun doute, il avait revêtu l'armure de son roi, lui que ses ennemis ne purent vaincre en aucune manière; car notre roi, quoiqu'il soit le Très-Haut, est venu ici-bas pour nous, humble; mais les mains vides, il ne l'a pu. Il a donc fait de grandes largesses à ses soldats, en les payant non-seulement avec libéralité, mais encore en leur donnant une armure qui les rend invincibles dans les combats. Il leur a fait don de la charité qui mène les hommes à la

compagnie de la divinité. Tout ce que le Christ a apporté sur la terre, il l'a distribué, sans cependant diminuer en rien ses biens ; il a merveilleusement enrichi la pauvreté de ses serviteurs, tout en restant plein possesseur de ses inépuisables trésors.

Etienne a élevé de la terre au ciel la charité que le Christ avait fait descendre avec lui du ciel en terre. La charité qui marcha devant le roi du ciel a brillé avec éclat dans son soldat, qui l'a suivi. O puissance du Sauveur, admirable en tout et partout ! O grâce du Rédempteur, qu'on doit louer sans cesse ! Dans sa mère il a montré le miracle d'une éternelle virginité ; dans son martyr, la marque d'une invincible charité. Une pureté sans tache est demeurée dans la vierge ; la puissance invincible de l'amour a persévéré jusqu'à la fin dans le martyr. Et de même que, dans la mère du Seigneur, la virginité n'a pu être violée ; ainsi, dans l'ame du martyr, la charité du Christ n'a pu être vaincue par un si grand nombre de furieux cruels.

Donc Etienne, pour mériter de recevoir la couronne de son nom (1), avait la charité pour armes, et par elle il a vaincu partout. Plein de l'amour de Dieu, qui est charité, il ne fut pas vaincu par les Juifs furieux ; plein de l'amour du prochain, il intercéda pour ceux qui le lapidaient. La charité lui faisait reprendre les hommes dans l'erreur, pour les corriger ; la charité le faisait prier pour ceux qui le lapidaient, afin qu'ils ne fussent pas punis. Soutenu par la vertu de la charité, il vainquit la cruelle fureur de Saul et mérita d'avoir pour compagnon dans le ciel celui qu'il avait eu pour persécuteur sur la terre.

Cette même sainte et infatigable charité d'Etienne lui fit désirer de ramener à Dieu par la prière ceux qu'il n'avait pu convertir par ses discours. Car, mes frères, il ne faut pas penser qu'Etienne chérissait ses ennemis lorsqu'il priait pour eux, et qu'il ne les aimait pas quand il reprenait avec fermeté leur incrédulité. Bien loin était cette pensée de l'ame du martyr, montant en hâte au palais du ciel ; car la même sainte charité qui affermit sa patience par la prière lui dicta les paroles sévères de correction qu'il prononça. Et sa douceur fut écoutée dans la prière qu'il fit avant d'expirer, parce qu'il ne manqua pas à la charité en reprenant sévèrement les Juifs ; et ainsi, soit en priant, soit en gourmandant, le bienheureux Etienne déploya sa charité, parce qu'en toute occasion il pensa au salut des Juifs plongés dans l'erreur. Par sa sainte prière, il fit voir que sa réprimande n'était pas le fruit de la haine, mais de l'amour.

(1) *Stephanus*, du grec *Στεφανος*, signifie *couronne*.

En agissant ainsi , le bienheureux martyr , à la fois , montra sa charité aux assistants et laissa un très-utile exemple à la postérité ; car il révéla quelle doit être la double science de celui que l'Eglise a nommé le dispensateur de ses biens. L'évêque qui veut corriger l'erreur du pécheur , quel qu'il soit , doit avoir sur les lèvres et la réprimande et la prière qui supplie devant Dieu , afin que celui qui a mal fait soit confondu par le reproche de ses mauvaises actions et puisse , avec l'aide des prières , recevoir de Dieu les secours qui lui sont nécessaires. Ainsi donc , la même charité donne à sa voix l'accent de la justice , pour reprendre l'erreur , et garde la patience dans son cœur , pour produire par le pur sentiment de l'amour une prière qui ramène le pécheur de ses erreurs. Or , celui qui n'aura pas repris l'erreur sera jugé sur sa négligence , et celui qui n'aura pas prié pour son frère dans l'erreur sera condamné à cause de la perte de cette ame.

C'est pourquoi , mes frères , s'il arrive à quelqu'un de vous d'être repris pour le salut de son ame , qu'il ne reçoive pas avec mépris les avertissements de la charité , qu'il ne s'arrête pas à son orgueil attristé , mais qu'il considère quel gain utile il tire de ses reproches. En effet , on le reprend pour qu'il se corrige de ses mauvaises actions ; et cependant lui , ne considérant pas que la réprimande est naturellement brûlante de quelque austérité dans les termes , il pense que la charité s'est refroidie dans le cœur de son frère ; ainsi , que la réprimande veille sur notre bouche , mais aussi que la prière ne sommeille pas dans notre cœur. A ces conditions , on voit d'abord deux choses à ménager dans la personne du pécheur , et l'on veille , tout en confondant un homme par le reproche qu'on lui fait de ses péchés , à ce que la prière (qu'on adresse à Dieu miséricordieux) le sauve du danger qu'on lui a signalé ; car la sainte Ecriture dit : *Le Seigneur châtie celui qu'il aime et flagelle tout homme qu'il reçoit au nombre de ses enfants.*

Animés de la charité du Christ , exhortons les bons pour qu'ils persévèrent dans le bien , et reprenons les méchants pour qu'ils fuient le mal.

En outre , dans ces deux saints (Etienne et Paul) , un double exemple de salut nous est présenté. Si quelqu'un est bon , qu'il imite la persévérante charité qui a brillé dans Etienne ; si , au contraire , il est méchant , qu'il suive l'exemple de conversion que l'on trouve dans Paul. Que celui qui est bon conserve sa justice jusqu'à la fin ; que celui qui est mauvais sorte au plus tôt de sa perversité. Que la pensée de sa vertu ne rende pas l'homme de bien négligent ; que la grandeur de ses iniquités ne désespère pas l'homme qui est mauvais ; mais que le premier garde précieusement et avec courage le bien , et que le second

abandonne au plus tôt le mal. Que celui qui est bon redoute de tomber, que le méchant s'efforce de se relever. Que tout méchant soit renversé avec Paul dans le mal, pourvu qu'avec lui il se relève dans le bien; Paul, en effet, tomba méchant et se releva bon. Il roula dans la poussière, pécheur, et se redressa juste; il s'abattit très-cruel persécuteur et se leva prédicateur de la vérité. Impie, sa chute lui fit perdre la lumière du corps; justifié, il se releva et reçut la lumière du cœur. C'est pourquoi, de loup devenu brebis, il fut associé à Etienne. Et voici que maintenant Paul se réjouit avec Etienne, est inondé de la gloire du Christ avec Etienne, tressaille de joie avec Etienne, règne avec Etienne. Paul, aidé des prières d'Etienne, l'a suivi au ciel où Etienne l'avait précédé, lapidé par les pierres de Paul.

N'est-ce pas la vraie vie, mes frères, que celle où Paul n'est pas confondu à cause d'Etienne, mais où Etienne se sent heureux de la compagnie de Paul, parce que la charité fait leur commune joie? La charité dans Etienne a vaincu la fureur des Juifs; la charité dans Paul a couvert la multitude de ses péchés: la charité leur a mérité à tous deux de posséder le royaume des cieux. La charité est donc la source et le principe de tous les biens, un rempart excellent, la voie qui mène au ciel. Celui qui marche dans la charité ne peut ni se perdre, ni connaître la crainte. Elle dirige, elle protège, elle conduit au port à travers les écueils. C'est pourquoi, mes frères, comme le Christ a construit l'échelle de la charité, par laquelle le chrétien peut monter au ciel, conservez avec force la charité dans toute sa pureté, faites-en un échange entre vous et forcez-vous d'y monter de plus en plus. Attachez-vous à la pratique des bonnes œuvres, pour que vous puissiez parvenir aux récompenses éternelles, aidés de la grâce du Sauveur, qui vit et règne dans les siècles des siècles.

NOTE 12.

DE L'ASSOMPTION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE (1).

Nous connaissons l'assomption de la bienheureuse vierge Marie par un petit livre apocryphe attribué à Jean l'Évangéliste. Quand les apôtres partirent pour répandre dans les diverses parties du monde la grâce de la prédication, la bienheureuse Vierge, dit-on, resta dans une maison située près de la montagne de Sion. Tant qu'elle vécut, dit-on, elle visita avec une soigneuse dévotion tous les lieux qu'avait parcourus

(1) Chap. 119, p. 504-13.

son Fils , savoir l'endroit où il fut baptisé, celui où il jeûna , où il pria, où il souffrit, où il fut enseveli , où il ressuscita, où il monta au ciel. Au rapport de saint Epiphane, elle vécut encore vingt-quatre ans après l'ascension de son Fils. Il rapporte donc que la bienheureuse Vierge, quand elle conçut le Christ, était âgée de quatorze ans. Elle l'enfanta à l'âge de quinze ans, vécut avec lui trente-trois ans, et vécut encore vingt-quatre ans après sa mort. D'après cela, quand elle mourut, elle était âgée de soixante-douze ans. Cependant il paraît probable, comme on le lit ailleurs, qu'elle ne survécut que douze ans à son Fils et qu'ainsi son assumption a eu lieu à l'âge de soixante ans. Les apôtres avaient prêché à peu près autant d'années dans la Judée et dans les environs, comme le rapporte l'Histoire ecclésiastique. Donc , un certain jour que le cœur de la Vierge était enflammé d'amour et du désir de voir son Fils, que son ame était dans le tressaillement et l'agitation, qui se manifestaient au dehors par une grande abondance de larmes; un jour donc qu'elle ne pouvait se consoler de la disparition de son Fils, séparé d'elle pour un temps, un ange, environné de lumière, se présente à elle et la salue avec respect, comme la mère du Seigneur. « Je te salue, dit-il, Marie, toi qui es bénie, qui reçois la bénédiction de Celui qui a donné le salut à Jacob. Je t'ai apporté, ô ma Maîtresse! un rameau de palmier du paradis; tu le feras porter devant ton cercueil lorsque, le troisième jour, tu sortiras de l'enveloppe de ton corps; car ton Fils attend sa vénérable Mère. » Marie lui répondit : « Si j'ai trouvé grâce en ta présence, je te prie de daigner me révéler ton nom. Et, je te demande avec instance que mes fils et mes frères les apôtres se rassemblent autour de moi, afin qu'avant de mourir je les voie des yeux du corps et que je puisse être ensevelie par eux, après avoir rendu le dernier soupir en leur présence. Je te demande et te prie encore de m'accorder que mon ame, en sortant de mon corps, ne voie aucun esprit immonde et qu'aucune puissance de Satan ne me rencontre. » L'ange lui répondit : « Pourquoi, ô ma Maîtresse désirée! désires-tu savoir mon nom, qui est admirable et grand? Tous les apôtres, aujourd'hui, se rassembleront autour de toi et te feront des funérailles dignes de toi : tu rendras le dernier soupir en leur présence. Car Celui qui jadis enleva tout-à-coup et par un cheveu un prophète de Judée en Babylone, peut sans aucun doute rassembler auprès de toi les apôtres en un moment. Pourquoi crains-tu de voir l'esprit malin, puisque tu lui as brisé la tête et que tu l'as dépouillé de sa puissance et de son empire? Cependant, que ta volonté soit faite; tu ne le verras pas. » A ces mots, l'ange, environné d'une grande lumière, monta aux cieux. Or, la branche de palmier brillait

d'un vif éclat, elle ressemblait à une baguette pour sa verdure ; mais ses feuilles brillaient comme l'étoile du matin.

Or, il arriva, pendant que Jean prêchait à Ephèse, que tout-à-coup le bruit du tonnerre se fit entendre dans le ciel, une nuée éclatante de blancheur l'enleva et vint le déposer devant la porte de l'habitation de Marie ; et, frappant à la porte, il entra et salua respectueusement la Vierge. L'heureuse Marie, en le voyant, fut très-surprise. Etonnée au dernier point, elle ne put retenir ses larmes de joie et dit : « Mon fils Jean, souviens-toi des paroles de ton Maître, des paroles par lesquelles il m'a donnée à toi comme mère et t'a donné à moi comme fils. Le Seigneur m'appelle à lui ; je vais payer le tribut de la condition humaine, et je recommande mon corps à tes soins pressés ; car j'ai appris que les Juifs ont formé le dessein suivant et ont dit : Attendons, mes frères, la mort de celle qui a porté Jésus dans son sein, et nous enlèverons son corps, et nous le précipiterons dans les flammes, et nous le brûlerons. Pour toi, tu feras porter devant mon cercueil, lorsque vous conduirez mon corps au sépulcre, cette palme. » Jean lui dit : « Oh ! plutôt à Dieu que tous les apôtres, mes frères, fussent ici, afin que nous puissions te préparer des funérailles dignes de toi et te rendre les honneurs que tu mérites. » Pendant que Jean parlait ainsi, tous les apôtres, ravis sur des nuées de l'endroit où ils se livraient à la prédication, sont déposés à la porte de Marie. Les apôtres, se voyant eux-mêmes transportés en même temps en cet endroit, étaient dans l'admiration et l'étonnement, et disaient : « Pour quelle raison le Seigneur nous a-t-il tous réunis ici. » Jean, étant sorti vers eux, leur dit que leur Maîtresse allait sortir de l'enveloppe de son corps, et il ajouta : « Faites en sorte, mes frères, lorsqu'elle sera morte, que personne ne verse des larmes, de peur que le peuple, à cette vue, ne soit troublé et ne dise : Voyez comme ces hommes craignent la mort, eux qui cependant prêchent aux autres la résurrection. »

Denys, disciple de Paul, apôtre, assure la même chose dans son livre des *Noms divins*. Il dit que tous les apôtres étaient présents lorsque la Vierge s'endormit, qu'il y était lui-même présent et que chacun fit un discours en l'honneur du Christ et de la Vierge. Il dit, en parlant à Hyérothée : « Lorsque, comme tu le sais toi-même et un grand nombre de nos saints frères, nous fûmes rassemblés pour voir le corps de celle qui avait conçu le Maître de la vie, là se trouvaient Jacques, le frère de Dieu, et Pierre, et Paul, le plus parfait et le plus illustre des théologiens. Ensuite, il parut convenable à tous les chefs des Eglises de célébrer, chacun suivant son génie particulier, la bonté et la puissance in-

finie de Dieu pour cette glorification de l'infirmité humaine dans la personne de la Vierge; » voilà ce que dit Denys. Quand la bienheureuse Marie vit tous les apôtres réunis autour d'elle, elle bénit le Seigneur et s'assit au milieu d'eux, entourée de lumières et de lampes ardentes. Vers la neuvième heure de la nuit, Jésus arriva avec les ordres des anges, la troupe des patriarches, les phalanges des martyrs, l'assemblée des confesseurs, les chœurs des vierges; tous se rangent devant le trône de la Vierge et font entendre de doux cantiques. Comment célébra-t-on les funérailles de Marie? C'est ce que l'on voit dans le petit livre précité attribué à saint Jean. Jésus commença le premier et dit : « Viens, mon élue, et je te placerai sur mon trône, car j'ai été épris de ta beauté. » Et Marie répondit : « Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt. » Puis, tous ceux qui accompagnaient Jésus entonnent ce doux cantique, en disant : « Voici celle qui n'a point connu la souillure ni l'iniquité : *Torum in delictis*. Elle recueillera le fruit qui sert à la réfection des âmes saintes; elle a célébré en ce même jour elle-même ses louanges, en disant : Toutes les générations m'appelleront bienheureuse, parce que Celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses, et son nom est le Saint. » Alors un chantre, d'une voix plus harmonieuse que les autres, chanta : « Viens des sommets du Liban, ô ma fiancée! viens des sommets du Liban, tu seras couronnée. » Et Marie répondit : « Voici que je viens, parce qu'il a été écrit de moi en tête du Livre, que je fisse ta volonté, ô mon Dieu! parce que mon esprit a tressailli d'allégresse en toi, Dieu de mon salut. » Et ainsi l'âme de Marie sort de son corps et elle s'envole dans les bras de son Fils; elle ne connut pas plus les douleurs de la chair qu'elle n'avait connu la corruption étrangère; et le Seigneur dit à ses apôtres : « Portez dans la vallée de Josaphat le corps de ma Mère vierge, placez-le dans un tombeau neuf que vous y trouverez, et attendez dans cet endroit mon retour pendant trois jours. » Et aussitôt les fleurs des roses, c'est-à-dire l'assemblée des martyrs, et les lis des vallées, savoir les anges, les confesseurs et les vierges, entourèrent la Vierge; derrière le cortège marchaient les apôtres en chantant : « Vierge très-prudente, où vas-tu? souviens-toi de nous, ô notre Maîtresse! » Alors la troupe de ceux qui restaient sur la terre, frappée d'admiration en entendant le concert de ceux qui remontaient au ciel, s'avança rapidement de leur côté, et, voyant le Roi des rois, leur roi, qui portait de ses propres mains l'âme de la Vierge appuyée sur son Fils, elle commença à s'écrier dans son admiration : « Quelle est celle-ci qui, nageant dans les délices, abandonne ce désert pour s'élever aux cieux, appuyée sur son bien-aimé? » Les phalanges qui escortaient la

Vierge leur répondirent : « Elle est belle entre toutes les filles de Jérusalem, elle est, comme vous l'avez vue, pleine de charité et d'amour ; » et ainsi, triomphante d'allégresse, elle est reçue dans le ciel et placée à la droite de son Fils sur le trône de la gloire. Les apôtres virent son ame, dont la blancheur était si éclatante, qu'aucune langue mortelle n'en pourrait exprimer la beauté. Les trois vierges qui se trouvaient là présentes ayant dépouillé son corps de ses vêtements pour le laver dans le bain, soudain ce corps brilla d'un tel éclat, que l'on pouvait bien à la vérité le toucher pour le laver, mais qu'on ne pouvait le voir. Cette lumière resplendit jusqu'à ce que le corps fût lavé par les vierges. Les apôtres prirent respectueusement son corps, le placèrent sur le cercueil, et Jean dit à Pierre : « Tu porteras, ô Pierre ! cette branche de palmier devant le cercueil, parce que le Seigneur t'a constitué notre chef et t'a nommé le pasteur et le prince ou le chef de ses brebis. » Pierre lui répondit : « Il est plus convenable que tu portes toi-même ce rameau ; toi qui as été choisi vierge par le Seigneur ; et il est juste que la palme de la Vierge soit portée par un apôtre vierge. Tu as mérité de reposer sur le cœur du Seigneur et par suite tu as puisé plus que les autres les trésors de la sagesse et de la grâce ; et il paraît juste que toi, qui as été plus comblé de faveur par le Fils, tu rendes plus d'honneur à la Vierge. Tu dois donc porter cette palme de la lumière aux funérailles de la sainteté, toi qui as bu à la source de la lumière. Pour moi, je porterai le saint corps dans le cercueil ; nos autres frères environneront le cercueil et rendront gloire à Dieu. » Paul lui dit : « Et moi, qui suis le plus petit de vous tous, je le porterai avec toi. »

Alors Pierre et Paul prirent le cercueil ; Pierre commença à chanter et à dire : « Israël est sorti d'Égypte, *alleluia*. » Les autres apôtres poursuivent le chant plein de douceur. Or, le Seigneur voila d'un nuage le cercueil et les apôtres, de telle sorte qu'on ne les voyait pas et qu'on ne faisait qu'entendre leur voix. Les anges assistaient aux funérailles, chantant avec les apôtres, et remplirent toute la terre de concerts admirables d'harmonie. Tout le monde, charmé des sons si doux de cette mélodie, sort aussitôt de la ville et s'informe avec soin de ce que cela peut être. Alors un homme de la foule dit : « Ce sont les disciples de Jésus qui célèbrent les funérailles de Marie, qui vient de mourir, et qui font entendre autour d'elle les concerts harmonieux que vous entendez. » Alors tous courent aux armes et s'excitent mutuellement, en disant : « Venez, mettons à mort tous ses disciples et livrons aux flammes son corps, qui a porté ce séducteur. » Or, le prince des prêtres, voyant cela ; fut stupéfait, et, plein de courroux, il s'écria : « Voici le tabernacle

de Celui qui a jeté dans le trouble et le désordre nous et notre nation. Quelle gloire, quels honneurs il reçoit maintenant! »

A ces mots, il étendit la main sur le cercueil, voulant le renverser et le jeter à terre; mais aussitôt ses deux mains se desséchèrent et restèrent attachées au cercueil, de sorte que, suspendu au cercueil par les mains et souffrant d'horribles tortures, il poussait des cris déchirants; le reste du peuple fut frappé d'aveuglement par les anges qui étaient dans les nuées. Cependant le prince des prêtres criait, en disant : « Saint Pierre, aie pitié de moi au sein de cette tribulation; je t'en conjure, prie pour moi le Seigneur; car tu dois te souvenir comment je t'ai aidé un jour et comment je t'ai excusé, lorsque tu étais accusé par une servante qui se trouvait à la porte. » Pierre lui répondit : « Nous sommes occupés aux funérailles de notre Maîtresse, nous ne pouvons nous arrêter pour nous occuper de ta guérison. Cependant, si tu consens à croire en notre Seigneur Jésus-Christ et en celle qui l'a engendré et porté, j'espère qu'aussitôt tu pourras recouvrer la santé. » Celui-ci répondit : « Je crois que le Seigneur Jésus est vraiment Fils de Dieu et que celle que vous portez est sa très-sainte mère. » Aussitôt ses mains se détachèrent du cercueil; mais cependant son bras demeura toujours desséché, et les violentes douleurs qu'il endurait ne s'étaient pas calmées. Pierre lui dit : « Baise le cercueil et dis : Je crois en Jésus-Christ, qui est Dieu, que la Vierge a porté dans son sein; je crois que Marie est demeurée vierge après sa couche. » Le grand-prêtre, ayant dit ce que lui recommandait Pierre, recouvra aussitôt la santé dont il jouissait auparavant. Et Pierre lui dit : « Prends cette palme de la main de notre frère Jean, et place-la sur ce peuple frappé d'aveuglement; quiconque voudra croire recouvrera la vue; mais tous ceux qui refuseront de croire ne verront jamais. » Les apôtres qui portaient Marie allèrent la déposer dans un sépulcre et y restèrent le temps marqué par le Seigneur. Le troisième jour, Jésus, venant avec une grande multitude d'anges, les salua en disant : « La paix soit avec vous! » Ils lui répondirent : « Gloire à toi, ô Dieu, qui seul opères des prodiges et des merveilles. » Le Seigneur leur dit : « Quelle grâce et quels honneurs vous semble-t-il que je doive rendre à ma mère? » Et ceux-ci lui répondirent : « Il est juste et il nous paraît raisonnable, Seigneur, que de même que, vainqueur de la mort, tu règnes dans les siècles, de même aussi tu ressuscites le corps de ta mère, ô Jésus! et que tu la places à ta droite dans l'éternité. » Le Seigneur leur fit un signe d'assentiment, et aussitôt l'archange Michel parut et présenta devant le Seigneur l'âme de Marie; alors le Sauveur parla en disant : « Lève-toi, ma mère, ma colombe, tabernacle de la gloire; vase

de vie, temple céleste, afin que, de même que tu n'as pas connu en toi la tache du crime et le péché de la chair, de même tu ne vois pas dans ton corps la corruption du tombeau. » Aussitôt l'ame de Marie se réunit à son corps, et elle sortit glorieuse du tombeau, et elle fut élevée dans les airs comme dans un lit nuptial, accompagnée d'une multitude d'anges. Thomas, qui était absent, ayant refusé de croire, aussitôt reçut intacte du ciel la draperie qui avait enveloppé le corps de la Vierge, afin qu'il comprît par là que la Vierge avait été ravie au ciel, en corps et en ame. Tout ce que nous venons de dire est apocryphe. Saint Jérôme, dans une lettre ou discours adressé à Paule et Eustochie, en parle de la manière suivante : « Ce petit livre (*libellus*) doit être considéré comme apocryphe, si l'on en excepte certaines particularités dignes de foi, qui paraissent approuvées par les saints et qui sont au nombre de neuf, savoir la promesse de toute espèce de consolations faite à la Vierge; la réunion de tous les apôtres; la mort de la Vierge, exempte de toute douleur; la préparation de sa sépulture dans la vallée de Josaphat; la piété filiale et l'assistance du Christ à ses funérailles, et l'arrivée de toute la cour céleste au-devant du convoi funèbre; la persécution des Juifs; les miracles éclatants qui furent toujours opérés, lorsqu'il en fut besoin; l'assomption de la glorieuse Vierge, en ame et en corps. » Or, on trouve dans ce livre beaucoup d'autres particularités qui s'y trouvent plutôt comme similitude que comme exacte vérité, comme cette circonstance de l'absence et du doute de saint Thomas, à son retour, et autres choses semblables, qui, évidemment, doivent plutôt être négligées qu'affirmées. Or, on dit que les vêtements de la Vierge restèrent dans son tombeau pour la consolation des fidèles. On rapporte le miracle suivant, qui fut opéré, dit-on, par une partie de ces vêtements. Pendant que le duc de Normandie faisait le siège de Chartres, l'évêque de cette ville fit placer au bout d'une lance, en guise d'étendard, la tunique de la bienheureuse Marie, que l'on conservait dans la ville, et, suivi de son peuple, il sortit, plein de sécurité, au milieu des ennemis. Aussitôt toute l'armée ennemie fut frappée de vertige et de folie. Le duc était tremblant et éperdu; ce que voyant les habitants de la ville, ils veulent enchérir encore sur le jugement de Dieu et font un grand massacre des Normands. Il est certain que cette cruauté déplut à la bienheureuse Marie; car soudain la tunique disparut, et l'ennemi recouvra la vue.

Dans les Révélations de sainte Elisabeth on lit qu'un jour que la sainte était ravie en extase, elle vit dans un endroit éloigné un tombeau environné d'une grande lumière, et dedans se trouvait une femme entourée d'une multitude d'anges. Bientôt après, cette femme sortit du

tombeau et fut ravie dans les airs, escortée de cette multitude d'esprits célestes; et voici qu'à sa rencontre vint du haut des cieux un homme admirable et dans l'appareil de la gloire, portant à sa droite l'étendard de la croix. Il était accompagné d'une infinité de milliers d'anges; tous reçurent cette femme avec allégresse et en faisant entendre des concerts mélodieux, et la conduisirent ainsi au ciel. Peu de temps après, Elisabeth s'informa auprès de l'ange, avec lequel elle conversait souvent, de ce que signifiait cette vision. Celui-ci lui répondit : « On t'a montré, par cette vision, comment notre Maitresse a été ravie aux cieux en corps et en ame. » Elisabeth dit, dans les mêmes Révélations, qu'il lui fut révélé que la sainte Vierge fut ravie au ciel en corps quarante jours après sa mort; car la bienheureuse Marie, s'entretenant avec elle, lui dit après l'ascension du Seigneur : « J'ai encore vécu autant de jours qu'il y en a depuis l'Ascension du Seigneur jusqu'au jour de mon Assomption; tous les apôtres étaient autour de moi quand je mourus; ils ont donné à mon corps une sépulture honorable. Je suis ressuscitée quarante jours après. » Elisabeth lui ayant demandé si elle devait découvrir cette chose ou la tenir secrète, elle lui dit : « Il ne faut pas la révéler aux hommes charnels ni aux incrédules; mais il ne faut point la cacher aux personnes dévotes et fidèles. » Il faut donc noter que la bienheureuse Marie fut ravie et emportée aux cieux intégralement, honorablement, au milieu d'une joie triomphante et d'une manière excellente; car la sainte Vierge a été ravie aux cieux complètement en ame et en corps, comme le croit pieusement l'Eglise. Un grand nombre de saints, non-seulement assurent, mais s'efforcent de prouver par un grand nombre de raisons, que cette croyance est vraie. Voici une raison tirée de saint Bernard. C'est que Dieu a entouré d'honneur et de gloire les corps des saints, par exemple les corps de saint Pierre et de saint Jacques dont il a rendu les reliques si vénérables et les a environnées de tant d'éclat, qu'on leur a consacré un lieu particulier où l'on vient les honorer et où se hâte d'affluer l'univers entier. Mais si l'on prétend que le corps de la sainte Vierge se trouve sur la terre, comme il n'est point honoré par la dévotion des fidèles, mais de plus qu'il n'y a pas d'endroit particulier consacré en son honneur, il faudrait dire alors que le Christ s'est peu inquiété que le corps de sa mère fût honoré, lorsque pourtant il honore, comme nous l'avons dit, les corps des autres saints sur la terre. Saint Jérôme dit que la sainte Vierge est montée aux cieux le dix-huit des calendes de septembre; ce qui s'entend de l'assomption corporelle de Mariè. Mais l'Eglise a préféré un doute pieux à une téméraire assertion. Il prouve, par les conséquents *a fortiori*, que l'on

doit croire l'assomption corporelle de la Vierge, et il s'exprime ainsi : « S'il y a des gens qui disent que pour ceux qui sont ressuscités avec le Christ la résurrection est déjà complète et éternelle ou durable; s'il en est quelques-uns qui croient que Jean, le gardien de la Vierge, jouit déjà avec le Christ dans sa chair glorifiée, pourquoi ne pas croire, et à plus forte raison, que ce privilège a été concédé à la Vierge, à la mère du Sauveur? Car Celui qui a dit : Honore ton père et ta mère, et qui a ajouté : Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir, sans doute celui-là a honoré sa mère plus que tous les autres, et nous ne doutons pas un instant qu'il n'ait accordé le susdit privilège à la bienheureuse Marie. » Saint Augustin ne se contente pas d'affirmer ce fait, mais il le prouve encore par trois raisons. La première est l'unité de la chair du Christ et de la Vierge; c'est ainsi qu'il s'exprime : « La pourriture et les vers sont la honte et l'opprobre de la condition humaine; et comme Jésus n'a pu participer à cet opprobre, la chair de la Vierge, qui a servi à former le corps de Jésus, en est aussi exempte. » La seconde raison, c'est la dignité de son corps; et il dit : « Le tronc de Dieu, le lit nuptial du Seigneur, le tabernacle du Christ sont dignes d'être là où le Seigneur est lui-même. Un si précieux trésor est aussi digne d'être conservé par le ciel que par la terre. » La troisième raison, c'est l'intégrité parfaite de la chair virginale de Marie; et il dit : « Réjouis-toi, Marie, d'une joie inénarrable, dans ton corps et dans ton ame, dans le Christ, ton propre Fils, avec ton propre Fils, par ton propre Fils; et la tache, l'ignominie de la corruption ne doit accompagner celle qui a enfanté un si grand et illustre fils, sans que la pauvreté en fût altérée par l'ombre même de la corruption. Il est juste qu'elle soit sans tache, celle qui a été pénétrée d'une si grande grâce; qu'elle vive tout entière, celle qui a engendré tout entière et parfaite la vie de toutes les créatures; qu'elle soit avec celui qu'elle a porté dans son sein; qu'elle soit auprès de celui qu'elle a engendré, réchauffé, allaité, Marie, mère de Dieu, son ministre, sa servante. Comme je n'ose pas avoir un autre sentiment sur la sainte Vierge, je n'ose pas en dire davantage. Elle ne fait qu'accomplir ce qu'en dit un illustre poète : La Vierge mère franchit l'espace qui la sépare des demeures éthérées, le rejeton de Jessé s'envole aux cieux, non privée de son corps, mais pour l'éternité. »

Secondement, son assomption a lieu au sein de l'allégresse. Gérard, évêque et martyr, parle de ce point dans ses homélies : « Aujourd'hui, dit-il, les cieux ont reçu avec joie la Vierge bienheureuse, les anges l'ont admise avec allégresse, les archanges avec jubilation, les trônes en exaltant ses louanges, les dominations en la célébrant dans leurs

chants, les principautés en la louant par les concerts de la harpe, les puissances pour elle ont touché de la cithare, les chérubins et les séraphins ont chanté des hymnes en son honneur, et l'ont conduite au trône suprême de la divine majesté. » Troisièmement, Marie est montée aux cieux environnée d'honneurs (*honorabiliter*), car Jésus lui-même et toute l'armée de la milice céleste sont allés au-devant d'elle, ce qui fait dire à saint Jérôme : « Qui pourra jamais s'imaginer la gloire qui a accompagné aujourd'hui la reine du monde dans sa marche triomphale? avec quels sentiments de tendre dévotion, avec quel empressement la multitude des légions célestes s'est avancée à sa rencontre? quels cantiques d'allégresse l'ont accompagnée jusqu'au trône? Qui pourra dire la tranquille majesté de son maintien, la sérénité de son visage? par quels divins embrassements elle a été accueillie par son Fils et exaltée par-dessus toutes les créatures? » Le même saint ajoute : « Aujourd'hui, il faut croire que la milice céleste s'est présentée toute joyeuse à la rencontre de la Mère de Dieu, l'a environnée d'une immense lumière et l'a conduite jusqu'au trône de Dieu, au milieu d'un concert de louanges et de cantiques spirituels; il faut croire que la céleste Jérusalem a été transportée d'une joie ineffable, que, pleine d'allégresse et se félicitant de son bonheur, elle s'est livrée au transport de l'amour. Puisque cette festività que ce jour nous ramène chaque année avec lui, est une festività continuelle pour ces bienheureux, on croit aussi que le Sauveur lui-même en personne a été plein d'une divine allégresse, au-devant de sa Mère, et l'a placée avec joie sur son trône auprès de lui; autrement il n'eût pas accompli le précepte qu'il recommande lui-même dans la Loi : « Honore ton père et ta mère. » C'est ainsi que s'exprime saint Jérôme. Quatrièmement, elle a été ravie aux cieux d'une manière excellente. « Voici le jour (dit saint Jérôme) où la Vierge mère, sans tache, est montée sur son trône élevé et où, resplendissante de gloire, elle a été placée auprès du Christ et la première après lui sur le trône de l'empire. » Le bienheureux Gérard, dans ses Homélie, nous montre en ces termes comment elle a été honorée et investie de la gloire céleste : « Le seul Seigneur Jésus-Christ peut la glorifier comme il l'a fait, de telle sorte qu'elle reçoit continuellement la louange et les honneurs de la majesté souveraine, environnée des anges, escortée de la troupe des archanges (les trônes se livrent sans cesse à la jubilation en son honneur), et sans cesse transportée par les jubilation des trônes; les chœurs de danse des dominations l'environnent, les vertus chantent ses louanges en formant le cercle autour d'elle, les chérubins l'enveloppent du concert de leurs hymnes, les sé-

raphins la transportent par leurs chants ineffables. La très-ineffable Trinité elle-même lui applaudit par ses tressaillements éternels, et, faisant surabonder sur elle les torrents de la grâce, fait que tous les habitants des cieus sont sans cesse auprès d'elle. L'ordre brillant des apôtres la célèbre par des louanges ineffables; la multitude des martyrs adresse toute sorte de supplications à une si grande souveraine; l'armée innombrable des confesseurs la célèbre par des chants incessants; la blanche et pure assemblée des vierges forme d'éternels chœurs de danse en son honneur; et l'enfer même, malgré lui, hurle ses louanges, et les démons les plus impudents proclament sa grandeur. »

NOTE 13.

DÉCLARATION DU ROI LOUIS XIII, QUI CONSACRE LA FRANCE A LA SAINTE
VIERGE.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces lettres verront, salut.

Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial et de notre personne et de notre Etat, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté que d'accidents qui nous pouvaient perdre. Lorsque nous sommes entré au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice; la rébellion de l'hérésie ayant aussi formé dans l'Etat un parti qui n'avait pour but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil et a permis que nous ayons relevé ses autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en

la possession de leurs Etats, dont ils avaient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour en conspirer la ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins, pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence a fondé cet Etat, sa bonté le conserve et sa toute-puissance le défend. Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en pas différer la reconnaissance, sans attendre la paix qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont connus, nous avons cru être obligé, nous prosternant aux pieds de sa majesté divine, que nous adorons en trois personnes; à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée Croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre Rédemption, par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair, de nous consacrer à la grandeur de Dieu, par son Fils rabaisé jusqu'à nous; et à ce Fils, par sa Mère élevée jusqu'à lui, en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la sainte Trinité, par son intercession, et de toute la cour céleste, par son autorité et exemple; nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de les porter les rendront hosties agréables; et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

A CES CAUSES, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer si sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'Eglise cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tiendra entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix. Nous serons représenté aux pieds et du Fils et de la Mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. Nous admonétons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui enjoignons que, tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale,

et que , après les vêpres dudit jour , il soit fait une procession dans ladite église , à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville , avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux processions générales les plus solennelles.

Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises , tant paroissiales que celles des monastères de ladite ville et des faubourgs , et en toutes les villes , bourgs et villages du diocèse de Paris.

Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume , et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leur diocèse ; entendant qu'à ladite cérémonie les cours de Parlement et autres compagnies souveraines , les principaux officiers des villes y soient présents. Et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne sont point dédiées à la Vierge , nous exhortons lesdits archevêques et évêques , en ce cas , à lui donner la principale chapelle desdites églises pour y faire ladite cérémonie ; et à y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre ; et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge , d'implorer en ce jour sa protection , afin que , sous une si puissante patronne , notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis , qu'il jouisse longuement d'une bonne paix , que Dieu y soit servi et révérendé si saintement , que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés. Car tel est notre plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye , le dixième jour de février , l'an de grâce mil six cent trente-huit , et de notre règne le vingt-huitième.

Signé : LOUIS.

Et sur le repli : Par le Roi : SABLET.

Et scellé sur double queue de cire jaune.

Lettre de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre, aux Archevêques, Evêques et Vicaires généraux capitulaires, pour renouveler la consécration de la France à la sainte Vierge.

A peine remonté sur le trône , Louis XVIII remit en vigueur l'exécution du vœu de Louis XIII , qu'avait fait oublier la tourmente révolutionnaire.

« M^{sr} l'archevêque (ou l'évêque, ou MM. les vicaires généraux de...), nous vous avons mandé , dans deux circonstances mémorables , de faire rendre de solennelles actions de grâces à l'Être suprême , par qui rè-

gnent les rois. Tous les jours, les marques signalées de sa protection se manifestent de plus en plus en faveur de notre personne et de notre royaume. Nous nous plaisons à en attribuer la cause à la piété qui n'a cessé d'animer les rois nos ancêtres, et particulièrement nos très-augustes et très-honorés aïeux Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, qui, par leurs déclarations et lettres des 10 février 1638, 26 mai 1656 et 21 juillet 1738, ont consacré la France à perpétuité à la Mère de Dieu, comme à sa patronne spéciale. A ces causes, voulant nous conformer à de si grands exemples et unir notre intention à celle qui leur a dicté cet acte religieux, je vous fais cette lettre pour vous dire que ma volonté est que, le matin du jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, vous fassiez faire la lecture de la déclaration de Louis XIII, du 10 février 1638, dans votre Métropolitaine; et qu'après les vêpres du même jour, il soit fait une procession avec toute la splendeur qu'il se pourra, à laquelle assisteront les autorités civiles, judiciaires et militaires, d'après l'invitation que vous leur en ferez dans les formes actuellement en usage; ce que je veux être fait dans toutes les églises paroissiales et autour de mon royaume, ainsi qu'il est plus particulièrement expliqué dans ladite déclaration, que je veux être observée exactement. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Fait à Paris, dans notre château des Tuileries, le août 1814.

« LOUIS.

« De par le Roi : L'abbé de MONTESQUIOU. »

NOTE 14.

DE LA DÉCOLLATION DE SAINT JEAN-BAPTISTE (1).

La fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste a été instituée pour quatre raisons, comme on le voit dans le livre *De Mitrâli officio*. Premièrement, à cause de sa décollation; secondement, parce que l'on brûla sa tête et qu'on en recueillit les cendres; troisièmement, à cause de l'invention de ce même chef; quatrièmement, à cause de la translation du doigt de saint Jean et de la dédicace d'une église en son honneur. D'après cela, cette fête est nommée diversement par divers auteurs, sa-

(1) Chap. 125, p. 566-75.

voir : Décollation, Collection, Invention et Dédicace. Donc, en premier lieu, on célèbre cette fête à cause de la décollation de saint Jean-Baptiste, décollation qui eut lieu de la manière suivante : On lit, dans l'Histoire Scolastique, qu'Hérode Antipas, fils d'Hérode-le-Grand, se rendant à Rome et passant chez son frère Philippe, fit un traité écrit avec Hérodiade, femme de Philippe, et selon Josèphe, sœur d'Hérode Agrippa, par lequel traité il lui promettait, à son retour, de répudier sa femme et de l'épouser elle-même. Sa femme, qui était fille d'Aréthas, roi de Damas, n'ignorait point le projet de son mari; aussi, sans attendre son retour, elle se hâta au plus vite de se rendre dans son pays. Hérode, à son retour, ravit Hérodiade à Philippe et se fit ainsi des ennemis du roi Aréthas, d'Hérode Agrippa et de Philippe. Or, saint Jean lui reprochait vivement sa conduite, parce que, d'après la loi de Moïse qu'il avait reçue ou qu'il reconnaissait, il n'était point permis d'épouser la femme de son frère, du vivant de ce même frère. Hérode, voyant que Jean lui reprochait son crime avec tant de sévérité, voyant de plus, selon Josèphe, que Jean, à cause de sa prédication et de son baptême, rassemblait une grande affluence de peuple, le fit enchaîner et jeter dans un cachot. Désireux de plaire à sa femme et redoutant l'inimitié du peuple qui suivait Jean-Baptiste, il voulait le faire périr; mais il craignait le peuple. Cependant Hérodiade et Hérode désiraient également trouver l'occasion de faire périr Jean-Baptiste. Il paraît qu'ils convinrent secrètement ensemble qu'Hérode célébrerait le jour de sa naissance devant les principaux de la Galilée et devant ses princes; qu'il promettait avec serment de donner à la fille d'Hérodiade, pendant qu'elle danserait, tout ce qu'elle lui demanderait; que cette jeune fille demanderait la tête de Jean-Baptiste, qu'il serait obligé de lui accorder à cause de son serment; mais qu'il feindrait d'être triste et de se repentir de son serment. Qu'ils aient employé ce stratagème et cette dissimulation, c'est ce que semble insinuer l'Histoire Scolastique, où l'on dit qu'il est à croire qu'Hérode et sa femme étaient convenus secrètement entre eux, auparavant, du prétexte et de l'occasion qu'ils feraient naître ou qu'ils choisiraient pour faire périr Jean-Baptiste. De son côté, saint Jérôme dit dans la Glose qu'Hérode fit peut-être ce serment pour trouver l'occasion de mettre Jean-Baptiste à mort; car, bien certainement, il n'eût pas consenti aux désirs de la fille d'Hérodiade, si elle lui eût demandé la mort de son père ou de sa mère. Quand tout a été disposé pour le festin, la jeune fille s'y trouve. Elle danse devant tout le monde : elle plaît à tous. Le roi jure de lui accorder tout ce qu'elle lui demandera; prévenue par sa mère, elle demande la tête de Jean. Le rusé Hérode feint d'être triste

et de se repentir de son serment, parce que, comme le dit Raban, il était obligé de faire ce qu'il avait promis par serment. Mais si la tristesse paraissait sur son visage, la joie était au fond de son cœur. Il veut excuser son crime par son serment, afin de devenir impie et criminel sous un prétexte de religion.

On envoie donc un soldat armé dans la prison de Jean. La tête de Jean est tranchée et présentée à la jeune fille, qui elle-même la donne à sa mère adultère. Saint Augustin, à l'occasion de ce serment, raconte le fait suivant dans un sermon qu'il fit pour la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste : « Je tiens ce que je raconte de la bouche d'un homme pur et fidèle. Une personne ayant refusé de lui rendre ce qu'il lui avait prêté ou ce qu'elle lui devait, celui-ci, fort ému, l'excita à jurer qu'elle ne lui devait rien ; le débiteur jura, et ce fut le créancier qui perdit. Il lui sembla, pendant cette nuit même, qu'il avait été traîné devant le Juge suprême, qui l'interrogea de la manière suivante : Pourquoi as-tu provoqué cet homme à faire un serment, lorsque tu savais qu'il se parjurerait ou qu'il ferait un serment contraire à la vérité? — Il répondit : Il a refusé de me payer sa dette. Il valait mieux, lui dit le juge, perdre ton bien que d'exposer ton débiteur à perdre son âme par un serment contraire à la vérité. Le juge le fit jeter à terre et frapper si cruellement, que, lorsqu'il se réveilla, les traces des coups étaient empreintes sur son dos. Mais lorsqu'il se fut amendé, Dieu lui accorda son pardon. » Voilà ce que dit saint Augustin. Or, ce ne fut pas en ce jour que Jean fut décapité, mais, vers le jour des azymes, l'année qui précéda la passion du Christ. Il a donc fallu, à cause des sacrements du Seigneur, que le plus petit s'effaçât devant le plus grand. Ici saint Jean Chrysostôme s'écrie, en disant : « Jean, école des vertus, enseignement et règle de vie, modèle de sainteté, règle de justice, miroir de virginité, honneur et gloire de la pudeur, exemple de chasteté, voie de la pénitence, pardon des pécheurs, discipline et enseignement de la foi ; Jean, plus grand qu'un homme, égal aux anges, l'abrégé de la loi, sanction de l'Évangile, voix des apôtres, silence des prophètes, flambeau du monde, précurseur du Juge, milieu et centre ou intermédiaire de toute la Trinité, et ce saint si grand, si sublime, est donné à une incestueuse, est livré à une adultère, est sacrifié à une danseuse. »

Le crime d'Hérode ne resta pas impuni, car il fut exilé ; et, comme on le voit dans l'Histoire Scolastique, l'autre Hérode, ou Hérode Agrippa, homme courageux et brave, mais pauvre, réduit au désespoir par l'excès de sa misère, entra dans une tour pour s'y laisser mourir de faim. Hérodiade, sa sœur, en ayant été avertie, supplia son mari, c'est-

à-dire Hérode Antipas le Tétrarque, de le tirer de cette tour et de lui fournir les choses nécessaires à la vie. Hérode le Tétrarque céda aux désirs de sa femme, et invita Agrippa à un festin. Echauffé par les fumées du vin, il commença à lui reprocher les bienfaits dont il l'avait comblé. Agrippa en eut un profond ressentiment, et, étant allé à Rome, il fit tant de progrès dans les bonnes grâces de César Caius, que ce dernier lui accorda les deux tétrarchies de Lisanie et d'Abilinie, et, lui plaçant sur la tête un diadème, le proclama roi de Judée. Hérodiade, voyant que son frère avait le titre de roi, tourmenta son mari de ses prières et l'engagea à aller à Rome pour obtenir le titre de roi. Hérode, qui était fort riche et qui préférait le repos à des honneurs, dont le fardeau est si lourd à porter, refusait d'y aller. Enfin, vaincu par les instances de sa femme, il se dirigea vers Rome avec elle. A cette nouvelle, Agrippa écrivit à Caius qu'Hérode avait fait alliance avec le roi des Parthes et voulait se révolter contre l'empire romain; et, pour preuve de ce qu'il avançait, il lui marquait qu'il avait dans ses villes des armes pour soixante-dix mille hommes. Après avoir pris connaissance de la lettre d'Hérode Agrippa, Caius reçut Hérode; et, comme s'il eût été renseigné par une autre voie, il lui demanda s'il était vrai qu'il eût dans ses villes un nombre de troupes aussi considérable qu'il l'avait entendu dire. Hérode ne songea nullement à le nier. Alors Caius, croyant que ce qu'Agrippa lui avait dit était vrai, relégua Hérode en exil. Il permit à sa femme de retourner dans ses terres, parce qu'elle était sœur d'Agrippa, qu'il aimait beaucoup; mais elle refusa et voulut accompagner son mari, disant que, puisqu'elle avait partagé sa prospérité, elle voulait partager aussi son malheur. On les transporta à Lyon, où ils périrent misérablement. Voilà ce que rapporte l'Histoire Scolastique. Secondement, à cause de l'incendie et de la réunion des ossements de saint Jean-Baptiste, qui en ce même jour, selon quelques-uns, furent brûlés et recueillis en partie par les fidèles; ce qui fait que saint Jean-Baptiste souffrit comme un double martyr et qu'il fut lui-même brûlé dans ses ossements. C'est pourquoi l'Eglise célèbre cette fête comme son second martyr; car, ainsi qu'on le lit dans le livre XII^e de l'Histoire Scolastique ou Ecclésiastique, les disciples de Jean avaient enseveli son corps auprès de Sébaste, ville de Palestine, entre Elisée et Abdas; et comme il se faisait à son tombeau un grand nombre de miracles, les Gentils, par ordre de Julien l'Apostat, dispersèrent ses ossements; et comme néanmoins les miracles suivaient toujours leur cour, ils réunirent ces ossements, les réduisirent en cendres, qu'ils jetèrent à travers les champs, comme on le lit dans l'Histoire scolastique et ecclésiastique. Bède rapporte qu'a-

près avoir réuni ses reliques, ils les dispersèrent sur une plus grande étendue de terrain, et ainsi il semble que saint Jean-Baptiste ait souffert un second martyre, en quelque sorte. C'est ce que représentent quelques gens simples et ignorants qui, le jour de sa Nativité, brûlent des ossements recueillis çà et là. Pendant que les païens ramassaient ces reliques pour les brûler, comme on le lit dans l'Histoire scolastique et suivant le témoignage de Bède, quelques moines déguisés vinrent de Jérusalem, se mêlèrent aux rangs de ceux qui réunissaient ses reliques et en emportèrent une grande partie. Ils les remirent à Philippe, évêque de Jérusalem, qui dans la suite les envoya à Anastase, évêque d'Alexandrie. Plus tard, Théophile, évêque de cette même ville, les plaça dans le temple de Sérapis, après l'avoir purifié de ses souillures, et consacra en son honneur la basilique de saint Jean. Toutes ces particularités sont rapportées par Bède et consignées dans l'Histoire Scolastique. Maintenant ces reliques sont en grande vénération à Gênes, et Alexandre III et Innocent IV, après s'être assurés de leur authenticité, ont approuvé le culte qu'on leur rend, et encouragé cette dévotion par de grands privilèges. De même qu'Hérode qui trancha la tête de Jean-Baptiste paya la peine de ses crimes, de même la vengeance divine sut atteindre Julien l'Apostat, qui fit brûler ses reliques. L'Histoire Tripartite donne des détails très-complets sur l'origine, le règne, la cruauté et la mort de Julien l'Apostat. Constance, frère du grand Constantin et issu du même père que lui, eut deux fils, Gallus et Julien. Après la mort de Constantin, Constance, son fils, nomma Gallus César, puis ensuite le fit périr. Julien, par crainte, se fit moine et commença à consulter les devins et les mages pour savoir s'il pourrait encore parvenir à l'empire. Dans la suite, Constantin fit Julien César et l'envoya dans les Gaules, où il remporta un grand nombre de victoires. Or, une couronne de laurier parut un jour suspendue entre deux colonnes, et le fil qui la retenait s'étant rompu, elle tomba sur la tête de Julien qui passait, et elle couronna exactement son front. Tous les assistants poussèrent des acclamations, car c'était un signe que Julien parviendrait à l'empire. Un jour, ses soldats le proclamèrent Auguste, et, comme on manquait alors de couronne pour le front du nouvel empereur, un de ses soldats détacha de son cou son collier, le plaça sur la tête de Julien. C'est ainsi que son armée le fit empereur. Alors, cessant de feindre, il renonça au christianisme, ouvrit les temples des idoles et leur fit des sacrifices, se fit proclamer pontife des païens et détruisit partout le signe de la croix.

Une fois la rosée tomba sur ses vêtements et sur les habits de ceux qui

l'accompagnaient , et on vit une goutte de rosée se transformer sur son front en signe de la croix. Voulant plaire à tout le monde , après la mort de Constance , il proclama la liberté des cultes ; puis il chassa de son palais les eunuques , les barbiers et les cuisiniers : les eunuques , car sa femme était morte et il n'avait pas contracté d'autre union ; ses cuisiniers , parce que sa table était très-frugale ; ses barbiers , parce que , disait-il , un seul suffit pour un grand nombre de personnes. Il écrivit beaucoup de livres , où il disait beaucoup de mal et déchirait les princes qui avaient régné avant lui. En chassant ses cuisiniers et ses barbiers , il agit en philosophe et non en empereur. En attaquant la réputation des autres empereurs pour relever la sienne , il n'agit ni en philosophe ni en empereur. Un jour que Julien sacrifiait aux idoles , dans les entrailles de l'animal qu'on venait d'immoler on trouva le signe de la croix environné d'une couronne. Les prêtres des dieux , effrayés , auguraient de là l'unité , la victoire future et la durée sans fin de la croix. Julien , pour relever leur courage , leur dit que ce prodige signifiait que le dogme chrétien serait restreint et qu'il ne s'étendrait pas au-delà d'un certain cercle. Pendant que Julien sacrifiait à la Fortune dans la ville de Constantinople , Maris , évêque de Chalcédoine , qui , à cause de sa vieillesse avancée , avait perdu la vue , s'approcha de Julien et l'appela impie , apostat. Julien lui dit : « Ton Galiléen n'a pu te guérir?... Je remercie mon Dieu , repartit Maris , de ce qu'il m'a privé de la lumière du jour pour que je ne voie pas ton impiété. » Julien s'éloigna sans rien répondre. A Antioche , il fit réunir tous les vases sacrés avec les saints ornements , et , les faisant jeter à terre , il s'assit dessus et ajouta l'ignominie à toutes les irrévérences ; mais bientôt , dans ces mêmes parties du corps , il fut frappé d'une plaie affreuse , les vers y fourmillaient et dévoraient ses chairs ; jamais , tant qu'il vécut , il ne put guérir de cette affreuse maladie. Le prévôt Julien , de son côté , sur l'ordre de l'empereur , enleva les vases des églises et urina dessus en disant : « Voici les vases dans lesquels on sert le Fils de Marie. » Aussitôt sa bouche se changea en un fondement et en l'organe de la déjection. Tandis que Julien l'Apostat entra dans le temple de la Fortune et que les ministres du temple faisaient des aspersions sur ceux qui entraient dans le temple pour les purifier , Valentinien s'aperçut qu'une goutte de l'aspersion était tombée sur son manteau ; indigné , il frappa le ministre du poing ; ce que voyant l'empereur , il ordonna qu'on le mit en prison et qu'on le reléguât dans un désert ; car Valentinien était chrétien ; et , en récompense , il mérita dans la suite d'être élevé à l'empire. En haine du nom chrétien , Julien voulut que l'on rétablît le temple des

Juifs, leur fournissant très-libéralement toutes les sommes nécessaires pour cela. Mais, lorsqu'ils eurent amassé une grande quantité de ciment, tout-à-coup survint un vent extrêmement violent qui dispersa tout ; ensuite un grand tremblement de terre se fit ressentir ; puis des flammes, sortant des fondations, consumèrent un grand nombre d'ouvriers. Un autre jour, le signe de la croix apparut dans le ciel, et, par la chaleur de cette croix, les habits des Juifs furent remplis de signes de croix noirs. Dans sa marche contre les Perses, Julien vint mettre le siège devant Ctésiphon. Le roi assiégé lui offrit une partie de sa patrie, s'il le laissait en repos ; Julien refusa ces conditions ; car il pensait, d'après le sentiment de Pythagore et de Platon, que par un effet de la métempsychose, il possédait l'âme d'Alexandre, ou plutôt qu'il était un autre Alexandre dans un autre corps. Mais soudain un trait, fendant les airs, vint lui percer le flanc, et sa mort fut la suite de cette blessure. On ignore jusqu'à présent quel fut celui qui lui lança ce trait mortel : les uns croient que ce fut un esprit céleste ; d'autres, un berger ismaélite ; d'autres, un soldat fatigué de la route et des privations du voyage. Que ce soit un homme ou un ange, il est constant qu'il ne fit qu'être le ministre des ordres de Dieu. Calixte, son ami (*familiaris ejus*), dit qu'il fut frappé par le démon. Ces particularités sont rapportées dans l'Histoire Tripartite.

Troisièmement, à cause de l'invention du chef de Jean-Baptiste ; car ce fut en ce jour, dit-on, que l'on trouva son chef. Ainsi qu'il est rapporté dans le onzième livre de l'Histoire ecclésiastique, Jean fut enchaîné et décapité dans un château d'Arabie, nommé Machéron. Hérode fit apporter à Jérusalem la tête de Jean-Baptiste et la fit ensevelir avec beaucoup de précaution, craignant que le saint ne ressuscitât, si on ensevelissait son chef avec son corps. Or, au rapport de l'Histoire ecclésiastique, ce fut dans le temps de l'empereur Marcien, qui commença à régner l'an du Seigneur 353, que Jean révéla l'endroit où se trouvait son chef, à deux moines qui étaient venus à Jérusalem. Ces moines se hâtèrent de se rendre auprès du palais qu'avait habité Hérode et trouvèrent dans des sacs la tête de Jean-Baptiste, enveloppée d'habits tissus de poils de chèvre, les mêmes, je pense, que le saint avait portés dans le désert. Tandis que ces moines retournaient dans leur pays avec ce précieux dépôt, un potier de la ville d'Emissène, fuyant la pauvreté, se joignit à ces moines comme compagnon de voyage. Cet homme fut chargé par eux de porter le sac qui renfermait le saint chef. Pendant la nuit, averti par saint Jean, il abandonna les moines et s'enfuit à Emissène avec le même chef. Tant qu'il vécut, il vénéra avec beaucoup

de soin le saint chef du bienheureux Jean-Baptiste, qu'il avait placé dans une caverne et parvint à un très-haut degré de prospérité. En mourant, il révéla, sous la foi du serment, ce sacré dépôt à sa sœur : ceci passa de génération en génération dans la famille, de la même manière. Longtemps après, le bienheureux Jean révéla l'endroit où était son chef au moine saint Marcel, qui vivait dans la même caverne; il lui semblait, pendant son sommeil, qu'un grand nombre de personnes marchaient en chantant et disant : « Voici que vient saint Jean-Baptiste. » Ensuite il vit le bienheureux Jean qu'une personne tenait par la main droite et une autre par la main gauche. Tous ceux qui s'approchaient de lui recevaient sa bénédiction. Marcel, s'étant approché de lui, se prosterna à ses pieds; le saint le releva, et, le prenant par le menton, lui donna le baiser de paix. Alors Marcel, l'interrogeant, lui dit : « D'où viens-tu, mon seigneur? — De Sébaste, » lui répondit le saint. Marcel, se réveillant, fut très-surpris de cette vision. Une autre nuit qu'il dormait, quelqu'un, venant à lui, le réveilla. Quand il fut réveillé, il vit une étoile brillante devant la porte de sa cellule. Saint Marcel, se levant, voulut la toucher avec la main; mais l'étoile tout-à-coup s'éloigna et changea de place. Le saint suivit l'étoile jusqu'à l'endroit où était la tête de Jean-Baptiste. Marcel, ayant creusé dans cet endroit, trouva l'urne qui renfermait le précieux trésor. Un certain personnage, qui refusait de croire que ce fût le chef de saint Jean-Baptiste, toucha de la main l'urne qui le contenait. Aussitôt cette main se dessécha et demeura attachée à l'urne. A la prière de ses compagnons, cet homme parvint à dégager sa main; mais elle resta invalide. Jean apparut à cet homme et lui dit : « Lorsque l'on déposera ma tête dans une église, tu toucheras l'urne, et tu recouvreras la santé; » ce que l'autre ayant fait, sa main fut radicalement guérie. Marcel ayant annoncé cet événement à Julien, évêque de la même ville, tous deux prirent (*elevaverunt*) le chef de saint Jean et le portèrent à la ville.

Depuis ce temps-là, on commença à célébrer dans cette même cité la fête de la Décollation de saint Jean. C'est le même jour, croyons-nous et comme il est rapporté dans l'Histoire Tripartite, que son chef fut trouvé ou relevé (*relevatum*). Dans la suite on le transféra à Constantinople. Car, selon l'Histoire Tripartite, l'empereur Valens ayant ordonné qu'on plaçât dans un char le saint chef pour le transférer à Constantinople, lorsque l'on fut arrivé aux environs de Chalcédoine, il fut impossible de faire avancer le char, bien qu'on aiguillonnât vivement les bœufs. Ce qui fit qu'on fut obligé de déposer en cet endroit la sainte relique. Dans la suite Théodose, voulant en retirer le saint chef,

trouva une certaine matrone vierge, qu'on avait chargée de garder ce saint dépôt, et la pria de lui laisser emporter le chef sacré. Cette dame y consentit, croyant qu'on ne réussirait pas plus alors que dans le temps de l'empereur Valens. Alors le pieux empereur, enveloppant le chef dans sa pourpre, le transporta à Constantinople, où il lui fit construire une magnifique église. Tout cela est rapporté dans l'Histoire Tripartite.

Dans la suite, sous le règne de Pépin, la sainte relique fut transférée dans les Gaules, dans le Poitou, où les mérites du saint rappelèrent à la vie un grand nombre de morts.

De même qu'Hérode fut cruellement puni pour avoir fait décapiter saint Jean, et Julien l'Apostat pour avoir brûlé ses restes, de même Hérodiade ne put se soustraire au châtement qu'elle méritait pour avoir suggéré à sa fille de demander la tête de Jean-Baptiste. La jeune fille qui avait demandé la tête du saint reçut aussi la peine de son crime. Quelques-uns prétendent qu'Hérodiade ne fut pas exilée et ne mourut point en exil, mais que, pendant qu'elle tenait dans ses mains la tête de saint Jean-Baptiste et la couvrait d'insultes avec une atroce joie, cette tête, par une permission de Dieu, lui souffla à la figure, et qu'elle expira sur-le-champ. Voilà ce qu'on dit vulgairement; mais comme nous l'avons dit plus haut et comme on le rapporte dans les chroniques du saint, il paraît qu'il est plus croyable qu'elle périt misérablement en exil avec Hérode. Un jour que sa fille marchait sur un étang gelé, la glace se rompit sous elle, et elle fut aussitôt étouffée dans les eaux. Dans une certaine chronique on dit que la terre l'engloutit toute vive. On peut entendre ceci dans le même sens que l'on dit que les Egyptiens furent engloutis et étouffés dans la mer Rouge, et que la terre les dévora. Quatrièmement, à cause de la translation du doigt de Jean-Baptiste et de la dédicace d'une église en son honneur. Car son doigt, avec lequel il montra le Seigneur lors de son baptême, ne pouvait être brûlé, comme on le rapporte. Ce doigt fut trouvé par les moines précités, et, dans la suite, sainte Thècle, comme on le rapporte dans l'Histoire Scolastique, le porta dans les Alpes et le plaça dans l'église de saint Maxime. C'est ce qu'atteste aussi Jean Belet, que sainte Thècle, dont nous venons de parler, apporta d'outre-mer en Normandie le doigt précité, qui ne put être brûlé, et y construisit une église en l'honneur de saint Jean. Cette église fut dédiée en ce jour, au rapport de Jean Belet et de quelques auteurs. C'est pourquoi le seigneur Pape décréta qu'on fêterait ce jour dans tout le monde chrétien.

Une dame d'Aigues-Mortes, ville de la Gaule, qui avait beaucoup de

dévotion pour Jean-Baptiste, priaît Dieu avec instances pour pouvoir obtenir quelque relique de saint Jean. Comme elle voyait que ses prières ne lui servaient de rien, pleine de confiance en Dieu, elle fit serment de ne prendre aucune nourriture avant de recevoir ce qu'elle demandait. Après quelques jours de jeûne, elle vit sur l'autel un pouce d'étonnante blancheur, et, pleine de joie, reçut ce présent de Dieu. Trois évêques vinrent en cet endroit, et, comme chacun d'eux voulait prendre une partie de la relique, ils virent avec étonnement trois gouttes de sang s'échapper de ce pouce sur le linge qui l'enveloppait, et eurent une grande joie d'avoir mérité de posséder chacun une goutte de ce sang.

Théodelinde, reine des Lombards, fit construire à Modène, près Milan, une église en l'honneur de saint Jean-Baptiste et l'enrichit par de riches présents; plus tard, comme l'atteste Paul dans l'Histoire des Lombards, Constantin, qui devint empereur sous le nom de Constant, voulant arracher l'Italie aux Lombards, demanda à un saint homme qui avait le don de prophétie quelle serait l'issue de la guerre. Le saint passa la nuit en prières et lui répondit le matin: « La reine a bâti une église à saint Jean, qui intercède continuellement pour les Lombards. C'est pourquoi ils ne peuvent être vaincus; mais un temps viendra où ce sanctuaire ne sera plus respecté, et alors ils seront domptés. » Cette prophétie s'accomplit du temps de Charlemagne.

Un homme d'une grande vertu, dit saint Grégoire dans ses Dialogues, nommé Sanctulus, reçut en sa garde un diacre fait prisonnier par les Lombards, à condition que, si le diacre prenait la fuite, lui-même subirait pour lui la peine capitale. Ledit Sanctulus força le diacre à fuir pour sauver sa tête. C'est pourquoi Sanctulus fut conduit au lieu du supplice pour y être décapité. On choisit pour cet office un bourreau d'une grande force, de sorte qu'il n'était pas douteux qu'il lui trancherait la tête d'un seul coup. Sanctulus présenta son cou au bourreau; et pendant que celui-ci, levant ses bras en l'air, s'apprêtait à frapper de toutes ses forces: « Saint Jean, dit aussitôt Sanctulus, retiens-le » (*suscipe illum*). Aussitôt le bras du bourreau resta immobile et sans mouvement, tenant le glaive élevé en l'air. Le bourreau ayant fait serment que jamais il ne frapperait aucun chrétien, l'homme de Dieu pria pour lui, et aussitôt son bras redevint flexible et libre dans ses mouvements.

NOTE 15.

DU MEMENTO POUR LES TRÉPASSÉS,

Ou résolutions sur plusieurs demandes touchant la prière pour les Morts qu'on fait à la messe, par Gilbert GRIMAUD, prêtre, docteur en théologie. (Extrait de sa *Liturgie sacrée*.)

Parce que, comme dit l'Apôtre (1), *nous sommes redevables à toutes sortes de personnes* et que, parmi tant de bonnes ames, il y en a qui sont curieuses de savoir ce qui les peut exciter à la dévotion et les affermir dans la foi de nos sacrés mystères, j'ai jugé à propos d'éclaircir quelques questions qui se font souvent à l'occasion des prières que nous faisons pour les trépassés.

Et, quoiqu'il semble que dès l'entrée j'eusse dû traiter s'il y a un purgatoire ou non, pourtant, comme mon dessein n'est pas de parler des controverses, mais d'exposer simplement le contenu des mystères de la messe, je n'ai pas voulu toucher ce point, qui est supposé indubitable dans notre créance et que, d'ailleurs, tant de savants hommes ont tellement éclairci, que je ne pourrais user que de redites, outre que, si on y prend garde, nous prouvons assez qu'il y a un purgatoire par la manière que nous traitons, quand nous faisons voir que de toute ancienneté, depuis les apôtres, l'Eglise a toujours fait des prières pour les trépassés, sous le nom desquels on ne peut entendre que les ames qui sont en purgatoire, puisque celles qui sont en paradis ou en enfer n'en ont plus besoin.

PREMIÈRE QUESTION. — *En quel lieu du monde est le Purgatoire?*

L'opinion commune des docteurs est que l'enfer des damnés, le purgatoire, le limbe des anciens Pères, celui des enfants morts-nés ou décédés sans baptême, sont dans la terre, et tous ces lieux s'appellent *enfer*, d'un mot commun qui veut dire *bas*. Pour les trois premiers, l'Écriture semble assez montrer qu'ils sont sous terre, en ce qu'autant de fois qu'elle en parle elle les représente comme des lieux bas et dit que pour y aller il faut descendre. Dans la Genèse, lorsque Jacob pleure son fils Joseph, qu'il croyait mort, il parle ainsi (2) : *Je descendrai vers mon fils dans l'enfer*, où le mot d'*enfer* est pris évidemment pour le

(1) Sapientibus et insipientibus debitores sumus (Rom. 1).

(2) Descendam ad filium meum lugens in infernum (Genèse, 37).

limbe. Dans l'Écclésiastique, le Sage fait parler en cette sorte la Sagesse divine (1) : *Je pénétrerai dans les bas lieux de la terre et regarderai tous ceux qui dorment*; ce qui se peut appliquer et rapporter au Sauveur, pour signifier par prophétie la visite qu'il devait faire en ces lieux-là, comme elle est aussi un des articles de notre symbole. Je dirai bien plus, les païens mêmes ont été dans ce sentiment et l'ont reconnu ainsi; témoin ces vers de Virgile, dans le sixième livre de son *Enéide*, dans la personne de la Sibylle, parlant à Enée :

. Facilis descensus Averni :
Sed revocare gradum superasque evadere ad auras
Hoc opus, hic labor est.

Ce que nous pouvons ainsi tourner en nos rimes :

La descente aux enfers est chose bien facile;
Mais retirer le pied de ce noir domicile
Et remonter en haut pour revoir la clarté,
C'est là le grand travail et la difficulté.

Saint Hierosme aussi, sur le XII^e chapitre de saint Mathieu, dit que l'enfer est au centre de la terre, et par conséquent aussi le purgatoire, qui, selon le sentiment des docteurs, lui est contigu, en sorte que c'est aussi le feu de l'enfer qui embrase le purgatoire; si bien que ces deux lieux-là sont comme les deux fourneaux d'une verrerie, ou de ceux qui fondent les cloches ou les canons; car, comme le feu du fourneau d'en bas agit contre la matière combustible qui envoie ses flammes en haut, et par ce moyen dispose et purifie la matière de l'ouvrage; ainsi, dans le lieu le plus bas, qui est l'enfer des damnés, l'aliment du feu ou la matière combustible, mais qui ne se consomme jamais, brûle les âmes malheureuses et désespérées qui sont sorties du monde sans pénitence ou avec l'impénitence finale, comme nous parlons. De ce feu donc s'évapore et monte une flamme d'une ardeur extrême, qui tourmente d'une manière inexplicable ceux qui sont au purgatoire, c'est-à-dire ceux qui sont décédés avec quelques offenses légères ou avant d'avoir entièrement satisfait à la justice divine pour les plus griefs péchés, cette parole étant véritable (2), *que rien d'impur ni de souillé n'entre au ciel*. Ce feu, dis-je, agissant par la véhémence contre ces âmes, les épure et

(1) Penetrabo omnes inferiores partes terræ et inspiciam omnes dormientes (Ecclesiast., 24). — Et descendit ad inferos, etc. (in *Symb. Apostolorum*).

(2) Non intrabit in eam (civitatem cœlestem... Hierusalem) aliquid coinquinatum (Apoc., 21).

les rend quittes de leurs taches, et les met par ce moyen en état d'aller au ciel, de voir Dieu et de jouir de sa gloire.

Voilà donc la situation ordinaire du purgatoire. Mais comme, nonobstant l'ordre que Dieu a établi pour gouverner le monde, néanmoins parfois, pour le plus grand bien des hommes et pour leur faire mieux reconnaître sa toute-puissance, ou appréhender ses jugements, il fait des choses extraordinaires; de même, pour le purgatoire des âmes, Dieu ne s'astreint pas de telle sorte à ce lieu déterminé, que, quand il le juge expédient, il ne choisisse d'autres endroits pour le même effet. Je laisse à part qu'il y en a quelques-uns qui, avant de sortir de ce monde, font leur purgatoire par les maladies, les infirmités et les autres sortes d'afflictions. Mais, pour parler seulement de ceux qui ne font leur purgatoire qu'après cette vie, il y en a quelques-uns que Dieu confine en divers lieux de la terre, comme bon lui semble. De quoi nous voyons divers exemples dans les Dialogues de saint Grégoire, dans le vénérable Bède et autres auteurs très-dignes de foi. Il me suffira d'en transcrire un que raconte Thomas de Chantpré (1) et qu'il assure avoir appris d'un évêque, très-grand personnage.

Il dit donc qu'il y avait du côté des Alpes un gentilhomme adonné à toutes sortes de vices et même aux voleries; lequel, un jour qu'il était à la chasse avec ses gens dans ces montagnes, comme il courait un cerf, se trouva seul dans un lieu extrêmement sauvage; il court d'un côté et d'autre et écoute quelque temps. Enfin, il ouït l'aboi de deux de ses chiens sur le haut de la montagne; il monte en ce lieu-là comme il peut; y étant, il se trouve dans une belle plaine et voit devant ses chiens un grand homme, de bonne mine, mais néanmoins tout couvert de blessures, couché par terre, ayant à ses deux côtés deux grosses masses de fer. Il fut fort étonné de ce spectacle et saisi d'épouvante; mais, reprenant cœur, il l'interroge s'il était là de la part de Dieu, et le conjure qu'il lui déclare qui il était et ce qu'il faisait en ce lieu-là. L'homme couché répondit qu'il était là par ordonnance divine, pour faire pénitence de ses péchés, et ajouta ces paroles: « J'ai été gendarme du temps des guerres entre Philippe, roi de France, et Richard, roi d'Angleterre; lorsque les Anglais se jetèrent dans le Poitou et dans la Gascogne, je portais les armes, m'abandonnant à toutes sortes de violences, de meurtres, de voleries et de saletés, sans aucune retenue. En ce même temps, je me vis atteint d'une grosse fièvre; et comme les forces me diminuaient, on me parla de me confesser et de recevoir les sa-

(1) Thomas Cantipratensis (l. 2 *Apum.*, cap. 51).

crements, mais en vain, car j'en rejetais même la pensée; enfin, la parole venant à me manquer tout-à-coup, par un trait de la bonté infinie de Dieu, je sens mon ame toute changée : me voilà dans des douleurs, dans des déplaisirs, dans des repentirs extrêmes d'avoir si grièvement et en tant de sortes offensé Dieu. Je pris une forte résolution, s'il eût plu à Dieu de me redonner la vie, de m'amender et de ne l'irriter jamais; sur ces sentiments, je rendis l'ame et fus aussitôt livré à deux démons, qui sont à mes côtés comme ces deux masses de fer que vous voyez, pour être tourmenté par eux jusqu'au grand jour du jugement; ils me font rouler par ces précipices et ces buissons à grands coups de masses; la seule chose qui me console, c'est qu'enfin ces tourments cesseront.» A peine eut-il terminé ce discours-là, que le voilà élevé en l'air et précipité par les rochers avec une horreur épouvantable. Ce qui confirma la vérité de cette vision si effroyable, fut la conversion soudaine de ce gentilhomme, qui parut quasi miraculeuse, et fut de telle efficace, qu'à son exemple et sur sa relation plusieurs personnes très-libertines changèrent de vie et se convertirent entièrement. Voilà donc un purgatoire particulier; ce qui n'est point contraire à ce que nous avons dit ci-dessus dans la réponse à la première question.

SECONDE QUESTION. — *Quelles peines souffrent les ames dans le Purgatoire?*

Dieu, se plaignant de l'ingratitude de son peuple dans Hiérémie (1), dit que ce peuple a fait deux grands maux en l'offensant : le premier, qu'il l'a quitté, lui qui est la fontaine d'eau vive; l'autre, qu'il a creusé des citernes qui ne peuvent pas retenir l'eau. C'est ce que les docteurs enseignent, lorsqu'ils disent qu'au péché il y a deux choses : l'une, l'aversion de Dieu; l'autre, la conversion à la créature, qui sont deux injures faites à cette souveraine majesté; en suite de quoi et dans l'ordre d'une vraie justice le péché traîne après soi deux sortes de peines, soit en enfer, soit en purgatoire : premièrement, la peine *du dam* ou *du dommage*, qui correspond à l'aversion, veut que tout ainsi que par le péché nous quittons Dieu et nous lui tournons le dos, ainsi, mourant en cet état, Dieu détourne sa face de nous et nous prive de sa vue; l'autre est la peine *du sens* ou *du sentiment*, qui correspond à l'affection désordonnée que nous avons eue pour les créatures, vu que comme

(1) *Duo mala fecit populus meus : Dereliquerunt me fontem aquæ vivæ et foderunt sibi cisternas dissipatas quæ continere non valent aquas* (Hierem., c. 2, v. 13).

nous avons abandonné Dieu pour l'amour des créatures, nous sommes punis en nos sentiments par les créatures. Si vous me demandez laquelle de ces deux peines est la plus grande, je réponds que pour les damnés la peine *du dam* ou *du dommage*, qui est la privation de la vue de Dieu, est la plus intolérable, parce qu'encore que de soi elle soit très-grande, néanmoins elle est encore beaucoup plus grande et surpasse toutes les souffrances imaginables, étant jointe au désespoir où l'on est d'être privé pour jamais de la vision de Dieu; c'est ce que dit saint Bonaventure (1) « qu'en enfer la peine du dam ou du dommage est extrême, parce qu'elle est annexée au désespoir. » Mais, pour les âmes du purgatoire, cette peine *du dam* ou *du dommage* n'est pas si sensible, par une raison contraire : parce qu'elle est jointe à l'espérance ou plutôt à l'assurance entière d'en être délivré dans quelque temps, pour aller jouir de Dieu et le voir au ciel. Il n'en est pas de même quant à la peine *du sens* ou *du sentiment*; car, pour le regard du feu, elle est si atroce, que si nous croyons saint Augustin (2) et après lui saint Grégoire, quand on aurait ensemble toutes les peines les plus rigoureuses et les plus cruelles de cette vie, ce n'est rien au prix de celles que souffrent ces pauvres âmes dans le purgatoire, par le feu ardent qui les tourmente.

TROISIÈME QUESTION. — *Si les âmes du Purgatoire sont tourmentées par les démons comme les damnés?*

Il y a peu d'apparence que cela soit, parce que ces bonnes âmes, au dernier combat qu'elles ont rendu contre les démons, sont sorties victorieuses : quelle vraisemblance donc y a-t-il qu'incontinent après leur victoire elles fussent exposées à la merci des ennemis mêmes qu'elles ont vaincus si heureusement et si glorieusement ? De plus, elles sont en état de grâce et confirmées dans la charité, dont elles ne peuvent déchoir, étant même aimées de Dieu, jusque-là que dans peu de temps il doit les introduire dans sa gloire, pour y régner éternellement avec lui; comment donc permettrait-il qu'elles fussent soumises et abandonnées à la rage de leur ennemi juré et de cet esprit infâme qui brûle toujours d'envie contre tout ce qui est aimé de Dieu ? Que si on m'oppose l'histoire rapportée ci-dessus, de celui qui faisait son purgatoire

(1) *In inferno pœna damni summa est, quia desperationi annexa, etc.*

(2) August., in Psal. 37, super illud, *Ne in furore tuo*, etc. — Et Gregor., in eundem etiam locum super Psal. 3 pœnitentialem.

parmi les Alpes, lequel était livré à ces deux démons qui le tourmentaient sans cesse, comme j'ai dit, je réponds que comme la conversion de cet homme-là fut une chose extraordinaire, en laquelle Dieu fit paraître sa miséricorde et sa bonté infinie par-dessus la loi commune; aussi, à proportion, son purgatoire était extraordinaire pour le regard du lieu et pour la façon des peines. Mais nous ne parlons que des choses qui arrivent ordinairement à l'état et au lieu communément destiné pour y épurer les ames, auquel nous disons que les démons n'ont aucune entrée, comme aussi la seule vue de ces malheureux esprits serait un nouveau supplice à ces pauvres ames qui les verraient, tant ils sont affreux et horribles, vu que la beauté avec laquelle ils furent créés de Dieu a été changée par le péché en une extrême difformité, sans parler de la fureur dont ils sont toujours agités contre les ames qu'ils n'ont pu vaincre.

QUATRIÈME QUESTION. — *Si les ames du Purgatoire connaissent ou savent ce qui se passe parmi nous ?*

Si nous parlons de leur connaissance dans le seul ordre de la nature, la négative est certaine, c'est-à-dire que notre état leur est entièrement inconnu et qu'elles ne voient ni ne savent rien de toutes les choses que nous faisons. La raison est que l'entendement humain ne peut rien connaître que par le moyen des espèces sensibles, qu'il tire aussi des objets sensibles, étant aidé du secours des sens extérieurs et intérieurs qui sont attachés au corps. Comme donc l'ame est séparée de son corps en purgatoire, il est impossible qu'elle acquière naturellement quelque sorte de connaissance, à la manière qu'elle en avait, étant au monde. C'est en ce sens-là que saint Augustin a dit : « Que les saints mêmes, étant morts, ne savent pas ce que font ici les hommes vivants, fussent-ils leurs enfants propres » (1). Il est vrai que l'ame en cet état-là peut raisonner sur les choses qu'elle a vues quand elle était sur la terre, et de l'une inférer l'autre; mais c'est tout. Si donc elle acquiert quelque nouvelle connaissance de ce qui se fait ici, cela lui arrive ou par révélation divine, ou par le ministère et l'avis des anges, ou par le rapport des saintes ames qui surviennent de nouveau en ces lieux-là (2), comme saint Thomas l'a déjà remarqué. C'est donc par ce moyen que les ames du purgatoire apprennent qui sont ceux qui

(1) *Nesciunt mortui (etiam sancti) quid agant vivi (etiam eorum filii)* (lib. *De Cura pro mortuis agenda*, cap. 15 et 16).

(2) S. Thom., in I part. *Sum.*, qu. 84, art. 8, ad 1.

prient pour elles, ce qui leur est une grande consolation; comme aussi qui sont ceux de leurs parents ou de leurs amis qui vivent bien, et tout ce qui peut tendre tant à la gloire de Dieu qu'à l'allégement de leurs souffrances.

CINQUIÈME QUESTION. — *Si les ames qui sont dans le Purgatoire prient pour nous?*

Ce qui en peut faire douter, c'est qu'étant douées d'une ardente charité comme elles sont, il semble qu'elles la doivent employer en notre faveur. Ce qui se peut confirmer par le récit que fit de son songe Judas Machabée, disant qu'il avait vu Onias, qui avait été souverain pontife et qui était décédé peu de temps auparavant, qui pria avec un grand zèle pour le salut du peuple juif; après quoi il aperçut un autre vieillard très-vénérable, qu'Onias lui dit être le prophète Hiérimie, qui sans cesse intercédait pour le peuple et pour la sainte cité de Hiérousaïem. Or, Hiérimie était décédé il y avait plus de quatre cents ans. Il est donc constant par ce récit que les trépassés voient nos nécessités et prient pour nous.

On répond pourtant qu'autre chose est de parler des ames du purgatoire, et autre chose de parler de celles qui étaient dans les limbes, pour ce qui est de prières. Il est vrai qu'il en faut faire même jugement pour le regard de la connaissance naturelle que nous avons dite; mais d'inférer que si les Pères des limbes priaient en cet état-là pour les vivants, il fallait qu'ils eussent leurs nécessités, nous répondons avec saint Thomas que ce n'est pas bien conclure ni raisonner, parce que les morts peuvent bien avoir quelque soin de nous, encore qu'ils ignorent notre état, de même que nous avons soin d'eux et des absents, encore que nous ignorions comment ils sont; que si ces Pères avaient connaissance des choses de cette vie, c'était par les voies que nous avons déclarées. Mais, revenant aux prières, je dis que les Pères des limbes pouvaient prier sans doute pour les vivants, parce qu'ils n'avaient aucun empêchement d'exercer leur charité; car ils étaient détenus dans ces lieux-là, non en qualité de criminels ou pour leurs péchés, mais seulement pour attendre l'avènement du Messie qui leur devait frayer le chemin pour arriver à la gloire; jouissant au reste d'un très-grand repos, sans aucun trouble, et s'occupant, comme il est à croire, dans les exercices continuels de l'amour de Dieu et du prochain. Il n'en est pas ainsi des ames du purgatoire, qui sont là comme redevables en mille sortes à la justice divine, pour souffrir les peines de leurs excès et de

leurs ingratitude passées, dont elles ont une claire connaissance; qui leur fait juger que leurs souffrances, quoique extrêmes, sont beaucoup moindres que leurs excès et que leurs ingratitude passées; que Dieu les traite en effet trop doucement, et qu'elles ne peuvent assez souffrir pour se rendre dignes de ses éternelles miséricordes, ou satisfaire temporairement à sa justice par une pleine expiation des restes de leurs péchés. Ces réflexions les portent à des actes d'une très-profonde humilité, qui les fait se confondre en elles-mêmes de se voir en tel état par leur faute. Ce qu'étant ainsi, comment donc oseraient-elles lever les yeux vers la majesté divine et lui demander des grâces pour quelques autres? Jugez de celui qui, ayant été atteint et vaincu de quantité de grands crimes de *lèse-majesté*, aurait obtenu du Prince la vie, par grâce spéciale, à condition seulement de tenir prison pour quelque temps et de souffrir quelque punition corporelle; jugez, dis-je, s'il serait assez hardi, au milieu de son châtement, de demander quelque bienfait en faveur d'autres.

Joignons encore cette raison : Si l'Eglise eût cru que les ames du purgatoire eussent prié pour les vivants, elle eût imploré sans doute en quelque temps leurs suffrages, ce que jamais toutefois elle n'a fait. Ce n'est pas de même des ames qu'elle juge bienheureuses et en état de nous pouvoir assister par leurs prières; car, après les épreuves et les témoignages fort authentiques de leur bonne vie et de leur heureux décès, ou même de leurs miracles après leur mort, elle les canonise et permet de les invoquer, ne voulant pas jusque-là qu'il leur soit rendu aucun honneur ou respect public, afin d'éviter ou d'empêcher les abus qui en pourraient arriver; par où elle fait assez connaître que les ames du purgatoire ne sont pas en lieu et en état de prier pour nous, puisque jamais elle n'a imploré leur assistance.

SIXIÈME QUESTION. — *S'il y a quelque ordonnance ou commandement de prier pour les trépassés?*

Si nous parlons d'un commandement conçu en termes exprès, nous n'en avons point, parce qu'il est compris confusément parmi les autres. Sur quoi, pour le mieux entendre, il faut remarquer ici que nous pouvons considérer les personnes décédées en deux manières, ou simplement comme nos prochains, qui ont été ci-devant les mêmes que nous, ou comme des personnes qui nous touchent de plus près et nous sont conjointes par quelque autre lien, soit de parenté, soit d'affection particulière et d'amitié, soit de bienfaits que nous en avons reçus, surtout

si elles nous ont laissé leurs biens après leur décès, ou le tout, ou bien en partie. Suivant ces deux regards, il y a deux sortes de lois qui nous obligent d'aider ces personnes-là de nos prières; les unes sont précisément fondées en charité, les autres en titre d'obligation et de justice. Les premières sont tirées de ce principe général : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*; les autres, du devoir particulier de reconnaissance et de gratitude.

Quant à la première sorte d'ames, pour qui nous devons prier par titre de charité, c'est une chose très-manifeste que ceux qui jouissent dès à présent de la béatitude éternelle et ceux qui gémissent encore dans le purgatoire, en attendant le même bonheur, sont censés être de nos prochains; car ces morts sont comme nous sous un même chef, qui est Jésus-Christ. Ils sont membres d'un même corps, qui est l'Eglise, et dans la même communion; ils sont sortis de ce monde avec la même foi, la même espérance et la même charité, munis des mêmes sacrements et prétendant à la même gloire que nous attendons, qu'ils possèdent présentement ou qu'ils sont assurés de posséder. Que faut-il plus? Si Dieu les a retirés du monde pour les appeler à soi, ont-ils pour cela changé de nature? La mort les a-t-elle fait passer en une autre espèce? Rien moins : ils sont donc toujours du nombre de nos prochains, et par conséquent nous sommes obligés de les aimer et de les aider en leurs besoins. Le Sage dit nettement que *Dieu a commandé à chacun d'avoir soin de son prochain* (1). Il n'y a personne, de quelque état ou condition qu'il soit, qui n'ait reçu le commandement d'aimer son prochain comme soi-même; c'est un ordre absolument établi de Dieu; c'est une loi naturelle indispensable, gravée dans le fond de notre ame, qui ne se peut arracher qu'en la détruisant; c'est ce précepte que le Sauveur réitère d'une façon particulière sur les approches de sa passion et qu'il appelle *un commandement nouveau : que nous nous aimions l'un l'autre* (2). Ce n'est pas que ce commandement n'eût toujours été, quant à l'obligation substantielle d'aimer le prochain, mais non pas quant à la manière dont il l'établit de nouveau; de sorte que, comme les choses nouvelles émeuvent plus sensiblement que celles qui sont passées en coutume, il veut qu'il en soit ainsi de ce commandement d'amour; il veut qu'il soit reconnu comme fait de nouveau pour être observé en toute son étendue; il veut que l'on sache comme de nouveau qu'il s'étend en tous les lieux où le nom d'homme est connu; qu'il se dilat

(1) Unicusque Deus mandavit de proximo suo (Ecclesiastic., c. xvii, vers. 13)

(2) Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem, etc. (S. Jean, xv, verset 34).

aux amis et aux ennemis, aux domestiques et aux étrangers, aux hommes connus et aux inconnus; commandement de telle étendue, qu'il ne peut être comme resserré dans les limites de la terre, pour amples qu'en soient les bornes; il monte de la terre au ciel pour nous attacher aux anges et aux âmes bienheureuses, en nous les faisant tenir et honorer comme nos prochains, et, en cette qualité, nous donnant la priauté de leur demander leur assistance; et même il descend sous terre pour y ouïr les gémissements de ces pauvres âmes qui sont confinées dans les prisons du souverain juge, afin de les alléger et les aider de tout notre pouvoir, puisqu'elles sont vraiment au nombre de nos prochains. Aussi le Sage, qui nous recommande si étroitement la dilection du prochain dans les paroles alléguées, avait dit auparavant (1) : *Ne refuse pas la grâce au mort, c'est-à-dire ne refuse pas l'assistance et le soulagement dont il a besoin dans ses peines. Le fondement de ceci, c'est le dire de saint Paul écrivant aux Corinthiens, savoir que toutes choses passent, finissent et cessent, mais que la charité ne décherra point : elle se conserve toujours et agit toujours, et durant la vie et après la mort. Ainsi, il faut qu'elle porte son action où la nécessité paraît plus pressante, comme envers ces bonnes âmes qui sont prisonnières de Dieu et reliquataires à la justice. Voici là-dessus le jugement de saint Augustin (2) : Un des plus saints exercices et un des soins plus pieux où l'homme se puisse occuper en cette vie, dit cette grande lumière, c'est d'offrir des sacrifices, des prières et des aumônes pour les défunts qui sont détenus en purgatoire, et dont nous sommes les frères. Pesez et remarquez bien ces mots.*

Que si vous demandez si c'est un commandement, nous ajoutons ce que chacun sait, qu'encore que les actes de charité ou les œuvres de miséricorde ne soient bien souvent que de conseil, néanmoins en deux rencontres ils tombent sous la rigueur des commandements; savoir, quand l'extrême nécessité ne peut pas être plus grande, ni les moyens plus faciles pour la soulager, puisque la seule prière d'un *Pater noster* avec cette intention-là leur peut servir et leur apporter du soulagement. Enfin, pour le commandement de la dilection du prochain, cette règle

(1) *Mortuo non prohibeas gratiam (Ecclesiastic., c. vii, vers. 37).—Charitas inquam excedit, sive prophetiæ evacuabuntur, etc. (I ad Cor., xiii, vers. 8).*

(2) *Unum ex sanctioribus exercitiis et una ex magis piis curis, in quibus homo exercere se potest in hac vita, est offerre sacrificia, eleemosynas et orationes pro defunctis qui sunt in purgatorio et quorum fratres sumus (l. 20 omil., homil. 16).*

de théologie est très-certaine (1), que *toutes les choses sans lesquelles la dilection ne peut subsister, tombent sous le commandement de cette même dilection*. Dites-moi : osez-vous assurer que vous aimez le prochain comme vous-même, si, voyant ces pauvres âmes dans des souffrances si rigoureuses, qui vous demandent si instamment votre assistance vous n'avez point toutefois d'oreilles, ni de cœur, ni d'entrailles de compassion pour elles, quoique vous puissiez très-facilement les secourir? D'où vient que l'Eglise, tant pour nous servir d'exemple que pour suppléer aux négligences qui arrivent de notre côté, outre les jours dédiés à leur mémoire le long de l'année, prie encore pour elles en tous les offices. Nous avons un *Memento* fait exprès en la sainte messe. Toutes nos heures canoniales se terminent par cette prière : *Fidelium animæ, per misericordiam Dei, requiescant in pace*, c'est-à-dire : *Que les âmes des fidèles, par la divine miséricorde, reposent en paix*; et en mille autres rencontres nous en faisons mention dans nos prières. Voilà ce que nous avons à dire quant au précepte de la charité. Venons à celui de la justice.

Tous ceux qui sont obligés par titre de justice à prier pour les défunts le sont encore plus par titre de charité; mais le titre de justice est fondé sur un devoir ou une obligation particulière. Telle est l'obligation ou le devoir des enfants envers leurs pères et leurs mères, selon la vertu de *piété*; telle est l'obligation ou le devoir des personnes qui ont reçu des bienfaits envers les personnes de leurs bienfaiteurs, selon la vertu de *gratitude*, et nommément des personnes qui tiennent les biens des défunts en tout ou en partie; telle est aussi l'obligation et le devoir de ceux qui jouissent des fondations ecclésiastiques destinées à cette fin, de prier pour les défunts. Tout cela est dans l'ordre de la justice, quand il n'y aurait que ce seul motif, qui est trivial parmi les juriconsultes : *Je vous donne afin de faire (Do ut facias)*; car ainsi chacun de ceux qui ont, ou par héritage, ou par quelque autre donatior volontaire, le bien des défunts, doit présumer que celui dont il occupe le bien lui parle en cette sorte : *Je vous ai donné mon bien, afin que vous ayez soin de prier pour vous-même et de faire prier pour moi*. Sur ce discours que chacun ouvre les yeux et les mette sur la conscience que chacun regarde où il en est; que les pauvres pères qui épargnent de leur bouche, qui endurent mille incommodités et qui se tuent afin de thésauriser pour leurs enfants, comme aussi tant d'autres qui, n'ayan

(1) *Ea omnia vim præcepti obtinent, citra quæ dilectio salva consistere non valet.*

pas ce prétexte d'accommoder leurs familles, travaillent néanmoins sans cesse pour amasser des moyens, avec le même esprit et la même avidité, quoiqu'ils soient dans l'abondance; qu'ils voient l'état où ils se mettent en se tourmentant ainsi, sans savoir à qui leurs biens arriveront après leur décès, suivant ce mot du Psalmiste (1) : *Il thésaurise, et il ne sait pas pour qui il amasse les biens qu'il acquiert*. Et c'est presque l'ordinaire que ces biens, assez souvent mal acquis, arrivent à des ingrats, ou à des prodigues, ou à des impies qui les emploieront en jeux, en festins, en toutes sortes de luxe et de saletés, pendant que ceux dont ils les ont eus gémissent parmi les peines et demandent quelque assistance, quoiqu'en vain; et, en effet, ils n'ont point de pitié pour compatir à leurs plaintes, ni même d'oreilles pour les entendre. Voulez-vous que je vous dise là-dessus ma conjecture? J'estime qu'assez souvent c'est un coup de la justice divine. Vous avez accumulé des biens, en oubliant Dieu et votre propre salut; Dieu permet aussi que vos biens périssent, que leur acquisition vous soit inutile, que ceux pour lesquels vous les avez amassés vous oublient et ne prennent pas le moindre soin de vous près votre mort.

SEPTIÈME QUESTION. — *S'il faut prier également pour tous les morts?*

Nous avons dit ci-dessus que le précepte de dilection s'étend au prochain, et que, sous le nom de prochain, nous n'entendons que ceux qui sont capables de la même béatitude que nous, et qui sont dans la communion de l'Eglise aussi bien que nous, ayant même foi, même espérance, même charité que nous. Par conséquent, les damnés en sont exclus. C'est ce qui fait dire si résolument à saint Augustin (2) sur ce sujet, que tels offices de piété sont en vain rendus à ceux qui sont décédés dans la vraie foi, qui opère par la charité, comme parle saint Paul, et dans les mystères du sacrement de la foi; et qui a fait dire encore plus résolument cette parole : « Si je savais que mon père fût en enfer, je ne prierais pas pour lui, non plus que pour le démon » (3). La pratique que l'Eglise nous sert en cela de règle, au *Memento* pour les morts, où nous faisons seulement mémoire de ceux « qui ont vécu devant nous

(1) Thesaurizat, et ignorat cui congregabit ea (Psal. 38, vers. 7).

(2) Qui sine fide, quæ per dilectionem operatur ejusque sacramentis de corporibus exierunt, frustra illis a suis hujusmodi pietatis impenduntur officia, etc. serm. 32 sive 34 *De verbis apostoli*).

(3) Si scirem patrem meum esse in inferno, non magis pro illo orarem quam pro dæmone.

avec le caractère ou le signe de la foi, et qui reposent du sommeil de paix. » Ce signe est le baptême, parce que, comme il imprime un caractère en nos âmes et nous sert de marque pour faire connaître que nous sommes chrétiens, il nous donne aussi la vertu fondamentale du christianisme, qui est la foi. Les collectes qui se disent aux messes et aux autres offices des morts posent toujours la même condition, pour montrer évidemment que l'Eglise, entre les morts, n'entend parler que de ceux qu'elle suppose en état de recevoir des secours par nos prières. Voyez ce qu'ajoute le même saint Augustin, qu'à ceux qui sont sortis de ce monde sans la vraie foi (1), « on rend inutilement les devoirs de cette piété dont ils n'ont pas eu le gage durant la vie; recevant en vain la grâce de Dieu ou refusant de la recevoir, et thésaurisant pour eux, ils n'ont pas sa miséricorde et son indulgence, mais son indignation et sa colère. » Parce que, comme les âmes qui partent de cette vie en état de grâce, quoique non purgées entièrement des reliquats du péché, sont à l'instant confirmées en ce favorable état et n'en peuvent pas déchoir; de même, au contraire, celles qui se sont laissé surprendre en péché mortel demeurent pour tout jamais obstinées et affermiées dans la malice, dans le désespoir, dans les blasphèmes; en sorte que leur misère est sans remède et que les prières qui seraient faites sciemment pour elles seraient autant de péchés, parce que prier pour elles, c'est comme vouloir contredire les arrêts et les jugements de Dieu. Voici comme en parle un docteur célèbre de l'Ordre de saint Dominique (2): « Prier pour le salut des damnés c'est péché mortel, parce qu'il n'est pas permis de demander une chose à Dieu que nous ne pouvons pas obtenir, selon ses ordres ou selon sa loi. »

Je ne veux pas m'arrêter à ce que quelques-uns ont dit de saint Grégoire, qu'il avait prié pour l'empereur Trajan, décédé près de cinq ans auparavant, en sorte qu'il avait obtenu de Dieu sa délivrance des peines d'enfer. D'autant que, premièrement, cette prétendue histoire est très-suspecte de faux et même évidemment fautive, au jugement des plus grands théologiens qui l'ont à dessein examinée pour en être mieux instruits; secondement, quand elle serait véritable, ce qui n'est pas, ce serait un privilège très-singulier et une faveur très-spéciale de Dieu

(1) Frustra illis a suis impenduntur hujusmodi pietatis officia, cujus dum hic viverent pignore caruerunt, vel non suscipientes, vel in vacuum suscipientes Dei gratiam, et sibi non misericordiam thesaurizantes, sed iram, etc.

(2) Pro damnatis orare peccatum mortale est, quia petere a Deo non licet quod secundum ejus legem impetrare non possumus (Soto, in 4 l. *Sentent.*, dist. 43, qu. 2, art. 2).

qui, ayant prévu les prières de saint Grégoire, avait tenu en suspens le jugement de cet empereur jusqu'à tel temps, comme répond saint Thomas sur les Sentences, pour résoudre cette objection, supposé le fait, qu'il n'a pas jugé pour lors devoir examiner à fond.

S'il en est ainsi, direz-vous, il semblera donc que nous nous exposions à ce danger, lorsque nous prions Dieu pour les morts, parce que, comme nous ignorons l'état des âmes, peut-être que nos suffrages seront employés pour une âme damnée, peut-être aussi pour une âme déjà bienheureuse. Ce premier cas est injurieux à Dieu qui a rendu la sentence de damnation irrévocable, et est inutile à l'âme qui a commencé de la subir; l'autre est injurieux à celle qui est bienheureuse, en la supposant dans le besoin d'être secourue, quoiqu'elle soit plutôt en état de secourir; car, comme a écrit saint Augustin (1) : « Celui-là fait tort à un martyr qui prie pour un martyr; » ce qui doit s'entendre aussi de même des autres bienheureux, comme étant tous assurés également de leur éternel bonheur : que faire donc en ce doute ?

Le même saint Augustin est admirable sur ce sujet ; remarquez ces mots (2) : « Encore que les sacrifices de l'autel, ou des prières, ou des aumônes, ne profitent pas à tous ceux pour lesquels ils sont offerts, mais à ceux-là seulement qui durant leur vie ont acquis le droit à ce qu'ils pussent leur profiter ; néanmoins, parce que nous ne pouvons pas discerner qui sont ceux-là, il faut faire ces choses pour tous ceux qui ont reçu le baptême, sans en laisser aucun en arrière, à qui tels bienfaits puissent être dus, parce qu'il vaut mieux qu'ils soient superflus pour ceux auxquels ils ne profitent et ne nuisent point, que non pas qu'ils manquent à ceux auxquels il peuvent profiter. »

HUITIÈME QUESTION. — *Que deviennent les suffrages ou les prières qui se font pour les sauvés ou pour les damnés, c'est-à-dire pour ceux qui sont actuellement ou en Paradis ou en Enfer ?*

Soumettant tous mes avis à la sainte Eglise, j'estime qu'il faut juger un peu près de ces suffrages comme des surabondantes satisfactions du divin Sauveur, de la sainte Vierge et des autres saints, lesquels ne

(1) *Injuriam facit martyri qui orat pro martyre* (l. *De Cura pro mortuis agenda*).

(2) *Quamvis altaris, sive orationum, sive eleemosynarum sacrificia non pro quibus fiunt omnibus prosint, sed iis tantum quibus dum comparatur ut prosint; quia tamen non discernimus qui sint, oportet ea pro regeneratis omnibus facere, ut nullus eorum prætermittatur ad quos hæc beneficia possint et debeant pervenire : melius enim supererunt ista iis quibus nec obsunt, nec prosunt, quam si deerunt quibus prosunt* (in *Enchiridio*, cap. 108).

peuvent avoir suffisamment leur effet en eux, ou se voir suffisamment quant à eux récompensés, soit à cause que telles personnes n'ont jamais commis d'offense qui les obligeât à satisfaire, comme il est vrai du Sauveur et de la Vierge, soit à cause que s'ils en avaient commis, comme ont fait tous les autres saints, toutefois l'excès de leur satisfaction surpassait beaucoup leur démérite. D'où vient que Dieu, qui ne permet pas qu'aucune bonne œuvre demeure sans récompense, ayant reçu l'offre de ces satisfactions, en a employé le prix ailleurs, au bien du reste des fidèles, et a composé de leurs reliquats le précieux trésor de son Eglise, d'où elle tire tant d'indulgences et de rémissions salutaires. Ainsi donc nous pouvons dire, quant aux suffrages mentionnés, que, se trouvant inutiles pour l'âme en faveur de laquelle ils sont adressés à Dieu, il les applique autre part, pour n'en pas laisser la valeur sans fruit et sans effet. Je pense bien que si l'âme de celui pour qui l'Eglise les fait est bienheureuse, elle en tire quelque degré de gloire accidentelle, et que ce lui est une joie particulière de voir cet office de charité employé pour elle. Jugez aussi combien elle en est reconnaissante devant Dieu par ses prières. Pour le surplus, il va au soulagement de toutes les âmes du purgatoire; de même qu'on dit communément en l'Eglise, des distributions de ceux qui assistent aux offices, que les portions des absents se donnent aux présents. Car les âmes pour lesquelles on prie, si elles ne sont dans le purgatoire, sont supposées comme absentes, et la valeur des suffrages qui s'offriraient pour elles est partagée entre celles qui sont là présentes, et l'est par un ordre de justice distributive, parce qu'il est vraisemblable que les plus proches parents et les meilleurs amis du défunt qui s'y rencontrent y ont la meilleure part, et que, de toutes ces âmes, celles qui excellent le plus en charité sont plus avantagées en ce partage que toutes les autres. Quoi qu'il en soit, ceux qui vaquent à de si saints exercices et qui prient pour les défunts ont bonne part eux-mêmes à l'utilité de leurs prières dont ils sont bien récompensés. Car, si les âmes pour lesquelles ils prient sont damnées, leurs prières en ce cas-là leur reviennent, et le fruit en est pour eux. Si elles sont bienheureuses, ils y profitent au double; si bien que leur charité est parfaitement reconnue, parce qu'non-seulement ils reçoivent le fruit de leurs propres prières, mais ils ont ceux pour lesquels ils priaient sur terre, qui prient pour eux dans le ciel.

NEUVIÈME QUESTION. — *Par quels moyens nous pouvons aider les ames du Purgatoire?*

Il n'y a point de bonne œuvre faite en état de grâce, à leur intention, par laquelle nous ne puissions leur apporter quelque soulagement; j'ai dit : *œuvre faite en état de grâce*, parce qu'il y a divers autres moyens qui ont en eux-mêmes leur efficace et qui agissent, comme on dit, *ex opere operato*, c'est-à-dire par la vertu et par la force de l'action même de ce qui s'y fait, comme sont nos sacrements et la sainte messe. Je mets aussi en ce rang les choses que nous appelons *sacramentales*; ce que nous prouvons ailleurs. Telles choses, dis-je, ne demandent pas absolument que celui qui les exécute soit en état de grâce ou qu'il contribue de sa dévotion; ce qui pourtant est toujours à souhaiter. Mais il y en a d'autres qui demandent que le ministre soit en bon état; autrement elles sont censées au rang des œuvres mortes, c'est-à-dire qui sont sans mérite et sans effet.

L'Eglise, comme nous le voyons par les écrits des saints Pères, a réduit tous ces moyens, pour aider les ames, au nombre de quatre, sous lesquels elle les comprend tous. Le premier et principal est le sacrifice de la messe; le second, l'aumône; le troisième, ce sont les prières; le quatrième est le jeûne et autres œuvres pénales. Ce que nous apprenons des saints Canons (1), de saint Augustin, de saint Chrysostôme, de saint Ambroise, lequel fait mention du troisième jour, du septième, du trentième, du quarantième, qu'on observait dans les prières pour les trépassés. Considérez cette ancienneté, et jugez ce que les prétendus réformés y peuvent répondre.

Entre ces moyens de soulager les ames du purgatoire, on dispute, parmi les doctes, si on y doit mettre les indulgences. Ce qui donne sujet de douter, est que la concession des indulgences est un acte de juridiction; or, ces ames ne sont plus sous la juridiction de l'Eglise militante. D'ailleurs, le pouvoir donné à saint Pierre de lier et délier (2), qui contient l'autorité d'accorder les indulgences, ne parle que pour ceux qui sont sur la terre, où ces ames ne sont plus. Néanmoins il est certain que les indulgences leur peuvent être appliquées avec grand effet; la raison est, parce qu'elles sont toujours unies par charité au corps de l'Eglise et sont avec nous sous un même chef, comme nous

(1) Canon 17, quæst. 1.

(2) Quodcumque ligaveris super terram, etc. (S. Math., c. 16).

avons dit ailleurs ; et c'est ce que dit saint Augustin (1) : *Que les ames des défunts qui sont décédés en piété ne sont pas hors de l'Eglise, qui est le royaume de Dieu.* Elles sont au rang de notre prochain, et pourquoi seront-elles privées d'un secours si efficace en une si grande nécessité? De dire qu'elles ne sont plus de la juridiction de l'Eglise, c'est une faible raison; car, encore qu'un captif ne soit pas de ma juridiction, ne puis-je pas le racheter de mon argent ou le soulager dans ses misères? Que si l'autorité donnée à saint Pierre n'a de pouvoir que pour cette vie, aussi les indulgences ne sont données qu'à ceux qui sont sur la terre, mais pourtant pour en faire part à ceux qui sont de la même Eglise et dans leur communion, quoiqu'ils soient hors de cette vie.

Il est vrai que les indulgences ne sont pas données aux trépassés comme aux vivants, parce que ceux-ci les reçoivent en forme d'absolution, en ce que le saint Père prend du trésor de l'Eglise de quoi absoudre les vivants des peines auxquelles ils étaient obligés à cause de leurs péchés; et cette absolution est un acte de juridiction. Comme donc les trépassés ne sont plus sujets du tribunal de l'Eglise qui est en terre, ils ne peuvent être absous de la même sorte; mais on a un autre expédient, qui est que le saint Père prend du même trésor de quoi payer pour ces ames, afin de satisfaire à la justice divine. Ainsi les indulgences leur sont appliquées en forme de paiement ou de *solution*, non pas d'*absolution*.

DIXIÈME QUESTION. — *Si la somptuosité des funérailles peut apporter quelque soulagement aux ames du Purgatoire?*

Ce qui fait douter en ceci est ce que dit saint Augustin (2) : *La pompe funèbre et les enterrements magnifiques consolent un peu les vivants, mais ne soulagent pas les morts.* Néanmoins ils ne laissent point de recommander ensuite le soin de la sépulture. Mais, quoi qu'il en soit, il est certain que le seul zèle d'ensevelir les morts est entre les œuvres de miséricorde, et que les plus grands hommes du monde en piété l'ont exercé avec grande louange et en ont été récompensés de Dieu. Il ne faut que lire l'histoire de Tobie et, avant lui, ce que fit Abraham, lequel acheta un lieu tout exprès pour ensevelir un mort, comme aussi

(1) *Piorum animæ defunctorum ab Ecclesia non separantur, quæ est regnum Dei* (S. August. l. 20 *De Civitate Dei*, c. 9).

(2) *Pompa funebris, agmina exequiarum, sumptuosa diligentia sepulturæ, vivorum sunt qualiæcunque solatia, non adjutoria mortuorum* (S. August., serm. *De verbis Apost.*).

les ordonnances que firent Jacob et Joseph pour être enterrés en la terre promise. Je pourrais ajouter sur cela les sentiments des païens, qui faisaient tel état de la sépulture, qu'ils croyaient entre eux que les ames ne pouvaient être en repos que les corps n'eussent été ensevelis. Mais notre dessein n'est pas de pousser plus loin ce discours, mais seulement d'examiner ce que nous avons proposé de la magnificence des funérailles. Pour répondre facilement, il faut considérer ce que peut l'intention dans les actions morales, pour la vie ou la vertu, le mérite ou le démérite, la valeur ou non valeur; il est ordinaire que les actions les plus indifférentes prennent la qualité de bonnes ou de mauvaises, d'agréables à Dieu ou de désagréables, suivant l'intention, laquelle est comme le vaisseau dont un poète dit (1) :

Si le vaisseau n'est pur, et parfaitement net,
Il aigrit et corrompt tout ce que l'on y met.

C'est par cette règle qu'il faut décider notre question. Si ce faste des funérailles n'est qu'une vaine ostentation pour se faire admirer du simple peuple, pour faire paraître l'opulence et la magnificence de la maison, pour l'honneur du monde ou aussi pour une affection déréglée envers la personne décédée, en un mot pour une fin temporelle; nous dirons de ces personnes, touchant leur vanité, ce que le Sauveur dit touchant les aumônes et les jeûnes des pharisiens (2) : *Que ces appareils ont reçu leur récompense*, c'est-à-dire que ces honneurs funèbres sont récompensés par les applaudissements du vulgaire et par les satisfactions sensibles que l'on en tire; et puis c'est tout, parce qu'elles ne portent pas leur effet plus loin.

Que si, au contraire, ces somptuosités ne sont que pour honorer Dieu, non-seulement elles tiendront lieu de mérite pour ceux qui les font ou les procurent, mais elles seront encore profitables aux ames de ceux pour lesquelles on les fait; et n'importe que tels honneurs semblent ne regarder que les corps, lesquels bien considérés ne sont que cendres et pourriture; car, comme ils ont été créés avec l'ame à l'image et à la ressemblance de Dieu; comme ils ont servi à l'ame en tant de saintes fonctions, qu'ils ont reçu les sacrements et l'auteur des sacrements dans l'eucharistie, et qu'ils ont participé aux grâces célestes en tant de sortes, que, comme disait saint Paul : *Ils ont été durant cette vie les temples vivants du Saint-Esprit*, sans doute ils méritent d'être honorés; et ces

(1) Sincerum est, nisi vas, quodcumque infundis accessit (Horace).

(2) Receperunt mercedem suam (S. Math., cap. 5).

honneurs étant rendus à la personne décédée dans l'ordre de la charité et piété, Dieu, qui ne laisse aucune bonne œuvre sans récompense, en fait ressentir à l'ame les effets. Aussi, il a fait voir en divers temps, par une infinité d'actions miraculeuses, qu'il agréé ce soin qu'on prend des funérailles et des tombeaux des trépassés. Léontius, évêque de Chypre, en la vie qu'il a écrite de saint Jean l'Aumônier, marque qu'il sortait du cercueil de ce saint une liqueur odoriférante qui guérissait beaucoup de maladies; ce qui se voit encore, dit-il, de plusieurs autres sépulcres dans la même ile; et nos histoires en rapportent mille exemples.

Pour ce même sujet, Dieu a châtié par des voies extraordinaires ceux qui ont osé violer les sépulcres de ses serviteurs, comme celui duquel Moschus fait mention en la Vie des Pères, qui, ayant entrepris de dépouiller un mort dans son tombeau et enlever les habits et autres choses desquelles on l'avait paré suivant la mode du pays, comme il voulut lui ôter le drap qui l'enveloppait, tout-à-coup le mort se lève et de ses doigts lui crève les yeux, dont il demeura aveugle le reste de ses jours. En suite de cette histoire il en rapporte une autre sur le même sujet, d'une fille de maison, laquelle étant décédée, les parents, pour la consolation, la faisant porter en terre, l'avaient parée non-seulement de ses habits les plus somptueux, mais encore de tous les ornements dont ils s'étaient pu aviser. Un larron, s'en étant aperçu, résolut d'enlever le tout pendant la nuit; ce qu'il exécuta en effet. Mais ayant encore passé jusque-là, que de lui ôter sa chemise, la morte se lève sur son séant, saisit le voleur par un bras et le serre de telle sorte qu'il ne s'en put jamais défaire. Alors il commence à s'humilier et à demander pardon; il se met à genoux et promet d'amender sa vie. « Non, non, lui dit la fille, il faut que la justice te trouve ici et qu'elle châtie ton insolence, comme elle a mérité. » Enfin, le voyant persévérer dans cette repentance, elle lui dit : « Si tu veux sortir de mes mains, il faut que tu promettes, mais d'une ferme résolution, de quitter le monde sans délai et te faire religieux; » ce qu'il promit et qu'il tint en effet, car il se jeta dans un monastère, sans autre remise, où il acheva ses jours fort chrétiennement. Voilà pour montrer l'état que Dieu fait des corps de ses serviteurs. Je reviens donc, et je dis que si dans ces somptuosités de funérailles on a pour but la gloire de Dieu et d'honorer les corps qu'il a daigné lui-même honorer en tant de manières, comme nous avons dit; et si c'est aussi pour obtenir quelque grâce à l'ame, à qui ce corps appartient, il ne faut pas douter que Dieu ne lui donne quelque allègement dans le purgatoire, à proportion de la valeur et du mérite de telles œuvres.

D'autre côté, ces mêmes honneurs profitent encore aux âmes, parce qu'ils attirent par leur éclat les peuples et les invitent à prier Dieu pour la défunte personne. Ils servent aussi par le moyen des aumônes qui se font aux pauvres ; les églises et les ecclésiastiques en retirent aussi quelques subsides, comme sont les chapelles ardentes, la multitude des luminaires, les parements extraordinaires des autels et des églises, les offrandes et autres semblables choses ; ce qui, étant fait pour Dieu, avec intention de soulager les âmes des défunts, est aussi reçu sans doute et récompensé de Dieu, suivant l'intention et l'affection de ceux qui s'en mêlent. Je dirai de plus que les vivants qui voient ces choses y profitent aussi : ce leur est une leçon bien évidente qu'il faut mourir, et plus les funérailles sont magnifiques, plus elles gravent avant dans l'âme ce souvenir. Les plus grands et les plus sages du monde l'ont ainsi pratiqué et ont eu soin des corps de leurs proches et des leurs.

Ce même honneur qu'on porte aux corps réveille en nous l'espérance de la résurrection, étant assurés que ces corps, quelque vils et abjects qu'ils paraissent, reprendront un jour la vie, mais une vie qui n'aura jamais de fin.

Que si encore on insiste sur ce faste extérieur, pour dire qu'il n'est pas considérable aux yeux de Dieu, je demande si nous ne croyons pas que la beauté, le luxe et la somptuosité de nos églises ou des ornements sacrés, des croix d'or ou d'argent et de pierreries, soient des choses agréables à Dieu. On dira sans doute que oui, et que ceux qui y contribuent méritent beaucoup ; la raison en est que ces mêmes choses servent à la religion et au culte de Dieu. Si cela est, devons-nous croire que nos corps, qui ont été les temples vivants du Saint-Esprit, comme parle saint Paul, seront négligés de Dieu et qu'il n'y aura point de mérite pour ceux qui les honoreront, ou que l'honneur qu'on leur rendra demeurera sans aucune reconnaissance ? Les raisons que nous avons rapportées font assez voir le contraire ; et non-seulement le soin de la sépulture, mais encore les honneurs qu'on y ajoute plaisent extrêmement à Dieu. J'ajoute encore que cette quantité de flambeaux allumés, avec la chapelle ardente, nous représentent la vive foi avec laquelle le défunt est parti de ce monde, et qu'il a été pendant sa vie un temple du Saint-Esprit.

ONZIÈME QUESTION. — *Si un homme, étant en péché mortel, fait son testament par lequel il ordonne divers legs pieux, et après, se tournant à Dieu, qu'il décède en grâce; si ces legs seront acceptés de Dieu pour satisfaire aux peines dues à ses péchés?*

La raison de douter est que, tels legs ayant été ordonnés en péché mortel, ils semblent devoir être mis entre les œuvres mortes, lesquelles par conséquent ne peuvent jamais prendre vie; de quoi tous les Docteurs demeurent d'accord.

Soumettant nos sentiments à un meilleur avis et nous tenant à l'hypothèse proposée, il semble que ces legs auront leur valeur. J'en tire la raison du dire de saint Paul écrivant aux Hébreux (1) : *Où il y a un testament il faut que la mort du testateur intervienne; autrement il est encore sans valeur, tandis que celui qui a testé demeure en vie.* Le testament donc ne prenant force que de la mort du testateur, encore qu'il soit fait longtemps auparavant la mort et en état de disgrâce, il est pourtant censé comme fait à l'heure de la mort, puisque le testateur persiste en cette volonté jusqu'à la mort. Comme donc il décède en état de grâce, le testateur et les legs sont ordonnés comme en état de grâce et ont la même valeur. J'ajoute de plus que, comme depuis son testament il s'est remis avec Dieu et qu'il a repris l'affection qu'il lui devait, il est très-croyable qu'étant ami de Dieu, il a pour le moins autant d'inclination à l'honorer qu'il en avait quand il était son ennemi, et qu'ainsi la première volonté qu'il a eue de faire du bien à autrui, non-seulement n'est pas détruite par sa réconciliation avec Dieu, mais semble du tout affermie et entièrement ratifiée, si ce n'est qu'il l'eût révoquée expressément dans l'entre deux. Que si le testateur était si malheureux que de se laisser surprendre en mauvais état, toutes ses belles dispositions et tous ses legs seraient inutiles, et même il serait plus condamnable d'avoir eu soin de faire prier Dieu pour son ame après sa mort, et n'avoir pas eu soin de son ame pour la mettre en bon état pendant sa vie. Ainsi il perd tout à la fois, aveuglément, épouvantablement, d'avoir exposé si hardiment son salut, tout le bien qu'il a fait pendant sa vie, toutes ses bonnes œuvres et la réception des sacrements, pour une affection désordonnée au péché.

(1) Ubi testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris; alioqui nondum valet dum vivit qui testatus est.

DOUZIÈME QUESTION. — *Si celui qui ordonne plusieurs legs, pour être exécutés après sa mort, recevra l'effet de ce qu'il a ordonné, avant que ces choses s'exécutent, ou seulement au temps de l'exécution; et, en cas qu'il ne se fasse rien de tout cela, s'il sera frustré du fruit de ses legs?*

Il y a deux choses à considérer en ces legs : la première est l'intention ou dévotion de celui qui les fait ; la seconde est l'exécution actuelle de ces mêmes legs. Il est certain, pour la première, que celui qui a ordonné ces choses pieuses, décédant en état de grâce, reçoit à l'instant de sa mort la récompense de sa dévotion, parce que, puisque la loi commande de payer un ouvrier aussitôt qu'il a achevé sa journée, et que celui que nous supposons décédé en grâce est censé au rang des bons ouvriers, puisqu'il a heureusement achevé sa tâche et son travail, il faut que sans autre délai il reçoive le fruit de sa dévotion.

Pour le second, il semblerait aussi qu'il devrait jouir de l'effet de ses legs, comme de la valeur des sacrifices, de l'effet des prières et aumônes qu'il a ordonnées, parce qu'il a fait ce qu'il a pu et que la volonté est réputée pour le fait. Néanmoins il n'en va pas ainsi, parce que ses œuvres pies ne produisent leur effet que par leur actuelle application et, comme on dit dans l'école, *ex opere operato*, ou *ex opere operantis*, qui est la vertu de l'action, ou par l'œuvre de l'ouvrier, qui est la dévotion de la personne qui produit l'œuvre. Par conséquent, on ne peut obtenir le fruit de ces choses-là que par l'exécution. Si donc ces legs ne s'exécutent point, l'âme du testateur ne recevra point d'allègement ; c'est ce qui devrait faire ouvrir les yeux à ceux qui lèguent leurs biens, et leur faire prendre garde de ne pas choisir des héritiers si impitoyables et de si mauvaise conscience, qu'ils se damnent ; d'un côté, ne s'acquittant pas des charges sur lesquelles ils ont reçu les biens, et de l'autre ils font souffrir leurs bienfaiteurs, sans s'en mettre beaucoup en peine.

TREIZIÈME QUESTION. — *Si les suffrages qui ont été ordonnés par le défunt sont acceptés de Dieu, quoique celui qui les exécute soit en état de péché mortel, parce qu'il semble que ce soit une œuvre morte et qui ne mérite rien?*

Il y a grande différence entre celui qui ordonne les suffrages et celui qui les exécute, comme aussi entre celui qui, de sa propre volonté, les fait et celui qui les fait par commission et par la volonté et les ordres d'autrui : celui qui ordonne une chose de son propre mouvement est comme la cause principale et le maître de l'action, au lieu que l'exé-

cuteur et commissionnaire n'est que comme l'instrument pour produire l'action. Pour le premier, il faut, afin qu'il ordonne efficacement, en sorte que son ordonnance ait sa force (ce que j'ajoute pour expliquer la réponse de la onzième question), qu'il soit en état de grâce; autrement l'action est morte et par conséquent inutile, soit que celui qui l'exécute se trouve en bon état ou non; la raison est que l'action retient toujours la condition de la cause principale plutôt que l'instrumentale. C'est pourquoi les suffrages de l'Eglise sont à préférer, comme les messes et les offices publics, parce que l'Eglise est toujours en état d'être exaucée; ce qui n'est pas toujours des œuvres particulières, quoique cela fût encore à souhaiter, parce que la dévotion particulière ferait toujours croître la vertu du suffrage, *ex opere operato*, comme on dit, c'est-à-dire la dévotion de celui qui produit l'œuvre, comme nous l'avons déjà expliqué ci-dessus.

QUATORZIÈME QUESTION. — *Si celui qui est au lit de la mort, ordonnant à ses héritiers de restituer le bien qu'il a d'autrui, pourra être quitte devant Dieu, la restitution n'étant point faite, cette règle étant infallible: Non dimittitur peccatum, nisi restituatur ablatum; c'est-à-dire que le péché n'est pas pardonné, si le bien que l'on a pris n'est restitué?*

Je réponds qu'il faut examiner par quel motif cet homme a ordonné cette restitution. Car, si ç'a été seulement pour satisfaire à son confesseur, ou si ç'a été de crainte de la mort et d'être surpris en cet état, en sorte que, s'il revenait en convalescence, il ne voudrait pas lui-même restituer, ou qu'il retint toujours dans son cœur cette affection de posséder le bien d'autrui, ou s'il a prévu que son héritier n'exécuterait pas ses legs, et l'a choisi toutefois pour tel; sans doute cette restitution qu'il ordonne est sans aucun effet pour son regard, quand même ses héritiers s'en acquitteraient, parce qu'il n'a pas eu la volonté parfaite de sortir du péché et que l'acquit que ses héritiers feraient ne change pas sa volonté.

Que si, au contraire, il a ordonné telle restitution avec un grand déplaisir de ne pas s'en être acquitté plus tôt, étant dans le dessein de l'exécuter lui-même, si Dieu le remettait en santé; sa volonté avec sa repentance est acceptée de Dieu, quoique ses héritiers n'acquittent pas ses dettes, si ce n'est, comme je viens de dire, qu'il eût prévu leur mauvaise volonté. La raison est que nous ne sommes jamais obligés à l'impossible et que si cet homme, dans cet état, eût trouvé un autre moyen de restituer, il l'eût employé. Ainsi il a fait ce qu'il a pu, et ce sera aux héritiers de répondre pour lui de l'exécution.

QUINZIÈME QUESTION. — *Si les ames des trépassés peuvent revenir?*

Ceux de Genève travaillèrent à trouver le moyen de nier le purgatoire et à empêcher qu'on ne fit des prières pour les morts ; en quoi ils se trouvaient embarrassés , à cause que Calvin soutenait dans ses Institutions qu'il y avait plus de treize cents ans que cette pratique était en usage dans l'Eglise , quoiqu'il avouât qu'ils avaient tous erré. Il se trouva un ministre nommé Farel , qui dit que le meilleur et le plus facile expédient pour abolir le purgatoire et les prières pour les trépassés était de nier l'immortalité de l'ame , parce que , disait-il , « si nous soutenons que l'ame meurt avec le corps , c'est en vain qu'on parlera du purgatoire et des trépassés. » Ne voilà-t-il pas un beau songe , digne d'un homme qui veut réformer l'Eglise !

Les athées , les impies et telle vermine de libertins qui se font nommer *esprits-forts* , parce qu'ils osent résister fortement aux grâces et aux lumières de Dieu , afin de s'affermir dans le malheureux dessein qu'ils se sont proposé , d'abolir autant qu'ils pourront toute la vraie créance , ont pris pour fondement le principe du ministre Farel. Ainsi ils ne mettent pas en question le retour des ames ; mais , passant l'éponge de leurs blasphèmes plus avant , ils les effacent et tâchent d'effacer la mémoire de l'enfer , du paradis , de l'autre vie , des esprits et de Dieu même. En quoi il faut faire ce qu'ordonnait le Sauveur en semblables rencontres (1) : *Laissez-les , parce qu'ils sont aveugles*. Retournons à notre question.

Je pose pour fondement que d'un nombre d'apparitions ou visions qui se rencontrent , il y en a beaucoup qui ne sont pas et qui ont été publiées par des personnes faibles pour la plupart , ou qui avaient le cerveau indisposé ; il y en a beaucoup aussi qui , dans leur faiblesse , désirent des nouveautés , et , sur la moindre apparence , se forment des chimères , qu'ils assurent après comme véritables. Quelquefois aussi les démons , Dieu le permettant ainsi , se font voir en des corps empruntés , feignant d'être l'ame de celui-ci ou de celle-là , afin de pousser dans l'erreur ou dans quelque dommage ceux auxquels il leur est permis de se montrer. De quoi il y a une infinité d'expériences que nous avouons franchement. Mais de la fausseté de quelques-unes de ces histoires , vouloir inférer que toutes les autres sont suspectes ou fausses , c'est juger trop légèrement et même contre les règles du vrai discours , qui ne

(1) *Sinite illos , quia cæci sunt et duces cæcorum* (S. Math. xv).

permet pas de tirer une conclusion générale de quelques inductions particulières.

Mais avouons aussi que le retour des âmes en ce monde et leur apparition est une chose rare, laquelle Dieu ne permet que pour des occasions très-importantes et en des temps propres au bien des hommes (1), à cause de quoi saint Thomas veut que l'on mette ces apparitions entre les miracles.

Ces choses ainsi supposées et venant au point principal, je dis que c'est une chose très-assurée et laquelle ne se peut nier, sans soupçon d'hérésie, que les âmes des trépassés peuvent revenir à nous, Dieu le permettant ainsi. Nous en avons une preuve infallible de ce que l'Écriture rapporte de Samuel, lorsque Saül, réduit comme au désespoir par le malheureux état de ses affaires, obtint d'une magicienne qu'elle lui ferait revenir l'âme de Samuel, ce qu'elle exécuta; et Saül apprit par ce moyen quelle serait l'issue de la bataille. Je sais qu'on dispute si ce fut véritablement son âme ou quelque esprit malin qui parlait en son nom; mais la chose est assez décidée dans l'Écclésiastique, lequel faisant l'éloge des grands hommes sous la loi, lorsqu'il parle de Samuel (2), dit qu'il prophétisa même après sa mort. Or, nous n'avons de lui autre prophétie, après sa mort, que celle qu'il prononça alors à Saül (3). En effet, saint Augustin se fonde sur ce même passage pour soutenir que ce fut l'âme de Samuel qui parla à Saül dans cette rencontre. Que si l'on examine les circonstances tant de cette apparition que des discours que cette âme tint à Saül, on verra que sans doute c'était Samuel. Et n'importe que cette apparition se fit par le moyen d'une sorcière, puisque Dieu se sert, quand il lui plaît, des démons et des sorciers et de toutes ses créatures, pour châtier nos péchés et ingratitude.

Mais que peut-on dire de l'apparition de Moïse et d'Elie sur le Thabor, le jour de la Transfiguration? Pour Moïse, il était décédé plus de quatorze cents ans auparavant; l'Écriture y est expresse dans le Deutéronome. Pour Elie, il n'est pas dit qu'il fût mort; mais il était hors de ce monde il y avait près de mille ans. Or, en quelque lieu qu'il fût, il en revint pour être aussi témoin de ce triomphe, et par conséquent les âmes peuvent revenir à nous de l'autre vie et des lieux où elles sont, au cas que Dieu le veuille.

En l'histoire de la passion saint Mathieu raconte que le Sauveur étant

(1) T. 2, q. 89, art. 8, ad 2.

(2) Exaltavit vocem suam de terra, in prophetia (Eccles., c. 46).

(3) L. 2 *De Cura pro mort.*, etc.

expiré, outre les merveilles qui arrivèrent, c'est que les sépulcres s'ouvrirent et que plusieurs corps des saints trépassés ressuscitèrent et, sortant des tombeaux, vinrent en Jérusalem et même apparurent à plusieurs. Donc les âmes de ces personnes s'étaient réunies à leurs corps; il fallait donc qu'elles fussent revenues de l'autre vie. Que si l'on dit que c'était une résurrection, je tire de là une plus forte preuve du retour des âmes, parce que la vraie résurrection ne peut s'entendre sans ce retour; car comment est-ce que la résurrection peut arriver, si ce n'est par le retour de l'âme du lieu où Dieu l'a confinée après la mort de l'homme, pour animer encore une fois le même corps qu'elle avait auparavant? Je ne nie pas que la résurrection n'ajoute la réunion de l'âme avec son même corps, ce que le simple retour des âmes ne demande pas; mais il faut toujours supposer ce retour.

Lorsque le saint Lazare ressuscita, son âme, qui avait été séparée du corps il y avait quatre jours, fut rappelée de Dieu du lieu où elle était pour se réunir à son même corps; et ainsi elle revint. Il en est de même de toutes les résurrections rapportées par l'Écriture ou par les écrits des Pères, en sorte que ceux qui nient le retour des âmes approchent de fort près ceux qui nient la résurrection, qui se fait, comme nous avons dit, par le retour et la réunion des âmes avec leurs corps.

Que si, sur ce sujet, il fallait venir aux histoires de l'Église, que pourrait-on rapporter de plus authentique et dont nous soyons plus obligés de conserver la mémoire, que l'apparition de saint Pierre et de saint Paul faite au grand Constantin, laquelle fut cause de la conversion et ensuite de la paix universelle de l'Église? Ce prince, par une corruption d'humeurs, étant atteint de ladrerie, Dieu l'ayant ainsi permis pour son plus grand bien, les médecins lui avaient ordonné un bain dans le sang des petits enfants. Comme une nuit il veillait, rêvant sur l'inhumanité de ce remède, ces bienheureux apôtres se présentèrent visiblement à lui, avec défense de la part de Dieu de se servir de ce bain funeste, lui ordonnant qu'il envoyât chercher le chef de l'Église, nommé Sylvestre, lui marquant le lieu où il était, lequel lui préparerait un bain, qui était le saint baptême, par lequel il guérirait non-seulement de la lèpre, mais encore de toutes ses infirmités; ce qui s'exécuta et réussit comme il avait été prédit; d'où l'Église commença d'entrer en son lustre par les largesses et magnificences de cet empereur.

Que si nous voulions ajouter d'autres preuves, il suffirait de dire que les premiers, les plus savants et les plus saints personnages de l'Église n'ont jamais révoqué en doute le retour des âmes. Saint Justin (1), qui

(1) *Apol.* 2.

a vécu incontinent après les apôtres, prouve l'immortalité de l'ame sur ce qu'après la séparation du corps elle peut revenir. Origène (1) raconte que plusieurs ont été attirés à la foi chrétienne et même au martyre par diverses visions. Saint Grégoire de Nysse (2), en la Vie de saint Grégoire Thaumaturge, raconte que la sainte Vierge et saint Jean l'Evangéliste lui apparurent. Saint Ambroise décrit l'apparition de sainte Agnès à ses parents, près de son tombeau, pour arrêter leurs larmes.

Nicéphore raconte l'histoire de deux évêques, Chrysanthus et Mosonius, lesquels ayant presque assisté à tout le Concile de Nicée et étant décédés avant qu'on en eût fait la clôture, ne laissèrent pas de signer les actes, sur la prière que les autres évêques en firent à Dieu, ayant mis à cet effet lesdits actes bien scellés dans leurs sépulcres.

Dans l'Histoire ecclésiastique, la fille de saint Spiridion, nommée Irénée, étant décédée sans avoir déclaré où elle avait laissé un dépôt d'une personne qui en était extrêmement en peine, le père, étant allé sur sa tombe, la prie de dire où était ce dépôt; elle répondit et donna toute la connaissance qui était nécessaire.

Le miracle arrivé par les prières de saint Stanislas, touchant celui qui lui avait vendu son héritage, est connu de tous.

Saint Hiérosme, *contre Vigilance*, n'oublie rien pour montrer le retour des ames, et tout le traité de saint Augustin, *Du Soins qu'il nous faut avoir des trépassés*, est rempli de ces sortes de preuves.

Cette créance a été si commune de tous temps dans l'Eglise, qu'il y a des docteurs qui ont remarqué qu'il ne s'est passé aucun siècle, depuis la mort du Sauveur, qui ne soit signalé par quelque apparition d'ames revenues de l'autre monde (3). Le Père Del-Rio, entre autres, en fait une recherche particulière, que le lecteur curieux pourra consulter.

J'ajoute encore que les ames peuvent revenir de tous les lieux de l'autre vie : premièrement, du paradis; secondement, de l'enfer; en troisième lieu, et plus communément, du purgatoire, et par conséquent de tous les lieux où Dieu les met après cette vie, lorsqu'il veut tirer sa gloire de leur retour et nous en faire ressentir quelque utilité, ou aux ames mêmes qui reviennent. Si elles sont bienheureuses, les vivants qui les voient en retirent de grandes consolations, et les ames en reçoivent quelque accroissement de gloire. Pour les ames des damnés, si elles reviennent, ce qui est assez rare, il n'y a que les vivants à qui

(1) L. 1 *contra Celsum*.

(2) Serm. 90.

(3) L. 2, disq. mag., q. 26, sect. 5.

elles apparaissent ou ceux qui en entendent parler qui en profitent, parce qu'ils entrent en appréhension des jugements de Dieu et des peines éternelles. Celles du purgatoire qui reviennent nous servent aussi beaucoup, en nous faisant entendre l'état de l'autre vie; elles s'en peuvent aussi prévaloir, en nous obligeant à les aider par nos suffrages et pour rendre actions de grâces du secours qu'elles ont reçu de nous. Il y a une infinité d'histoires de tous ces discours.

Revenons à ceux qui nient hardiment le retour des ames et convainquons-les par raison, s'il est possible. Ou ils jugent ce retour impossible et que le pouvoir de Dieu ne s'étend pas jusque-là, ou ils avouent que la chose peut arriver. Quelque parti qu'ils prennent, ils tombent ou dans l'impiété ou dans de grandes absurdités. S'ils soutiennent qu'il est impossible, ils choquent directement le premier article du Symbole, ôtant à Dieu la toute-puissance et par conséquent la divinité, l'une étant inséparable de l'autre. Que s'ils disent simplement que le retour des ames est impossible dans l'ordre de la nature, nous sommes d'accord, puisque nous avons dit ci-dessus qu'il ne pouvait être que par miracle. Mais autrement il y aurait de l'impiété à dénier ce pouvoir à Dieu.

La raison est parce que Dieu peut tout; ce qui n'enferme point de contradiction, comme on parle à l'école. Ainsi l'on dit que Dieu ne peut faire que le passé ne soit passé, parce qu'autrement il serait passé et ne le serait pas tout à la fois. On dit de même qu'une montagne ne peut être sans vallée, et ainsi des autres choses qui portent contradiction. Je demande s'il y a quelque contradiction qu'une ame, par exemple, qui, au sortir du corps, est élevée au ciel, ne puisse aujourd'hui revenir sur la terre, si Dieu l'ordonne ainsi parce qu'il le veut. Il est assuré qu'il n'y en a point, et que par conséquent la chose n'est point impossible.

Que s'ils accordent que le retour des ames est possible, mais que ce retour n'est jamais arrivé, n'est-ce pas une témérité et une impudence insupportable, outre les erreurs contre la foi, de combattre toute l'antiquité; d'avouer que la chose est possible et oser démentir les plus grands hommes en science et en piété, qui ont écrit cent exemples de ce retour? Passons à un autre point.

SEIZIÈME QUESTION. — *D'où provient la crainte que nous avons des trépassés, qui est telle que le seul discours qu'on nous en fait, et même la pensée seule nous épouvante; et pourquoi cette frayeur est encore plus grande la nuit que le jour?*

S'il n'y avait que les visions ou apparitions des trépassés qui nous effrayassent, cela ne serait pas si étrange, parce que, comme ces appa-

ritions sont extraordinaires et n'arrivent qu'avec surprise, elles ne peuvent manquer de troubler tous nos sens et causer un grand effroi, parce que, la cause nous étant cachée, nous ne pouvons conjecturer quelle en sera l'issue. Ce qui augmente encore cette crainte, c'est la créance du vulgaire, comme on voit même dans les écrits de Pierre, abbé de Cluny, qui est que telles apparitions sont comme des avant-coureurs de la mort de ceux à qui elles arrivent. Nous lisons une chose bien remarquable, rapportée par Hector Boëce dans l'Histoire d'Ecosse, qui arriva à Alexandre, troisième du nom, roi d'Ecosse. « Comme, sur le soir, dit-il, toute la cour était en fête et qu'on tenait le bal dans la grande salle du palais, où étaient tous les seigneurs et les dames de qualité du royaume, qui ne songeaient qu'à se divertir; voilà tout-à-coup paraître un squelette humain, qui, marchant en cadence, se vient mettre au milieu des danseurs. Jugez en quel effroi furent le roi et toute la cour, et s'il fallut autre chose pour terminer le bal; le pire fut que ce spectre présageait la mort prochaine du roi, qui arriva la même année, bien que sur l'heure personne ne se le fût imaginé. »

Si donc, comme je dis, on ne parlait que de ces apparitions, ce ne serait pas une chose extraordinaire qu'elles causassent tant d'effroi; mais que la seule imagination ou le seul récit d'autrui, sans avoir vu ni ouï chose aucune, nous donne cette crainte, c'est ce qui est digne d'admiration. Que si encore cela n'arrivait qu'à des personnes faibles et d'un naturel timide, à la bonne heure; mais les plus courageux souffrent la même épouvante. On a vu des hommes guerriers et courageux, et qui, dans l'occasion même, défient la mort, exposés à ces craintes, jusque-là qu'en plein jour ils n'osaient demeurer seuls dans une chambre. Je souhaiterais que les libertins, qui nient qu'il y ait des esprits, nous donnassent quelque raison de cette crainte en cette rencontre; ils ne peuvent alléguer ni la faiblesse, ni la timidité des personnes dont nous parlons, qui sont trop éloignées de ces défauts.

Il faut donc avouer que l'auteur de la nature, ayant mis cette peur des esprits dans l'ame, sans en avoir autre expérience, leur a donné une preuve très-suffisante qu'il y a des esprits, dont sans cela ils se seraient volontiers moqués; mais passons outre sur ce même sujet.

Ce qui est encore à considérer, c'est qu'on a souvent peur d'une personne que l'on a vue mourir, de laquelle on a été familier, dont on aura reçu plusieurs bienfaits pendant la vie, et qu'aussitôt après son trépas, qu'elle est sans sentiment et sans mouvement, on n'ose entrer seul dans la chambre où elle est, ni penser à elle sans effroi. Peut-on croire qu'étant morte elle ait changé son affection, ou qu'à présent elle vou-

lût nuire, ou qu'elle le pût quand même elle le voudrait? Il y a grande apparence que la raison générale de cette crainte est l'antipathie qui est entre la vie et la mort, et par conséquent entre les vivants et les morts, parce que la mort est de toutes les choses la plus formidable, puisqu'elle cause la destruction totale d'un être accompli en sa sorte; aussi elle donne de soi non-seulement une extrême frayeur, mais encore dans ses effets, dans ses marques, dans sa mémoire et même dans la seule imagination, tant cette antipathie est véhémence. Ainsi donc nous avons peur des morts, à cause de l'horreur naturelle que nous avons de la mort, par laquelle ils sont réduits en cet état. Je dis une horreur naturelle, parce que, comme toutes les créatures, par un instinct naturel, tâchent de se conserver, aussi elles fuient tout ce qui peut les détruire; à plus forte raison l'homme, à qui la nature a donné un être plus parfait et une connaissance de cette perfection.

Mais de s'arrêter entièrement à cette raison, ce serait porter mes pensées trop bas : il faut de nécessité monter plus haut. J'estime donc que comme Dieu est l'auteur de la nature, il l'est aussi des impressions qu'elle porte gravées avec soi et qui sont inséparables de son être, telle qu'est cette antipathie qui cause en nous cette frayeur.

Il reste donc à rechercher quelle est sa fin et pourquoi Dieu l'a imprimée de la sorte. Je jugerais que, comme pour attirer à sa gloire, qui est notre souverain bien, il a mis dans notre ame des désirs si ardens, des inclinations si fortes et si sensibles; de même, pour nous faire appréhender le mal le plus grand de tous, qui est après le péché la mort éternelle, cette mort que saint Jean (1) nomme la mort seconde, il a versé dans nos cœurs cette crainte si naturelle de la mort, et ensuite des morts, sur lesquels nous voyons ses vestiges. Véritablement, cette seconde mort est absolument à craindre; car, outre la privation qu'elle cause du souverain bien, qui contient en soi par excellence l'abrégé de tous les biens, elle traîne après soi le comble et l'assemblage de tous les maux pour l'éternité. Voilà donc où aboutit cette antipathie si étrange entre la vie et la mort et qui fonde la frayeur naturelle que nous avons des trépassés.

Venons à l'autre partie de notre question, qui n'est pas moins considérable. Pourquoi ces frayeurs sont, sans comparaison, plus grandes la nuit que le jour? Ce qui est si vrai, qu'outre l'expérience que nous avons continuellement, le Saint-Esprit nous le fait savoir par le Psalmiste, lequel représentant les faveurs qu'il fera à celui qui aura mis sa

(1) Apoc., c. 12.

confiance en Dieu, entre les dangers desquels il promet de le garantir, il assure, pour le premier (1), qu'il le préservera des frayeurs nocturnes; et, dans le sacré Epithalame, il dit que Salomon avait d'ordinaire autour de son lit, lorsqu'il reposait, soixante soldats des plus vaillants et des mieux armés de ses gardes, à cause, dit le texte, des craintes de la nuit. Ces craintes de la nuit sont donc véritables, effectives et dangereuses, puisque, pour nous en délivrer, le Saint-Esprit promet un secours extraordinaire, et qu'elles sont capables de troubler le repos du sage Salomon.

De dire que la nuit, à cause de l'obscurité et des ténèbres, porte la frayeur, ou parce que les démons choisissent ce temps comme plus favorable pour exercer leur rage sur les hommes, soit pour leur dresser des embûches, soit pour les surprendre; en suite de quoi leurs suppôts, qui sont les sorciers, prennent d'ordinaire la nuit pour leurs assemblées diaboliques.

Quand la chose serait ainsi, la difficulté pourtant n'est pas vidée; car on peut toujours insister pourquoi la nuit de soi donne de la frayeur et pourquoi Dieu permet aux démons, en ce même temps, de tourmenter plus les hommes? N'a-t-il pas créé la nuit aussi bien que le jour? S'il a ordonné le jour pour le travail, la nuit a été destinée pour le repos. Bien plus, comme il y a quantité d'animaux farouches et qui redoutent la vue des hommes, comme aussi les autres animaux privés et domestiques appréhendent leur rencontre, ils ont la nuit pour sortir et chercher leur vie, et durant le jour ils demeurent paisibles dans leurs tanières, pendant que l'homme et les animaux privés s'emploient à leurs exercices et à la recherche de leurs nécessités. C'est ce que le Psalmiste admire, quand il dit (2) : « Vous avez, ô Seigneur! établi les ténèbres et la nuit, pendant laquelle les bêtes des forêts et les lionceaux sortent rugissants pour trouver la proie et pour demander leur nourriture; mais, le soleil commençant à paraître, ils se retirent tous et se cachent dans leurs tanières. » En effet, le jour et la nuit sont également sous la providence de Dieu et se suivent par son ordre. Pourquoi donc ces frayeurs des trépassés plutôt la nuit que le jour? Pourquoi ces craintes dans les villes, dans les maisons, dans les chambres les mieux fermées? Pourquoi les démons semblent-ils déchainés pour vexer les hommes plutôt dans l'obscurité de la nuit que durant le jour? C'est d'eux sans doute que le Psalmiste parle, sous l'obscurité de ces mots, quand

(1) Non timebis a timore nocturno (Psalm. 90).

(2) Posuisti tenebras, et facta est nox (Psalm. 102).

il dit que Dieu préservera l'homme de bien (1) « du négoce qui se promène dans les ténèbres ; » entendant par ce négoce ce maudit négociateur des âmes , qui va sans cesse rôdant pour les surprendre , et surtout dans les ténèbres où le corps et l'esprit sont plus en repos. Je sais qu'au lieu du mot *negotio* , les autres ont tourné *a peste* ; les Septante, ἀπὸ τοῦ γράμματος , comme la chose la plus à craindre ; mais le tout revient à un même sens et représente la crainte des dangers nocturnes.

Il faut sans doute , pour en trouver la cause , remonter plus haut. J'estime donc , comme nous avons dit , que comme la crainte de la mort et des morts nous avait été imprimée pour nous faire appréhender l'état horrible de la mort éternelle , cette mort seconde qui est la damnation ; que de même , la nuit temporelle , qui traîne après soi cette grande crainte , est comme un rayon de la nuit funeste qui ne sera jamais suivie ni de jour , ni de lumière , ni d'aucune consolation ; nuit en tout épouvantable. C'est en cette nuit que les démons , ces ennemis de la lumière , ces anges des ténèbres , exerceront avec toute liberté leur fureur et leur rage contre les malheureuses âmes qui leur seront abandonnées pour passer l'éternité dans l'horreur de cette nuit.

On dit de ceux qui habitent sous les pôles du monde qu'en toute l'année ils n'ont qu'une nuit , mais qui dure six mois. Jugez combien ils en doivent appréhender les approches , et combien il est fâcheux d'être six mois dans l'obscurité et sans voir le soleil. Que sera-ce en comparaison de cette nuit éternelle , si horrible , si ténébreuse , si malheureuse , de laquelle les souffrances et les supplices s'augmenteront sans espérance de jamais cesser ?

Si nous sommes indisposés pendant cette vie , nos douleurs s'aigrissent et semblent redoubler sur la nuit ; à cause de quoi nous la trouvons longue et désirons si ardemment la lumière du jour , comme en effet la lumière nous apporte quelque allègement. Mais dans cette épouvantable nuit , au milieu de ces flammes éternelles , il ne faut attendre ni fin ni adoucissement. J'estime donc que Dieu , par sa bonté , pour nous en faire concevoir les malheurs , a voulu que la nuit temporelle fût affreuse de la sorte et exposée à tant de dangers , comme nous l'avons dit.

Ne serait-ce point pour ce sujet que l'Eglise , toujours éclairée du Saint-Esprit , pour nous prémunir contre les horreurs de cette nuit malheureuse , aurait destiné au temps de la nuit la première et la principale

(1) *Negotio perambulante in tenebris* (Psalm. 90).

des heures canoniales, dont les parties, que nous nommons nocturnes, montrent assez qu'elles doivent se dire en ce temps? Et n'importe qu'elles soient appelées *Matines*; car c'est parce qu'elles se terminent au matin et qu'au langage de l'Écriture et de l'Église tout le temps depuis minuit est appelé matin. N'importe aussi que quelques-uns et même des communautés entières disent l'office dès le soir précédent, les autres le matin, jusque-là qu'on peut satisfaire en le disant à quelque heure du jour que ce soit; car, quoique la sainte Église, qui s'accommode à notre faiblesse ou à nos nécessités, le tolère, néanmoins c'est contre l'ordre et la première institution de l'office, dont il suffit de considérer les hymnes de matines et de laudes. Car, pour montrer que cet office est institué pour la nuit, c'est que les parties dont il est composé s'appellent nocturnes, comme nous avons dit. Aux jours de fêtes et des fêtes des Saints les moins solennelles, que l'on nomme simples, il n'y a qu'un seul nocturne, qui est de douze psaumes et de trois leçons, en honneur de la sainte Trinité, parce que nous commençons nos veilles en adorant la majesté de Dieu, tel qu'il est et qu'il lui a plu de se faire connaître. Les douze psaumes répondent aux douze heures de la nuit. Cassien dit que ce nombre de psaumes fut enseigné par un ange aux premiers religieux qui s'étaient rassemblés pour régler leurs offices, afin qu'ils se trouvassent uniformes dans la psalmodie. Et, à la vérité, ce nombre n'est pas sans mystère; il est composé de trois et de quatre, l'un multiplié par l'autre; celui de quatre signifie les quatre vertus cardinales qui sont le fondement de toute la moralité et la vraie règle des actions qui méritent d'être appelées humaines, savoir la prudence, la justice, la force et la tempérance, lesquelles doivent toujours être unies aux trois personnes de la sainte Trinité, parce qu'autrement ces belles vertus n'aboutissent à rien, si elles ne sont exercées pour la gloire de Dieu.

Aux fêtes doubles et semi-doubles, il y a trois nocturnes, chacun contenant trois psaumes et trois leçons, qui font en tout neuf psaumes et autant de leçons. En quoi l'Église veut nous rendre semblables dans notre psalmodie au nombre des anges, lesquels sont distribués en trois hiérarchies, et chaque hiérarchie en trois chœurs, afin qu'en terre nous tâchions d'exercer, même durant la nuit, ce qu'ils pratiquent sans cesse dans le ciel, louant et bénissant cette très-sainte, très-infinie et très-incompréhensible Trinité.

Le dimanche, il y a pareillement trois nocturnes, mais avec quelque différence, parce que, ce jour étant comme le premier et le principal des autres jours de la semaine, il y a quelque chose de commun avec

les fêtes et avec les fêtes. Il y a trois nocturnes, comme les fêtes, et douze psaumes au premier nocturne, comme les fêtes; aux autres, deux; il n'a que trois psaumes et trois leçons pour chacun; de sorte qu'il a en tout dix-huit psaumes, qui font trois fois six, à cause des six jours de la semaine; mais remarquez toujours le nombre de trois.

Au sujet de ces nocturnes on fait une question assez curieuse, savoir: si, dès la première institution de nos offices, les nocturnes se disaient tout de suite sans intervalle, ou bien avec quelque pause et interruption entre les trois; de plus, si tous ceux d'une communauté étaient obligés d'assister aux trois nocturnes, ou si quelques-uns étaient destinés par exemple pour le premier, d'autres pour le second, d'autres pour le troisième. Ce dernier avis semble plus vraisemblable, afin que les uns et les autres pussent prendre quelque repos, puisqu'entre ces nocturnes on laissait quelque temps entre deux. Ce qui se pratiquait à l'exemple des veilles anciennes des soldats romains, qui se divisaient en quatre parties, à l'imitation desquels les nocturnes de matines en faisaient trois, les laudes servant pour la quatrième. On raconte d'un monastère de Constantinople qu'il n'y avait heure du jour ou de la nuit en laquelle on n'y entendit résonner les psaumes, les hymnes ou les cantiques; à cause de quoi on nomma ces religieux Acémites, parce qu'il semblait qu'ils ne dormissent jamais et qu'ils veillassent continuellement pour louer Dieu. On dit de saint Homéric, à Alby, qu'il avait institué un monastère de filles qui faisaient de même, ayant ordonné que de douze en douze elles se relevassent, afin que sans cesse, jour et nuit, elles pussent chanter les louanges de Dieu. La même chose a été pratiquée fort longtemps au très-célèbre monastère de Fontevrault, et peut-être en plusieurs autres lieux.

Revenons de notre digression, et disons que c'est par ce moyen que nous nous préparons et nous précautionnons contre les frayeurs de la nuit, et principalement de cette épouvantable nuit qui ne finira jamais.

C'est l'accomplissement de la promesse si solennelle que le Saint-Esprit donne à son Eglise, entendue sous le nom de Jérusalem, lorsqu'il dit (1) : *Qu'il mettra des gardes sur ses murailles, qui ne se tairont ni jour ni nuit, à perpétuité.* Ces gardes ou sentinelles, sans doute, sont le clergé, s'occupant sans cesse devant Dieu pour le salut du reste du peuple, tantôt par les offices de l'unique sacrifice de la loi de grâce et par ses prières

(1) Super muros tuos, Hierusalem, constitui custodes; tota die et nocte perpetuo non tacebunt (Isaïe, cap. 62).

res continuelles, tantôt par ses prédications, exhortations, administrations des sacrements, visites des malades et mille autres exercices de charité; la nuit dans ses veilles, dans ses psalmodies, oraisons et demandes à Dieu, suivant les nécessités. Et, pour montrer la certitude de sa promesse, le Saint-Esprit l'expose par un temps passé pour l'avenir, à la façon ordinaire des prophéties, disant : *J'ai posé, pour dire : Je poserai.*

Pourquoi sont posés ces gardes, si ce n'est pour empêcher le reste du peuple de surprise, afin que durant le jour chacun vague à son travail suivant sa vocation, et que la nuit on repose sans crainte de ces frayeurs nocturnes ni d'autres dangers? C'est sur cette assurance que l'épouse, dans le Cantique, dit qu'elle dort (1) : *Je dors, dit-elle, et mon cœur veille.* Parce qu'à vrai dire, comme la chrétienté fait un corps, le clergé, composé de tant de belles âmes vouées à Dieu, en est le cœur qui anime, qui vivifie, qui meut et échauffe continuellement ce corps, travaillant sans cesse devant Dieu, pour l'attirer à Dieu et le préserver qu'il ne tombe dans le malheur de cette éternelle et malheureuse nuit.

NOTE 16.

REMARQUES SUR L'ANCIEN OFFICE DE SAINT NICOLAS,

et extraits de quelques petits *Mystères* latins du moyen-âge, en l'honneur de ce saint.

I.

D. Mabillon (2) raconte que, faisant diverses recherches d'érudition, il tomba sur un manuscrit rédigé au XI^e siècle par un sacristain de l'abbaye du Bec (en Normandie), sur les miracles de saint Nicolas. Voici celui que le docte Bénédictin a choisi et qui a trait à l'office même de l'illustre évêque de Myre. On sait qu'à mesure que le catholicisme s'est étendu, chaque pays a voulu avoir des histoires de ses saints, et que c'est de ces ouvrages qu'on tirait des morceaux pour composer leur office propre : répons, antiennes, leçons, proses et hymnes, etc. Cet usage ne fut pas admis partout : il y a toujours des gens opposés à ce qui paraît nouveau.

(1) Ego dormio, et cor meum vigilat (Cant., c. 5).

(2) *Annales Bened.*, t. 5, p. 320 et 321, ad ann. 1086.

D. Mabillon nous apprend qu'il y eut parmi les Prieurés soumis à La Charité-sur-Loire, un monastère appelé *La Croix*; il ajoute qu'il était situé *in quadam pagi Brigiensis possessione*, conformément, sans doute, au manuscrit du XI^e siècle.

Il n'y avait pas un temps considérable que la colonie, venue de La Charité, était en ce lieu, lorsque la fête de saint Nicolas se présenta en son rang. « Quel office chanterons-nous? » dirent les moines au prieur. « Nous voudrions bien chanter l'office propre de ce grand saint Nicolas. » Le prieur leur refusa ce plaisir, disant qu'on ne le chantait pas à Cluni. « Mais on le chante à La Charité, ajoutèrent-ils, et c'est Dom Gérard qui l'y a introduit. » Le prieur leur répliqua : « Vous êtes Cluniciens; vous ne devez chanter que ce qui se chante à Cluni. » Ils ne se rendirent point, et ils soutinrent que le rit de La Charité devait l'emporter. Quand le prieur les vit résolus de chanter malgré lui l'office propre de saint Nicolas, après les avoir menacés, il les fit fustiger, c'est-à-dire il leur fit donner la discipline. *Prior*, dit D. Mabillon, *a verbis ad verbera venit, eosque virgis ob contumaciam cædi fecit*. Mais ce traitement ne resta pas impuni. Arrivent les premières vêpres de la fête : on chanta apparemment du commun des pontifes, ou bien (et c'est ce qui est plus vraisemblable) il n'y eut point de premières vêpres dans une telle conjoncture. Quoi qu'il en soit, la nuit étant venue et le prieur s'étant couché sur son lit, il lui apparut un saint prélat, qui lui donna à son tour la discipline, jusqu'à ce que, lassé de recevoir des coups, le patient entonna l'antienne *O Christi pietas*, qui était celle du *Magnificat* des vêpres qu'il n'avait pas voulu permettre qu'on chantât. Il poursuivit cette antienne à si haute voix, que les religieux, éveillés au bruit, accoururent auprès de lui et le trouvèrent chantant encore les yeux fermés. Ce prieur, quoique rêvant, leur fit signe de s'en retourner chacun à leur lit; ce qu'ils firent. Le jour et l'heure de parler étant venus, il leur raconta ce qui lui était arrivé, et même il leur montra ses épaules toutes meurtries. Il partit quelques jours après pour La Charité et il se démit de sa dignité entre les mains du prieur. « Et pourquoi? » lui dit Dom Gérard. « Parce que vos religieux de La Croix m'ont fait maltraiter de coups. » Gérard en étant surpris, il lui rapporta le fait et lui montra son dos, où les marques étaient encore visibles. Dans la crainte d'une semblable flagellation, le prieur de La Charité ordonna à l'instant que dans toutes les maisons de sa dépendance on chantât l'office propre du saint évêque de Myre.

Voilà le fait arrivé vers l'an 1080, tel que D. Mabillon l'a extrait d'un manuscrit du XI^e siècle, qu'il dit n'avoir jamais été imprimé.

Durand (1), évêque de Mende, à la fin du XIII^e siècle, avait lu quelque part cette histoire, ou bien on la lui avait racontée. Il ne dit pas que le monastère de La Croix fût situé en Brie; il se contente de marquer *in quadam ecclesia que dicitur Crux, subjecta monasterio beatæ Mariæ de Charitate*. Il diffère, en quelques particularités, d'avec le récit précité, comme il est facile de le voir. Selon la version du *Rational*, le prieur aurait reçu cent treize coups de discipline, puisqu'il recevait un coup par chaque note de l'antienne *O Pastor æterne*, dont le chant se compose de cent treize notes, ainsi qu'on peut s'en convaincre en consultant l'Antiphonier d'Auxerre du XIII^e siècle. La Charité étant du même diocèse, l'antienne devait y être assez conforme. Au reste, à une ou deux notes près, c'est le même nombre dans les Antiphoniers de Paris, écrits du temps de saint Louis.

Mais, dira peut-être un critique pointilleux, comment accorder la narration de Durand avec celle du sacristain, plus ancien de deux siècles, qui dit que ce fut l'antienne *O Christi pietas*, qui fut chantée dans le temps de l'apparition de saint Nicolas?

On répond à cela que, dans les manuscrits de l'office de ce saint, l'une est à *Magnificat* des premières vêpres, l'autre à celui des secondes. Ainsi la différence de l'antienne ne fait rien à l'histoire; il ne s'en suit autre chose, en donnant la préférence à l'antienne *O Christi pietas*, sinon que le prieur de La Croix reçut cent trente-cinq coups de discipline au lieu de cent treize. L'antienne *O Christi pietas* a le nombre de notes que nous venons d'indiquer.

Nous ne connaissons aucun lieu dans la Brie du nom de *La Croix*, que le village nommé *La Croix-en-Brie*, au diocèse de Sens, assez près de Nangis et de Rampillon.

Le Pouillé de La Charité, imprimé à Bourges en 1709, à la fin de l'Abrégé historique (in-8°) du Prieuré et de la ville de La Charité, marque un Prieuré de Sainte-Croix soumis à ce monastère; mais il le dit situé à Venise, ce qui nous éloigne bien de la Brie.

Pierre de Natalibus, évêque de Jesolo (*Emilium*), dans l'Etat de Venise, marque dans la Vie de saint Nicolas (2), écrite cinquante ans ou environ après Durand, que c'était à Sainte-Croix-de-Cesena que le prieur avait refusé d'admettre le nouvel office de saint Nicolas.

(1) *Rational*, lib. 7, cap. 39.

(2) *Catalog. SS.*, De S. Nicolao.

II.

On conservait encore au XVIII^e siècle, dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, un curieux manuscrit du XIII^e siècle, qui contenait un grand nombre de *mystères* ou drames religieux, tant en français qu'en latin rimé. Les rimes latines étaient notées en plainchant, comme les anciennes proses. Entre autres pièces curieuses, ce manuscrit en contenait quatre relatives à la vie de saint Nicolas, dont elles développaient et mettaient en scène, avec costumes, décors et *machines*, quelques traits principaux.

On lit en rubrique du premier de ces mystères, qui dramatise la charité de saint Nicolas, qui le poussa à marier de ses deniers trois filles pauvres; on lit : *Pater conqueritur ad filias*, « Le père se lamente devant ses filles. » Il se nommait Hilaire, et voici comment il parle :

Cara mihi pignora filiæ,
Opes patris inopis unicæ,
Et solamen meæ miseriæ,
Mibi mæsto tandem consulite,
Me miserum!

Chers gages de ma tendresse, mes
filles,
Richesse et ressource unique (1) d'un
père pauvre,
Et consolation de ma misère,
Conseillez-moi donc dans l'accable-
ment où je me trouve,
Malheureux que je suis!

Ceci est noté du premier ton en plainchant.

Le père continue :

Olim dives, et nunc pauperrimus
Luce fruor et nocte anxius;
Et quam ferre non consuevimus
Paupertatem graviter ferimus.
Me miserum!

Jadis riche, et maintenant très-pau-
vre,
Le jour et la nuit me trouvent égale-
ment rempli d'angoisses.
Nous supportons avec peine la pau-
vreté,
Que nous n'avons pas été accoutumé
à endurer.
Malheureux que je suis!

Prima filia ad patrem (la première fille, parlant à son père) :

Care pater, lugere desine,
Nec nos lugens, lugendum promove;
Et quod tibi valeo dicere,
Consilium hoc a me recipe,
Care pater.

Cher père, cesse de pleurer,
Et ne nous excite pas à pleurer par
la vue de tes larmes.
Reçois le conseil
Que je puis te donner, le seul,
O cher père!

Unum nobis restat auxilium
Per dedecus et per opprobrium,
Ut nostrorum species corporum,
Nobis victum lucretur publicum,
Care pater.

Il nous reste un seul moyen de se-
cours,
Dans le déshonneur et l'opprobre :
C'est de faire servir notre beauté
A tirer du public nos moyens d'exis-
tence,
Cher père.

(1) Voyez la *Légende d'Or*, article *S. Nicolas*.

Ces vers, leur facture naïve et forte, cette expression douloureuse, nous rappellent les plus beaux effets des drames latins de la nonne allemande, Hroswitha, traduits par M. Magnin.

Après un quatrain, que nous omettons pour abrégé, on lit cette rubrique : *Projecto auro, pater Hilarius ad filias* (On jette de l'or sur la scène, et Hilaire dit à ses filles) :

Jamjam mecum gaudete filiaë,
Paupertatis clapso tempore;
Ecce enim in auri pondere
Quod sufficit nostræ miseriam.
Me beatum!

Tôt, réjouissez-vous avec moi, mes
filles,
Le temps de la pauvreté s'est envolé.
Voici une bourse d'or,
Dont le poids suffit à notre misère.
Heureux homme que je suis!

Filiae stantes, dicant (les filles, debout, disent) :

Gratiarum ergo præconia
Offeramus et laudum munera
Uni Deo, cui in secula
Laus et honor, virtus et gloria,
Care pater.

Offrons donc des actions de grâces
Et le don de nos louanges
Au seul Dieu, à qui appartiennent
dans les siècles
Louange et honneur, force, vertu et
gloire,
Cher père!

L'abondance est revenue au logis, on s'occupe de marier la première fille; une seule, car la somme jetée dans la maison ne constitue que la dot d'une seule enfant. Dialogue entre le gendre et le père, la fille et l'auteur de ses jours, le beau-père et son gendre, comme l'indiquent les rubriques suivantes : *Gener ad patrem. — Filia ad patrem. — Pater ad generum.*

En voilà une pourvue, mais les deux autres? La seconde fille console son père. A l'instant, il tombe de l'or une seconde fois par la fenêtre. Le second gendre paraît et parle au père; la seconde fille intervient et le père leur répond, finissant toujours ses discours par dire qu'il est bien misérable: *Me miserum!* Puis il se plaint à sa troisième fille, qui lui dit des paroles consolantes. Saint Nicolas jette de l'or pour la troisième fois, et le père, changeant de ton, ne dit plus : *Me miserum!* mais, voyant des espèces plein un troisième sac, il se prosterne contre terre, et, apostrophant l'inconnu si charitable, il lui chante ces mots :

Siste gradum quisquis es, Domine:
Siste precor, et quis sis exprime,
Qui dedecus tollens infamiam,
Onus quoque levans inopiæ.
Me beatum!

Ne t'enfuis pas, Seigneur, qui que
tu sois,
Arrête, je t'en prie, et fais-toi con-
naître,
Toi qui enlèves et le déshonneur et
l'infamie de cette famille,
Et la soulage en même temps du far-
deau de l'indigence.
Heureux homme que je suis!

On s'imagine ce que peuvent dire ensuite les trois jeunes filles et leurs fiancés. Voici la conclusion : *Totus Chorus sic dicat : O Christi pietas* (que tout le Chœur dise : O miséricorde du Christ !) C'est ainsi qu'on finissait, par l'antienne de *Magnificat* des secondes vêpres de saint Nicolas, cette représentation naïve et charmante.

Venons au second Mystère : nous le publierons intégralement. Mais d'abord quelques mots de préface.

Molanus est fort embarrassé, dans son *Traité des Images*, de dire pourquoi l'on représente auprès de saint Nicolas un baquet d'où sortent trois jeunes adolescents (1). Il ignore si c'est une figure des personnes injustement condamnées à mort que ce saint délivra, ou si c'est une représentation mal faite des trois pauvres filles qu'il dota ; ou enfin, si ce n'est point pour rappeler les trois enfants qu'une femme avait coupés par morceaux et mis dans un saloir, et qui furent ressuscités par saint Nicolas. La prose ou prosule de ce saint ne parle que d'un enfant qui était en péril sur la mer, et non pas de trois.

*Vas in mari mersum, patri
Redditur cum filio* (2).

Molanus, ne sachant à quoi se déterminer sur l'origine de cette peinture, dit qu'il vaudrait mieux représenter saint Nicolas comme on faisait au XVI^e siècle, à Rome et en Italie, c'est-à-dire lui mettre simplement une crosse dans une main et dans l'autre son livre, et sur ce livre trois masses d'or ou espèces de pommes d'or, en mémoire de l'or dont il se servit pour empêcher le déshonneur de trois pauvres filles ; car, dit-il, plus anciennement les Italiens représentaient encore saint Nicolas sans mitre, pour le distinguer des autres évêques. Cela était fondé, ajoute-t-il, sur une vieille tradition qu'on peut voir dans une note ci-dessous (3).

(1) *De Historia SS. Imaginum*, édit. de Paquot, lib. 3, cap. 53, p. 388.

(2) Strophe 5.

(3) On représente S. Nicolas sans mitre, parce que, selon Pierre Equilinus : « On rapporte que le bienheureux Nicolas, déjà vieux, assista au Concile de Nicée et qu'emporté par le zèle de la foi, il donna un soufflet à un Arien, à cause de quoi le Concile le priva de la mitre et du pallium ; et, à cause de cela, on le représente la plupart du temps sans mitre. Mais, un jour qu'il célébrait pontificalement la messe en l'honneur de la bienheureuse Vierge, dont il était le serviteur dévot, et qu'il pleurait la privation de sa mitre et de son pallium, que lui avait en quelque sorte fait perdre le trop grand zèle de sa foi, voici qu'à la vue de tous, deux anges parurent à ses côtés, dont un lui rendit sa mitre et l'autre son pallium, par l'ordre de Dieu » (in *SS. Catalogo*, et Pierre de Natalibus, lib. 1 *Catologi SS.*, cap. 33).

Mais il semble que Molanus n'aurait pas dû hésiter à dire que la représentation des trois jeunes gens tout nus, auprès de ce saint, vient de ce que souvent on représentait au public, réellement et sur le théâtre, l'histoire de ce miracle.

Voici le Mystère latin tiré du manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire.

PRIMUS CLERICUS.

Nos quos causa discendi litteras,
Apud gentes transmisit exteras,
Dum sol adhuc extendit radium,
Perquiramus nobis hospitium.

SECUNDUS CLERICUS.

Jam sol equos tenet in littore,
Quos ad pisces merget sub æquore :
Nec est nota nobis hæc patria;
Ergo quæri debent hospitia.

TERTIUS CLERICUS.

Senem quemdam, maturum moribus,
Hic habemus coram luminibus :
Forsan, nostris compulsus precibus,
Erit hospes nobis hospitibus.

Simul OMNES ad Senem dicunt :

Hospes care, quærendo studia,
Huc relicta venimus patria;
Nobis ergo præstes hospitium,
Dum durabit hoc noctis spatium.

SENEX.

Hospitetur vos Factor omnium,
Nam non dabo vobis hospitium;
Nam nec mea in hoc utilitas,
Nec est ad hoc nec (1) opportunitas.

LE PREMIER CLERC [*écolier*].

Nous qui, pour apprendre les belles-lettres,
Avons passé chez des nations étrangères;
Pendant que le soleil fait encore briller
un de ses rayons,
Cherchons-nous un gîte.

LE SECOND CLERC.

Déjà le soleil précipite ses chevaux
sur le rivage,
Il va les plonger chez les poissons et
dans la mer :
Et nous ne connaissons pas ce pays-ci,
Nous devons donc chercher un abri.

LE TROISIÈME CLERC.

Voici devant nos yeux
Un vieillard dont l'âge a mûri les mœurs;
Peut-être, touché par nos prières,
Voudra-t-il nous donner l'hospitalité
que nous lui demandons.

Tous ensemble disent au Vieillard :

Cher hôte, en courant le monde pour
étudier,
Nous sommes arrivés ici, après avoir
abandonné notre patrie :
Accorde-nous donc un gîte
Pour la durée de cette nuit.

LE VIEILLARD.

Que le Créateur (2) de tous les hommes
vous reçoive,
Car je ne vous donnerai pas un abri :
Cela, au surplus, ne me rapporterait
rien,
Et puis cela ne m'est pas commode
maintenant.

(1) Peut-être est-ce *nunc* qu'il faudrait lire?

(2) Lafontaine a dit le *Fabricateur souverain*; c'est la véritable traduction de *Factor omnium*.

CLERICI *ad Vetulam.*

Per te, cara, sit impetrabile
 Quod rogamus, etsi non utile :
 Forsan propter hoc beneficium,
 Vobis Deus donabit puerum.

MULIER *ad Senem.*

Nos his dare, conjux, hospitium,
 Qui sic vagant querendo studium,
 Sola saltem compellat caritas ;
 Nec est damnum, nec est utilitas.

SENEX.

Acquiescam tuo consilio,
 Et dignabor istos hospitio.

SENEX *ad Clericos.*

Accedatis, scholares, igitur ;
 Quod rogastis vobis conceditur.

(*Ici les Clercs vont se coucher sans souper, autant que nous sachions.*)

SENEX [ad uxorem], *Clericis dormientibus.*

Nonne vides quanta marsupia?
 Est in illis argenti copia :
 Hæc a nobis, absque infamia,
 Possideri posset pecunia.

VETULA.

Paupertatis onus sustulimus,
 Mi marite, quamdiu (1) viximus :
 Hos si morte donare volumus,
 Paupertatem vitare possumus...
 Evagines ergo jam gladium ;
 Namque potes, morte jacentium,
 Esse dives quamdiu vixeris :
 Atque sciet nemo quod feceris.

LES CLERCS *à la vieille, épouse du Vieillard.*

Chère femme, que nous obtenions
 par toi
 Ce que nous demandons, quand même
 cela ne lui rapporterait rien ;
 Peut-être, pour ce bienfait,
 Dieu vous donnera-t-il un enfant.

LA FEMME *au Vieillard.*

Quel danger, sinon quel intérêt y
 a-t-il pour nous,
 Mon mari, à ce que nous donnions
 l'hospitalité
 A ces écoliers qui courent ainsi le
 monde pour étudier,
 Lorsqu'au moins la seule charité nous
 y oblige ?

LE VIEILLARD.

J'acquiescerai à ton conseil,
 Et je daignerai leur donner un gîte.

LE VIEILLARD *aux Clercs.*

Approchez donc, écoliers,
 On vous accorde ce que vous demandez.

LE VIEILLARD [à sa femme], *pendant que les Clercs dorment.*

Ne vois-tu pas comme leurs bourses
 Sont bien garnies ?
 Elles sont pleines d'argent : cette somme
 pourrait être possédée par nous
 Sans qu'on en sût rien.

LA VIEILLE.

Mon cher mari, nous avons sup-
 porté
 Le fardeau du travail jusqu'à ce mo-
 ment :
 Si nous voulons leur donner la mort,
 Nous pouvons éviter la pauvreté...
 Tire donc ton épée hors du fourreau ;
 Car tu pourras, quand la mort les
 aura couchés par terre,
 Etre riche pendant toute ta vie,
 Et personne ne saura ce que tu auras
 fait.

(*Ici le Vieillard va tuer les trois Clercs et rentre en scène.*)

(1) *Quandiu.*

NICHOLAUS.

Peregrinus fessus itinere,
Ultra modo non possum tendere :
Hujus ergo per noctis spatium,
Mihi præstes, precor, hospitium.

SENEX *ad mulierem.*

An dignabor istum hospitio,
Cara conjux, tuo consilio?

VETULA.

Hunc persona commendat nimium :
Et est dignus ut des hospitium.

SENEX.

Peregrine, accede propius;
Vir videris nimis egregius;
Si vis, dabo tibi comedere:
Quidquid voles, tentabo quærere.

NICHOLAUS, *ad mensam.*

Nichil ex his possum comedere :
Carnem vellem recentem edere.

SENEX.

Dabo tibi carnem quam habeo;
Namque carne recente careo.

NICHOLAUS.

Nunc dixisti plane mendacium;
Carnem habes recentem nimium :
Et hanc habes, magna nequitia,
Quam mactari fecit pecunia.

SENEX ET MULIER.

Miserere nostri, te petimus;
Nam te sanctum Deï cognoscimus:
Nostrum scelus, abominabile,
Non est tamen incondonabile.

S. NICOLAS [*entre*].

Pèlerin fatigué par la marche,
Je ne puis avancer plus loin :
Donc, je t'en prie, accorde-moi
L'hospitalité pour une nuit.

LE VIEILLARD *à sa femme.*

A ton avis, chère épouse,
Dois-je lui donner un abri?

LA VIEILLE.

Ce personnage se recommande trop
par lui-même :
Et il mérite que tu lui accordes l'hos-
pitalité.

LE VIEILLARD.

Pèlerin, approche-toi davantage :
Tu parais un homme trop excellent
pour que je te refuse rien.
Si tu veux, je te donnerai à manger,
Et tout ce qu'il te plaira, j'essaierai de
te l'apporter.

S. NICOLAS, *à table.*

Je ne puis rien manger de tout cela ;
Je voudrais de la chair fraîche.

LE VIEILLARD.

Je te donnerai la viande que j'ai,
Car je n'ai pas de chair fraîche.

S. NICOLAS.

Or, tu viens de dire un franc men-
songe,
Tu as de la viande et de la chair par
trop fraîches ;
Et tu l'as eue par une grande scéléra-
tesse,
Car l'argent te l'a fait tuer.

LE VIEILLARD ET SA FEMME.

(Se jetant aux genoux de saint Nicolas.)

Aie pitié de nous, nous t'en sup-
plions,
Car nous reconnaissons que tu es le
saint de Dieu :
Notre crime est abominable,
Il n'est pas cependant irrémissible.

NICHOLAUS.

Mortuorum afferte corpora,
Et contrita sint vestra pectora :
Hi resurgent per Dei gratiam,
Et vos flendo quæratîs veniam.

ORATIONES NICHOLAI.

Pie Deus, cujus sunt omnia,
Cælum, tellus, aer et maria;
Ut resurgant isti præcipias :
Et hos, ad te clamantes, audias.

S. NICOLAS.

Apportez les corps des morts,
Et que vos cœurs soient brisés par la
contrition.
Ils ressusciteront par la grâce de Dieu,
Et vous, demandez-lui pardon en pleu-
rant.

PRIÈRE DE S. NICOLAS *sur les cada-
vres.*

Dieu miséricordieux, qui as tout
créé,
Le ciel, la terre, l'air et les mers,
Ordonne qu'ils ressuscitent,
Et écoute ceux-ci qui crient vers toi.

(*Les écoliers ressuscitent.*)

Et post, omnis Chorus dicat :
Te Deum laudamus.

Et ensuite tout le Chœur dira :
Nous te louons, ô Dieu !

Outre l'intérêt de cette pièce, comme simple poésie dramatique, elle nous révèle encore le sens, jusqu'ici assez obscur, d'une des représentations les plus fréquentes de saint Nicolas. Nous y trouvons l'origine de toutes les enseignes qui figurent le saint évêque de Myre bénissant trois jeunes enfants dans un baquet (1).

Le Mystère qu'on vient de lire est de la mesure de quelques anciennes proses, comme le *Languentibus in Purgatorio*; il est noté en plain-chant syllabique, et, pris totalement, il est du premier ton, pour amener naturellement et tout de suite le cantique *Te Deum*, qui commence *mi-sol-la*. On déclamaît et on gesticulait en chantant cette petite pièce.

Le troisième Mystère est encore un trait de la vie de saint Nicolas ou l'histoire de son culte. Il s'agit d'un juif qui avait de la dévotion envers l'image de ce saint. Il la portait toujours sur lui; mais un jour qu'il entreprit un voyage, il la laissa dans sa maison pour la défendre contre les voleurs. Cela n'empêcha pas les voleurs d'y entrer, et ils emportèrent même l'image qui faisait la confiance du juif. Le saint parut lui-même et les obligea à la restituer; au sujet de quoi le juif, ayant recouvré l'image (2), entonne un magnifique *Gaudeamus*, au bout du-

(1) Ce miracle est représenté, avec l'histoire du mariage des trois jeunes filles pauvres, sur un vitrail de la cathédrale de Bourges, reproduit dans la belle et savante *Monographie* des RR. PP. Martin et Cahier. — Voyez aussi plusieurs sceaux d'églises, du XIV^e au XV^e siècle.

(2) Pour ce miracle, voyez la *Légende d'Or*, article *S. Nicolas*.

quel succède, de la part du *Chorus*, l'introït *Statuit ei Dominus*; le tout du même mode.

Nous tirons du quatrième Mystère ce qui suit : *Ad representandum quomodo sanctus Nicolaus Getron filium de manu Marmorini, regis Agarenorum, liberavit, paretur in competenti loco cum ministris suis armatis rex Marmorinus, in alta sede quasi in regno suo sedens. Paretur in alio loco Excoranda, Getronis civitas, in ea Getron cum consolatricibus suis, uxor ejus Eufrosina et filius ejus. Sitque ab orientali parte civitatis Excorandæ, ecclesia sancti Nicolai in qua puer rapietur.* « Pour représenter comment saint Nicolas délivra le fils de Gétron des mains de Marmorinus, roi des Agaréniens, on mettra dans un lieu convenable, entouré de ses hommes d'armes, le roi Marmorinus assis sur un siège élevé, et comme assis sur son trône. En un autre endroit, on mettra Excoranda, ville de Gétron; et dedans seront Gétron avec ses conseillers, son épouse et son fils. Et que l'Eglise de saint Nicolas, dans laquelle on volera l'enfant, soit placée à l'orient de la ville d'Excoranda. » Voilà pour le décor de ce Mystère.

Les ministres du prince commencent ainsi la pièce :

Salve, princeps, salve, rex optime,	Salut, prince, salut, roi très-bon,
Quæ sit tuæ voluntas animæ	Dis sans retard à tes serviteurs
Servis tuis ne tardes dicere,	Ce que veut ton ame;
Sumus quæ vis parati facere.	Nous sommes prêts à faire ce que tu veux.

Cette pièce est de ce qu'on appelle le *sept* en chant Grégorien, et cependant elle est couronnée par l'exclamation, faite par tout le Chœur, d'une antienne du *tiers*. *TOTUS CHORUS : Copiosæ caritatis, Nicolae Pontifex*, etc.

Nous ne savons si tous ces quatre Mystères détachés n'étaient pas des actes différents du même drame. Ces quatre représentations ne pouvaient guère durer plus de deux heures; encore c'est selon la durée du chant des chœurs, car du plain-chant dure plus ou moins, suivant le mouvement qu'on lui donne.

La vie de saint Nicolas a été un fond si riche pour ceux qui voulaient anciennement des représentations dramatiques, qu'on en voyait dans quantité de professions. Au XVIII^e siècle encore, il était d'usage à Reims que les maîtres d'école fissent habiller un de leurs élèves en évêque, chapé et mitré, qu'on amenait ensuite à l'église. De plus, le jour de saint Nicolas, les enfants de chœur, à Troyes, étaient tenus, en vertu d'une fondation, de venir chanter un motet dans la salle du Chapitre,

en présence des chanoines assemblés. C'étaient autant de restes des anciennes représentations de la vie de saint Nicolas.

Aujourd'hui, le congé pendant tout le jour de la fête de leur saint patron, est le seul privilège qu'aient conservé les écoliers.

On peut lire dans la *Légende d'Or* de Jacques de Varagio (1) pour quel motif les écoliers ont toujours été sous la protection de ce grand pontife. On y trouvera aussi qu'il est le patron né des matelots.

NOTE 17.

SAINT THOMAS (2).

Thomas, par interprétation, signifie *Abyssus*, abîme, ou *Geminus*, double, ce qui en grec se dit *Didimus*, Didime. Ou bien Thomas vient de *Thomas*, qui signifie division, séparation. Or, on le dit *abîme*, parce qu'il mérita de pénétrer la profondeur de la divinité, quand, sur sa demande, le Christ lui répondit : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » On l'appelle *Geminus* (double), parce qu'il connut la résurrection du Christ d'une manière double, et deux fois plus ou le double des autres ; car les autres la reconnurent en voyant, mais Thomas en voyant et en palpant. Il est dit *division* ou *section*, parce qu'il sépara son cœur de l'amour du monde, ou parce qu'il fut séparé et divisé des autres dans la foi à la résurrection. Ou bien on le dit Thomas, ou *totus means*, parce qu'il s'abandonna tout entier à l'amour et à la contemplation de Dieu. Car il posséda trois choses qui marquèrent que l'amour de Dieu était en lui, et touchant lesquelles Prosper dit dans le livre de la Vie contemplative : « Qu'est-ce qu'aimer Dieu, si ce n'est concevoir dans son cœur un désir brûlant de la vision de Dieu, la haine du péché et le mépris du monde? » Ou bien encore Thomas se dit de *Theos*, Dieu, et *meus*, mien, mon. Ainsi Thomas signifierait *mon Dieu*, et cela parce qu'il dit après qu'il fut convaincu et qu'il crut : « Mon Seigneur et mon Dieu ! »

Pendant que l'apôtre Thomas était à Césarée, le Seigneur lui apparut, disant : « Gondofar, roi de l'Inde, a envoyé le prévôt Abbane chercher un homme savant en architecture. Je suis donc venu et je vais t'envoyer vers lui. — Seigneur, ô mon père ! lui dit Thomas, envoie-moi où tu voudras, dans les Indes, si tu le désires... » Le Seigneur lui répondit : « Va en paix, je serai ton gardien, et lorsque tu auras converti les

(1) Chap. 3, p. 22-9.

(2) Chap. 5, p. 32-9.

Indiens, tu viendras à moi avec la palme du martyr.» Thomas lui dit : « Tu es mon Seigneur, et moi ton serviteur ; que ta volonté soit faite. » Comme le prévôt se promenait dans la place publique, le Seigneur lui dit : « Jeune homme, que cherches-tu ? » Celui-ci lui répondit : « Mon maître m'a envoyé pour louer des ouvriers habiles dans l'art d'architecture ; car il veut qu'on lui construise un palais dans le goût de l'architecture romaine. » Alors le Seigneur lui donna Thomas, assurant qu'il était fort habile dans cet art.

S'étant mis en mer, ils arrivèrent à une cité dont le roi célébrait les noces de sa fille. Or, il arriva que Abbane et l'apôtre entrèrent aux noces, car le roi avait fait publier par un hérault que tous assistassent à ces noces, autrement qu'ils offenseraient le roi. Une jeune fille, qui tenait en sa main une flûte hébraïque et qui adressait quelque éloge à chacun des convives, vit l'apôtre et connut qu'il était hébreu, parce qu'il ne mangeait pas, mais tenait ses yeux fixés au ciel ; et la jeune fille alla devant lui et chanta en hébreu, en disant : « Il n'y a qu'un Dieu, celui des Hébreux, qui a créé toutes choses et a creusé le lit des vastes mers. » L'apôtre s'efforçait de répéter ces mêmes paroles. L'échanson voyant qu'il ne mangeait ni ne buvait, mais qu'il se contentait de fixer les yeux au ciel, frappa l'apôtre de Dieu à la joue. « Il vaut mieux, lui dit l'apôtre, que tu reçoives indulgence et pardon dans l'avenir, et que ce coup passager et transitoire te soit rendu. Je ne me lèverai pas d'ici que la main qui m'a frappé n'y soit apportée par des chiens. » Donc celui-ci s'en alla puiser de l'eau, et un chien le mit à mort et but son sang.

Or, comme les chiens dévoraient son corps, un chien noir apporta sa main droite au milieu de la salle du festin. A cette vue, la foule fut dans la stupéfaction, et la jeune fille, publiant les paroles qu'avaient prononcées l'apôtre, jeta sa flûte et tomba aux pieds de saint Thomas. Augustin réproûve cette vengeance dans le livre contre Faustus et assure que ce fait est faux et controuvé, ce qui fait que cette légende paraît suspecte en plusieurs points. Cependant on pourrait dire que saint Thomas prononça les paroles précitées plutôt comme prédiction que dans l'intention d'obtenir le châtement de l'échanson. Si pourtant on considère attentivement les paroles d'Augustin, elles ne paraissent point réproûver entièrement le fait par nous raconté ; car c'est ainsi qu'il parle dans le même livre :

« Nous avons parcouru les écritures apocryphes : Les Manichéens lisent les écritures apocryphes, écrites par je ne sais quels inventeurs de fables, sous le nom des apôtres, et qui, par rapport au temps où elles ont été écrites, mériteraient de faire autorité et d'être reçues dans la

sainte Eglise, si les hommes saints et savants qui vivaient et pouvaient juger alors reconnaissaient que ces écrivains ont dit la vérité. Ils lisent toutefois dans ces écrits que l'apôtre Thomas, voyageur et presque inconnu, se trouvant dans un festin de noces, fut frappé par la main d'un serviteur, et qu'alors, pour se venger, il attira sur lui un châtement subit et cruel. Car cet homme étant allé chercher de l'eau à une fontaine, pour le service des convives, un lion se précipita sur lui et le mit à mort. Sa main, dont il avait frappé la tête de l'apôtre d'un léger coup, fut séparée de son corps, selon la parole de l'apôtre qui l'avait souhaité et demandé, et fut apportée par un chien sur la table à laquelle l'apôtre était assis. Que peux-t-on voir de plus cruel? Cependant, si je ne me trompe, comme on lit encore que l'apôtre demanda son pardon pour la vie future, il y a eu la compensation d'un bienfait plus grand, et ceci a eu lieu pour que l'apôtre montrât combien il était cher à Dieu, et par là même se rendit recommandable à des inconnus, par une crainte salutaire, et afin que ceux-ci, après cette vie, qui doit se terminer un jour, fussent consolés dans l'éternité. Cette narration est-elle vraie ou controuvée? Il ne m'importe point pour l'instant. Ceci m'est indifférent; car, assurément, les Manichéens, qui considèrent comme vraies et sincères ces écritures que le Canon ecclésiastique a rejetées, sont du moins forcés d'avouer que cette vertu de patience, que le Seigneur nous enseigne, en disant : Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui encore la gauche, peut-être dans la préparation du cœur, quand bien même on ne l'exprimerait pas par le geste du corps et l'expression des paroles; et l'apôtre, frappé à la joue et demandant à Dieu d'épargner dans la vie future celui qui l'avait frappé, tant en ne laissant pas son insulte sans vengeance dans la vie présente, plutôt que de présenter l'autre joue aux coups de son insulteur, est pour nous également un exemple; car il avait intérieurement la charité dans le cœur, et extérieurement il demandait à Dieu châtement et correction qui servissent d'exemple. Que ceci soit vrai ou contraire, pourquoi ne veulent-ils pas croire également que le serviteur de Dieu, Moïse, fit périr par l'épée ceux qui avaient fabriqué des idoles? Or, si nous comparons ces peines, quelle différence y a-t-il entre périr par le glaive et être torturé et déchiré par les bêtes? Quelquefois les magistrats qui appliquent les lois civiles condamnent de grands criminels à être exposés aux bêtes et à être frappés par l'épée. » Voilà ce que dit saint Augustin.

Donc l'apôtre, sur la demande du roi, bénit l'époux et l'épouse :
« Donne, dit-il, Seigneur, donne à ces jeunes gens la bénédiction de ta

droite, et fais germer dans leurs cœurs la semence de vie. » Quand l'apôtre fut parti, on trouva dans la main du jeune homme une branche de palmier, couverte de dattes. L'époux et l'épouse, après avoir mangé de ces fruits, s'endorment et font le même songe. Il leur semblait qu'un roi, couvert de pierres précieuses, les embrassait et leur disait : « L'apôtre vous a bénis afin que vous participiez à l'éternelle vie. » Ils se réveillent et se racontent mutuellement leur songe. Lors entre l'apôtre, en leur disant : « Mon roi vous a apparu tantôt, et c'est lui qui m'a introduit ici, quoique les portes fussent fermées, pour qu'en vous subsiste par ma bénédiction intégrité de la chair, qui est reine de toutes les vertus et fruit d'éternel salut. Virginité est sœur des anges, possession de tous biens, victoire sur les passions, trophée de la foi, défaite des démons et assurance des joies éternelles. Mais dérèglement engendre corruption, pollution est fille de corruption, réat ou péché provient de pollution, et confusion est fille de péché. » Pendant que l'apôtre leur parlait ainsi, deux anges apparurent et leur dirent : « Nous sommes anges envoyés pour vous garder ; si vous observez bien les préceptes de l'apôtre, nous offrirons à Dieu tous vos vœux. » Donc l'apôtre les baptisa et les instruisit soigneusement de la foi. Longtemps après, l'épouse, nommée Pélagie, consacrée par le saint voile, souffre le martyre ; et l'époux, sous le nom de Julien, est ordonné évêque de cette cité, sous le nom de Denys.

Ensuite l'apôtre et Abbane arrivèrent chez le roi des Indiens. L'apôtre trace le plan d'un admirable palais et reçoit un riche trésor. Le roi part pour une autre province, et l'apôtre distribue tout son trésor au peuple. Pendant l'espace de deux ans entiers que dura l'absence du roi, l'apôtre passe tout son temps à la prédication et convertit un peuple innombrable. Le roi, à son retour, apprend ce que Thomas a fait et le fait jeter avec Abbane au fond d'un cachot, pour les faire écorcher vifs, puis les livrer aux flammes vengeresses. Cependant Gad, frère du roi, vient à mourir, et on lui prépare une sépulture d'une magnificence outrée. Mais, le quatrième jour, il ressuscite, et, au milieu de la stupéfaction et de la fuite de tout le monde, il dit à son frère : « Cet homme, ô mon frère ! que tu te disposais à écorcher vif et à livrer aux flammes, est l'ami de Dieu, et tous les anges le servent. Ces anges, me conduisant en paradis, m'ont montré un palais d'or, d'argent et de pierres précieuses admirablement édifié ; et, pendant que j'en admirais la magnificence, ils m'ont dit : C'est là le palais que Thomas avait construit pour ton frère ; et comme je disais : Plût à Dieu que j'en fusse le portier, ils m'ont répondu : Ton frère s'en est rendu indigne. Si tu veux y rester, nous prions le Seigneur qu'il daigne te ressusciter, afin que tu

puisses l'acheter de ton frère, en lui rendant l'argent qu'il pense avoir perdu.» En disant ces mots, il courut à la prison de l'apôtre, le priant de pardonner à son frère; et, ayant brisé ses chaînes, il commença à le supplier de recevoir un habillement de prix. « Ignorest-tu, lui dit l'apôtre, que ceux qui veulent être puissants dans le ciel ne désirent rien de charnel et de terrestre? » Comme l'apôtre sortait de prison, le roi vint à sa rencontre et, se prosternant à ses pieds, il lui demanda pardon. Alors l'apôtre dit : « Dieu a fait beaucoup pour vous, en vous manifestant ses secrets; croyez au Christ et soyez baptisés, afin de participer à son royaume éternel. » Le frère du roi lui dit : « J'ai vu le palais que tu as construit pour mon frère, et j'ai médité de l'acquérir. » L'apôtre dit : « Ceci dépend de ton frère. » Le roi lui dit : « Ce palais sera le mien; que l'apôtre t'en construise un autre; que, s'il ne le peut, le mien nous sera commun à tous deux. » L'apôtre répondit : « Il y a dans le ciel d'innombrables palais préparés dès l'origine des siècles, que l'on peut acquérir au prix de la foi (ou par des prières) et par des aumônes choisies et abondantes. Or, vos richesses peuvent vous précéder pour arriver à ce but, mais elles ne peuvent pas vous y suivre. »

Un mois après, l'apôtre fit rassembler tous les pauvres de cette province. Quand ils furent rassemblés, il fit mettre à part ceux qui étaient d'un faible tempérament et ceux qui étaient malades, et pria sur eux; et, lorsque ceux qui avaient été instruits dans la religion eurent répondu *Amen*, une brillante clarté venant du haut des cieux environna tant l'apôtre que les autres assistants pendant près d'une demi-heure; de telle sorte qu'ils se croyaient morts, frappés par la foudre. Mais l'apôtre, se redressant, leur dit. « Levez-vous, car mon Seigneur est venu comme l'éclair et il les guérit » Et tous, se levant guéris, glorifièrent Dieu et l'apôtre. Alors l'apôtre commença à les instruire et à assigner onze degrés de vertus. Le premier degré est de croire en Dieu, qui est un en essence et triple en personnes, et il leur donna trois exemples sensibles pour leur expliquer comment il y a trois personnes dans une seule essence. Le premier exemple est qu'il y a dans l'homme une seule sagesse, et d'elle seule procèdent l'intelligence, la mémoire et le génie. « Car, dit-il, le génie consiste à inventer ce que l'on n'a pas appris, la mémoire à ne pas oublier ce que l'on a appris, et l'intelligence à comprendre ce qui peut être montré ou enseigné. » Le second exemple, c'est que, dans une seule vigne, il y a trois choses, savoir le bois, les feuilles et les fruits; et ces trois choses ne font qu'une seule chose et une seule vigne. Le troisième exemple, c'est qu'une seule tête est composée de quatre sens; car, dans une seule tête, il y a la vue, le goût, l'ouïe et

l'odorat, et cette pluralité de sens ne forme qu'une seule tête. Le second degré est de recevoir le baptême; le troisième, de s'abstenir de la fornication; le quatrième, de s'abstenir aussi de l'avarice; le cinquième, de réprimer la gourmandise; le sixième, de faire pénitence; le septième, de persévérer dans ces vertus; le huitième, d'aimer l'hospitalité; le neuvième, de chercher la volonté de Dieu pour savoir ce que l'on doit faire, et d'agir suivant cette volonté avec le secours de Dieu; le dixième, de consulter cette même volonté pour savoir quelles choses on ne doit pas faire, et de les éviter; le onzième, d'être charitable pour ses amis et ses ennemis; le douzième, de veiller avec soin à observer et à garder tous ces préceptes ou tous ces degrés. Après cette prédication, il baptisa neuf mille hommes, sans compter les petits enfants et les femmes.

Ensuite il se dirigea dans l'Inde supérieure où il se rendit fameux par d'innombrables miracles. Il éclaira Sintice, amie de Mygdonie, femme de Carisius, parent du roi. Mygdonie dit à Sintice : « Crois-tu que je puisse le voir? » Alors Mygdonie, par le conseil de Sintice, changea de vêtements, et vint se mêler à la foule des pauvres femmes, là où prêchait l'apôtre. L'apôtre commença à parler des misères de cette vie, disant entre autres choses : « Que vie d'ici-bas est vie misérable, sujette à revers et si fugitive, que, lorsqu'on croit la tenir, elle s'échappe comme fantôme. » Ensuite il s'efforça par quatre raisons d'exhorter l'auditoire à entendre volontiers la parole de Dieu, en comparant la parole de Dieu à quatre sortes de choses, savoir au collyre, parce qu'elle éclaire l'œil de notre intelligence; à la souffrance, parce qu'elle purifie et qu'elle épure nos affections de tout amour charnel; à un emplâtre, parce qu'elle guérit les blessures de nos péchés; à la nourriture, parce qu'elle nous réjouit par l'amour des choses célestes. « Et de même, dit-il, que tous ces remèdes ne font du bien au malade qu'autant qu'il les reçoit en lui ou sur son corps, de même la parole de Dieu ne sert à l'âme languissante qu'autant qu'elle l'écoute dévotement. » Donc, pendant que l'apôtre prêchait, Mygdonie crut et elle eut dans la nuit horreur du lit de son époux. Alors Carisius obtint du roi que l'apôtre fût mis en prison, et Mygdonie, allant trouver Thomas, le pria de lui pardonner de ce qu'à cause d'elle il avait été mis en prison. L'apôtre, la consolant avec bonté, l'assura qu'il souffrait tous ces maux très-volontiers. Carisius pria le roi d'envoyer vers sa femme la reine, qui était sa sœur, pour tâcher de la ramener à lui. La reine, envoyée à Mygdonie, fut convertie par celle qu'elle voulait pervertir, et à la vue des nombreux miracles opérés par l'apôtre, elle s'écria : « Ils sont maudits de

Dieu ceux qui, à la vue de tant de prodiges et d'œuvres extraordinaires, ne croient point.» Alors l'apôtre instruisit en peu de mots, sur trois points, ceux qui étaient présents; il les avertit d'aimer l'Eglise, d'honorer les prêtres et de se rassembler assidûment pour entendre la parole de Dieu. Quand la reine fut de retour, le roi lui dit : « Pourquoi as-tu tardé si longtemps à venir ? » Celle-ci répondit : « Je pensais que Mygdonie était une insensée; mais, au contraire, elle est remplie de sagesse; elle m'a conduite à l'apôtre de Dieu et m'a fait connaître la voie de la vérité. Ceux qui ne croient pas au Christ sont par trop insensés, et la reine ne voulut plus désormais habiter avec le roi. » Alors le roi étonné dit à son parent : « En voulant ramener à toi ta femme, j'ai perdu la mienne, et elle est devenue pour moi pire que la tienne n'est pour toi. » Alors le roi ordonna qu'on amenât devant lui l'apôtre, les mains enchaînées, et lui ordonna d'ordonner aux femmes de retourner à leurs époux. L'apôtre montra, par un triple exemple, que tant qu'ils persisteraient dans leurs erreurs, leurs femmes ne devaient pas retourner avec eux. Il cita l'exemple d'un roi, l'exemple d'une tour et l'exemple d'une fontaine. Puis, s'adressant au prince : « Si toi, qui es roi, tu ne veux pas avoir de serviteurs souillés, mais avoir, pour te servir, des esclaves de l'un et l'autre sexe qui soient purs, à combien plus forte raison dois-tu croire que Dieu aime les serviteurs les plus chastes et les plus purs? Pourquoi me fais-tu un crime de prêcher que Dieu aime dans ses serviteurs ce que tu aimes dans les tiens? J'ai élevé une haute tour, et tu m'ordonnes à moi de détruire cette tour que j'ai élevée. J'ai remué et creusé la terre à une grande profondeur, et j'ai fait sortir une source de l'abîme, et tu me dis de boucher cette source. » Alors le roi irrité fit apporter des lames de fer ardentes et ordonna que l'apôtre restât dessus nu-pieds. Mais aussitôt une source se fit jour à cet endroit et refroidit l'ardeur de ces lames. Alors le roi, par le conseil de son parent, fit jeter saint Thomas dans une fournaise ardente, qui se refroidit de telle sorte, que le second jour l'apôtre en sortit sain et sauf. Carisius dit au roi : « Force-le de sacrifier au soleil, afin qu'il encoure la colère de son Dieu, qui le délivre de ses périls. » Comme on le forçait à cet acte, le saint dit au roi : « Tu es plus excellent que cette œuvre de tes mains, et, comme tu méprises le vrai Dieu et adores une vaine image, tu penses, comme Carisius, que mon Dieu sera irrité contre moi, quand j'aurai adoré ton Dieu; mais il n'en sera que plus irrité contre ton dieu et le mettra en pièces par le fait même de mon adoration. Je vais donc l'adorer; si donc, quand j'aurai adoré ton Dieu, le mien ne le met pas en pièces, je lui sacrifierai; mais s'il le met en pièces, tu croiras à mon Dieu. » Le roi

lui répondit : « J'accepte le pari. » Donc l'apôtre, en langue hébraïque, commanda au démon qui était dans la statue de briser l'idole, aussitôt qu'il fléchirait les genoux devant elle. Fléchissant donc les genoux, il dit : « J'adore, mais non pas l'idole, ni le métal, ni la statue, mais j'adore mon Seigneur Jésus-Christ, au nom duquel je t'ordonne, ô démon caché dans cette idole, de la briser; » et aussitôt elle se fondit comme de la cire. Alors tous les prêtres poussèrent un mugissement, et le pontife du temple, levant son glaive, en perça l'apôtre, en disant : « Je vengerai les insultes faites à mon Dieu. » Le roi et Carisius s'enfuirent, en voyant que le peuple voulait venger l'apôtre et brûler vif le pontife. Les chrétiens enlevèrent le corps de l'apôtre et l'ensevelirent honorablement. Longtemps après, vers l'an du Seigneur 230, le corps de l'apôtre fut transporté à Edesis, l'ancienne Ragès des Mèdes, par l'empereur Alexandre, à la prière des Syriens. En cette ville ne peuvent vivre aucun hérétique, aucun juif, aucun païen; aucun tyran n'y peut nuire, depuis que le roi Abagarus mérita de recevoir une lettre écrite de la main du Sauveur. Car, lorsqu'une nation ennemie déclare la guerre à cette ville, un enfant baptisé, se tenant sur la porte, lit cette lettre; et, en ce jour, tant par l'écrit du Sauveur que par les mérites de saint Thomas, les ennemis sont mis en fuite, ou leur courroux est calmé. Isidore, dans le livre *De la Vie et de la Mort des Saints*, parle ainsi de cet apôtre : « Thomas, disciple du Christ, et semblable au Sauveur, fut incrédule en entendant, mais fut fidèle en voyant. Il prêcha l'Evangile aux Parthes, aux Mèdes, aux Perses, aux Hyrcaniens et aux Bactriens; pénétrant dans la plage orientale de l'intérieur du pays de ces nations, il y prêcha jusqu'à son martyre. Il mourut percé de coups de lance; » voilà ce qu'en dit Isidore. Chrysostôme dit aussi que saint Thomas se rendit au pays des Mages qui étaient venus adorer le Christ, qu'il les baptisa et qu'ils l'aiderent à répandre la foi chrétienne.

NOTE 48.

SERMON DU PAPE SAINT LÉON-LE-GRAND SUR LES SS. INNOCENTS (1).

Hérode, apprenant que le prince des Juifs était né, soupçonna et redouta un successeur dans la personne du Christ; il résolut de donner la mort à l'auteur du salut et lui fit promettre une soumission qui n'était

(1) Inter opera S. Leonis, papæ; éd. du P. Théophile Raynauld, p. 26, 27 et 33.

que mensongère. Qu'il eût été heureux, s'il eût imité la foi des Mages et se fût converti à la vraie religion avec la même ardeur qu'il mettait à tromper les Mages. Oh! aveugle impiété d'une jalousie insensée! Quoi! tu penses pouvoir renverser par ta fureur les desseins de Dieu! Le maître du monde, qui donne le royaume céleste, n'ambitionne pas les diadèmes terrestres. Quoi! tu t'efforces de changer l'ordre immuable dans lequel toutes choses sont disposées et de devancer le crime de ceux qui viendront après toi? La mort du Christ n'arrivera pas sous ton règne. Avant qu'elle arrive, l'Evangile doit être fondé, le royaume de Dieu doit être annoncé, la santé rendue aux malades, toutes sortes de miracles doivent être accomplis. Pourquoi veux-tu t'approprier le crime de tes successeurs? Pourquoi, à défaut de la réalisation du forfait, veux-tu te charger de sa préméditation? Tes projets n'aboutissent à rien, ne servent à rien. Celui qui est né parce qu'il l'a bien voulu, ne mourra que quand ce sera le bon plaisir de sa volonté.

Mais les Mages étant retournés dans leur pays, et Jésus ayant été transporté en Egypte par suite d'un avertissement divin, la fureur d'Hérode, trompée dans ses desseins, s'enflamme violemment. Il ordonne de tuer tous les petits enfants de Bethléem, et, comme il ne sait pas quel enfant il a surtout à redouter, sa cruauté s'étend généralement à tous les enfants dont l'âge lui est suspect. Mais les petits enfants que ce roi impie arrache de ce monde, le Christ les met au ciel, et il accorde l'honneur du martyre à ceux qu'il n'a pas encore rachetés de son sang. Elevez donc, mes bien-aimés, vos cœurs fidèles à la grâce éblouissante de la lumière éternelle, et, vénérant les mystères de la grâce dans le salut du genre humain, appliquez-vous à connaître ce qui a été fait pour vous. Chérissez la pureté et la chasteté de l'ame et du corps, parce que le Christ est le Fils d'une Vierge; abstenez-vous des désirs de la chair, qui combattent contre l'ame, ainsi que le dit le bienheureux Apôtre, en exhortant ses disciples et nous avec eux : *Soyez sans malice comme les petits enfants, parce que le Seigneur de gloire s'est conduit avec la simplicité d'un enfant.*

O Juifs! d'où vous vient un savoir si inexpérimenté et un enseignement si plein d'ignorance? Interrogés où le Christ doit naître, vous faites preuve de véracité et de mémoire en disant que vous avez lu que c'est à Bethléem de Juda; car le prophète a écrit : *Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la plus petite entre les principales villes de Juda; c'est de toi que sortira le prince qui gouvernera mon peuple d'Israël* (1). Les anges annoncent aux bergers que ce prince est né, et les

(1) Michée, v, 2.

bergers vous l'ont annoncé à leur tour. Les nations des lointains pays de l'Orient ont appris que ce prince était né, par l'éclat inaccoutumé d'un nouvel astre. Et pour qu'ils ne doutassent pas du lieu de la naissance de ce roi, votre science leur a découvert ce que l'étoile ne leur avait pas appris. Pourquoi vous fermez-vous la voie que vous ouvrez aux autres? Pourquoi doutez-vous dans votre incrédulité, tandis que rien n'est plus clair que votre réponse aux Mages? Vous indiquez le lieu de sa naissance par l'attestation des Ecritures, vous en connaissez l'heure par l'attestation du ciel et de la terre; et cependant, en même temps que le cœur d'Hérode est animé à la persécution du Christ, votre sens s'endurcit pour ne pas croire à son existence. Bien plus heureuse est l'ignorance des enfants que tue votre persécuteur, que votre science qui prend conseil de son trouble. Vous n'avez pas voulu reconnaître la royauté de celui dont vous avez pu indiquer la ville capitale. Eux, ils ont pu mourir pour celui qu'ils ne pouvaient encore confesser de bouche; c'est pourquoi le Christ, voulant que tout âge fût l'objet d'un miracle, avant même qu'ils eussent l'usage de la langue, montrait le pouvoir d'une parole muette, et comme s'il disait déjà : *Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent*, il couronnait les enfants muets d'une gloire nouvelle et se consacrait des prémices parmi les enfants au premier jour de la vie, afin qu'on sût qu'aucun homme n'est incapable de ressentir les effets du mystère divin, puisque cet âge même ~~était~~ apte à recevoir la gloire du martyre.

Le Christ aime l'enfance, qu'il a d'abord revêtue en ame et en corps. Le Christ aime l'enfance, qui est la maîtresse de l'humilité, la règle de l'innocence, le symbole de la douceur. Le Christ aime l'enfance, qu'il propose comme modèle de conduite aux hommes mûrs et au même point de laquelle il ramène la vieillesse, formant à son exemple ceux qu'il élève au royaume éternel. Et, afin que nous puissions pleinement connaître comment une si admirable parole peut être réalisée et par quel moyen nous devons revenir à l'enfance par l'imitation de la simplicité de cet âge, le bienheureux Paul nous dit : *Ne veuillez pas devenir des enfants par le manque de raison, mais par l'absence de toute malice*. Il ne nous faut donc pas revenir aux jeux et aux imperfections de l'enfance, mais, autant que le poids des années le permet, emprunter à cet âge son passage rapide dans la colère et son retour encore plus prompt à la paix. N'ayons nul souvenir d'une offense, nul désir des honneurs. Ayons l'amour d'une fraternité étroite et une égalité constante dans l'esprit, car c'est un grand bien que de ne pas savoir nuire

et de ne rien savourer de mal ; faire et excuser une injustice, c'est le propre de la prudence humaine ; mais ne rendre à personne le mal pour le mal, c'est l'effet de l'égalité d'ame d'une enfance chrétienne. Le mystère de la solennité de ce jour vous invite à la recherche de cette ressemblance avec les enfants et à cette manière d'humilité. Le Sauveur a voulu être adoré enfant par les Mages ; et, pour montrer à ses imitateurs quelle gloire il leur préparait, il a consacré par le martyre leur naissance, comtemporaine de la sienne, afin que nés à Bethléem, où le Christ naquit lui-même, ils devinssent par la communauté de leur âge les compagnons de sa passion. Aimez donc l'humilité, et que les fidèles évitent tout sentiment d'orgueil. Que chacun préfère son frère à soi-même et que personne ne cherche son intérêt, mais celui d'autrui, afin que, le sentiment de la bienveillance abondant en tous, on ne trouve dans aucun le poison de l'envie ; car *celui qui s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé*, au témoignage de notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui vit et règne, étant Dieu, avec le Père et l'Esprit saint, dans les siècles des siècles. *Amen.*

NOTE 19.

ORIGINE DU ZODIAQUE.

On a lieu de s'étonner que Durand n'ait pas cherché dans la Bible, et en particulier dans le livre de la *Genèse*, qui ouvre les saintes Ecritures, l'origine du Zodiaque universel.

En 1725, un érudit, étranger à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, fit présenter à ce corps savant, par l'abbé Bignon, un de ses membres, une ingénieuse dissertation *sur l'origine des noms des Signes du Zodiaque*, dont nous croyons utile et intéressant de donner l'analyse en quelques mots.

L'auteur anonyme, peu satisfait de ce que les anciens et les modernes ont dit sur les noms des signes du Zodiaque, les prend tous dans la famille d'Abraham. Ce patriarche demeurait dans la Chaldée ; les Chaldéens étaient astronomes ; il devait l'être aussi. Jacob eut autant d'enfants qu'il y a de signes dans le Zodiaque ; leurs noms, suivant la prophétie de ce patriarche mourant, ont un rapport évident avec ceux des constellations ; en faut-il davantage pour nous convaincre que ce sont eux qui les leur donnèrent et pour enlever aux Egyptiens et aux Grecs surtout un honneur qu'ils s'attribuent sans fondement ?

La table suivante présente d'un coup-d'œil les rapports qui se trouvent, dans la prophétie de Jacob, entre les noms des signes du Zodiaque et ceux des enfants de ce patriarche :

NOMS des douze fils de Jacob rangés dans l'ordre où ils se trouvent au chap. 49 de la Genèse.	SIGNES ENIGMATIQUES OU HIÉROGLYPHIQUES auxquels Jacob a comparé ses douze fils.	NOMS symboliques des douze signes DU ZODIAQUE.	FIGURES sous lesquelles ces signes sont représentés SUR LES GLOBES.
1. RUBEN.	Verset 4. <i>Effusus es sicut aqua.</i> « Tu t'es précipité comme de l'eau. »	<i>Aquarius.</i> Le Verseau.	Un enfant qui répand de l'eau d'un vase.
2. SIMÉON et LEVI.	Vers. 5. <i>Simeon et Levi fratres.</i> « Siméon et Lévi sont frères. »	<i>Gemini.</i> Les Jumeaux.	Deux enfants qui s'embrassent.
3. JUDA.	Vers. 9. <i>Catulus leonis Juda.</i> « Juda est un jeune lion. »	<i>Leo.</i> Le Lion.	Un lion prenant sa course.
4. ZABULON.	Vers. 13. <i>Zabulon in littore maris habitabit, et in statione navium.</i> « Zabulon se logera au bord de la mer et au port des vaisseaux. »	<i>Pisces.</i> Les Poissons.	Deux poissons l'un au-dessus de l'autre, contrariés.
5. ISSACHAR.	Vers. 14. <i>Issachar asinus fortis accubans inter terminos.... supposit humerum suum ad portandum.</i> « Issachar est un âne ossu, couché entre les barrières des étables...; il a baissé ses épaules pour porter. »	<i>Taurus.</i> Le Taureau.	Un taureau couché et environné d'un nuage.
6. DAN.	Vers. 17. <i>Fiat Dan cerastes in semita.</i> « Que Dan devienne un ceraste dans le chemin » (1).	<i>Scorpio.</i> Le Scorpion.	L'animal de ce nom.
7. GAD.	Vers. 19. <i>Gad, accinctus præliabitur ante eum; et ipse accingetur retrorsum.</i> « Des troupes viendront ravager Gad, mais il ravagera à la fin. »	<i>Capricornus.</i> Le Capricorne.	Un chevreau.
8. ASER.	Vers. 20. <i>Aser, pinguis panis ejus.</i> « Le pain excellent viendra d'Aser. »	<i>Libra.</i> La Balance.	Une balance.
9. NEPHTHALI	Vers. 21. <i>Nephthali, cervus emissus.</i> « Nephthali sera [comme] un cerf qui s'échappe. »	<i>Aries.</i> Le Bélier.	Un bélier.
10. JOSEPH.	Vers. 23 et 24. <i>Inviderunt... illi habentes jacuta. Sedit in forti arcus ejus.</i> « On a tiré contre Joseph, et les maîtres tireurs de l'arc ont été ses ennemis. Mais son arc est demeuré dans sa force. »	<i>Sagittarius.</i> Le Sagittaire.	Un hippocentaure qui lance une flèche.
11. BENJAMIN	Vers. 27. <i>Benjamin..., mane comedet prædam, et vespere dividet spolia.</i> « Benjamin..., le matin, dévorera la proie, et sur le soir il partagera le butin. »	<i>Cancer.</i> Le Cancer.	Une écrevisse.
12. DINA.	Fille unique de Jacob. Voyez Genèse, xxx, 21, et xxxiv, 1-31.	<i>Virgo.</i> La Vierge.	Une jeune fille ailée.

(1) Le *ceraste* est une espèce de serpent qu'on appelle *cornu*. En Afrique, ils ont deux cornes mobiles et rentrantes dont ils se servent pour blesser et tuer.

Il est inutile de s'arrêter aux rapports qui se trouvent entre *le Verseau* et Ruben, entre *les Jumeaux* et Siméon et Lévi, entre *le Lion* et Juda, entre *les Poissons* et Zabulon, entre *le Taureau* et Issachar : ils sont sensibles, de même que ceux qui se rencontrent entre *le Scorpion* et Dan, entre *le Sagittaire* et Joseph, entre le signe de *la Vierge* et Dina, fille de Jacob. Mais il n'en est pas de même des autres.

Dans les systèmes il y a presque toujours des rapports qui se présentent naturellement, d'autres qu'on y fait venir comme on peut. L'auteur de la dissertation que nous analysons n'y a point du tout été embarrassé.

Le mot hébreu *Guédi* signifiant le mâle d'une chèvre, on peut croire, dit-il, que le nom de *Gad* fut donné au signe du Capricorne.

De Aser on a fait *Libra*, la Balance, parce que, suivant l'Écriture, ce patriarche étant destiné à *fournir du pain et des délices royales à ses frères* (1), on peut le considérer comme un marchand qui vend son pain au poids et à la livre ; or, il faut des balances pour cela.

Le nom de Nephthali signifie une biche, mais il peut aussi signifier un mouton, et voilà le signe du *Bélier*. D'ailleurs, les animaux du Zodiaque ne ressemblent pas tellement à ceux dont ils portent le nom, qu'on ne puisse bien quelquefois s'y méprendre.

Enfin, de Benjamin on a fait *le Cancer*, parce que ce patriarche marchait à reculons, comme l'écrevisse. La prophétie de Jacob dit de lui qu'il *dévorera la proie le matin*, et que *le soir il partagera le butin*. N'est-ce pas là renverser l'ordre des choses et marcher à reculons, puisqu'il est naturel de partager le butin avant que de le manger ? Et comment, en effet, pouvoir le partager, dès qu'une fois on l'a dévoré ?

Le nom de *la Vierge*, donné à Dina, dont la Bible rapporte l'enlèvement et le déshonneur, n'a rien qui doive nous surprendre. Les Anciens ont souvent prodigué l'épithète de *Virgo* à toute fille non fiancée, quels que fussent d'ailleurs ses déportements.

Virgile, pour ne citer qu'un exemple, qualifie d'*infelix Virgo* la trop fameuse Pasiphaé, dont les païens ont raconté les amours avec un taureau.

Dina n'a-t-elle pas pu racheter par la suite ce que sa conduite avait d'abord offert de reprochable, et reconquérir ainsi au moins la virginité de son cœur ?

Pour achever de convaincre les incrédules, nous demandons qu'on

(1) Aser, pinguis panis ejus, et præbebit delicias regibus (Genèse, chap. 49, vers. 20).

jette les yeux sur les attitudes données aux figures des signes du Zodiaque. Ruben est représenté sur nos globes comme un jeune homme qui tient à la main un vase d'où il tombe de l'eau, pendant qu'il a les jambes dans le mouvement d'un homme qui s'élève et qui monte. Voilà précisément ce que Jacob avait dit de lui : « *Tu t'es précipité comme de l'eau, car tu es monté sur la couche de ton père* » (1). Juda y est peint sous la figure d'un lion couché, qui lève la tête. C'est ce que le patriarche son père lui avait dit : *Juda est un faon de lion, il est courbé,* » c'est-à-dire baissé, en pliant les jambes de devant. La Vierge est représentée comme une jeune fille en posture de marcher avec des ailes. C'est le vrai portrait de Dina, qui, au lieu de garder la maison, soin ordinaire des personnes de son sexe, *sortit pour aller voir les femmes du pays* (2). Zabulon, suivant la même prophétie, devant être logé *au bord de la mer et au port des vaisseaux*, qui sont des lieux destinés à la pêche, pouvait-il être mieux représenté que par des poissons?

Quoique ces patriarches fussent frères, cette qualité n'est donnée qu'à Siméon et à Lévi. Certainement c'était pour marquer leur union merveilleusement exprimée dans le signe des Jumeaux, qui représente deux jeunes hommes liés ensemble. Le Sagittaire ne saurait être que Joseph, dont il est dit dans la prophétie : *Son arc est demeuré dans sa force.* Issachar, dit l'Écriture, *est couché entre les barres des étables.* Qui peut ne pas reconnaître le signe du Taureau, où l'on voit cet animal couché, et non debout?

On peut donner un nouveau poids à ces découvertes, en rappelant le songe de Joseph : « J'ai songé encore un songe, dit-il, et voici que le soleil, la lune et onze étoiles se présentaient devant moi. — Faudra-t-il, répondit sur-le-champ son père Jacob, que nous venions, moi, ta mère et tes frères, nous prosterner en terre devant toi? » (3) On voit que Jacob n'hésita pas un moment à reconnaître qui étaient ceux qui étaient marqués par le soleil, par la lune et par les onze étoiles. Tout le monde sait l'allusion de cette prophétie; les interprètes ne varient point, et aucun d'eux n'avait su, comme l'auteur du système analysé dans cet article, que Jacob avait dans sa tête le plan de l'apothéose de ses enfants et que c'est ce qui lui fit d'abord deviner le songe de Joseph. « C'est,

(1) Genèse, chap. 49, vers. 4 : « *Quia ascendisti cubile patris tui.* »

(2) Genèse, chap. 34, vers. 1 et suiv. : « *Egressa est autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius.* »

(3) « *Vidi per somnium, quasi solem, et lunam et stellas undecim adorare me. — Quod cum patri suo et fratribus retulisset, increpavit eum pater suus, et dixit : Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti? Num ego et mater tua et fratres tui adorabimus te super terram* » (Genèse, chap. 37, vers. 9 et 10).

dit-il encore, le dessein d'*apothéoser* toute sa famille qui fait régner dans presque tous les oracles de ce patriarche ces idées tirées des astres et des étoiles ; » et il ne doute pas que ce ne soit de là que les Egyptiens, les Grecs ensuite, et les Romains, prirent la coutume de diviniser leurs grands hommes et de les placer au rang des astres.

Les astronomes, d'ailleurs, ont de tout temps appelé les douze signes du Zodiaque les douze maisons du soleil. Or, maison et famille sont deux mots synonymes, qui confirment qu'ils ont voulu par là nous apprendre que ces douze constellations représentaient les douze familles ou tribus d'Israël, formées par les fils de Jacob. Le soleil, qui parcourt tous les ans ses douze maisons, est le symbole de la Providence maternelle qui veille sans cesse sur ses enfants.

Quoique ce système ne mérite pas plus de confiance que bien d'autres, cependant il offre tant de vraisemblance, qu'on se sent porté à l'adopter sous bien des points, tout en répétant en fin de compte :

Se non è vero, è ben trovato.

NOTE 20.

VERS LATINS D'ANCIENS CALENDRIERS.

La sollicitude de l'Eglise catholique à l'égard des nombreux enfants dont elle est la mère ressort à chaque pas que l'on fait dans l'étude de ses annales.

Ouvrez ces Missels, ces Bréviaires que le XVI^e siècle a imprimés avec tant de luxe typographique, et vous y trouverez, dès le frontispice, une série de conseils hygiéniques relatifs à chaque saison, à chaque mois, formulés dans des quatrains naïfs, si naïfs même parfois, que la prudence du *siècle des lumières* nous en interdit la traduction.

Il serait curieux de rapprocher les conseils suivants de ceux de la fameuse école de Salerne. Une légère pointe de gastronomie et de science culinaire se mêle à ces préceptes, ou plutôt à ces conseils tout maternels; le jardinage n'y est pas oublié.

Nous ouvrons au hasard un Missel du XVI^e siècle, par exemple, celui à l'usage des Dominicains, en 1529, et nous y lisons à l'article de février.

Februus ad febres aptus stomacho nocet egro.

Cephalicam patefac : gaudentque propagine vites.

Fac sepes : statuas oliveta : rosaria sparge.

Consere tunc canabum : lentem : atque trimestria cuncta.

Piscis habens lunam : noli curare podagram.
 Tutus iter carpis : sit potio sumpta salubris.
 Aurum debet emi : sponse sponsus sociari.

Essayons une traduction assez difficile, en raison de la concision du latin :

« Février est le temps des fièvres; ce mois est fâcheux pour un estomac malade et faible. Ouvre ou fais-toi ouvrir la veine céphalique. Les vignes rient par tous leurs bourgeons. Fais des haies, plante les jeunes plants d'oliviers, élague les rosiers. Lie alors le chanvre, la lentille et toutes les productions trimestrielles. — Quand le signe des Poissons tient la lune, n'entreprends pas la cure de la goutte aux pieds. Ne crains pas d'entreprendre un voyage; toute boisson te sera salutaire. Achète de l'or; unis les fiancés. »

Avril et ses conseils s'expriment en ces termes :

Aprilis terras aperit : porosque relaxat.
 Hinc scabies ventrem solvas : minuasque cruorem.
 Querere opus poteris in apricis : ponere olivam.
 Nascuntur vituli : sere melones apiumque.

Arbor plantetur : cum Thauro luna tenetur.
 Non minuas : non edifices : nec semina spargas.
 Et medicus caveat : cum ferro tangere collum.

« Avril ouvre le sein de la terre et relâche les pores du corps. C'est le temps de te guérir du farcin et de te saigner. Tu pourras trouver du remède dans les rayons du soleil et éteindre ta lampe d'hiver. Les vaches vèlent en ce temps; sème les melons et le persil. — Plante des arbres, quand la lune est dans le signe du Taureau; ne démolis pas, ne bâtis pas et n'ensemence pas. Que le médecin prenne garde de saigner au cou. »

Maius amat medicos : et balnea : scindere venas.
 Pinguis ager colitur : operitur vitis et arbor.
 Tunc augentur apes : vituli castrantur : ovesque
 Tondentur : caseus premitur : lateres faciendi.

Brachia non minuas cum lustrat luna Gemellos.
 Unguibus et manibus : cum ferro cura negetur.
 Nunquam portabis a promissore petium.

« Mai aime les médecins et les bains, et à ouvrir les veines. Le champ fertile est alors remué, on couvre la vigne et les arbres fruitiers. Alors on multiplie les abeilles; on châtre les veaux et l'on tond les moutons; on presse le fromage; on élève des murailles. — Ne te saigne pas au bras

quand la lune parcourt le signe des Gémeaux. Ne coupe pas avec le fer les ongles de tes pieds ni de tes mains. Jamais ce mois prometteur ne tiendra toutes ses espérances. »

Fena cadunt Junio : tunc messis ad ordea prima.

Area triture reparanda est plana future.

Fucos pelle : et apum castres alvearia : fabe

Vellantur : caseus fit : et emplastratio pomis.

Pectus , pulmo , jecur : in Cancro non minuatur.

Somnia falsa vides : fit et utilis emptio rerum.

Potio sumatur : securus perge viator.

« En juin, les foins tombent sous la faux ; c'est la première récolte de l'année dont on emplit les greniers. Il faut réparer l'aire pour le foulage du grain, qui aura lieu plus tard, et l'aplanir. Chasse les bourdons et tire le miel des abeilles, des alvéoles des ruches. On arrache les fèves, on fait du fromage et on greffe les arbres fruitiers. — Qu'on ne saigne pas pendant le signe du Cancer pour les maladies de poitrine, de poumon et du foie. Alors tu verras de vains songes. Alors il est utile de faire des achats, de boire. Voyageur, mets-toi en mer avec sécurité. »

Julius et medicos vitat : retinetque cruorem.

Vinaque miscet aquis : falci resecuratur avena.

Et proscissa prius iteratur terra : serantur

Cepulle : vaccas juvat et submittere thauris.

Cor gravat et stomachum : cum cernit luna Leonem.

Non vestes facias : non ad convivia vadas.

Et nil ore vomas : nec tunc medicamina sumas.

« Juillet évite les médecins et ne se saigne pas. Il mêle du vin à son eau. Alors on coupe l'avoine, et la terre est une seconde fois dépouillée par le tranchant de la faux. On sème des ciboules. Il est temps d'accoupler les vaches et les taureaux. — Le cœur est pesant et l'estomac malade, quand la lune regarde le Lion. Ne te fais pas alors d'habits, ne te rends pas aux festins. Ne provoque pas le vomissement, et ne prends pas alors de médicaments. »

Principium autumnu Ludovici festa dedere.

Sic currunt brevibus tempora temporibus.

Augustus prohibet quæ Julius : ac Venus absit

Et gula : tunc napi : rape radixque serantur.

Si tibi aquæ desunt, quere illas arte modoque.

Inserere pira citrum : tunc pascua flamma perurat.

Lunam Virgo tenens : uxorem ducere noli.

Viscera cum costis caveas tractare cruorem.

Semen detur agro : dubites intrare carinam.

« La fête de saint Louis inaugure le commencement de l'automne. Ainsi les jours deviennent dès-lors de plus en plus courts. Août entraîne avec lui les mêmes défenses que Juillet. Qu'on s'abstienne de la volupté et de la gourmandise. Alors qu'on sème des navets, des raves et des racines. Si l'eau te manque, demandes-en à l'art, mais bois-en avec mesure. Greffe le poirier et le citronnier. Qu'alors la flamme dévore les pâturages. — Quand la lune rencontre la Vierge, ne te marie pas. Prends garde à te saigner aux côtes pour le mal d'entrailles. En ce mois enseme les champs. Hésite à te mettre en mer. »

Æqua dies noctis est autumnis tempore : lector
 Esto memor sacram tunc celebrare Crucem.
 September fructus maturos carpit : et uvas
 Colligit : et mustum : morbos gravat ac pluvias fert
 Tunc vicia sacio : formandaque prata novella.
 Pisa seras : sisanum : farrago lupina , papaver.
 Libra tenens lunam : nemo genitalia tangat.
 Aut renes nates : nec iter tunc carpere debet.
 Extremam partem Libre cum luna tenebit.

« En automne, les jours et les nuits ont le même nombre d'heures. Lecteur, souviens-toi de fêter en ce mois de septembre (l'Exaltation de) la très-sainte Croix. Septembre cueille les fruits mûrs et les raisins, il fait du vin doux ; il aggrave les maladies et entraîne les pluies à sa suite. Alors vingt fois on se fatigue ; alors ce sont les prés à renouveler. Sème des pois, du chervis, du méteil, des vesces, du pavot. — Quand la lune est dans la Balance..... Nul ne doit se mettre en route quand la lune et la Balance sont au bout de leur course. »

Vina dat october : volucres fugat ordea linum.
 Triticam et palmam sere et ablaqueanda novella.
 Pomaque conserves : cole predia : compara avenam.
 Atque alimenta quibus tibi opus sit tempore brume.
 Scorpium augmentat morbos in parte pudenda.
 Vulnere non cures : caveas ascendere naves.
 Et si carpis iter : timeas de morte ruinam.

« Octobre donne les vins. Le filet écarte les oiseaux des greniers de blé. Sème le froment et... (?) Il faut déchausser le pied des jeunes plants d'arbres. Conserve les fruits, veille à tes procès, achète de l'avoine et les denrées dont tu auras besoin au temps de l'hiver. — Le signe du Scorpion... Garde-toi de te mettre en mer, et si tu te mets en voyage, crains de périr. »

Queris habere focos : ignesque nivose November.
 Prata nova instituis : seris allea, pones olivam.
 Castaneam et triticum seris, est gnatio ovina.
 Glans legitur : faber et cedit durantia ligna.

Luna nocet femori per partes mota Sagitte.
 Ungues vel crines poteris prescindere tute.
 De vena minuas : et balnea citius intres.

« Tu cherches à avoir du feu et des tisons, neigeux Novembre. Tu renouvelles tes prés, tu sèmes les aulx, tu fais de l'huile. Tu ensemences la châtaigne et le blé; c'est le temps où les brebis agnellent. Alors on cueille le gland, et le bûcheron abat les grands arbres au bois dur. — Tu peux avec sécurité couper tes ongles ou tes cheveux. Saigne-toi et entre hardiment aux bains. »

Vultque focum assiduum genialis habere December.
 Tum piper et pernas : sine cura Bachus amicat.
 Frumenti satio est : lactuca serenda : ridicas
 Et palos facias : corbos quoque condi echinnos.
 Capra nocet genibus : ipsam cum luna tenebit.
 Intres aquam nauta : citius curabitur eger.
 Fundamenta ruunt : modicum tunc durat idipsum.

« Le joyeux Décembre veut un feu continu. Alors Bacchus, sans souci, fait aimer le poivre et les jambons. Grande surabondance de blé. Il faut semer la laitue. Fais des échaldas pour la vigne et des pieux; fais aussi des hameçons aigus.—Le Capricorne fait du mal aux genoux, quand la lune est dans ce signe. Marin, entre avec sécurité en ton vaisseau. Le malade sera vite guéri alors. Les digues se rompent et l'on a, en ce temps, très-peu de repos. »

Nous sommes loin de répondre de l'exactitude de cette traduction, qui paraîtra sans doute aussi difficile à nos lecteurs qu'elle nous l'a semblé à nous-même.

-Le Missel de Paris, de 1550, contient sur chaque mois des dictons et des vers assez curieux. Leur concision encore plus grande et la répétition de bien des points traités dans les quatrains mensuels précités, nous font penser qu'il est inutile de les traduire comme les précédents.

JANVIER. — *Pocula Janus amat.*

« Janvier aime à boire. »

In Jano claris calidisque cibus potiaris :
 Atque decens potus post fercula sit tibi notus.
 Ledit enim medio tunc potus, uti bene credo.
 Balnea tuto intres, et venam findere cures.

FÉVRIER. — *Et Februus algeo clamat.*

« Et Février crie : « J'ai froid ! »

Nascitur occulta febris tibi februa multa,
Potibus atque escis si tunc uti bene nescis.
Frigus et horrorem fuge : pollice funde cruorem.
Suge favum mellis, quo morbum pectore pellis.

MARS. — *Martius arva fodit.*

« Mars creuse des sillons. »

Martius humores gignit variosque dolores.
Sume cibum pure : cocturas, si placet, ure,
Balnea sunt sana : sed quoque superflua vana.
Vena nec abdenda, nec potio sit tribuenda.

AVRIL. — *Aprilis florida nutrit.*

« Avril nourrit les fleurs. »

Se probat in vere vires Aprilis habere.
Cuncta renascuntur, cunctique pori reserantur.
In quo scalpescit corpus, sanguis quoque crescit.
Ergo solvatur venter, cruor imminuatur.

MAI. — *Ros et flos nemorum Maio sunt fomes amorum.*

Maio secure laxari sit tibi cure.
Scindatur vena, sed balnea dantur amena.
Cum calidis rebus sint fercula seu speciebus.
Potibus adstricta sit salvia cum benedicta.

JUIN. — *Dat Junius fena.*

« Juin donne les foins. »

In Junio gentes perturbat medo bibentes
Atque novellarum potus fuge cervisiarum.
Ne noceat CHOLERA, valet ista refectio vera :
Lactuce frondes ede, jejunos bibe fontes.

JUILLET. — *Julio resecur avena.*

« En Juillet, on coupe l'avoine. »

Qui vult solamen, Julio probet hoc medicamen.
Venam non scindat, nec ventrem potio ledat.
Somnum comescat, et balnea cuncta pavescat.
Sitque recens unda, simul alia salvia munda.

AOUT. — *Augustus spicas.*

« Août fauche les épis. »

Quisque sub Augusto vivat medicamine justo :
Raro dormitet : estum, coitum quoque vitet.
Balnea non curet : nec multa comestio duret.
Nemo laxari debet, vel phlebotomari.

SEPTEMBRE. — *September conterit uvas.*

« Septembre foule les raisins. »

Fructus maturi Septembri sunt valituri,
Et pyra cum vino, panis cum lacte caprino.
Undaque de urtica, tibi potio fertur amica.
Tunc venam pandas, species cum semine mandas.

OCTOBRE. — *Seminat October.*

« Octobre ensemence. »

October vina prebet cum carne ferina.
Necnon aucina caro valet et volucrina.
Quamvis sint sana, tamen est repletio vana.
Quantum vis comede, sed non precordia lede.

NOVEMBRE. — *Spoliat virgulta November.*

« Novembre dépouille les bruyères. »

Vis sanus fieri : curretur rheuma Novembri.
Quodque nocens vita, tua sit preciosa dieta.
Balnea cum Venere tunc nulli proposit habere.
Potio sit sana, nec justa minutio vana.

DÉCEMBRE. — *Querit habere cibum porcum mactando December.*

« Pour se procurer de la nourriture, Décembre tue le porc. »

Sane sunt membris calide res mense Decembri.
Frigus vitetur, capitalis vena secetur.
Lotio sit vana : sed vini potio chara.
Sit tepidus potus, nam frigus abhorreo totus.

Ces quatrains, reproduits avec quelques variantes dans un grand nombre de Missels et de Bréviaires du XVI^e siècle, nous semblent curieux à étudier. Un érudit pourrait rechercher avec intérêt à quelle époque et par qui ont été rimés ces conseils de médecine et d'hygiène. Il y a là les éléments d'une dissertation aussi savante que piquante :

Exoriare aliquis!.....

On the 1st of
September 1861
I received from
you a letter
of the 29th inst.

in which you
informed me
that you had
received from
me a letter
of the 15th inst.

and that you
had been
pleased to
hear from
me and
to hear
of my
well-being.

I am
glad to
hear
that
you
are
well
and
hope
to
hear
from
you
again
soon.

I am
very
truly
yours
and
hope
to
hear
from
you
again
soon.

I am
very
truly
yours
and
hope
to
hear
from
you
again
soon.

APPENDICE N^o 1.

LITURGIES ORIENTALES CATHOLIQUES.

Messes Grecques de S. Basile et de S. Jean Chrysostôme.

AVERTISSEMENT.

La Liturgie qui porte le nom de l'apôtre saint Jacques-le-Mineur est la première et le fond de toutes celles qui ont été et qui sont encore en usage dans l'Eglise d'Orient. Nous disons la Liturgie qui porte *le nom* et non la Liturgie *de saint Jacques*, parce que, malgré Léo Allatius, Bona, Bellarmin et plusieurs autres érudits, qui soutiennent, fort sagement du reste, que saint Jacques est l'auteur de la Liturgie qu'on lui attribue, cependant elle lui est contestée, sinon en entier, du moins en partie. Donc, en avançant que la messe que nous avons sous le nom de saint Jacques est la source et comme l'origine de toutes les liturgies de l'Eglise d'Orient, nous ne voulons dire autre chose, sinon que c'est une tradition très-ancienne, que la manière dont on célébrait les saints mystères dans les trois premiers siècles et dans les suivants était reçue dans l'Eglise grecque comme une pratique qu'on attribuait à cet apôtre, qu'on lui donnait le titre de *Liturgie de saint Jacques*, soit qu'il l'ait laissée par écrit ou par tradition. Il est vrai qu'on y a retranché, ajouté et changé plusieurs choses et qu'on n'a conservé que le fond de l'original, en sorte qu'il n'est pas aisé de savoir assurément ce qui vient de saint Jacques. Cependant nous tâcherons d'en faire le discernement, appuyé du travail du P. Honoré de Sainte-Marie, lequel a suivi pas à pas le cours de cette tradition dans les écrits des Pères, des saints, des liturgistes et des érudits de tous les siècles (1).

Saint Proclus, qui a fleuri vers le milieu du V^e siècle, met saint Jacques au nombre de ceux qui ont laissé par écrit la sainte Liturgie (2). Le

(1) *Règles de la Critique*, etc., t. 3, dissertation 3, article 2, § 4-8 inclusivement, p. 168-185.

(2) « *Mysticæ Liturgiæ expositionem in scriptis relictam Ecclesiæ tradidit*, » dit-il, en parlant de S. Jacques (*Tract. de Tradit. divinæ Liturgiæ*).

xxxii^e canon du Concile *in Trullo*, tenu en 692, confirme cette tradition. Il établit sur la Liturgie attribuée à saint Jacques, le frère du Seigneur (1), qu'on doit mêler de l'eau avec le vin dans le calice (2).

Leo Allattius (3) et Bona (4) soutiennent que ç'a été la tradition constante de l'Eglise grecque, que saint Jacques avait écrit une liturgie. Les Syriens sont d'accord en cela avec les Grecs, dit Abraham Echellensis (5). Il ajoute que Jean Maro, qui a vécu vers la fin du V^e siècle, avait fait un commentaire en langue syriaque sur la Liturgie de saint Jacques, où il remarque que cette tradition s'était conservée depuis le temps des apôtres. On ne peut pas inférer de ces témoignages qu'il est certain que saint Jacques nous a laissé une liturgie par écrit, et encore moins qu'il soit l'auteur de celle qu'on a sous son nom; mais seulement qu'il est assez vraisemblable que cet apôtre pourrait avoir mis par écrit la manière dont on célébrait dans son église les mystères divins; ou que quelqu'un, pendant sa vie ou peu de temps après sa mort,—pour en conserver la mémoire à la postérité ou pour l'instruction des autres églises,—aurait fait comme un corps de liturgie, que l'on a attribué à cet apôtre dans les siècles suivants. Car il n'y a pas d'apparence qu'une tradition si constante se fût établie et se fût si universellement conservée, si la chose n'était arrivée en l'une des manières que nous venons de marquer.

« S'il m'était permis d'avoir recours aux conjectures, je dirais qu'il est assez probable que cette Liturgie a été écrite pour le plus tard vers la fin du premier siècle ou au commencement du second. Car en ce temps les apôtres, ou les hommes apostoliques, ayant ajouté à la messe des prières, des actions de grâces et quantité de cérémonies, il n'est pas croyable qu'on ait demeuré si longtemps sans mettre par écrit les rites qu'on devait observer dans la célébration du plus auguste de nos mystères. L'uniformité même des églises l'exigeait; car, encore que toutes fussent d'accord sur les quatre parties essentielles marquées par saint Paul (6), il est bien à présumer qu'elles ne convenaient pas dans la manière et dans plusieurs cérémonies que les apôtres ou leurs successeurs avaient introduites suivant les usages des lieux et des peuples nouvellement con-

(1) Cousin : on désignait sous le nom de *frère* aussi bien les cousins germains que ceux d'un degré plus éloigné.

(2) *Mystice nobis in scriptis tradito sacrificio, ita consecrandum in divina missa ex aqua et vino sacrum calicem, edidit.*

(3) In *Symmictis*, p. 176.

(4) *Rerum liturgicarum* liber 1, c. 8, n^o 3.

(5) In notis *ad Hebediesu. de Script. Chald.*

(6) 1 ad *Timoth.*, c. 2, vers. 1 et 2.

vertis. Or, il est difficile de se persuader que les ministres des autels, dont la capacité n'était pas toujours égale, aient pu faire le service public, chargé d'un grand nombre de prières et de cérémonies sur la seule tradition orale et sans avoir rien par écrit » (1).

Au moins il paraît certain que cette Liturgie était écrite avant le temps de saint Justin. Car ce saint martyr nous a donné un extrait de la liturgie qui était en usage de son temps, qui ne pouvait être que celle qui courait alors sous le nom de l'apôtre saint Jacques : 1° Parce qu'étant de Palestine et ayant vécu longtemps dans l'église de Jérusalem, il devait être très-instruit de ce qui s'y pratiquait ; et il est bien à présumer que dans l'Apologie qu'il présenta aux empereurs, il rapporte ce qui se pratiquait dans l'Eglise de Jérusalem et qui devait être écrit dans la liturgie. 2° Il ne dit pas que cette manière de célébrer la sainte messe ne se conservait que dans la mémoire des ministres des autels. 3° Il dit positivement plusieurs choses qui marquent que cette Liturgie était écrite, comme on en sera convaincu par le recueil qu'il en a fait, qui peut justifier les deux propositions émises ci-dessus : la première, que tout ce que rapporte saint Justin sur le saint sacrifice de la messe est tiré de la Liturgie qui était célèbre en ce temps, comme étant de saint Jacques ; et la seconde, que cette Liturgie devait être écrite.

Voici maintenant un extrait de la Liturgie ou Messe de saint Jacques, rapporté par saint Justin.

Saint Justin dit d'abord que les fidèles qui sont dans la ville ou à la campagne s'assemblent le dimanche, et que dans ces assemblées on lit les écrits des apôtres et des prophètes (2). Après la lecture des Ecritures, celui qui préside fait une exhortation pour instruire le peuple, et ensuite tous se lèvent pour faire les prières, sur la fin desquelles les assistants se donnent le baiser de paix (3). Ce saint martyr remarque que dans les supplications qu'on faisait (*supplicationes fundimus*), on demandait à Dieu d'être de dignes ministres, d'observer fidèlement les commandements qu'il a donnés et d'être sauvés éternellement : *atque ut salute salvemur sempiterna*.

Après les prières, continue saint Justin, l'on présente du pain, du vin et de l'eau à celui qui préside à l'assemblée (4). Le célébrant, ayant reçu le pain et le calice où est le vin mêlé d'eau, il offre au Père commun, au nom du Fils et du Saint-Esprit, la louange et l'honneur qui lui sont

(1) Le P. H. de Sainte-Marie, l. c. sup., p. 170.

(2) *Commentaria apostolorum et prophetarum scripta leguntur (Apolog. 2).*

(3) *Sub finem precum nos inter nos osculo salutamus (ibid.).*

(4) *Et cui fratribus præest offertur panis, et poculum aquæ et vini (ibid.).*

du (1). Il emploie beaucoup de temps en actions de grâces et en prières : *gratias diu agit*. Ces prières et ces actions de grâces finies, le peuple les approuve en répondant *Amen* (2).

Ensuite ceux que nous appelons diacres et les ministres distribuent aux assistants ce qui a été le sujet de leurs actions de grâces, savoir le pain, et les font participants du calice où est le vin mêlé d'eau; et ils portent les saints mystères à ceux qui sont absents; et c'est cet aliment divin, conclut saint Justin, que nous nommons eucharistie (3). Tout cela étant fait, chacun, selon sa dévotion et ses facultés, donne quelque chose, s'il le juge à propos (4). Les aumônes que font les fidèles dans cette occasion sont distribuées, par celui qui préside à l'assemblée, aux orphelins, aux veuves, aux pauvres, aux prisonniers et aux étrangers qui sont dans quelque nécessité.

De ce détail on peut recueillir deux choses : la première, que saint Justin ne fait ici mention d'aucune circonstance qui ne se trouve dans la Liturgie de saint Jacques; la seconde, qu'il n'est pas croyable que tant de prières que faisaient les ministres de l'autel, aussi bien que les fidèles, tant d'actions de grâces faites par le célébrant et dans lesquelles il employait beaucoup de temps (*gratias diu agit*); il n'est pas croyable que tout cela se pût faire sans une formule écrite de la liturgie sacrée. Ainsi, la tradition ne nous apprenant point qu'il y eût en ce temps d'autre liturgie que celle qui portait le nom de saint Jacques, on en peut aisément conclure que saint Justin en avait tiré ce qui se trouve dans l'Apologie qu'il présenta aux empereurs.

Depuis le temps de saint Justin jusque vers le milieu du IV^e siècle, il n'y a aucun Père grec qui nous ait appris ce qui s'observait dans la célébration des saints mystères. Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, est le seul qui se soit expliqué sur cette matière (5). Il rapporte les principales cérémonies de la liturgie qui étaient en usage de son temps; il fait sur chacune des réflexions morales et en explique le sens spirituel.

1^o Il dit d'abord que le diacre portait de l'eau au prêtre qui devait célébrer et à tous les autres qui étaient présents; 2^o le diacre criait à haute voix que tous se donnassent le baiser de paix : *Complectimini, et osculemini*

(1) Quæ cum accepit laudem et gloriam omnium Parenti, Filii Spiritusque nomine tribuit.

(2) Quibus recte perfectis precibus et gratiarum actione, populus omnis qui adest acclamat, dicens : *Amen*.

(3) Porro alimentum hoc apud nos appellatur eucharistia.

(4) Quibus copię suppetunt, ii si volunt, quisque suo arbitrato quod vult largitur.

(5) *Catechec. mystagogica quinta.*

vos invicem; 3° le célébrant disait tout haut : *Sursum corda*; et les fidèles répondaient : *Habemus ad Dominum*; 4° le prêtre ajoutait : *Gratias agamus Domino*; le peuple disait : *Dignum et justum est*; 5° après cela, on faisait mention du ciel, de la terre et de la mer, du soleil, de la lune et des étoiles; de toutes les créatures douées de raison et de celles qui en sont privées; de toutes les créatures visibles et de celles qui ne tombent pas sous les sens, comme les Archanges, les Anges, les Vertus, les Dominations, les Principautés, les Puissances, les Trônes, les Chérubins et les Séraphins; et nous chantons, dit saint Cyrille, cette strophe théologique que ceux-ci nous ont apprise : *Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth*.

6° Après que nous sommes sanctifiés par la récitation de ces hymnes sacrées, nous prions Dieu d'envoyer le Saint-Esprit, afin que du pain il fasse le corps du Christ et du vin son sang : *ut panem quidem faciat corpus Christi, vinum vero sanguinem Christi*. Ce sacrifice spirituel étant fait, nous prions Dieu, ajoute-t-il, pour la paix de l'Eglise, pour la tranquillité du monde, pour les rois, pour les soldats, pour nos amis, pour les malades et pour les affligés, pour tous ceux en un mot qui ont besoin du secours du ciel.

On n'oublie pas de prier le Seigneur pour les saints Pères (1) et pour les évêques qui sont morts, et pour tous ceux qui sont décédés et qui vivaient avec nous.

7° Saint Cyrille dit que les assistants récitent ensuite la prière que Jésus-Christ apprit aux apôtres, que nous appelons l'Oraison dominicale : *Pater noster, qui es in cælis*, etc. 8° Cette prière étant finie et le peuple ayant répondu *Amen*, le prêtre dit à haute voix : *Sancta sanctis*, « Les choses saintes sont pour les saints; » à ces mots, les fidèles répondent : *Unus sanctus, unus Dominus Jesus Christus*, « Il n'y a

(1) Suivant la manière de parler de l'Eglise ancienne, on offrait le sacrifice de la Messe pour les justes, pour les saints et même pour les martyrs; ce n'était pas afin de prier pour eux, car on savait qu'ils jouissaient de Dieu, surtout les martyrs. On célébrait donc la Liturgie pour eux, c'est-à-dire pour les honorer ou en leur mémoire. *Palmas a Domino et coronas illustri passione meruerunt : Sacrificia pro eis ut meministis offerimus*, dit S. Cyprien (ep. 34). Ou bien on offrait le sacrifice pour eux, afin de rendre grâces à Dieu pour les grâces qu'il leur avait faites. C'est dans quelqu'un de ces sens qu'il faut entendre que le pape Caius (Baronius, ad ann. 295) célébrait tous les jours pour sainte Suzanne, vierge et martyre, sa nièce; ce qu'Innocent III rapporte (cap. *Cum Martha de celebrat. Missar.*). On trouve une secrète de S. Léon en ces termes : *Annue nobis, Domine, ut animæ famuli tui Leonis hæc prosit oblatio*. C'est-à-dire, afin qu'il soit glorifié par les fidèles.

qu'un seul saint, qu'un seul Seigneur, lequel est Jésus-Christ. » On les exhorte ensuite à recevoir les saints mystères par ces paroles : *Gustate et videte quod Christus est Dominus*, « Goûtez et voyez ce qu'est le Christ Seigneur. » Après avoir reçu le corps et le sang de Jésus-Christ, on rend grâces à Dieu.

Baronius (1) prétend que saint Cyrille avait tiré toutes ces choses de la Liturgie de saint Jacques : *Quæ omnia idem Cyrillus non aliunde quam ex Jacobi Liturgia cognoscitur accepisse.*

L'extrait de la Liturgie que nous a laissé saint Justin et celui que nous avons tiré de saint Cyrille s'accordent en ce que l'un et l'autre renferment les quatre parties qui sont comme essentielles à la messe et qui sont marquées par saint Paul (2). Si saint Justin n'a pas fait mention de quelques cérémonies qui se trouvent dans saint Cyrille, c'est que ce saint martyr ne s'est attaché qu'à ce qui était nécessaire pour son dessein et autant que le pouvaient permettre les bornes d'une apologie, quoique l'un et l'autre aient puisé dans la même source, qui ne pouvait être que la Liturgie qui portait le nom de saint Jacques, puisqu'il n'y en avait point d'autre en ce temps, et qui devait être écrite pour les raisons que l'on a vues plus haut.

Saint Justin et saint Cyrille, suivant les apparences, nous ont donné la liturgie qui était en usage de leur temps dans l'église de Jérusalem, et ainsi il y avait plusieurs choses qui pouvaient venir de saint Jacques. « Mais, soit que cet apôtre ait donné par écrit l'ordre de la liturgie, ou qu'il l'ait seulement donné suivant ce qu'il a pratiqué ou fait pratiquer aux autres, il est sûr, suivant la tradition des quatre premiers siècles, que la manière de célébrer les saints mystères avait été mise par écrit sous le nom de cet apôtre et qu'on lui en attribuait le fond, soit qu'il l'eût laissé par écrit ou par tradition. C'est pour cela que cette Liturgie a été en usage dans l'église grecque et qu'on la regarde comme la source de toutes les autres. Ce qui n'empêche pas que les autres églises n'y aient rien ajouté d'autres rites, suivant les lieux, les temps et les personnes » (3).

Il s'agit maintenant de savoir s'il est possible de discerner ce qui vient de saint Jacques et de la tradition des autres apôtres ; car, quoique cette Liturgie soit attribuée à saint Jacques, le fond néanmoins a été recueilli des usages introduits par les autres apôtres. Ainsi on peut appeler cette liturgie la liturgie de tous les apôtres. Comme, dans la suite des

(1) Ad ann. 63.

(2) L. c. sup.

(3) Le P. H. de Sainte-Marie, l. c. sup., p. 174 et 175.

temps, l'on y a ajouté et changé diverses choses, il n'est pas aisé de savoir assurément ce qui vient de saint Jacques et des autres apôtres. Il semble pourtant que si on ne peut porter ce discernement jusqu'à la dernière précision, il n'est pas impossible d'en approcher par le secours de la tradition.

Il faut bien remarquer que saint Cyrille recommande aux fidèles, pour lesquels il écrivait les principales cérémonies de la liturgie, de se souvenir de toutes ces choses comme étant venues jusqu'à ce temps par la tradition : *Retinete has traditiones*. Il ne veut pas dire que tous ces rites avaient été établis par les apôtres, puisqu'il y en a plusieurs qui n'ont été introduits dans la liturgie qu'après leur mort, comme nous allons le voir. Il y a bien plus d'apparence qu'il entend par ces traditions celles qu'il avait tirées de la Liturgie qui courait sous le nom de saint Jacques, puisque ce saint docteur ne rapporte, dans l'extrait qu'il nous a donné du saint sacrifice de la messe, aucune cérémonie qui ne se trouve dans celle de saint Jacques.

En premier lieu, toutes les cérémonies ou les rites qui composent la prétendue Liturgie de saint Jacques se doivent réduire à trois classes. Il faut mettre dans la première ceux qui sont fondés sur une autorité apostolique. On peut placer dans la seconde ceux qui y ont été ajoutés depuis la mort des apôtres jusque vers la fin du IV^e siècle. Ceux enfin que les supérieurs ecclésiastiques ont institués dans les siècles suivants sont renfermés dans la troisième classe. Commençons par les choses qu'on doit attribuer aux apôtres, suivant l'ordre qu'elles ont aujourd'hui dans nos Missels.

La première chose qu'on peut attribuer aux apôtres est le *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto*, que les anciens appelaient l'hymne de la glorification, qui se dit après l'introït de la messe. Baronius (1), fondé sur deux passages, l'un de saint Athanase (2) et l'autre de saint Basile (3), soutient que cette prière vient de la tradition apostolique. Après le *Gloria in excelsis*, le prêtre dit *Dominus vobiscum*, que toutes les Eglises d'Orient, dit le Concile de Brague, ont conservé comme venant de la tradition des apôtres ; il ajoute que le peuple répond : *Et cum spiritu tuo* (4).

(1) Ad ann. 325.

(2) Lib. *De Virgin.* sive *De Medit.*

(3) Lib. *De Spiritu sancto*, cap. 7.

(4) Placuit ut non aliter episcopi, et aliter presbyteri populum, sed uno modo saluent, dicentes : *Dominus sit vobiscum*, et ut respondeatur a populo : *Et cum spiritu tuo*, sicut et ab ipsis apostolis traditum omnis retinet Oriens (alias Occidens) [canon 21, anno 563].

Le nom de *Collecte* signifie plusieurs choses; cependant, si l'on entend par ce terme une oraison qui comprend en peu de mots ce qu'on demande à Dieu, le pape Célestin nous apprend que les apôtres ont institué ces sortes de collectes (1). Après la collecte le peuple répond : *Amen*, dont l'apôtre fait mention dans le chapitre XIV de la première épître aux Corinthiens. Cet usage a été conservé dans la liturgie sacrée dès les premiers siècles, comme nous l'apprenons de saint Justin (2) et de saint Jérôme (3).

Les anciens Sacramentaires marquent qu'après les collectes, *sequitur apostolus*, c'est-à-dire vient l'épître. On lui donne le nom d'*apostolus*, parce que le plus souvent elle était tirée de l'apôtre saint Paul, quoiqu'on en prit d'autres des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. C'est encore une tradition apostolique que la lecture de l'Écriture sainte avant la consécration et de l'épître, comme l'attestent saint Paul (4), saint Justin (5), Tertullien (6), Walafride Strabon (7), etc. La lecture de l'évangile à la messe est aussi de tradition apostolique. Eusèbe nous apprend que saint Marc, ayant écrit son Évangile, saint Pierre l'approuva, afin qu'on le lût dans les assemblées des fidèles (8). Les Pères que nous avons cités plus haut remarquent qu'on lisait l'évangile à la messe, suivant la coutume introduite par les apôtres.

On doit encore attribuer aux apôtres l'usage de faire des homélies ou d'expliquer l'Écriture au peuple après la lecture de l'évangile. Saint Justin le dit expressément dans son Apologie. Origène, saint Hilaire et les autres Pères rendent témoignage de cette coutume.

Après que le prêtre a offert le pain, il met du vin dans le calice et il ajoute de l'eau, suivant l'exemple que Jésus-Christ nous en a donné et que les apôtres ont appris à la postérité (9). Saint Justin, saint Irénée (10),

(1) *Obsecrationum sacerdotalium sacramenta respiciamus, quæ ab apostolis tradita in toto mundo atque in omni Ecclesia catholica uniformiter celebrantur* (epist. ad Galliarum episcopos, cap. 2).

(2) *Apol.* 2.

(3) Præfat. lib. 2, in epist. ad Galatas.

(4) I ad Cor., c. 14. — Ad Coloss., cap. 4, — et in fine epist. I ad Thessal.).

(5) *Apol.* 2.

(6) *Apol.*, cap. 39.

(7) *Creditor... a primis successoribus apostolorum eam dispositionem factam* (cap. 22).

(8) *Librum illum sua auctoritate comprobasse dicitur, ut deinceps in ecclesiis legeretur* (lib. 2 *Hist.*, cap. 15).

(9) *Ut in sacramentis corporis et sanguinis Domini nihil amplius offeratur quam quod ipse Dominus tradidit, hoc est panem et vinum aqua mixtum* (3^e Concile de Carthage, canon 24).

(10) Lib. 4, cap. 57.

saint Cyprien (1) et plusieurs autres Pères rapportent cet usage comme étant de tradition apostolique.

Le cardinal Bona (2) prétend que les préfaces qu'on dit à la messe étaient en usage dès les premiers siècles de l'Eglise et que les apôtres ou les hommes apostoliques les avaient instituées. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces paroles de la préface que dit le prêtre : *Sursum corda*, et celles que le peuple répond : *Habemus ad Dominum*, suivant saint Augustin (3), saint Cyrille dans son Traité de l'Oraison dominicale, saint Basile et saint Jean Chrysostôme, viennent de la tradition des apôtres.

Le pape Vigile (4) fait la même remarque relativement au canon de la messe : *Ex apostolica traditione suscepimus (eum)*. Le Concile de Trente nous apprend (5) qu'il est composé des paroles de Jésus-Christ, des traditions des apôtres et des choses que les papes ont établies. Il est bien remarquable qu'aucun pape, depuis le temps de saint Grégoire, n'a rien ajouté au canon de la messe (6).

Il est ordonné dans un Concile d'Orléans que l'on priera pendant la messe, suivant l'institution des apôtres, pour le roi et pour les évêques, pour ceux qui ont soin des églises, pour la paix, pour la peste, pour les malades et pour d'autres nécessités (7). Saint Paul veut qu'on prie pour les souverains, même infidèles, tels qu'ils étaient de son temps (8). « Nous offrons le saint sacrifice à Dieu pour le salut de l'empereur, » dit Tertullien (9) ; et saint Optat confirme l'enseignement de saint Paul (10).

(1) Epist. ad Cœcilian.

(2) *Rerum liturg.* lib 2, cap. 10, art. 1.

(3) Lib. *De Viduit.* cap. 16, et *De Bono persever.*, cap. 13.

(4) Epist. ad Eucher. — *Ex apostolica traditione suscepimus.*

(5) Session 22, cap. 4.

(6) Le pape Grégoire III, pendant que l'empereur Léon faisait la guerre aux images, comme le rapporte Anastase le Bibliothécaire (*Vit. Papp.*), ayant fait bâtir un oratoire, où il mit quantité de reliques, ordonna que les prêtres qui diraient la messe dans cet oratoire, après ces paroles du canon : *Et omnium sanctorum tuorum*, ajouteraient : *Quorum solemnitas hodie in conspectu tuæ majestatis celebratur, Domine Deus noster, in toto orbe terrarum.*

(7) Ut, juxta apostolicam traditionem, omnes in commune pro diversis necessitatibus preces fundant ad Dominum pro rege et episcopis, et rectoribus Ecclesiarum, pro pace, pro peste, pro infirmis....., pro nuper defunctis (apud Juonem, p....., *Decreti*, cap. 120).

(8) I ad Timot., cap. 2.

(9) *Sacrificamus Deo pro salute imperatoris (ad Scapul., c. 2).*

(10) Merito Paulus docet orandum pro regibus et potestatibus, etiamsi talis esset imperator, qui gentiliter viveret (lib. 3).

Avant la consécration, le prêtre prononce ces paroles : *Qui pridie quam pateretur, accepit panem*, et les autres qui suivent. Le pape Innocent (1) remarque que ces mots : *elevatis oculis in caelum*, et ceux-ci qu'on dit à la consécration du calice : *æterni testamenti et mysterium fidei*, ne sont point dans l'Évangile et qu'ils ont été ajoutés, parce qu'on les a reçus de la tradition des apôtres. Ce qui s'accorde fort bien avec le passage célèbre de saint Basile, où il rapporte à la tradition des apôtres les prières qu'on dit à la consécration (2).

Le témoignage de saint Jean Chrysostôme suffit pour établir que nous avons reçu de la tradition des apôtres la coutume de prier Dieu pour les morts, pendant le saint sacrifice de la messe (3). Il serait inutile de prouver que la récitation de l'Oraison dominicale pendant la messe vient de la tradition des apôtres, puisque c'est l'opinion commune des Pères, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Augustin, du pape saint Grégoire (4), qui dit que ç'a été la coutume des apôtres : *Mos apostolorum fuit*. Nous avons aussi reçu, par le canal et par l'exemple des apôtres, l'usage de diviser l'hostie, comme il est marqué dans saint Luc et dans saint Paul (5). On prétend enfin que les apôtres ont institué le baiser de paix qu'on donne à la messe (6).

N'oublions pas une autre tradition, dont saint Justin fait mention, savoir que l'on finissait les prières et les supplications par ces paroles : *Per omnia secula seculorum*, qui, selon saint Irénée, venaient de la tradition des apôtres, et qu'on les disait souvent à la messe. Toutes les liturgies anciennes terminent la plupart des oraisons par ces paroles. On les trouve dix-huit fois dans la Liturgie qui porte le nom de saint Jacques, trois fois dans celle qu'on attribue à saint Clément, seize fois dans celle de saint Basile, et vingt-trois fois dans celle de saint Jean Chrysostôme.

Enfin, on peut établir cette règle générale, communément reçue par tous les savants, au moins catholiques, pour discerner les usages qui

(1) Lib. 4 *Myster. Missæ*, c. 5.

(2) *Invocationis verba, cum conficitur panis eucharistiæ et poculum benedictionis, quis sanctorum in scripto nobis reliquit? Nec enim his contenti sumus quæ commemorat Apostolus aut Evangelium, verum alia quoque et ante et post dicimus, tanquam multum habentia momenti ad mysterium, quæ ex traditione, citra scriptum accepimus (lib. De Spiritu sancto, cap. 27).*

(3) Non temere ab apostolis hæc sancita fuerunt, ut in tremendis mysteriis defunctorum agatur commemoratio (homil. 69 *ad populum Antioch.*).

(4) Lib. 7, epist. 64.

(5) I ad Cor., cap. 10.

(6) Tertullien, *De Orat.*, cap. 14, et alii.

viennent de la tradition des apôtres, ou qui ont été ajoutés au saint sacrifice de la messe après leur mort : « Les choses qui se trouvent les mêmes dans toutes les liturgies viennent des apôtres, soit par écrit, soit par tradition » (1). Suivant cette maxime, dès qu'un usage ne sera pas exprimé dans quelque liturgie, on pourra douter si nous l'avons reçu de la tradition des apôtres ; car il est certain que l'Eglise a eu tant de respect et de vénération pour la mémoire des apôtres, qu'elle a recueilli tout ce qu'ils nous ont appris par leur exemple ou par leurs écrits, pour l'insérer dans la célébration du plus auguste des sacrements.

Il n'est pas difficile, après cela, de faire le discernement des choses qui ont été ajoutées à la liturgie sacrée depuis la mort des apôtres jusque vers la fin du IV^e siècle. Il est sûr, ce nous semble, que tout ce que nous avons rapporté de saint Justin vient assurément des apôtres, ou au moins il est très-vraisemblable qu'ils l'avaient établi et qu'il n'y a rien qui ne convienne au temps de l'Eglise du premier siècle. Pour ce qui est des cierges allumés, de l'encens, de ce qui concernait les catéchumènes, du *Gloria in excelsis* (2), ce qu'on dit dans le symbole, que le Fils est *consubstantiel* au Père, le ministère des diaques à l'autel, la mémoire de toutes les créatures animées et inanimées, corporelles et spirituelles, le *Sanctus*, le *Sancta sanctis*, l'usage des fidèles de recevoir l'hostie dans la main droite, soutenue de la main gauche, et autres semblables choses, ont été ajoutées dans la Liturgie de saint Jacques avant le V^e siècle.

Il est facile de juger après cela que, quand dans cette liturgie on donne le titre de mère de Dieu à la sainte Vierge, quand il est marqué qu'on doit chanter le symbole des apôtres, l'*Agnus Dei* et l'hymne *Sancte Deus, sancte fortis, sancte immortalis, miserere nobis*, et qu'on y trouve certains autres usages, on s'aperçoit aisément qu'ils ont été ajoutés depuis le V^e siècle dans cette prétendue Liturgie de saint Jacques, comme on peut le voir dans les livres écrits sur ces matières, et dont le détail nous conduirait trop loin, si nous voulions y pénétrer quelque peu.

Saint Proclus, patriarche de Constantinople, qui a fleuri peu de temps après saint Basile et qui avait été disciple de saint Jean Chrysostôme, dit qu'on doit mettre saint Jacques et saint Clément, disciple de saint

(1) Tillemont, *Sur S. Jacques-le-Mineur*, note 16 (*Mémoires pour servir à l'Hist. de l'Eglise*, etc.)

(2) S. Athanase en fait mention (*Lib. De Virginit.*).

Pierre, entre ceux qui nous ont donné des liturgies (1). « Mais la ferveur des chrétiens, ajoute saint Proclus, s'étant refroidie, ils trouvaient que ces liturgies étaient trop longues » (2). Saint Augustin (3) remarque aussi que les chrétiens se plaignaient de son temps que les offices ecclésiastiques étaient trop longs. Saint Basile, par une condescendance toute paternelle, composa une messe plus courte, faisant un abrégé de celles qui paraissaient trop longues au peuple paresseux (4).

« Saint Jean Chrysostôme, continue saint Proclus, ayant de semblables motifs, retrancha aussi plusieurs choses des anciennes liturgies et en fit une autre plus courte » (5). Le Père Goar remarque, dans les notes qu'il a faites sur la Liturgie de saint Jean Chrysostôme, que ce saint docteur y a inséré quelques rites et quelques prières qu'il avait tirés de la Liturgie de saint Basile (6).

De ces passages de saint Proclus, qui rapporte un fait dont il a été témoin, on en peut conclure avec le P. Honoré de Sainte-Marie (7) :

1° Qu'il est très-certain que sur la fin du IV^e siècle il y avait deux liturgies écrites, l'une sous le nom de saint Jacques, frère ou cousin de notre Seigneur, et l'autre était attribuée à saint Clément, disciple de saint Pierre et son successeur.

2° Que nous ne savons point qu'il y eût en ce temps d'autres formules de la sainte messe, que celles qui passaient sous le nom de ces deux saints.

3° Que c'était la tradition commune, du temps de saint Proclus, que saint Jacques et saint Clément avaient laissé des liturgies écrites, c'est-à-dire, dans le sens ci-dessus expliqué, que l'un pouvait avoir recueilli ce qui se pratiquait dans son église, et l'autre ce qu'il avait appris de son

(1) Pastores et Doctores Ecclesiae pietate insignes, mysticae Liturgiae expositionem in scriptis relictam Ecclesiae tradiderunt. Inter hos primum locum obtinent beatus Clemens, sancti Petri discipulus et ejusdem successor, et D. Jacobus, is cui Ecclesiae Hierosolimitanae administratio sorte obvenit (*De Traditione divin. Liturg.*).

(2) Liturgiae prolixitatem fastidientium.

(3) *De Tempore*, serm. 251.

(4) Basilius Magnus, cum hominum Liturgiae prolixitatem fastidientium ositantiam et propensionem perspiceret, redactam in compendium Ecclesiae recitandam exhibuit.... et methodum recitandi quam brevissime posset, tradidit (Proclus, l. c. sup.).

(5) Multa itaque sustulit breviorumque peragendi modum praescripsit.

(6) Ritus et preces quasdam, ab alterius *ἑρουργοῦ*. Sacrae nimirum Liturgiae conditori ter Magni Basilii opere in suum transferre non est veritus (*in Euchologio*, p. 108).

(7) P. 182 et suiv.

maître saint Pierre ou des autres apôtres ; ou que quelqu'un, après la mort de cet apôtre et de ce pape, avait mis par écrit une liturgie sous le nom de saint Jacques, suivant ce qu'il lui avait vu pratiquer, et quelqu'autre avait fait la même chose par rapport à ce qu'il avait appris de saint Clément ; mais de quelle manière que cela soit arrivé, l'on a cru dans les quatre premiers siècles, qu'ils étaient les auteurs de ces deux liturgies qu'ils avaient laissées par écrit ou par tradition, et que ces deux liturgies étaient les seules qui fussent en usage dans l'Eglise en ce temps.

4° Que saint Basile et saint Jean Chrysostôme n'ont pas fait deux nouvelles liturgies ; ils ont seulement travaillé à abrégér celles qui étaient en usage de leur temps, comme cela est nettement rapporté dans le passage précité de saint Proclus. Ce n'est pas que ces deux saints docteurs aient seulement retranché ce qui pouvait paraître trop long et ennuyeux aux fidèles lâches et peu dévots ; il est aussi très-vraisemblable qu'ils auront ajouté de nouveaux rites et disposé d'une autre manière la divine liturgie.

Après ces remarques, il n'est pas difficile de s'apercevoir que les Liturgies de saint Jacques et de saint Clément sont la source et le fond non-seulement de celle de saint Jean Chrysostôme, mais aussi de toutes celles dont on s'est servi dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise latine pour le service public. Si ces deux saints docteurs ont abrégé les Liturgies attribuées à saint Jacques et à saint Clément, il faut qu'ils en aient conservé le fond. Ainsi les messes qu'ils ont composées ne sont que des ruisseaux qui tirent leur origine des Liturgies de saint Jacques et de saint Clément, comme les messes attribuées à ceux-ci ont été formées sur ce que les apôtres avaient pratiqué ou mis par écrit.

La seconde partie de la proposition du P. H. de Sainte-Marie, savoir que toutes les liturgies des Eglises d'Orient sont les mêmes que celles de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme, ou que le fond en a été tiré, paraît très-vraisemblable, s'il en faut croire Pierre Diacre, qui a fleuri au commencement du IV^e siècle, et qui nous apprend que de son temps presque tout l'Orient se servait de la Liturgie de saint Jean-Baptiste : *Quam pene universus frequentat orbis* (1).

C'est pour cela que Léontius de Byzance reprend Nestorius d'avoir eu la témérité de composer une nouvelle liturgie, au mépris de celle que les saints Pères avaient laissée, et de n'avoir pas même respecté celle des apôtres et celle que saint Basile avait écrite (2). Un autre auteur grec dit

(1) *Epist. ad Fulgent.*, inter opera Fulgentii, cap. 8.

(2) *Lib. 3 adversus Nestorium.*

que, suivant une tradition ancienne, saint Basile et saint Jean Chrysostôme avaient composé des liturgies, excités par le même Esprit saint, qu'elles venaient de la même tradition et que l'on s'en servait encore (1).

Le cardinal Bona (2) marque en peu de mots toutes les Eglises d'Orient qui suivent les liturgies des Grecs, quoique les leurs soient écrites en d'autres langues. Le cardinal du Perron (3) dit que les Coptes et les Ethiopiens, qui sont séparés de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine il y a plus de 1400 ans, ont les Liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme et qu'ils célèbrent la messe de la même manière que dans les églises de Grèce. Ces Liturgies, en un mot, ont été traduites en syriaque, en arménien, en arabe, en langue copte, en éthiopien et en plusieurs autres langues.

Ce serait passer les bornes de notre sujet que d'entreprendre de marquer en détail les liturgies d'Orient. Elles sont en si grand nombre, que Abraham Ecchellensis (4) nous apprend qu'il y en avait vu plus de cinquante, soit communes à plusieurs provinces, ou particulières à quelques pays. Il déclare qu'il avait trente-une de ces liturgies, dont il fait le catalogue, et Gabriel Sionite dit qu'il en avait seize, dont quelques-unes différaient de celles dont parle Ecchellensis.

Il suffit donc de dire, en général, que toutes les messes qui ont été en usage dans les Eglises d'Orient sont émanées de celles de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme, quoiqu'on y trouve quelque diversité dans les paroles ou dans la disposition de chaque partie. Cependant les rites sont les mêmes, et le fond de ces liturgies est tiré de celles de nos deux saints docteurs. Il y a aussi plusieurs Eglises qui s'en servent sans variation et de la même manière que les Grecs.

Il faut se souvenir qu'entre les peuples d'Orient les Arméniens ont une liturgie propre en leur langue (5); que les Maronites du mont Liban ne suivent pas entièrement les rites des Grecs, et que les Arméniens et les Maronites consacrent avec du pain azyme ou non fermenté et levé, en quoi ils diffèrent de tous les autres Orientaux.

Il est encore à remarquer que les Eglises qui suivent les liturgies des Grecs ne se servent de celle de saint Basile que tous les dimanches de

(1) Hierem., patriarcha, *Respons. ad Cacaloc.*, cap. 13.

(2) Lib. 1, cap. 9, *Rerum liturg.*

(3) *Traité de l'Eucharistie*, liv. 2.

(4) *In notis ad catal. Hebediesu*, p. 134.

(5) Voyez appendice, n° 2.

Carême, excepté celui des Rameaux, le Jeudi et le Samedi saints, les veilles de Noël et de l'Épiphanie, et le jour de saint Basile.

Le reste de l'année ils disent la messe de saint Jean Chrysostôme. Nous donnons pour la première fois une traduction française de cette Liturgie d'après le texte grec du Père Goar (1), et nous la faisons suivre d'une traduction de la Liturgie de saint Basile, dont le Père Goar a publié le texte grec (2) et qui n'avait point encore été traduite jusqu'ici.

ORDRE DE LA SAINTE ET DIVINE MESSE

de notre saint Père Jean Chrysostôme.

Le Prêtre, sur le point de commencer le divin mystère, doit avant tout se confesser et se réconcilier avec tous ses frères; il doit avoir gardé son cœur des pensées mauvaises et avoir gardé la continence depuis le soir, et avoir veillé jusqu'au temps du sacrifice. Or, quand le temps du sacrifice approche, après avoir rendu au président (l'Évêque) le respect qui lui est dû, il entre dans le temple, et avec le Diacre, il se prosterne trois fois vers l'Orient devant le Sauveur et devant l'image de la très-sainte Mère de Dieu, et ils s'inclinent une fois également devant les deux chœurs. Or, quand ils se prosternent, ils disent secrètement cette prière : Abaisse la main, Seigneur, du haut de ta demeure céleste, et confirme-moi pour ton ministère qui m'est proposé ou prescrit, afin que, me tenant sans tache devant ton tribunal redoutable, je consume le sacrifice non sanglant. Parce que la puissance et la gloire t'appartiennent dans les siècles des siècles. Amen.

(1) Page 58-158.

(2) Page 158-187. — Voici le texte détaillé de l'excellent et rare ouvrage du Père Goar : EYXOΛOΓION sive Rituale Græcorum complectens ritus et ordines divinæ Liturgiæ, officiorum, sacramentorum, consecrationum, benedictionum, funerum, orationum, etc., cuilibet personæ, statui, vel tempori congruos, justa usum orientalis Ecclesiæ. Cum selectis Bibliothecæ regiæ, Barberinæ, Cryptæ-Ferratæ, Sancti Marci Florentini, Tillianæ, Allatianæ, Coresianæ, et aliis probatis manuscriptis et editis exemplaribus collatum. Interpretatione latina, nec non mixobarbararum vocum brevi Glossario, æneis figuris, et observationibus ex antiquis Patrum et maxime græcorum theologorum expositionibus illustratum. Opera R. P. F. Jacobi Goar, Parisini, ordinis FF. Prædicatorum, sanctæ Theologiæ Lectoris; nuper in Orientem Missi Apostolici. Paris, 1647, un vol. in-fol à deux colonnes.

Etant entrés dans la sacristie, ils reçoivent dans leurs mains une tunique qui leur est propre, et font trois révérences vers l'Orient, en disant à part eux : O Dieu! sois-moi propice, à moi pécheur.

Ensuite le Diacre, inclinant la tête, s'approche du Prêtre, et, tenant dans sa main droite la dalmatique avec l'étole, il dit : Seigneur, bénis la tunique avec l'étole.

Et le Prêtre, bénissant avec la main, dit : Béni est notre Dieu, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Ensuite le Prêtre se retire en particulier dans un endroit de la sacristie et se revêt de la tunique, en priant de cette manière : Mon ame se réjouira vivement dans le Seigneur, qui m'a revêtu du vêtement du salut et m'a environné de la tunique de l'allégresse, et m'a imposé la mitre comme à un fiancé et m'a orné comme une fiancée.

Et, ayant embrassé l'étole, il la place sur son épaule gauche. Or, le Prêtre, après avoir reçu la tunique, la bénit, et, l'ayant embrassée, il la revêt, disant à part lui, comme le Diacre, le psaume précité, et le Prêtre reçoit les (supermanicalia) manipules (1), qu'il met l'un à la main droite, en disant : Ta droite, Seigneur, a été glorifiée dans ta puissance. Ta droite, Seigneur, a brisé tes ennemis, et tu as broyé tes ennemis sous l'immensité de ta gloire.

Pour l'autre manipule, qu'il met à sa main gauche, il dit ceci : Tes mains, Seigneur, m'ont fait et m'ont formé.

Ensuite, recevant l'étole et la bénissant, il la baise et la met sur son cou et dit : Béni soit Dieu, qui a répandu sa grâce sur ses prêtres, comme le parfum répandu sur la tête, qui descendit sur toute la barbe d'Aaron, qui descendit sur le bord de ses vêtements comme la rosée du mont Hermon, qui descendit sur la montagne de Sion; car c'est là que le Seigneur a répandu sa bénédiction et une très-longue vie.

Et, prenant la ceinture, il la bénit, puis la baise et dit : Béni soit Dieu, qui m'a ceint étroitement de force et qui répand sa grâce sur moi, pendant toute la suite des temps, maintenant et à jamais, et dans les siècles des siècles. Amen.

Ensuite, ayant pris le υπογονατιον (subgenialis), s'il est protosyn-celle de la grande Eglise (2), ou tout autre ayant quelque dignité, et après qu'il l'a bénit, il le baise et dit : Ceins ton épée sur ta cuisse (à tes

(1) Manipule est mis ici d'une manière impropre et à défaut de terme exact. Les Grecs, au lieu de manipule, passent à chaque bras, au-dessus du poignet, un bout de manche de la même étoffe que celle de leur ample chasuble.

(2) Cette charge répond à celle d'archidiacre chez les Latins.

reins), ô le plus puissant des Dieux ! revêts-toi de ta splendeur et de ta beauté, marche et poursuis ta carrière heureuse pour la vérité, la mansuétude et la justice ; et ta droite te conduira d'une manière admirable, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. *Amen.*

Ensuite, recevant la chasuble et la bénissant, il la baise et dit : Que tes prêtres, Seigneur, se revêtent de la justice, et tes saints bondiront d'allégresse, incessamment, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Ensuite, s'avançant à la table de proposition (1), ils lavent leurs mains en disant : Lavabo inter innocentes, comme aujourd'hui, jusqu'à Benedicam te, Domine, inclusivement.

Et le Diacre prépare les objets sacrés, savoir le saint disque (2) à la partie gauche, et le calice à la droite et les autres objets qui les accompagnent ; ensuite, se prosternant trois fois devant la proposition, chacun dit : Seigneur, sois-moi propice, à moi pécheur, et aie pitié de moi. Et : Tu nous as rachetés des malédictions de la loi par ton sang précieux, et, après avoir été attaché à la croix et percé d'une lance, tu as procuré aux hommes l'immortalité, comme d'une source. Notre Sauveur, gloire à toi.

Et le Diacre dit : Bénis, Seigneur.

Et le Prêtre bénit : Béni soit notre Dieu, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Après, le Prêtre prend le pain de sa main gauche et la sainte lance (3) de sa main droite, et fait avec le signe de la croix sur l'empreinte de l'hostie (4), en disant trois fois : En mémoire de notre Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Et aussitôt il perce avec la lance la partie droite du second, et, en la tranchant, il dit : Comme un brebis, il a été conduit à la boucherie.

Il perce aussi la partie gauche avec la sainte lance et dit : Et comme un doux agneau se tait devant celui qui le tond, de même il n'ouvrira pas sa bouche.

(1) Cet autel appelé *prothèse* est, chez les Grecs, ce que la crédence est pour les Latins : un autel accessoire.

(2) Patène des Grecs : plat d'or ou d'argent d'une plus grande dimension que nos patènes et recouvert d'un couvercle à charnière de même matière.

(3) Couteau fait en forme de petit glaive et dont le manche a la forme d'une croix.

(4) Les Grecs disent la messe avec un pain rond ou carré, levé comme le pain ordinaire. L'empreinte dont il est ici parlé consiste dans une figure de la croix, avec ces lettres grecques IC XC NIKA, pour signifier en abrégé : *J.-C. est vainqueur.*

Or, enfonçant de nouveau la sainte lance dans la partie supérieure de l'empreinte de l'hostie, il dit : Sa condamnation a été prononcée et il l'a entendue avec humilité.

Et, enfonçant encore la sainte lance dans la partie inférieure de l'empreinte, il dit : Qui racontera sa génération?

Et le Diacre, à chaque incision, dit : Prions le Seigneur ; et il tient l'étole de sa main droite.

Ensuite le Diacre dit : Enlève, Seigneur ; et le Prêtre, plongeant obliquement la sainte lance dans la partie droite de l'hostie, enlève le saint pain en disant : Car sa vie est ravie de dessus la terre, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Et, plaçant sur le saint disque le pain renversé (sur le flanc), après que le Diacre a dit : Immole Seigneur, le Prêtre le sacrifie en forme de croix, en disant : L'agneau de Dieu est immolé, l'agneau qui efface le péché du monde, pour la vie et le salut du monde.

Et il tourne l'autre partie qui a la croix en haut, ou dans la partie supérieure, et le Diacre dit : Perce, Seigneur.

Or, le Prêtre, avec la sainte lance, perce le pain à la partie droite et dit : Et un des soldats ouvrit son côté d'un coup de lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau.

Or, le Diacre verse tout à la fois le vin et l'eau dans le saint calice, lorsqu'au paravant il a dit au Prêtre : Bénis, Seigneur ; et le Prêtre bénit ; ensuite le Prêtre, prenant la seconde partie de l'hostie, dit : En l'honneur et en la mémoire de notre bénie entre toutes et glorieuse reine, Mère de Dieu, Marie toujours vierge, par les prières de laquelle reçois, Seigneur, ce sacrifice sur ton céleste autel.

Et, élevant la particule avec la sainte lance, il la place à gauche du saint pain ; alors, après avoir reçu la troisième partie de l'hostie, il dit : A l'honneur du glorieux prophète précurseur, Jean-Baptiste, des saints, des illustres apôtres, des saints Pères nos pontifes, Basile-le-Grand, Grégoire le Théologien, Jean Chrysostôme, Athanase, Cyrille, Nicolas de Myre, et de tous les saints pontifes ; du saint apôtre, premier martyr, et de l'archidiaque Etienne, des grands saints martyrs Georges, Démétrius, Théodore, et de tous les saints martyrs ; de nos saints Pères qui ont porté Dieu, Antoine, Euthyme, Sabas le Sanctifié, Onuphre, Arsène, Athanase sur le mont Athos, et de tous les saints moines ; des saints qui ont exercé la médecine sans rétribution, Cosme et Damien, de Cyr et de Jean, de Pantaléon et d'Hermolas, de Samson et Diomède, de Thassalée et Tryphon, et des autres saints ; des justes, Pères de Dieu, Joachim et Anne, et du saint N... (savoir celui dont on célèbre la fête en

ce jour); et de tous les saints, par les prières desquels protège-nous, ô Dieu! (*Et ainsi, élevant la particule, il la place plus bas à la partie gauche.*) Ensuite, ayant pris une autre oblate, il dit : Pour notre archevêque N..., pour notre vénérable prêtrise, le diaconat dans le Christ, et pour tout l'ordre sacerdotal, et en souvenir et pour la rémission des péchés des fondateurs de ce saint temple (desquels on doit toujours faire mémoire). Ici, il fait momentanément mémoire des vivants et des morts qu'il préfère. Et en mémoire de tous ceux qui se sont endormis dans l'espérance de la résurrection, pour la vie éternelle; de nos pères et de nos frères, auxquels, Dieu miséricordieux, veuille accorder le pardon. *Et ainsi, enlevant la particule, il la place au-dessous, à la partie gauche.* Ensuite, prenant l'encensoir et l'encens, le Diacre dit au Prêtre : Bénis, Seigneur, l'encens; et il dit : Prions le Seigneur. Et le Prêtre dit cette prière : Christ Dieu, nous t'offrons cet encens en odeur de suavité spirituelle; reçois-le Seigneur sur ton saint, sur ce céleste et intellectuel autel; verse sur nous tes abondantes miséricordes, accorde-nous-les à nous, tes serviteurs, invoquant ton nom, le nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint, en tout temps, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

LE DIACRE : Prions le Seigneur.

Et le Prêtre, après avoir encensé l'astérisque ou l'étoile (1), la place sur le pain et dit : Et l'étoile qui marchait s'arrêta au-dessus de l'endroit où était placé l'enfant; incessamment, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

LE DIACRE : Prions le Seigneur.

Le Prêtre, après avoir embaumé le premier voile du calice de la fumée de l'encens, couvre le saint pain et dit : Le Seigneur a régné et a été revêtu de gloire et de majesté; le Seigneur s'est revêtu de force et s'est préparé pour un grand ouvrage. Car il a affermi le vaste globe de la terre, en sorte qu'il ne sera pas ébranlé. La sainteté doit être l'ornement de ta maison dans toute la suite des jours, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

LE DIACRE : Prions le Seigneur. Couvre, Seigneur. Et le Prêtre, ayant couvert le second voile de la vapeur de l'encens et voilé le calice, dit : Ta vertu, ô Christ, a couvert les cieus, et la terre est pleine de ta louange, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

(1) C'est une espèce de croix d'argent ou d'autre métal, composée de deux règles en équerre et terminées par un pied qui les tient élevées sur la patène, et qui empêche que le voile ne touche le pain.

LE DIACRE : Prions le Seigneur. Couvre, Seigneur. *Et le Prêtre, embaumant de fumée le voile dit aërem, aëra, « air ; » et, voilant les deux parties de l'hostie, il dit : O notre Dieu ! couvre-nous sous l'ombre de tes ailes, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Amen.*

Puis le Prêtre et le Diacre, joignant les mains en croix, adorent dévotement, et puis ils disent : Béni soit notre Dieu, qui s'est complu en cet état ; incessamment, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Le Diacre, sur la table de proposition ou près de la table des dons précieux, dit : Prions le Seigneur. Et le Prêtre ajoute l'oraison de proposition ou de la table (hypothesis) : Dieu, notre Dieu, qui nous as envoyé le pain céleste, aliment de tout le monde, notre Seigneur et Dieu, Jésus-Christ, sauveur, rédempteur, bienfaiteur, qui nous bénis et nous sanctifies, bénis toi-même cette proposition et reçois-la sur ton autel trans-aérien ou placé au-dessus des cieux ; souviens-toi, bon et clément, de ceux qui l'ont offert et de ceux pour qui ils ont offert, et conserve-nous sans tache dans la célébration de tes divins mystères (élevant la voix), parce qu'il est sanctifié et glorifié ton très-précieux et magnifique nom de Père, de Fils et de Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

L'oraison finie, il couvre de la fumée de l'encens la proposition, et il termine en disant : Gloire à toi, Christ Dieu, notre espérance. — LE DIACRE : Gloire au Père, et au Fils, et à l'Esprit saint, maintenant et toujours, et dans tous les siècles. Amen. — LE PRÊTRE : Que le Christ, notre vrai Dieu, par l'intercession de sa très-sainte, sans tache, bénie entre tous, notre glorieuse maîtresse, mère de Dieu et toujours vierge, Marie, par la vertu de la glorieuse et vivifiante croix et de tous les saints, aie pitié de nous en sa qualité de Dieu bon et clément. — LE CHOEUR : Amen.

Alors le Diacre, prenant l'encensoir, s'éloigne et embaume de la fumée de l'encens, en forme de croix, le tour de la sainte table, en disant à part lui : O Christ ! dans le sépulcre tu étais en corps ; dans les enfers, en ame ; en paradis, avec le larron, ou sur ton trône avec le Père et l'Esprit, comme Dieu, remplissant tout et demeurant incirconscrit (ne pouvant être contenu dans aucun espace). Et il récite le cinquantième psaume, Miserere mei, Deus ; et tandis qu'il encense le sanctuaire et tout le temple, il entre de nouveau dans le saint tribunal (agion bèma), et, ayant de nouveau encensé la sainte table et le Prêtre, il place l'encensoir en son lieu, puis il s'approche du Prêtre, et se tenant tous deux devant la sainte

table, et adorant et priant, chacun à part soi, ils disent : Roi céleste, consolateur, esprit de vérité, qui es présent partout, qui remplis tout, trésor, dispensateur des biens et de la vie, viens et habite en nous, et purifie-nous de toute tache, et conserve, ô Dieu clément ! conserve nos ames. *Et* : Seigneur, tu ouvriras mes lèvres, et ce qui suit, une fois. *Ensuite le Prêtre embrasse l'Évangile, et le Diacre la sainte table. Ensuite le Diacre, inclinant la tête devant le Prêtre et tenant l'étole avec trois doigts de la main droite, dit* : Voici le temps de servir le Seigneur, bénis, Seigneur. *Et le Prêtre, se signant, dit* : Béni soit le Seigneur, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.* — LE DIACRE : Prie pour moi, Seigneur. — LE PRÊTRE : Que le Seigneur Dieu se souvienne de toi dans son royaume, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE DIACRE : *Amen, amen, amen.*

Et, après qu'ils ont trois fois adoré, ils disent intérieurement :

Seigneur, tu ouvriras mes lèvres; et le reste. Ceci achevé, le Diacre descend de la tribune (bèma), et, après avoir adoré trois fois, il dit à haute voix : Bénis, Seigneur, ou Monsieur. Or, le Prêtre dit à haute voix : Béni soit le royaume du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen.* — LE DIACRE, à haute voix : Prions le Seigneur dans la paix. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. — LE DIACRE : Pour la paix céleste et le salut de nos ames, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. — LE DIACRE : Pour la paix de tout l'univers, la stabilité des saintes églises de Dieu et la concorde de tous, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. — LE DIACRE : Pour cette sainte maison et ceux qui y entrent avec foi, religion et crainte de Dieu, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. — LE DIACRE : Pour notre archevêque N..., les vénérables Prêtres, les Diares dans le Christ, tout le clergé et le peuple, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour nos rois très-pieux et gardés de Dieu, pour ceux de leur palais et pour leur armée, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour qu'il fasse la guerre avec eux et soumette à leurs pieds tout ennemi et adversaire, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour cette sainte demeure, toute la ville et le pays, et ceux qui y habitent avec la foi, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour la sérénité de l'air , la fécondité des fruits de la terre et des temps pacifiques , prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour les navigateurs, les voyageurs, les malades ou ceux qui souffrent, les voyageurs, les captifs, et pour leur salut, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour que nous soyons délivrés de toute affliction, colère, péril et nécessité, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

Prière secrète du premier Antiphonier ou de la première antienne (Antiphonon) :

Seigneur, notre Dieu, dont on ne peut mesurer la puissance ni comprendre la gloire, dont la miséricorde est immense et la clémence ineffaçable, regarde toi-même sur nous, Seigneur, eu égard à ta miséricorde, et que ta compassion se répande sur nous et sur ceux qui prient avec nous en abondantes miséricordes.

Le Prêtre disant l'oraison secrètement sur la tribune ou sur les degrés de l'autel, le Diacre, dans le même temps, hors de la tribune, récite les prières qui ont rapport à la paix (pacifica, eirènica).

LE DIACRE : Reçois-nous, sauve-nous, aie pitié de nous et garde-nous, ô Dieu, par ta grâce. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Rappelant la mémoire de la très-sainte, sans tache, bénie entre toutes, notre glorieuse maîtresse, mère de Dieu et toujours vierge, Marie, avec tous les saints, recommandons-nous au Christ Dieu, nous-mêmes et les uns les autres, et toute notre vie. — LE CHOEUR : A toi, Seigneur.

LE PRÊTRE, à haute voix : Parce que toute gloire, honneur et adoration te conviennent, Père, Fils et Esprit saint, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen.

(Après la récitation des pacifiques (ειρηνικη), le Chœur chante la première antienne, ou les typiques, ou les symboliques (*typica*) si c'est un dimanche; sinon on chante le propre du jour ou l'antienne propre du jour.)

Oraison de la seconde antienne, qui se dit secrètement : Seigneur notre Dieu, sauve ton peuple et bénis ton héritage, conserve la plénitude de ton Eglise, sanctifie ceux qui aiment la splendeur de ta maison; glorifie-les par ta divine puissance, et ne nous abandonne pas, nous qui espérons en toi.

Remarque encore ici, comme dans la première oraison, si le Diacre est présent ou s'il est absent.

LE DIACRE : Prions encore et une seconde fois le Seigneur dans la paix. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : O Dieu, reçois-nous, sauve-nous, aie pitié de nous et garde-nous par la grâce. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Faisant mémoire de la très-sainte, sans tache, bénie entre toutes, de notre maîtresse, mère de Dieu, Marie, toujours vierge, recommandons-nous au Christ Dieu, et nous-mêmes les uns et les autres, et toute notre vie.

LE PRÊTRE, à haute voix : Parce qu'à toi appartient la puissance, à toi l'empire et la puissance du Père, du Fils et de l'Esprit saint, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen.

(Après les secondes pacifiques, le Chœur chante la seconde antienne ou les secondes typiques, si c'est un dimanche; sinon on chante l'antienne propre du jour.)

Oraison de la troisième antienne, qui se dit en secret : O toi, qui nous as donné ces prières communes et unanimes, et qui as promis aussi d'accorder leurs demandes à deux et à trois fidèles réunis en ton nom, accorde maintenant encore à tes serviteurs ce qu'ils te demandent pour leur utilité, en nous donnant dans le siècle présent la connaissance de la vérité, et, dans le siècle futur, la vie éternelle.

Remarquons encore ici, comme dans la première et la seconde oraison, si le Diacre est présent ou s'il est absent.

LE DIACRE : Prions en paix le Seigneur encore et encore.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Reçois-nous, ô Dieu! sauve-nous, aie pitié de nous et garde-nous par ta grâce. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Faisant la mémoire de la très-sainte, sans tache, bénie entre toutes, de notre glorieuse maîtresse, mère de Dieu, Marie, toujours vierge, avec celle de tous les saints, recommandons-nous nous-mêmes et mutuellement, et toute notre vie, au Christ Dieu. — LE CHOEUR : A toi, Seigneur. — LE PRÊTRE, à haute voix : Parce que tu es bon et clément, ô Dieu! et nous te rendons gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Ici le Chœur chante la troisième antienne ou le troisième et le sixième cantique du Canon de matines. Si c'est un jour de dimanche, il chante les béatitudes (tois macarismois) et le propre du saint de ce jour. Et, lorsque le chœur est arrivé au Gloria Patri, le Prêtre et le Diacre se prosternent trois fois devant la sainte table (trapèzès agias). Alors le Prêtre, après avoir pris le saint Evangile, le donne au Diacre, et, sortant par la porte qui est dans la partie septentrionale, ils viennent au lieu

accoutumés; ils achèvent la petite entrée (minorem ingressum, micran eisodon) et inclinent tous deux la tête, et le Diacre disant tout bas : Prions le Seigneur ; et, prenant en même temps l'étole avec ses trois doigts, le Prêtre récite l'oraison de l'entrée.

Oraison de l'entrée ou introduction du saint Evangile; secrètement : Dominateur, Seigneur notre Dieu, qui dans les cieus as établi les ordres et les armées des anges et des archanges pour le ministère de ta gloire, fais qu'avec notre introït (de l'évangile) ait lieu à la fois l'introït des saints anges, qui servent avec nous et glorifient avec nous ta bonté. A haute voix : Parce que toute gloire, tout honneur, toute adoration te conviennent ou sont dignes de toi, Père, Fils et Esprit saint, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. LE CHOEUR : Amen.

L'oraison terminée, le Diacre dit au Prêtre : Bénis, Seigneur, le saint introït ou introduction, montrant en même temps avec l'étole la partie orientale; et le Prêtre, après avoir fait une croix vers l'Orient, dit : Bénie soit l'entrée de tes saints, perpétuellement, maintenant, etc. — LE CHOEUR : Amen.

Ensuite le Diacre va trouver l'Evêque, et celui-ci baise l'Evangile, s'il est présent; s'il est absent, c'est le Prêtre qui le baise; et, quand le dernier module (air, mesure) est achevé, le Diacre entre au milieu (en tô meson) de la nef, et, se tenant devant le Prêtre, il lève légèrement les mains, et montrant le saint Evangile, il dit : « C'est la Sagesse, soyons debout. » Alors, après avoir salué l'Evangile ou lui avoir rendu le respect qui lui est dû, le Diacre et le Prêtre derrière lui entrent dans la sainte tribune ou le saint ambon (bèma) et le Diacre dépose le saint Evangile sur la sainte Table. Cependant les chœurs chantent les chants accoutumés et ceux qui appartiennent au propre du saint de ce jour, et, quand ils sont arrivés au dernier, le Diacre, inclinant la tête vers le Prêtre et tenant l'étole dans la main, dit : Bénis, Seigneur, le temps de l'hymne trois fois saint, et, le Prêtre le bénissant, dit : Parce que tu es saint, notre Dieu, perpétuellement, maintenant et toujours. Quand le chant ou module est achevé, le Diacre s'approche des portes sacrées et montre à ceux qui se tiennent dehors l'étole, en disant à haute voix : Et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen. Pendant que le Chœur chante l'hymne trois fois saint, le Prêtre prie secrètement. On doit dire secrètement l'oraison de l'hymne trois fois saint :

Dieu saint, qui reposes parmi les saints ou dans le Saint des saints; qui es loué et célébré par une voix trois fois sainte par les Séraphins et qui es glorifié par les Chérubins, et qui es adoré par toute puissance céleste, toi qui as tout tiré du néant et as donné l'être à tout; toi qui as

créé l'homme à ton image et à ta ressemblance et qui l'as orné de tout don ; toi qui donnes la sagesse et l'intelligence à qui les demande et qui ne méprise pas le pécheur, mais qui as institué la pénitence pour notre salut, qui as daigné que nous, tes indignes serviteurs, se tinssent à cette heure devant la gloire de ton saint autel et te rendissent le tribut d'adoration et de gloire qui t'est dû ; toi-même encore, Seigneur, reçois de notre bouche à nous pécheurs l'hymne trois fois saint, et regarde-nous dans ta bonté ; pardonne-nous tout péché volontaire et involontaire. Sanctifie nos âmes et nos corps et accorde-nous de t'honorer dans la sainteté, tous les jours de notre vie, par l'intercession de la sainte mère de Dieu et de tous les saints qui t'ont plu dès l'éternité. *A haute voix* : Parce que tu es notre Dieu saint et que nous te rapportons la gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen*.

Ceci achevé, pendant que le Chœur chante Gloria et nunc, eux-mêmes, c'est-à-dire le Prêtre et le Diacre, chantent l'hymne trois fois saint (trisa-gion), faisant en même temps trois fois la révérence devant la sainte table. Ensuite le Diacre dit au Prêtre : Ordonne, Seigneur. Et ils s'avancent vers le siège (cathedra) ; et le Prêtre s'avancant dit : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Et le Diacre dit : Bénis, Seigneur, le siège supérieur ou le trône céleste. — LE PRÊTRE : Tu es béni sur le trône de gloire de ton royaume, toi qui règnes sur les Chérubins ; maintenant, etc.

Quand l'hymne trois fois saint (trisa-gion) est terminé, le Diacre, venant devant la porte ou l'entrée, dit : Soyons attentifs, faisons attention. — LE PRÊTRE : PAIX à tous. — LE DIACRE : C'est la Sagesse.

Et le lecteur commence : Alleluia (psaume de David).

Et le Diacre, de nouveau : Soyons attentifs. Le lecteur lit l'épître de l'Apôtre et du jour, proposée pour exemple. Et le Diacre, de nouveau : Soyons attentifs. Et la lecture de l'Apôtre étant achevée, le Prêtre s'écrie : Paix à toi.

LE DIACRE : C'est la Sagesse. — LE CHOEUR : Alleluia (psaume de David). Et le Diacre, prenant l'encensoir et l'encens, s'approche du Prêtre en disant : Seigneur, bénis l'encens. Le Prêtre bénit l'encens en récitant cette prière : Nous t'offrons l'encens, Christ, notre Seigneur, en odeur de suavité spirituelle. Répands sur nous encore la grâce de ton très-saint Esprit, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Le Diacre encense tout autour de la sainte table, tout le sanctuaire et le voile dit aer. Ensuite, ayant déposé l'encensoir, il s'approche du Prêtre

et inclinant la tête devant lui, tenant du bout des doigts l'étole avec l'Évangile, savoir en ce lieu de la sainte table, il dit : Bénis, Seigneur, le héraut du saint Apôtre et de l'Évangéliste N... Or, le Prêtre, faisant le signe de la croix, dit : Que Dieu, par l'intercession du saint glorieux Apôtre et de l'Évangéliste, te donne la parole à toi, évangélisant, pour évangéliser avec beaucoup de puissance. Et le Diacre, répondant Amen et saluant et vénérant dévotement le saint Évangile, sort par les saintes portes, précédé des cierges et des parfums, vient et se tient en haut de l'ambon, ou dans un autre lieu destiné ailleurs à ce ministère. Or, le Prêtre près de la sainte table, tourné à l'Occident, prononce à haute voix : Debout, voici la Sagesse. Entendons le saint Évangile. Et le Diacre : Leçon du saint Évangile de l'Évangéliste. — LE CHOEUR : Gloire à tous, Seigneur. — LE PRÊTRE : Soyons attentifs.

Quand l'Évangile est achevé, le Prêtre dit au Diacre : Paix à toi. Et le Diacre, s'étant avancé jusqu'aux saintes portes, donne au Prêtre le saint Évangile. Ensuite, se tenant dans le lieu accoutumé, il commence ainsi : Disons tous de tout notre cœur, et disons de toute notre âme. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Seigneur tout-puissant, Dieu de nos pères, nous t'en prions, exauce-nous et aie pitié de nous. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : O Dieu ! aie pitié de nous suivant ta grande miséricorde, nous t'en supplions, et, Seigneur, aie pitié.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. — LE DIACRE : Nous te prions encore pour nos empereurs très-pieux et gardés de Dieu, pour leur puissance, leur victoire, leur persévérance, leur paix, leur santé et leur salut, et afin que le Seigneur, notre Dieu, les aide avec plus d'efficacité, les dirige en toutes choses et foule à leurs pieds tout ennemi et adversaire. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. *Alors le Prêtre dit cette oraison secrètement : Seigneur, notre Dieu, reçois de tes serviteurs cette prière assidue et aie pitié de nous, suivant la multitude de ta miséricorde ; étends sur nous ta pitié et sur tout ton peuple qui attend de toi une abondante miséricorde.*

A haute voix : Parce que, ô Dieu ! tu es miséricordieux et bon, et nous te rapportons la gloire, Père, Fils et Saint-Esprit ; maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen.

LE DIACRE : Catéchumènes, priez le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Fidèles, prions pour les catéchumènes, afin que le Seigneur ait pitié d'eux. — LE CHOEUR : Aie pitié.

LE DIACRE : Qu'il les instruisse de la parole de vérité. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Qu'il leur révèle l'Évangile de justice.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Qu'il les unisse à sa sainte Eglise catholique et apostolique. — LE CHOEUR : Aie pitié.

LE DIACRE : Sauve-les, ô Dieu, aie pitié d'eux; reçois-les et garde-les par ta grâce. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Catéchumènes, inclinez vos têtes devant Dieu. — LE CHOEUR : Devant toi, Seigneur.

Le Prêtre dit l'oraison des catéchumènes avant la sainte oblation, secrètement :

Seigneur notre Dieu, qui habites dans les hauteurs des cieux et qui as égard à l'humilité, toi qui as envoyé pour le salut du genre humain ton Fils unique et Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ, jette un regard sur tes serviteurs les cathécumènes qui inclinent leurs têtes devant toi, et rends-les dignes, quand le temps sera venu, du bain de la régénération, de la rémission de leurs péchés et du vêtement de l'incorruptibilité; unis-les à ta sainte Eglise catholique et apostolique, et joins-les au nombre de ton troupeau élu.

A haute voix : Afin qu'avec nous ils glorifient ton nom vénérable et magnifique de Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

Après l'exclamation, le Prêtre prend le corporal, et, suivant la coutume, le développe. Le Diacre dit : Vous tous qui êtes catéchumènes, sortez; sortez, catéchumènes; vous tous qui êtes catéchumènes, sortez; qu'il ne reste ici aucun catéchumène; nous tous qui sommes fidèles, prions encore et encore le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

Première oraison pour les fidèles, quand le corporal a été développé; le Prêtre la dit secrètement :

Nous te rendons grâces, Seigneur, Dieu des vertus, qui as daigné permettre que nous nous tenions encore maintenant devant ton saint autel et que nous implorions tes miséricordes; reçois, Seigneur, notre ardente prière; fais que nous soyons dignes de t'offrir des vœux, des supplications et un sacrifice non sanglant pour tout un peuple; et rends-nous capables, toi qui nous as placés dans ce saint ministère, de t'invoquer dans la puissance de l'Esprit saint avec innocence et pureté, dans le témoignage irréprochable de notre conscience, et de t'invoquer en tout temps et en tout lieu, afin que, nous exauçant, tu nous sois propice dans l'immensité de ta bonté.

Pendant que le Prêtre prie, le Diacre, s'il est présent, récite les pacifiques (prières pour la paix) hors du saint tribunal (agio bémati, ambon) dans le lieu accoutumé.

Prions encore et de nouveau le Seigneur dans la paix.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour cette sainte demeure, pour toute la cité et la contrée, pour ceux qui les habitent dans la foi, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour la sérénité de l'air, la fécondité des fruits de la terre et pour obtenir des temps pacifiques, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. — LE DIACRE : Pour les navigateurs, les voyageurs, les malades, ceux qui souffrent, pour les captifs et pour leur salut, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. — LE DIACRE : Pour que nous soyons délivrés de toute tristesse, colère, péril et nécessité, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Reçois-nous, sauve-nous, aie pitié de nous, garde-nous par ta grâce. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié. — LE DIACRE : C'est la Sagesse. — *Le Prêtre, à haute voix* : Parce que tu es digne de toute gloire, honneur et adoration, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Seconde oraison des fidèles ou pour les fidèles, que le Prêtre dit secrètement.

Nous sommes tombés de nouveau et plus souvent encore la face prosternée devant toi, et nous te supplions, bon et bienveillant, afin que, regardant favorablement notre prière, tu purifies nos âmes et nos corps de toute souillure de la chair et de l'esprit et que tu nous accordes d'assister, sans péché et sans mériter notre condamnation, devant ton saint autel. Accorde aussi, Seigneur, à ceux qui prient avec nous de profiter dans la vie de la foi et de la prudence spirituelle. Accorde à ceux qui t'honorent assidûment et avec tremblement de participer, sans péché et sans encourir de condamnation, à tes saints sacrements et de devenir dignes de ton royaume céleste.

Pendant que le Prêtre prie, le Diacre, hors la sainte tribune, récite les pacifiques. Le Prêtre dit à haute voix : Afin que, gardés incessamment par ta puissance, nous rapportions toute gloire à toi, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen.

Après cette exclamation, il dit à part soi l'oraison suivante, et les chœurs chantent l'hymne chérubique. Le Diacre, avec l'encens, s'approchant

du Prêtre, encense en forme de croix le contour de la sainte table, du sanctuaire et le Prêtre lui-même; et enfin il se tient avec respect à la gauche du Prêtre.

Oraison que le Prêtre dit secrètement pendant le chant de l'hymne chérubique.

Nul de ceux qui se trouvent enveloppés dans les filets des passions charnelles et des voluptés n'est digne de venir près de toi, ou de t'approcher, ou de te servir, ô roi de gloire! car te servir est une grande chose et est une chose terrible même pour les puissances célestes. Mais cependant, à cause de ton inénarrable, de ton infinie bonté, à l'exception du changement et de la mobilité, tu as été fait homme et appelé notre pontife, et tu nous as livré, comme Seigneur de tous, la consécration de ce sacrifice solennel et non sanglant. Car toi, Seigneur notre Dieu, seul tu domines sur les habitants des demeures célestes. C'est toi qui es porté sur le trône des Chérubins; tu es le Seigneur des Séraphins et le roi d'Israël. Tu es le seul Saint et tu reposes parmi les saints. Je te prie donc, toi qui seul es bon et qui nous exauces volontiers, jette les yeux sur moi, Seigneur, et sur ton serviteur inutile, et purifie mon ame et mon cœur d'une conscience mauvaise, et rends-moi capable et digne, par la vertu de ton Esprit saint, après m'avoir revêtu de la grâce du sacerdoce, d'assister à cette sainte table, qui est la tienne, et de consacrer ton saint et immaculé corps et ton sang précieux.

Car je te supplie, la tête inclinée devant toi, ne me rejette pas, moi ton serviteur, et veuille que moi, indigne et pécheur, je t'offre ces dons.

Car tu es celui qui offre et qui est offert; c'est toi qui reçois et qui es distribué, ô Christ notre Dieu! et nous te rapportons toute gloire à toi et à ton Père qui n'a pas eu de commencement, et à ton Esprit très-saint, bon et vivifiant, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

L'oraison terminée, ils récitent en même temps l'hymne chérubique et le cinquantième psaume, et, se prosternant trois fois, ils s'avancent de la table de proposition, précédés par le Diacre, qui porte l'encensoir, et, après qu'il a encensé les choses saintes, il prie à part soi : Dieu, sois-moi propice à moi pécheur. Et il dit au Prêtre : Prends, Seigneur. Or, le Prêtre place le voile, dit aër sur l'épaule gauche du Diacre, en disant : Elevez en paix vos mains vers le Saint des saints et bénissez le Seigneur; que le Seigneur te bénisse du haut de Sion, lui qui a fait le ciel et la terre, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Ensuite le Diacre prend le saint disque, qu'il place sur sa tête avec attention. Or, le Prêtre porte seul le calice sacré, et le Diacre porte l'encensoir du doigt index de sa main droite; et, traversant le temple, tous deux prient pour tous, en disant : Que le Seigneur se souvienne de nous tous dans son royaume, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen.

Et ils disent ceci très-souvent, jusqu'à ce que la grande entrée ou introduction soit achevée. Or, étant entrés sur la sainte tribune (agion bèma), ils disent : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Ensuite le Prêtre, ayant déposé les choses saintes, dit : L'illustre Joseph, après qu'il eut détaché ton corps sans tache de la croix, l'enveloppa d'un suaire blanc et d'aromates, et le plaça dans un monument qui n'avait pas encore servi.

Ensuite le Prêtre enlève les voiles qui couvraient le saint disque (patène) et le saint calice, et, enlevant des épaules du Diacre le voile aer, après l'avoir encensé, il en couvre les choses saintes. Alors le Diacre, les encensant trois fois, couvre les choses saintes avec ce voile. Et le Diacre encense trois fois les choses saintes, en disant ainsi : Seigneur, comble Sion de biens, dans ta bonne volonté. Bientôt ils prient et disent : Seigneur, sois-moi propice à moi pécheur. Ils se prosternent trois fois devant la sainte table, et le prêtre se tient debout. Et le Diacre, ayant incliné la tête devant le Prêtre, dit : Prie pour moi, Seigneur. Le Prêtre répondra : L'Esprit saint surviendra en toi et la vertu du Très-Haut t'ombragera.

LE DIACRE : Le même Saint-Esprit servira avec vous et avec nous, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Alors le Diacre dit : Souviens-toi de moi, Seigneur saint. — LE PRÊTRE : Que le Seigneur Dieu se souvienne de toi dans son royaume, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE DIACRE : Amen, amen, amen. — Et adorant, il s'avance vers l'endroit accoutumé, en disant : Achéons notre oraison au Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour les précieux dons proposés, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour cette sainte Eglise et pour ceux qui y entrent avec foi, dévotion et crainte de Dieu, prions le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour que nous soyons délivrés de toute affliction, fléau, péril et détresse, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

Prière d'oblation après la déposition des dons divins sur la très-sainte table, que le Prêtre dit secrètement : Seigneur, Dieu tout-puissant, qui seul es saint, qui reçois le sacrifice de louange de ceux qui t'invoquent de tout cœur, reçois aussi notre prière, nous qui sommes pécheurs, et offre-la sur ton saint autel, et rends-nous capables de t'offrir des dons et des sacrifices spirituels pour nos péchés et l'ignorance du peuple; et fais que nous trouvions grâce devant toi, que notre sacrifice te soit agréable, et que l'esprit de ta grâce habite, clément et bon, en nous et dans ces dons ici placés et dans tout ton peuple.

LE DIACRE : Reçois-nous, sauve-nous, aie pitié de nous et garde-nous par ta grâce, ô Dieu ! — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Demandons au Seigneur à passer tout le jour dans la perfection, la paix et sans péché. LE CHOEUR : Accorde-nous, Seigneur.

LE DIACRE : Demandons au Seigneur l'ange de paix, fidèle conducteur et gardien de nos âmes et de nos corps. — LE CHOEUR : Accorde, Seigneur.

LE DIACRE : Demandons au Seigneur l'indulgence et la rémission de tous nos péchés et de toutes nos fautes. — LE CHOEUR : Accorde, Seigneur.

LE DIACRE : Nous demandons au Seigneur le bien et la vie de nos âmes et la paix du monde. — LE CHOEUR : Accorde, Seigneur.

LE DIACRE : Demandons au Seigneur d'achever le reste du temps de notre vie dans la paix et la pénitence. — LE CHOEUR : Accorde, Seigneur.

LE DIACRE : Demandons à Dieu une fin de vie chrétienne, sans douleur, sans reproche et pacifique, et une bonne défense devant son terrible tribunal. — LE CHOEUR : Accorde-nous, Seigneur.

LE DIACRE : Faisons mémoire de la très-sainte Vierge, etc., *ci-dessus, avec la réponse du Chœur.*

LE PRÊTRE, *à haute voix* : Par la miséricorde de ton Fils unique avec lequel tu es béni, avec ton très-saint, bon et vivifiant Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles.

LE CHOEUR : Amen.

LE PRÊTRE : Paix à tous.

LE DIACRE : Aimons-nous les uns les autres, afin que nous confessions dans la concorde — LE CHOEUR : Le Père, le Fils et l'Esprit saint, la Trinité consubstantielle et indivisible.

Le Prêtre adore trois fois et dit trois fois secrètement : Je t'aimerai, Seigneur, toi qui es ma force, toi, Seigneur, qui es mon appui et mon refuge.

Le Diacre baise l'étole, adore trois fois et ajoute à haute voix : Les

portes, les portes, soyons attentifs dans la sagesse. — LE CHOEUR : Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre, *et le reste.*

Et, quand le Symbole est achevé, le Diacre dit à haute voix : Tenons-nous honnêtement, tenons-nous avec crainte, appliquons-nous à offrir en paix la sainte oblation.

LE CHOEUR : La miséricorde de paix, le sacrifice de louanges.

LE PRÊTRE, *à haute voix* : Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ et l'amour de Dieu et du Père, et la communication de l'Esprit saint soient avec vous tous

LE CHOEUR : Et avec ton esprit.

LE PRÊTRE : Elevons nos cœurs :

LE CHOEUR : Nous les tenons élevés vers le Seigneur.

LE PRÊTRE : Rendons grâces au Seigneur.

LE CHOEUR : Il est juste et raisonnable d'adorer le Père, le Fils et l'Esprit saint, la Trinité consubstantielle et indivisible.

Le Prêtre, incliné, prie secrètement.

Il est juste et raisonnable de te célébrer, de te bénir, de te louer, de te rendre grâces, de t'adorer en tout lieu de ta domination. Car tu es un Dieu ineffable, qui ne peut être perçu par l'esprit, ni vu, ni compris, qui es toujours, qui existe d'une même et semblable manière, toi et ton Fils unique et ton Saint-Esprit. C'est toi qui nous as tirés du néant et nous as donné l'être; et, lorsque nous étions tombés, tu nous as relevés et tu n'as cessé de tout faire pour nous, jusqu'à ce que tu nous aies conduits au ciel et donné ton royaume futur. Pour tous ces biens, nous te rendons grâces à toi, à ton Fils unique et à ton Esprit saint, pour tous tes bienfaits envers nous, que nous connaissons et que nous ne connaissons pas, manifestes et occultes. Nous te rendons encore grâces pour ce sacré ministère ou mystère que tu as daigné recevoir de nos mains, quoique tu sois assisté par des milliers d'Archanges, des myriades d'Ange, de Chérubins et de Séraphins à six ailes, tout couverts d'yeux, sublimes et élevés.

A haute voix : Qui chantent en ton honneur l'hymne de victoire, qui crient, vocifèrent et disent :

LE CHOEUR : Saint, saint, saint est le Seigneur des armées; le ciel et la terre sont remplis de ta gloire. Hozanna au plus haut des cieux! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hozanna au plus haut des cieux!

Or, le Diacre prend l'étoile (astericon) et la place en croix ou en forme de croix sur le saint disque, et, après l'avoir purifiée sur le corporal, il

l'embrasse et la place avec le voile (aer); ensuite il passe à la partie droite et évente avec respect les choses saintes avec un éventail (ripidion) (1); s'il n'a pas d'éventail, il se sert du voile pour le même usage.

Le Prêtre prie secrètement.

Dieu bon et clément, nous unissant aux bienheureuses Vertus, bienheureux, nous crions et nous disons : Tu es saint et entièrement saint, toi et ton Fils unique, et ton Esprit, et ta gloire est magnifique, toi qui as aimé le monde au point de nous donner ton Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle; lequel, après être venu et avoir accompli la distribution, la nuit où il fut livré, ou plutôt la nuit où il se livrait lui-même pour donner la vie au monde, ayant pris du pain dans ses mains saintes et sans tache et innocentes; après avoir rendu grâces, bénit, sanctifié et rompu ce pain, il le donna à ses saints apôtres, en disant :

Le Prêtre incline la tête, et, élevant dévotement sa main droite, il bénit le saint pain, disant à haute voix :

Prenez et mangez : CECI EST MON CORPS, qui est rompu pour vous, pour la rémission des péchés. — LE CHOEUR : Amen.

Le Diacre, ayant pris l'étole, montre le saint disque avec le prêtre; ce qu'il fait également pour le saint calice et de la même manière, quand le Prêtre prononce ces mots qu'on lit plus loin (tua ex tuis).

Le Prêtre, secrètement : Il prit également le calice après la cène, en disant :

Le Prêtre, à haute voix, ayant la main dévotement élevée en haut, bénit et dit :

BUVEZ-EN TOUS : CECI EST MON SANG, le sang du nouveau testament, qui est répandu pour vous et pour un grand nombre, pour la rémission des péchés. — LE CHOEUR : Amen.

Le Prêtre, inclinant la tête, dit secrètement : Donc, nous souvenant de ce commandement salutaire et de tout ce qui a été fait pour nous; de la croix, du sépulcre, de la résurrection après trois jours dans le tombeau, de l'ascension dans les cieux, du siège à la droite de Dieu, du second et glorieux avènement,

A haute voix : Partout et en tout nous t'offrons tes dons, des dons qui viennent de toi.

LE CHOEUR : Nous te louons, nous te bénissons, nous te rendons grâces, Seigneur, et nous te prions, notre Dieu.

Le Prêtre, s'inclinant de nouveau, prie secrètement : Nous t'offrons

(1) Cet éventail a ordinairement la figure d'un Chérubin à six ailes.

aussi ce tribut d'honneur rationel et non sanglant, et nous te prions, et te conjurons, et te supplions de faire descendre ton Saint-Esprit sur nous et sur ces dons heureux.

Le Diacre dépose l'éventail ou le voile qu'il tenait, et il s'approche plus près du Prêtre, et tous deux se prosternent trois fois devant la sainte table, et ils prient à part eux : Dieu, sois propice à moi pécheur. Ils disent trois fois secrètement :

Seigneur, qui, à la troisième heure, as envoyé ton très-saint Esprit à tes apôtres, ne l'enlève pas d'entre nous, ô Dieu bon ! *Et :* Dieu, crée en moi un cœur pur, et renouvelle l'esprit de justice et de vertu dans mes entrailles. *Ensuite, inclinant la tête, le Diacre montre avec l'étole le saint pain, et dit secrètement :* Bénis, Seigneur, le saint pain.

Et le Prêtre, debout, fait trois fois le signe de la croix sur les choses saintes, et dit secrètement : Fais que ce pain devienne le précieux corps de ton Christ. — LE DIACRE : *Amen.*

LE DIACRE, *de nouveau :* Bénis, Seigneur, le saint calice. *Et le Prêtre, bénissant, dit :* Fais que ce qui est dans ce saint calice devienne le précieux sang de ton Christ. — LE DIACRE : *Amen.*

Et le Diacre, montrant de nouveau avec son étole les deux choses saintes, dit : En les transsubstantiant par ton Esprit saint, *Amen, amen, amen.* *Et, inclinant la tête, le Diacre dit au Prêtre :* Souviens-toi, Seigneur saint, de moi, qui suis un pécheur. *Il retourne dans l'endroit où il se tenait auparavant, prenant comme auparavant l'éventail. Et le Prêtre prie secrètement :*

Afin que, pour ceux qui le recevront avec la sobriété de l'âme, il serve pour la rémission des péchés, pour la communication de l'Esprit saint, pour la plénitude du royaume des cieux et pour augmenter leur confiance en toi ; et non pour le péché, ni pour la condamnation.

Nous t'offrons encore cette victime rationnelle pour ceux qui reposent dans le Christ, pour nos ancêtres, nos pères, les patriarches, les prophètes, les apôtres, les prédicateurs, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs, les continents et tout esprit qui est consommé dans la foi ;

A haute voix : Surtout pour la très-sainte, pure, bénie entre toutes, notre glorieuse reine, mère de Dieu et toujours vierge, Marie.

Le Chœur chante : Il est certainement juste de te louer, ô Mère de Dieu ! qui dois toujours être dite bienheureuse ; toi, exempte de toute faute, qui es la mère de notre Dieu, qui dois être honorée au-dessus des Chérubins, plus glorieuse sans comparaison que les Séraphins ; nous te glorifions, toi qui as engendré Dieu, le Verbe, en dehors de la corruption,

toi qui es vraiment la mère de Dieu. *Ou bien on chante le propre du jour. Cependant le Diacre encense tout autour des choses saintes, de la table, des dyptiques (dyptica) ou tablettes, et fait mémoire des vivants et des morts qu'il préfère. Le Prêtre, s'inclinant, prie secrètement :*

Protége-nous, ô Dieu! par les prières de saint Jean-Baptiste, prophète et précurseur; des saints et illustres apôtres, de saint N..., dont nous célébrons la mémoire, et de tous les saints; et souviens-toi de tous ceux qui se sont endormis avant nous dans l'espérance de la résurrection de la vie éternelle.

Ici le Prêtre fait mémoire des vivants et des morts qu'il préfère. Pour les vivants il dit :

Pour le salut, la protection et la rémission des péchés du serviteur de Dieu, N... *Pour les morts il dit :* Pour le repos et la rémission de l'âme de ton serviteur N... dans le lieu de lumière, où il n'y a ni douleur, ni gémissements, et fais qu'elle repose là où respandit la lumière de ton visage. En outre, nous t'en prions, souviens-toi, Seigneur, de tout l'épiscopat orthodoxe, de ceux qui traitent et dispensent avec droiture la parole de la vérité, de toute la prêtrise, du diaconat dans le Christ et de tout l'ordre sacerdotal. Nous t'offrons aussi ce sacrifice raisonnable pour l'univers, pour la sainte Eglise catholique et apostolique, pour ceux qui vivent dans la chasteté et qui mènent une vie sainte et respectable, pour les très-fidèles, très-dévoués et aimants serviteurs du Christ, nos empereurs, pour tout leur palais et pour leurs armées. Donne-leur, Seigneur, un règne pacifique, afin que nous aussi nous menions une vie pacifique, tranquille et paisible, en toute piété et honnêteté.

Le Diacre, tourné vers la porte de la sainte tribune, tient l'étole de trois doigts et dit : Et de tous et de toutes. — *Le Chœur chante :* Et de tous et de toutes. *Or, le Prêtre s'écrie :* Souviens-toi surtout, Seigneur, de notre très-vénérable métropolitain; rends-le honoré dans la sainte Eglise, sauve-le, accorde-lui une longue vie et fais qu'il soit bon dispensateur de la parole de la vérité.

Le Diacre, se tenant aux portes, dit : Souviens-toi de notre très-saint métropolitain ou évêque, *quel qu'il soit.* Nous te prions aussi pour le prêtre très-pieux N... qui offre ces dons sacrés, pour le salut de nos empereurs très-pieux et gardés de Dieu, pour celui de tous et de toutes. — **LE CHŒUR :** Pour le salut de tous et de toutes.

Le Prêtre prie secrètement :

Souviens-toi, Seigneur de la cité que nous habitons, et de toute la ville, et de tout le pays, et de ceux qui les habitent dans la foi; sou-

viens-toi , Seigneur, des navigateurs, des voyageurs, des malades, de ceux qui souffrent, des captifs et de leur salut. Souviens-toi de ceux qui portent du fruit ou qui font des aumônes, qui pratiquent de bonnes œuvres dans tes saintes Eglises et qui n'ont pas oublié les pauvres ; et répands sur nous toutes tes miséricordes.

A haute voix : Et accorde-nous unanimement de bouche et de cœur de te glorifier, de louer ton nom vénérable et magnifique de Père, de Fils et de Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen*.

Le Prêtre se tourne vers la porte et, bénissant, il dit à haute voix : Et les miséricordes de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ seront avec vous tous,

LE CHOEUR : Et avec ton esprit.

Et le Diacre, quand le moment est venu, se tient dans le lieu accoutumé et dit : Faisant mémoire de tous les saints, prions encore et encore le Seigneur.

LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour les offrandes et les dons précieux sanctifiés, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Afin que notre Dieu clément, qui les a reçus en odeur de suavité spirituelle sur son saint, supercéleste et intellectuel autel, nous donne la grâce divine et le don de l'Esprit très-saint ; prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Pour que nous soyons délivrés de toute affliction, colère, péril et détresse, prions le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

Le Prêtre prie secrètement : Seigneur bienveillant, nous te recommandons toute notre vie et notre espérance, nous te demandons, nous te prions et supplions, pour que nous méritions de participer aux mystères célestes et redoutables de cette table sainte et spirituelle, avec une conscience pure ; pour la rémission des péchés, pour le pardon des péchés, pour la communion de l'Esprit saint, pour l'héritage du royaume des cieux, pour notre espérance en toi ; non pour notre jugement et notre condamnation.

LE DIACRE : Reçois-nous, etc., *ci-dessus*. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Demandons à Dieu toujours parfait, saint, pacifique, exempt de péché. — LE CHOEUR : Accorde, Seigneur.

LE DIACRE : Demandons au Seigneur l'ange de paix pour être le gardien de nos âmes et de nos corps. — LE CHOEUR : Accorde, Seigneur.

LE DIACRE : Demandons au Seigneur des choses bonnes et utiles au salut de nos âmes et de nos corps ; demandons-lui la paix.

LE CHOEUR : Accorde , Seigneur.

LE DIACRE : Demandons au Seigneur de passer le reste du temps de notre vie dans la pénitence. — LE CHOEUR : Accorde, Seigneur.

LE DIACRE : Demandons l'union de la foi et la communion de l'Esprit saint , recommandons-nous nous-mêmes et mutuellement , ainsi que toute notre vie , au Christ Dieu. — LE CHOEUR : A toi , Seigneur.

LE PRÊTRE, à haute voix : Et rends-nous dignes, Seigneur, d'oser t'invoquer avec confiance et sans crime , et de dire : — LE CHOEUR : Notre Père, qui es dans les cieux , etc.

LE PRÊTRE, en s'écriant : Parce que l'empire, la vertu et la gloire te conviennent, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

LE PRÊTRE : Paix à tous. — LE CHOEUR : Et avec ton esprit.

LE DIACRE : Inclinez vos têtes devant le Seigneur. — LE CHOEUR : A toi, Seigneur.

Donc le Prêtre, inclinant un peu la tête et jetant les yeux sur le Prêtre qui adore, il adore lui-même. Le Prêtre, incliné, prie secrètement :

Nous te rendons grâces, roi invisible, qui as tout créé par ta puissance infinie et qui, par la multitude de ta miséricorde, as tout tiré du néant à l'être. Toi-même, regarde du haut des cieux ceux qui ont incliné leur tête devant toi, car ils ne se sont pas prosternés devant la chair et le sang, mais devant toi, Dieu terrible ; toi donc, Seigneur, dispense-nous les mystères proposés ; dispense-nous-les à tous également, pour le bien, d'après les besoins de chacun. Navigue avec les navigateurs, voyage avec les voyageurs, guéris les malades, ô médecin des âmes et des corps !

LE PRÊTRE, à haute voix : Par la grâce, la miséricorde et la clémence de ton Fils unique, avec lequel tu es béni , avec ton très-saint, bon et vivifiant Esprit, maintenant et toujours , et dans les siècles des siècles.

— LE CHOEUR : *Amen.*

Le Prêtre prie secrètement : Seigneur Jésus-Christ, du haut de ta sainte demeure et du trône de la gloire de ton royaume, veille sur nous et viens pour nous sanctifier, toi qui habites au haut des cieux avec le Père et qui résides invisiblement avec nous ; et daigne, par ta main puissante, nous faire part de ton corps immaculé et de ton précieux sang, et par nous de le communiquer à tout le peuple.

Ensuite le Prêtre et le Diacre adorent dans l'endroit où ils sont, en disant trois fois secrètement : Dieu, sois-moi propice à moi pécheur. *Le peuple tout entier adore aussi avec dévotion.*

Lorsque le *Diacre* voit le *Prêtre* étendre les mains et toucher le saint pain pour faire la sainte élévation, il s'écrie : Soyons attentifs ! — LE PRÊTRE : Les choses saintes sont pour les saints. — LE CHŒUR : Il n'y a qu'un seul Saint, un seul Seigneur, Jésus-Christ, dans la gloire de Dieu le Père. Amen.

Alors le *Chœur* chante la communion du jour ou du saint dont c'est la fête, et le *Diacre* se ceint de l'étole en forme de croix; et, se tenant à la droite du *Prêtre*, qui tient le pain, il dit : Partage, Seigneur, le saint pain. Le *Prêtre*, avec attention et dévotion, le rompt en quatre parties et dit : Il est partagé et divisé, l'Agneau de Dieu, le Fils du Père, qui est rompu sans être diminué, qui toujours est mangé et n'est pas consumé, mais qui sanctifie ceux qui participent à sa manducation.

Alors il prend une partie du saint pain et la tient dans sa main; et le *Diacre*, montrant avec l'étole le saint calice, dit : Remplis, Seigneur, le saint calice. Et le *Prêtre* dit : C'est la plénitude de la foi de l'Esprit saint.

Bientôt il fait le signe de la croix et laisse tomber la particule dans le saint calice. — LE DIACRE : Amen.

Et, ayant pris de l'eau chaude (1), il dit au *Prêtre* : Bénis, Seigneur, cette sainte eau chaude.

Or le *Prêtre*, bénissant, dit : Bénie soit la ferveur de tes saints, continuellement et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Or, le *Diacre* verse en forme de croix dans le saint calice, en disant : La ferveur de la foi, pleine de l'Esprit saint. Amen. Et il fait cela trois fois, et, ayant déposé le vase d'eau chaude, il s'arrête un peu à distance (seorsim, à part). Or, le *prêtre* dit : Approche, *Diacre*, et le *Diacre* s'approche, fait une profonde inclination, et demande pardon. Et le *Prêtre*, tenant le saint pain, le présente au *Diacre*, et le *Diacre*, baisant la main qui le lui présente, reçoit le saint pain en disant : Dispense-moi, Seigneur, le corps précieux, saint et sans tache de notre Seigneur, notre Dieu et sauveur Jésus-Christ. Or, le *Prêtre* dit : Je te dispense le corps précieux, saint et sans tache du Seigneur et Dieu, notre sauveur Jésus-Christ, pour la rémission des péchés et pour la vie éternelle; et il s'éloigne derrière la sainte table, en inclinant la tête, et il prie de la même manière que le *Prêtre*.

Or le *Prêtre*, semblablement, prend le saint pain, en inclinant la tête devant la sainte table et il prie de cette manière : Je crois, Seigneur, et je

(1) Cet usage est si particulier aux Grecs, qu'il ne se trouve dans aucune autre Liturgie, ni d'Orient, ni d'Occident. Cette coutume remonte à peu près au VI^e siècle.

confesse que tu es le Christ, Fils du Dieu vivant, qui es venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier, etc.

Et : Reçois-moi aujourd'hui, moi qui participe à ta cène mystique, car je ne dirai point le mystère à tes ennemis et je ne te donnerai pas un baiser comme Judas; mais, semblable au larron, je te confesse : Seigneur, souviens-toi de moi dans ton royaume.

Et : Seigneur, je ne suis pas digne que tu entres sous le toit sordide de mon ame; mais, de même que tu as daigné reposer dans une caverne et dans la crèche d'animaux brutes, et dans la maison de Simon le lépreux, et que tu as reçu la courtisane, semblable à moi, qui s'approchait de toi; daigne aussi toi-même entrer dans la crèche de mon ame déraisonnable et dans mon corps souillé, mort et lépreux. Et comme tu n'as pas eu horreur de la bouche sordide d'une courtisane qui embrassait tes pieds sans tache; ainsi, Seigneur, mon Dieu, n'aie pas horreur de moi qui suis aussi un pécheur; mais, en qualité de bon et de clément, daigne me faire participer à ton saint corps et à ton sang sacré. Mon Dieu, pardonne-moi, purifie-moi, remets-moi tous les péchés que j'ai commis sciemment ou par ignorance, en paroles ou en œuvres. Dieu bon et clément, pardonne-moi tout, garde-moi de la condamnation, par l'intercession de ta Mère sans tache et toujours vierge, afin que je prenne ton précieux et immaculé corps, pour la guérison de mon ame et de mon corps, parce qu'à toi appartient l'empire, la vertu et la gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

*Et de cette manière ils prennent le saint pain et également le saint calice. Le Prêtre boit le premier, à trois reprises, avec une seule inclination. A la première, il dit : Au nom du Père; à la seconde, du Fils; à la troisième, et du Saint-Esprit. Après avoir bu, il essuie le saint calice avec le voile et essuie ses lèvres de la main droite avec respect, en disant : Ceci a touché mes lèvres, et lavera mes iniquités, et purifiera mes péchés, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.**

Or, tenant le saint calice, il appelle le Diacre, en disant : Diacre, approche; et le Diacre s'approche et adore une fois, en disant : Voici que je viens au Roi immortel. Et : Je crois, Seigneur, et je confesse, en entier; et le Prêtre dit : Serviteur de Dieu, Diacre N..., tu communies au saint corps et au précieux sang de notre Seigneur Jésus-Christ, pour la rémission des péchés et la vie éternelle. Pendant que le Diacre communie, le Prêtre dit : Ceci a touché tes lèvres, et effacera tes iniquités, et purifiera tes péchés, comme il l'a dit pour lui-même.

Alors le Diacre, prenant le saint disque qui est sur le saint calice, se

purifie soigneusement avec la sainte éponge ; il couvre du voile le saint calice avec attention et dévotion ; il place également sur le saint disque les autres voiles avec l'étoile (asteriscon) ; et on ouvre la porte de la sainte tribune. Et le Diacre, adorant une fois, prend le saint calice avec respect, s'avance à la porte, et, élevant le saint calice, il le montre au peuple, en disant :

Approchez-vous avec la crainte de Dieu et avec foi. — LE CHOEUR : Amen, amen, amen. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

Et le Prêtre bénit le peuple à haute voix, en disant : Dieu, sauve ton peuple et bénis ton héritage. — LE CHOEUR : Pour beaucoup d'années, Seigneur. Et le Diacre et le Prêtre retournent jusqu'à la sainte table, et le Prêtre brûle de l'encens pour la troisième fois, en disant à part lui : Sois exalté au-dessus des cieux, ô Dieu ! et sur toute la terre, par ta gloire. Ensuite, prenant le saint disque, il le place sur la tête du Diacre ; et le Diacre, le recevant avec respect, regarde dehors vers la porte et sans rien dire, s'approche de la table de proposition, où il le dépose. Le Prêtre se prosterne, et, prenant le saint calice, se tourne vers la porte, du côté du peuple et dit : Perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen.

Et aussitôt il dit secrètement cette prière :

Nous te rendons grâces, ô Dieu bon ! bienfaiteur de nos ames, de ce qu'en ce jour tu nous as rendus dignes de tes célestes et immortels mystères. Dirige notre voie, confirme-nous dans ta crainte, garde notre vie, fais que nous marchions dans la paix et la tranquillité, par les prières et l'intercession de la glorieuse Mère de Dieu, Marie, toujours vierge, et de tous les saints.

Et le Diacre, se tenant dans le lieu accoutumé, dit : Debout : Après avoir été participants des mystères divins, saints, sans tache, immortels, plus hauts que les cieux et vivifiants, rendons au Seigneur de dignes actions de grâces. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Reçois-nous, sauve-nous, etc. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié.

LE DIACRE : Demandant que tous nos jours soient parfaits, soient pacifiques, exempts de péché, recommandons-nous nous-mêmes, et mutuellement, ainsi que toute notre vie, au Christ Dieu.

— LE CHOEUR : A toi, Seigneur.

LE PRÊTRE, *en s'écriant* : Parce que tu es notre sanctification, et nous te rapportons la gloire, Père, Fils, et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen.

LE DIACRE : Avançons-nous dans la paix. — LE CHOEUR : Au nom du Seigneur.

LE DIACRE : PRIONS le Seigneur. — LE CHOEUR : Seigneur, aie pitié; Seigneur, bénis.

Oraison qui doit être prononcée à haute voix par le Prêtre, derrière l'ambon, hors du tribunal.

Seigneur, qui bénis ceux qui te bénissent et qui sanctifies ceux qui se confient en toi, conserve ton peuple et bénis ton héritage, conserve la plénitude de ton Eglise, sanctifie ceux qui aiment la splendeur de ta maison; remplis-les encore de gloire par ta divine puissance et ne nous abandonne pas, nous qui espérons en toi. Donne la paix au monde, à tes Eglises, aux prêtres, à nos empereurs, à l'armée et à tout ton peuple, parce que toute grâce excellente et tout don parfait viennent d'en haut, descendant de toi qui es le Père des lumières; et nous te rapportons la gloire, les actions de grâces et l'adoration, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : Amen.

Et le Chœur chante trois fois : Que le nom du Seigneur soit béni, maintenant et jusque dans les siècles des siècles; et le psaume vingt-deuxième : Je bénirai le Seigneur en tout temps; toujours sa louange sera sur mes lèvres.

Oraison qui se dit secrètement, tandis que l'on serre les choses sacrées.

Plénitude de la loi et des prophètes, toi Christ, notre Dieu, qui as dispensé les biens paternels, remplis nos cœurs de joie et de gaieté, perpétuellement, maintenant et toujours, dans les siècles des siècles. Amen.

Après l'oraison, le Prêtre sort, et, se tenant dans le lieu accoutumé, il distribue le pain béni; ensuite il fait le renvoi, en disant : Gloire à toi, Christ, notre Dieu, notre espérance; gloire à toi. — LE CHOEUR : Gloria Patri, comme aujourd'hui. Si c'est un dimanche, le Prêtre dit : Christ, notre Dieu, qui es ressuscité des morts. Si ce n'est pas un dimanche, c'est-à-dire le jour où l'on fait mémoire de la résurrection, il dit : Que le Christ, notre vrai Dieu, par les prières de sa Mère sans tache, la vertu de sa précieuse et vivifiante croix, des saints glorieux et des célèbres apôtres, et de saint N..., dont on célèbre la fête en ce jour, des saints et justes, des parents de Dieu, Joachim et Anne, et tous les saints, ait pitié de nous et nous sauve, lui qui est bon et clément.

Et, bénissant le peuple, il rentre. Après le renvoi, si le Diacre est absent, le Prêtre entre vers la table de proposition et consomme avec atten-

tion et dévotion le reste de la communion qui se trouve dans le saint calice, puis le purifie trois fois, et fait attention que la particule appelée Perle n'y reste pas. Alors il dit le psaume *Nunc dimittis*. Il recueille les choses saintes, le calice et le disque, suivant l'usage. Si le Diacre est présent, c'est lui qui s'acquitte de cet office; le Prêtre se dirige vers le vestiaire; il se dépouille de ses vêtements, en disant trois fois : Dieu saint, très-sainte Trinité, et *Pater noster*. Alors il dit le *dimissoire* de Chrysostôme : La grâce de ta bouche a resplendi comme un flambeau, elle a illuminé le monde et y a placé les trésors de ta libéralité; elle nous a montré la hauteur de l'humilité. Mais toi, Jean Chrysostôme, qui nous enseignes par tes paroles, prie le Christ Dieu, afin que nos âmes soient sauvées.

Ensuite on dit cette courte prière : Tu as reçu des cieux la grâce divine et de tes lèvres tu nous apprends à tous à adorer un seul Dieu dans la Trinité. O Jean Chrysostôme! nous te célébrons d'une manière digne, ô bienheureux saint! car tu es notre maître, comme nous manifestant les choses de Dieu. Ou bien on dit le *Breviculus* (*Breviculum*) du jour, où l'on fait mention de la résurrection, si c'est le dimanche, et l'on prononce le renvoi seulement, suivant l'usage. Alors le Prêtre, vêtu de son habit sacerdotal ordinaire, sort aux portes de la tribune (ou peut-être de l'autel) et il adore, en disant : Dieu, sois propice à moi pécheur. Et, se tournant vers le peuple, il le bénit, disant à haute voix : Que le Seigneur Dieu vous conserve tous par sa grâce et son humanité, perpétuellement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen. Tout le peuple, inclinant la tête, dit : Seigneur, conserve de nombreuses années celui qui nous bénit et nous sanctifie; et ils s'éloignent en paix avec Dieu.

DIVINE MESSE

de notre saint Père Basile-le-Grand.

L'interprétation et l'ordre de cette messe sont les mêmes que ceux de la Liturgie de saint Chrysostôme.

Oraison de proposition.

Dieu, notre Dieu, qui nous as envoyé le pain céleste, aliment du monde entier; notre Seigneur et Dieu, Jésus-Christ, sauveur, rédempteur, bienfaiteur, qui nous bénis et qui nous sanctifies; bénis toi-même

cette proposition et reçois-la sur ton autel placé au-dessus des cieux. Souviens-toi, Dieu bon et clément, de ceux qui ont offert et de ceux pour lesquels ils ont offert. Conserve-nous, sauve-nous de toute condamnation dans le sacrifice de tes divins mystères, parce qu'il est saint, honorable et magnifique, ton nom de Père, de Fils et de Saint-Esprit; maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

LE DIACRE : Bénis, Seigneur. — LE PRÊTRE, à haute voix : Béni soit le règne du Père, du Fils, du Saint-Esprit; maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHŒUR : *Amen.*

Les pacifiques et les répons sont dits comme dans la Messe de saint Jean Chrysostôme.

LE DIACRE : Dans la paix prions le Seigneur :

- Pour la paix céleste.
- Pour la paix de tout le monde.
- Pour l'Archevêque.
- Pour cette sainte maison.
- Pour la sérénité de l'air.
- Pour les navigateurs et les voyageurs.
- Pour notre délivrance.

Oraison de la première antienne, qu'on doit dire secrètement.

Seigneur, notre Dieu, dont la puissance est infinie et la clémence inénarrable; Seigneur, selon ta bonté, regarde-nous, jette les yeux sur cette sainte maison et fais à ceux qui prient avec nous une abondante miséricorde, et répands sur nous et sur eux ta grande clémence.

Le Prêtre récitant secrètement cette prière sur la tribune, le Diacre, dans le même temps, dit les pacifiques hors de la tribune. Si le Diacre n'est pas présent, le Prêtre, après l'oraison pacifique, dit ensuite l'exclamation :

Encore et encore, dans la paix prions le Seigneur....

Reçois, sauve, etc.

En l'honneur de la très-sainte, etc.

LE PRÊTRE, en s'écriant : Parce que toute gloire, honneur et adoration te conviennent, Père, Fils et Esprit saint; maintenant et toujours, dans les siècles des siècles. — LE CHŒUR : *Amen.*

(Après les pacifiques, le Chœur chante la première antienne ou les typiques, si c'est un dimanche; sinon le propre du jour.)

Oraison secrète de la seconde antienne.

Seigneur, notre Dieu, sauve ton peuple et bénis ton héritage, conserve la plénitude de ton Eglise; sanctifie ceux qui aiment la beauté de

ta maison, glorifie-les tour à tour par ta divine vertu, et ne nous abandonne pas, nous qui espérons en toi.

Remarque encore ici, comme dans la première oraison, si le Diacre est présent ou s'il est absent.

Encore et encore; reçois, etc., en l'honneur de la très-sainte et immaculée, etc.

LE PRÊTRE, *en s'écriant* : Parce qu'à toi sont la puissance, l'empire et la vertu, à toi, Père, Fils et Esprit saint; maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

(Après la seconde oraison pacifique, le Chœur chante la seconde antienne ou les secondes typiques, si c'est un dimanche; sinon le propre du jour.)

Oraison secrète de la troisième antienne.

Toi qui nous as donné ces prières communes et unanimes, qui as promis d'accorder leurs demandes à deux ou trois fidèles rassemblés en ton nom; accorde maintenant leur demande à tes serviteurs, pour leur utilité, en nous donnant dans le siècle présent la connaissance de la vérité, et la vie éternelle pour le siècle futur.

Là encore, comme dans la première et la seconde oraison, remarque si le Diacre est présent ou non.

Encore et de nouveau, reçois; conserve, etc., en l'honneur de la très-sainte et immaculée, etc.

LE PRÊTRE, *en s'écriant* : Parce que tu es bon et clément, ô Dieu! et nous te rapportons la gloire à toi, Père, Fils et Esprit saint; maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

(Là encore le Chœur chante les mêmes choses qui se trouvent dans la Liturgie de saint Chrysostôme. Le Prêtre et le Diacre disent et font la même chose.)

Oraison de l'introït du saint Evangile, secrètement.

Seigneur, notre Dieu, qui as établi dans les cieux les ordres et les armées des Anges et des Archanges pour le ministère de ta gloire, fais que notre introït soit accompagné de celui de tes saints Anges, qui te servent avec nous et glorifient en même temps ta bonté.

A haute voix : Parce que toute gloire, honneur, etc. *Voyez ci-dessus.*

(Après l'oraison, le Prêtre, le Diacre et le Chœur font et disent les mêmes choses qui se trouvent dans la Messe de Chrysostôme.)

Oraison de l'hymne trois fois saint, que le Prêtre dit secrètement :

Dieu saint, qui reposes parmi les saints, qui es célébré du nom de trois fois saint par les Chérubins et es adoré par toute puissance super-céleste; qui du néant as tiré tous les élus, qui as créé l'homme à ton image et à ta ressemblance, et l'as orné de toute ta grâce, qui donnes la sagesse et la prudence à celui qui les demande, ne méprise pas un pécheur; mais toi, qui lui as imposé la pénitence pour son salut, qui as daigné faire que nous, tes humbles et indignes serviteurs, nous nous tinsions encore à cette heure devant la gloire de ton saint autel, pour t'y offrir le tribut d'adoration et de gloire qui t'est dû; toi-même, Seigneur, reçois de la bouche de nous pécheurs l'hymne trois fois saint, et regarde-nous dans ta bonté; pardonne-nous tout péché volontaire et involontaire, sanctifie nos ames et nos corps, et accorde-nous de t'honorer dans la sainteté, tous les jours de notre vie, par l'intercession de la sainte Mère de Dieu et de tous les saints qui t'ont été agréables dès l'éternité.

A haute voix : Parce que tu es saint, ô notre Dieu! et que nous te rapportons la gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen.*

Cette oraison achevée et tandis que le Chœur chante Gloria et nunc, le Prêtre et le Diacre chantent le trisagion, et le reste comme dans la Liturgie de Chrysostôme. Après l'Évangile :

LE DIACRE : Disons tous de toute notre ame : Seigneur tout-puissant, Dieu de nos pères, nous prions encore pour, etc.

Le Prêtre dit cette oraison secrètement :

Seigneur notre Dieu, reçois cette ardente prière de la bouche de tes serviteurs, et aie pitié de nous suivant la multitude de tes miséricordes. Envoie tes miséricordes sur nous et sur tout ton peuple, qui attend de toi une immense compassion.

A haute voix : Parce que tu es, ô Dieu! miséricordieux et bon, et que nous te rapportons la gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen.*

Alors le Diacre dit pour les catéchumènes les mêmes prières qui se trouvent dans la Liturgie de Chrysostôme :

Catechumeni, Deum orate.

Fideles, pro.

Instruat eos.

Revelet ipsis.
 Uniat eos.
 Serva, miserere.
 Catechumeni, capita vestra.

*Oraison pour les catéchumènes, avant la sainte oblation,
 que le Prêtre dit secrètement.*

Seigneur notre Dieu, qui habites dans les cieux et qui fais attention à toutes tes œuvres, jette les yeux sur tes serviteurs les catéchumènes, qui ont incliné leurs têtes devant toi, et impose-leur ton doux joug; rends-les membres de la sainte Eglise; daigne, par le bain de la régénération, leur accorder la rémission de leurs péchés, et, par le vêtement de l'incorruptibilité, les amener à ta connaissance, ô notre vrai Dieu!

LE PRÊTRE, à haute voix : Afin qu'eux-mêmes avec nous glorifient ton vénérable et magnifique nom, etc. (voyez saint Chrysostôme dans l'endroit analogue.) — LE CŒUR : *Amen.*

(Quand le Prêtre a prononcé cela à haute voix, il développe le corporal, suivant l'usage.)

LE DIACRE : Vous tous qui êtes catéchumènes, etc. (le reste comme dans saint Chrysostôme, au même endroit). — LE CŒUR : Seigneur, aie pitié.

*Première Oraison des fidèles ou pour les fidèles, quand le corporal
 a été développé. (Le Prêtre la dit secrètement.)*

Seigneur, tu nous as montré ce grand mystère du salut; tu as daigné faire que nous, tes humbles et indignes serviteurs, nous devinssions les ministres de ton saint autel. Rends-nous propres à ce saint ministère par la vertu de l'Esprit saint, afin que, sans encourir de blâme, ou d'une manière irréprochable, nous tenant en présence de ta sainte gloire, nous t'offrions un sacrifice de louange, car c'est toi qui opères tout en tous. Fais, Seigneur, que notre sacrifice soit acceptable et te devienne agréable, pour nos péchés et l'ignorance du peuple.

Pendant que le Prêtre prie, le Diacre récite les pacifiques hors de la sainte tribune, s'il est présent :

Etiam atque etiam.
 Suspice.
 Sanctissimæ, illibatæ.

LE DIACRE : *Sapientia.*

LE PRÊTRE, à haute voix : Parce que toute gloire, honneur et adoration te conviennent, Père, Fils et Esprit saint, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen.*

Seconde Oraison pour les fidèles, que le Prêtre dit secrètement :

O Dieu ! qui, dans ta miséricorde et ta compassion, as regardé notre humilité ; qui as voulu que nous, humbles pécheurs et tes indignes serviteurs, nous servissions à ton saint autel ; confirme-nous pour ce ministère par la vertu de l'Esprit saint, et, quand nous ouvrirons la bouche, suggère-nous des paroles, pour invoquer la grâce du Saint-Esprit sur les dons qui doivent être proposés.

Pendant que le Prêtre prie, le Diacre dit les pacifiques hors de la sainte tribune, comme auparavant ; et, après les pacifiques, le Prêtre dit à haute voix : Afin que toujours sauvé par ta puissance, nous t'offrions la gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen.*

Oraison que le Prêtre dit secrètement, pendant que l'on chante l'hymne chérubique :

Personne de ceux qui sont enchaînés par les désirs et les voluptés charnelles n'est digne de s'approcher de toi, ô Roi de gloire ! Car il est grand de te servir, et c'est une chose terrible, même pour les puissances célestes. Mais cependant, à cause de ton ineffable et immense bonté, tu t'es fait homme, à part tout changement et toute instabilité, et tu as été appelé notre pontife, et tu nous as livré la consécration de ce sacrifice public et non sanglant, comme étant le Seigneur de tous. Car toi seul, ô Seigneur notre Dieu ! tu domines sur le ciel et la terre ; c'est toi qui es porté sur le trône chérubique, qui es le roi des Séraphins et le roi d'Israël, toi qui seul es saint et qui reposes parmi les saints. Je t'en prie donc, toi qui seul es bon et porté à exaucer, jette les yeux sur moi, pécheur, sur moi, ton serviteur inutile, et purifie mon ame et mon cœur de la mauvaise conscience, et fais que par la vertu de l'Esprit saint ; revêtu de la grâce du sacerdoce, je sois capable d'assister à cette table sacrée et de consacrer ton saint et immaculé corps et ton précieux sang ; car je m'approche de toi en inclinant ma tête, et je te prie de ne point détourner de moi ta face, de ne pas me rejeter du nombre de tes serviteurs, mais de daigner permettre que je t'offre ces dons, moi, ton indigne serviteur. Car c'est toi qui offres et qui es offert ; c'est

toi qui reçois et qui donnes , ô Christ notre Dieu ! et nous te rapportons la gloire avec ton très-saint, bon et vivifiant Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

Ici encore le Prêtre et le Diacre font et disent les mêmes choses qui se trouvent dans la messe de Chrysostôme. Quand les oraisons et les prières sont achevées, le Diacre vient dans le lieu accoutumé, en disant :

Achevons notre oraison au Seigneur.

Pour les dons respectables qui vont être offerts.

Pour cette sainte maison.

Afin que nous soyons délivrés.

Oraison de l'oblation après la déposition des dons sacrés sur la sainte table. (Le Prêtre l'a dit secrètement.)

Seigneur, notre Dieu, qui nous as créés et conduits à cette vie, qui nous as montré les voies qui conduisent au salut et nous as donné la révélation des célestes mystères; toi qui nous as placés dans ce ministère par la vertu de ton Saint-Esprit; qu'il te plaise, Seigneur, que nous soyons les ministres de ton nouveau Testament, les ministres de tes saints Sacrements.

Reçois-nous, nous qui nous approchons de ton saint autel, d'après la multitude de ta miséricorde, afin que nous soyons dignes de t'offrir ce rationnel et non sanglant sacrifice pour nos péchés et les ignorances du peuple; et, après l'avoir reçu sur ton saint et intellectuel autel, en odeur de suavité, remets-nous pareillement la grâce de ton Saint-Esprit. Jette les yeux sur nous, ô Dieu! et sur notre sacrifice, et reçois-le comme tu as reçu les dons d'Abel, les sacrifices de Noé, les oblations d'Abraham, le sacerdoce de Moïse et d'Aaron, les pacifiques de Samuel; comme tu as reçu de tes saints ce vrai sacrifice, de même aussi reçois, Seigneur, avec ta bonté ces dons de nos mains, nous qui sommes pécheurs, afin qu'étant considérés dignes, en dehors de reproche, de servir à ton saint autel, nous méritions au jour terrible de ta juste rétribution, nous méritions la récompense des dispensateurs fidèles et bons.

LE DIACRE, *comme dans la Messe de Chrysostôme :*

Reçois, conserve-nous, aie pitié.

Diem omnem perpetuam, sanctam.

Angelum pacis fidelem, ductorem.

Veniam et remissionem.

Bona et utilia animabus.

Residuum vitæ tempus.

Christianos vitæ nostræ finis.

Sanctissimæ, illibatæ.

LE PRÊTRE, à haute voix : Par la compassion de ton Fils unique, avec lequel tu es béni, avec ton très-saint et bon et vivifiant Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen.*

LE PRÊTRE : Paix à tous.

LE DIACRE : Aimons-nous les uns les autres, afin que nous confessions dans la concorde — LE CHOEUR : Le Père, et le Fils, et l'Esprit saint, Trinité consubstantielle.

Le Prêtre adore trois fois, en disant secrètement : Je t'aimerai, Seigneur, ma force, Seigneur, mon soutien et mon refuge (trois fois).

Et le Diacre embrasse son étole, adore trois fois et ajoute, en s'écriant : Les portes, les portes, soyons attentifs avec sagesse. — LE PEUPLE : Je crois.

Et, après le symbole, le Diacre dit à haute voix : Tenons-nous honnêtement, tenons-nous avec tremblement, soyons attentifs, afin que nous présentions la sainte oblation dans la paix. — LE CHOEUR : La miséricorde de paix, l'hostie de louange.

LE PRÊTRE, à haute voix : Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ et la dilection de Dieu et du Père, et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous. — LE CHOEUR : Et avec ton esprit.

LE PRÊTRE : Elevons nos cœurs en haut. — LE CHOEUR : Il est raisonnable et juste d'adorer le Père, et le Fils, et l'Esprit saint, Trinité consubstantielle et indivisible.

Le Prêtre, incliné, prie secrètement :

Seigneur, dominateur, Dieu, Père tout-puissant, adorable, il est véritablement juste et équitable et digne de la magnificence de ta sainteté, de te louer, de te célébrer, de te bénir, de t'adorer, de te rendre grâces, de te glorifier, toi qui es vraiment le seul Dieu, et de t'offrir avec un cœur contrit et avec l'humilité d'esprit ce céleste et ce raisonnable sacrifice, parce que c'est toi qui nous as donné la connaissance de ta vérité et qui seras capable (suffisant) pour dire tes puissances et pour faire que toutes tes louanges soient entendues, ou pour raconter toutes tes merveilles en tout temps. Dominateur, Seigneur de tous, Seigneur du ciel et de la terre et de toute création, tant visible qu'invisible, qui es assis sur le trône de la gloire et qui regardes les abîmes, qui n'as pas eu de commencement, qui ne peux ni être vu, ni être compris, ni être circonscrit, ni subir de changements; Père de notre Seigneur Jésus-Christ, du grand Dieu et du conservateur de notre espérance, qui est l'image

de ta bonté, le cachet ou l'image de l'empreinte de ta face, égal à toi, représentant en lui le Père, de sorte qu'il est (ou bien lui qui est) le Verbe vivant, vrai Dieu avant les siècles, la sagesse, la vie, la sanctification, la puissance, la lumière véritable, de qui procède l'Esprit saint, Esprit de vérité, la grâce d'adoption, l'arrhe du futur héritage, prémices des biens éternels, puissance vivifiante, source de sanctification d'où toute création douée de raison et d'esprit, confirmée et fortifiée par les forces qu'elle a reçues, t'honore et t'offre une éternelle glorification, parce que toutes les créatures te servent; car tu es loué par les Anges, les Archanges, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances, les Vertus et les Chérubins qui ont beaucoup d'yeux, les Séraphins qui t'environnent comme d'un cercle, les uns avec six ailes et les autres également avec six ailes; avec deux ailes ils voilent leurs visages, deux sont attachées à leurs pieds, deux leur servent pour voler; et ils se répondent les uns aux autres, et leur voix n'a pas de repos, et leurs glorifications ne cessent jamais.

LE PRÊTRE, *à haute voix* : Chantant l'hymne de victoire, criant, vociférant et disant : — LE CŒUR : Saint, saint, saint le Seigneur, Dieu des armées. Le ciel et la terre sont remplis de ta gloire. Hosanna au plus haut des cieux! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux!

Ici encore le Diacre fait la même chose que dans la Messe de saint Jean Chrysostôme. Le Prêtre prie secrètement :

Seigneur bon et clément, nous aussi, pécheurs, nous nous unissons à ces puissances bienheureuses, pour crier et dire : Tu es véritablement saint, et saint sous tous rapports. La magnificence de ta sainteté est immense, et tu es saint dans toutes tes œuvres; parce que tout ce que tu as fait pour nous, tu nous l'as fait avec justice et un jugement vrai. Car, après avoir formé l'homme en prenant du limon de la terre et l'avoir façonné à ton image, ô mon Dieu! tu l'as placé dans un paradis de délices et tu lui as promis une vie immortelle et la jouissance des biens éternels, en récompense de l'observation de tes commandements. Mais, après qu'il t'eut désobéi, à toi, vrai Dieu, qui l'avait créé, et qu'il eut été induit en erreur par la ruse du serpent et soumis à la mort, à cause de ses propres fautes, tu l'as chassé par un juste jugement, ô mon Dieu! du paradis en ce monde, et tu l'as fait retourner en la terre d'où il a été tiré, préparant son salut par la régénération qui se trouve dans ton Christ lui-même. Car tu ne l'as pas éloigné pour toujours de ton œuvre, ô Dieu bon! de l'œuvre que tu avais créée; tu n'as pas oublié l'ouvrage de tes mains, mais tu l'as visité de beaucoup de manières et tu as pris

soin de lui, à cause des entrailles de ta miséricorde. Tu lui as envoyé tes prophètes, tu as fait des miracles par les saints qui t'ont plu en chaque génération, tu nous as parlé par la bouche des prophètes tes serviteurs, nous annonçant d'avance notre salut futur; tu nous as donné une loi pour nous secourir, tu as établi les anges pour être nos gardiens, et, quand les temps ont été accomplis, tu nous as parlé dans la personne de ton Fils par lequel aussi tu as fait les siècles. Et lui, la splendeur de ta gloire, la figure de ta substance, portant partout la parole de ta puissance, il n'a pas pensé que ce fût une usurpation d'être ton égal, Dieu et Père; mais, bien que Dieu avant les siècles, il a apparu sur la terre et vécu avec les hommes; il s'est incarné dans le sein de la Vierge, il s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'un esclave, ayant pris un corps semblable à notre corps d'humilité, pour nous rendre conforme à l'image de sa gloire. Car, comme c'est par l'homme que le péché est entré dans le monde, et que la mort y est entrée par le péché, il a paru bon à ton Fils unique, lui qui était dans le sein de Dieu et du Père, de naître de la sainte femme, Mère de Dieu; de Marie, toujours vierge, et, après être né sous la loi, de condamner le péché dans sa chair, afin que ceux qui mouraient en Adam fussent vivifiés en ton Christ lui-même, qui, ayant vécu en ce monde et nous ayant donné les préceptes du salut, nous a arrachés à l'erreur des idoles et nous a amenés à la connaissance du vrai Dieu et Père; et, après nous avoir acquis et pris pour son peuple particulier, son sacerdoce royal, sa nation sainte, après nous avoir purifiés dans l'eau et nous avoir sanctifiés dans l'Esprit saint, il s'est donné lui-même en rançon, à la mort, dans les chaînes de laquelle nous étions retenus, après lui avoir été vendus par le péché; et, après être descendu aux enfers par la croix pour tout accomplir par lui-même, il a brisé les douleurs de la mort, et, en ressuscitant le troisième jour, il a frayé un chemin à toute chair pour ressusciter d'entre les morts, parce qu'il ne pouvait arriver que celui qui était l'auteur de la mort fût enchaîné par la corruption. Il est devenu les prémices de ceux qui s'étaient endormis, le premier-né d'entre les morts, afin qu'il tint le premier rang en tout, et, étant monté aux cieux, il est assis à la droite de ta majesté; il viendra encore pour rendre à chacun selon ses œuvres. Or, il nous a laissé de sa passion ce monument, c'est-à-dire ce sacrifice que nous avons offert par ses ordres; car, comme il était pour subir sa mort volontaire, insigne et vivifiante, la nuit qu'il se livra pour donner sa vie au monde, ayant pris du pain dans ses saintes et immaculées mains, lorsqu'il l'eut montré à toi, Dieu son Père, il rendit grâces, le bénit, le sanctifia et le rompit.

Le Prêtre incline la tête, et, élevant la main droite avec dévotion, il bénit le saint pain, en disant :

Et il se donna à ses disciples et à ses apôtres, en disant : « Prenez et mangez, car CECI EST MON CORPS, qui est rompu pour vous, pour la rémission des péchés. » — LE CHŒUR *chante : Amen.*

(Alors le Prêtre et le Diacre font et disent les mêmes choses que celles qui se pratiquent dans la Messe de Chrysostôme.)

LE PRÊTRE, *secrètement* : Et, ayant pris semblablement le calice du fruit de la vigne, il le mêla, rendit grâces, le bénit et le sanctifia.

Le Prêtre tient sa main élevée avec respect, et, bénissant, il dit à haute voix :

Et le donna à ses disciples et à ses apôtres, en disant : « Buvez-en tous : CECI EST MON SANG, le sang du nouveau Testament, qui est versé pour vous et pour un grand nombre, pour la rémission des péchés. » — LE CHŒUR *chante : Amen.*

Le Prêtre, inclinant la tête, prie secrètement :

Faites ceci en mémoire de moi ; car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez ce calice, vous annoncez ma mort et vous confessez ma résurrection. Nous rappelant aussi, Seigneur, ses passions ou souffrances salutaires, sa croix vivifiante, les trois jours de sa sépulture, sa résurrection d'entre les morts, son ascension aux cieux, l'honneur qu'il a d'être assis à la droite de Dieu le Père et son glorieux et terrible avènement.

LE PRÊTRE, *en s'écriant* : Nous t'offrons les dons, etc. (*S. Chrysostôme*).

Alors le Chœur chante : Nous te louons, nous te bénissons, nous te rendons grâces, Seigneur, et nous te prions, notre Dieu.

Le Prêtre, inclinant la tête, prie secrètement :

C'est pourquoi, ô Seigneur très-saint ! nous aussi, tes serviteurs pécheurs et indignes, qui avons été jugés dignes de servir à ton saint autel, non à cause de notre justice (car nous n'avons rien de bien sur la terre), mais à cause de ta miséricorde et de la compassion que tu as versées sur nous avec abondance ; pleins de confiance, nous nous approchons de ton saint autel, et, en te proposant ces dons qui sont la représentation substantielle du saint corps et du sang de ton Christ, nous te prions et te supplions, Saint des saints, par le bon plaisir de ta bonté, de faire que ton Esprit saint vienne à nous et sur ces dons placés sur l'autel, qu'il les bénisse, les sanctifie et les consacre ou les perfectionne.

Le Diacre dépose l'éventail ou le voile, et vient près du Prêtre, et tous deux se prosternent trois fois devant la sainte table, priant en particulier.

Seigneur, sois-moi propice à moi pécheur. *Ils disent trois fois secrè-*

tement : Seigneur, qui as envoyé ton Saint-Esprit à la troisième heure, ne nous le ravis pas, ô Dieu bon ! *Et* : Crée en moi un cœur pur, ô Dieu ! et renouvelle dans mes entrailles ton esprit droit.

Ensuite, inclinant la tête, le Diacre montre le saint pain avec l'étole et dit secrètement : Bénis, Seigneur, le saint pain.

Et le Prêtre, debout, signe trois fois les dons sacrés, en disant secrètement : Fais que ce pain devienne le précieux corps de notre Seigneur et Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ.

LE DIACRE : *Amen.*

Et le Diacre encore : Bénis, Seigneur, le saint calice.

LE PRÊTRE, *bénissant, dit* : Fais que ce calice devienne le précieux sang de notre Seigneur et Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

LE DIACRE : *Amen.*

LE PRÊTRE : Qui a été versé pour la vie du monde.

LE DIACRE : *Amen.*

Et le Diacre, montrant encore l'une et l'autre espèces sur l'étole, dit : Bénis, Seigneur.

LE PRÊTRE, *bénissant des deux mains, dit* : Transsubstantie-les par ton Saint-Esprit.

LE DIACRE *dit trois fois* : *Amen.*

Et le Diacre, inclinant la tête, dit au Prêtre : Souviens-toi de moi pécheur, Seigneur saint. *Puis il passe au lieu où il se tenait auparavant, après avoir pris encore l'éventail, comme auparavant.*

Or, le Prêtre dit secrètement :

Or, nous tous qui participons au même pain et au même calice, unissons nous mutuellement dans la communion d'un seul Esprit saint, et fais que personne ne participe au saint corps et au sang de ton Christ pour son jugement et sa condamnation, mais afin que nous trouvions miséricorde et grâce avec tous les saints qui t'ont plu dès l'éternité, avec les premiers Pères, les Patriarches, les Apôtres, les Prédicateurs, les Evangélistes, les Martyrs, les Confesseurs, les Docteurs et tout esprit juste qui est mort consommé dans la foi.

A haute voix : Surtout avec la très-sainte, sans tache, bénie au-dessus de toutes, notre glorieuse Maitresse, Mère de Dieu et toujours vierge, Marie. — LE CŒUR *chante* : Qu'on se réjouisse en toi !

Mais si on se trouve au grand Jeudi, à la grande Cène du Seigneur, il chante : Aujourd'hui, Fils de Dieu, rends-moi participant de ta cène mystique, car je ne dirai point le mystère à tes ennemis ; je ne te donnerai pas un baiser comme Judas, mais je te confesse comme le larron ; souviens-toi de moi, Seigneur, dans ton royaume.

Si c'est le grand Samedi, il chante : Que toute chair humaine garde le silence et se tienne avec crainte et tremblement, et ne pense en elle rien de terrestre; car le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs s'avance pour être immolé et servir de nourriture aux fidèles. Les chœurs des Anges le précèdent avec toutes les Principautés et les Puissances, les Chérubins couverts d'yeux, les Séraphins, qui ont six ailes, qui voilent leurs yeux et proclament l'hymne *Alleluia*.

(Le Diacre encense autour de la sainte table et des dyptiques ou tablettes, et fait mémoire des vivants et des morts qu'il préfère.)

Le Prêtre prie secrètement.

Nous faisons mémoire de saint Jean-Baptiste, prophète et précurseur, des saints et illustres apôtres et de saint N... Visite-nous, ô Dieu! par leurs supplications, et souviens-toi de tous ceux qui se sont déjà endormis dans l'espérance de la résurrection à la vie éternelle.

Ici le Prêtre fait mémoire de ceux qu'il veut, vivants et morts; il dit pour les vivants :

Pour le salut, la visitation et la rémission des péchés du serviteur de Dieu N...

Pour les morts, il dit :

Pour le repos et la rémission de l'ame de ton serviteur N..., fais, ô notre Dieu! qu'il repose dans le lieu où brille la lumière et d'où s'enfuit la tristesse.

Il dit secrètement cette prière :

Et fais qu'ils reposent là où resplendit la lumière de ton visage. En outre, nous t'en prions, souviens-toi, Seigneur, de ta sainte Eglise catholique et apostolique, qui s'étend des confins de la terre aux confins de la terre, et fais qu'elle vive dans la paix que tu lui as acquise par ton précieux sang, et confirme cette sainte maison jusqu'à la consommation des siècles. Souviens-toi, Seigneur, de ceux qui t'ont offert ces dons et de ceux pour lesquels ils les ont offerts; souviens-toi de ceux qui portent du fruit et font des bonnes œuvres dans tes saintes églises et qui n'ont pas oublié les pauvres. Récompense-les de tes dons abondants et célestes. Donne-leur les biens du ciel pour les biens de la terre qu'ils ont distribués; les biens éternels pour les biens temporels. Et pour les biens corruptibles et périssables, donne-leur ceux qui ne connaissent ni la corruption, ni la mort. Souviens-toi, Seigneur, de ceux qui sont dans la solitude, sur les montagnes, dans les antres et les cavernes de la terre. Souviens-toi, Seigneur, de ceux qui vivent dans la virginité, la piété, les saints exercices, et dans la chasteté, l'intégrité ou l'honnêteté.

Souviens-toi, Seigneur, de nos très-religieux et très-fidèles empe-

reurs, que tu as jugé à propos de faire régner sur la terre. Couronne-les des armes de la vérité et des armes de ton bon plaisir. Couvre leur tête en temps de guerre, fortifie leur bras, exalte leur droite, affermis leur trône, subjugue à leur pouvoir toutes les nations barbares qui veulent la guerre. Donne-leur une paix profonde qui ne puisse leur être ravie; parle à leur cœur et inspire-leur de bonnes pensées pour ton Eglise et pour ton peuple, afin que, prenant part à leur paix, nous vivions paisiblement et tranquillement en toute piété et honnêteté. Souviens-toi, Seigneur, de toute magistrature et puissance, et de nos frères qui sont dans le palais, et de toutes nos armées. Conserve les bons dans la bonté, et fais dans ta bonté que les mauvais deviennent bons.

Souviens-toi, Seigneur, du peuple ici présent et de ceux qui, pour de justes raisons, ont été passés sous silence, et aie pitié d'eux et de nous, selon la multitude de tes miséricordes. Remplis leur garde-manger de tout bien; conserve leur union matrimoniale dans la paix et la concorde; nourris leurs enfants, instruis la jeunesse, raffermis la vieillesse, console les faibles, rassemble ceux qui sont dispersés, ramène ceux qui sont errants et unis-les à ta sainte Eglise catholique et apostolique. Délivre ceux qui sont tourmentés par des esprits impurs. Navigue avec les navigateurs, voyage avec les voyageurs, défends les veuves, protège les orphelins, délivre les captifs, guéris les malades, souviens-toi de ceux qui sont accusés et comparaissent devant les tribunaux; qui sont dans l'exil, accablés de toutes sortes d'afflictions et de calamités. Souviens-toi aussi, ô mon Dieu! de ceux qui ont besoin de ta grande miséricorde, de ceux qui nous aiment, de ceux qui nous haïssent et de ceux qui se sont recommandés à nos prières, tout indignes que nous en fussions. Souviens-toi aussi de tout le peuple, ô notre Dieu! et répands sur tous ton abondante miséricorde, accordant à tous les demandes qui ont trait à leur salut et dont nous n'avons pas fait mention, par ignorance, par oubli ou en raison de la multitude des noms. Souviens-toi d'eux, ô mon Dieu! toi qui sais l'âge et le nom de chacun, qui connais chacun dès le sein de sa mère. Car toi, Seigneur, tu es le secours de ceux qui ont besoin de ton secours, l'espoir des désespérés, de ceux qui sont ballottés par la tempête; tu es le salut, le port des navigateurs, le médecin des malades; sois toi-même tout pour tous, toi qui connais chacun, et ses demandes, et sa maison, et ce dont il a besoin. Délivre, Seigneur, cette cité et toute ville et pays de toute famine, peste, tremblement de terre, inondation, incendie, glaive, incursions étrangères et guerres intestines.

Le Diacre se tourne vers la porte de la sainte tribune, en tenant l'étole de l'extrémité des doigts, et dit : Et de tous et de toutes.

Or, le Prêtre s'écrie : Souviens-toi surtout, Seigneur, de notre archevêque N... et accorde-lui de dispenser dignement les paroles de la vérité à tes saintes Eglises au sein de la paix, accorde-lui aussi la santé et une longue vie.

Et le Diacre, se tenant à la porte, dit :

Souviens-toi de notre très-saint métropolitain ou évêque, quel qu'il soit. Nous te prions aussi pour le prêtre très-pieux qui offre ces dons, et pour le salut de nos empereurs très-pieux et gardés de Dieu, et pour le salut de tous et de toutes.

Et le Chœur chante : Et de tous et de toutes.

Le Prêtre prie secrètement :

Souviens-toi, Seigneur, de tout l'épiscopat des orthodoxes, qui dispensent dignement la parole de vérité. Souviens-toi aussi, Seigneur, de mon indignité, selon la multitude de tes miséricordes; pardonne-moi tout péché volontaire et involontaire, et ne prive pas, à cause de mes péchés, les dons proposés de la grâce de ton Saint-Esprit. Souviens-toi, Seigneur, de la prêtrise, du diaconat dans le Christ et de tout l'ordre sacerdotal; et ne couvre de honte aucun de ceux qui environnent ton saint autel. Regarde-nous dans ta bonté, Seigneur, manifeste-toi à nous par tes abondantes miséricordes; donne-nous une température modérée et utile, ou bienfaisante; accorde des pluies à la terre, pour la fertilité et l'abondance des fruits; bénis la couronne de l'année de ta clémence; fais cesser les schismes des églises, apaise la discorde des nations, arrête rapidement l'élan des hérésies par la vertu de ton Esprit saint; reçois-nous tous dans ton royaume, faisant de nous des enfants de la lumière et du jour; donne-nous ta paix et ton amour, Seigneur notre Dieu, car tu nous as tout donné.

LE PRÊTRE, à haute voix : Et accorde-nous de louer unanimement de cœur et de bouche, et de louer ton nom de Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHŒUR : Amen.

Le Prêtre se tourne vers la porte, et, bénissant, dit à voix haute :

Et les miséricordes de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ seront avec nous tous.

Le Diacre sort, s'il est présent; sinon, c'est le Prêtre, et se tenant dans le lieu accoutumé : Faisant mémoire de tous les saints, encore et encore dans la paix prions le Seigneur. — LE CHŒUR : Seigneur, aie pitié. (Et le reste comme dans la Messe de saint Chrysostôme.)

Pour les offrandes , etc.

Afin que notre Dieu clément , etc.

Pour que nous soyons délivrés , etc.

Le Prêtre prie secrètement :

O notre Dieu ! Dieu de notre salut , enseigne-nous à rendre de dignes actions de grâces pour les bienfaits que tu nous as accordés et nous accordes encore. Toi , notre Dieu , qui as reçu ces dons , purifie-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit , et enseigne-nous à nous former dans la sainteté , dans la crainte , afin que , recevant avec le témoignage pur de notre conscience une partie de tes sanctifications , nous soyons unis au saint corps et au sang de ton Christ ; afin qu'ayant dignement reçu les saints mystères , nous possédions le Christ habitant au fond de nos cœurs et que nous devenions le temple du Saint-Esprit. Ainsi , ô notre Dieu ! fais qu'aucun d'entre nous ne soit coupable d'avoir profané les sacrements vénérables et supercélestes , et ne devienne faible d'ame et de corps , pour avoir participé indignement à tes sacrements ; mais donne-nous , jusqu'à la fin de notre vie , jusqu'au dernier souffle , la grâce de recevoir dignement l'espérance de ta sanctification pour viatique de la vie éternelle , pour qu'elles soient une excuse recevable et agréable qui puisse être admise devant le tribunal terrible de ton Christ ; afin que nous aussi , avec tous les saints qui t'ont plu depuis les siècles , nous soyons participants aux biens éternels que tu as préparés à ceux qui t'aiment.

LE DIACRE : Reçois ; — sauve ; aie pitié.

Toujours ; — parfait , saint.

L'ange de paix , fidèle guide.

Le pardon et la rémission des péchés.

Les choses bonnes et utiles à nos ames.

Le reste de notre vie.

La fin chrétienne de notre vie.

La suite de la foi et communion. (*Chrysostôme.*)

A haute voix : Et daigne me permettre , Seigneur , d'oser avec confiance et sans blâme t'invoquer , toi , Dieu placé au-dessus des cieus ;

Et dire : LE CŒUR : Notre Père. — *A haute voix :* Parce qu'à toi appartiennent l'empire , la puissance et la gloire du Père.

LE PRÊTRE : Paix à tous.

LE DIACRE : Inclinez vos têtes devant Dieu.

Le Prêtre ajoute l'Oraison :

Dominateur , Seigneur , Père des miséricordes et Dieu de toute consolation , bénis ceux qui ont incliné leurs têtes devant toi ; sanctifie - les ,

garde-les, fortifie-les, confirme-les, éloigne-les de tout mal et inspire-leur toute bonne œuvre, et fais que, sans encourir ta condamnation, ils participent à ces sacrements purs et vivifiants, pour la rémission des péchés et la communion de l'Esprit saint.

LE PRÊTRE, à haute voix : Par la grâce, la miséricorde et la clémence de ton Fils unique, avec qui tu es béni, de concert avec ton Esprit très-saint, bon et vivifiant; maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. — LE CHOEUR : *Amen.*

Le Prêtre prie de nouveau :

Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, jette les yeux sur nous du haut de ton sanctuaire et du trône de ta gloire, et viens pour nous sanctifier, toi qui es assis dans les cieux ou au-dessus de ce trône avec le Père, et qui résides, ici invisiblement avec nous, et daigne, par ta puissante main, nous donner ton corps sans tache et ton précieux sang, et par nous, à tout le peuple.

A haute voix : Soyons attentifs.

LE PRÊTRE : Les choses saintes sont pour les saints.

Ensuite, après la communion, quand les saints mystères ont été retirés de dessus la sainte table, le Prêtre prie :

Nous te rendons grâces, Seigneur notre Dieu, à cause de la participation de tes sacrements purs, immortels et célestes que tu nous as donnés, pour nous combler de bienfaits, pour notre sanctification, comme un remède pour nos âmes et pour nos corps; toi-même, Seigneur de tous, fais que la communion du saint corps et du sang de ton Christ nous serve, pour nous donner une foi distincte, une charité non feinte, l'abondance de la sagesse, la guérison de l'âme et du corps; fais qu'elle détourne de nous toute chose contraire, qu'elle nous serve pour l'observation de tes commandements, et afin que tu ne rejettes pas nos excuses devant le terrible tribunal de ton Christ.

LE DIACRE : Debout, nous tous qui avons participé aux sacrements divins, saints, purs, immortels, célestes et vivifiants de Dieu.

Reçois, sauve, etc.;

Tout jour parfait, etc.

A voix haute : Parce que tu es notre sanctification, nous te rapportons la gloire, Père, Fils et Esprit saint; maintenant, etc.

Allons en paix;

Prions le Seigneur.

Prière que le Prêtre doit dire à haute voix, derrière l'ambon.

Seigneur, qui bénis ceux qui te bénissent et sanctifies ceux qui se confient en toi, sauve ton peuple et bénis ton héritage, etc. (Voyez saint Jean Chrysostôme.)

Conserve la plénitude de ton Eglise;
Sanctifie, etc.

Oraison à dire, tandis que l'on serre les choses saintes.

Le sacrement de ta dispensation a été achevé et consommé par nous, autant qu'il a été en notre pouvoir, ô Christ notre Dieu! Car nous avons eu le mémorial de ta mort; nous avons vu la figure de ta résurrection, nous avons été rassasiés de la vie qui ne cesse jamais. Nous avons reçu tes délices qui ne peuvent être anéantis. Accorde-nous encore d'en être tous dignes dans l'avenir, par la grâce de ton Père, qui n'a pas de commencement, et de ton Esprit saint, bon et vivifiant; maintenant et toujours, etc.

APPENDICE N^o 2.

LITURGIE

DE LA MESSE ARMÉNIENNE CATHOLIQUE

Nouvelle traduction française.

AVANT-PROPOS.

On peut ranger la Liturgie arménienne catholique parmi les plus anciennes et les plus belles de l'Eglise orientale.

Le Père Lebrun (1) en a démontré la vénérable antiquité, et il dit qu'elle fut écrite vers la fin du IV^e ou au commencement du V^e siècle. Mais, en puisant aux sources originales la connaissance parfaite de cette antiquité, on trouve que les rites de la messe des Arméniens, formés sur le modèle des Liturgies de saint Basile et de saint Athanase, existaient dès le IV^e siècle, au temps de saint Grégoire l'Illuminateur, un des apôtres de l'Arménie, ou au moins au temps de saint Nersès-le-Grand, qui vécut avant saint Jean Chrysostôme. Dans la suite, c'est-à-dire au commencement du V^e siècle, la Liturgie arménienne fut mise en meilleur ordre et augmentée de plusieurs choses empruntées à la Liturgie de saint Jean Chrysostôme; ce que prouve la parfaite concordance de ces deux liturgies, spécialement dans ce qui concerne la première partie de la messe, qu'on appelle *Messe des Catéchumènes*.

Les auteurs de cette réforme furent les mêmes docteurs arméniens, qui, vers ce temps, traduisirent l'Ecriture-Sainte en langue arménienne avec cette élégance de style qui éclate aussi dans la Liturgie, car ce siècle fut une époque classique pour les Arméniens.

Tels sont les deux principaux caractères de la Liturgie arménienne : une antiquité vénérable pour tous les rites, les cérémonies et les prières, et une beauté de langage toute classique, cette Liturgie ayant été écrite avec la pureté de l'âge d'or littéraire.

(1) Tome 3, 10^e dissertation. *Liturgie des Arméniens*, art. 4.

Les Arméniens ont toujours conservé dans toute son intégrité la majestueuse élégance des rites et des cérémonies de l'Eglise ancienne, sans avoir rien changé aux usages des premiers siècles du Christianisme.

Les étrangers de toutes les nations et de toutes les croyances (1), qui assistent à la grand'messe du rite Arménien, témoignent de leur admiration et de l'impression faite sur leur esprit par les cérémonies mystérieuses et par la simple majesté de ces rites orientaux. Outre l'élégance du style dans lequel est écrite cette Liturgie, toutes les prières, surtout à partir de celle qui commence par ces mots : *Seigneur Dieu des puissances*, jusqu'à la communion, réfléchissent une élévation toute originale d'idées et une grande sublimité de sentiments. Les hymnes approchent beaucoup de la poésie biblique, et les prières du célébrant et de tout le clergé participent à la grandeur des mystères du sacrifice (2).

La Liturgie arménienne fut longtemps inconnue en Europe; elle ne fut imprimée qu'en 1677 à Rome. Une traduction latérale en latin était annexée au texte original. En 1686, une Liturgie arménienne, plus complète que la précédente, fut imprimée à Venise; et, en 1702 et 1706, les Arméniens eux-mêmes en firent une édition qui parut à Constantinople. Il ne manquait plus qu'une bonne traduction de cette Liturgie, et l'œuvre n'était pas facile à exécuter. Le P. Lebrun, ayant trouvé une version latine du P. Pidou, théatin, se mit en devoir de la traduire en français et en enrichit le tome III de son grand ouvrage sur la Messe. Hâtons-nous de dire que, le texte latin du P. Pidou étant inexact, la traduction du P. Lebrun n'a pas grande valeur, d'autant plus qu'elle n'est qu'une paraphrase sans couleur de l'incolore version du P. Pidou. Ce dernier cependant avait vécu quinze ans au milieu des Arméniens, et une étude de cinquante années semblerait devoir être d'excellents garants de l'exactitude de sa traduction. Cependant il n'en est rien.

Enfin, en 1832, un savant religieux Méchitariste de Venise, arménien, publia à Venise une version italienne de la Liturgie de son pays natal. Cette traduction vraiment littérale est excellente. C'est sur cette version qu'en 1844 M. l'abbé Pascal, auteur des *Origines et raisons de la Liturgie*, publiées chez Migne, donna, en appendice à cet utile travail, la première traduction française de l'italien du P. Gabriel Avédichian, car tel est le nom du Méchitariste de Venise. En avril 1851, M^{sr} Lapostolet, protonotaire apostolique et prélat de la cour de Rome,

(1) Voyez le P. Le Brun, t. 3, passim.

(2) Nous empruntons ces excellentes appréciations à M^{sr} Lapostolet, protonotaire apostolique et prélat de la cour de Rome, auteur d'un travail sur la Liturgie de la Messe arménienne. Venise, broch. in-8°, 1851.

a donné aussi une traduction française de la Liturgie arménienne, faite sur la version italienne, comme il nous l'apprend lui-même, sur la couverture de son ouvrage, imprimé à Venise dans l'imprimerie des Méchitaristes de Saint-Lazare.

Ces deux traductions françaises, estimables sur bien des points, laissent cependant beaucoup encore à désirer. Nous croyons que la version qu'on va lire et que nous avons faite sur la version italienne du P. Avedichian, rendra à cette belle Liturgie toute la majesté de ses formes si vénérables.

Quelques mots sur la forme et la disposition des églises arméniennes, et quelques détails sur les costumes sacrés en usage chez ces peuples doivent précéder naturellement cette version et lui servir d'introduction.

La forme des églises arméniennes approche beaucoup de celle des églises grecques. Il n'y a jamais qu'un seul autel érigé au milieu du chœur et où l'on monte par des gradins au nombre de cinq ou six.

Cet autel est quelquefois caché pendant la messe au moyen de deux rideaux. L'un, plus grand, se tire dans toute la largeur du chœur et sépare le sanctuaire, le célébrant et les diacres du reste du clergé et du peuple; l'autre, plus petit, règne à l'entour de l'autel et sépare seulement le célébrant des diacres qui l'assistent dans la cérémonie. Chacun de ces rideaux s'ouvre des deux côtés.

La croix, des candélabres d'argent et des images des saints forment la décoration de l'autel. Le calice, la croix et l'Évangile dont on se sert pendant la messe sont toujours couverts d'un voile léger brodé d'or; ils sont l'objet du plus grand respect, et l'on ne peut y toucher qu'avec ce voile.

Au côté droit de l'autel, il y en a un autre plus petit en forme de niche, et où l'on met les offrandes du pain et du vin destinées à être consacrées et qui ont été présentées par un des premiers du peuple. Elles restent sur ce petit autel jusqu'au moment où les diacres viennent les prendre pour les porter sur le grand autel.

C'est aussi de ce côté que se trouve le trône archiépiscopal, recouvert d'un dais en broderie.

Le reste de l'église est partagé en deux parties, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes.

Les chants arméniens sont composés dans un style musical conforme au génie et au goût des peuples orientaux, qui est peut-être plus naturel et qui, en général, plaît assez à l'oreille des Européens. Ordinairement, ces chants sont accompagnés par quelques instruments métalliques appe-

lés *Kechotz*, *Zinzgha*, etc. Le premier est l'instrument nommé en latin *Flabellum*, dont on fait aussi usage dans l'Eglise grecque. C'est un chérubin à plusieurs ailes chargé de petites sonnettes; il est attaché au bout d'un long bâton que l'on secoue, à différents endroits de la messe, dans le même but que les clochettes latines dont il tient la place. Le second instrument se compose de deux plaques de bronze, comme les cymbales des musiques militaires, qui donnent un son éclatant quand on les frappe l'une contre l'autre. Il y a aussi d'autres instruments à vent et d'harmonie; mais on ne fait point usage de l'orgue.

Les formes des vêtements sacerdotaux sont très-majestueuses. Le clergé et les sous-diacres portent des aubes en étoffes plus ou moins précieuses et qui tombent jusque sur les talons. Ces aubes ont des croix brodées sur le dos et sur la poitrine, ainsi que sur les deux épaules. Les diacres, outre leur aube, qui est ordinairement plus riche, portent aussi l'étole longue brodée de croix, qu'ils mettent obliquement, en la faisant passer de l'épaule gauche sous le bras droit. Si le célébrant est un évêque, les deux premiers diacres portent aussi le bonnet sacerdotal sur la tête. Toutes les couleurs, excepté le noir, sont en usage dans les cérémonies religieuses, et il n'y a pas de distinction des couleurs selon les fêtes.

Le nombre des diacres n'est pas fixé. Ordinairement ils sont six; mais ils peuvent être plus ou moins, selon la fête du jour et la dignité du célébrant. Les diacres, après avoir mis leurs *devises*, viennent aider le célébrant à se revêtir de ses propres ornements.

Le bonnet sacerdotal est rond et richement brodé en or et en perles; sur le sommet il y a une figure du monde faite d'émail, d'or ou de diamants et surmontée d'une petite croix. Les évêques portent la mitre latine, l'aube du célébrant est ordinairement de lin ou de différentes étoffes; les manches que le célébrant revêt aux deux bras sont de la même étoffe que la chape. L'étole toute brodée de croix est passée au cou et tombe par devant jusqu'aux pieds. Cette étole, ainsi que l'aube, est serrée par la boucle d'or de la ceinture. Les évêques portent aussi du côté droit l'écu attaché à la ceinture. Après ces vêtements, le célébrant revêt encore le superhuméral, large collier d'étoffe précieuse qui repose sur les deux épaules. Enfin il prend la chape longue et large, qui enveloppe toute sa personne et qui n'est pas fermée par devant comme celle des Grecs.

Les évêques portent aussi le pallium long, qui pend par devant et par derrière, en passant par-dessus les épaules.

La crosse des évêques est comme celle des Latins. Les docteurs ou *var-*

tabieds ont une crosse particulière formée de deux serpents entortillés l'un dans l'autre au bout d'un bâton long, le serpent étant l'emblème de la prudence, vertu indispensable à ceux qui annoncent la parole de Dieu. Ces insignes emblématiques, ainsi que la croix et l'emblème du diocèse (1), précèdent le célébrant, quand il se dirige vers l'autel et quand il en descend pour encenser le peuple. Les jeunes clercs qui portent ces insignes, avec ceux qui portent le pallium et la mitre, se rangent sur les gradins de l'autel durant toute la messe.

Quand le célébrant, accompagné des ministres inférieurs, monte à l'autel après l'introït, on tire pour la première fois le grand rideau, afin de préparer les offrandes. Quand il est rouvert, on voit le célébrant, l'encensoir à la main, pour encenser l'autel. Si le célébrant est un évêque, on ferme une seconde fois le grand rideau, pour ôter au célébrant tous les insignes épiscopaux, de sorte qu'à la réouverture du rideau il apparaît comme un simple prêtre.

Après la bénédiction que le célébrant donne au peuple avec les saintes espèces, on tire le petit rideau pour laisser le célébrant seul au moment de sa communion particulière. Après quoi on ouvre le petit rideau, et le prêtre se montre tourné vers le peuple avec le reste des saintes espèces entre les mains, et, s'il y a des communicants, ils reçoivent l'eucharistie. En tous cas, le célébrant bénit une seconde fois le peuple avec les espèces saintes; puis on ferme le grand rideau.

Après les ablutions le célébrant se couvre la tête de la barrette, et, s'il est évêque, reprend tous les insignes épiscopaux; puis il se tient tourné vers le peuple, avec le saint Evangile en main, quand on rouvre le grand rideau pour finir la messe.

La veille de Noël et la veille de Pâques, la messe qui, chez les Arméniens, se célèbre le soir, commence avec le rideau tiré, et au dehors on lit les prophéties de Nabuchodonosor et d'autres analogues au mystère du jour. Au moment de l'annonce de la fête, après l'introït, on ouvre le rideau, et l'autel apparaît tout illuminé.

Pendant tout le Carême l'autel reste fermé par le grand rideau, pour figurer l'expulsion de nos premiers parents hors du paradis; et tous les dimanches de Carême, excepté le dimanche des Rameaux, on célèbre toute la messe avec le rideau tiré.

Pour se faire une idée de la forme des églises des Arméniens et de

(1) Chaque archevêque a un emblème particulier de son diocèse et la crosse doctorale. Ces prélats sont donc toujours précédés de quatre insignes : la crosse archiepiscopale, la crosse doctorale, la croix et l'emblème de leur diocèse.

la coupe de leurs vêtements sacrés, on peut voir le texte et les planches de l'ouvrage du Père Le Brun (1) et la traduction italienne du Père Avedichian (2).

ORDRE ET RIT

POUR SE PRÉPARER A ACCOMPLIR LE SACRIFICE DE L'AUTEL.

Le prêtre qui veut célébrer doit s'habiller sans pompeux cérémonial de la manière suivante :

Il entre avec les ministres dans la sacristie, où sont les ornements, et les ministres s'étant vêtus selon leur ordre, en disant avant l'antienne *Sacerdotes tui induantur justitiam*, etc., ils récitent alternativement le psaume cxxxı, *Memento, Domine, David*, etc., *Gloria Patri*, etc.

Le Diacre dit :

D'un accord unanime demandons avec foi au Seigneur de répandre sur nous sa grâce miséricordieuse, afin que le Seigneur tout-puissant nous sauve et use envers nous de miséricorde.

Ayez pitié de nous, Seigneur, selon la grandeur de votre miséricorde, et disons tous d'un accord unanime :

Ils répètent douze fois :

Seigneur, faites miséricorde.

Puis le Prêtre récite l'oraison suivante :

O notre Seigneur Jésus-Christ! qui êtes tout revêtu de lumière comme d'un splendide vêtement; qui, avec une indicible humilité, avez paru sur la terre et avez conversé avec les hommes; qui vous êtes fait souverain Prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech, et avez orné votre sainte Eglise. O Seigneur tout-puissant! qui m'avez permis de me parer du même vêtement céleste, faites-moi, votre inutile servi-

(1) Tome 3, 10^e dissertation. *Liturgie des Arméniens*, articles 6, 7 et 9. — Planches à la page 57 et à la page 58.

(2) Huit planches.

teur, digne à cette heure où je prends la liberté de me préparer au même ministère spirituel de votre gloire ; faites que je sois dépouillé de toute iniquité, qui est le seul vêtement abominable, et que je sois riche de votre lumière ; éloignez de moi mes péchés, et effacez mes manquements, afin que je me rende digne de la lumière que vous avez préparée. Accordez-moi d'entrer avec la décence sacerdotale au service de votre sanctuaire, en compagnie de ceux qui, sans tache, observent vos commandements, et aussi pour que je sois disposé à me trouver autour du céleste lit nuptial, en compagnie des vierges sages, pour vous glorifier. O Christ ! mon Seigneur, qui avez porté et qui effacez les péchés de tous, parce que vous êtes la sanctification de nos âmes, et qu'à vous, notre Dieu bienfaisant, conviennent la gloire, la puissance et l'honneur, à présent et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

(Les Diacres s'étant approchés du Prêtre le revêtent des ornements, en psalmodiant.)

On lui met d'abord la Mitre sacerdotale en tête, et le Prêtre dit :

Mettez, Seigneur, le haume du salut sur ma tête pour combattre les forces de l'ennemi, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, auquel sont dus gloire, puissance et honneur, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. *Amen.*

A l'Aube.

Revêtez-moi, Seigneur ! du vêtement du salut et de la tunique d'allégresse, et ceignez-moi du salut ; par la grâce, etc.

A la Ceinture.

Que la ceinture de la foi lie mon cœur et mon esprit et y éteigne les pensées immondes, et que la vertu de votre grâce y habite toujours ; par la grâce, etc.

Au Manipule.

Fortifiez, Seigneur, ma main, et lavez toute ma souillure, afin que je puisse vous servir avec pureté d'âme et de corps ; par la grâce, etc.

A l'Étole.

Ornez, ô Seigneur, mon cou de la justice, et purifiez mon cœur de toute tache du péché ; par la grâce, etc.

Au Pluvial.

Seigneur, par votre miséricorde, couvrez-moi du vêtement splendide et fortifiez-moi contre les assauts du malin, afin que je sois digne de glorifier votre glorieux nom; par la grâce, etc.

Mon ame tressaillira dans le Seigneur, parce qu'il m'a revêtu du vêtement du salut et du manteau de l'allégresse, et qu'il m'impose comme à l'époux la couronne, et que comme l'épouse il me pare d'ornements; par la grâce, etc.

Tandis que le Célébrant s'habille, les Clercs chantent au milieu du chœur le rythme suivant :

O mystère profond! ô incompréhensible, sans commencement! Vous avez au-dessus de nous orné les Principautés, dans la chambre nuptiale, d'une lumière inaccessible, et avez entouré les chœurs des anges d'une gloire transcendante.

Avec une ineffable, avec une étonnante puissance, vous avez créé Adam à l'image de votre souveraineté, et vous l'avez revêtu d'une pompeuse gloire dans l'Eden, lieu de délices.

Par la passion de votre saint Fils, seul engendré par vous, ont été renouvelées toutes les créatures, et l'homme nouveau est redevenu immortel et a été paré d'un vêtement dont il ne pourra plus venir à être dépouillé.

O Esprit saint! Dieu qui, sous la forme d'une pluie de feu d'une ineffable fécondité, descendîtes sur les apôtres dans le sacré cénacle, répandez encore aussi sur nous votre sagesse en même temps que cette aube.

A votre demeure convient la sainteté, et, puisque vous seul êtes vêtu d'un manteau de splendeur et environné d'une sainteté glorieuse, ceignez-nous de vérité.

Vous qui avez étendu vos bras créateurs jusqu'aux étoiles, garnissez de force nos bras, afin qu'en soulevant nos mains nous puissions devenir intercesseurs auprès de vous.

Que le diadème qui ceint notre tête défende notre esprit, et que l'étole qui sur la poitrine s'étend en forme de croix garde nos sens, étole semblable à celle d'Aaron, belle, brillante de fleurs d'or pour l'ornement du sanctuaire.

O Dieu unique! vrai monarque souverain de toutes les sociétés, qui nous avez revêtus du pluvial, symbole d'amour, pour faire de nous de dignes ministres de votre sacré mystère.

Conservez, roi céleste, inébranlable votre Eglise, et gardez en paix les adorateurs de votre nom.

(Tous, étant vêtus des sacrés ornements, viennent devant le saint autel. Le Prêtre, en se lavant les mains, dit à demi-voix, alternativement avec le Diacre, le psaume xxv.)

— *Antienne* : Lavabo in innocentia manus meas, etc.

LE DIACRE *dit* :

Judica me, Deus, etc. Gloria Patri.

Ensuite la Messe commence.

LE PRÊTRE, *étendant les bras* :

Par l'intercession de la sainte Mère de Dieu, recevez, Seigneur, nos prières et sauvez-nous.

LE DIACRE :

Que la sainte Mère de Dieu et tous les saints soient nos intercesseurs auprès du Père céleste, afin qu'il daigne user de miséricorde envers nous, et que, rempli de pitié, il sauve ses créatures. Seigneur Dieu tout-puissant, sauvez-nous et faites-nous miséricorde.

LE PRÊTRE :

Recevez, Seigneur, nos prières par l'intercession de la sainte Mère de Dieu, Mère immaculée de votre Fils seul engendré, et par les prières de tous vos saints; écoutez-nous, Seigneur, et faites miséricorde; pardonnez, soyez propice et effacez nos péchés, rendez-nous dignes de vous glorifier dans les actions de grâces que nous vous adressons avec le Fils et l'Esprit saint, à présent et toujours, etc.

Puis le Célébrant, s'inclinant vers les autres prêtres assistants, dit en joignant les mains :

Je confesse en la présence de Dieu et de la sainte Mère de Dieu et de tous les saints et devant vous, pères et frères, tous les péchés que j'ai commis, parce que j'ai péché en pensées, paroles et œuvres, et en quelque manière que les hommes ont coutume de pécher : j'ai péché, j'ai péché. Je vous prie de demander pardon à Dieu pour moi.

Le Prêtre le plus ancien s'approche et donne l'absolution demandée par le Célébrant :

Que le Dieu puissant ait pitié de vous et qu'il vous accorde pardon de toutes vos fautes passées et présentes, et qu'il vous en préserve à

l'avenir ; qu'il vous confirme dans toutes les bonnes œuvres et vous conduise au repos de la vie future. *Amen.*

Le Célébrant, élevant la main droite avec le crucifix, bénit et répond :

Que le Dieu très-tendrement aimant vous délivre aussi et qu'il efface toutes vos fautes ; qu'il vous donne le temps de faire pénitence et d'opérer le bien ; qu'il dirige aussi votre vie à venir avec la grâce de l'Esprit saint, le Dieu puissant et miséricordieux, et qu'à lui soit la gloire dans les siècles. *Amen.*

Le vieux Prêtre ajoute :

Rappelez-vous de nous en présence de l'immortel Agneau de Dieu.

LE PRÊTRE, *toujours tourné vers le peuple, répond :*

Soyez rappelés en présence de l'immortel Agneau de Dieu.

Les clercs disent le psaume xcix, Jubilate Deo, omnis terra, etc.

LE DIACRE.

Par cette sainte Eglise, prions le Seigneur, afin qu'il nous délivre du péché et nous sauve par la grâce de sa miséricorde. Tout-puissant Seigneur, notre Dieu, sauvez-nous et faites-nous miséricorde.

LE PRÊTRE, *les bras étendus :*

Dans les murs de ce temple et devant ces divins, splendides et sacrés signes, et dans le lieu saint inclinés avec crainte, nous adorons et nous glorifions votre sainte, admirable et victorieuse résurrection, et nous vous offrons bénédiction et gloire avec le Père et l'Esprit saint, à présent, etc.

LE PRÊTRE *dît le psaume XLII. — Antienne :* Introibo ad altare.

LE DIACRE *dît :* Judica me Deus, *jusqu'à la fin.*

De deux en deux versets, on monte un gradin de l'autel.

Arrivé au haut des gradins, LE DIACRE dît :

Bénéissons le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a rendus dignes de nous présenter dans le lieu de louange et d'entonner les cantiques spirituels. Tout-puissant Seigneur, Dieu, etc.

LE PRÊTRE, *les bras ouverts, avance plus près de l'autel, et dit à haute voix :*

Dans le tabernacle de la sainteté et dans le lieu de la louange, qui est l'habitation des anges, d'expiation et de propitiation des hommes, devant ces divins et splendides signes et le saint autel, prosternés avec crainte, nous adorons et nous glorifions votre sainte, admirable et victorieuse résurrection, et nous vous offrons bénédiction et gloire avec le Père, et avec l'Esprit saint, maintenant, etc.

(Cette prière finie, si le célébrant est prêtre, on tire le rideau. Si le Célébrant est évêque, il s'agenouille devant l'autel avec ses quatre diacres, et les deux autres venant soulever la mitre, il prend le saint grémial et le développe sur ses genoux. Il étend aussi sur sa poitrine le pallium sacré. S'approchant ensuite avec les ministres de l'autel des oblations, il se lave les mains. Puis, au pied de l'autel, il dit à voix basse cette oraison à l'Esprit saint, qui accomplit le mystère.) (*Les deux oraisons suivantes ont pour auteur le célèbre docteur saint Grégoire de Naregh, qui florissait dans le X^e siècle.*)

Tout-puissant, bienfaisant, très-tendrement aimant Dieu de l'univers, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, rédempteur et conservateur, protecteur et pacificateur, Esprit puissant du Père; prosternés en votre redoutable présence, nous vous prions, les bras étendus, avec des gémissements affectueux et profonds. Pleins de crainte et d'épouvante, nous approchons pour offrir d'abord ce raisonnable sacrifice à votre insondable puissance, comme au compagnon et à l'égal sur le trône, dans la gloire et dans les œuvres, de l'immuable et glorieuse grandeur du Père; parce que vous êtes l'interprète des profonds secrets de la toute-puissante volonté du Père d'Emmanuel, qui vous a envoyé, étant, lui, le rédempteur, vérificateur, opérateur de toutes choses. Par votre médiation fut connue la triple personnalité de la consubstantielle divinité, triple personnalité en laquelle vous êtes aussi un et incompréhensible. En vous et par vous la première génération de la famille patriarcale, celle des voyants, a prédit clairement les choses du passé et de l'avenir. Esprit de Dieu, vous fûtes prédit par Moïse. Esprit qui avez passé sur les eaux, force qui n'est point circonscrite, qui par votre majestueuse adombration, vivifiant tout autour et comme sous vos ailes, protégeant avec affection les nouvelles générations, avez révélé le mystère du bain sacré et régénérateur; qui, pour le figurer, avant que d'étendre le voile fluide du firmament, créâtes de rien, en qualité d'arbi-

tre absolu, les natures et toutes les substances existantes. Par votre vertu, tous les hommes tirés de rien se renouvelleront dans l'acte prodigieux de la résurrection, au moment même qui marquera le dernier jour de cette terrestre et mortelle vie et le premier de la céleste et immortelle vie. A vous, de même qu'à son père a obéi, sous l'apparence humaine et en union de volonté, le Fils premier-né qui est coexistant et coessentiel au Père. Il vous annonça vrai Dieu, égal et consubstantiel à son Père tout-puissant, et il déclara indigne de pardon le blasphème proféré contre vous, fermant ainsi la bouche sacrilège de vos dépréciateurs, qu'il a déclarés ennemis de Dieu, tandis que tout blasphème lancé par les impies contre lui-même a été pardonné par lui, juste et immaculé, qui retrouve toutes les âmes égarées, lequel pour nos péchés est venu se livrer et est ressuscité pour notre justification. A lui soit gloire par vous, et à vous bénédiction avec le Père tout-puissant dans les siècles des siècles. *Amen.*

(La prière se répète encore sur le même sujet, afin que, par le moyen d'une plus vive confiance, elle vienne admirablement se répandre et exciter dans le cœur le désir ardent d'annoncer et d'obtenir la double paix.)

Nous prions et supplions de toute notre âme et avec des larmes accompagnées de soupirs votre glorieuse essence créatrice, ô miséricordieux, incorruptible, incréé, éternel, Esprit miséricordieux, qui intercédez pour nous auprès du Père des compassions avec d'ineffables soupirs; qui conservez les saints et les pécheurs purifiés et les constituez temples de la volonté vivante et vivifiante du Père Très-Haut. Oh! vite, bien vite, délivrez-nous de toute œuvre immonde, qui déplaît surtout à votre vue, afin que les rayons illuminateurs de votre grâce ne restent pas affaiblis en nous par la faiblesse de notre infirme intelligence; car nous sommes déjà instruits que vous ne vous unissez à nous que par le moyen de la prière et de l'encens odoriférant des innocentes mœurs. Et puisqu'une personne de la Trinité se sacrifie et qu'une autre la reçoit, se complaisant en nous, grâce au sang réconciliateur de son premier-né, oh! recevez, vous aussi, notre requête, et embellissez-nous, et faites de nous une habitation précieuse et agréable par le moyen d'une parfaite préparation, afin que nous jouissions du festin du céleste Agneau et que nous recevions sans péril de perdition cette manne de nouvelle rédemption, manne qui nous rend immortels. Que ce feu consume et anéantisse les traces quelconques de la misère humaine, comme il arriva au prophète (Isaïe), par le moyen de ce vif et

ardent charbon que la pincette de l'ange lui appliqua ; en sorte qu'ainsi, de toutes manières, se manifeste en ce même moment votre clémence, ainsi que, par le moyen du divin Fils, se manifesta la bonté du Père, qui admit le fils prodigue à l'héritage paternel et promit aux impurs la possession du royaume céleste, qui est la béatitude des justes. Oui, oui, je suis aussi, moi, un d'eux, et vous, recevez-moi avec eux, moi qui aussi ai coûté son sang au divin Jésus et qui ai besoin d'une plus grande miséricorde et d'être sauvé par votre grâce. Faites-le, afin qu'en tout vienne universellement se manifester votre divinité glorifiée avec le Père par un même honneur, loué en une seule volonté et en une seule puissance.

A haute voix :

Parce qu'à vous appartient la clémence, la puissance, la charité, la vertu et la gloire dans les siècles des siècles. *Amen.*

(Les Diacres remettent la mitre au Célébrant, puis il se lève et l'on tire le rideau, et les Clercs chantent les mélodies selon le mystère du jour, ou quelque hymne, pendant que le Célébrant, derrière le rideau, prépare le pain et le vin qui doivent être offerts.)

MÉLODIES DES FÊTES.

DE L'ANNONCIATION.

Un son d'heureuse nouvelle se fait entendre (*on répète*) par Gabriel à la Très-Sainte. A vous je suis envoyé, ô Pure! (*on répète*) pour préparer un abri au Seigneur.

DE LA NAISSANCE DU SEIGNEUR.

Une fleur nouvelle point aujourd'hui de la tige de Jessé, et la Fille de David met au jour le Fils de Dieu.

DE LA PURIFICATION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE.

Le Christ, roi de gloire, vient aujourd'hui pour s'offrir, accomplissant lui-même la loi, par sa venue (au temple) après quarante jours.

DU DIMANCHE DES RAMEAUX.

Les enfants hébreux font écho au chant des Chérubins : la foule des Gentils fête cette solennité avec les habitants des cieux.

DE LA RÉSURRECTION DU SEIGNEUR.

Je fais retentir dans mon chant le rugissement de ce lion (*on répète*) qui rugissait sur le quadrilatère (*la croix*). Sur le quadrilatère il rugissait (*on répète*). Avec ce rugissement il pénétrait menaçant jusqu'au fond des souterrains.

DU DIMANCHE *in Albis*.

Aujourd'hui, une lumière nouvelle point d'un nouveau et merveilleux soleil. Aujourd'hui, un lis fleurit d'un jardin nouvellement planté.

DE L'ASCENSION.

Aujourd'hui, le Fils unique et premier-né du Père s'envole aux cieux sous la forme Adamique. Aujourd'hui, les bataillons des chœurs angéliques des cieux modulent harmonieusement les cantiques de louanges.

DE LA PENTECÔTE.

Chantons à l'Esprit saint des hymnes harmonieux de louange. Avec des paroles sublimes exaltons la création des choses.

DE LA TRANSFIGURATION.

La gracieuse rose flamboie sur sa tige parmi ses feuilles aux teintes changeantes. Sur les feuilles ondoient par milliers les roses tremblantes.

DE L'ASSOMPTION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE.

Aujourd'hui, l'archange Gabriel vient apporter des palmes et des couronnes à la Vierge triomphante. Aujourd'hui, il a invité à se réunir au Seigneur de toutes choses, celle qui fut le temple du Très-Haut et la demeure de l'Esprit saint.

DE LA SAINTE CROIX.

Dès l'origine des temps apparut la sainte croix fleurie dans le paradis planté par Dieu, signe de consolation pour Seth, et gage d'espérance pour le père Adam. Dans ce bois sur lequel notre Seigneur Jésus fut cloué nous avons placé toute notre confiance, et, prosternés, nous adorons ce sacré signal qui a porté notre Dieu.

DES ARCHANGES.

Nous chantons en votre honneur, ô archanges et chœurs des anges ! sur un ton suave, des louanges de jubilation.

DES APÔTRES.

O soleil de justice procédant du Père ! qui avez rempli d'une indicible grâce vos apôtres. Le sentier de la lumière céleste a été marqué parmi les peuples arméniens d'une manière brillante par le grand Thaddée avec Barthélemi.

DES PROPHÈTES.

Confidents des ineffable accents divins, ô saints prophètes ! vous fûtes longtemps les héraults des choses futures.

DES PONTIFES.

En la solennité de votre jour de fête, tous nous tressaillons d'une spirituelle jubilation, ô Père et Docteur, saint Pontife N... N...

(Lorsqu'on veut chanter le Cantique suivant, on ne chante pas de mélodie.)

CANTIQUE.

O vous ! prêtre saint, illustre élu de Dieu, assimilé à Aaron et à Moïse le prophète.

Celui-ci (Moïse) fut l'instituteur des mystérieux vêtements qu'Aaron portait toujours.

Sa tunique était tissue de quatre couleurs : d'écarlate, d'azur, de byssus et de pourpre.

Un fil était superposé à un autre fil, et le fil du premier rang était enrichi d'escarboucle ; la frange qui s'étendait circulairement était de fil d'or.

Le sol résonnait sous les pas de son pied sacerdotal, et le tabernacle prenait un aspect de joie.

A présent, le Christ entoure de la même magnificence notre célébrant.

Vous donc, en montant au sanctuaire, souvenez-vous de nos défunts, en offrant le sacrifice ; souvenez-vous de moi, pécheur, pour que de moi et de nous le Christ aie pitié lors de son second avènement.

Gloire au Père, honneur au Fils et à l'Esprit saint, à présent, et dans les siècles des siècles, etc. Que le Christ soit béni de tous.

Tandis que les Clercs chantent, le Célébrant, qui se tient derrière le rideau, se dispose à l'offertoire, et l'hostie lui ayant été apportée par le premier Diacre, il la met sur la patène, en disant :

Commémoration de notre Seigneur Jésus-Christ.

Puis il prend du vin qu'il verse dans le calice, en forme de croix, en y ajoutant un peu d'eau et en disant :

En mémoire de la salutaire institution du Seigneur Dieu, et de notre rédempteur Jésus-Christ.

Puis il récite secrètement cette oraison, qui est de saint Jean Chrysostôme :

Dieu, notre Dieu, qui avez envoyé le pain céleste, notre Seigneur Jésus-Christ, spirituelle nourriture de tout le monde, rédempteur, sauveur et bienfaiteur, pour nous bénir et nous sanctifier. Vous-même, Seigneur, bénissez † à présent la proposition ici offerte, recevez-la sur votre céleste autel. Souvenez-vous, si bienfaisant et si aimant que vous êtes, de ceux qui l'offrent et de ceux pour qui elle est offerte, et conservez-nous sans faute dans l'administration de vos divins sacrements; parce que sainte et glorieuse est la très-honorable et souveraine grandeur de votre gloire, Père, Fils et Esprit saint; maintenant, etc.

En couvrant le calice avec le voile, il dit le psaume xcii, Dominus regnavit, etc.

On ouvre le rideau.

En encensant l'autel, le Célébrant dit :

Nous offrons l'encens en votre présence, ô Christ Seigneur! suave parfum spirituel; recevez-le sur votre sacré, céleste et immatériel autel de l'offertoire, en odeur de suavité, et envoyez-nous en échange, la grâce et les dons de votre Esprit saint; et à vous nous offrons la gloire avec le Père et avec l'Esprit saint; maintenant, etc.

(Le Prêtre, adorant, baise trois fois l'autel, et, après l'avoir encensé, il descend au bas des degrés avec les Diacres pour encenser le peuple, qui doit se tenir debout et faire le signe de la croix. Pendant ce temps-là, les Clercs chantent l'hymne de l'Encensement.)

HYMNE DE L'ENCENSEMENT.

Dans ce temple du Seigneur, ouvert aux offrandes et aux vœux, nous, rassemblés pour accomplir dans l'obéissance et la prière le mystère de ce prochain et auguste sacrifice, tous ensemble faisons, pleins d'allégresse, le tour de la tribune du saint temple avec les plus suaves encens. Recevez avec bonté, ô Seigneur! nos prières, cette fumée odoriférante de myrrhe suave et de cinnamome, et gardez-nous, nous qui l'offrons,

afin que toujours et en toute circonstance nous puissions vous servir saintement. Par l'intercession de votre mère et vierge, recevez les prières de vos ministres.

O Christ notre Seigneur! qui rendites la sainte Eglise plus lumineuse et plus splendide que le ciel, par votre rang, et, sur le modèle des célestes chœurs, établites dans son sein les chœurs des Apôtres, des Prophètes et des saints Docteurs; unis à présent, nous, les prêtres, les diacres, les clercs et tous les ecclésiastiques, nous offrons l'encens en votre présence, Seigneur, à l'imitation de l'antique Zacharie. Que nos prières vous soient agréables parmi ces encens qui s'élèvent comme le sacrifice d'Abel, de Noé et d'Abraham. Par l'intercession de vos armées célestes, gardez toujours inébranlable l'Eglise arménienne.

Tressaille de joie et glorifie-toi sans mesure, ô Sion! fille de lumière, sainte mère catholique, avec tes fils; pare-toi et orne-toi de franges, auguste épouse, brillant tabernacle de lumière semblable au ciel, parce que le Dieu oint (le Christ), l'Être de l'Être (c'est-à-dire Dieu de Dieu), se sacrifie pour toi toujours, sans jamais être consumé; et, pour nous réconcilier avec le Père et pour notre expiation, il distribue sa chair et son sang très-saints; et, en vertu de ce sacrifice, donne le pardon à ceux qui ont érigé ce temple.

La sainte Eglise reconnaît et confesse l'immaculée Vierge Marie, mère de Dieu, par laquelle nous ont été communiqués le pain de l'immortalité et le calice consolateur. A elle donnez bénédiction par un cantique spirituel.

*Le Célébrant étant monté avec les ministres dans le sanctuaire,
le Diacre crie :*

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE

Béni soit le règne du Père, du Fils et de l'Esprit saint, à présent, etc.

*Ici l'on dit l'introît propre du jour, et, quand il est terminé, le
Diacre donne l'avis suivant :*

Prions encore le Seigneur pour la paix; recevez-nous, sauvez-nous et faites-nous miséricorde. Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE.

Bénédiction et gloire au Père, au Fils et à l'Esprit saint; la paix à tous.

LES CLERCS.

Et avec votre esprit.

Les Diacres se rangent des deux côtés de l'autel, puis le premier d'entre eux dit :

Adorons Dieu.

LES CLERCS.

En votre présence, Seigneur.

LE PRÊTRE, *étendant les mains, dit à haute voix :*

Seigneur notre Dieu, dont le pouvoir est sans limite et la gloire incompréhensible, dont la miséricorde est immense et la pitié infinie, oh! selon votre ineffable amour, regardez votre peuple et ce sacré temple, et usez avec nous et avec ceux qui nous sont unis par la prière, abondamment de votre miséricorde et clémence, parce qu'à vous conviennent la gloire, la puissance et l'honneur, à présent, etc.

(Puis les clercs disent le psaume et l'hymne propre du jour, tandis que le Prêtre, étendant les mains, prie secrètement.)

LE PRÊTRE.

Seigneur notre Dieu, sauvez votre peuple et bénissez votre héritage; conservez la plénitude de votre Eglise; sanctifiez aussi ceux qui, dévotement, visitent la majesté de votre maison. Glorifiez-vous par votre divin pouvoir, et n'abandonnez aucun de ceux qui espèrent en vous, parce que la puissance, la vertu et la gloire sont à vous, à présent, etc.

Le Célébrant continue, sans se tourner vers le peuple :

Paix † à tous.

Vous qui nous avez enseigné de prier en commun et avec unanimité, et qui avez promis que les demandes de deux ou trois unis en votre nom seront exaucées, ô Seigneur! accomplissez en notre faveur les demandes de vos serviteurs, en nous accordant en ce monde la connaissance de votre vérité, et dans le monde futur en nous donnant la vie éternelle; parce que vous êtes un Dieu bienfaisant et aimant, et qu'à vous conviennent la gloire, la puissance et l'honneur, à présent, etc.

Pendant qu'on chante le second verset de l'hymne, les Clercs, allant près du sanctuaire, adorent trois fois, et le Prêtre, étendant les bras, dit à demi-voix l'Oraison suivante :

Seigneur notre Dieu, qui avez rangé, dans le ciel, les chœurs et les armées des Anges et des Archanges pour le service de votre gloire,

faites à présent qu'à notre entrée dans le sanctuaire y entrent aussi vos saints, et qu'ils soient nos comministres et avec nous les glorificateurs de votre bienfaisance

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à haute voix :

Parce que la puissance et la vertu et la gloire sont à vous dans les siècles. Amen.

On baise l'autel, et, à la fin de l'hymne, le Diacre crie :

Proschume (du mot grec *Πρόσχωμεν*, soyez attentifs).

On chante le Trisagion. — LES CLERCS : Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, ayez pitié de nous.

(Pendant qu'on chante le Trisagion, un des Diacres qui doit lire l'Evangile vient le prendre, accompagné des trois autres, dont l'un donne l'encens et deux autres agitent les *flabellum* ou éventails. Ils font le tour derrière l'autel; et, arrivés devant l'autel, celui qui tient l'encensoir va inviter un des premiers du peuple à venir au même autel baiser l'Evangile, auquel le Célébrant donne la bénédiction.)

Le Prêtre, pendant ce temps-là, étendant les bras, dit l'Oraison suivante à demi-voix :

Dieu saint, qui réglez dans les saints, et auquel donnent louange les Séraphins par le chœur du Trisagion, auquel donnent gloire les Chérubins, et toutes les armées célestes un tribut d'adoration; vous qui du néant avez appelé à l'existence toute créature, et fait l'homme à votre image et ressemblance, et l'avez orné de toutes vos grâces en lui enseignant à chercher la sagesse et la prudence; et qui ne l'avez pas délaissé lorsqu'il devint pécheur, mais lui avez imposé au contraire une pénitence de salut; qui daignez nous rendre dignes, nous vós très-vils et très-imméritants serviteurs, de nous présenter maintenant devant la gloire de la sainteté de votre autel, et de vous offrir l'adoration et la louange prescrites; vous donc, Seigneur, recevez de nos lèvres pécheresses cette bénédiction trois fois sainte, et conservez-nous par votre bonté; remettez-nous toutes nos fautes volontaires et involontaires; purifiez notre ame, notre esprit et notre corps; et accordez-nous de vous servir saintement tous les jours de notre vie, par l'intercession de la très-sainte Mère de Dieu et de tous vos saints, en qui, dès l'éter-

nité, vous avez placé votre complaisance, parce que vous êtes saint, Seigneur notre Dieu, et qu'à vous conviennent la gloire, la puissance, etc.

LE DIACRE.

Prions encore le Seigneur pour la paix.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Pour la paix de tout le monde et pour la stabilité de la sainte Eglise, prions le Seigneur.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Pour tous les saints et orthodoxes Evêques, prions le Seigneur.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Pour notre saint Pape N..., et pour le Patriarche ou notre Archevêque ou Evêque N..., prions le Seigneur.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Pour les Docteurs, les Prêtres, les Diacres, les Clercs et tous les fidèles, prions le Seigneur.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Pour les rois dévots et les princes ayant la crainte de Dieu, pour leurs armées et leurs chefs, prions le Seigneur.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Pour les ames des trépassés, qui dans la vraie et droite foi se sont endormis dans le Christ, prions le Seigneur.

LES CLERCS.

Souvenez-vous-en, Seigneur, et faites miséricorde.

LE DIACRE.

Aussi pour l'union de notre vraie et sainte foi prions le Seigneur.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Nous-mêmes et les uns pour les autres réciproquement, recommandons-nous au tout-puissant Seigneur Dieu.

LES CLERCS.

A vous, Seigneur, soyons-nous recommandés.

LE DIACRE.

Faites-nous miséricorde, Seigneur notre Dieu, selon votre grande miséricorde. Disons tous d'accord :

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde (*trois fois*).

En attendant, le Prêtre prie en secret, les bras étendus :

Seigneur notre Dieu, recevez les prières de vos serviteurs faites avec les bras étendus, et ayez pitié de nous selon votre grande miséricorde. Versez votre clémence sur nous et sur tout ce peuple, ferme dans l'attente de votre abondante miséricorde.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à haute voix :

Parce que vous êtes miséricordieux et ami des hommes, bien que vous soyez Dieu, et qu'à vous appartient la gloire, la puissance, l'honneur, etc.

(Si le Célébrant n'est pas évêque, il reste debout devant l'autel; s'il est évêque, il vient accompagné de deux diacres s'asseoir sur le trône. — Les Clercs récitent le psaume en rapport avec le mystère du jour, puis ils lisent les prophéties et les épîtres apostoliques, en ajoutant l'antienne, selon que porte la leçon. — L'Épître terminée, le Diacre

qui doit lire l'Évangile et un autre portant l'encens se présentent au célébrant, l'un pour recevoir la bénédiction, l'autre pour faire bénir l'encens.)

Cela fini, le Diacre crie : Orti (du mot grec ὄρθοι, debout).

Le Prêtre retourne à l'autel et fait le signe de la croix sur le peuple, en disant : Paix † à tous.

LES CLERCS.

Et avec votre esprit.

LES DIACRES.

Ecoutez avec crainte.

LE DIACRE *qui doit chanter l'Évangile :*

Le très-saint Évangile selon N.

LES CLERCS.

Gloire à vous, Seigneur notre Dieu.

LES DIACRES.

Proschume (soyez attentifs).

LES CLERCS.

C'est Dieu qui parle.

L'Évangile étant chanté par le Diacre, tous disent à la fin : Gloire à vous, Seigneur notre Dieu.

Et ils disent le Credo, que récite le Diacre.

Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, des choses visibles et invisibles, et en un seul Seigneur Jésus-Christ. Fils de Dieu, né de Dieu le Père, seul engendré avant tous les siècles. Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non créé, consubstantiel au Père, par lequel a été faite toute chose dans les cieux et sur la terre, le visible et l'invisible; lequel pour nous hommes et pour notre salut, descendant des cieux, s'incarna et se fit homme, né véritablement de Marie, très-sainte Vierge, par l'opération de l'Esprit saint, par lequel il prit un corps, une ame et un esprit; enfin tout ce qui est dans l'homme, avec vérité et non fictivement; qui souffrit passion, fut crucifié, enseveli, et qui, le troisième jour, ressuscita avec le même corps, monta aux cieux où il siège à la droite du Père et d'où il viendra avec le même corps et avec la gloire du Père, pour juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura jamais de fin. Nous croyons aussi au Saint-Esprit, non fait, très-parfait, qui procède du Père et du Fils, qui parla dans la loi, dans les prophè-

tes et dans les Evangélistes, qui descendit sur le Jourdain, préconisa l'Envoyé (le Christ) et habite dans les saints. Nous croyons en outre en une seule, universelle et apostolique Eglise; en un baptême, à la pénitence pour l'expiation et le pardon des péchés, à la résurrection des morts, à l'éternel jugement des ames et des corps, au royaume des cieus et à la vie éternelle.

Ceux-là ensuite qui disent qu'il y a eu un temps dans lequel le Fils n'était pas et qu'il y a eu un temps dans lequel l'Esprit saint n'existait pas, ou aussi qu'ils ont été créés de rien, ou encore qui disent que le Fils de Dieu et l'Esprit saint sont d'une essence différente, ou qu'ils sont muables et altérables; ceux qui disent cela, l'Eglise catholique et apostolique les excommunie.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

Le Prêtre ajoute la profession de saint Grégoire l'Illuminateur :

Quant à nous, nous glorifions Celui qui était avant tous les siècles, adorant la sainte Trinité et l'unique divinité du Père, du Fils et l'Esprit saint, à présent, etc.

(Le Diacre qui a lu l'Evangile vient le faire baiser au Célébrant.)

LE DIACRE.

Prions encore le Seigneur pour la paix.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Prions encore avec foi et demandons au Seigneur Dieu et notre rédempteur Jésus-Christ, en ce moment du sacrifice et de l'oraison, qu'il nous rende acceptables, qu'il écoute la voix de nos prières, qu'il reçoive les demandes de notre cœur, efface nos manquements, nous fasse miséricorde. Que nos oraisons et que nos prières soient toujours admises devant sa souveraine majesté et qu'il nous accorde de nous appliquer, avec l'unanimité de la foi et de la justice, aux bonnes œuvres, afin que notre Seigneur tout-puissant répande la grâce de sa miséricorde sur nous, nous sauve et ait pitié de nous.

LES CLERCS.

Sauvez-nous, Seigneur.

LE DIACRE.

Demandons au Seigneur de passer en paix ce moment de la messe et le présent jour.

LES CLERCS.

Accordez-le, Seigneur.

LE DIACRE.

Demandons au Seigneur l'ange de la paix pour gardien de nos personnes.

LES CLERCS.

Accordez-le, Seigneur.

LE DIACRE.

Demandons au Seigneur la propitiation et le pardon de nos manquements.

LES CLERCS.

Accordez-le, Seigneur.

LE DIACRE.

Demandons au Seigneur la grande et puissante vertu de la sainte croix en aide à nos âmes.

LES CLERCS.

Accordez-le, Seigneur.

LE DIACRE.

Prions encore pour l'unité de la vraie et sainte foi.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Recommandons-nous à Dieu nous-mêmes, et l'un et l'autre réciproquement.

LES CLERCS.

Regardez-nous, ô Seigneur ! comme vous étant recommandés.

LE DIACRE.

Faites-nous miséricorde, Seigneur, etc.

LES CLERCS.

Faites miséricorde, etc. (*trois fois.*)

Tandis que l'on fait ces chants alternativement, le Prêtre, les bras étendus, prie tout bas :

Notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, qui êtes riche de miséricorde et généreux dans les dons de votre bienfaisance, et qui, précisément à la même heure, avez souffert spontanément les tourments, la croix et la mort pour nos péchés, et qui avez réparti abondamment les dons de votre Saint-Esprit aux bienheureux apôtres, nous vous en prions, Seigneur, faites-nous participants de vos divins dons, du pardon des péchés et de la réception du Saint-Esprit.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à haute voix :

Afin que nous soyons rendus dignes de vous glorifier avec un esprit reconnaissant, avec le Père et avec l'Esprit saint, à présent, etc.

Paix † à tous.

LES CLERCS.

Et avec votre esprit.

LE DIACRE.

Adorons Dieu.

LES CLERCS.

En votre présence, Seigneur.

LE PRÊTRE, à haute voix :

Par votre paix, ô Christ notre Rédempteur, laquelle surpasse toute intelligence et toute parole, fortifiez-nous et assurez-nous contre tout mal; joignez-nous à vos vrais adorateurs, à ceux qui vous adorent en esprit et en vérité, parce qu'à la très-sainte Trinité conviennent la gloire, la puissance, l'honneur, à présent, etc.

Béni soit notre Seigneur Jésus-Christ.

LES CLERCS.

Amen.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE.

Le Seigneur Dieu vous bénisse † tous.

LE DIACRE.

Qu'aucun des catéchumènes, qu'aucun de ceux dont la foi est douteuse et qu'aucun des pénitents et des impurs ne s'approche des divins mystères.

LES CLERCS.

Le corps du Seigneur et le sang du Rédempteur sont déjà près de se rendre ici présents. Les célestes Vertus chantent invisiblement et disent d'une voix ininterrompue : Saint, saint, saint le Seigneur des armées.

LE DIACRE.

Psalmodiez au Seigneur notre Dieu, ô chantes ! et, avec un son doux, prononcez des cantiques spirituels.

(Ici les Clercs chantent l'Agologie, selon le mystère du jour. Dès qu'on a commencé de chanter, on tire le grand rideau ; alors l'Evêque se dépouille de tous les vêtements d'honneur, tels que la mitre et le pallium ; si le Célébrant n'est pas évêque, alors il ôte seulement son bonnet, qu'on dépose sur l'autel. Puis on ouvre le rideau.)

AGIOLOGIE DE NOEL,

DE L'ANNONCIATION, DE L'ASSOMPTION.

Une foule innombrable d'Ange et de célestes milices descendit du ciel avec le roi seul engendré, en chantant et disant : « Celui-ci est le Fils de Dieu. » Tous donc criens : « Réjouissez-vous, ô cieus ! qu'ils tressaillent aussi les fondemens de l'univers, parce que le Dieu éternel a paru sur la terre et s'est entretenu avec les hommes pour sauver nos ames. »

DU JEUDI SAINT.

Vous qui siègez majestueux sur le chariot de feu à quatre faces, ô ineffable Verbe de Dieu ! descendu des demeures célestes pour vos créatures, aujourd'hui vous daignez vous asseoir à table avec vos disciples. Surpris d'étonnement et de stupeur, à l'entour se tenaient les Séraphins et les Chérubins ; et les Principautés des célestes armées, dans la stupéfaction, criaient en chantant : « Saint, saint, saint le Seigneur des armées. »

DU TEMPS PASCAL.

Quel Dieu fut jamais comme le Seigneur notre Dieu ? Il a été crucifié pour nous, il a été enseveli et est ressuscité ; comme Dieu, il a été reconnu du monde et il est remonté glorieusement au ciel. Venez, ô peuples ! chantons ses louanges avec les anges, en lui disant : « Saint, saint, saint vous êtes, Seigneur notre Dieu. »

DES DIMANCHES, DES FÊTES DE L'ÉGLISE ET DES ANGES.

O Dieu! qui avez rempli votre sainte Eglise de la hiérarchie angélique, les Archanges par milliers vous assistent, et les Esprits sans tache par millions vous y servent. Des hommes aussi vous vous êtes complu à recevoir encore des bénédictions, avec ces mystérieuses paroles : « Saint, saint, saint le Seigneur des armées. »

DES MARTYRS.

O sainteté des saints, que vous êtes grande et terrible! les milices des Anges vous louent en disant : « Gloire au plus haut des cieux à Dieu, et paix sur la terre. »

DES JOURS ORDINAIRES ET DES MORTS.

Recevez en mémoire des défunts ce sacrifice, ô saint Père plein d'amour! et agrégez leurs ames au nombre de vos saints dans le royaume des cieux, et cela d'autant plus, que nous offrons ce sacrifice avec la foi d'obtenir la réconciliation de votre divinité et le repos de leurs ames.

DES PROPHÈTES, DES APÔTRES, DES PONTIFES.

Vous êtes tout-puissant, ô Seigneur des armées! étant le roi éternel, qui siégez au-dessus des cieux et illuminez vos créatures, qui, par un prodige d'humilité, êtes descendu sur la terre. A vous nous offrons ce sacrifice et nous exaltons votre saint nom, ô Seigneur! qui couronnez vos saints N... N..., parce qu'ils sont intercesseurs pour nous dans votre royaume, ô Seigneur tout-puissant!

Tandis que les Clercs chantent l'Agiologie, deux Diacres transportent les offrandes avec le cérémonial accoutumé, et le Prêtre, incliné vers l'autel, prie secrètement :

Nul de nous, souillé des passions et des désirs charnels, ne peut être digne de s'approcher de votre autel ou de servir votre royale gloire; vous servir étant chose grande et terrible, même pour les armées célestes. Néanmoins vous, ô incompréhensible Verbe du Père! par votre immense bonté, vous vous êtes fait homme et vous avez paru notre souverain prêtre et protecteur de tous; vous nous avez confié le sacerdoce pour ce ministère et dans la non sanglante immolation, parce que vous êtes le Seigneur notre Dieu, qui réglez sur tous les êtres du ciel et de la terre; qui êtes assis sur les Chérubins, qui sont votre vrai trône, Seigneur des Séraphins et roi d'Israël; qui seul êtes saint et reposez dans

les saints. Je vous supplie, vous qui êtes seul plein de bonté et très-prompt à exaucer les vœux, jetez miséricordieusement un regard sur moi pécheur et votre inutile serviteur, et purifiez mon ame et mon esprit de toute maligne souillure ; et, avec la vertu de votre Esprit saint, rendez-moi, moi qui suis revêtu de la grâce sacerdotale, digne d'assister au saint autel et de consacrer votre immaculé corps et votre sang précieux. Le front humblement courbé devant vous, je vous supplie de ne pas détourner de moi votre face et de ne pas m'exclure du nombre de vos serviteurs ; mais rendez-moi digne de vous offrir cette oblation, tout pécheur et votre indigne serviteur que je suis, puisque vous-même êtes offrant et offert, accepteur et donnant, ô Christ notre Dieu ! et à vous nous offrons la gloire avec le Père sans commencement, et avec le très-saint et le bienfaisant Esprit, à présent, etc.

(Les offrandes ayant été portées au très-saint autel, le Prêtre les encense et se lave les mains, en disant : *Lavabo*, etc.)

LE DIACRE.

Prions encore le Seigneur pour la paix.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Avec foi et sainteté arrêtons-nous à prier devant le très-saint autel de Dieu, avec une profonde crainte et avec une conscience pure et sans scandale, ni ruse et perfidie, ni fourberie et duplicité ; non avec un esprit chancelant et douteux dans la foi, mais avec des mœurs pleines de droiture, avec une intention sincère, avec un cœur pur, avec une foi parfaite ; remplis de charité, comblés et surabondants de toute bonne action, persistons dans la prière devant ce très-saint autel de Dieu, et nous trouverons grâce au jour de la manifestation et à la seconde venue de notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, qui nous sauve et nous fasse miséricorde.

LES CLERCS.

Sauvez-nous, Seigneur, et faites-nous miséricorde.

Le Prêtre, pendant que le Diacre dit la précédente exhortation, baise l'autel, et, donnant la bénédiction au peuple, avec le signe de la croix, se tient debout au milieu de l'autel, et, les bras étendus, prie tout bas :

Seigneur Dieu des armées, créateur de tous les êtres, vous qui avez appelé toute chose du néant à l'existence, et qui, honorant notre ter-

restre nature, l'avez amoureusement élevée au ministère d'un si redoutable et inexplicable sacrement. Vous, Seigneur, à qui nous offrons ce sacrifice, agréez de nous cette oblation, et complétez-la dans le sacrement du corps et du sang de votre Fils, seul engendré. Faites de ce pain un remède expiatoire des péchés, et donnez ce calice à ceux qui se nourrissent de ce pain.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE.

Par la grâce et la bienveillance de notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, auquel, ainsi qu'à vous, Père, et à votre Saint-Esprit, conviennent la gloire, la puissance et l'honneur, à présent, etc.

Paix † à tous.

LES CLERCS.

Amen. Et avec votre esprit.

LE DIACRE.

Adorons Dieu.

LES CLERCS.

En votre présence, Seigneur.

LE DIACRE.

Saluez-vous mutuellement par un baiser sacré; et tous, tant que vous êtes, qui n'êtes pas aptes à participer au divin sacrement, retirez-vous aux portes, et priez.

(Le Diacre baise l'autel et il donne le baiser à tous alternativement.)

LES CLERCS.

Le Christ se manifesta parmi nous, l'Être par essence, Dieu, éleva ici son palais. La voix qui annonce la paix a résonné, le saint salut est donné, l'inimitié disparaît, la charité s'insinue dans tous. Maintenant, ouvrez vos lèvres, ô ministres! bénissez tous d'accord la consubstantielle et indivise divinité, à laquelle les Séraphins chantent l'Agiologie.

*Dans les fêtes plus solennelles, quelques-uns chantent
les passages suivants :*

LE DIACRE.

Vous tous qui êtes avec foi autour de ce sacré et royal autel, voyez-y assis le Christ Roi, environné des célestes armées.

LES CLERCS.

Les yeux tournés vers le ciel, supplions-le, en disant : « Ne vous souvenez pas de nos péchés, mais pardonnez-nous dans votre clémence.

Nous vous bénissons avec les anges, et avec les saints nous disons :
Gloire, ô Seigneur ! »

LE DIACRE.

Assistons avec crainte, assistons avec respect, assistons avec recueil-
lement et avec une ferme attention

LES CLERCS.

Devant vous, ô Seigneur !

LE DIACRE.

Le Christ, Agneau immaculé de Dieu, s'offre comme victime.

LES CLERCS.

Miséricorde, paix et sacrifice de bénédiction.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

*Le Prêtre se retourne et donne la bénédiction au peuple avec le crucifix
qu'il tient entre ses mains, en disant :*

La grâce, † la charité et la divine vertu sanctifiante du Père et du
Fils et de l'Esprit saint soient avec vous tous.

LES CLERCS.

Et avec votre esprit.

LE DIACRE.

Les portes, les portes (tenez-les) avec circonspection et prudence
parfaites (1). Elevez votre esprit avec la crainte de Dieu.

LES CLERCS.

Nous l'avons élevé vers vous, Seigneur tout-puissant.

LE DIACRE.

Et rendez grâces au Seigneur de tout cœur.

LES CLERCS.

C'est raisonnable et juste.

*Tandis que les ministres chantent alternativement, le Prêtre dit l'Oraison
suivante tout bas et les mains jointes :*

Il est certainement digne et juste de vous adorer sans cesse et en
toute diligence, de vous glorifier, ô Père tout-puissant ! qui, par l'œu-

(1) C'est ici un ancien rit qu'on n'observe plus, mais dont on garde encore le
souvenir par ces paroles, et que l'on employait pour faire sortir les catéchu-
mènes et tous ceux qui n'avaient pas le droit d'assister aux saints mystères.

vre de votre Verbe inscrutable et concrétateur, avez fait disparaître l'obstacle de la malédiction; lequel Verbe ayant formé son peuple, l'Eglise s'est approprié ceux qui croient en vous, et, par la nature sensible qu'il a prise dans le sein de la sainte Vierge, s'est complu à habiter parmi nous, et, voulant accomplir divinement une œuvre entièrement nouvelle, a fait de la terre le ciel. Car Celui devant qui n'osaient pas se tenir debout les légions de ceux qui veillent sans cesse (les anges), attirés qu'ils étaient par la splendeur foudroyante et inaccessible de sa divinité, s'étant fait homme pour notre salut, nous a fait la grâce de nous unir avec les habitants du ciel en un chœur spirituel.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE.

Pour moduler d'une voix unanime, avec les Séraphins et les Chérubins, les chants d'Agilogie, et nous écrier avec confiance et hautement avec eux, et dire :

LES CLERCS.

Saint, saint, saint le Seigneur des armées. Les cieux et la terre sont remplis du bruit de votre gloire; bénédiction au plus haut des cieux; béni soyez-vous, qui êtes venu et allez venir au nom du Seigneur; hosanna au plus haut des cieux.

En certains jours de solennité, avant le Sanctus, le Diacre chante l'hymne suivante :

Pour notre vraie rédemption, qui en tout a été accomplie, nous vous rendons grâces, Christ Seigneur. Au prodige de votre résurrection, les Vertus entonnent des louanges, les Séraphins sont saisis de frayeur, les Chérubins tremblent, et les Puissances des célestes Principautés, rangées en chœur solennel, chantent hautement et disent : « Saint, saint, saint, etc. »

(A la fin de cette hymne, tout le clergé se met à genoux.)

Le Prêtre, en union au Sanctus que chantent les Clercs, dit tout bas et tenant les bras plus étendus :

Saint, saint, saint vous êtes vraiment, et plénitude de sainteté. Sera-t-il jamais quelqu'un qui présume de pouvoir épuiser par des paroles la profusion de votre immense miséricorde sur nous, vous qui, dès le commencement, prenant soin de l'homme pécheur, l'avez secouru en diverses manières, et par les Prophètes, et par la sanction de la loi, et

par le sacerdoce, et par l'oblation des génisses figuratives. Puis, à la fin des jours établis, voulant annuler la sentence de toutes nos dettes, vous nous avez donné votre Fils, seul engendré, débiteur et dette, immolé et oint, agneau et pain céleste, souverain prêtre et sacrifice; car il est le distributeur, et lui-même vient pour être distribué toujours parmi nous, sans jamais être consumé, puisque, s'étant fait homme en vérité et non en apparence, et par une union sans confusion s'étant incarné dans les entrailles de la mère de Dieu et toujours vierge Marie, il a cheminé en voyageur à travers toutes les passions de la vie humaine, pur de péché, et il s'est dirigé spontanément vers la croix, salut du monde et notre rédemption.

Prenant ensuite le pain dans ses saintes, divines, très-pures et vénérables mains, il le bénit †, rendit grâces, le rompit, le donna à ses disciples, élus, saints et ses commensaux, en disant :

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à haute voix :

Prenez et mangez, CECI EST MON CORPS, qui pour vous et pour beaucoup est distribué pour l'expiation et le pardon des péchés.

LES CLERCS.

Amen.

LE PRÊTRE, à voix basse.

Semblablement, ayant pris le calice, il le bénit †, rendit grâces, en but, le donna à ses disciples, élus, saints et ses commensaux, en disant :

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à haute voix.

Buvez en tous, CECI EST MON SANG, de la nouvelle Alliance, qui pour vous et pour beaucoup sera répandu en expiation et pardon des péchés.

LES CLERCS.

Amen.

Tous se lèvent et les Clercs continuent :

O père céleste ! qui avez pour nous livré à la mort votre Fils, écrasé sous la charge de nos dettes; par l'effusion de son sang, nous vous prions d'avoir pitié de votre troupeau doué de la raison.

Le Prêtre, pendant ce temps, dit tout bas :

Et d'exécuter cela toujours en mémoire de lui, tel fut l'ordre de votre bienfaisant Fils, seul engendré, qui, descendu aux lieux silencieux et ténébreux de la mort avec la chair qu'il avait prise de notre nature, abattit et brisa victorieusement les portes de fer de l'enfer et nous révéla que vous êtes le seul vrai Dieu, Dieu des vivants et des morts.

Le Prêtre prend les offrandes avec les deux mains, fait le signe de la croix avec l'hostie et le calice et dit à voix basse :

Nous donc, Seigneur, obéissant à cet ordre, eu présentant ce sacrement du salutaire corps et du sang de votre Fils, seul engendré, nous faisons mémoire de la salutaire passion qu'il a soufferte pour nous, la vivifiante crucifixion, les trois jours de sa sépulture, son heureuse résurrection, sa triomphante ascension, propre d'un Dieu, la place qu'il a prise à votre droite, ô Père! et nous confessons et bénissons son terrible et glorieux avènement.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

Le Prêtre, ayant déposé les offrandes sur l'autel, dit à voix haute :

Nous vous offrons des choses qui vous appartiennent et qui sont de vos dons en tout et pour tous.

LES CLERCS.

En toute chose, soyez béni, Seigneur; nous vous bénissons, nous vous louons, nous vous rendons grâces, nous vous prions, Seigneur notre Dieu.

Pour s'unir à ce chant, le Prêtre prie tout bas, les bras étendus :

Seigneur notre Dieu, nous vous louons à juste titre et toujours nous vous rendons grâces à vous qui, n'ayant aucun égard à notre indignité, nous avez constitués ministres d'un si terrible et inénarrable sacrement, non pas pour aucun mérite à nous appartenant, dont nous sommes et dont toujours nous nous reconnaissons par trop exempts et privés; mais, confiants toujours en votre très-abondante et illimitée miséricorde, nous osons nous approcher du ministère du corps et du sang de votre [Fils] seul engendré, notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, auquel conviennent la gloire, la puissance et l'honneur, à présent, etc.

Bénissez, Seigneur. LE DIACRE.

Paix † à tous. LE PRÊTRE.

Et avec votre esprit. LES CLERCS.

Adorons Dieu. LE DIACRE.

LES CLERCS.

En votre présence, Seigneur.

O Fils de Dieu! qui, vous étant offert au Père en sacrifice pour nous réconcilier, êtes parmi nous distribué; pain de vie, nous vous prions par l'effusion de votre divin sang, ayez pitié du troupeau par vous racheté à un si haut prix.

Le Prêtre, pendant ce temps, incliné sur l'autel, dit tout bas :

Nous vous adorons, nous vous prions et nous vous supplions, ô Dieu bienfaisant! envoyez sur nous et sur ces dons offerts votre coéternel et coessentiel Esprit saint.

Et en faisant le signe de la croix sur l'hostie :

Par l'opération duquel le pain béni devienne vraiment le corps de notre Seigneur Jésus-Christ (*trois fois*).

Puis, faisant le signe de la croix sur le calice :

Par l'opération duquel le calice devienne vraiment le sang de notre Seigneur Jésus-Christ (*trois fois*).

Enfin, faisant le signe de la croix sur les deux espèces :

Par l'opération duquel le pain et le vin bénits deviennent véritablement le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, en les transmutant par votre Esprit saint (*trois fois*).

A chaque bénédiction, le Diacre répond tout bas :

Amen.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à voix haute :

Afin qu'à nous tous unis, l'approche de ce sacrement ne soit point à condamnation, mais en expiation et pardon des péchés.

(Alors le Diacre encense le peuple, qui doit se lever.)

LES CLERCS.

O Esprit de Dieu ! qui, descendu du ciel, opérez par nos mains le sacrement de celui dont vous partagez la gloire (Jésus-Christ); par l'effusion de son sang, nous vous en prions, donnez le repos aux âmes de nos défunts.

Le Prêtre ne tient plus ses mains étendues sur les offrandes, mais il les abaisse et dit tout bas :

Accordez, par le moyen de ce sacrifice, charité, fermeté et paix désirables par tout le monde à la sainte Eglise, à tous les orthodoxes, évêques, prêtres, diacres et rois du monde ; aux princes, aux peuples, aux voyageurs, à ceux qui naviguent, aux prisonniers, aux personnes en péril, à ceux qui succombent à la fatigue et à tous ceux qui se trouvent en guerre avec les barbares.

Par ce sacrifice, accordez aussi une bonne température à l'air, la fertilité aux campagnes, et à tous les infirmes une prompte guérison.

Par ce même sacrifice, donnez le repos à ceux qui se sont déjà endormis dans le Christ, évêques, prêtres, diacres, et à tout le clergé de votre sainte Eglise, et à tous les laïques, hommes et femmes, qui dans la foi sont sortis de la vie.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, *à voix haute :*

Nous vous prions en outre de nous visiter encore, ô Dieu bienfaisant !

LES CLERCS.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde.

LE PRÊTRE.

Nous prions qu'il soit fait mémoire, dans ce sacrifice, de la Mère de Dieu, la sainte Vierge Marie, de saint Jean-Baptiste, de saint Etienne, premier martyr, et de tous les saints.

LES CLERCS.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde.

Tous les Diacres, se tenant à droite de l'autel, chantent avec les mains jointes :

Nous prions qu'il soit fait mémoire des saints apôtres, prophètes, docteurs, martyrs et de tous les saints pontifes, évêques apostoliques, prêtres, diacres orthodoxes, et de tous les saints.

Pour les Dimanches.

LE DIACRE.

Adorons la bénie, louée et glorifiée, l'admirable et divine résurrection du Christ.

Selon les fêtes dominicales, on varie les adjonctions suivantes, comme :

Adorons la sainte croix, *ou* l'ascension, *ou* la venue de l'Esprit saint, *ou* la souveraineté de notre Seigneur, etc.

LES CLERCS.

Gloire soit à votre résurrection, ô Seigneur!

Pour les Fêtes des Saints.

LE DIACRE.

Prions qu'il soit fait commémoration, dans ce saint sacrifice, du saint et cher à Dieu N... N..., prophète, *ou* apôtre, *ou* martyr, *ou* pontife, dont nous avons aujourd'hui célébré la mémoire.

LES CLERCS.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde.

LE DIACRE.

Prions qu'il soit fait mémoire, dans ce saint sacrifice, de nos prélats et premiers saints illuminateurs, de Thaddée et de Barthélemi, apôtres, et de Grégoire l'Illuminateur, d'Aristacès, de Vertanès, d'Ussigh, de Grégoire de Niersès, d'Isaac, de Daniel et de Chat, de Mesrob, docteur, de Grégoire Naréghèse et de Niersès Glaèse, et de tous les saints pasteurs et archipasteurs de l'Arménie.

LES CLERCS.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde.

LE DIACRE.

Prions qu'il soit fait mémoire, dans ce saint sacrifice, des saints solitaires, vertueux et instruits de Dieu, Paul, Antoine, Pol, Macaire, Onuphre, l'abbé Marc, Sérapion, Nil, Arsène, Evagre; de Jean, de Simon, des saints Oschians (c'est-à-dire Chrusians), des Succianites, et de tous les saints Pères et de leurs disciples par tout l'univers.

LES CLERCS.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde.

LE DIACRE.

Prions qu'il soit fait mémoire, dans ce saint sacrifice, des rois fidèles et saints, Abgare, Constantin, Tiridate et Théodose, et de tous les saints et pieux rois, et des princes ayant la crainte de Dieu.

LES CLERCS.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde.

Tous les Diares se groupent devant l'autel et chantent :

Prions qu'il soit fait mémoire, dans ce saint sacrifice, de tous les fidèles en général, hommes et femmes, vieillards et enfants, et de tout âge, qui, avec la foi, se sont reposés saintement dans le Christ.

LES CLERCS.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde.

Tandis que les Diares chantent ces commémorations, le Prêtre dit tout bas :

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde, et bénissez votre sainte, catholique et apostolique Eglise, que vous avez rachetée avec le précieux sang de votre Fils, seul engendré, et que vous avez délivrée par la vertu de la sainte croix; accordez-lui une ferme et constante paix.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde, et bénissez tous les orthodoxes évêques, qui, dans la droite doctrine, prêchent parmi nous la parole de la vérité.

(Tous les Diares vont se grouper du côté de l'Epître.)

LES DIACRES.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à voix haute :

Par-dessus tous, conservez-nous longtemps dans la droite doctrine, notre saint pape N... et notre vénérable patriarche N... ou archevêque, ou évêque.

C'est ainsi qu'a lieu la commémoration des seuls Prélats catholiques.

Ensuite le Diacre, passant au côté gauche de l'autel, chante le Præconium, mais en forme de prière; laquelle nul ne sera assez hardi pour la changer, comme si elle était arbitraire; Cosroès-le-Grand, évêque, ayant à ce sujet donné des explications sur les coutumes des anciens.

Nous vous rendons, Seigneur notre Dieu, grâces et louanges pour ce saint et immortel sacrifice, offert sur cet autel sacré, vous suppliant de

faire en sorte qu'il tourne pour nous à la sanctification de notre vie. En faveur de ce sacrifice, accordez la charité, la fermeté et le don tant désiré de la paix à tout le monde, à la sainte Eglise, à tous les orthodoxes évêques, et spécialement à notre saint pape N... et à notre vénérable patriarche N..., ou archevêque, ou évêque, et au prêtre qui offre ce sacrifice. Nous prions de plus pour le soutien et pour la victoire des rois chrétiens et des princes religieux; nous prions et nous intercédons encore pour les ames des trépassés, particulièrement de nos prélats et des fondateurs de cette sainte Eglise, et pour les ames de tous ceux qui ont été ensevelis à son ombre; nous demandons la délivrance de nos frères devenus esclaves, grâce pour le peuple ici présent, repos pour ceux qui, dans la foi et dans la sainteté, ont fourni dans le Christ la mortelle carrière. Nous prions donc que de tous il soit fait mémoire dans ce saint sacrifice.

LES CLERCS.

En tout et pour tous.

En union avec ce chant du Diacre, le Prêtre dit la Prière suivante, tout bas :

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde, et bénissez votre peuple ici réuni et ceux qui vous offrent, et ceux qui ont fourni les offrandes pour la célébration de ce sacrifice, et soyez-leur propice en tout ce qui peut leur être utile et nécessaire.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde, et bénissez les hommes dévots et ceux qui offrent des dons à votre sainte Eglise, et ceux qui ont des entrailles de compassion à l'égard des pauvres, et rendez-leur, dans la mesure de votre libéralité innée, une centuple récompense, et à présent et dans le siècle futur.

Souvenez-vous, Seigneur, et faites miséricorde, et soyez propice aux ames des défunts, et donnez-leur repos et lumière, et placez-les avec vos saints dans le royaume des cieux, en les rendant dignes de votre miséricorde.

Souvenez-vous encore, Seigneur, de l'ame de votre serviteur N..., et ayez pitié de lui selon votre grande miséricorde, et faites-le jouir gracieusement de la lumière de votre face, et (*s'il est vivant*) sauvez-le de tout péril de l'ame et du corps.

Souvenez-vous aussi, Seigneur, de ceux, vivants ou morts, qui se sont recommandés à nos prières; dirigez leurs désirs et les nôtres à la fin la plus droite et la plus profitable, en les comblant tous des biens de l'impérissable félicité. Purifiez nos pensées et faites-nous des tem-

ples dignes de recueillir le corps et le sang de votre Fils, seul engendré, et de notre Seigneur Rédempteur Jésus-Christ, auquel comme à vous, Père tout-puissant, et au vivifiant Saint-Esprit, libérateur, conviennent gloire, pouvoir et honneur, à présent, etc.

Bénissez, Seigneur.

LE DIACRE.

LE PRÊTRE, *à voix haute, et faisant le signe de la croix sur le peuple :*

La miséricorde du Dieu très-grand et notre Rédempteur Jésus-Christ soit † avec vous tous.

LES CLERCS.

Et avec votre esprit.

LE DIACRE.

Prions aussi le Seigneur pour la paix.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Prions davantage le Seigneur par le moyen de ce saint et divin sacrifice offert sur cet autel sacré.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Prions le Seigneur notre Dieu, qui l'a reçu dans son saint, céleste et immatériel offertoire, pour qu'il daigne nous envoyer en échange la grâce et les dons de l'Esprit saint.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Recevez-nous, sauvez-nous, faites-nous miséricorde et gardez-nous, Seigneur, par votre grâce.

LES CLERCS.

Sauvez-nous, Seigneur, et faites-nous miséricorde.

LE DIACRE.

Prions le Seigneur, en faisant mémoire de la très-sainte Mère de Dieu, la toujours vierge Marie, avec tous les saints.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Prions encore pour l'unité de notre vraie et sainte foi.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde.

LE DIACRE.

Nous-mêmes et l'un l'autre réciproquement, recommandons-nous au tout-puissant Seigneur Dieu.

LES CLERCS.

A vous, Seigneur, nous nous recommandons.

LE DIACRE.

Faites-nous miséricorde, etc.

LES CLERCS.

Seigneur, faites miséricorde (*trois fois*).LE PRÊTRE, *pendant ce temps-là, prie tout bas :*

Dieu de vérité et Père de miséricorde, nous vous rendons grâces pour cette faveur, dont, par-dessus les bienheureux patriarches, vous avez honoré notre coupable race. Vous fûtes pour eux appelé *Dieu*; mais pour nous vous vous complaissez à être tendrement nommé *Père*. A présent nous vous prions, ô Seigneur! de faire chaque jour toujours plus resplendir, au milieu de votre sainte Eglise, ce nom nouveau et si honorable pour nous.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, *à voix haute :*

Et accordez-nous d'ouvrir la bouche d'un ton filial et de vous invoquer comme Père céleste, de chanter et de dire :

LE PEUPLE, *les bras étendus, chante le Pater noster, pendant que le Prêtre prie tout bas :*

Notre Père, qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme aux cieux; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien et remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs, et ne nous abandonnez pas à la tentation, mais délivrez-nous du mal.

Pendant que les Clercs chantent le Pater, le Diacre encense le peuple, qui doit se tenir debout, et le Prêtre dit tout bas :

Seigneur des seigneurs, Dieu des dieux, roi éternel, créateur de toutes les créatures, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, ne nous laissez pas induire en tentation, mais délivrez-nous du mal et sauvez-nous des embûches.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à voix haute :

Parce qu'à vous appartient le règne, le pouvoir et la gloire dans les siècles des siècles. *Amen.*

Paix † à tous.

LES CLERCS.

Et avec votre esprit.

LE DIACRE.

Adorons Dieu.

LES CLERCS.

En votre présence, Seigneur.

On se met à genoux, et le Prêtre, profondément incliné, ainsi que tout le peuple, dit tout bas :

O Saint-Esprit ! vous qui êtes la fontaine de vie et la source de miséricorde, ayez pitié de ce peuple qui adore incliné votre divinité, gardez-le sans tache ; imprimez dans son ame la figure indiquée par la présente position de son corps, afin qu'il puisse entrer en partage de la possession et de l'héritage de vos biens futurs.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, à voix haute :

Par Jésus-Christ notre Seigneur, à qui, ainsi qu'à vous, Esprit saint, et au Père tout-puissant, conviennent la gloire, la puissance et l'honneur, à présent, etc.

LE DIACRE.

Proschume (tenons-nous attentifs).

Le Prêtre, ayant pris dans sa main l'hostie sacrée et l'élevant, dit :

A la sainteté des saints.

LES CLERCS.

Seul saint, seul Seigneur Jésus-Christ dans la gloire de Dieu le Père.
Ainsi soit-il.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE.

Béni soit le Père saint, vrai Dieu.

LES CLERCS.

Ainsi soit-il.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE.

Béni soit le saint Fils, vrai Dieu.

LES CLERCS.

Ainsi soit-il.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE.

Béni soit l'Esprit saint, vrai Dieu.

LES CLERCS.

Ainsi soit-il.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

LE PRÊTRE, *élevant alors le calice, dit :*

Bénédition et gloire au Père, et au Fils, et à l'Esprit saint, à présent, etc.

LES CLERCS.

Ainsi soit-il. Père saint, Fils saint, Esprit saint, bénédiction au Père, et au Fils, et à l'Esprit saint, à présent, etc.

Tandis que les Clercs chantent, le Prêtre prie tout bas :

Regardez-nous, notre Seigneur Jésus-Christ, du haut du ciel votre sanctuaire et du séjour de gloire de votre royaume; venez pour nous sanctifier et nous sauver. Vous qui, étant assis avec le Père, êtes ici sacrifié, daignez nous donner votre immaculé corps et votre précieux sang, ainsi qu'à tout ce peuple, par nos mains.

Ensuite il adore et baise l'autel, et prend le sacré corps, le trempe tout entier dans le sang très-pur, en disant à voix basse :

Seigneur notre Dieu, qui, du nom de votre Fils, seul engendré, nous

avez appelés chrétiens et nous avez donné le baptême du bain spirituel en rémission des péchés, et nous avez rendus dignes de communier au sacré corps et sang de votre Fils, seul engendré, nous vous prions à cette heure, Seigneur, afin que vous nous rendiez dignes de recevoir ce saint sacrement en rémission des péchés, et de vous glorifier avec un cœur reconnaissant, vous, et votre Fils, et l'Esprit saint, à présent, etc.

LE DIACRE.

Bénissez, Seigneur.

Le Prêtre, se tournant vers le peuple, élève le très-saint Sacrement, de manière à ce que tous le voient, et dit à haute voix :

Goûtons saintement du saint et précieux corps et sang de notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, qui, descendu du ciel, se distribue parmi nous. Il est la vie †, l'espérance, la résurrection, l'expiation et le pardon des péchés. Psalmodiez au Seigneur notre Dieu, psalmodiez à notre céleste et immortel roi, assis sur un char tiré par des Chérubins.

LE DIACRE.

Psalmodiez, ô Cleres! au Seigneur notre Dieu; d'un ton suave faites entendre des cantiques spirituels, parce qu'à lui conviennent les psaumes et les bénédictions, l'*alleluia* et les cantiques spirituels. Dites, ô ministres! des psaumes avec chant, et bénissez le Seigneur dans les cieux.

Pendant ce temps-là on tire le petit rideau, et le Prêtre, tenant en main l'hostie sacrée et la baisant, dit :

Quelle bénédiction ou quelle action de grâces pourrai-je rendre pour ce pain et ce calice? Mais seulement vous, Jésus, nous vous bénissons avec votre Père et avec le très-saint Esprit, à présent, etc.

Il ajoute encore :

Je confesse et je crois que vous êtes le Christ, Fils de Dieu, qui avez porté les péchés du monde.

En divisant sur le calice l'hostie sacrée en trois parties, il en met une dans le calice, en disant :

Plénitude de l'Esprit saint.

(Tenant en main les autres parties, il prie tout bas, pendant que les Cleres chantent.)

LES CLERCS.

Le Christ sacrifié se distribue parmi nous. *Alleluia.*

Il nous donne son corps en nourriture et répand son saint sang sur nous. *Alleluia.*

Approchez-vous du Seigneur et remplissez-vous de sa lumière. *Alleluia.*

Goûtez et voyez combien est suave le Seigneur. *Alleluia.*

Bénissez le Seigneur dans les cieus. *Alleluia.*

Bénissez-le sur les hauteurs. *Alleluia.*

Bénissez-le tous, ô vous, ses anges. *Alleluia.*

Bénissez-le toutes, ô vous, ses Vertus. *Alleluia.*

(Quelquefois, après ces bénédictions, les Clercs ajoutent un cantique analogue au jour.)

Le Lundi.

O lumière véritable et splendeur du Père, son émanation et son image, Verbe et génération qui avez élevé sur sept colonnes la sainte Eglise, victime grasse conduite à l'immolation, accordez-nous de nous nourrir avec sagesse à votre table. Faites miséricorde.

Le Mardi.

Pain de vie et d'immortalité, nourriture sainte et ineffable, sacrement redoutable, qui du ciel êtes descendu pour raviver les hommes; vie vive et vivifiante, donnez à nous, mortels affamés, la nourriture de votre douceur. Faites miséricorde.

Le Mercredi.

Porte du ciel et sentier du paradis, Seigneur du ciel, béni des chœurs célestes, qui avez dispensé votre corps et votre sang très-pur aux apôtres, purifiez-nous, afin que nous puissions participer à votre sacrement de sainteté. Faites miséricorde.

Le Jeudi.

Verbe du Père et Pontife saint, loué par les incorporels dans les hauteurs des cieus; qui, sacrifié sur la croix en votre chair, avez répandu votre sang pour le salut (du monde), effacez nos péchés par la vertu de votre sang vivifiant, expiateur et donateur de salut et de vie. Faites miséricorde.

Le Vendredi.

Pierre spirituelle et chef consacré de l'angle, glorifié par les anges, qui, sur la croix, avez fait jaillir de votre côté une source abondante d'immortalité, qui s'est répandue pour arroser tout l'univers; à nous aussi, qui sommes en proie à la soif, donnez-nous de boire de votre calice de salut. Faites miséricorde.

Le Samedi.

Agneau de Dieu, toujours immolé et toujours vivifiant, glorifié par les armées des immortels, qui, exempt de toute faute, fûtes conduit à la mort et sacrifié pour nous réconcilier avec le Père, enlevez les péchés du monde; souvenez-vous des âmes de nos défunts, qui sont morts avec la persévérance dans votre foi. Faites miséricorde.

Le Prêtre, pendant que les Clercs chantent, tenant les deux fragments du Très-Saint (l'hostie) sur le calice, adresse à voix basse les Prières suivantes au Père et au Fils, dans un esprit reconnaissant et dévot :

O Père saint! qui nous avez appelés du même nom que votre Fils, seul engendré, et qui nous avez illuminés par le baptême du bain spirituel, faites-nous dignes de recevoir ce saint sacrement en rémission de nos péchés, imprimez en nous la grâce de votre Esprit saint, de même que dans les saints apôtres; lesquels, en mangeant, devinrent les purificateurs de tout le monde. A présent, ô Père bienfaisant! faites que cette communion ait l'effet de la cène des disciples, en dissipant les ténèbres de mes péchés; ne regardez pas mon indignité, et n'arrêtez pas la grâce de votre Saint-Esprit; mais, selon votre immense bonté, faites que ce sacrement nous soit en expiation de nos péchés, en absolution de nos fautes, comme l'a promis et dit notre Seigneur Jésus-Christ : « Celui qui mangera de mon corps et boira de mon sang, vivra éternellement. » Faites donc que ceci pour nous devienne une purification de toute tache, afin que ceux qui en mangeront et en boiront chantent bénédiction et gloire à vous, Père, et au Fils, et à votre Saint-Esprit, à présent, etc.

Paix † à tous.

Je vous rends grâces, Christ Roi, qui, malgré mon indignité, m'avez rendu digne de participer à votre sacré corps et sang. Je vous prie maintenant, Seigneur, que cela ne me soit pas une condamnation, mais une expiation et un pardon de mes péchés, de salut pour l'âme et

le corps, et de complément de toute œuvre de vertu. Que ce divin mystère sanctifie ma respiration, mon esprit et mon corps, afin que je puisse devenir le temple et l'habitation de la très-sainte Trinité, et qu'en union avec vos saints je sois digne de vous glorifier avec le Père et avec l'Esprit saint, à présent, etc.

ORAISON DE SAINT JEAN CHRYSOSTÔME.

Je vous rends grâces, je vous exalte, je vous glorifie, Seigneur mon Dieu, parce que de très-indigne que j'étais, moi, vous avez daigné me rendre digne en ce jour de participer à votre divin et redoutable sacrement, à votre immaculé corps et à votre sang précieux. A cette heure, prenant pour intercesseurs ces très-saints objets, je vous supplie de me garder chaque jour et à toute heure de ma vie dans votre sainteté, afin que, me souvenant de votre clémence, je vive avec vous, qui, à cause de nous, avez souffert, êtes mort et ressuscité. Qu'il ne s'approche plus de moi, mon Seigneur Dieu, l'inférieur exterminateur; vous avez sur mon ame déjà imprimé le signe de votre précieux sang. Tout puissant que vous êtes, purifiez-moi par la vertu de ce divin mystère de toutes mes œuvres mortes, vous qui seul êtes sans faute. Fortifiez ma vie contre toutes les tentations, afin que l'assiégeant se retire honteux et confus toutes les fois qu'il voudra s'élever contre moi. Dirigez les mouvements de mon esprit et de ma langue, et chacun des pas de mon corps. Entretenez-vous toujours avec moi, selon votre infailible promesse : « Celui qui mange mon corps et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui. » Vous l'avez dit, ô très-clément! oh! faites que l'effet corresponde à votre divine et irrévocable promesse, afin que vous soyez un Dieu de miséricorde, de clémence et d'amour, le donateur de tous biens, et qu'à vous convienne la gloire avec le Père et avec votre très-saint Esprit, à présent, etc.

Ensuite, faisant le signe de la croix sur lui-même, le Prêtre demande au vrai Dieu diverses faveurs pour lui, pour le peuple et pour tout le monde, aussi pour ceux qui l'ont offensé, pour ses ennemis; et, plein d'une respectueuse crainte, il se nourrit du corps et boit du calice, en disant :

Que votre corps incorruptible soit en moi † pour la vie, et que votre sacré sang soit la propitiation et la rémission de mes péchés.

Alors on ouvre le petit rideau. Le Diacre, s'il le veut, se communique lui-même, et puis il prend le calice, et, se tournant vers le peuple, il dit à haute voix :

Approchez-vous avec crainte et foi, et communiquez saintement.

LES CLERCS , à voix haute :

Notre Dieu, notre Seigneur nous est apparu. Béni soit celui qui est venu au nom du Seigneur.

Le novice ordonné est communié, non pas à la bouche, mais on lui met sur la paume de la main le très-saint Sacrement ; on communique aussi parmi le peuple ceux qui se sont disposés. La communion finie, le Prêtre fait le signe de la croix sur le peuple, en disant à voix haute :

Sauvez, Seigneur †, votre peuple et bénissez votre héritage ; gouvernez-le et exaltez-le depuis cette heure jusqu'à la fin des siècles.

(Alors on ferme le grand rideau, et l'Evêque se revêt de nouveau des habits d'honneur dont il s'était dépouillé au moment de l'offertoire.)

LES CLERCS.

Nous sommes remplis, Seigneur, de vos biens, nous étant nourris de votre corps et de votre sang. Gloire soit au plus haut des cieux, à vous qui nous avez rassasiés. Vous qui toujours nous nourrissez, versez sur nous votre bénédiction spirituelle. Gloire soit au plus haut des cieux, à vous qui nous avez rassasiés.

Dans cet intervalle, le Prêtre prie tout bas :

Nous vous remercions, Père tout-puissant, qui pour nous avez préparé ce port de la sainte Eglise, temple de sainteté, où est glorifiée la très-sainte Trinité. *Alleluia.*

Nous vous remercions, Christ roi, qui nous avez donné la vie avec votre corps vivificateur et votre sang précieux. Pardonnez et usez avec nous de votre grande miséricorde. *Alleluia.*

Nous vous remercions, Esprit de vérité, qui avez renouvelé la sainte Eglise, conservez-la sans tache dans la foi de la très-sainte Trinité, à partir de cette heure jusqu'à la fin des siècles. *Alleluia.*

LE DIACRE.

Et nous prions encore le Seigneur pour la paix, et d'autant plus, depuis que nous avons reçu avec foi le divin, saint, céleste, immortel, immaculé et très-pur sacrement ; remercions le Seigneur.

LES CLERCS.

Nous vous remercions, Seigneur, qui nous avez nourris à votre immortelle table, en nous distribuant votre corps et votre sang pour le salut du monde et pour la vie de nos âmes.

LE PRÊTRE, *tout bas* :

Nous vous remercions, Christ Dieu, qui nous avez favorisés d'une telle nourriture de bonté, pour vivre saintement. Par son secours, gardez-nous purs et immaculés, demeurant en nous avec votre divine protection; dirigez-nous dans la voie de votre saint et bienfaisant vouloir, par lequel, aguerris contre toute hostilité de Satan, nous jouissons de l'avantage d'écouter seulement votre voix et de ne suivre que vous seul, très-puissant et vrai pasteur, et d'obtenir de vous le lieu préparé dans votre royaume céleste, ô notre Dieu et Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ! qui êtes béni avec le Père et avec l'Esprit saint, à présent, etc.

Paix † à tous.

A vous, inscrutable, incompréhensible, triple substance créatrice, accueillante, indivisible, consubstantielle, très-sainte Trinité, conviennent la gloire, la puissance et l'honneur, à présent, etc.

Dès que le Célébrant a achevé cette Prière, le Diacre dit :

Bénissez, Seigneur.

Alors on ouvre le grand rideau, et le Célébrant, tenant l'Évangile entre ses mains, adore et baise l'autel, et, se tournant ainsi que les Diacres du côté du peuple, il dit à haute voix :

Vous, Seigneur, qui bénissez ceux qui vous bénissent et sanctifiez ceux qui espèrent en vous, sauvez votre peuple et bénissez votre héritage; conservez la plénitude de votre Église; purifiez ceux qui dévotement ont visité la majesté de votre maison. Glorifiez-nous par votre divine vertu et n'abandonnez pas ceux qui espèrent en vous. Donnez la paix à tout le monde, aux églises, aux prêtres, aux rois chrétiens et à leurs armées, et à tout ce peuple; parce que tout don excellent et toute chose parfaite descendent de là-haut, de vous, qui êtes Père de la lumière, et à vous conviennent la gloire, la puissance et l'honneur, à présent, etc.

LES CLERCS *disent trois fois* :

Soit béni le nom du Seigneur, maintenant et jusqu'à la fin des siècles.

LE PRÊTRE, *tourné vers le peuple* :

Plénitude de la loi et des prophètes, Christ Dieu, notre Rédempteur, qui avez rempli toutes les prescriptions ordonnées par le Père, remplissez-nous encore de votre Esprit saint.

Orthi (levons-nous).

LE DIACRE.

Paix † à tous.

LE PRÊTRE.

Et avec votre esprit.

LES CLERCS.

Ecoutez avec crainte.

LE DIACRE.

Le saint Evangile selon Jean.

LE PRÊTRE.

LES CLERCS.

Gloire à vous, Seigneur notre Dieu.

LE DIACRE.

Proschume (soyons attentifs).

LES CLERCS.

Dieu parle.

LE PRÊTRE.

« In principio erat Verbum, » *jusqu'au verset 18.* Dans le temps pascal on chante l'Evangile selon saint Jean, chapitre XXI, verset 15 : « Cum ergo prandissent, » *jusqu'au verset 20.*

L'Evangile terminé, les Clercs répondent :

Gloire à vous, Seigneur notre Dieu.

LE DIACRE.

Par la sainte croix, prions le Seigneur, afin que par elle il nous délivre du péché et nous sauve par la grâce de sa miséricorde. Tout-puissant Seigneur, notre Dieu, sauvez-nous et faites miséricorde.

LE PRÊTRE, *trois fois :*

Seigneur, faites miséricorde. — Gardez-nous en paix, Christ notre Dieu, sous l'ombre de votre sainte et vénérable croix; délivrez-nous de l'ennemi visible et invisible, faites-nous dignes de vous remercier et de vous glorifier avec le Père et avec l'Esprit saint, à présent, etc.

LES CLERCS.

Je bénirai le Seigneur en tout temps; qu'en tout temps sa bénédiction soit dans ma bouche.

(Pendant qu'on récite les psaumes, on distribue au peuple l'hostie bénite.) — A la fin, *Gloria Patri*, etc.

LE PRÊTRE, *faisant le signe de la croix sur le peuple* :

Soyez bénis † par la grâce de l'Esprit saint; allez en paix et que le Seigneur soit avec vous tous. *Amen.*

Et, s'inclinant sur l'autel, il dit :

Seigneur Jésus-Christ, faites-moi miséricorde.

(Puis il s'achemine vers la sacristie, où il dépose les ornements. Il en sort, adore trois fois l'autel et s'en va en paix.)

CANTIQUE POUR LA COMMUNION

ET AUSSI

QUAND LE TRÈS-SAINT SACREMENT EST EXPOSÉ.

O Eglise, mère de la foi, retraite des noces sacrées,
Lit nuptial élevé !

Maison de l'Epoux immortel,
Qui vous a ornée de franges éternelles.

Vous êtes un autre ciel admirable,
Elevé de gloire en gloire,
Qui par le moyen du sacré bain nous avez régénérés
Et nous avez faits des fils resplendissants comme la lumière ;

Qui nous distribuez ici ce Pain purifiant
Et nous donnez à boire ce Sang redoutable ;
Qui nous élevez au plus haut degré,
Jusqu'à la compagnie des spirituelles intelligences.

Venez donc, ô Fils de la nouvelle Sion !
Approchez-vous avec pureté de notre Seigneur.
Goûtez et voyez combien notre Seigneur
Est doux et puissant.

L'antique Tabernacle était la figure qui vous symbolisait ;
Mais vous êtes la figure du céleste Tabernacle.
Celui-là a brisé les portes de diamant ;
Vous avez arraché de leurs fondements les portes de l'enfer.

Celui-là a triomphé du Jourdain,
Vous, de la mer même de l'universelle malice.
Le conducteur du premier était Josué,
Et le vôtre c'est Jésus, l'unique Fils du Père éternel.

Ce pain est le corps de Jésus-Christ ;
Ce calice est le sang de la nouvelle alliance.
Le plus grand des mystères à nous se révèle,
Dieu même se manifeste à nous.

Ceci est le même Christ, le divin Verbe,
Qui réside à la droite du Père,
Et qui, au milieu de nous, sacrifié,
Porte les péchés du monde.

Il est béni dans l'éternité,
Ensemble avec le Père, et avec l'Esprit,
A présent, et toujours à l'avenir,
Et dans les siècles sans fin.

BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE

DES PRINCIPAUX

OUVRAGES QUI TRAITENT DE LA LITURGIE CATHOLIQUE.

La Liturgie proprement dite ne compte guère d'écrivains spéciaux que depuis le IV^e siècle environ. A cette époque commence seulement la longue liste des ouvrages relatifs à la Liturgie, que nous prolongerons jusqu'au milieu de ce siècle.

IV^e SIÈCLE.

Eusèbe de Césarée, *Historia ecclesiastica*, riche en renseignements liturgiques. Il est encore auteur d'une Description spéciale de l'Eglise de Jérusalem et d'un livre *De la Fête de Pâques*. Ces deux opuscules sont perdus.

Saint Eustathe d'Antioche composa une Liturgie syriaque, encore presque tout entière aujourd'hui dans le Missel des Maronites.

Saint Athanase, auteur du Symbole qui porte son nom et de l'*Anaphore* (1) : *Deus fortis, Domine*.

Saint Cyrille de Jérusalem, auteur de précieuses Catéchèses, dans lesquelles il expose les rites des sacrements et du saint sacrifice.

Saint Pacien de Barcelone : *De Baptismo ad catechumenos liber*.

Saint Basile de Césarée, outre ses livres *Du Baptême*, est auteur de la Liturgie grecque qui porte son nom.

Saint Ambroise. (Voir ses Lettres, ses *Translations des Martyrs*, son *Traité des Offices des ministres*, celui des *Mystères* et ses six livres *Des Sacrements*.)

Théophile d'Alexandrie, outre son *Cycle pascal*, écrivit : *Des sacrés Mystères* ou *Du Mobilier sacré de l'Eglise de Dieu*. Ouvrage perdu.

Saint Augustin. (Voir ses Sermons, ses Lettres et une foule de traités spéciaux, comme *De catechizandis Rudibus*, *De Cura gerenda pro mortuis*, *De Symbolo ad catechumenos*, ses épîtres *ad Januarium*.)

Saint Jean Chrysostôme. (Voir ses homélies et son *Traité du Sacerdoce*.)

(1) Les Grecs appellent *Anaphore* la partie des prières de la messe qui renferme l'offrande et le canon.

Saint Jérôme, surtout dans ses lettres et ses opuscules contre les hérétiques.

V^e SIÈCLE.

Sévérien, évêque de Gabales, en Syrie, et ami de saint Jean Chrysostôme, écrivit *Du Baptême* et *De la Solennité de l'Épiphanie*, malheureusement perdu.

Saint Paulin, sénateur et consul romain, ensuite évêque de Nole, composa, au rapport de Gennade, un *Sacramentaire* et un *Hymnaire*. (V. ses Lettres et ses Poèmes, surtout la Lettre xxxii à Sévère et les Poèmes xxvi et xxvii, où il décrit l'église qu'il élevait à saint Félix.) C'est un document précieux pour l'histoire de l'architecture religieuse des IV^e et V^e siècles.

Jean Cassien, ses *Conférences monastiques*.

Saint Proclus, patriarche de Constantinople, a laissé un opuscule très-court, intitulé *De Traditionibus Missæ divinæ*.

Salvien, prêtre de Marseille, selon Gennade, composa des *Homélie*s des *Mystères* (*Homilias Sacramentorum*).

Musæus, prêtre de Marseille, auteur d'un très-beau *Sacramentaire*, qu'il composa à la demande de saint Eustase.

Voconius ou Buconius, africain, évêque de Castellanum, en Mauritanie, « rédigea, dit Gennade, un excellent livre *Sacramentaire*. »

Théoctiste a laissé, dit Zaccaria, une série de Cantiques sacrés en l'honneur des saints de tout le mois d'avril.

Saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, est, selon saint Grégoire de Tours, auteur de plusieurs messes de la Liturgie gallicane.

VI^e SIÈCLE.

Saint Nicetius, évêque de Trèves : *De Vigiliis servorum Dei* et *De Bono psalmodiæ*.

Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, auteur d'un *Livre pénitentiel* et d'un traité *De la Confession et de la Pénitence*, publiés par le Père Morin, dans son livre *De Pœnitentia*. Selon saint Isidore, il écrivit aussi un traité *Du sacrement de Baptême*.

Saint Isidore de Séville, *De divinis seu ecclesiasticis Officiis*, en deux livres dont D. Guéranger a donné l'analyse (*Institutions liturgiques*, t. 1, p. 155 et 156).

VII^e SIÈCLE.

Jean Moschus, auteur du *Pré spirituel*, ouvrage précieux sous le rapport des notions liturgiques.

Saint Maxime, abbé de Chrysopolis : sa *Mystagogie* ou *Exposition de la Liturgie*, et son *Commentaire de la Hiérarchie ecclésiastique* de saint Denys l'Aréopagite.

Théodore, archevêque de Cantorbéry, auteur d'un *Livre pénitentiel*.

VIII^e SIÈCLE.

Ecbert, suève, moine de Lindisfarn, écrivit un livre *De Ritibus Catholicorum*.

Acca, moine anglais, ami de Bède, écrivit un livre *Des Offices ecclésiastiques*.

Charlemagne fut zélé pour la Liturgie. On a de lui un livre à Alcuin, *De Sacrificio Missæ et Ratione rituum Ecclesiæ*, et une lettre circulaire *De Baptismo ejusque Ritibus*, adressée à Odilbert, archevêque de Milan.

Alcuin, moine anglais, auteur du *De divinis Officiis*, ou *Liber Sacramentorum*, etc., etc., et d'une épître au prêtre Oduin, *De baptisimi Cæremoniis*.

IX^e SIÈCLE.

Amalaire Fortunat, archevêque de Trèves : *De Ratione rituum sacri baptismatis*.

Amalaire, prêtre de l'église de Metz : ses quatre livres *De ecclesiasticis Officiis*.

Agobard, archevêque de Lyon : 1^o *De Psalmodia*; 2^o *De Correctione Antiphonarii*; 3^o *Liber adversus Amalarium*.

Walafrid Strabon : *De Officiis divinis sive de Exordiis et Incrementis rerum ecclesiasticarum*.

Eldephonse ou Idelphonse, évêque espagnol, a laissé un opuscule dans lequel il traite des Hosties et explique les mystères signifiés par leur figure, leur poids, leur nombre, leur inscription, etc.

Rhaban Maur : ses trois livres *De Institutione clericali*, et un opuscule *De sacris Ordinibus, Sacramentis divinis et Vestimentis sacerdotalibus*.

Angelome, moine de Luxeuil, en Bourgogne : son livre *De divinis Officiis*.

Remy, moine de Saint-Germain-d'Auxerre, commenta le traité *De Musica*, de Martianus Capella; écrivit, selon Trithème, un livre *De Festivitatibus Sanctorum*, et D. Martene (*De antiquis Ecclesiæ Ritibus*) a inséré de lui un petit traité *De Dedicacione Ecclesiæ*.

Reginon, abbé de Prum : un traité *De harmonica Institutione*.

X^e SIÈCLE.

Aurélien, clerc de l'église de Rheims : *De Regulis modulationum, quas tonos sive tenores appellant, et de earum Vocabulis.*

Hilpéric, moine de Saint-Gall, auteur d'un livre *De Musica*, et d'un autre *De Computo ecclesiastico.*

Gobert, évêque de Laon : un poème *De Tonsura, Vestimentis et Vita Clericorum.*

Héribert, archevêque de Cologne : *De ecclesiasticis Officiis.*

XI^e SIÈCLE.

Bernon, abbé de Richenau : *De Institutione Missarum; Libellus tonarius*, ou *Opus symphoniarum et tonorum; De Musica, seu de Tonis; De Instrumentis musicis*, et *De Mensura monochordi.*

Guy d'Arezzo, auteur d'un traité de la Musique en deux livres, sous le nom de *Micrologue.*

Hermann, Contractus, auteurs de trois traités sur le chant, savoir : *De Musica, De Monochordo* et *De Conflictu sonorum.*

Aaron, abbé en Allemagne, écrit un livre *De Utilitate cantus vocalis et de Modo cantandi et psallendi.*

Saint Pierre Damien : *De septem Horis canonicis*, et ses livres sur *Dominus vobiscum*, et *Contra sedentes tempore divini officii.*

Einhard II, évêque de Spire, composa en quatre livres un traité *De Cæremoniis Ecclesiæ.*

Jean, d'abord évêque d'Avranches, puis archevêque de Rouen : *De divinis Officiis.*

Bruno d'Asti : *De Ornamentis Ecclesiæ, De Sacrificio Azymi*, et *De Sacramentis Ecclesiæ, Mysteriis atque ecclesiasticis Ritibus.*

Micrologus ou *De Observationibus ecclesiasticis*, attribué par Zaccaria à Ives de Chartres.

Hildebert, archevêque de Tours : *Versus de mysteriis et ordine Missæ*, et ses opuscules *De utraque parte altaris, De tribus Missis in Natali Domini*, etc.

XII^e SIÈCLE.

Robert de Liège : son traité *De divinis Officiis.*

Rupert, abbé de Tuit : son ouvrage *De divinis Officiis per anni circum-*
lum, divisé en douze livres.

Etienne, évêque d'Autun : son livre *De Sacramento altaris, et iis quæ ad illud variosque Ecclesiæ ministros pertinent.*

Saint Bernard, ses œuvres.

Hugues de Saint-Victor, à qui l'on attribue les trois livres *De Cæremoniis, Sacramentis et Officiis ecclesiasticis*; l'opuscule *De Canone mystici libaminis ejusque Ordinibus*, et le *Speculum de mysteriis Ecclesiæ.*

Honorius d'Autun, auteur de la belle *Somme liturgique* intitulée *Gemma animæ.*

Aelrède, abbé de Rhienvall, au diocèse d'Yorck : *De Officiis ministrorum.*

Richard de Saint-Victor : *De Officiis Ecclesiæ.*

Jean Beleth, recteur de l'Université de Paris : *Rationale divinarum officiorum*, imprimé à la suite de celui de Durand de Mende.

Sicard, évêque de Crémone : *Mitræ vel Summa de divinis officiis.*

Durand, qui a cité cet ouvrage Mss., appelle son auteur *Richard.*

Innocent III (le pape) : trois livres *De Mysteriis Missæ.*

M^e Chavin de Malan a rendu un véritable service en publiant, en 1847, à un prix très-bas et dans un format de poche, ce livre devenu introuvable depuis la moitié du XVI^e siècle.

XIII^e SIÈCLE.

C'est la plus belle époque de la Liturgie.

Saint François d'Assise : son opuscule qui a pour titre *Ordo recitandi officium dominicæ Passionis.*

Guyard de Laon, chancelier de l'Université de Paris : *De Officiis divinis sive ecclesiasticis, et De Officiis sacerdotum.*

Haymon de Feversham : *De Missæ Cæremoniis.*

Simon Taylor, dominicain : ses deux livres *De Pentachordis*, deux autres *De Tenore musicali*, et un *De Cantu ecclesiastico corrigendo.*

Hugues de Saint-Cher : *Speculum sacerdotum et Ecclesiæ, De Symbolo et Officio Missæ.*

Saint Thomas d'Aquin : *Expositio Missæ.*

Guibert de Tournai : *De Officio episcopi et Ecclesiæ cæremoniis.*

Saint Bonaventure, auteur d'une *Exposition de la Messe* et d'un *Office de la Passion.*

Guillaume Durand, évêque de Mende, auteur du fameux *Rationale seu Enchiridion divinarum Officiorum.*

Pierre le Chantre : *Speculum Ecclesiæ, sive Manuale mysteriorum Ecclesiæ.*

XIV^e SIÈCLE.

Hermann Grethus : *De Notabilibus divini officii dominicarum et festorum de Tempore et de Sanctis.*

Jacques Gaëtan : *Ordinarium sanctæ romanæ Ecclesiæ.*

Nicolas de Treveth : ses huit livres *De Missa et ejus Partibus*, et un autre livre *De Officio Missæ.*

Mathieu Blastares, moine grec : son traité *De Appositione cocti frumenti in officio pro mortuis.*

Hermann de Schilde : *Manuale sacerdotum*, son traité *De Horis canonicis* et un autre *De Comparatione Missæ.*

Philothée, archimandrite du mont Athos : *Liturgia et Ordo instituendi diaconum.*

Raoul de Rivo, doyen de Tongres : *Calendarium ecclesiasticum.*

XV^e SIÈCLE.

Pierre d'Ailly : son *Sacramentale.*

Troile Malvetius : *De Sanctorum canonizatione.*

Fernand de Cordoue : *De pontificii pallii Mysterio.*

Jean de Torquemada : *De Efficacia aquæ benedictæ.*

Michel Lochmayr : *Parochiale parochorum.*

Jean de Dursten : *De Monocordo et De Modo bene cantandi.*

J. Savonarole : *De Sacrificio Missæ et Mysteriis ejus et De Mysterio Crucis.*

Jean de Lanshem : *Speculum Missæ.*

XVI^e SIÈCLE.

Jacques Wimpheling, auteur d'un traité *Sur les auteurs des Hymnes et des Séquences.*

Josse Clichtoüe : *Elucidarium ecclesiasticum* et son *Anti-Lutherus.*

Albert Castellani, auteur du livre intitulé : *Sacerdotale*, dédié à Léon X.

Gabriel d'Ancône, dont on a un traité manuscrit *De Ritu et Cæremoniis in capella Pontificis.*

J.-B. Duranti, président du Parlement de Toulouse : *De Ritibus Ecclesiæ catholicæ.*

Jean Molanus : *De Picturis et Imaginibus sacris*, et un opuscule sur les *Agnus Dei*.

Jean Maldonat : son traité *De Cæremoniis*.

Jean du Tillet : traité *De l'Antiquité et de la Solemnité de la Messe*.

Onuphre Panvini : 1° *De urbis Romæ Stationibus*; — 2° *De Ritu sepeliendi mortuos apud veteres Christianos et de eorum Cæmeteriis*; — 3° *De Baptismate paschali, Origine et Ritu consecrandi agnos Dei*; — 4° *De præcipuis urbis Romæ sanctioribusque Basilicis, quas septem Ecclesias vulgo vocant*; — 5° *De episcopalibus Titulis et Diaconiis cardinalium*.

Marc-Antoine Marsile Colonne : *Hydragiologia, sive De Aqua benedicta*.

Vincent Bonardi : *Discorso intorno l'antichità, e origine, modo da fare, benedire, batezzare e distribuere i sacri agnus Dei*.

Marc-Antoine Mazzaroni : *De tribus Coronis Pontificis romani*, etc.

Ange Rocca, évêque de Tagaste, deux volumes très-précieux, contenant entre autres les opuscules suivants : *Commentarius de Campanis*; — *De Tiaræ pontificiæ, quam Regnum mundi vulgo appellant, origine, significatu et usu*; — *De Salutatione sacerdotis in Missa et in divinis officiis, necnon de ministri vel chori responsione*. — *Feria quidnam sit, et cur dies ab ecclesiasticis viris feriarum nominibus in Ecclesia nuncupentur?* — *De origine et institutione benedictionis candelarum, vel cereorum in festivitate Purificationis beatæ Mariæ Virginis*; — *Unde cineres super caput spargendi usus originem habeat et quæ sibi velint?* — *Aurea rosa, ensis et peleus, quæ regibus ac magnatibus a summo Pontifice benedicta in donum mittuntur, quid sibi velint?*

François Ferrario est donné par Zaccaria comme auteur d'un livre, imprimé à Crémone, sur la consécration des églises.

Corneille Schulting, de Cologne, a laissé une *Bibliotheca ecclesiastica, seu Commentaria sacra de expositione et illustratione Missalis et Breviarii*. Coloniae, 1599, 4 vol. in-fol. C'est la première *Bibliothèque liturgique* qui ait été tentée. Zaccaria y a puisé pour la sienne beaucoup de renseignements qu'il n'aurait pas trouvés ailleurs.

XVII^e SIÈCLE.

Jean Gretser, jésuite : 1° *De sacris Peregrinationibus libri iv*; — 2° *De ecclesiasticis Processionibus libri ii*; — 3° *Podoniptron seu Pedilavium, hoc est, De more lavandi pedes peregrinorum et hospitem*, avec une addition au livre des Pèlerinages; — 4° *De Funere christiano libri iii*; —

5° *De Festis libri II*. Il donna plus tard un supplément à ce dernier ouvrage, dans lequel il traite d'une manière spéciale du culte et de la fête du Saint-Sacrement; — 6° *De Benedictionibus libri duo, et tertius De Maledictionibus*; — 7° *De sancta Cruce*, admirable ouvrage. (Voyez l'édition des œuvres de Gretser, 17 vol. in-fol.; Ingolstadt, 1734.)

Nicolas Serrarius, jésuite, est auteur de deux livres intitulés *Le Litaneutique*, ou *Des Litanies*, dans le premier desquels il traite de l'antiquité et de l'utilité des Litanies, et dans le second de l'invocation des Saints. Il a aussi composé un traité des Processions, divisé pareillement en deux livres.

Claude Villette : *Les raisons de l'office et cérémonies qui se font en l'Eglise catholique, apostolique et romaine*. Ensemble : *Les raisons des cérémonies du sacre de nos rois de France, et des douze marques uniques de leur royauté céleste par-dessus tous les rois du monde*.

Gaspard Loartes : *De sacris Peregrinationibus, Reliquiis et Divitiis*.

Le cardinal Frédéric Borromée : *Cæremoniale ambrosianum*.

Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans : *De veteribus Ecclesiæ Ritibus*.

Barthélemi Gavanti ou Gavantus : *Thesaurus sacrorum rituum, sive Commentaria in rubricas Missalis et Breviarii*.

Barbosa : *Tractatus de dignitate, origine et significatis mysteriosis ecclesiasticorum graduum, officii divini, vestium sacerdotalium et pontificalium, atque verborum, etc.*

André du Saussay, évêque de Tulle : *Panoplia episcopalis, seu De sacro episcoporum Ornatu libri VII*; — *Panoplia clericalis, seu De clericorum Tonsura et Habitu libri XV*; — *Panoplia sacerdotalis, seu De venerando sacerdotum Habitu libri XIV*; — *De sacro Ritu præferendi crucem majoribus prælati Ecclesiæ libellus*.

Jean Filesac : *De Cæremoniis*; — *De SS. festis diebus*; — *SS. Imaginum radiatum caput*; — *Baptismi lux et candor*; — *Funus vespertinum, etc.*

Marc-Paul Léo : *De Auctoritate et Usu pallii pontificii*.

J.-B. Ferrari : *De veterum Acclamationibus et Plausu*. L'auteur traite des acclamations, tant dans les assemblées ecclésiastiques que dans les réunions profanes.

Guillaume Dupeyrat : *Histoire ecclésiastique de la Cour, ou les Antiquités et Recherches de la chapelle et oratoire du roi de France, depuis Clovis 1^{er}*.

Théophile Raynaud, jésuite, entre autres traités liturgiques, a produit ceux-ci : 1° *Christianorum sacrum Acatistum*; *judicium de novo usu*

ingerendi cathedras assistantibus christiano sacrificio; — 2° *Agnus cereus pontificia benedictione consecratus*; — 3° *Rosa mediana romani Pontificis benedictione consecrata*; *Ritus sacer dominicæ quartæ Quadragesimæ enucleatus*; — 4° *Natale Domini pontificia gladii et pilei initiatione solemne*.

Jean Morin, prêtre de l'Oratoire : *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti Pœnitentiæ, tredecim primis seculis in Ecclesia occidentali et huc usque in orientali observata*.

Jacques Sirmond, jésuite : *Histoire de la Pénitence publique*.

J.-J. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris : *Traité des saints Ordres et Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse*. Un des derniers écrivains mystiques de la France.

Jean du Tour : *De Amictu, veste sacerdotali, de origine, antiquitate et sanctitate vestium sacerdotalium legis naturæ, mosaicæ et evangelicæ, et de præcepto hominibus dato orandi in ecclesia nudo capite*.

Gilbert Grimaud : *La Liturgie sacrée*, où l'antiquité, les mystères et les cérémonies de la sainte Messe sont expliqués, etc., avec un traité de l'Eau bénite, du Pain bénit, des Processions et des Cloches.

J.-B. Thiers : *Traité de l'exposition du saint Sacrement à l'autel*; — *Dissertation sur les Porches des églises*; — *Traité des Superstitions*, 4 vol.; — *Dissert. ecclés. sur les principaux autels, la Clôture du chœur et les Jubés des églises*; — *Hist. des Perruques*; — *Traité des Cloches et de la sainteté de l'offrande du pain et du vin aux messes des morts*, etc.

Dominique Macer ou Macri, de Viterbe : *Hierolexicon, sive sacrum Dictionarium, in quo ecclesiasticæ voces, earumque etymologiæ, origines, symbola.... elucidantur*.

Jean de Launoy : *De Sacramento unctionis infirmorum*.

Jean Bona : *Rerum liturgicarum libri duo*; — *De divina Psalmodia*, et ses Lettres.

François-Marie Brancacci : *De Benedictione diaconali*; — *De altarium Consecratione*.

D. Benoît de Jumilhac : *La Science et la Pratique du plain-chant*, etc. Chef-d'œuvre d'érudition et de science musicale.

Louis Thomassin : *Traité des Jeûnes de l'Eglise*; — *Traité des Fêtes de l'Eglise*; — *Traité de l'Office divin*.

Charles Cartari : *La Rosa d'oro pontificia*.

Ch.-Barthélemy Piazza : *Iride sacra, overo de' colori ecclesiastici*.

Claude Fleury : *Mœurs des Chrétiens*; — *Histoire ecclésiastique*.

Bossuet : *Traité de la communion sous les deux espèces*; — *Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe*.

Nivers : *Dissert. sur le Chant grégorien*.

Daniel Papebrok : *De Forma pallii aliorumque pontificalium indumentorum medio ævo mutata.*

D.-J. Mabillon : *Acta SS. ordinis sancti Benedicti*; — *Dissertatio de pane eucharistico azymo et fermentato*; — *Musæum italicum*, le 2^o vol.; — *Eusebii romani ad Theophilum gallum epistola de cultu SS. ignotorum.*

Ciampini : *Dissertatio hist. an romanus Pontifex baculo pastorali utatur*; — *De cruce stationali Investigatio historica*; — *Explicatio duorum sarcophagorum, sacrum baptismatis ritum indicantium.*

D. Th. Ruinart : *Disquisitio hist. de pallio archiepiscopali*; — et son édition de saint Grégoire de Tours.

D. Martène : *De antiquis monachorum Ritibus*, 2 vol. in-4^o; — *De antiq. Eccles. Ritibus*, 4 vol. in-^o.

Jean Grancolas : *Traité de l'antiq. des cérémonies des Sacrements*; — *De l'Intinction ou De la Coutume de tremper le pain consacré dans le vin*; — *Histoire de la communion sous une seule espèce.*

Jacques de Saint-Dominique : *Dissertation hist. touchant la façon prescrite par les Rituels ecclésiastiques pour administrer sans péril la très-sainte communion.*

Pompée Sarnelli de Bisceglia : on trouve dans ses *Lettere ecclesiastiche* (9 vol. in-4^o) de curieuses dissertations, entre autres : *Della berretta chericale*; — *Dell'abito chericale*; — *Dell'uso dell'anello per le persone ecclesiastiche*; — *Sacra lavanda di piedi de tredici poveri, che si celebra nel Giovedì santo* (Venise, 1711).

Dom Claude de Vert : *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Eglise*, 4 vol. in-8^o. (Voir ce que D. Guéranger dit de ce livre, l. c. sup., t. II, passim.)

XVIII^e SIÈCLE.

L.-A. Bocquillot : *Traité hist. de la Liturgie sacrée ou de la Messe.*

R. Vatar : *Des Processions de l'Eglise, de leurs antiquités, utilités et des manières d'y bien assister.*

Adrien Baillet : *Histoire des Fêtes mobiles*, à la suite de ses *Vies des Saints.*

Jean Pastricio : *Patenaæ argentæ mysticæ, quæ Foro-Cornelii in cathedrali ecclesia colitur, Descriptio et Explicatio.*

François Orlendis : *De duplici Lavacro in Cæna Domini.*

J.-B. Frescobaldi : *Pedilavium, sive de numero pauperum quibus lavandi sunt pedes in feria v Cæna Domini.*

Eusèbe Renaudot : *Liturgiarum orientalium Collectio*, 2 vol. in-4°.

Le sieur de Moléon (pseudonyme de Lebrun Desmarettes) : *Voyages liturgiques de France, ou Recherches faites en diverses villes du royaume.*

Pierre Lebrun, Père de l'Oratoire : *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et cérémonies de la Messe*, 4 vol. in-8°.

Joseph-Augustin Orsi : *Dissertatio historico-theologica de Chrismate confirmatorio.*

Jean Pinius, continuateur du Père Bollandus : une dissertation *De Diaconissis*, en tête du t. 1^{er} de septembre.

Jean Bottari : *Sculture e pitture sacre estratte da Cimeteri di Roma*, publicata gia dagli autori della Roma sotterranea, etc. 3 vol. in-8°.

L'abbé Lebeuf : *Traité historique et pratique sur le Chant ecclésiastique.*

Dom Charles Chardon, bénédictin : *Histoire des Sacrements, ou De la manière dont ils ont été célébrés et administrés dans l'Eglise, et de l'usage qu'on en a fait depuis le temps des Apôtres jusqu'à présent* (6 vol. in-12).

J.-B. Gattico : *De Oratoriis domesticis et de usu Ultaris portatilis, juxta veterem ac recentem Ecclesiæ disciplinam.*

Benoît XIV : Ses œuvres en douze vol. in-fol.

Thomas-Marie Mamachi : *Originum et Antiquitatum christianarum libri viginti*; — *De' Costumi de primitivi Cristiani.*

Paul-Marie Paciaudi : *De sacris christianorum Balneis.*

Antoine-François Gori : *Thesaurus veterum diptycorum consularium et ecclesiasticorum*; — *De Forma, Cultu Ornatuque veterum baptisteriorum apud Christianos*; — *De Ritu attollendi faces in sacris Ecclesiæ mysteriis.*

Fortunat de Brescia : *De Oratoriis domesticis Dissert.*

D. Martin Gerbert, abbé de Saint-Blaise : *De Cantu et Musica sacra a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus*; — *Scriptores ecclesiastici de musica sacra, potissimum ex variis Italiæ, Galliæ et Germaniæ codicibus collecti.*

Joseph Heyrenbach : *De Salutatione angelica, ejusque in sancta Ecclesia usu.*

F.-A. Zaccaria : *Bibliotheca ritualis*, 3 vol. in-4°.

F.-Michel Fleury : *Si une femme, au défaut d'homme, peut répondre la messe.* Dissert. publiée en juin 1774 dans le Journal ecclés. de Dinouart; — et la brochure *Réponse de la messe par les femmes, en réponse à une lettre anonyme* (critique de la précédente dissertation).

Nicolas Collin : *Traité du Signe de la croix, fait de la main, ou la*

Religion catholique justifiée sur l'usage de ce signe; — Traité de l'eau bénite, ou l'Eglise catholique justifiée sur l'usage de l'eau bénite; — Traité du pain bénit, ou l'Eglise catholique justifiée sur l'usage du pain bénit.

XIX^e SIÈCLE.

Alphonse Muzzarelli : *Dissertation sur le culte du sacré Cœur de Jésus.*

A.-E. Choron : *Considérations sur la nécessité de rétablir le chant de l'Eglise de Rome dans toutes les Eglises de l'Empire français* (1811).

J. Christian Guillaume-Augusti : *Denkwürdigkeiten aus der christlichen archäologie* (*Mémoires d'Archéologie chrétienne*), 1817-1823, 6 vol. in-8°.

A.-J. Rambach : *Anthologie christlicher gesange aus allen jahrhundertten der Kirche* (*Anthologie de chants chrétiens de tous les siècles de l'Eglise*), 1817, in-8°.

Fr. Grundmayr : *Liturg. lexicon der romischkathol. Kirchen-Gebräuche* (*Lexique liturgique des usages de l'Eglise catholique romaine*), 1822, in-8° magno.

Jean England, évêque de Charlestown : *Explanation of the ceremonies of the holy Weeck* (*Explication des cérémonies de la Semaine sainte*), 1833.

Joseph Marzohl et Joseph Schneller, suisses, ont publié en allemand quatre volumes de leur *Liturgia sacra*, ou les Usages et Antiquités de l'Eglise catholique, avec leur haute signification d'après les saintes Ecritures et les écrits des premiers siècles, et autres monuments authentiques et manuscrits rares, 1834-1841, in-8°.

L'abbé Pascal : *Entretiens sur la Liturgie; nouvelle explication des prières et cérémonies du saint sacrifice*, etc., 1834, in-12; *Origines et raison de la Liturgie catholique en forme de dictionnaire*, etc., 1840, 1 vol. in-4° à deux colonnes, chez Migne.

Nicolas Wiseman (le cardinal) : *Conférences sur les cérémonies de la Semaine sainte à Rome* (trad. en 1841 en un volume in-12 par l'abbé de Valette). M^{sr} Wiseman est auteur d'une précieuse dissertation sur la *Chaire de saint Pierre* que l'on conserve dans la Basilique vaticane.

D. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes : *Institutions liturgiques*; trois volumes ont paru sur cinq que formera l'ouvrage complet (1840-41 et 52); — l'*Année liturgique*, dont plusieurs volumes ont paru. — Les *Institutions* sont au-dessus de tout éloge; on sait quel retentissement salutaire a eu ce livre, qui n'a pas peu contribué à ramener un grand nombre d'esprits à l'unité romaine.

En Italie, citons encore la belle publication de M. Gaëtano Moroni : *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica* en trente volumes in-8° dont plus de la moitié ont paru.

N'oublions pas l'admirable publication des *Annales archéologiques*, fondée et dirigée par M. Didron aîné, l'archéologue éminent, qui depuis si longtemps combat avec ardeur pour la sainte cause du passé catholique, publication dont déjà treize splendides volumes, rédigés par les hommes les plus dévoués et les plus savants de notre pays, contiennent des renseignements si précieux.

L'*Univers*, la *Revue archéologique*, les *Mémoires* des nombreuses Sociétés d'antiquaires de province, concourent de plus en plus à hâter le triomphe de l'art chrétien et des saines idées liturgiques.

L'œuvre de réhabilitation si glorieusement commencée par M. le comte de Montalembert est bien près d'atteindre son but, et le jour où paraîtra l'*Histoire de saint Bernard*, du noble comte, sera un jour de triomphe pour tous les soldats de la grande armée catholique en France.

Ici se termine notre bibliographie, pour la composition de laquelle nous avons fait de fréquents emprunts au substantiel ouvrage de D. Guéranger. Nous n'avons pas eu la prétention de faire un travail complet, nous avons seulement voulu indiquer les sources principales et les plus indispensables pour connaître l'histoire de la Liturgie catholique, et, sous ce point de vue, nous nous plaisons à croire que nous avons atteint le but que nous nous sommes proposé.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

The first part of the book is devoted to a general history of the world, from the beginning of time to the present day. The author discusses the various races of men, their physical characteristics, and their social and political organizations. He also touches upon the progress of science and the arts, and the influence of religion and philosophy upon human civilization.

The second part of the book is a detailed account of the history of the United States, from the first settlement of the continent to the present. The author describes the struggles of the early colonists, the growth of the nation, and the various conflicts and revolutions that have shaped its destiny. He also discusses the political and social changes that have taken place since the adoption of the Constitution.

The third part of the book is a history of the world from the year 1800 to the present. The author discusses the various revolutions and wars that have taken place, and the progress of science and the arts. He also touches upon the influence of religion and philosophy upon human civilization.

The fourth part of the book is a history of the world from the year 1800 to the present. The author discusses the various revolutions and wars that have taken place, and the progress of science and the arts. He also touches upon the influence of religion and philosophy upon human civilization.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME.

SEPTIÈME LIVRE.

I. Des Festivités des Saints.	1
II. De saint Fabien et de saint Sébastien.	32
III. De sainte Agnès.	32
IV. De la Conversion de saint Paul.	33
V. De saint Julien.	34
VI. De la bienheureuse Agathe.	35
VII. De la Purification de sainte Marie.	35
VIII. De la Chaire de saint Pierre.	45
IX. De l'Annonciation de la Vierge Marie	48
X. Des saints Apôtres Philippe et Jacques.	50
XI. De l'Invention de la sainte Croix.	53
XII. De la Révélation de saint Michel.	55
XIII. De saint Gervais et de saint Protais.	58
XIV. De saint Jean-Baptiste.	59
XV. De saint Pierre et de saint Paul.	64
XVI. Des sept Frères.	67
XVII. De saint Jacques.	67
XVIII. Des sept Dormants.	68
XIX. De la Fête de saint Pierre -aux- Liens.	70
XX. Des Machabées.	72
XXI. De l'Invention de saint Etienne.	73
XXII. De la Transfiguration du Seigneur.	74
XXIII. De saint Laurent.	75
XXIV. De l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie.	77
XXV. De saint Barthélemi, apôtre.	82
XXVI. De la Décollation de saint Jean-Baptiste	82
XXVII. De saint Félix et de saint Audact.	84
XXVIII. De la Nativité de la bienheureuse Marie.	85
XXIX. De l'Exaltation de la sainte Croix.	87
XXX. De la Fête de saint Mathieu, apôtre et évangéliste.	89
XXXI. De la Fête de saint Maurice et de ses Compagnons.	89
XXXII. De la Fête de saint Luc, évangéliste	90
XXXIII. De la Fête des apôtres Simon et Jude.	91
XXXIV. De la Fête de tous les Saints (la Toussaint).	92
XXXV. De l'Office des Morts.	95

XXXVI. Des quatre Couronnés, martyrs.	116
XXXVII. Du bienheureux Martin, évêque et confesseur.	116
XXXVIII. Du bienheureux André, apôtre.	118
XXXIX. Du bienheureux Nicolas.	119
XL. Du vénérable Bède, prêtre.	120
XLI. De saint Thomas, apôtre.	121
XLII. De saint Etienne, de saint Jean l'évangéliste et des saints Innocents.	122
XLIII. Des Apôtres.	120
XLIV. Des Evangélistes.	132
XLV. Des Martyrs.	138
XLVI. Des Confesseurs.	142
XLVII. Des Vierges.	144
XLVIII. De la Fête et de l'Office de la Dédicace de l'Eglise.	145

HUITIÈME LIVRE.

I. Du Comput, du Calendrier et de ce qui s'y rapporte.	150
II. Première Partie. De l'Année solaire.	152
III. Qu'est-ce que l'Année solaire.	152
IV. Commencement de la seconde Partie, et premièrement du Mois.	165
V. De la Semaine.	174
VI. Du Jour.	183
VII. Qu'est-ce que l'Année lunaire et combien contient-elle de Jours.	186
VIII. Des Nombres réguliers lunaires.	188
IX. De l'Epacte.	189
X. De l'Embolisme.	191
XI. Du Nombre d'or.	196
XII. Du Terme pascal.	198
XIII. Du Cycle.	206
XIV. Conclusion de l'Ouvrage.	208

NOTES.

1. Saint Fabien.	211
2. Saint Sébastien.	212
3. Saint Julien l'Hospitalier et Julien l'Apostat.	216
4. Sainte Agathe	220
5. La Purification	224
6. L'Annonciation.	233
7. De l'Invention de la sainte Croix.	246
8. Saint Gervais et saint Protas.	254
9. Des sept Frères qui furent les fils de la bienheureuse Félicité.	257
10. Sermon de saint Augustin pour la Festivité des Machabées, martyrs.	258
11. Sermon de saint Fulgence, — de saint Etienne.	263
12. De l'Assomption de la bienheureuse Vierge.	267
13. Vœu de Louis XIII.	277
14. De la Décollation de saint Jean-Baptiste.	280

15. Du <i>Memento</i> pour les Trépassés, ou Résolutions sur plusieurs demandes touchant la prière pour les morts qu'on fait à la Messe, etc., par Gilbert Grimaud.	290
16. Remarques sur l'ancien Office de saint Nicolas, et <i>Mystères</i> ou Drames latins en l'honneur de ce saint.	324
17. Saint Thomas.	335
18. Sermon du pape saint Léon-le-Grand sur les saints Innocents.	342
19. Origine du Zodiaque.	345
20. Vers latins d'anciens Calendriers.	349

APPENDICE.

Liturgies orientales catholiques.

1. Messes grecques de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme.	357
2. Liturgie arménienne.	416
BIBLIOGRAPHIE chronologique des principaux Ouvrages qui traitent de la Liturgie catholique	467

777011



BQT 4008 .D8 A4 v.5 IMS
DURANTIS, GULIELMUS, BP. OF
MENDE

RATIONAL OU MANUEL DES
DIVINS OFFICES



